Table des matières

Cancers ---- 5
Cancers actifs ---- 9
Cancers sous surveillance ---- 13
Cancer bronchopulmonaire ---- 17
Cancer bronchopulmonaire actif ---- 21
Cancer bronchopulmonaire sous surveillance ---- 25
Cancer du sein de la femme ---- 29
Cancer du sein de la femme actif ---- 33
Cancer du sein de la femme sous surveillance ---- 37
Cancer de la prostate ---- 41
Cancer de la prostate actif ---- 45
Cancer de la prostate sous surveillance ---- 49
Cancer colorectal ---- 53
Cancer colorectal actif ---- 57
Cancer colorectal sous surveillance ---- 61
Cancer du foie ou des voies biliaires ---- 65
Cancer du foie ou des voies biliaires actif ---- 69
Cancer du foie ou des voies biliaires sous surveillance ---- 73
Cancer du col de l'utérus ---- 77
Cancer du col de l'utérus actif ---- 81
Cancer du col de l'utérus sous surveillance ---- 85
Cancer du corps de l'utérus ---- 89
Cancer du corps de l'utérus actif ---- 93
Cancer du corps de l'utérus sous surveillance ---- 97
Cancer de l'estomac ---- 101
Cancer de l'estomac actif ---- 105
Cancer de l'estomac sous surveillance ---- 109
Leucémie lymphoïde, chronique ou non précisée ---- 113

Leucémie lymphoïde, chronique ou non précisée, active ---- 117
Leucémie lymphoïde, chronique ou non précisée, sous surveillance ---- 121
Leucémie myéloïde aigüe ---- 125
Leucémie myéloïde aigüe active ---- 129
Leucémie myéloïde aigüe sous surveillance ---- 133
Leucémie myéloïde, chronique ou non précisé ---- 137
Leucémie myéloïde, chronique ou non précisé active ---- 141
Leucémie myéloïde, chronique ou non précisé sous surveillance ---- 145
Lymphome hodgkinien ---- 149
Lymphome hodgkinien actif ---- 153
Lymphome hodgkinien sous surveillance ---- 157
Lymphome non hodgkinien ---- 161
Lymphome non hodgkinien actif ---- 165
Lymphome non hodgkinien sous surveillance ---- 169
Myélome multiple et tumeur maligne à plasmocytes ---- 173
Myélome multiple et tumeur maligne à plasmocytes actives ---- 177
Myélome multiple et tumeur maligne à plasmocytes sous surveillance ---- 181
Mélanome de la peau ---- 185
Mélanome de la peau actif ---- 189
Mélanome de la peau sous surveillance ---- 193
Cancer de l'oesophage ---- 197
Cancer de l'oesophage actif ---- 201
Cancer de l'oesophage sous surveillance ---- 205
Cancer de l'ovaire ---- 209
Cancer de l'ovaire actif ---- 213
Cancer de l'ovaire sous surveillance ---- 217
Cancer du pancréas ---- 221
Cancer du pancréas actif ---- 225
Cancer du pancréas sous surveillance ---- 229
Cancer de la peau (hors mélanome) ---- 233
Cancer de la peau (hors mélanome) actif ---- 237
Cancer de la peau (hors mélanome) sous surveillance ---- 241

Cancer du rein ---- 245
Cancer du rein actif ---- 249
Cancer du rein sous surveillance ---- 253
Cancer du système nerveux ---- 257
Cancer du système nerveux actif ---- 261
Cancer du système nerveux sous surveillance ---- 265
Cancer de la thyroïde ---- 269
Cancer de la thyroïde actif ---- 273
Cancer de la thyroïde sous surveillance ---- 277
Cancer des tissus mous ---- 281
Cancer des tissus mous actif ---- 285
Cancer des tissus mous sous surveillance ---- 289
Cancer des voies aérodigestives supérieures (VADS) ---- 293
Cancer des voies aérodigestives supérieures actif (VADS) ---- 297
Cancer des voies aérodigestives supérieures sous surveillance (VADS) ---- 301
Cancer de la vessie ---- 305
Cancer de la vessie actif ---- 309
Cancer de la vessie sous surveillance ---- 313
Cancer de l'appareil digestif sans précision ---- 317
Cancer de l'appareil digestif sans précision actif ---- 321
Cancer de l'appareil digestif sans précision sous surveillance ---- 325
Cancer des organes génitaux féminins sans précision ---- 329
Cancer des organes génitaux féminins sans précision actif ---- 333
Cancer des organes génitaux féminins sans précision sous surveillance ---- 337
Cancer des organes génitaux masculins sans précision ---- 341
Cancer des organes génitaux masculins sans précision actif ---- 345
Cancer des organes génitaux masculins sans précision sous surveillance ---- 349
Cancer d'une glande endocrine sans précision sous surveillance ---- 353
Cancer d'une glande endocrine sans précision actif ---- 357
Cancer d'une glande endocrine sans précision ---- 361
Cancer hématologique sans précision sous surveillance ---- 365
Cancer hématologique sans précision actif ---- 369

Cancer hématologique sans précision ---------- 373
Leucémie lymphoïde aigüe ---------- 377
Leucémie lymphoïde aigüe active ---------- 381
Leucémie lymphoïde aigüe sous surveillance ---------- 385
Cancer de l'appareil respiratoire/thorax sans précision ---------- 389
Cancer de l'appareil respiratoire/thorax sans précision active ---------- 393
Cancer de l'appareil respiratoire/thorax sans précision sous surveillance ---------- 397
Cancer de l'appareil urinaire sans précision ---------- 401
Cancer de l'appareil urinaire sans précision active ---------- 405
Cancer de l'appareil urinaire sans précision sous surveillance ---------- 409

Cancers

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 205 871
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 0,78 %
- Taux de prévalence : 73,2 ‰
- Âge moyen : 75,0 ans – Âge médian : 76 ans
- Répartition hommes/femmes : 56,2 % / 43,8 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 32 915

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

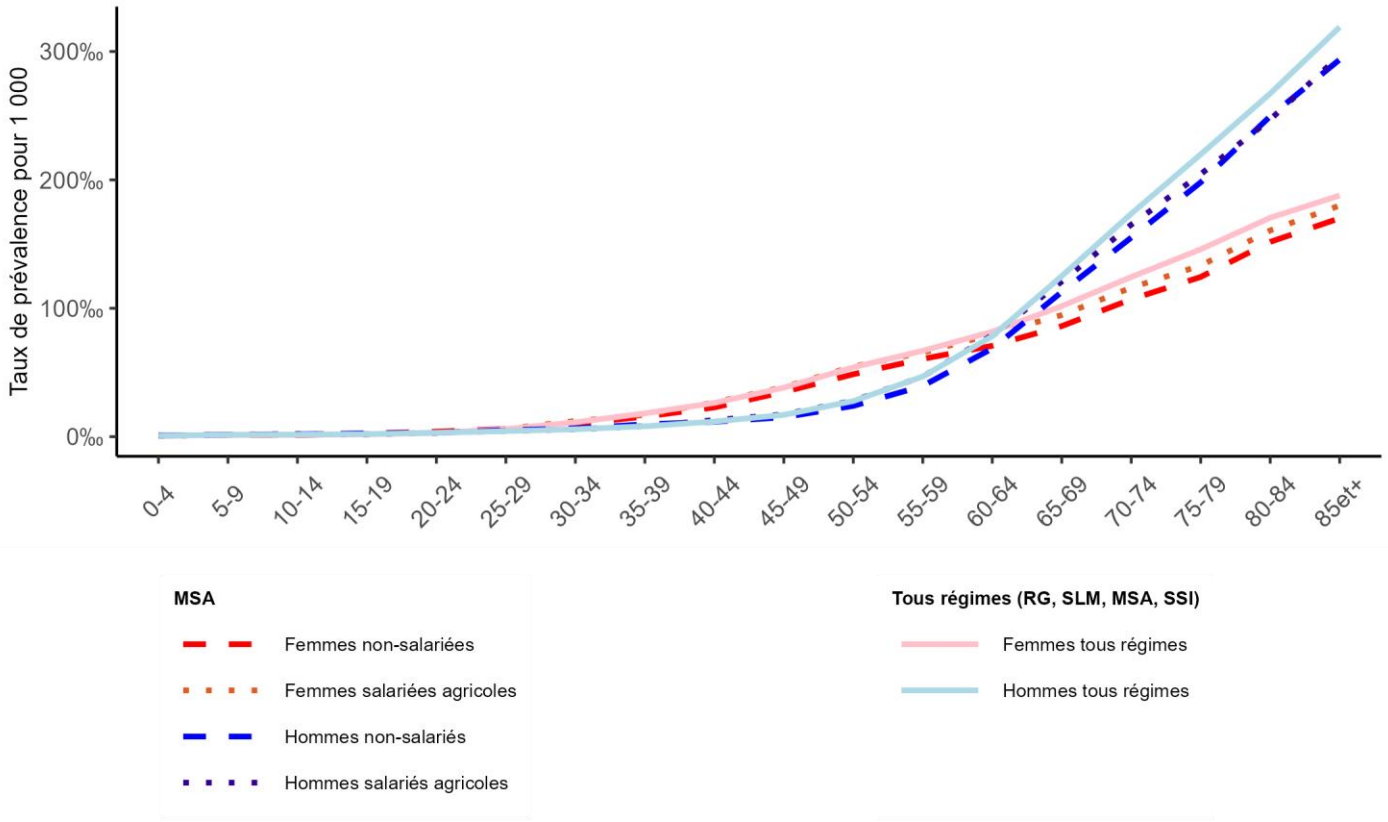

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

59,3 % des assurés pris en charge pour *Cancers*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

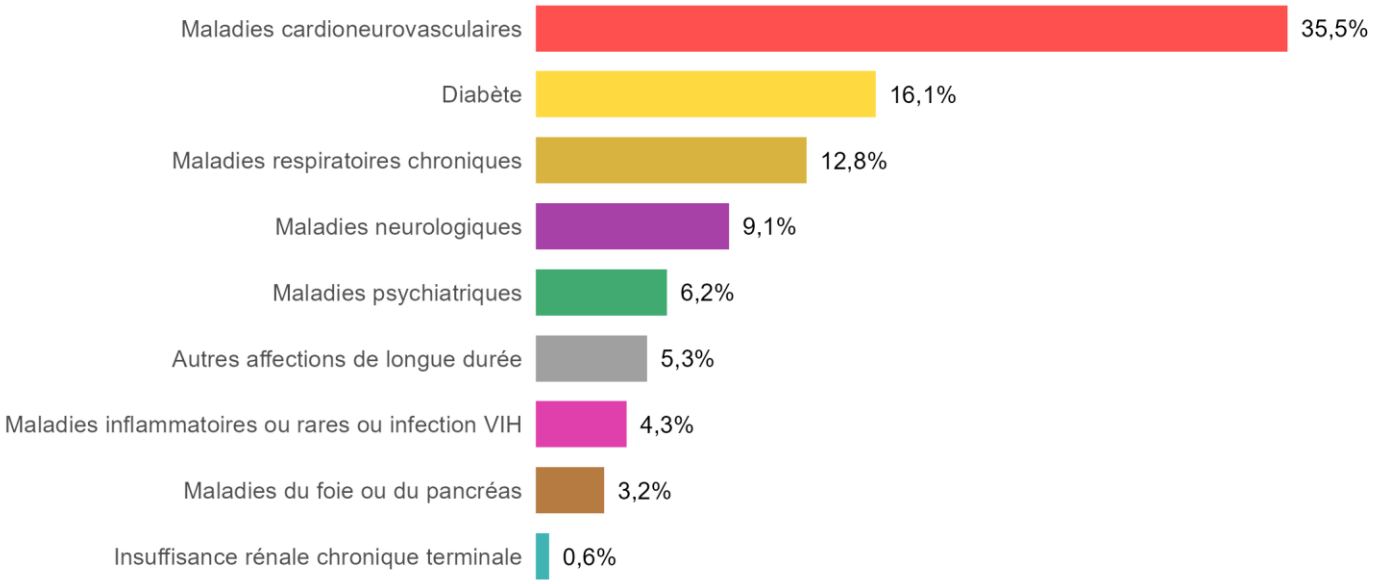

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	113 815	90,0	***
Salariés	92 056	95,8	***

Consommants du régime agricole	
Nombre de consommants	Coût au régime agricole
205 871	1 674 375 531€

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

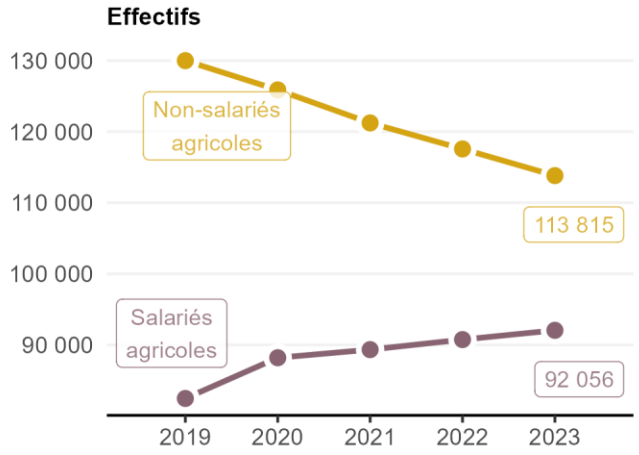

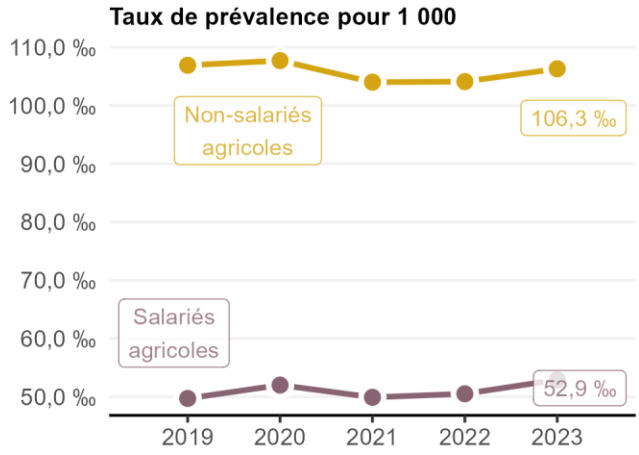

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

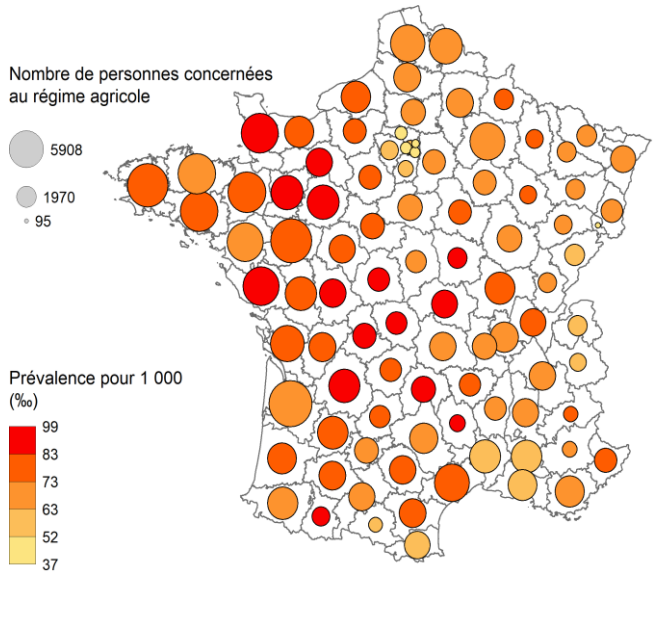

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

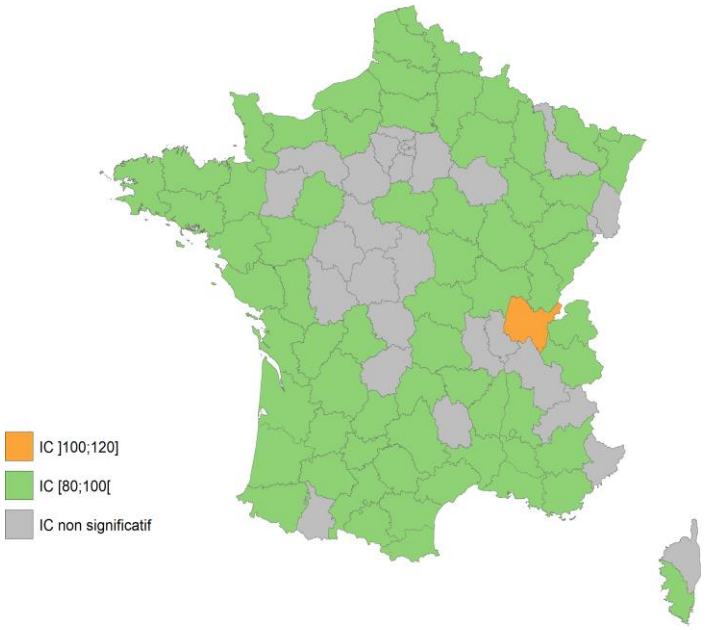

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancers (CAN_CAT_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancers actifs

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 94 335
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 0,38 %
- Taux de prévalence : 33,6 ‰
- Âge moyen : 73,2 ans – Âge médian : 75 ans
- Répartition hommes/femmes : 61,1 % / 38,9 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 35 746

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

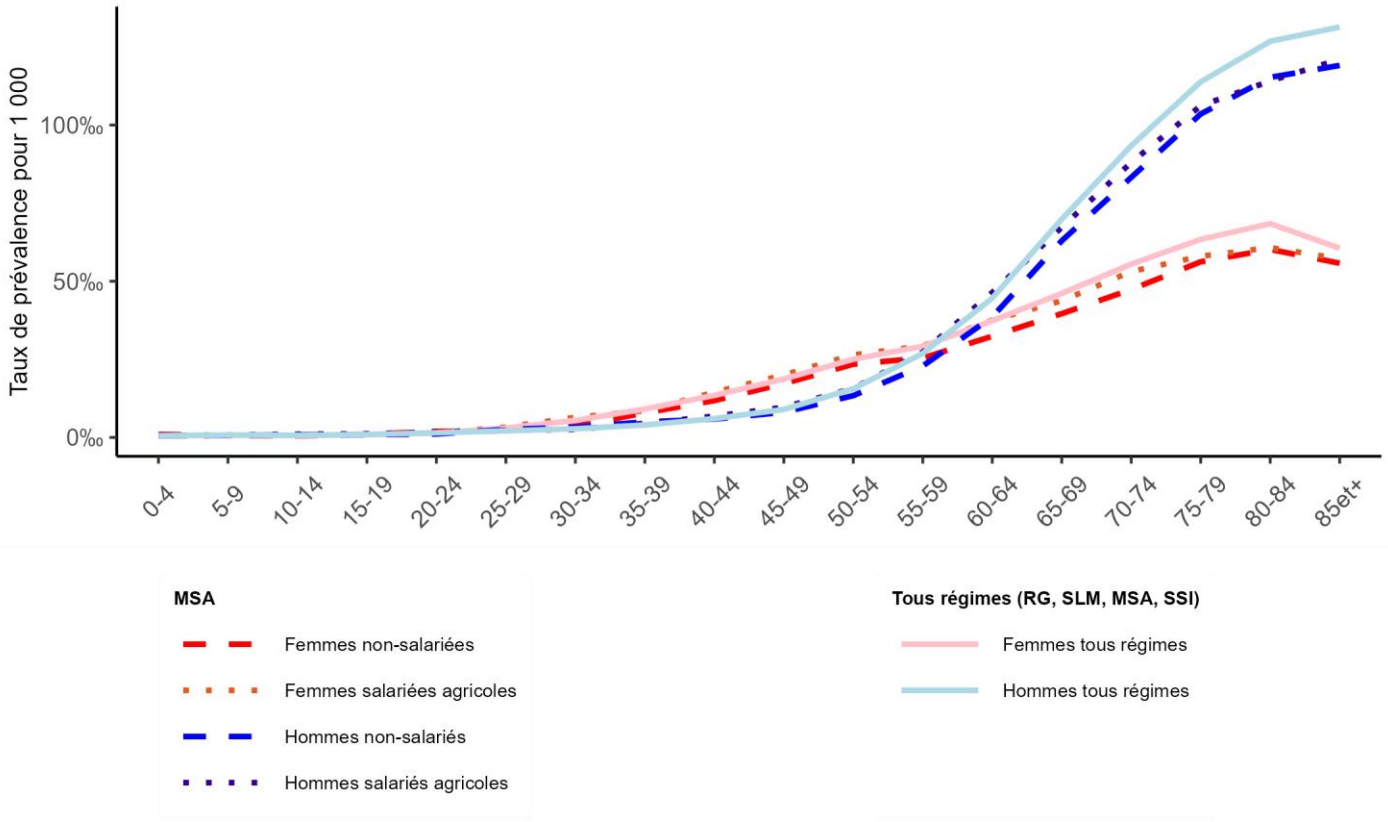

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

59,8 % des assurés pris en charge pour *Cancers actifs*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

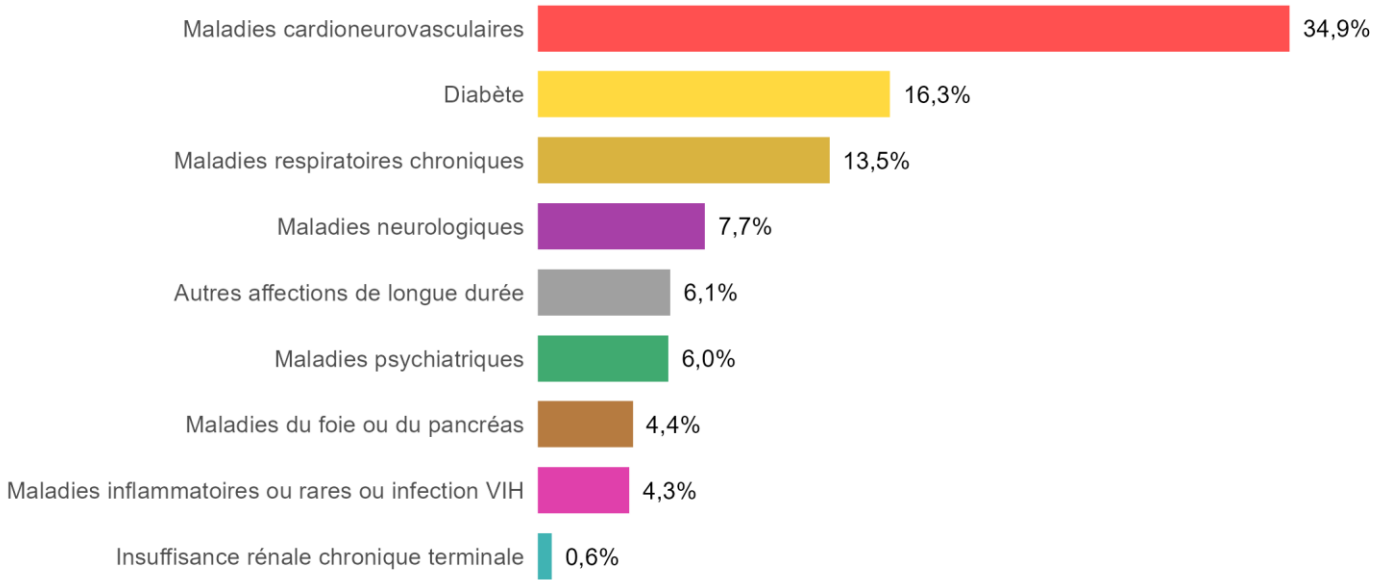

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	49 822	89,8	***
Salariés	44 513	96,8	***

Consommants du régime agricole	
Nombre de consommants	Coût au régime agricole
94 335	1 514 022 679€

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

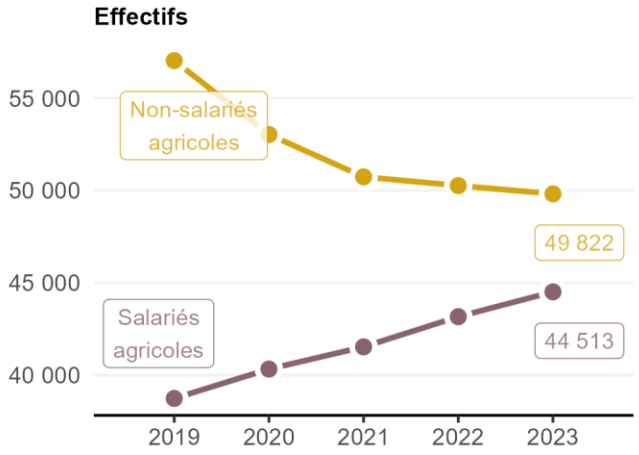

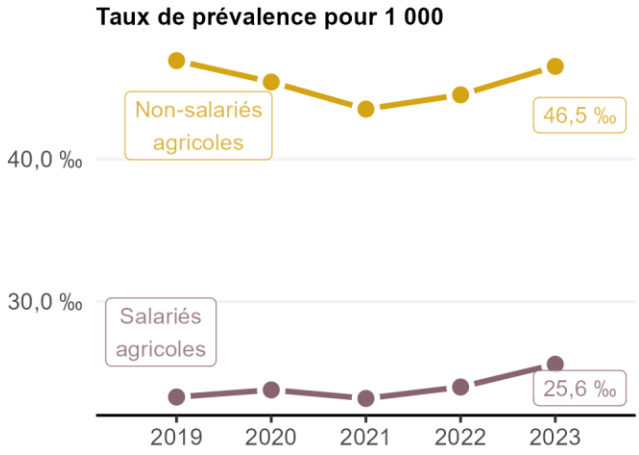

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

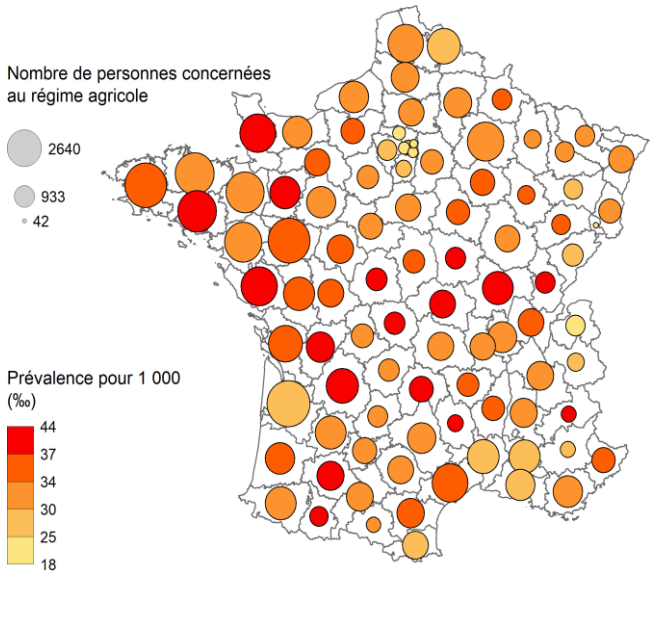

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

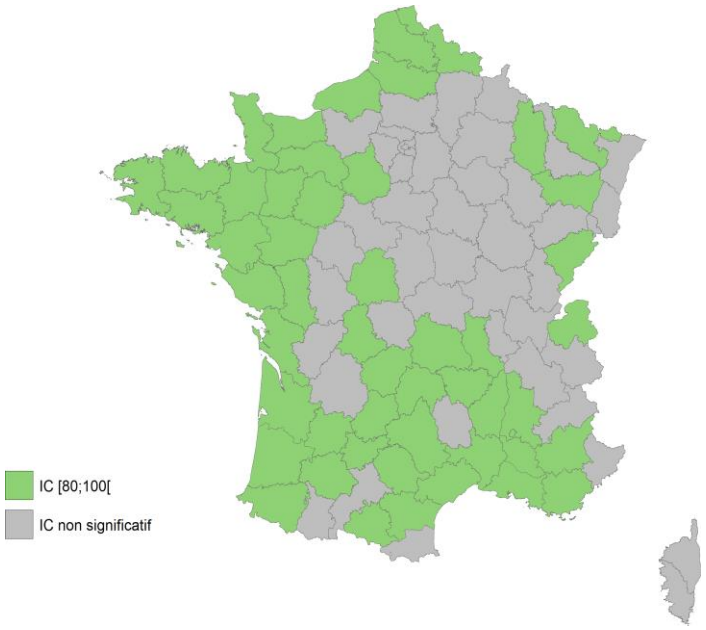

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancers actifs (CAN_CAT_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancers sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 115 848
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 1,15 %
- Taux de prévalence : 41,2 ‰
- Âge moyen : 76,6 ans – Âge médian : 79 ans
- Répartition hommes/femmes : 52,5 % / 47,5 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 24 404

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

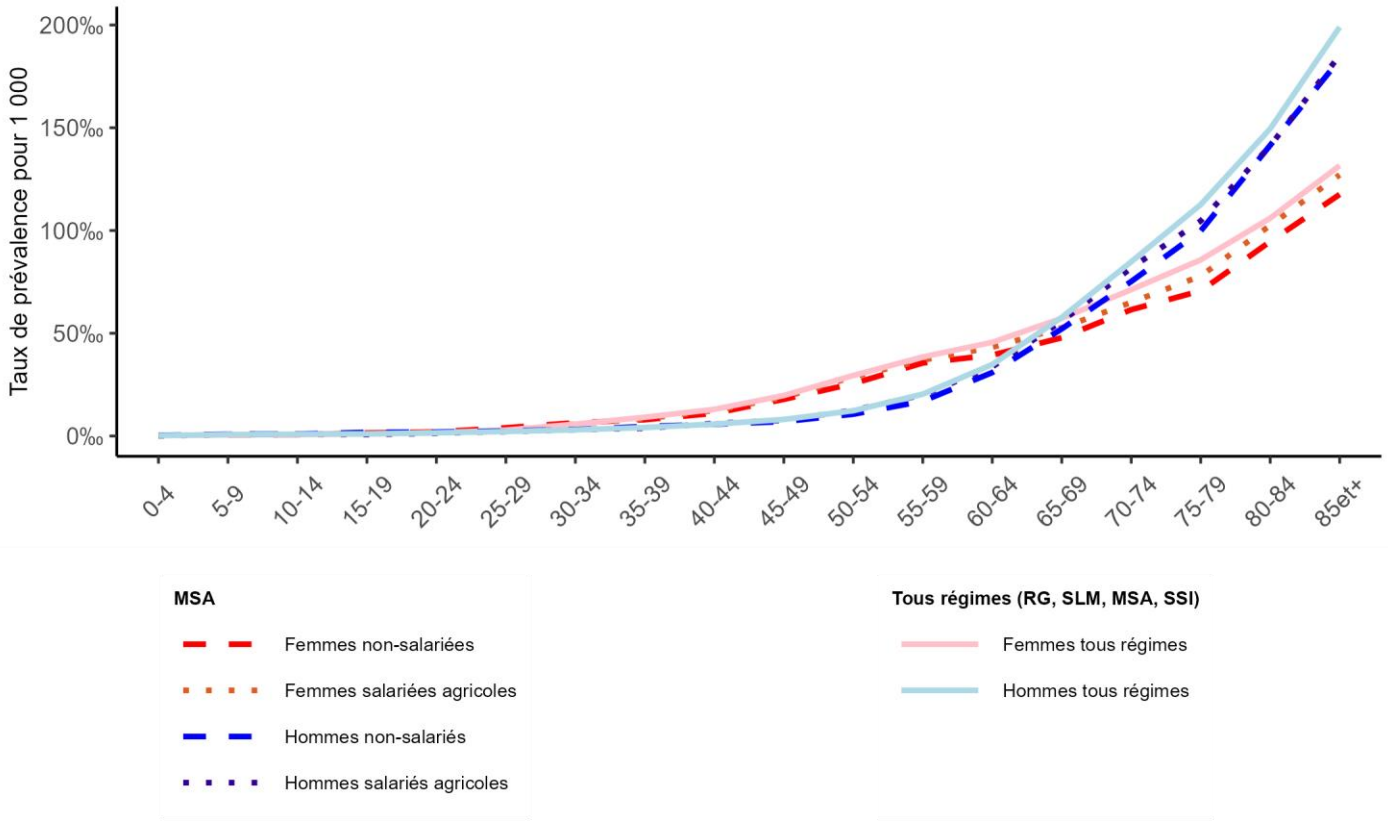

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

59,2 % des assurés pris en charge pour *Cancers sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

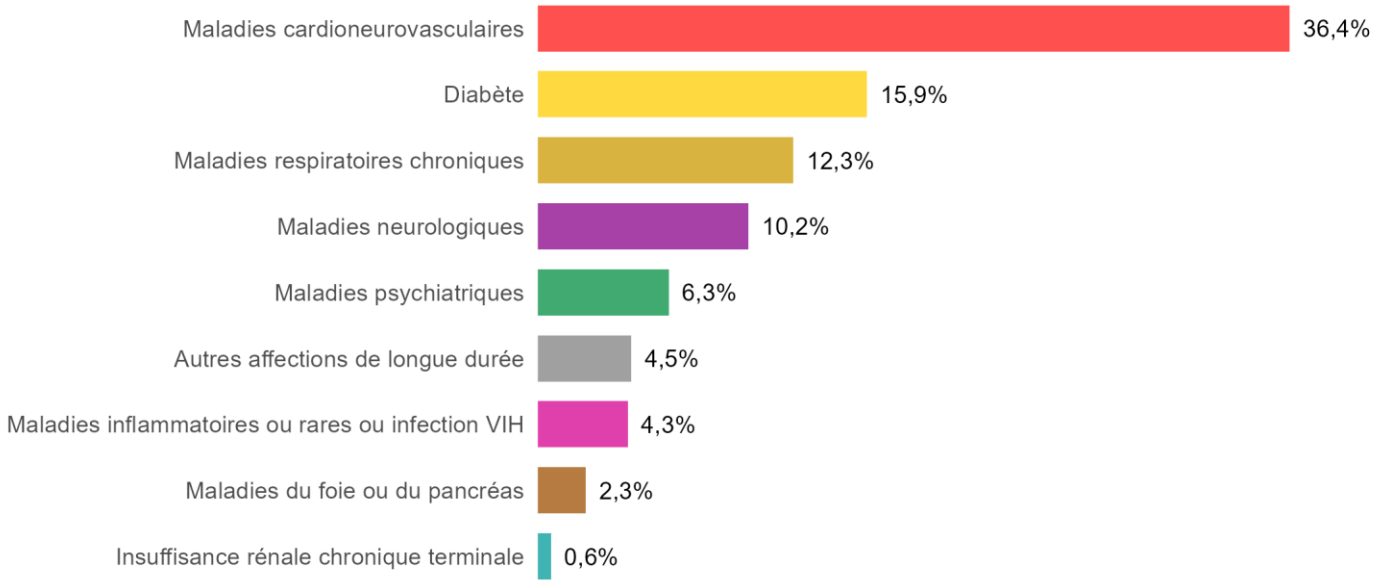

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	66 444	89,6	***
Salariés	49 404	94,9	***

Consommants du régime agricole	
Nombre de consommants	Coût au régime agricole
115 848	160 352 852€

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

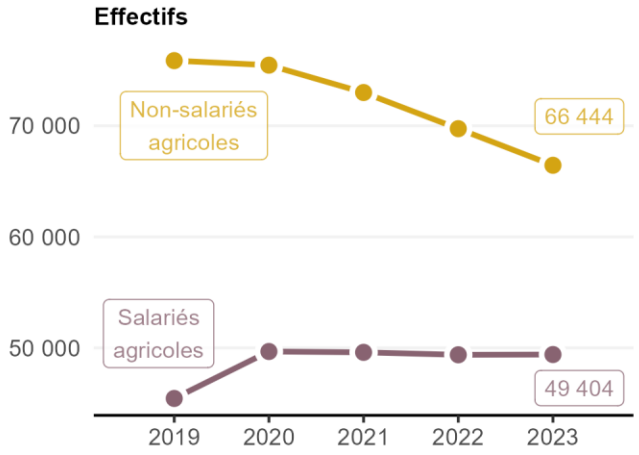

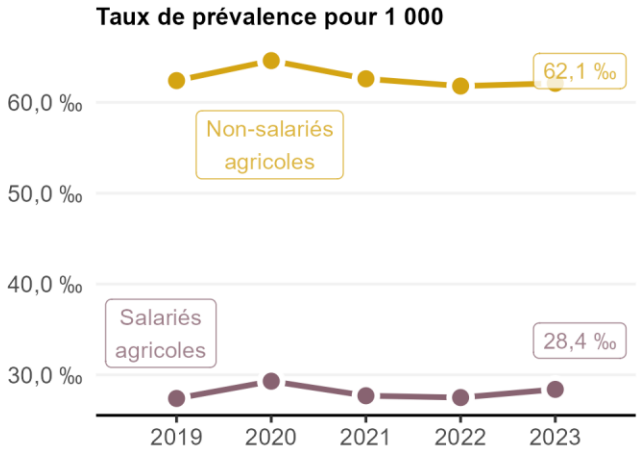

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

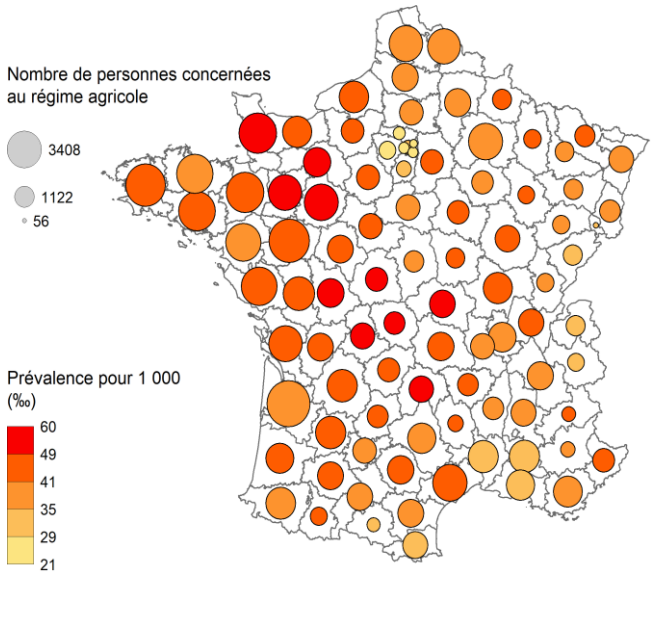

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

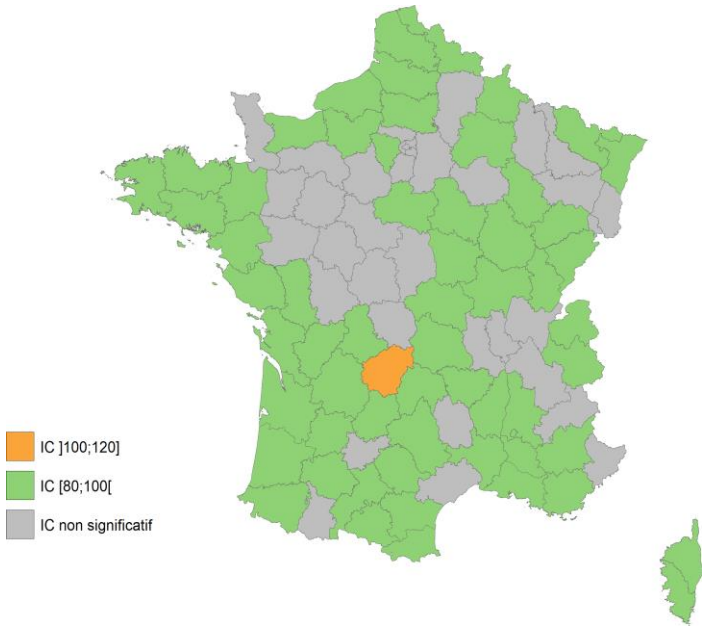

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancers sous surveillance (CAN_CAT_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer bronchopulmonaire

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 7 739
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 4,37 %
- Taux de prévalence : 2,8 ‰
- Âge moyen : 71,1 ans – Âge médian : 71 ans
- Répartition hommes/femmes : 67,8 % / 32,2 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 2 299

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

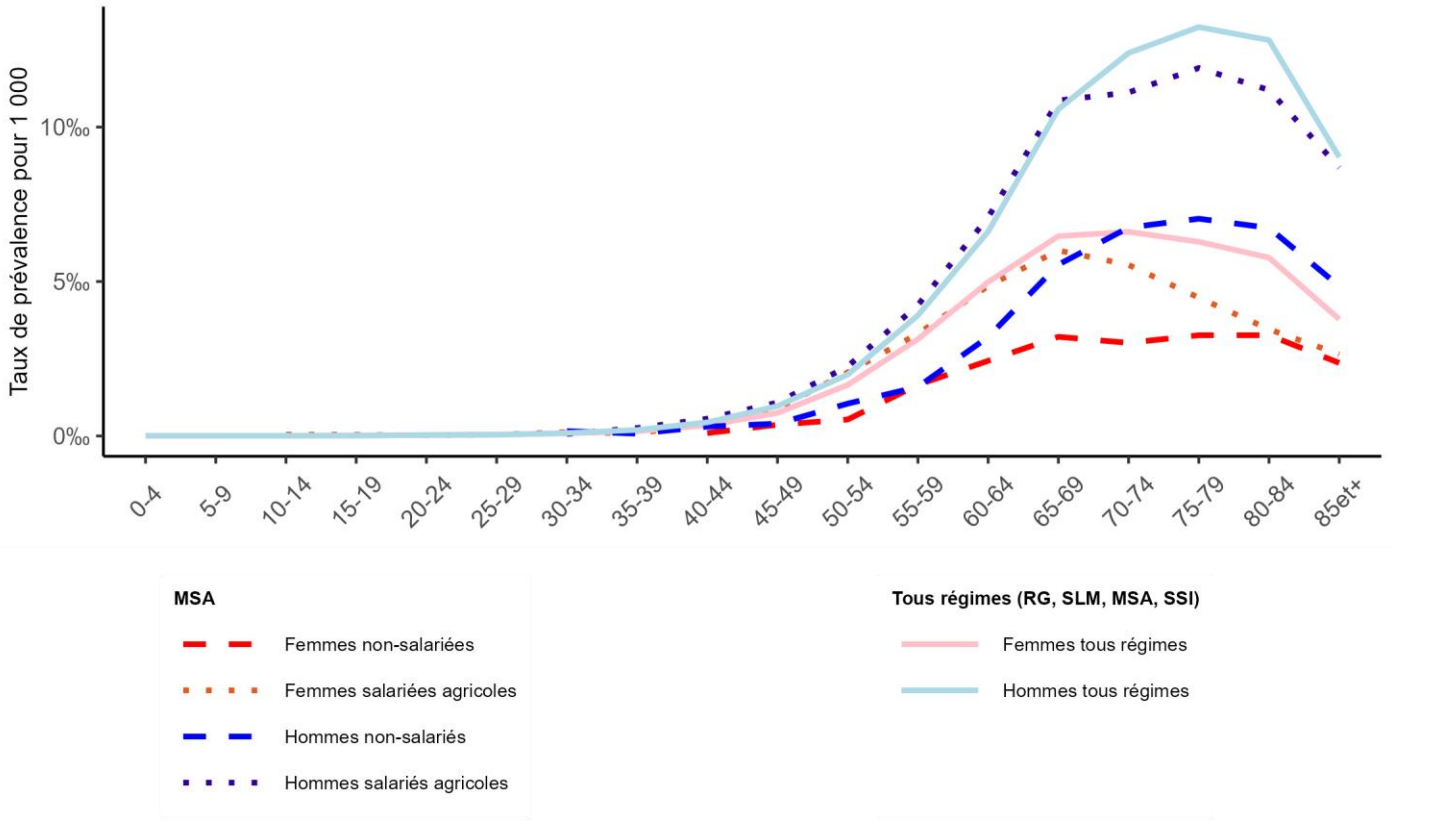

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

81,6 % des assurés pris en charge pour *Cancer bronchopulmonaire*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

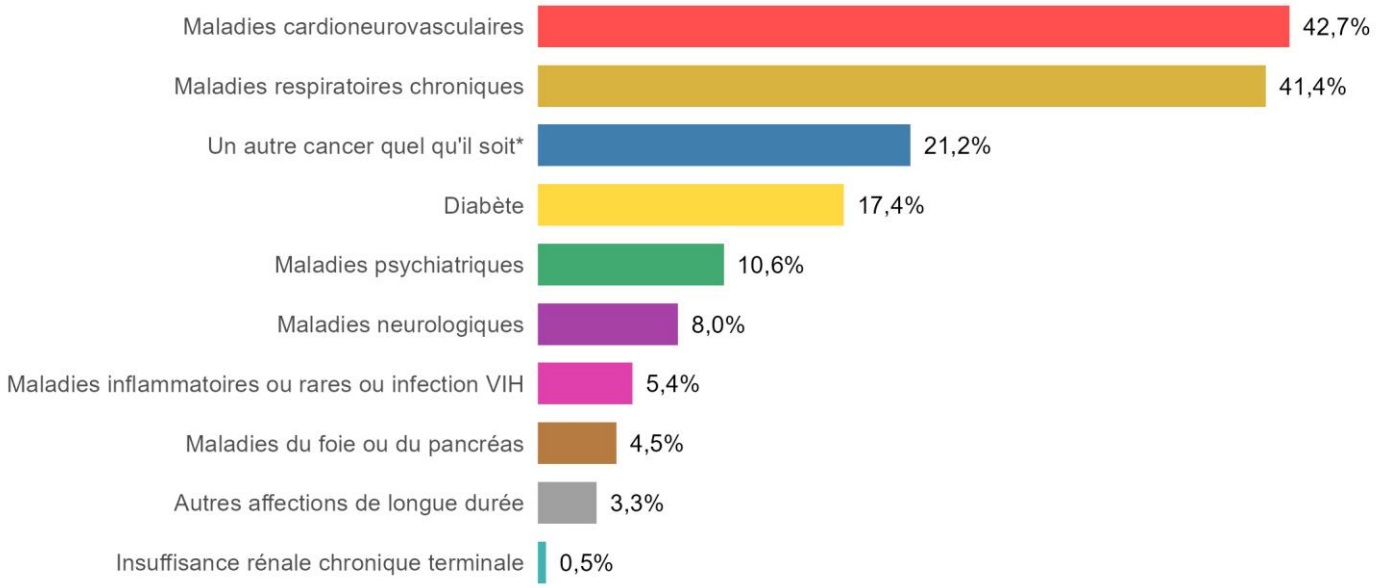

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 3,8% Cancer de la prostate ; 3,1% Cancers non classés ailleurs ; 2,6% Cancer colorectal ; 2,3% Cancer du sein de la femme ; 2,2% Cancer de la peau (hors mélanome) ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	2 938	52,9	***
Salariés	4 801	95,0	***

Consommants du régime agricole	
Nombre de consommants	Coût au régime agricole
7 739	170 996 238€

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

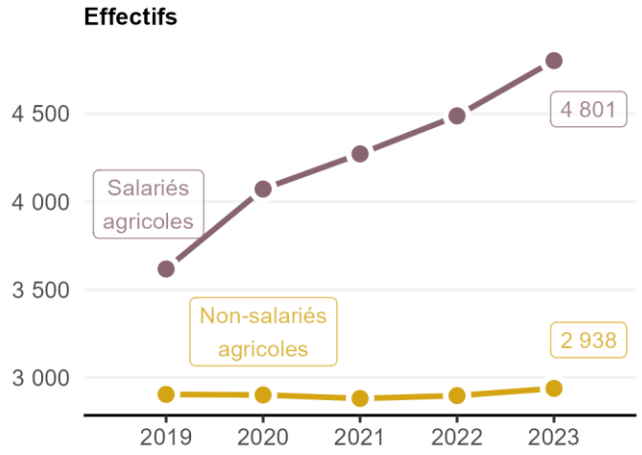

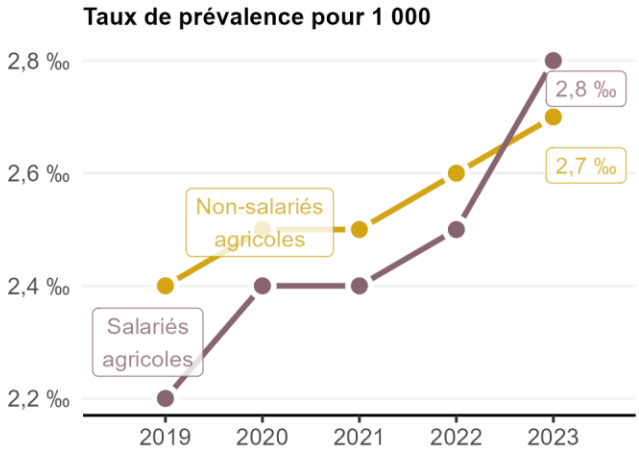

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

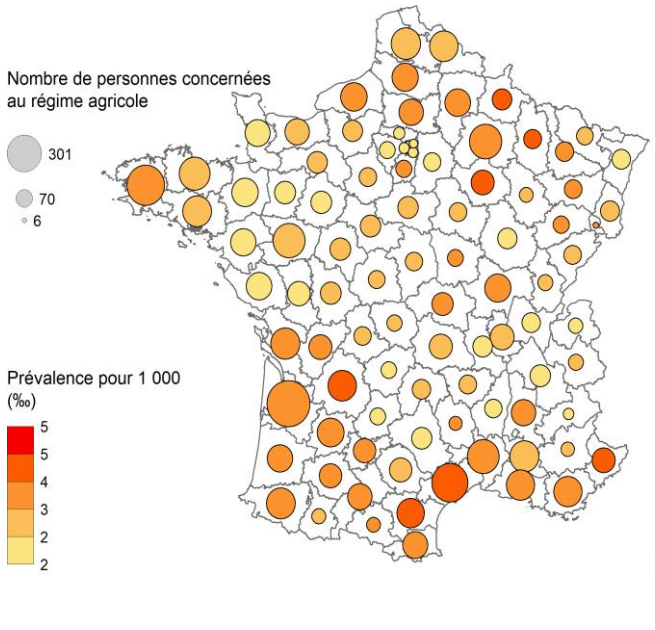

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

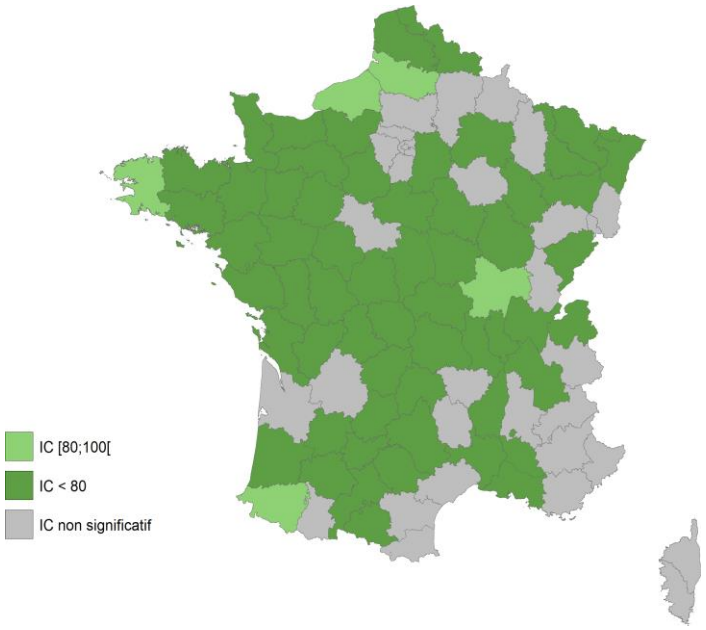

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer bronchopulmonaire (CAN_BPU_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer bronchopulmonaire actif

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 5 139
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 4,47 %
- Taux de prévalence : 1,8 ‰
- Âge moyen : 70,1 ans – Âge médian : 70 ans
- Répartition hommes/femmes : 68,6 % / 31,4 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 2 297

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

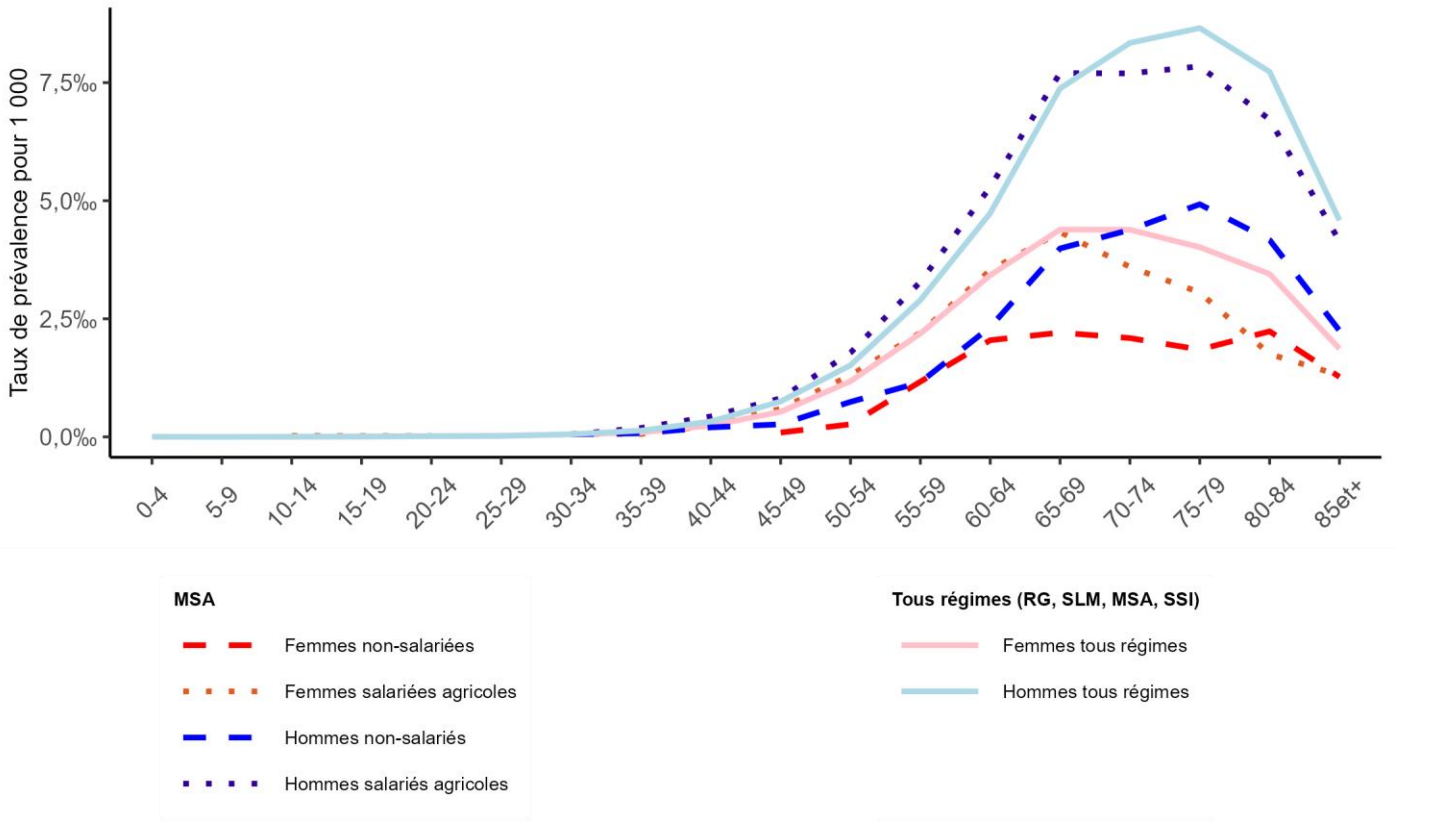

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

81,3 % des assurés pris en charge pour *Cancer bronchopulmonaire actif*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

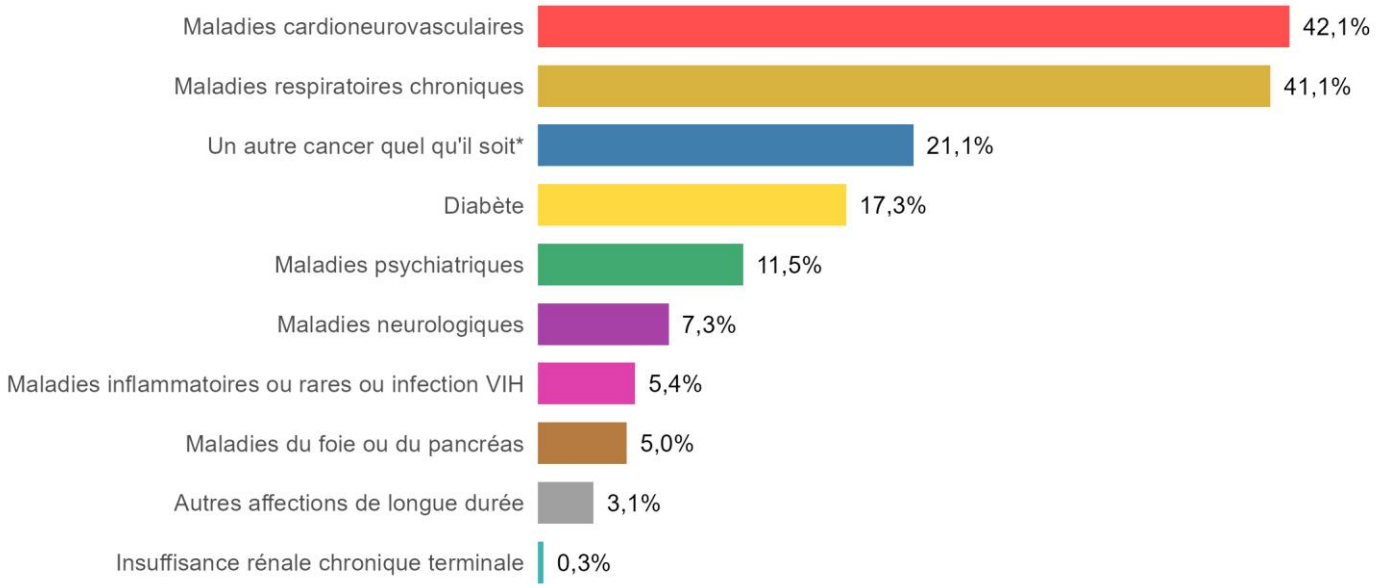

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 3,8% Cancer de la prostate ; 3,5% Cancers non classés ailleurs ; 2,4% Cancer colorectal ; 2,2% Cancer du sein de la femme ; 2,1% Cancer de la peau (hors mélanome) ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	1 865	53,2	***
Salariés	3 274	97,1	*

Consommants du régime agricole	
Nombre de consommants	Coût au régime agricole
5 139	161 871 517€

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

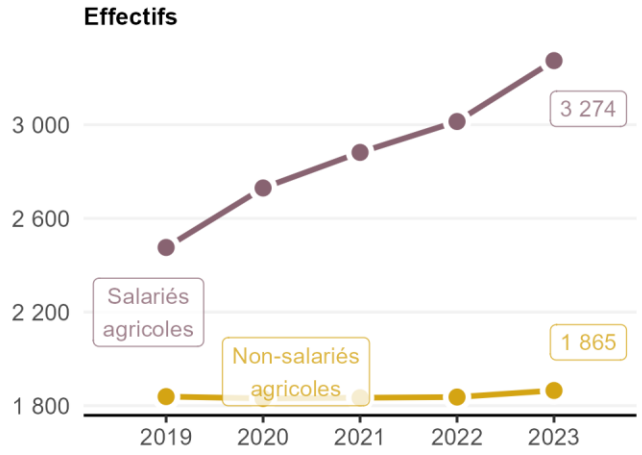

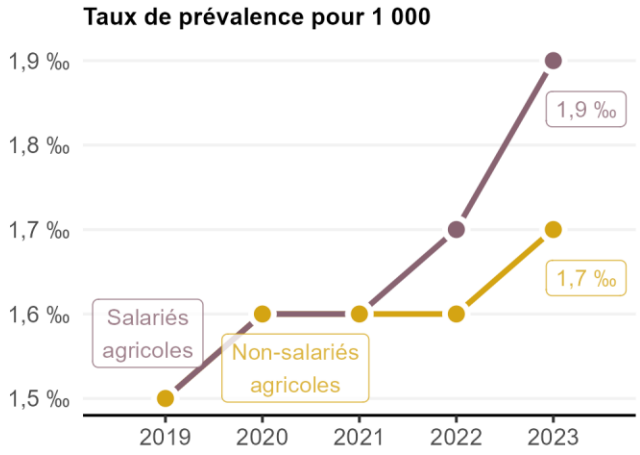

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

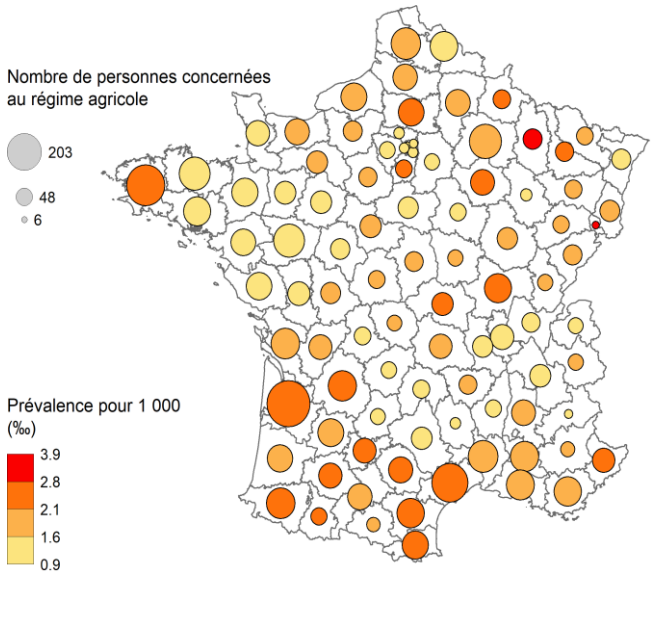

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

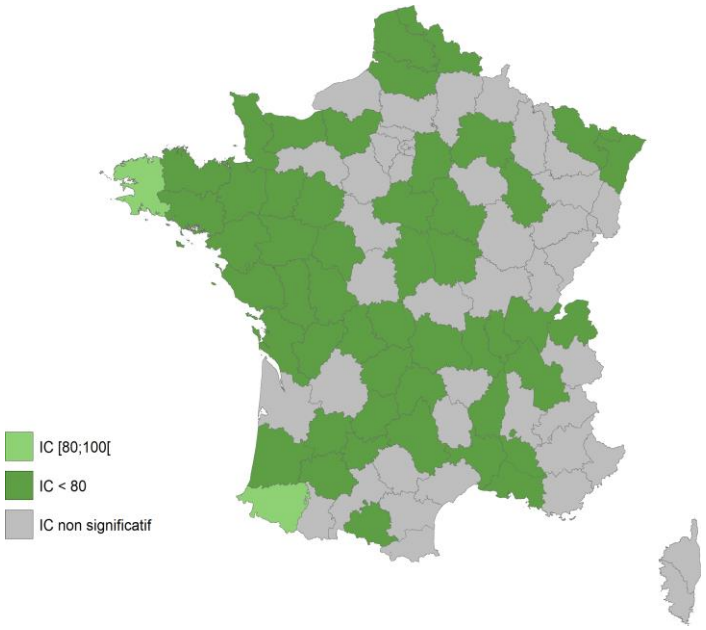

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer bronchopulmonaire actif (CAN_BPU_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer bronchopulmonaire sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 2 600
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 4,19 %
- Taux de prévalence : 0,9 ‰
- Âge moyen : 73,2 ans – Âge médian : 73 ans
- Répartition hommes/femmes : 66,2 % / 33,8 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 723

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

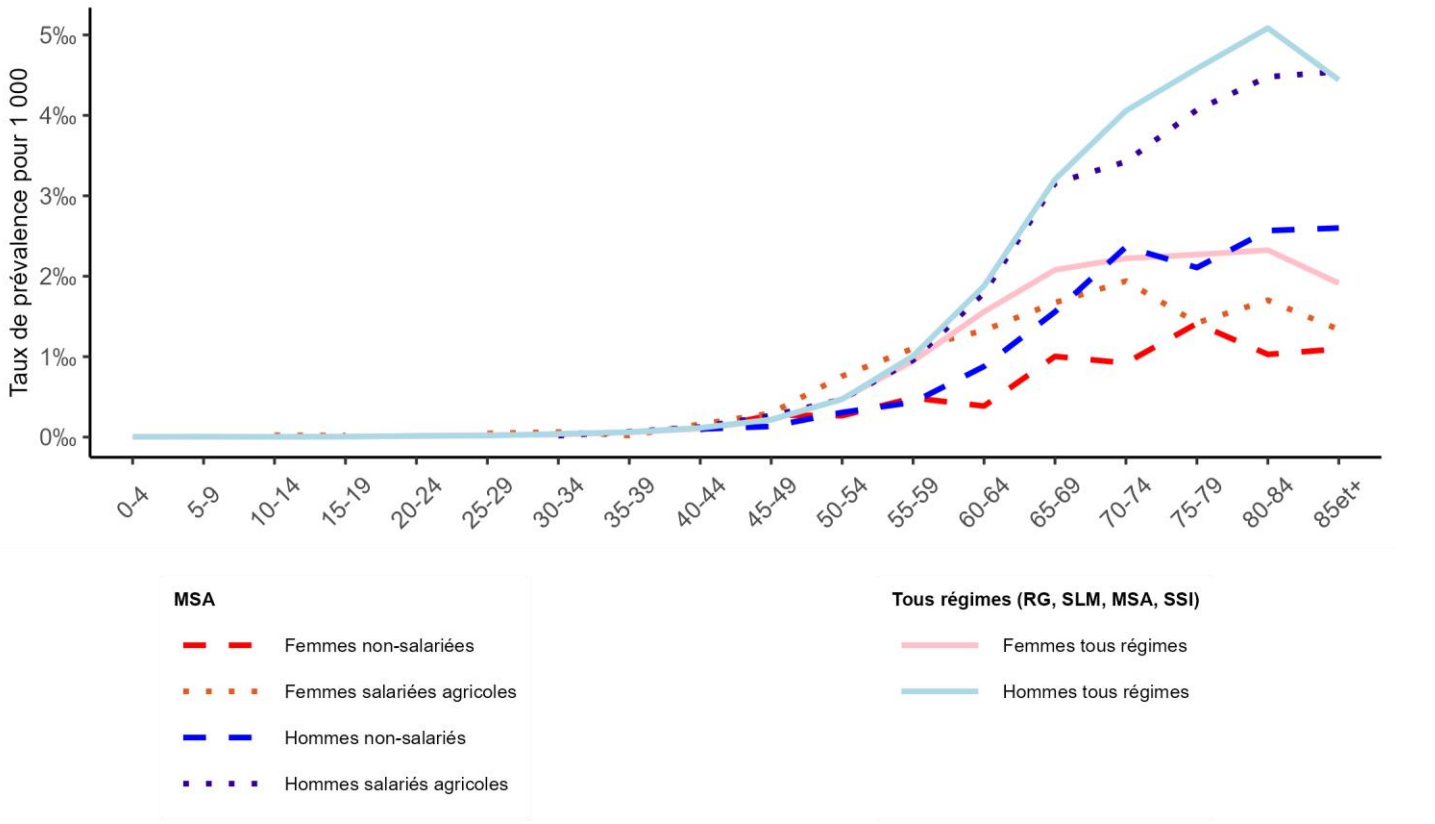

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

82,2 % des assurés pris en charge pour *Cancer bronchopulmonaire sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

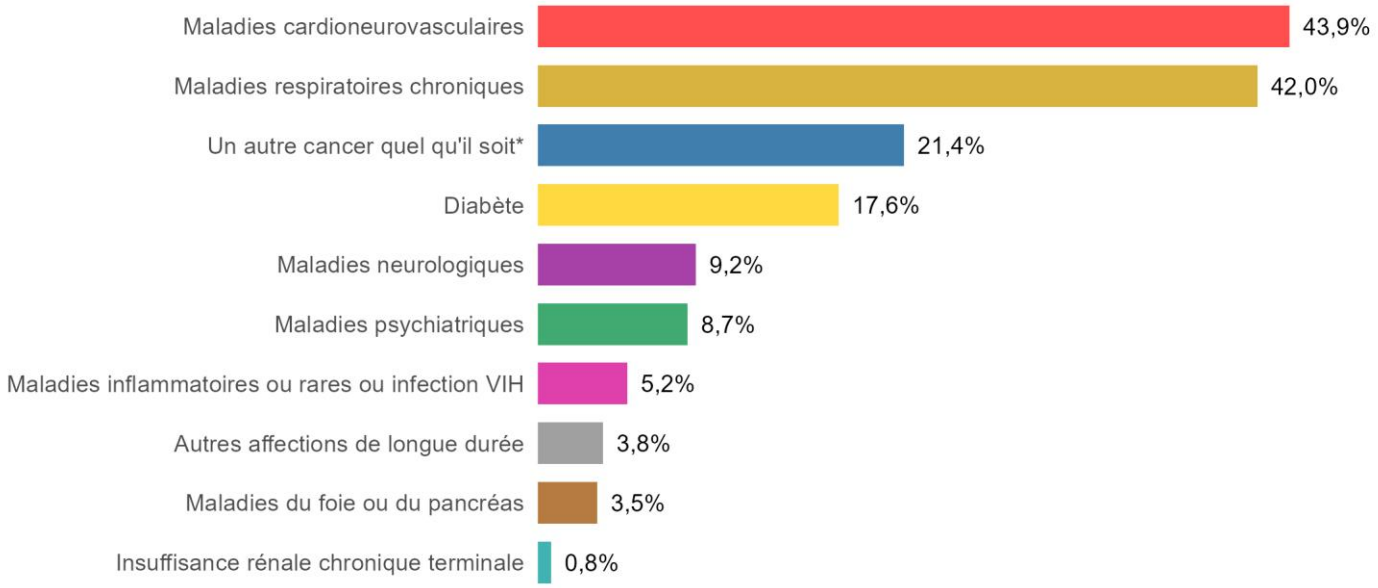

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 3,8% Cancer de la prostate ; 3,1% Cancer colorectal ; 2,8% Cancer de la vessie ; 2,6% Cancer du sein de la femme ; 2,3% Cancer des voies aérodigestives supérieures (VADS) ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	1 073	52,3	***
Salariés	1 527	90,8	***

Consommants du régime agricole	
Nombre de consommants	Coût au régime agricole
2 600	9 124 720€

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

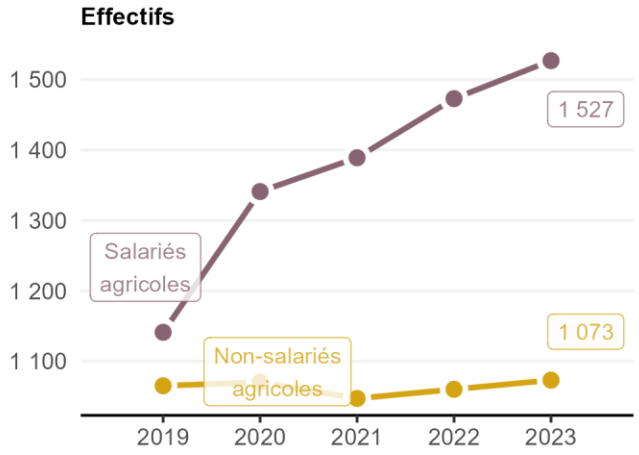

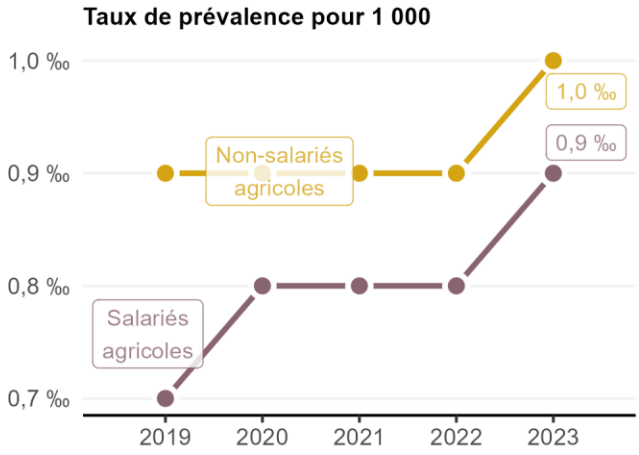

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

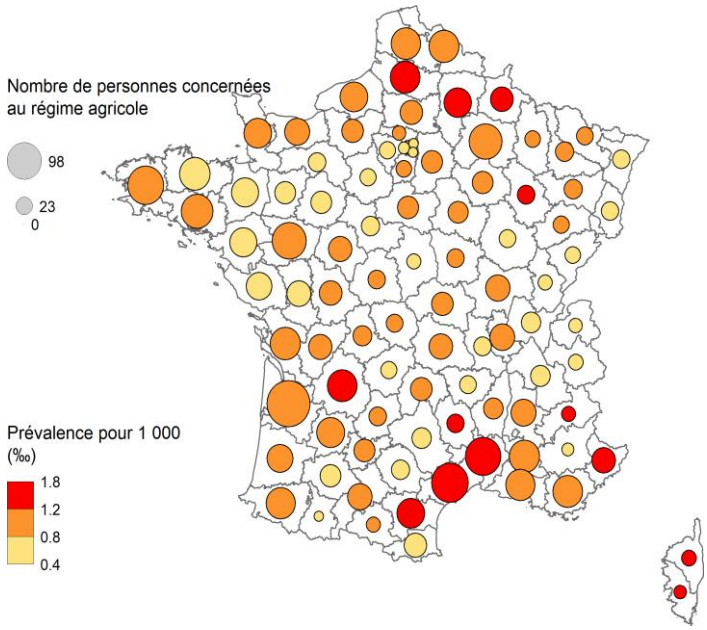

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

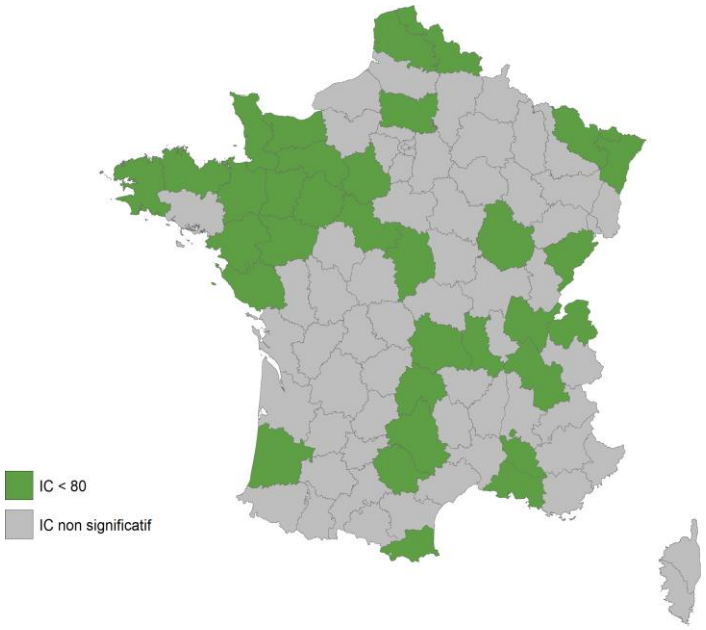

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer bronchopulmonaire sous surveillance (CAN_BPU_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer du sein de la femme

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 32 021
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 1,18 %
- Taux de prévalence : 25,1 ‰
- Âge moyen : 73,3 ans – Âge médian : 75 ans
- Répartition hommes/femmes : 0,0 % / 100,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 3 805

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

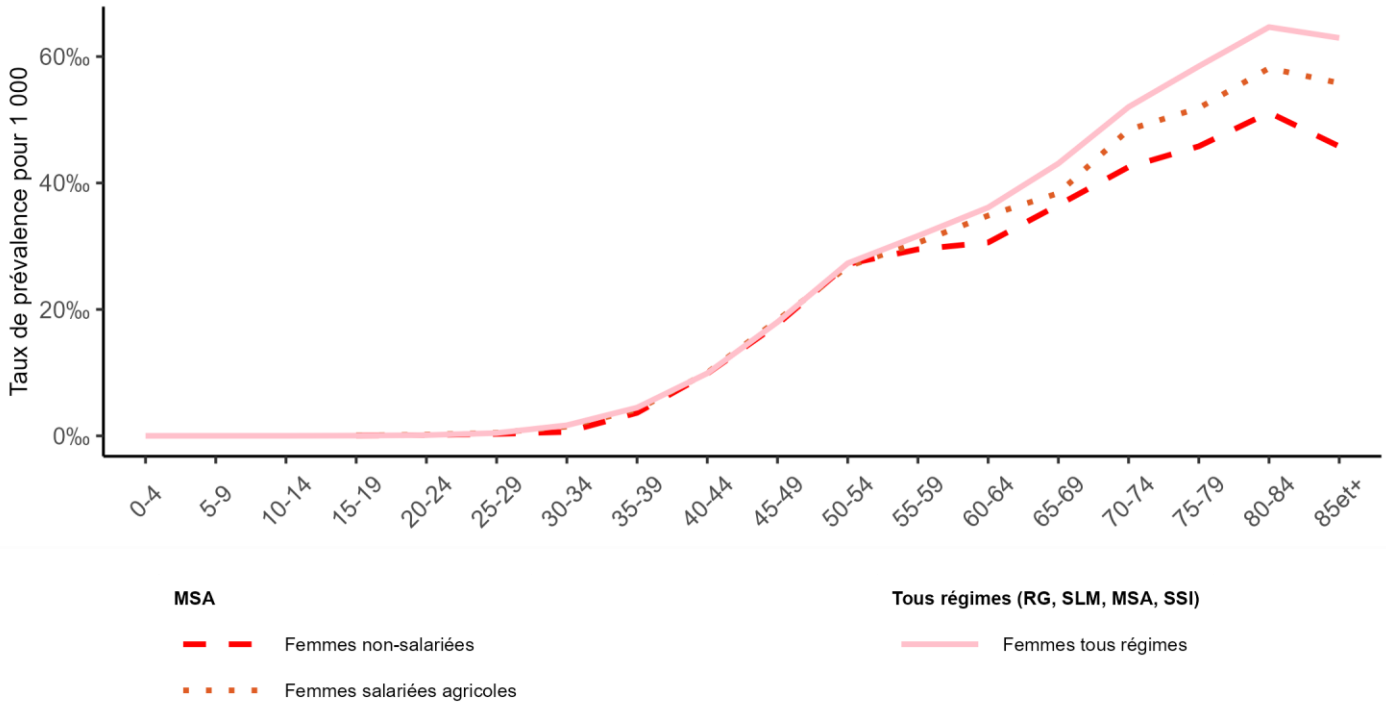

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

51,3 % des assurés pris en charge pour *Cancer du sein de la femme*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

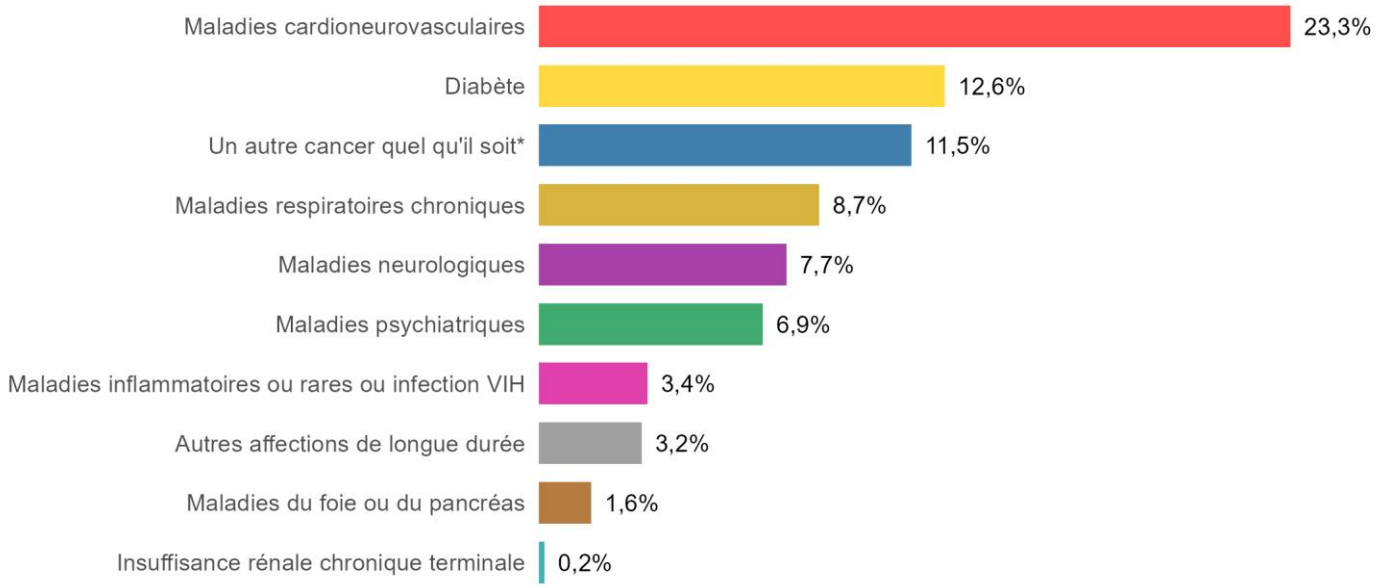

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 2,5% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 2,1% Cancer colorectal ; 1,0% Cancers non classés ailleurs ; 1,0% Mélanome de la peau ; 0,9% Cancer du corps de l'utérus ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	16 592	78,1	***
Salariés	15 429	93,1	***

Consommants du régime agricole	
Nombre de consommants	Coût au régime agricole
32 021	217 807 513€

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

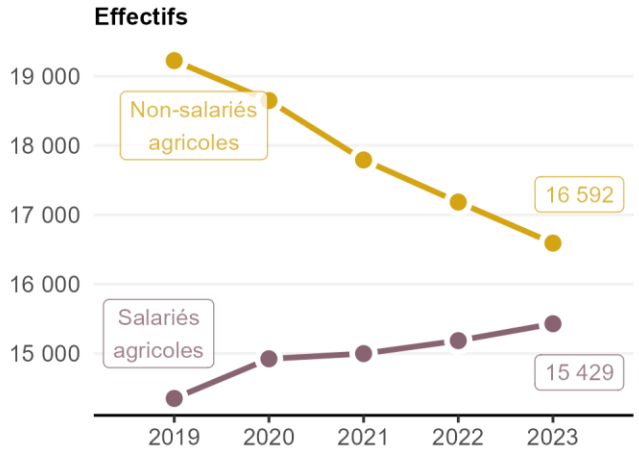

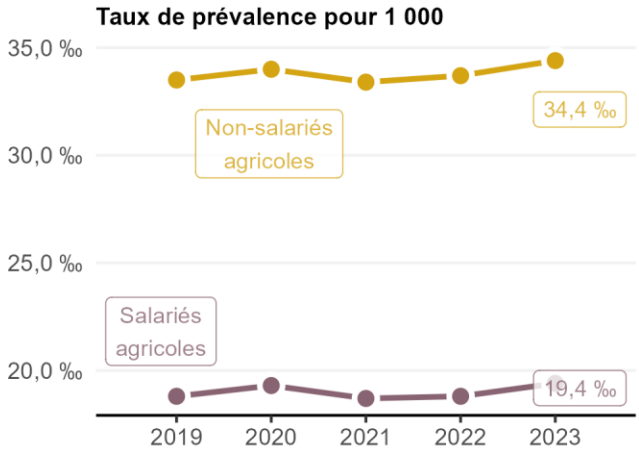

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

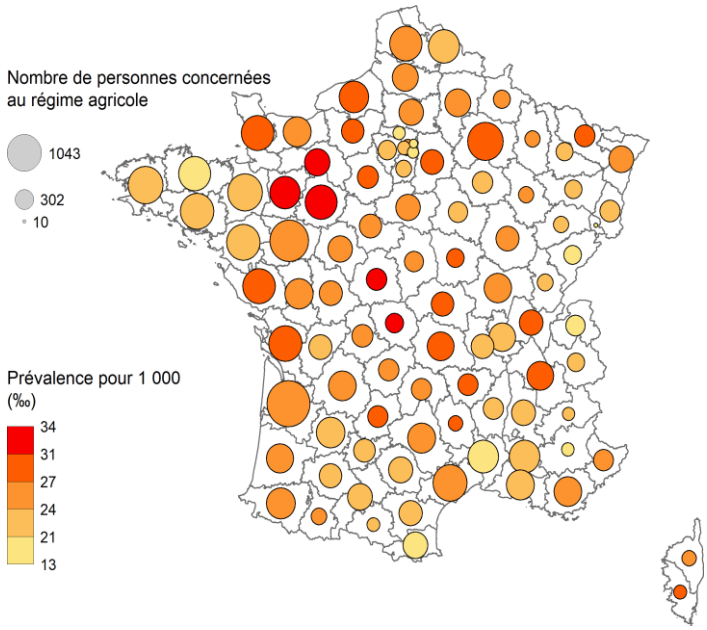

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

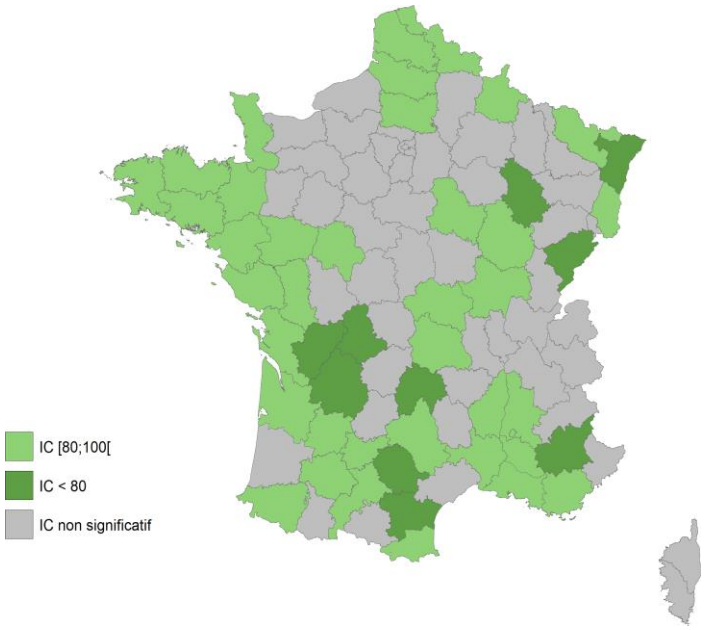

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer du sein de la femme (CAN_SEI_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer du sein de la femme actif

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 10 479
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 0,06 %
- Taux de prévalence : 8,2 ‰
- Âge moyen : 68,7 ans – Âge médian : 70 ans
- Répartition hommes/femmes : 0,0 % / 100,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 3 999

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

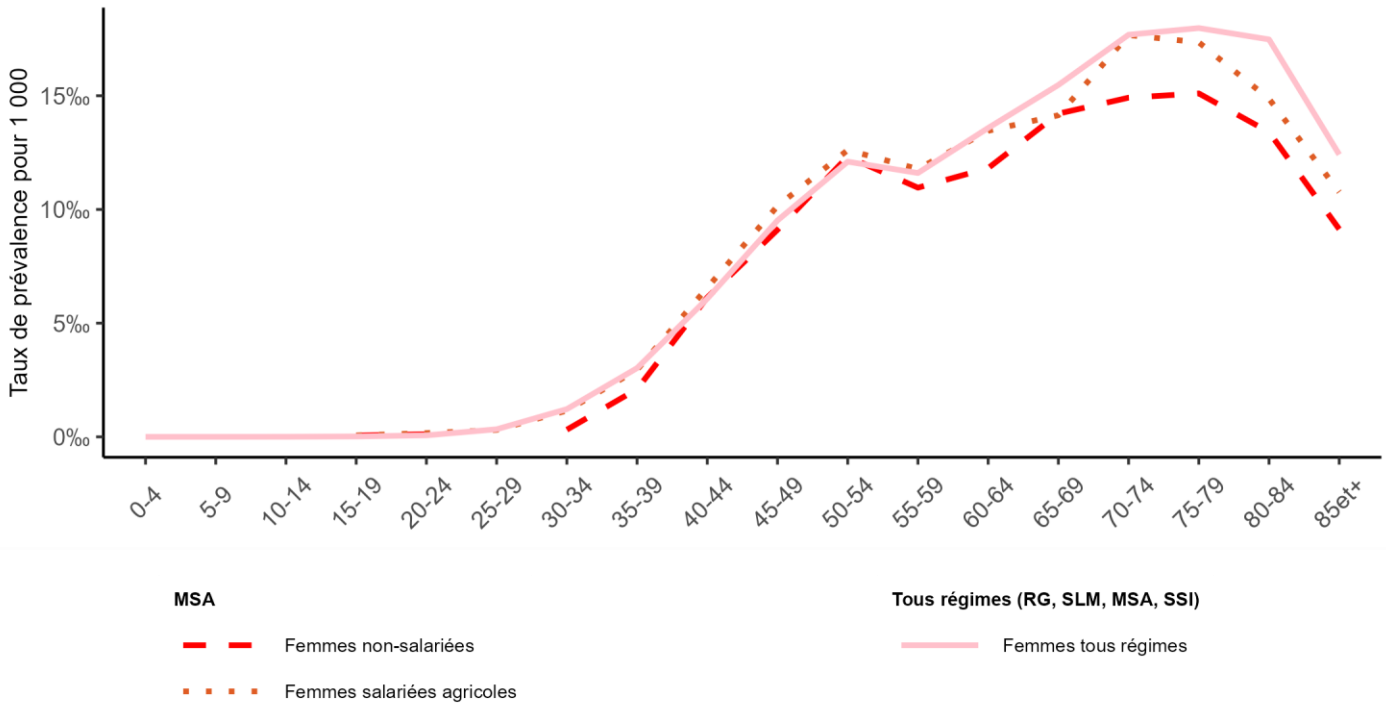

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

48,1 % des assurés pris en charge pour *Cancer du sein de la femme actif*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

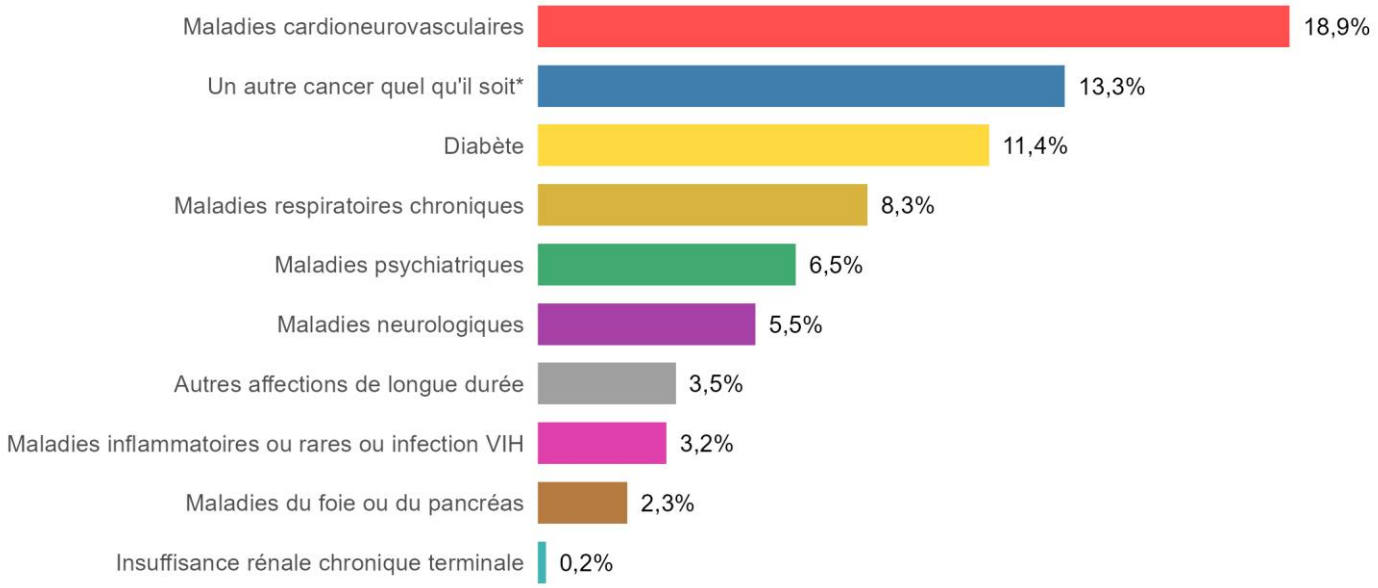

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 2,1% Cancer colorectal ; 2,0% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 1,5% Cancers non classés ailleurs ; 1,0% Cancer du corps de l'utérus ; 1,0% Maladie myéloprolifférative et syndrome myélodysplasique ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	4 701	81,6	***
Salariés	5 778	98,0	Non significatif

Consommants du régime agricole	
Nombre de consommants	Coût au régime agricole
10 479	183 698 192€

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

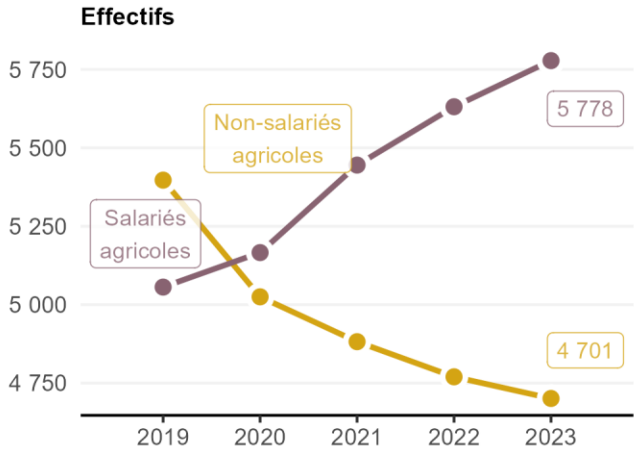

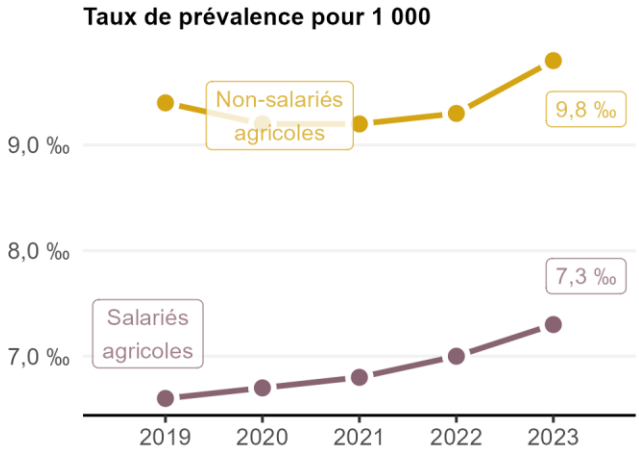

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

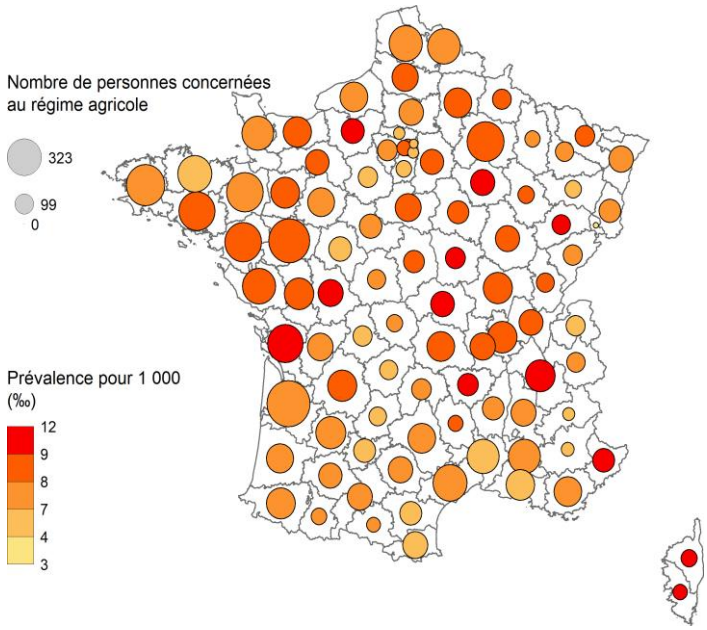

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

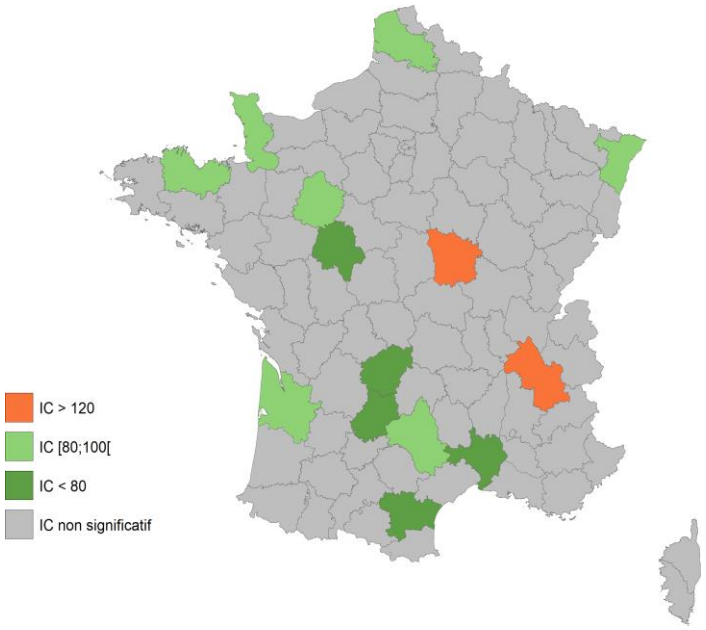

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer du sein de la femme actif (CAN_SEI_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer du sein de la femme sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 21 542
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 1,75 %
- Taux de prévalence : 16,9 ‰
- Âge moyen : 75,6 ans – Âge médian : 77 ans
- Répartition hommes/femmes : 0,0 % / 100,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 3 450

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

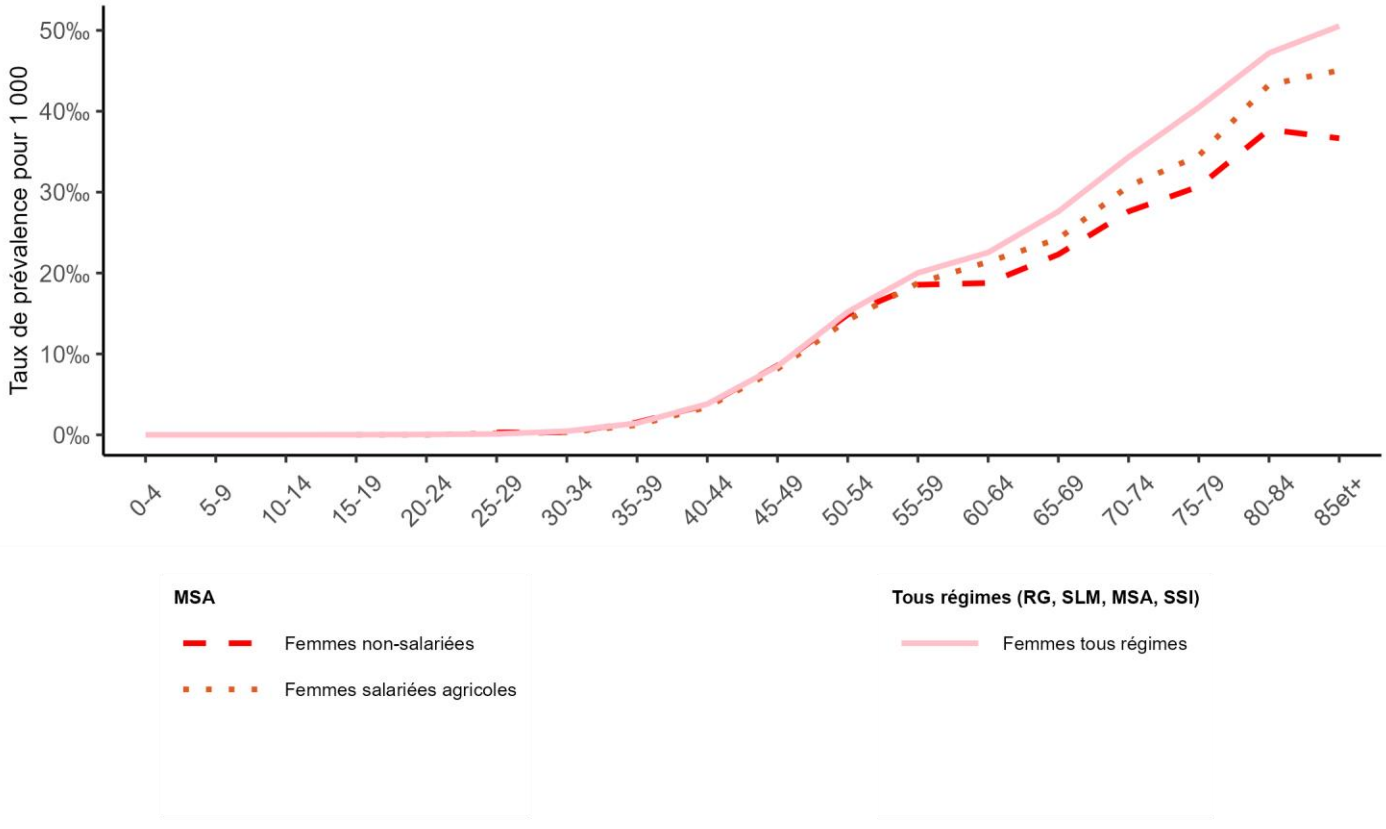

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

53,0 % des assurés pris en charge pour *Cancer du sein de la femme sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

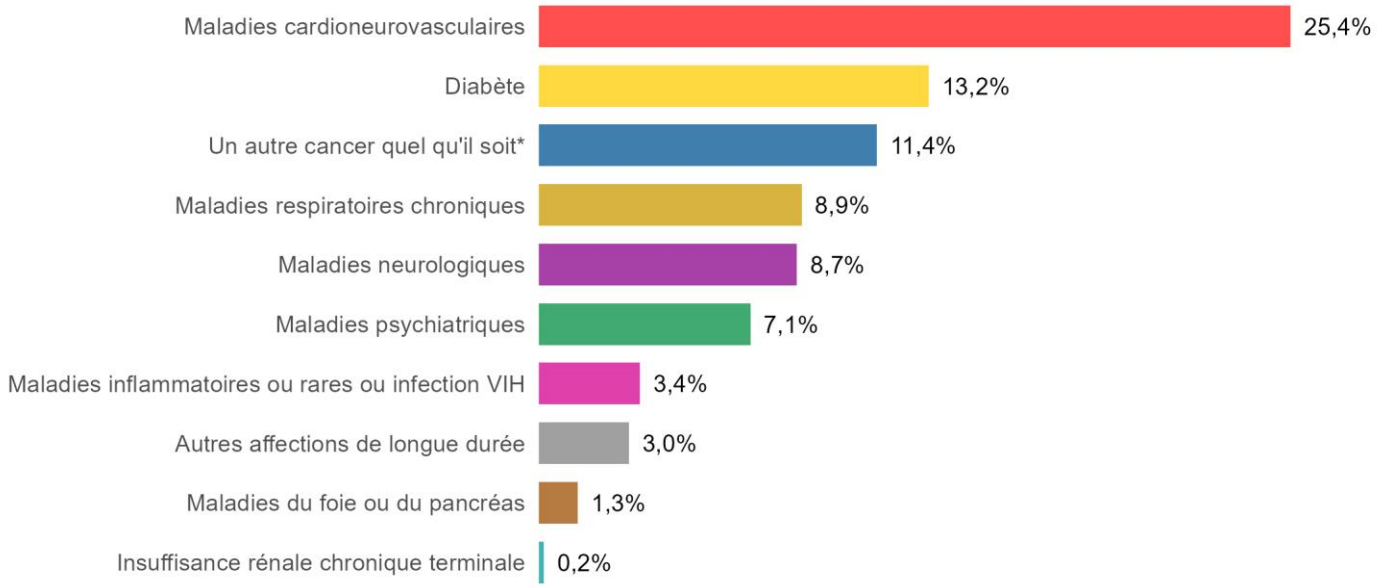

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 2,7% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 2,2% Cancer colorectal ; 1,0% Mélanome de la peau ; 0,9% Cancer du corps de l'utérus ; 0,8% Cancers non classés ailleurs ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	11 891	76,8	***
Salariés	9 651	90,4	***

Consommants du régime agricole	
Nombre de consommants	Coût au régime agricole
21 542	34 109 320€

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

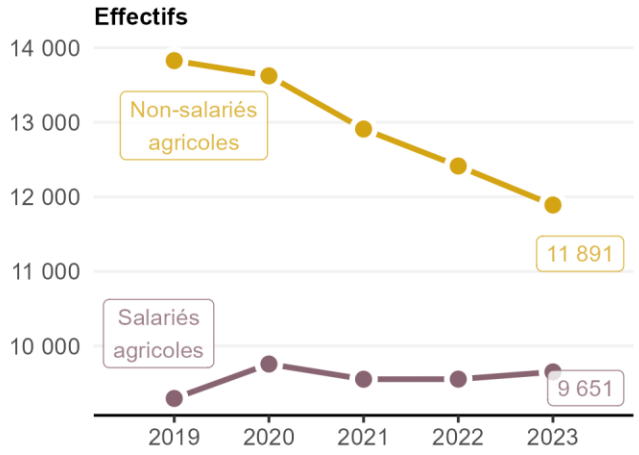

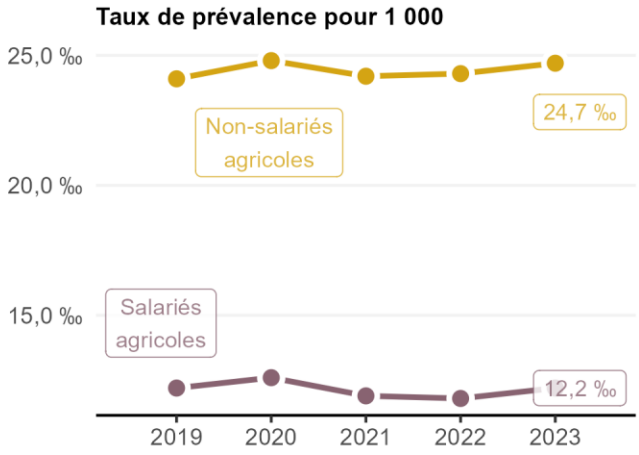

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

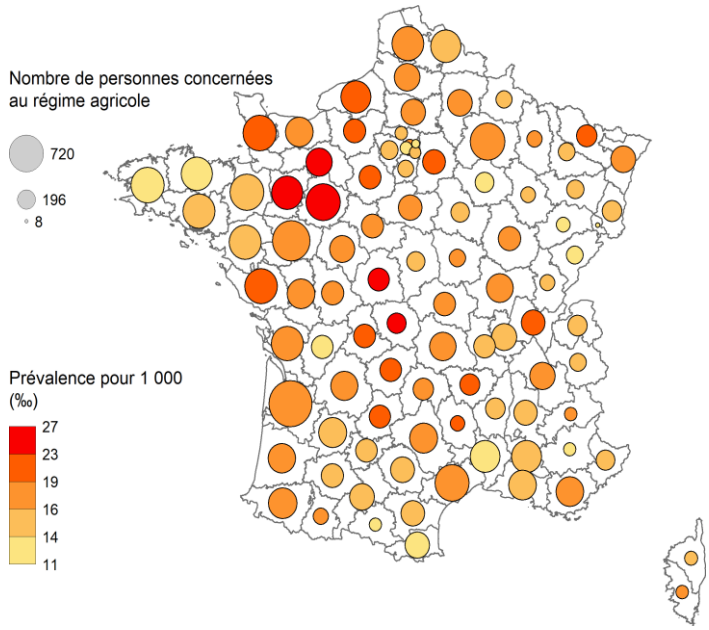

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

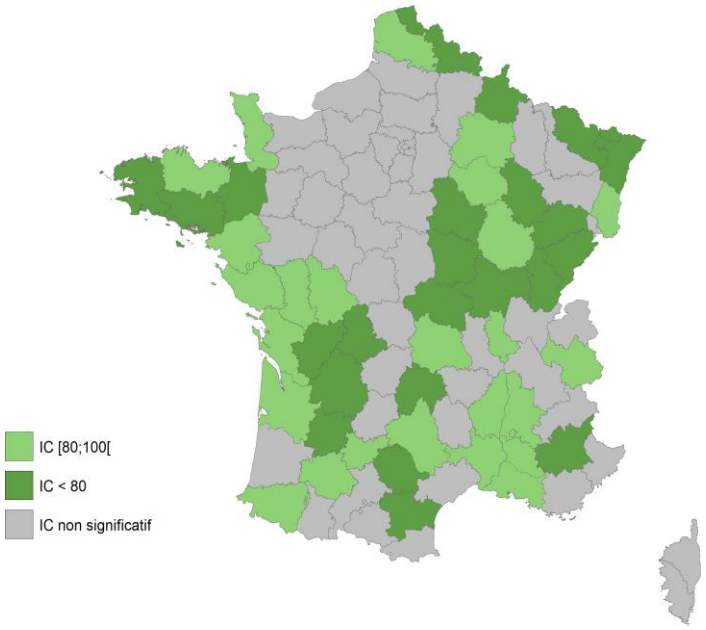

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer du sein de la femme sous surveillance (CAN_SEI_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer de la prostate

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 42 562
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 0,54 %
- Taux de prévalence : 27,7 ‰
- Âge moyen : 77,7 ans – Âge médian : 77 ans
- Répartition hommes/femmes : 100,0 % / 0,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 5 787

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

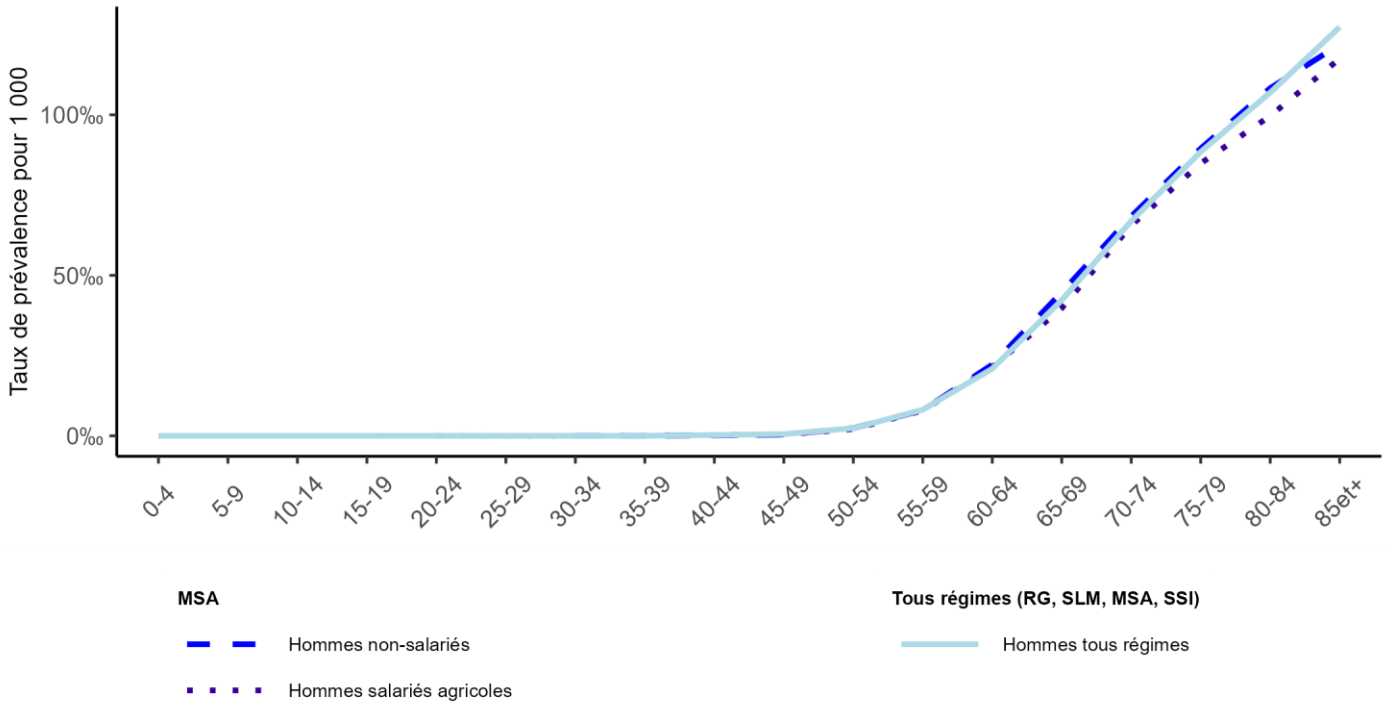

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

64,8 % des assurés pris en charge pour *Cancer de la prostate*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

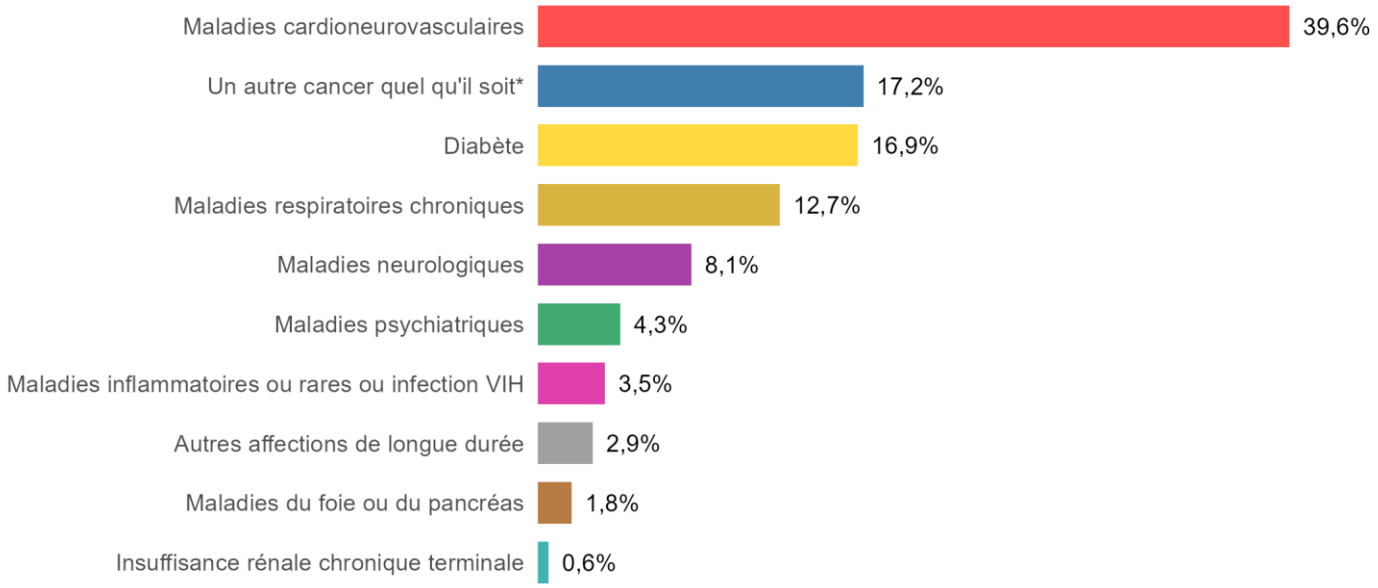

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 3,8% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 3,2% Cancer de la vessie ; 3,1% Cancer colorectal ; 1,5% Cancer du rein ; 1,3% Cancers non classés ailleurs ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	25 212	99,8	Non significatif
Salariés	17 350	95,4	***

Consommants du régime agricole	
Nombre de consommants	Coût au régime agricole
42 562	221 343 066€

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

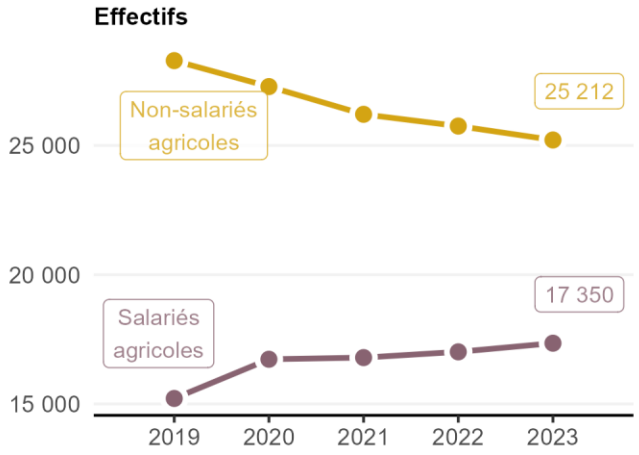

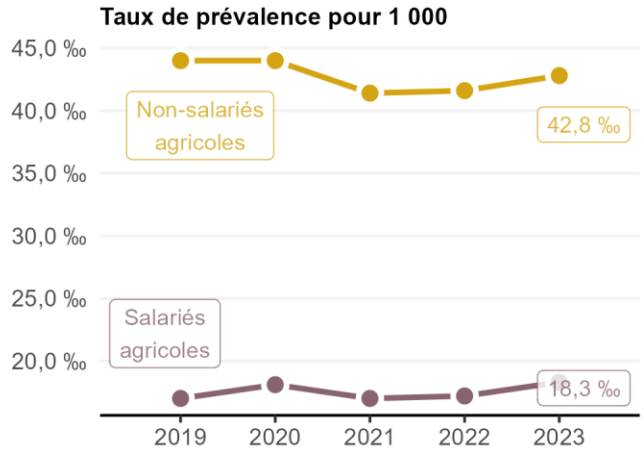

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

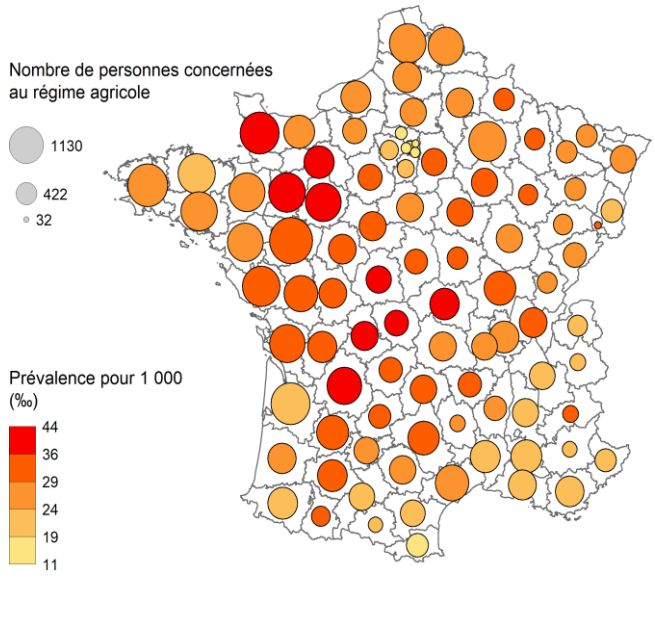

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

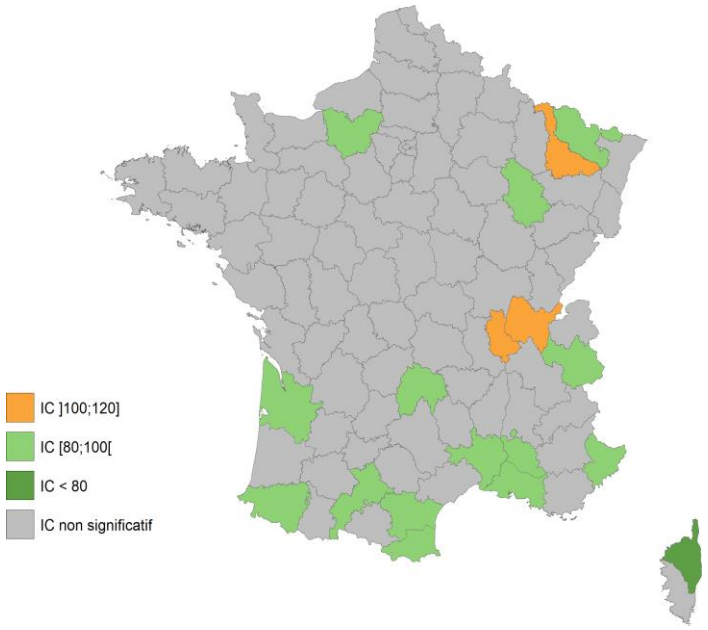

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer de la prostate (CAN_PRO_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer de la prostate actif

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 18 747
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 0,57 %
- Taux de prévalence : 12,2 ‰
- Âge moyen : 76,2 ans – Âge médian : 76 ans
- Répartition hommes/femmes : 100,0 % / 0,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 6 382

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

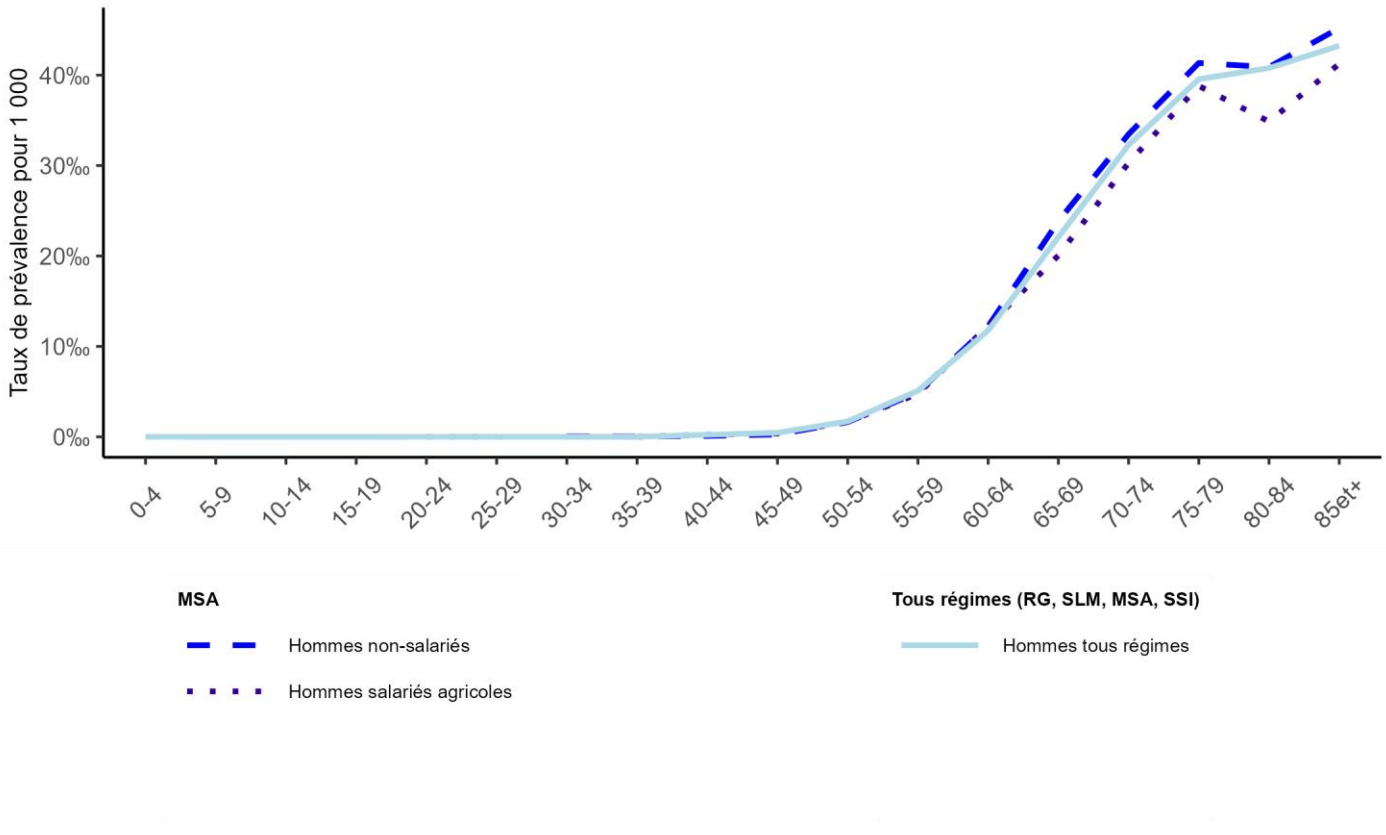

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

63,1 % des assurés pris en charge pour *Cancer de la prostate actif*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

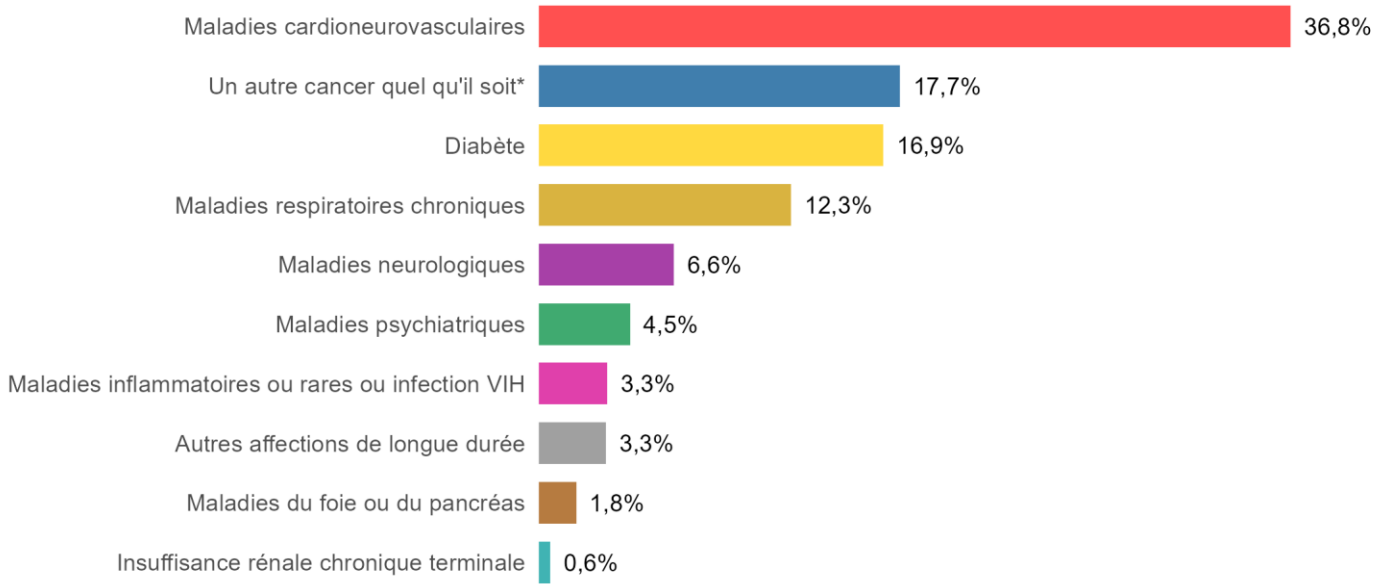

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 3,6% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 3,2% Cancer colorectal ; 2,8% Cancer de la vessie ; 1,7% Cancers non classés ailleurs ; 1,5% Cancer du rein ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	10 958	103,8	***
Salariés	7 789	94,5	***

Consommants du régime agricole	
Nombre de consommants	Coût au régime agricole
18 747	198 560 433€

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

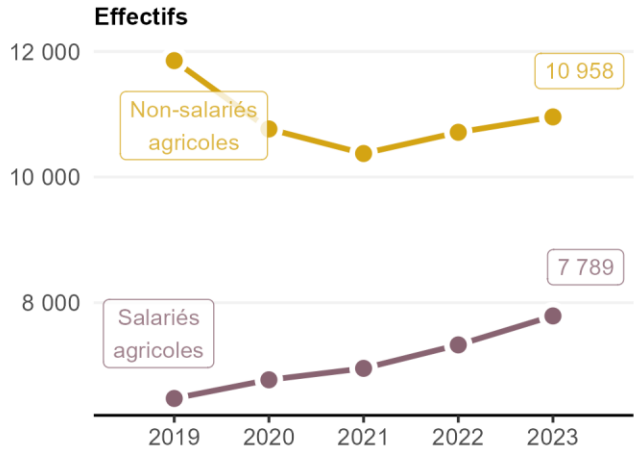

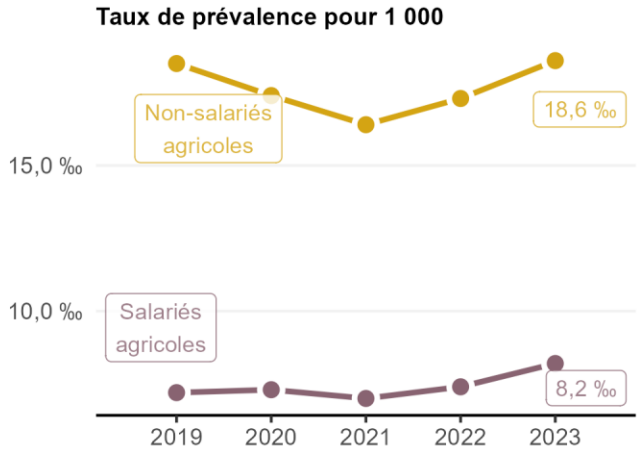

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

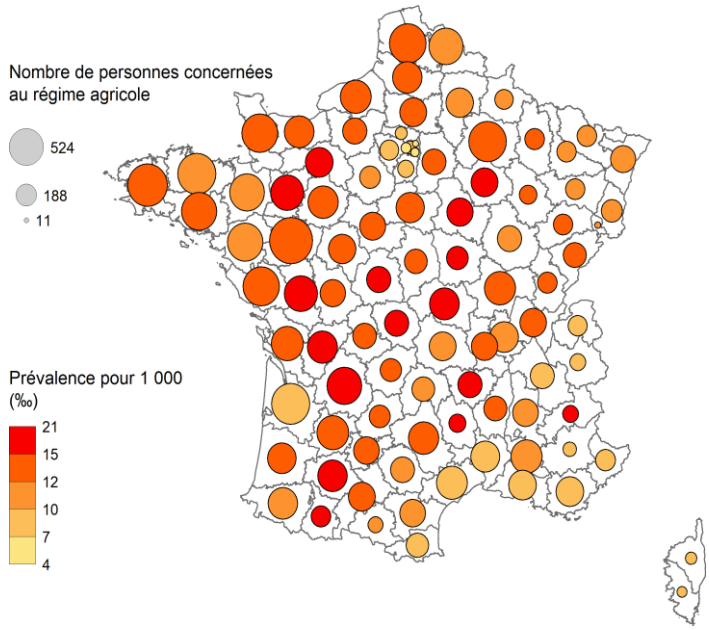

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

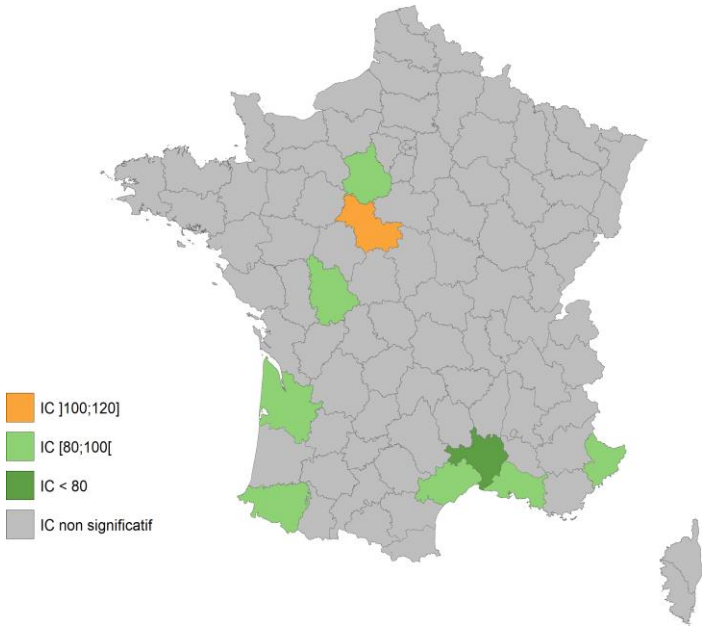

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer de la prostate actif (CAN_PRO_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer de la prostate sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 23 815
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 1,37 %
- Taux de prévalence : 15,5 ‰
- Âge moyen : 79,0 ans – Âge médian : 79 ans
- Répartition hommes/femmes : 100,0 % / 0,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 4 444

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

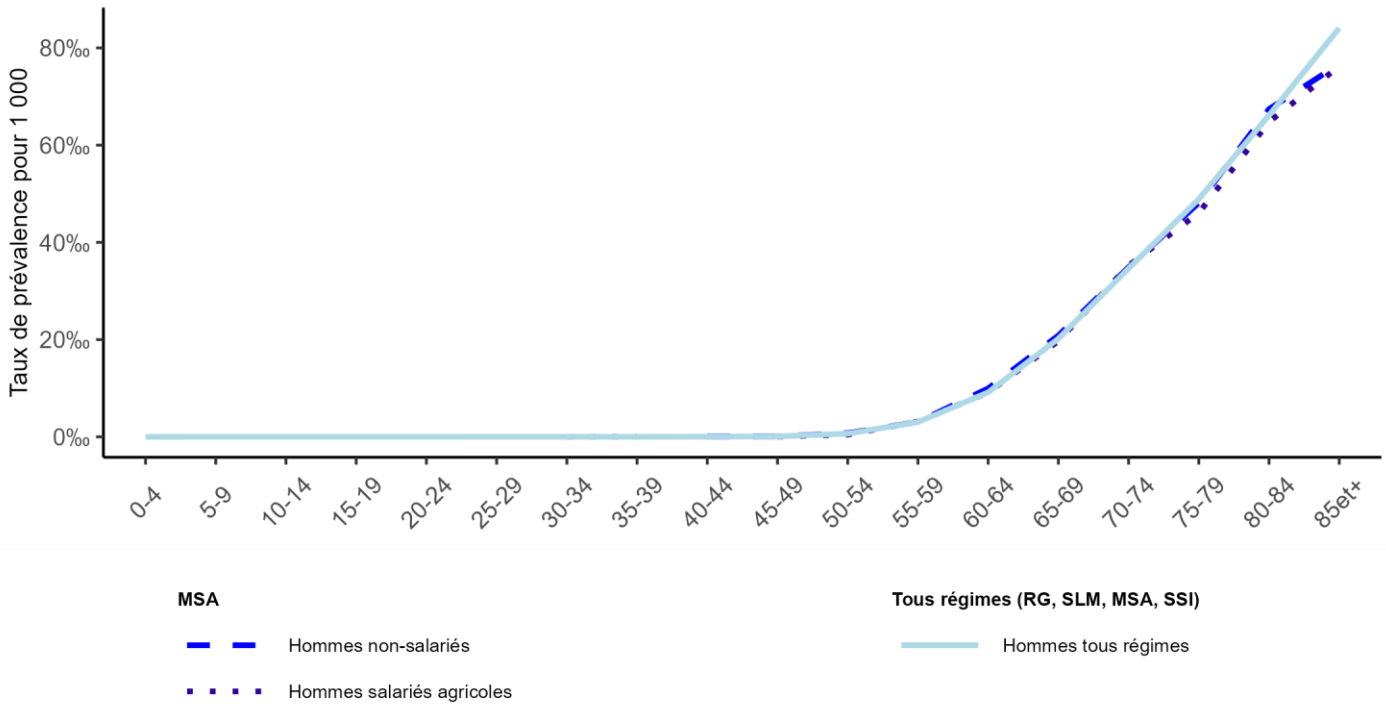

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

66,2 % des assurés pris en charge pour *Cancer de la prostate sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

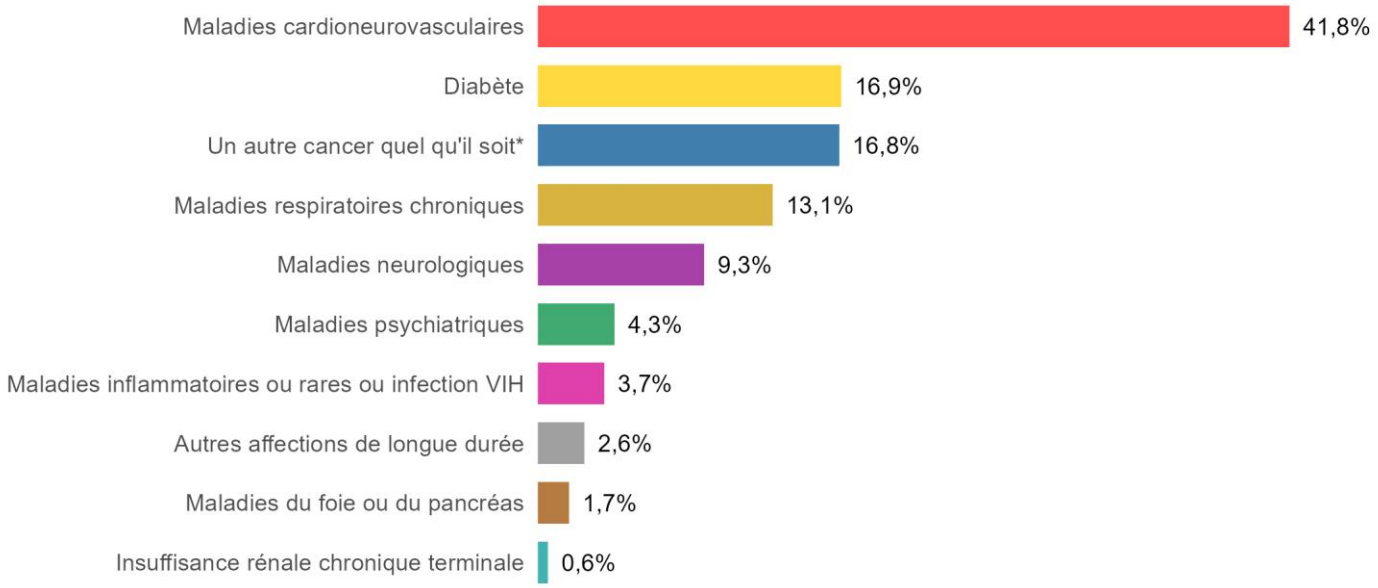

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 4,0% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 3,5% Cancer de la vessie ; 3,0% Cancer colorectal ; 1,5% Cancer du rein ; 1,2% Mélanome de la peau ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	14 254	97,0	***
Salariés	9 561	96,2	***

Consommants du régime agricole	
Nombre de consommants	Coût au régime agricole
23 815	22 782 633€

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

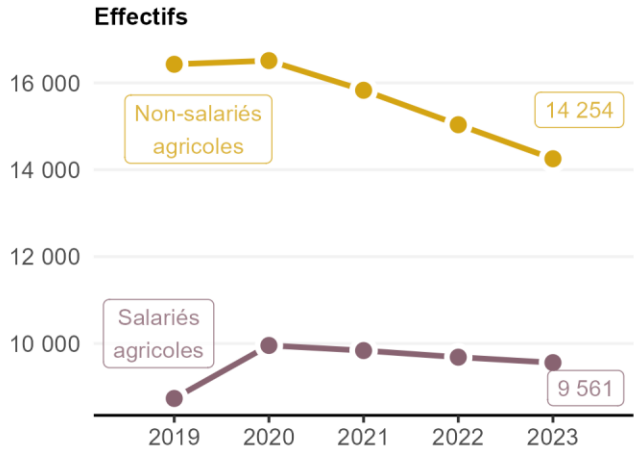

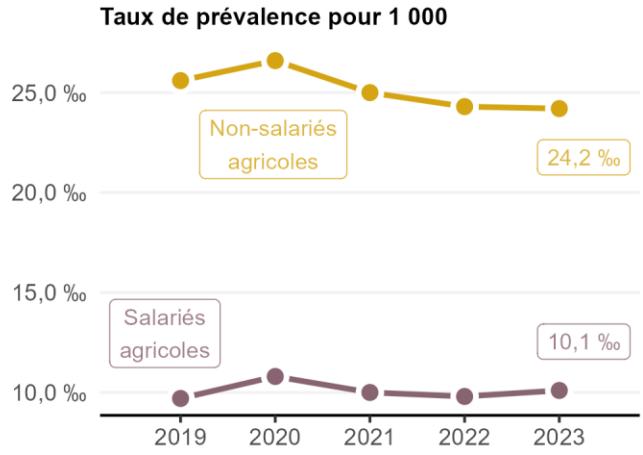

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

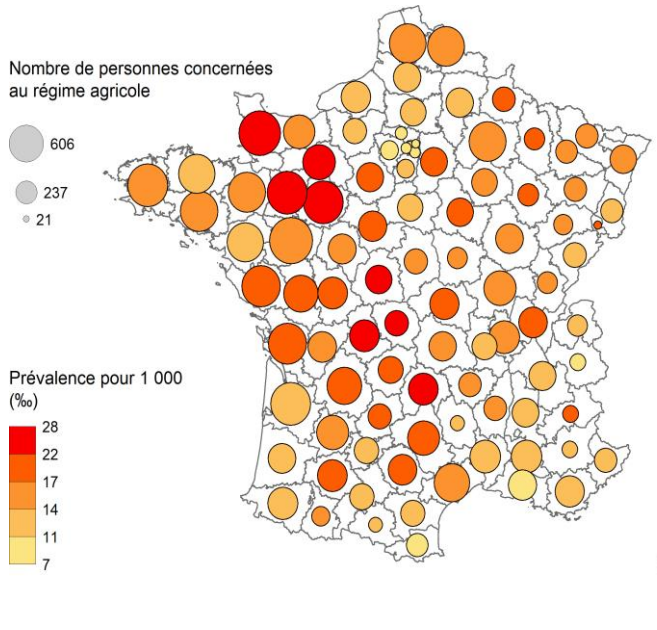

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

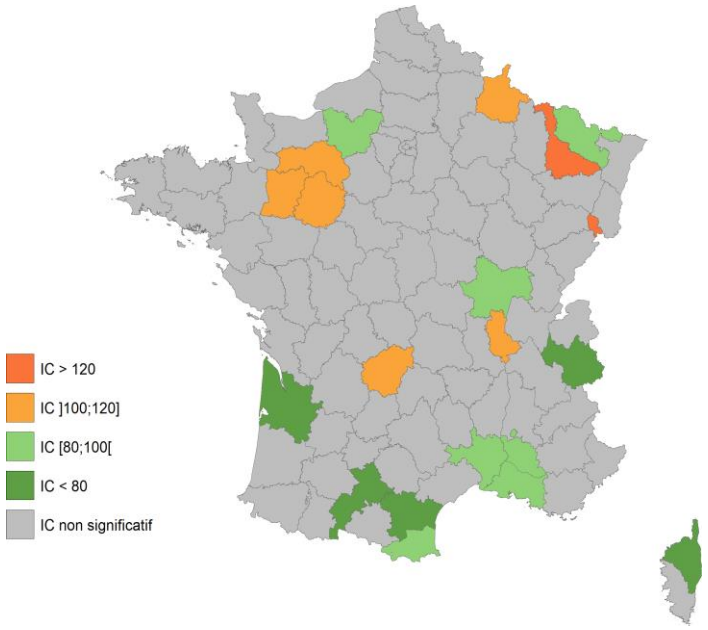

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer de la prostate sous surveillance (CAN_PRO_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer colorectal

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 23 435
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 2,59 %
- Taux de prévalence : 8,3 ‰
- Âge moyen : 77,2 ans – Âge médian : 78 ans
- Répartition hommes/femmes : 57,3 % / 42,7 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 3 750

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

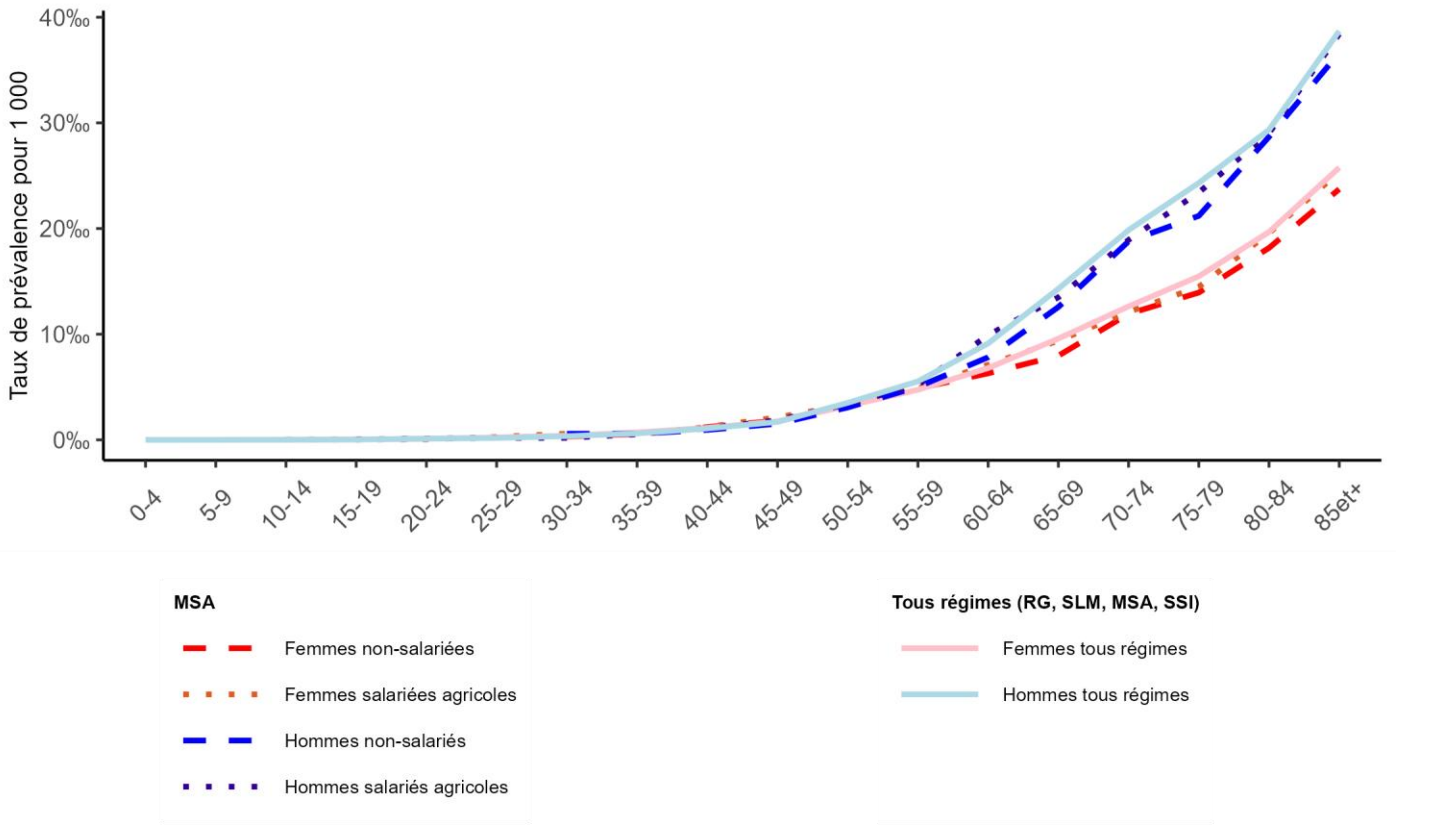

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

68,5 % des assurés pris en charge pour *Cancer colorectal*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

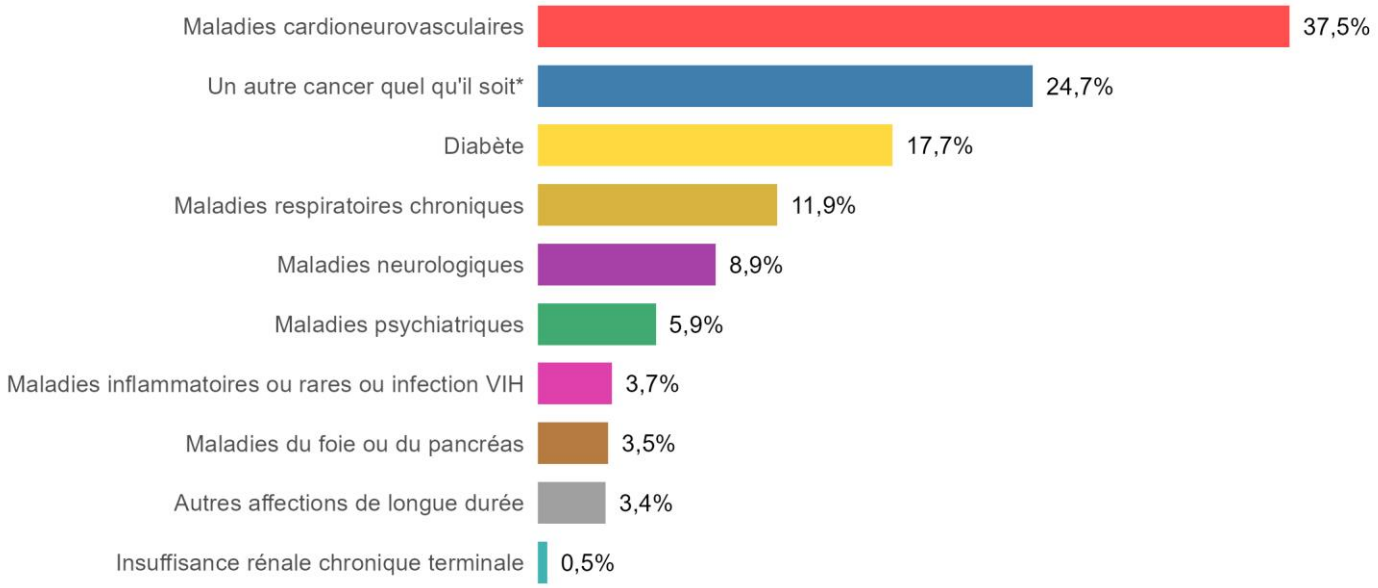

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 5,6% Cancer de la prostate ; 4,4% Cancers non classés ailleurs ; 3,5% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 2,9% Cancer du sein de la femme ; 1,7% Cancer de la vessie ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	13 602	92,2	***
Salariés	9 833	98,3	*

Consommants du régime agricole	
Nombre de consommants	Coût au régime agricole
23 435	129 689 601€

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

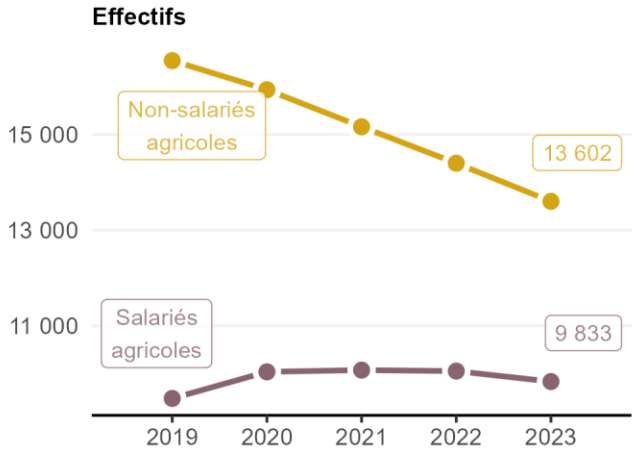

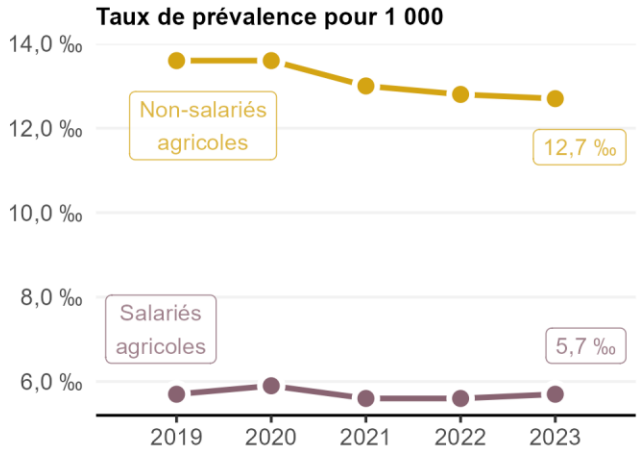

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

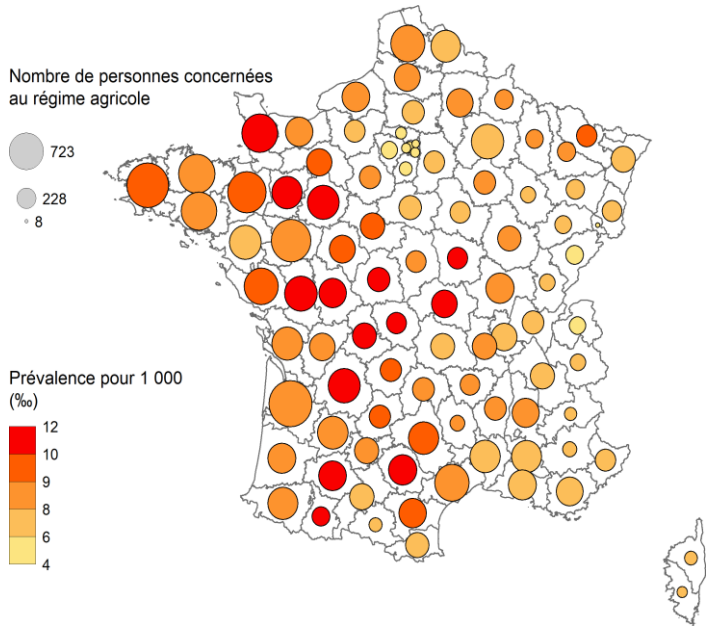

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

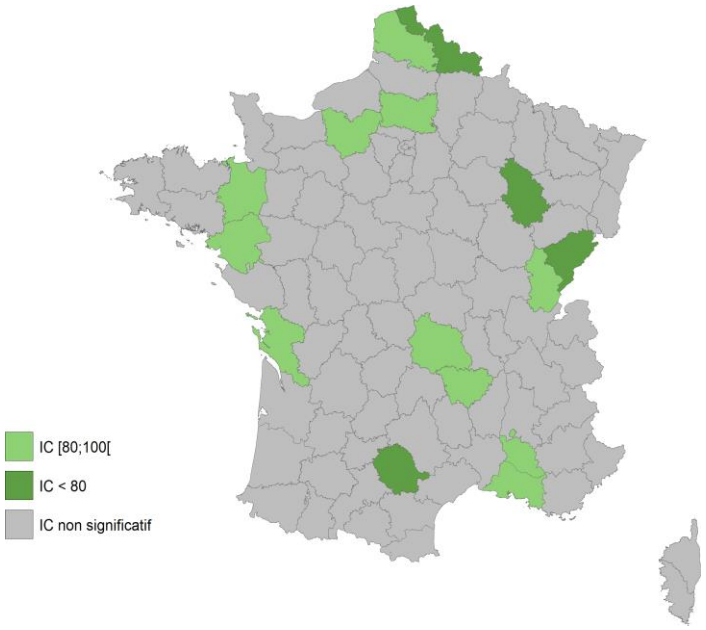

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer colorectal (CAN_CRE_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer colorectal actif

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 9 093
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 3,41 %
- Taux de prévalence : 3,2 ‰
- Âge moyen : 74,2 ans – Âge médian : 75 ans
- Répartition hommes/femmes : 62,5 % / 37,5 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 3 759

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

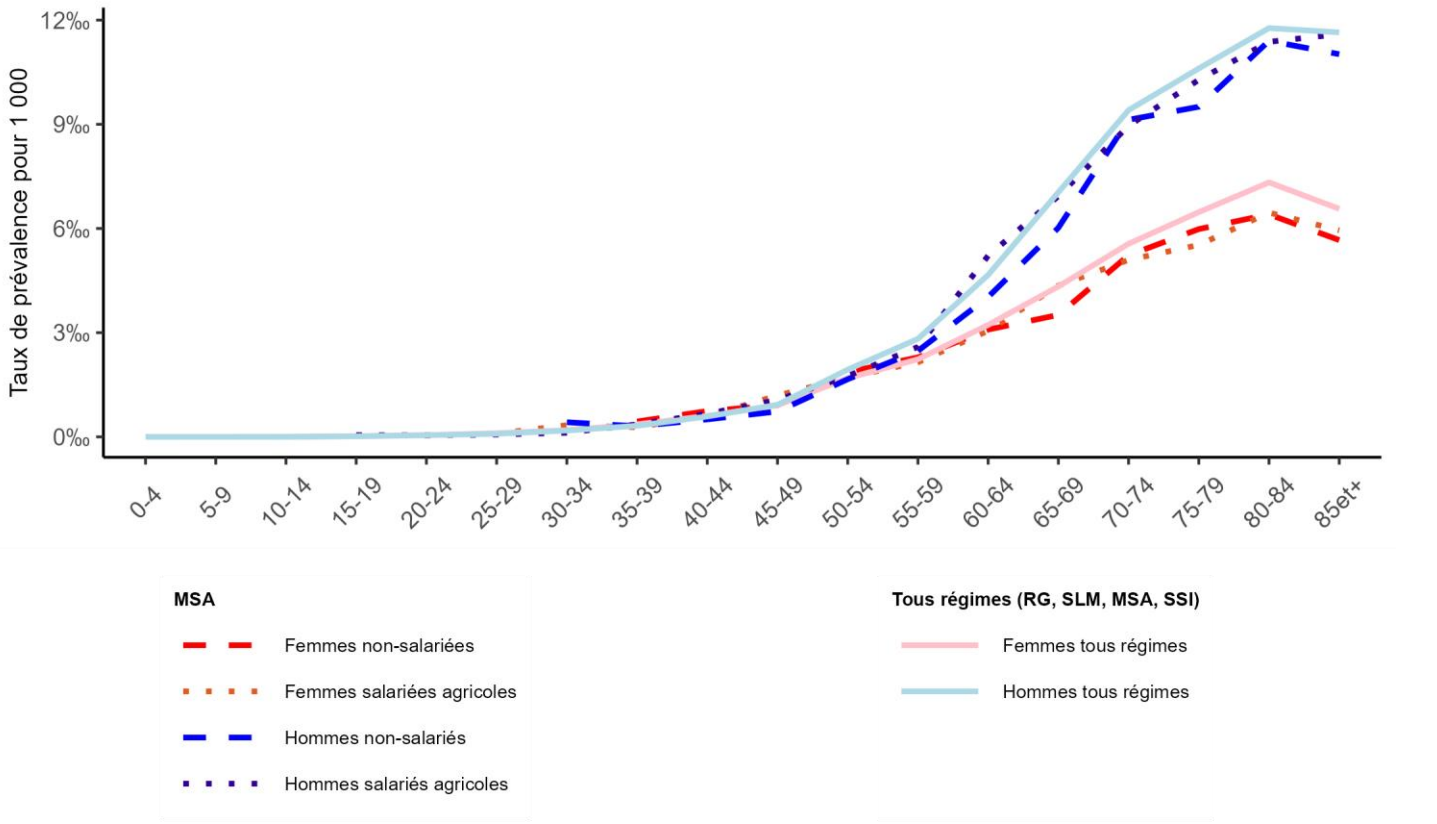

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

69,7 % des assurés pris en charge pour *Cancer colorectal actif,* sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

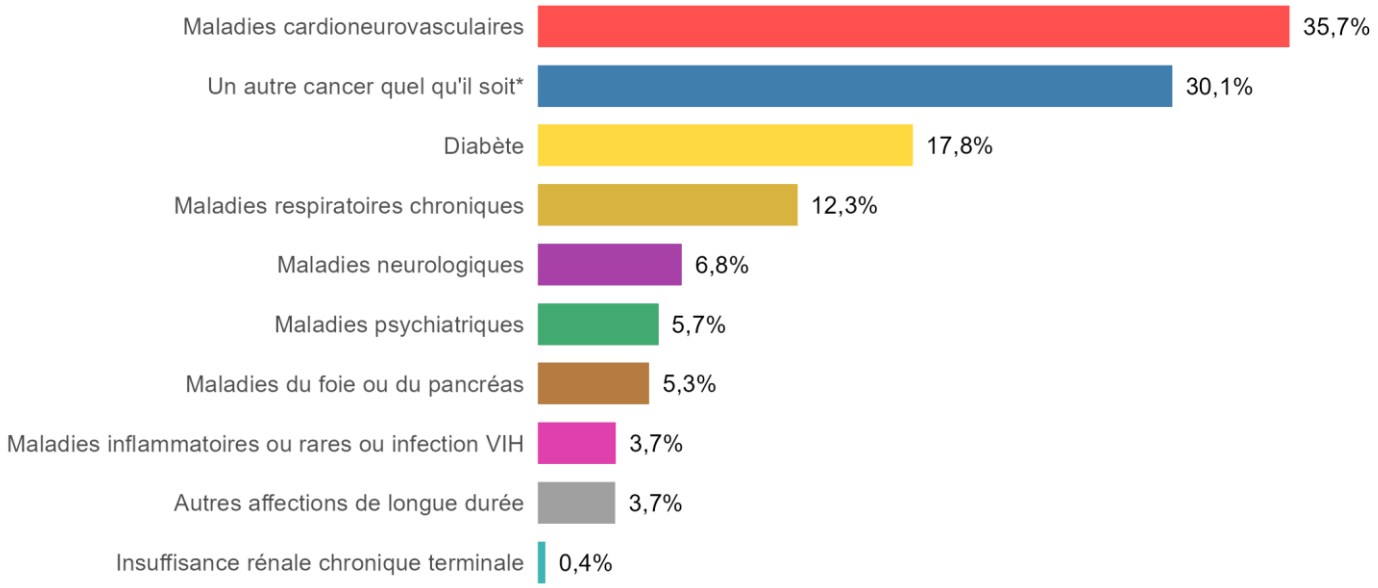

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 8,0% Cancer de la prostate ; 6,8% Cancers non classés ailleurs ; 3,0% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 2,8% Cancer du sein de la femme ; 1,8% Cancer de la vessie ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	4 930	90,9	***
Salariés	4 163	97,2	*

Consommants du régime agricole	
Nombre de consommants	Coût au régime agricole
9 093	110 440 289€

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

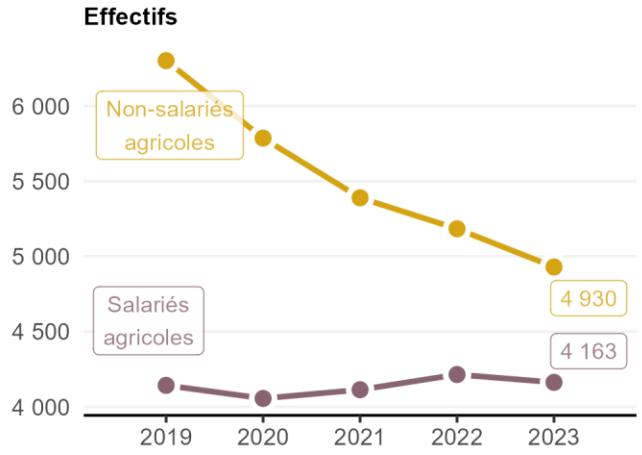

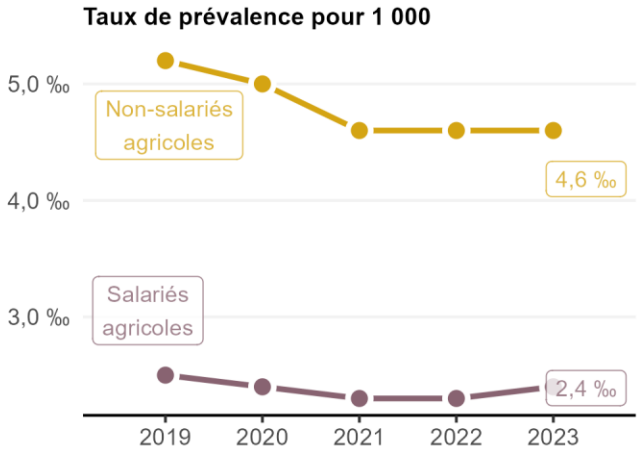

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

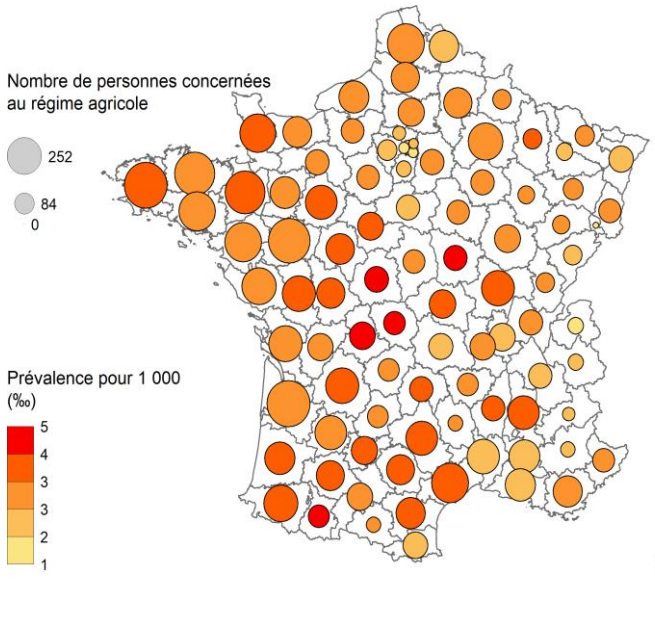

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

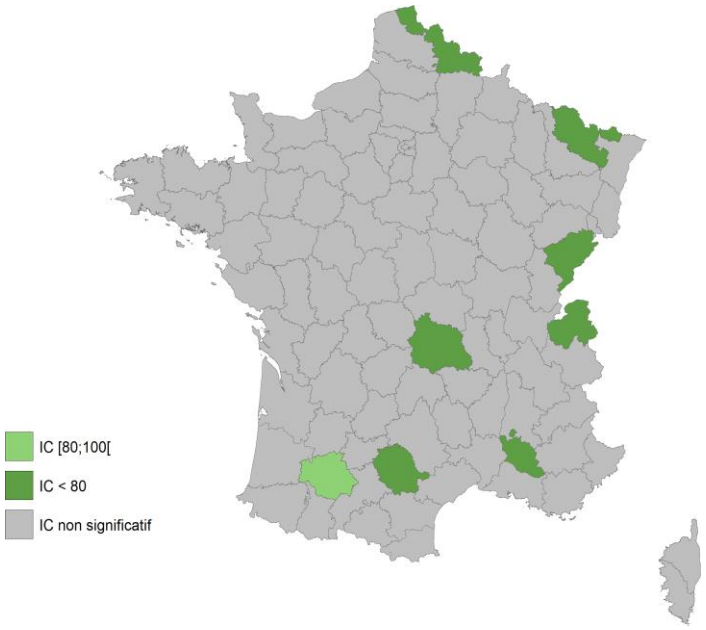

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer colorectal actif (CAN_CRE_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer colorectal sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 14 342
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 2,05 %
- Taux de prévalence : 5,1 ‰
- Âge moyen : 79,2 ans – Âge médian : 82 ans
- Répartition hommes/femmes : 54,1 % / 45,9 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 2 717

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

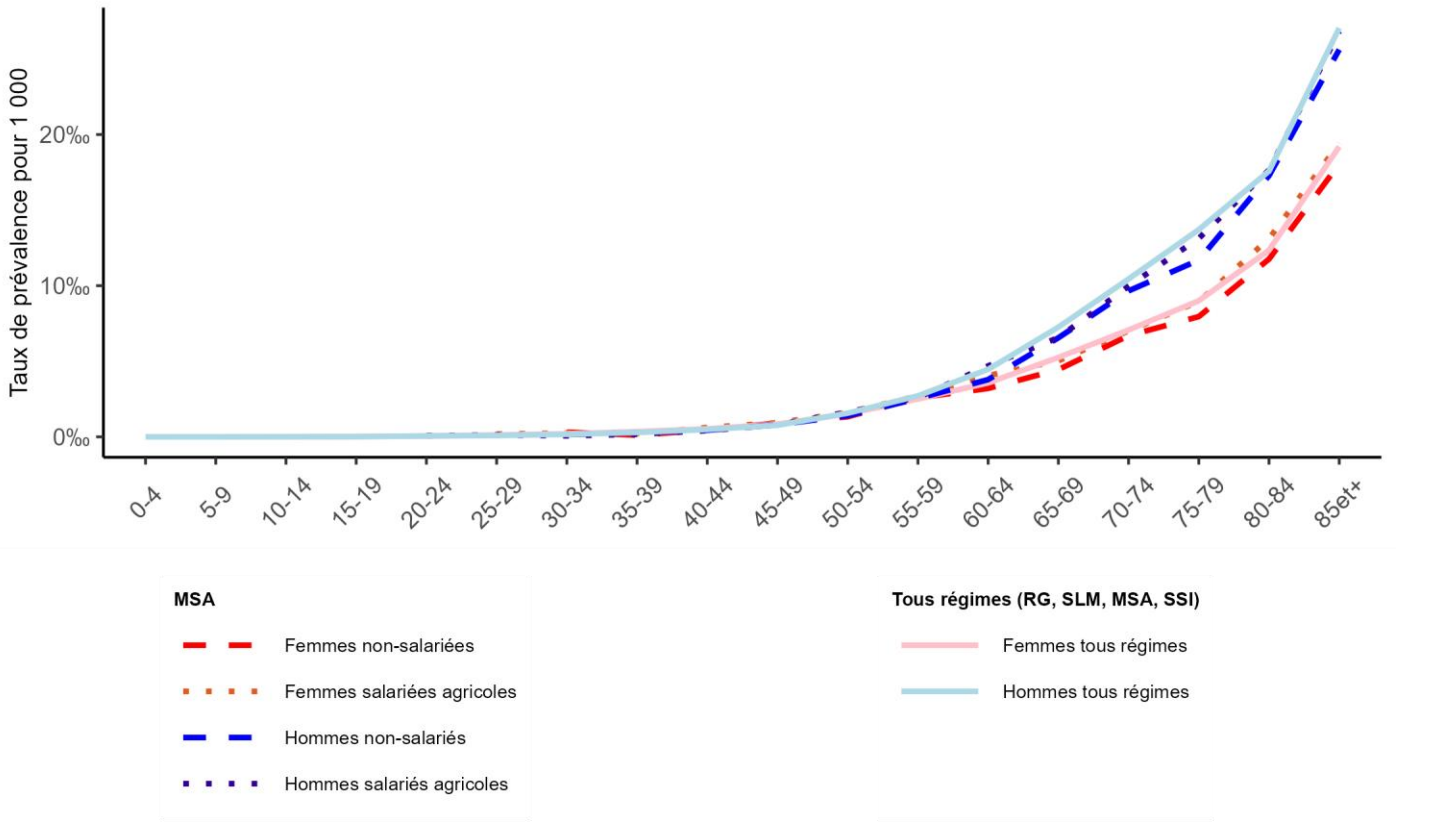

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

67,7 % des assurés pris en charge pour *Cancer colorectal sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

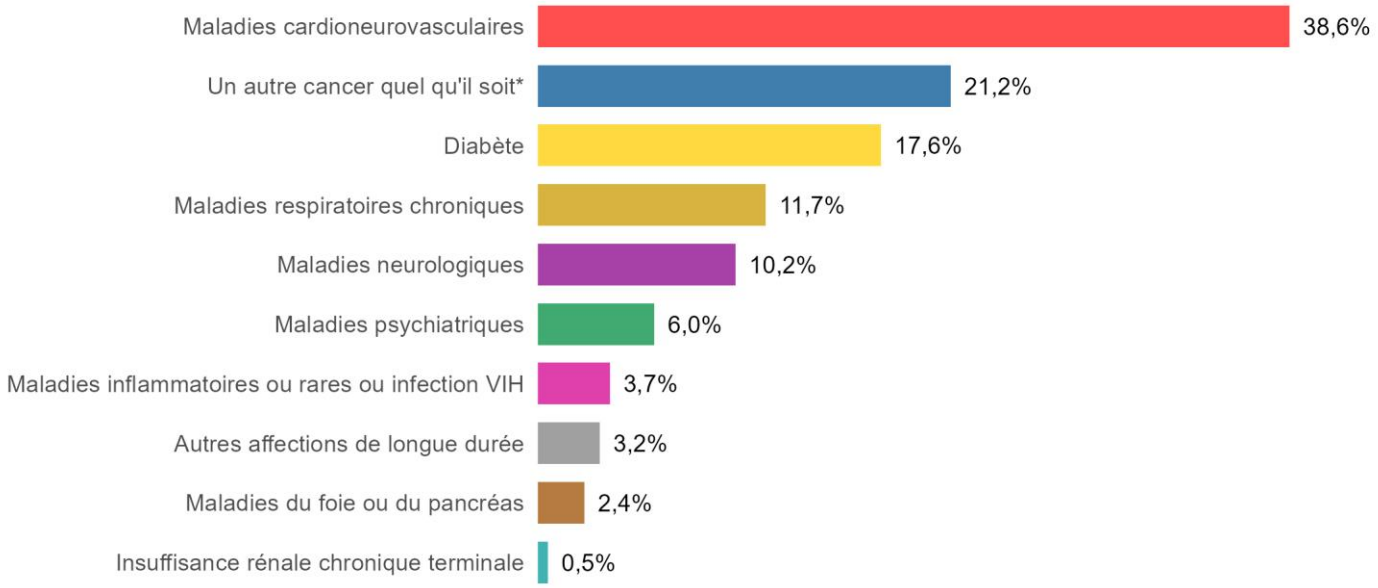

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 4,2% Cancer de la prostate ; 3,8% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 3,0% Cancer du sein de la femme ; 2,9% Cancers non classés ailleurs ; 1,7% Cancer de la vessie ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	8 672	93,0	***
Salariés	5 670	99,2	Non significatif

Consommants du régime agricole	
Nombre de consommants	Coût au régime agricole
14 342	19 249 312€

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

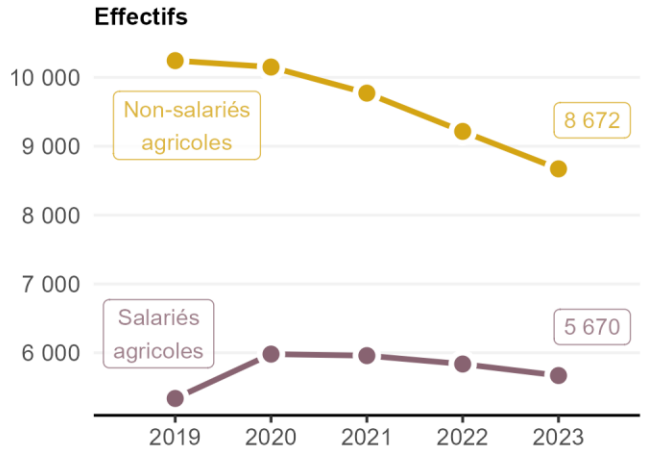

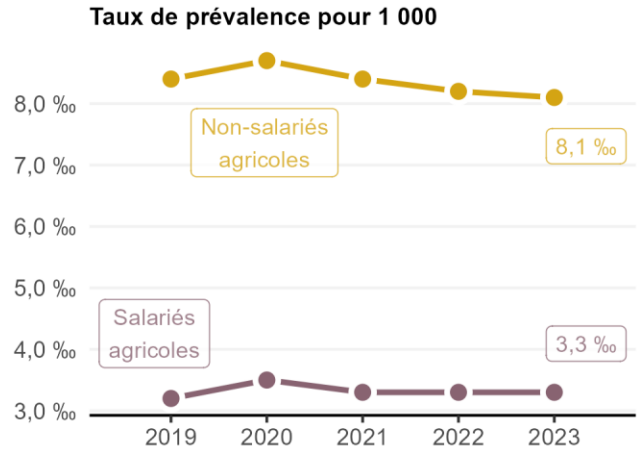

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

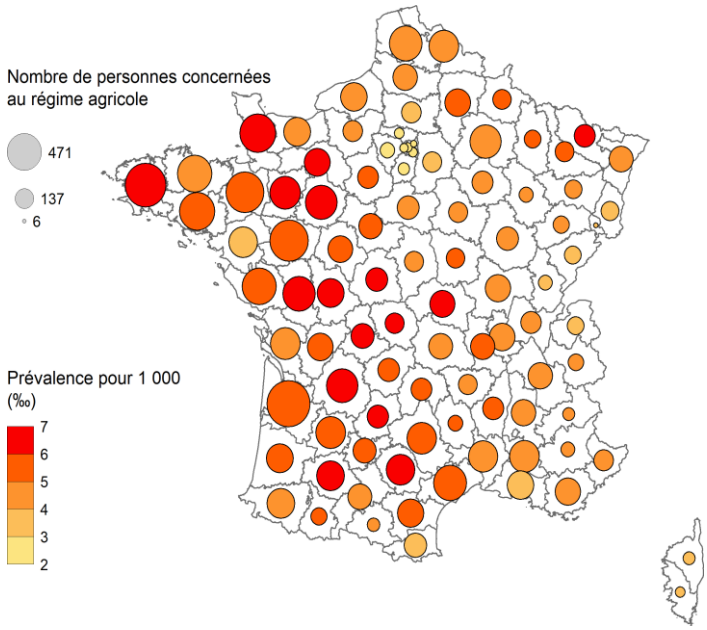

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

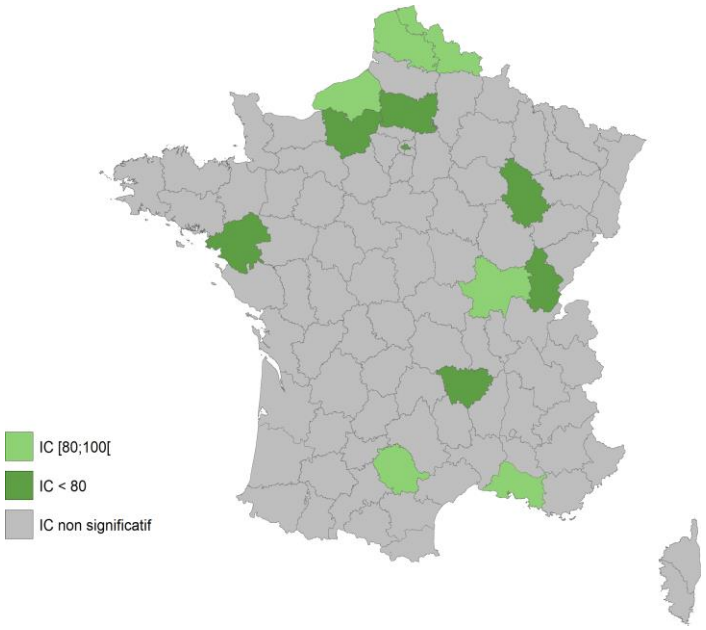

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer colorectal sous surveillance (CAN_CRE_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer du foie ou des voies biliaires

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 2 792
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 0,01 %
- Taux de prévalence : 1,0 ‰
- Âge moyen : 74,2 ans – Âge médian : 75 ans
- Répartition hommes/femmes : 69,5 % / 30,5 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 946

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

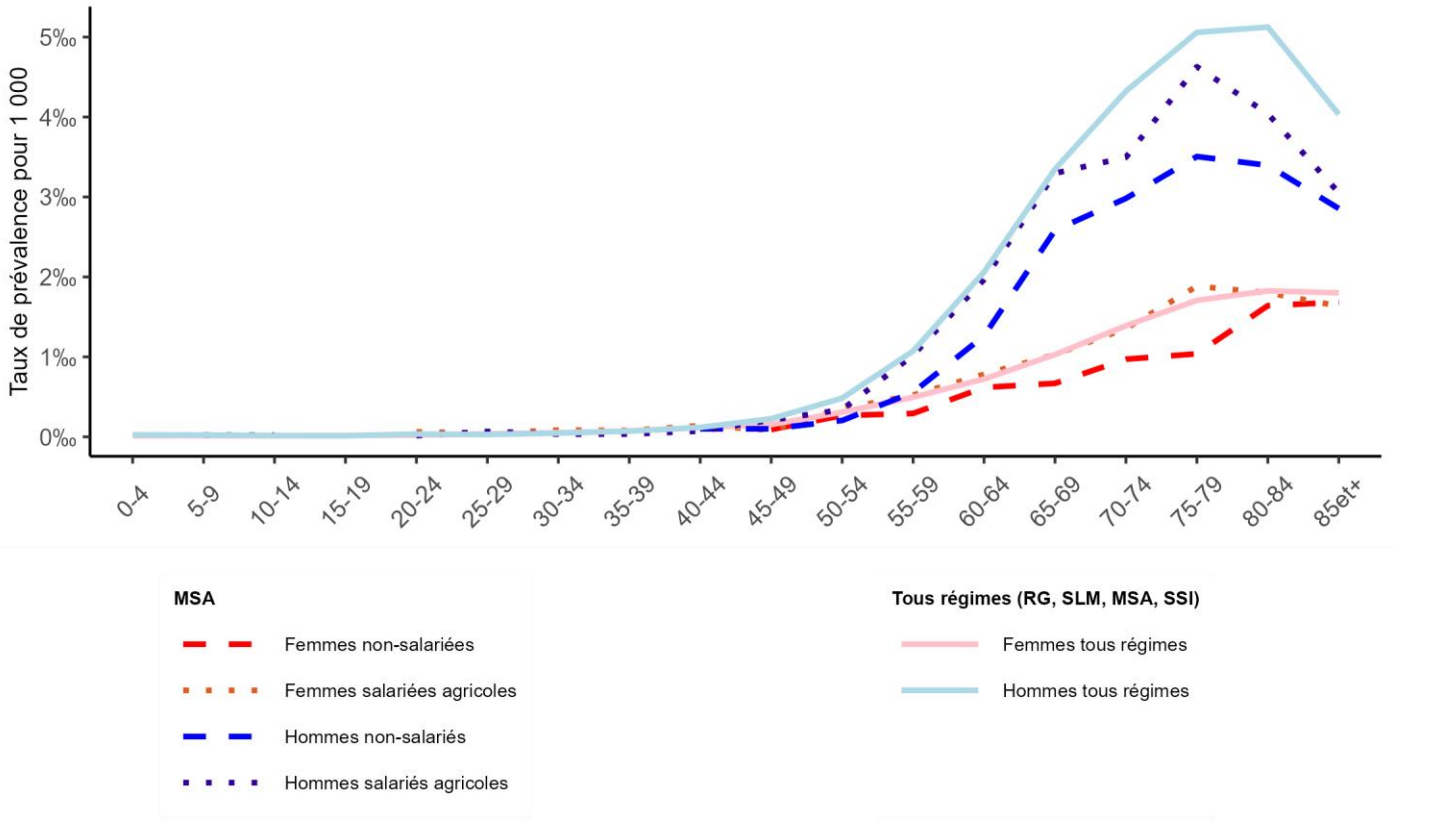

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

88,2 % des assurés pris en charge pour *Cancer du foie ou des voies biliaires*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

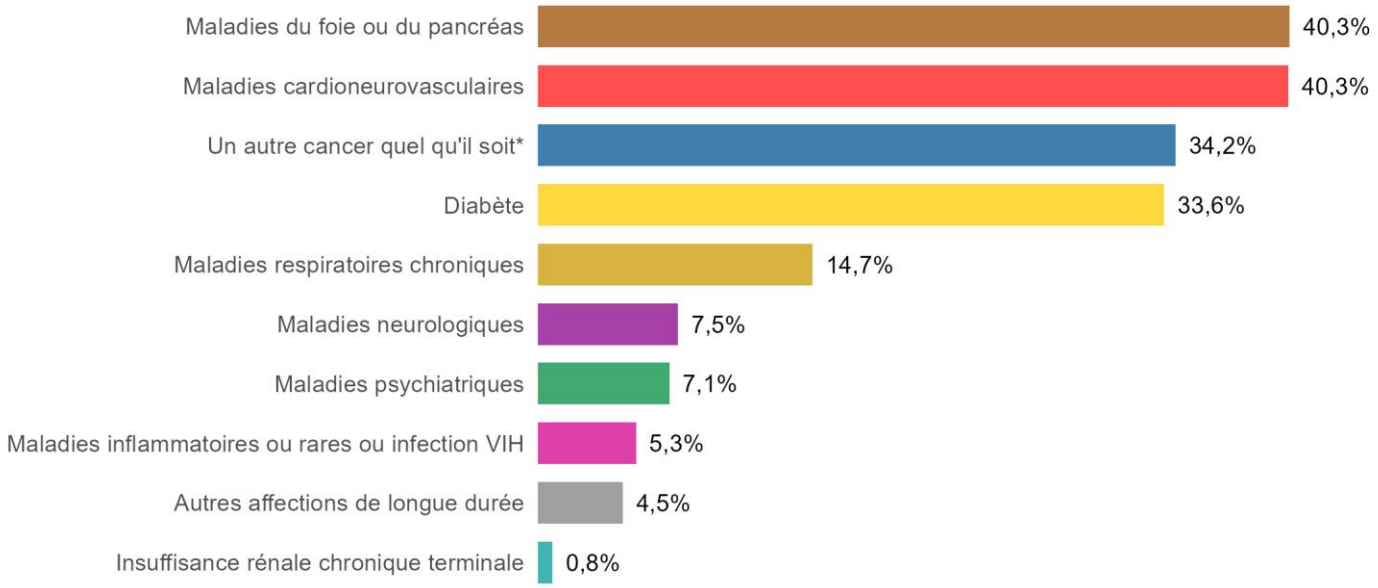

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 9,0% Cancer du pancréas ; 5,8% Cancer colorectal ; 4,9% Cancer de la prostate ; 4,4% Cancers non classés ailleurs ; 3,0% Cancer de la vessie ; …*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	1 391	72,6	***
Salariés	1 401	91,1	***

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

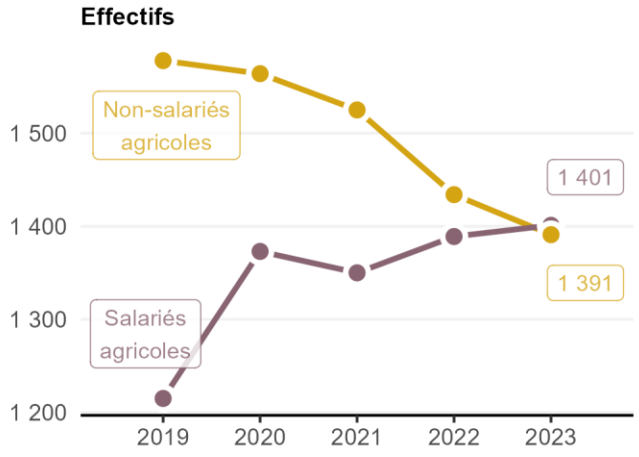

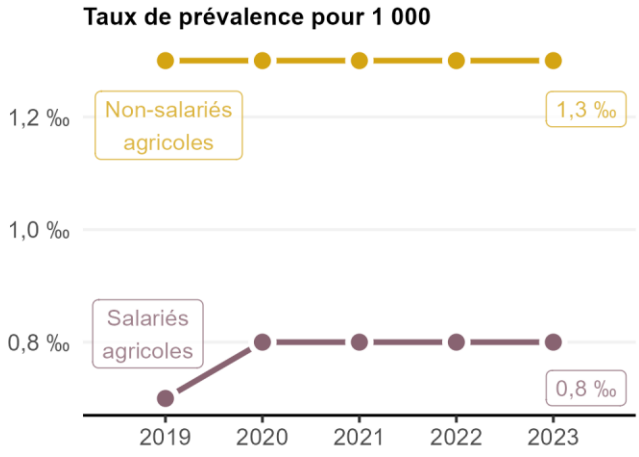

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

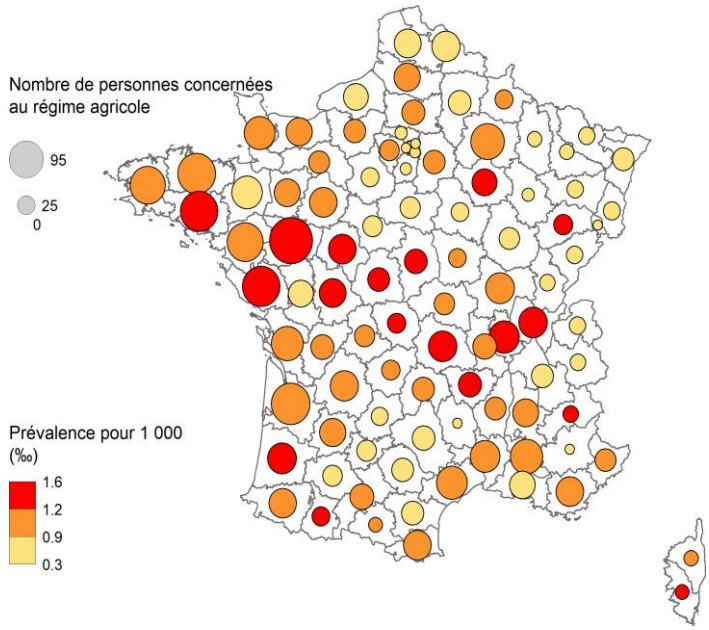

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

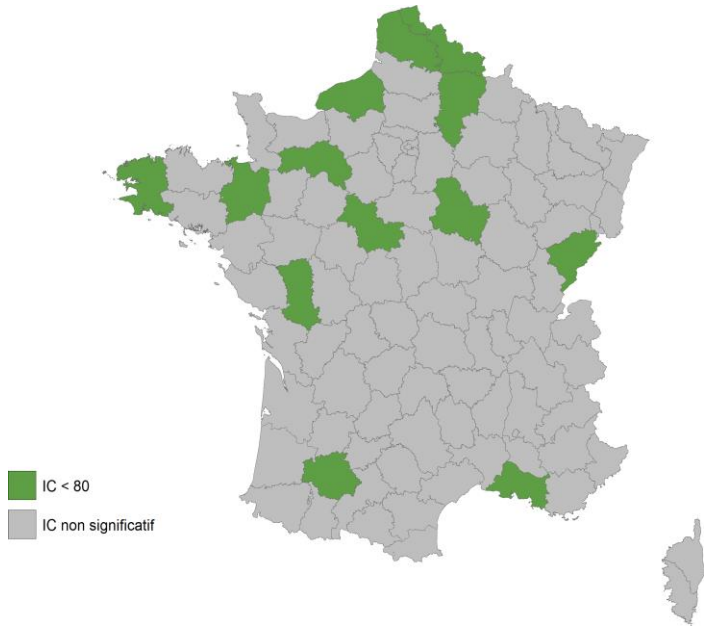

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer du foie ou des voies biliaires (CAN_FVB_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer du foie ou des voies biliaires actif

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 1 810
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 0,11 %
- Taux de prévalence : 0,6 ‰
- Âge moyen : 73,7 ans – Âge médian : 74 ans
- Répartition hommes/femmes : 72,2 % / 27,8 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 910

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

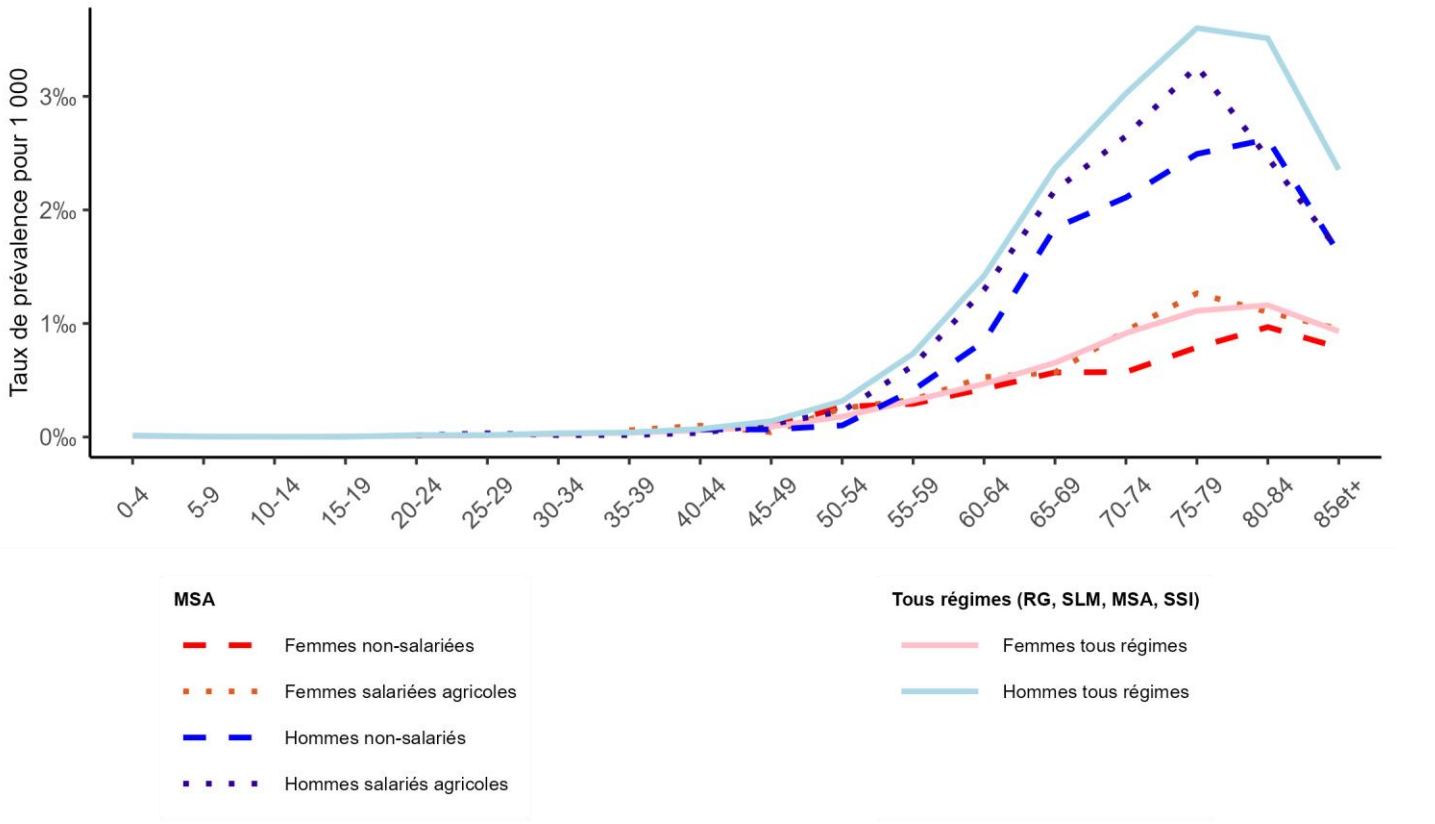

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

89,2 % des assurés pris en charge pour *Cancer du foie ou des voies biliaires actif*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

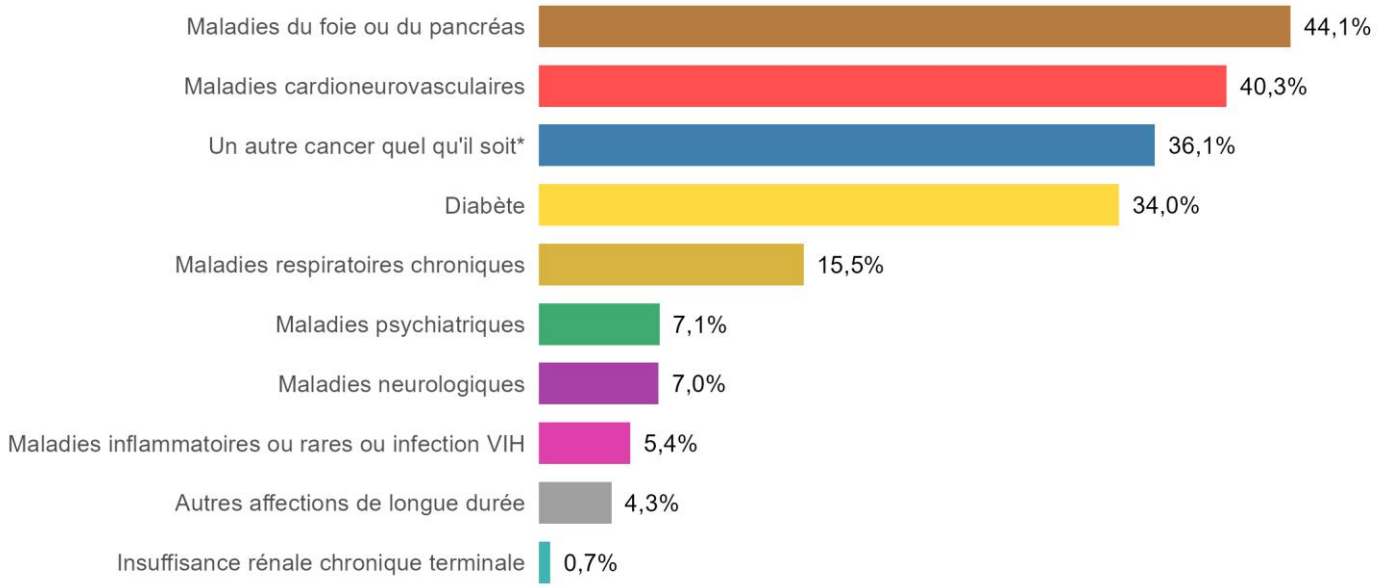

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 9,4% Cancer du pancréas ; 6,1% Cancer de la prostate ; 5,7% Cancer colorectal ; 4,7% Cancers non classés ailleurs ; 3,0% Cancer de la vessie ; …*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	893	72,2	***
Salariés	917	89,4	***

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

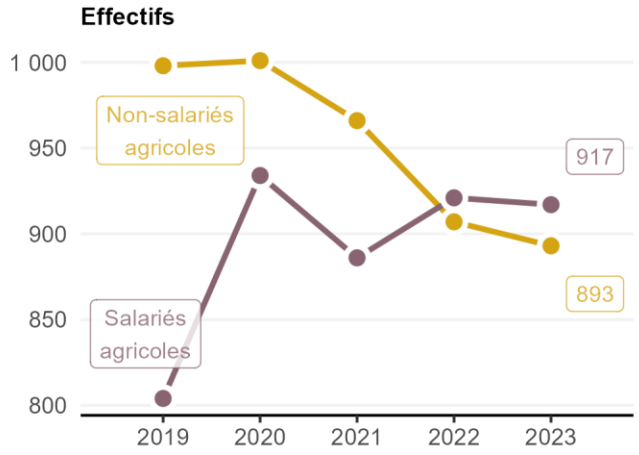

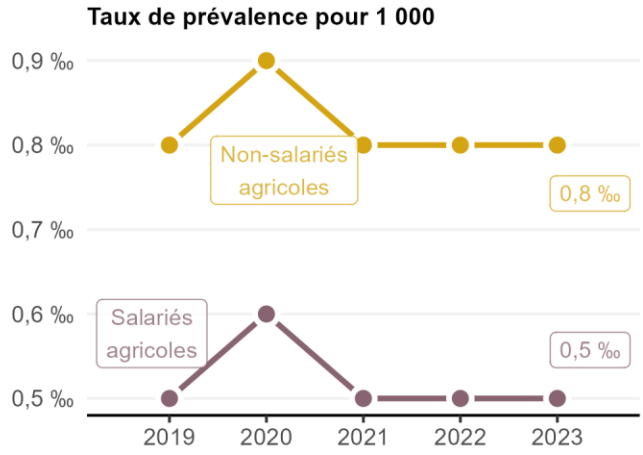

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

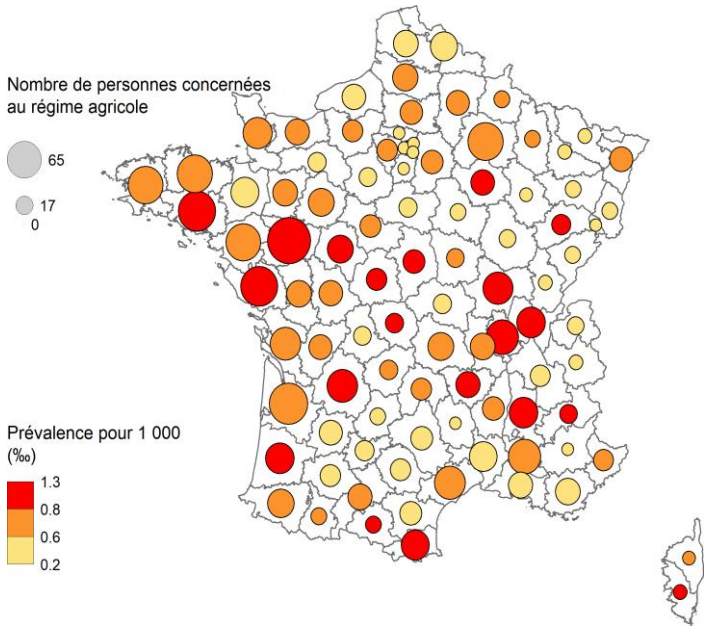

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

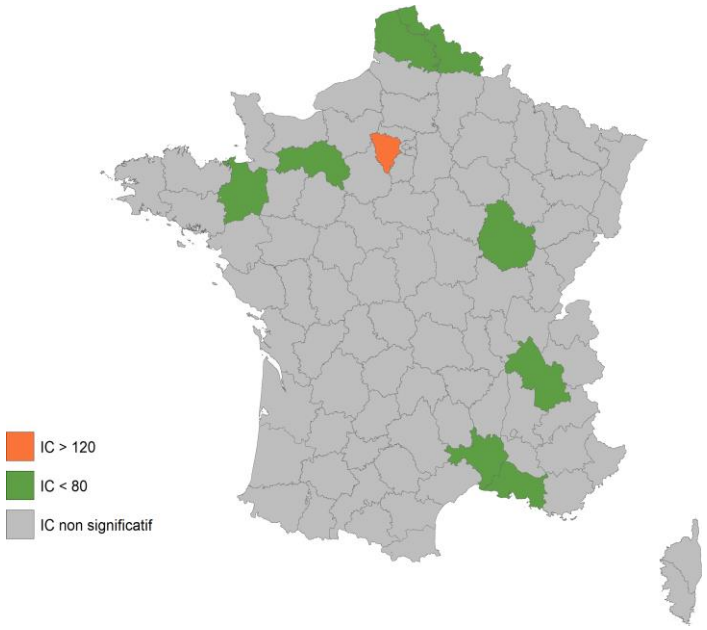

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer du foie ou des voies biliaires actif (CAN_FVB_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer du foie ou des voies biliaires sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 982
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 0,23 %
- Taux de prévalence : 0,3 ‰
- Âge moyen : 75,3 ans – Âge médian : 76 ans
- Répartition hommes/femmes : 64,7 % / 35,3 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 331

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

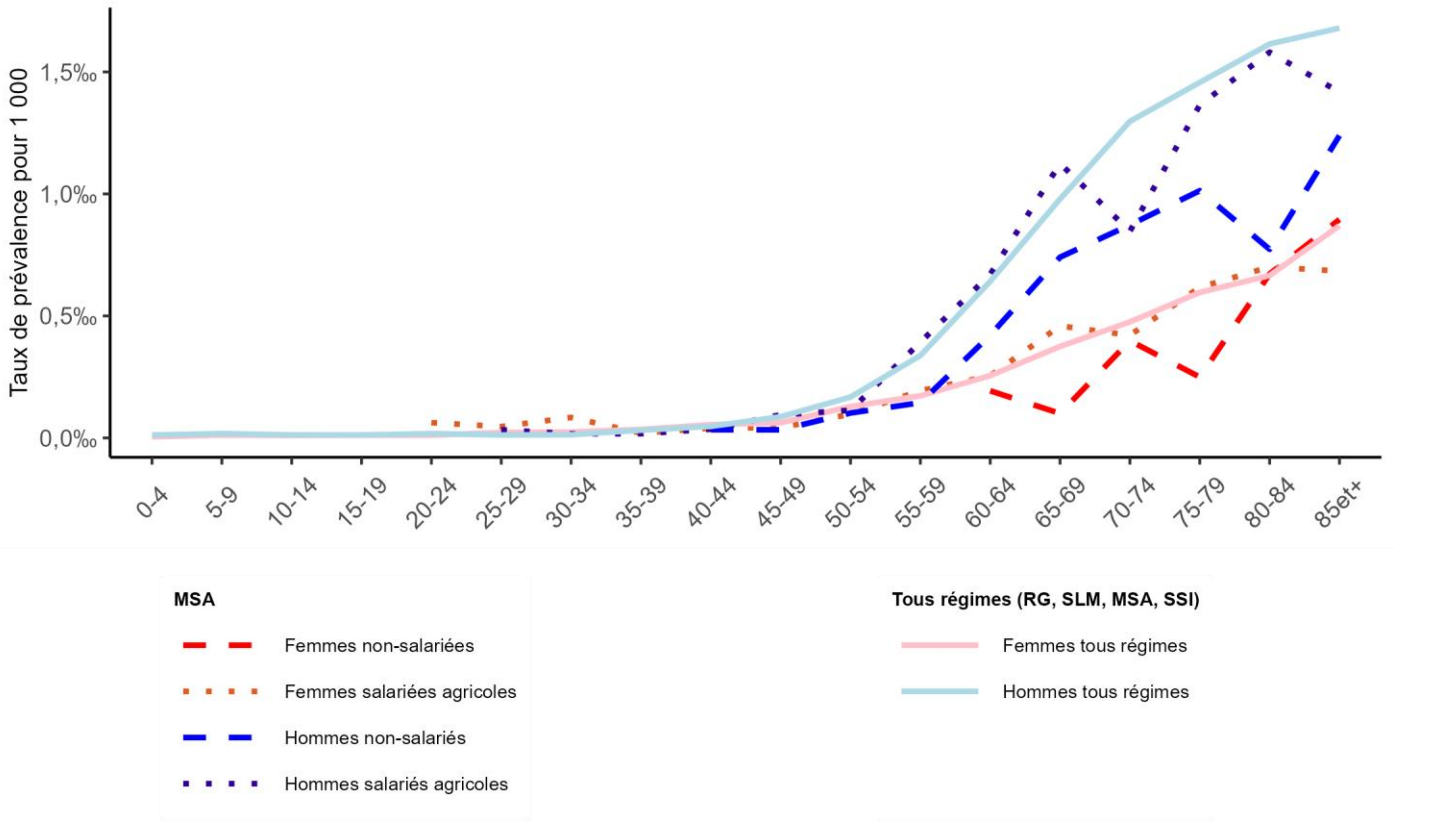

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

86,0 % des assurés pris en charge pour *Cancer du foie ou des voies biliaires sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

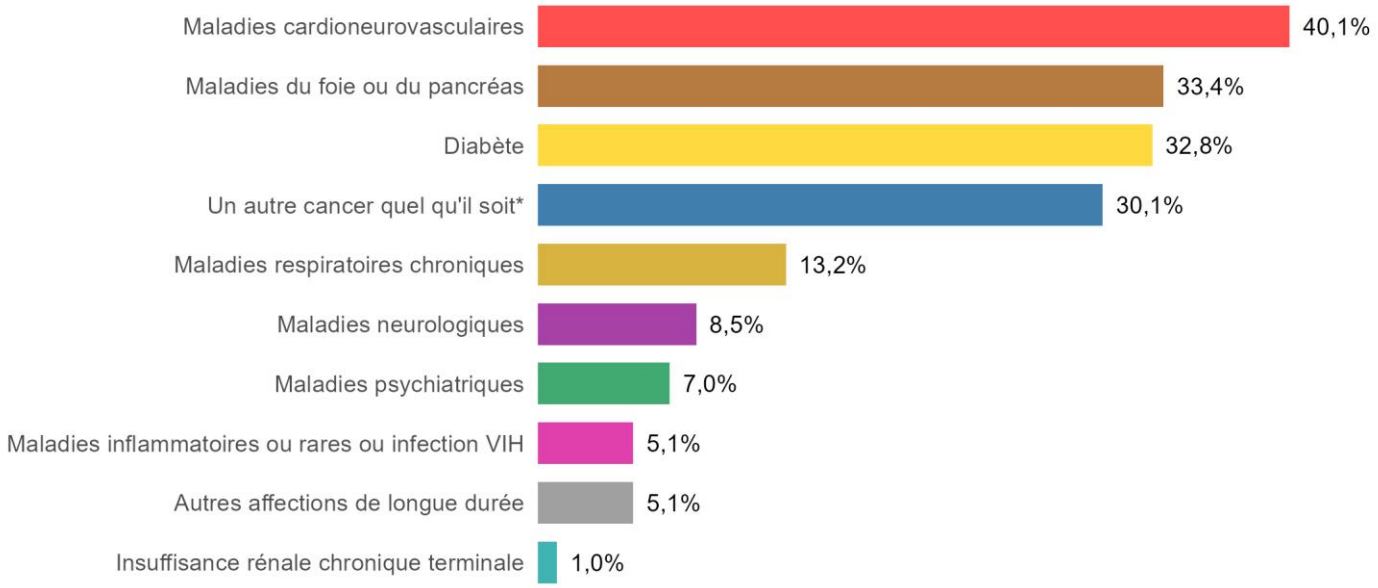

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 8,2% Cancer du pancréas ; 5,9% Cancer colorectal ; 3,8% Cancers non classés ailleurs ; 3,2% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 3,1% Cancer de la vessie ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	498	73,3	***
Salariés	484	94,5	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

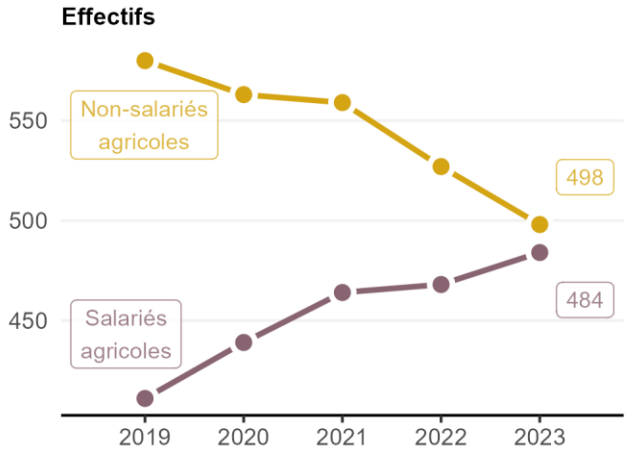

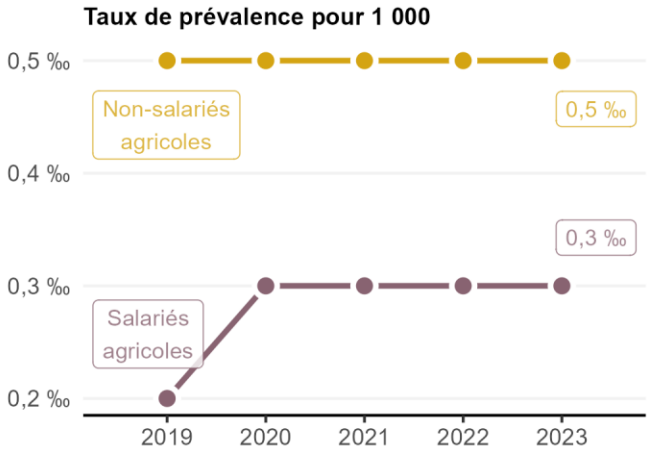

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

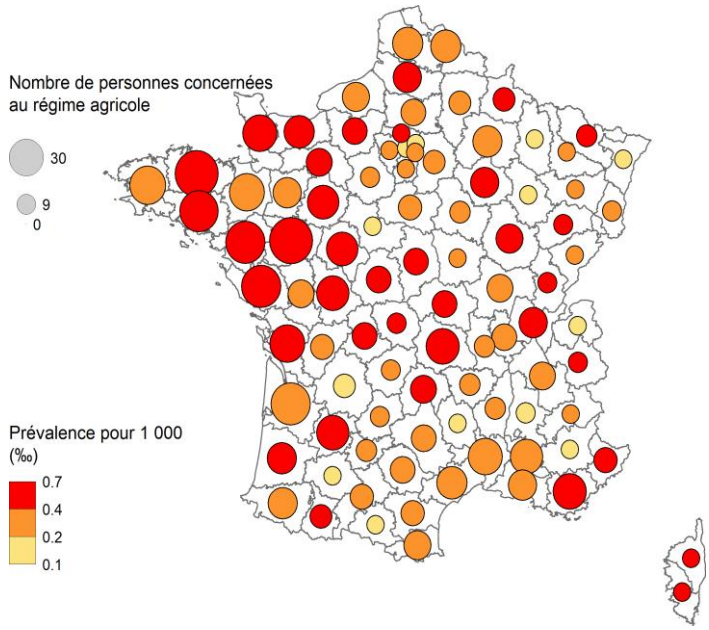

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

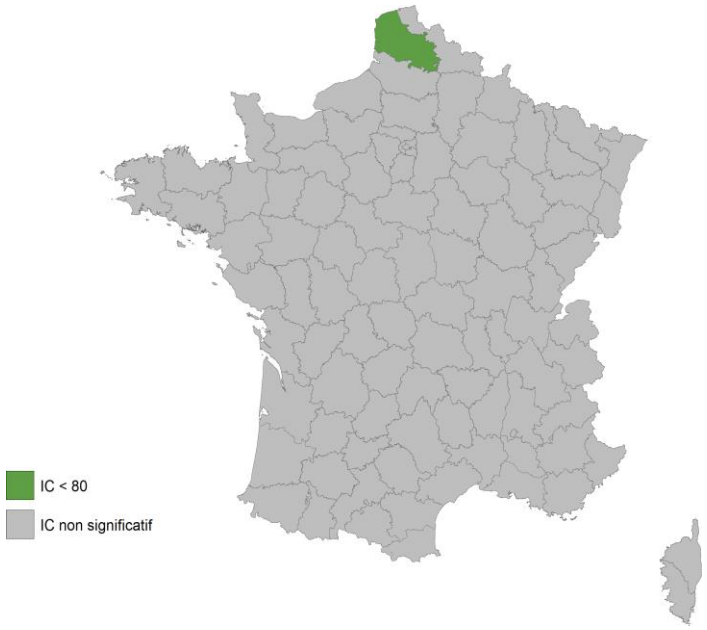

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer du foie ou des voies biliaires sous surveillance (CAN_FVB_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer du col de l'utérus

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 2 237
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 0,51 %
- Taux de prévalence : 1,8 ‰
- Âge moyen : 54,1 ans – Âge médian : 51 ans
- Répartition hommes/femmes : 0,0 % / 100,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 542

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

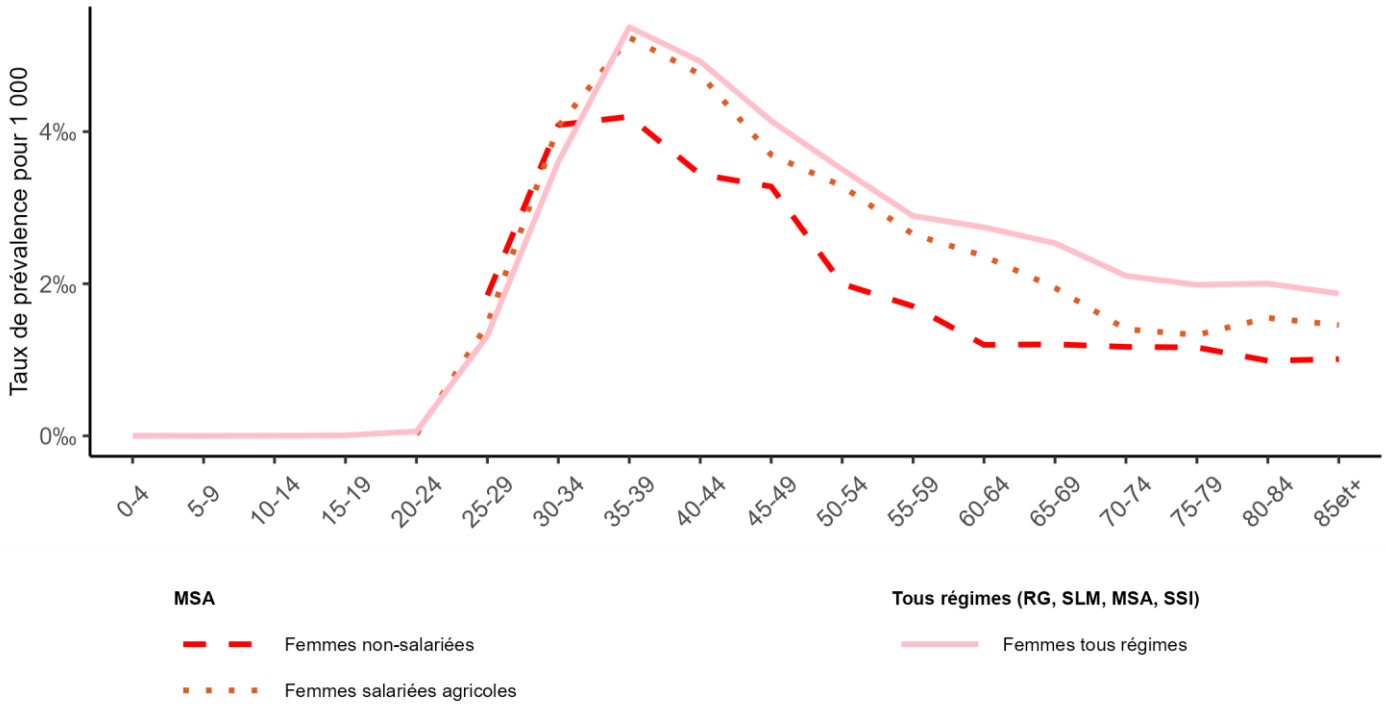

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

42,8 % des assurés pris en charge pour *Cancer du col de l'utérus*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

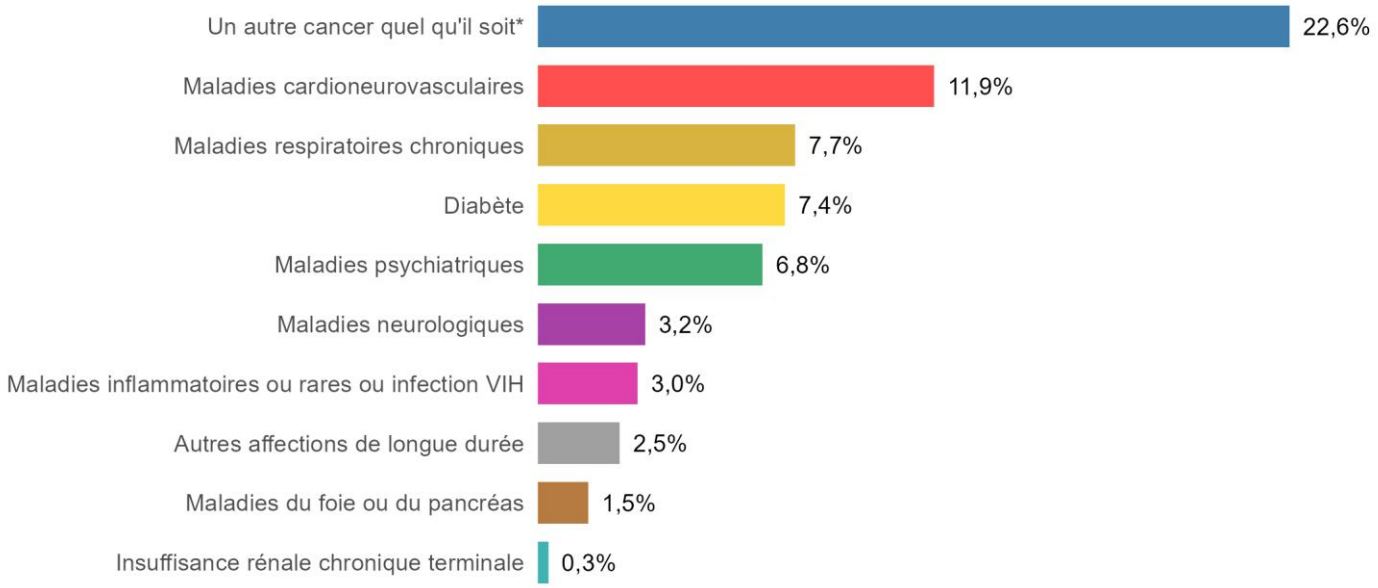

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 11,8% Cancer du corps de l'utérus ; 4,1% Cancer du sein de la femme ; 3,2% Cancers non classés ailleurs ; 1,6% Cancer colorectal ; 1,6% Cancer de l'ovaire ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	579	58,2	***
Salariés	1 658	91,2	***

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

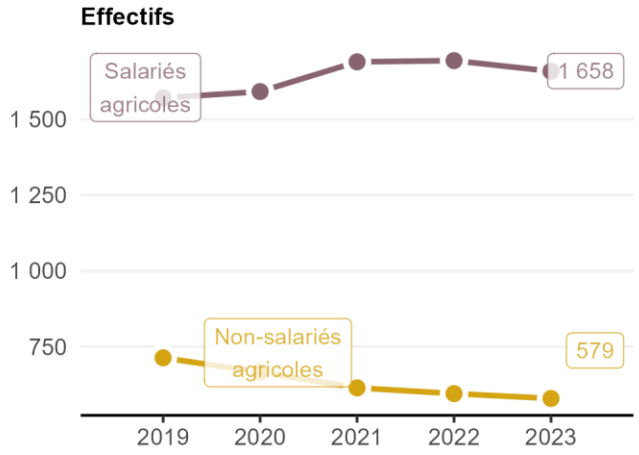

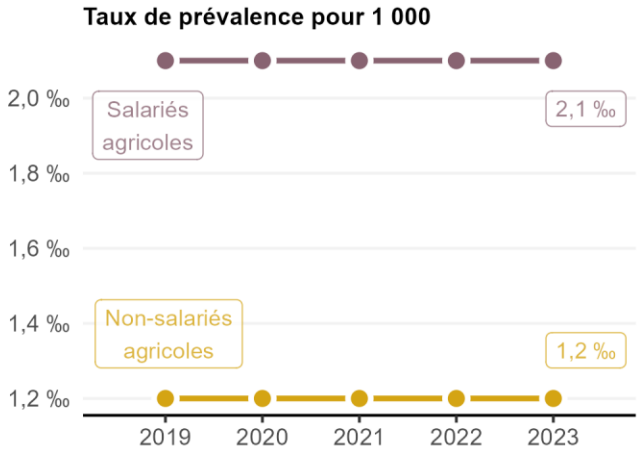

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

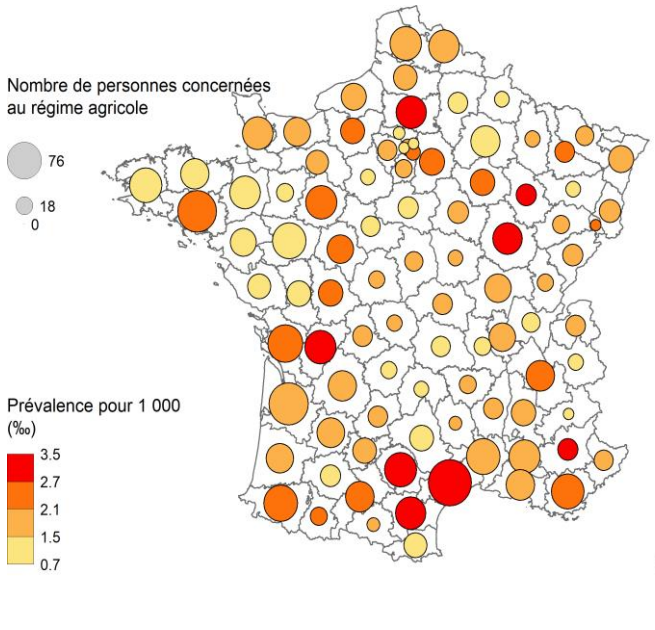

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

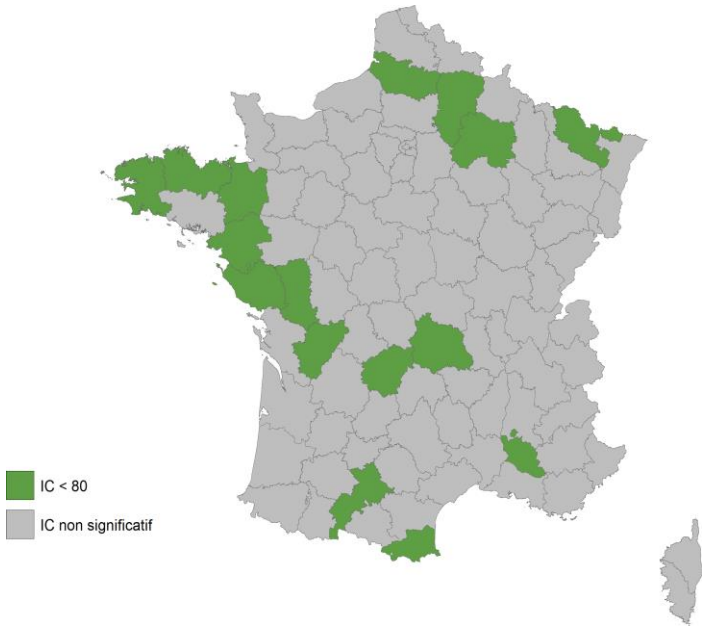

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer du col de l'utérus (CAN_CUT_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer du col de l'utérus actif

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 922
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 0,41 %
- Taux de prévalence : 0,7 ‰
- Âge moyen : 51,5 ans – Âge médian : 49 ans
- Répartition hommes/femmes : 0,0 % / 100,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 458

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

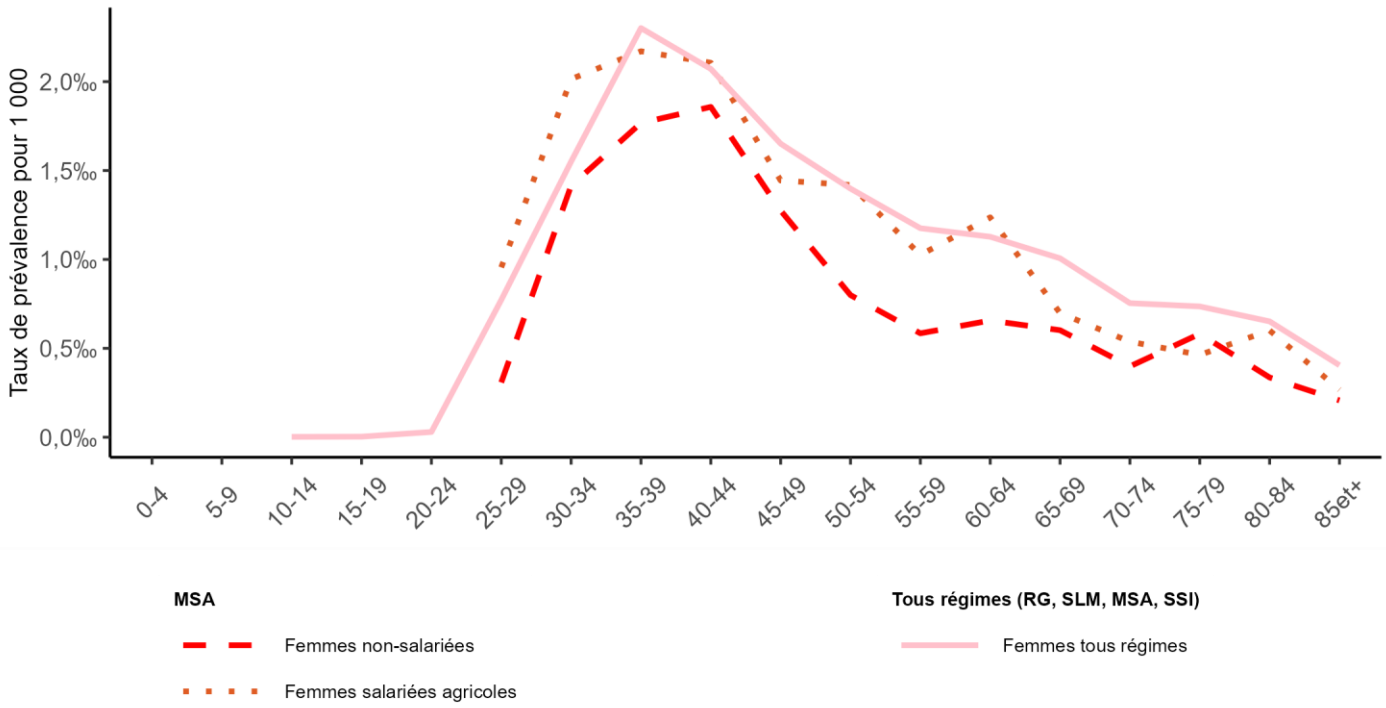

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

42,3 % des assurés pris en charge pour *Cancer du col de l'utérus actif*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

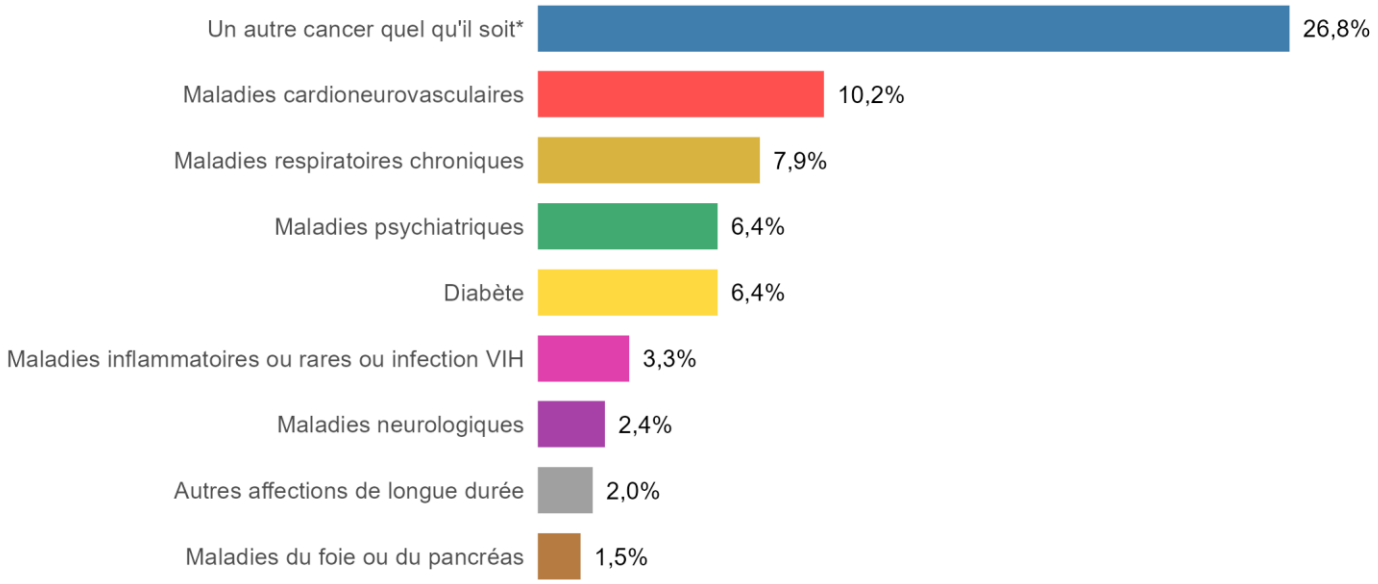

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 14,8% Cancer du corps de l'utérus ; 4,9% Cancers non classés ailleurs ; 4,6% Cancer du sein de la femme ; 2,0% Cancer de l'ovaire ; 1,6% Cancer colorectal ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	211	62,5	***
Salariés	711	96,4	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

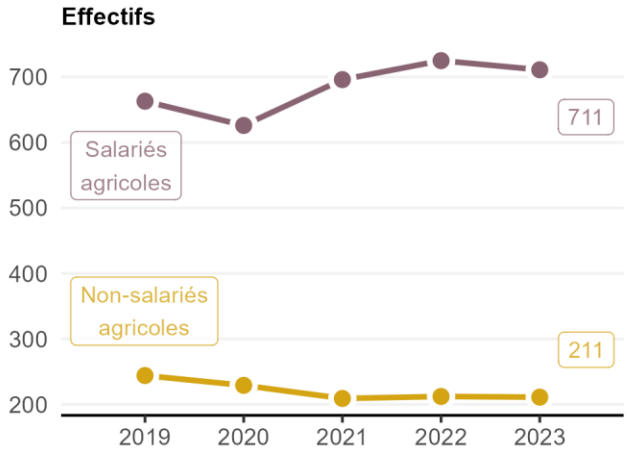

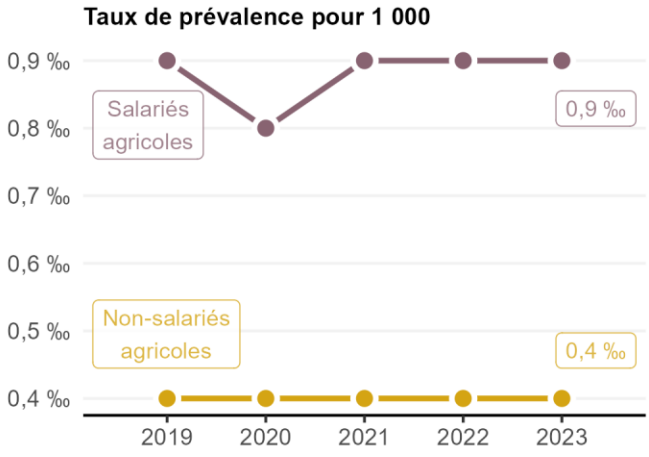

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

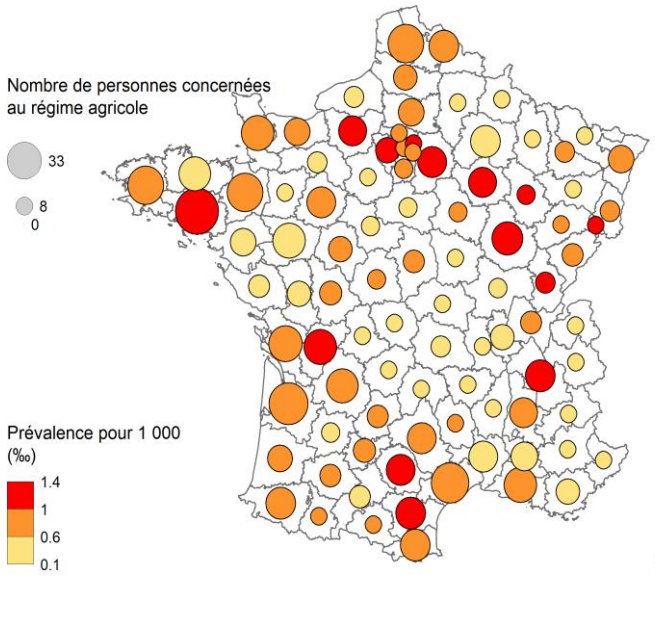

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

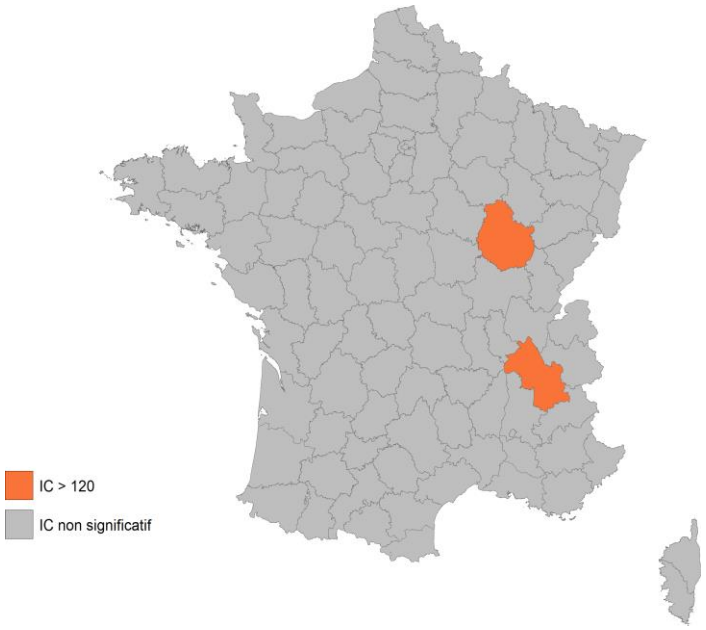

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer du col de l'utérus actif (CAN_CUT_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer du col de l'utérus sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 1 315
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 1,13 %
- Taux de prévalence : 1,0 ‰
- Âge moyen : 55,9 ans – Âge médian : 52 ans
- Répartition hommes/femmes : 0,0 % / 100,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 416

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

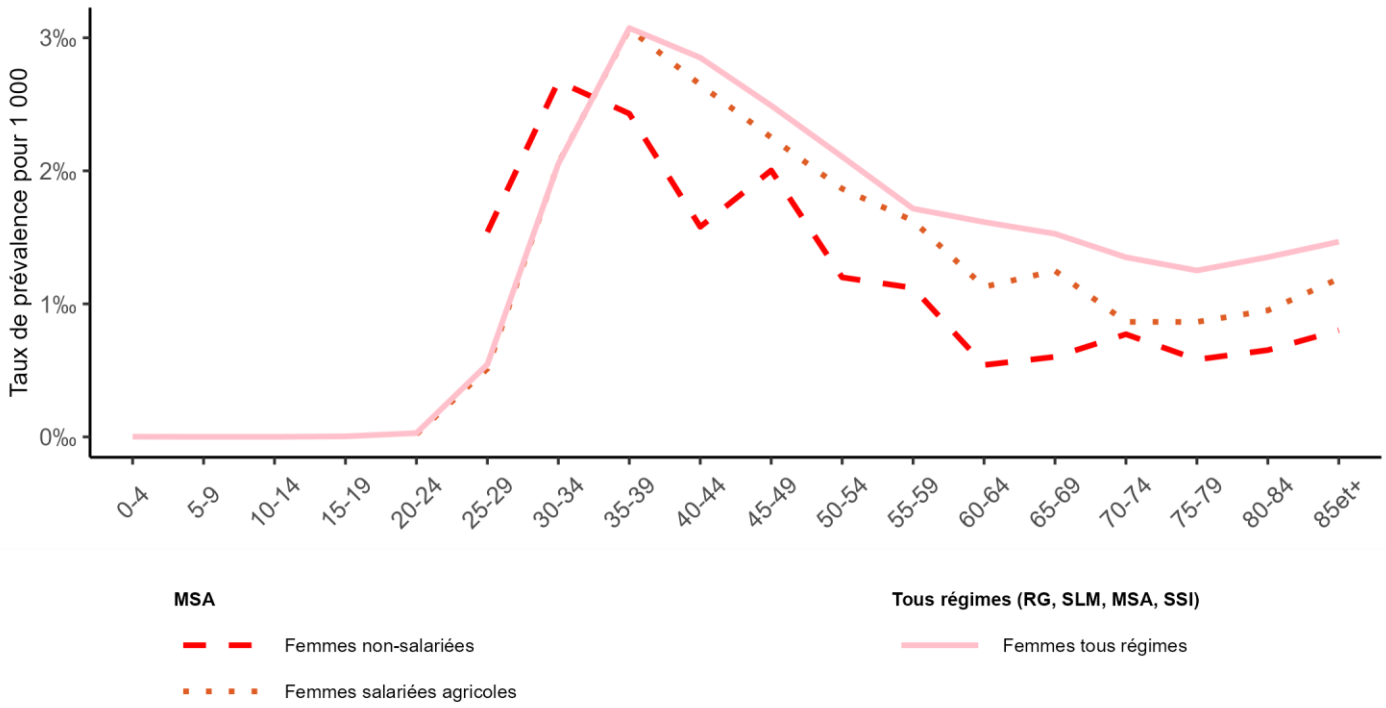

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

43,1 % des assurés pris en charge pour *Cancer du col de l'utérus sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

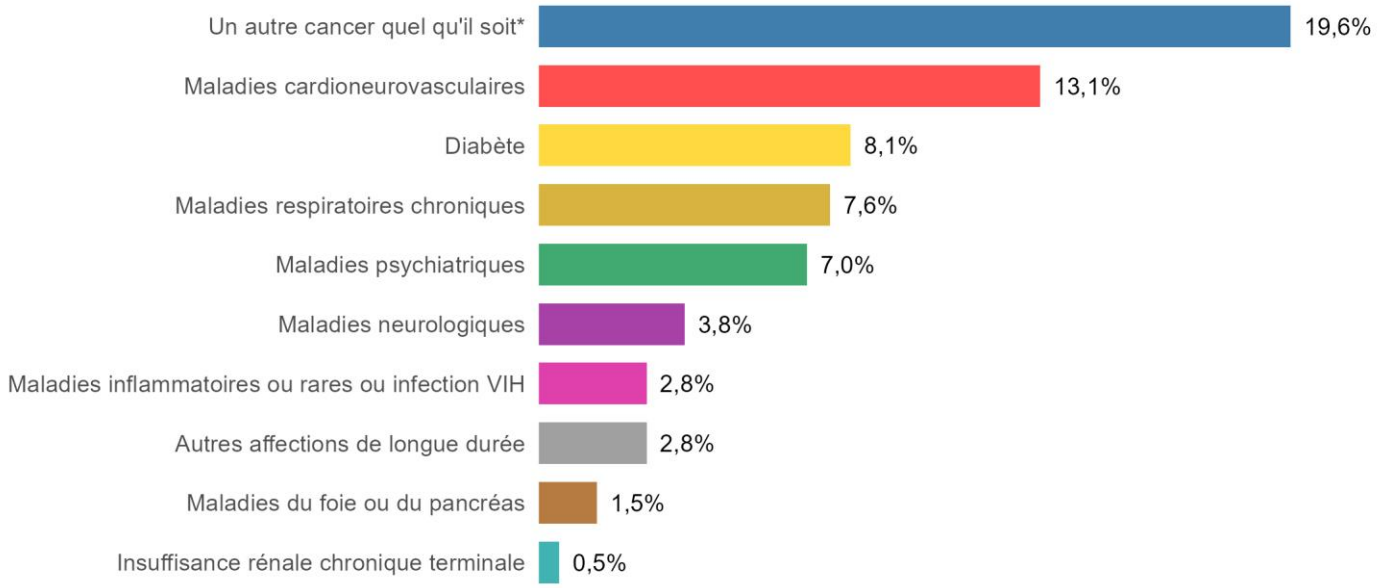

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 9,7% Cancer du corps de l'utérus ; 3,8% Cancer du sein de la femme ; 2,0% Cancers non classés ailleurs ; 1,6% Cancer colorectal ; 1,5% Cancer de la peau (hors mélanome) ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	368	56,0	***
Salariés	947	87,7	***

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

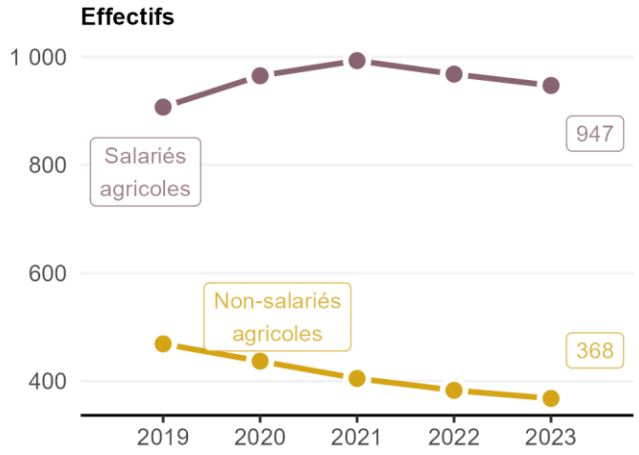

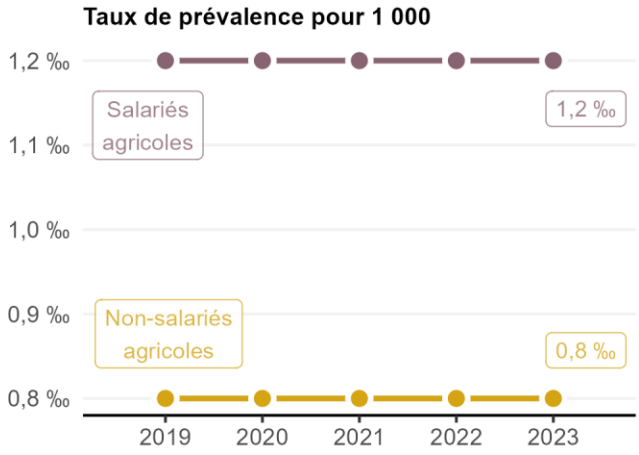

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

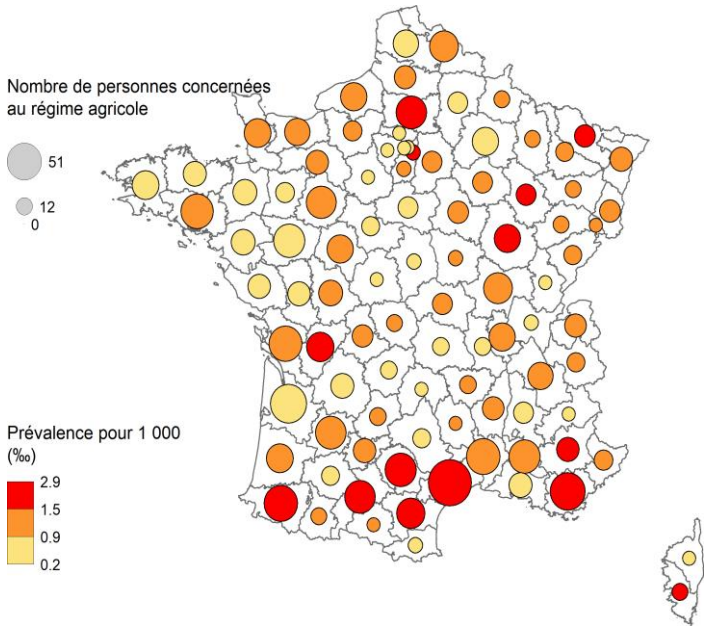

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

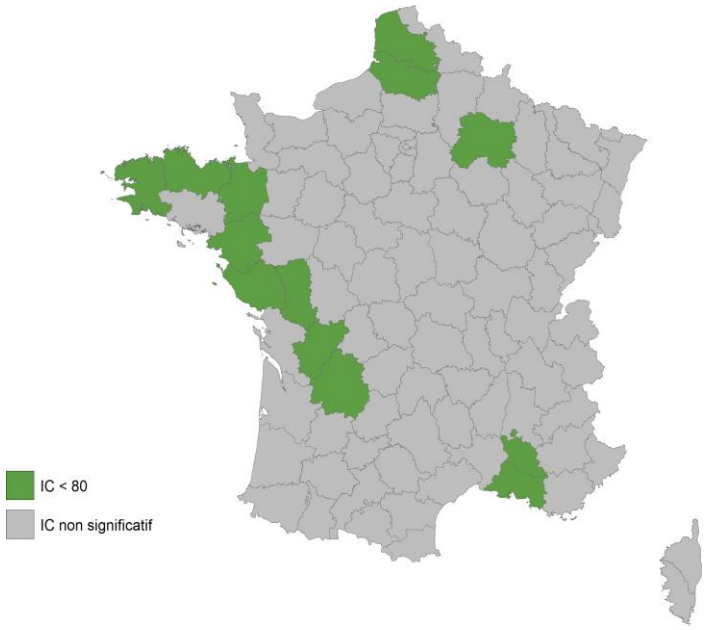

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer du col de l'utérus sous surveillance (CAN_CUT_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer du corps de l'utérus

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 3 359
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 3,14 %
- Taux de prévalence : 2,6 ‰
- Âge moyen : 76,8 ans – Âge médian : 78 ans
- Répartition hommes/femmes : 0,0 % / 100,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 538

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

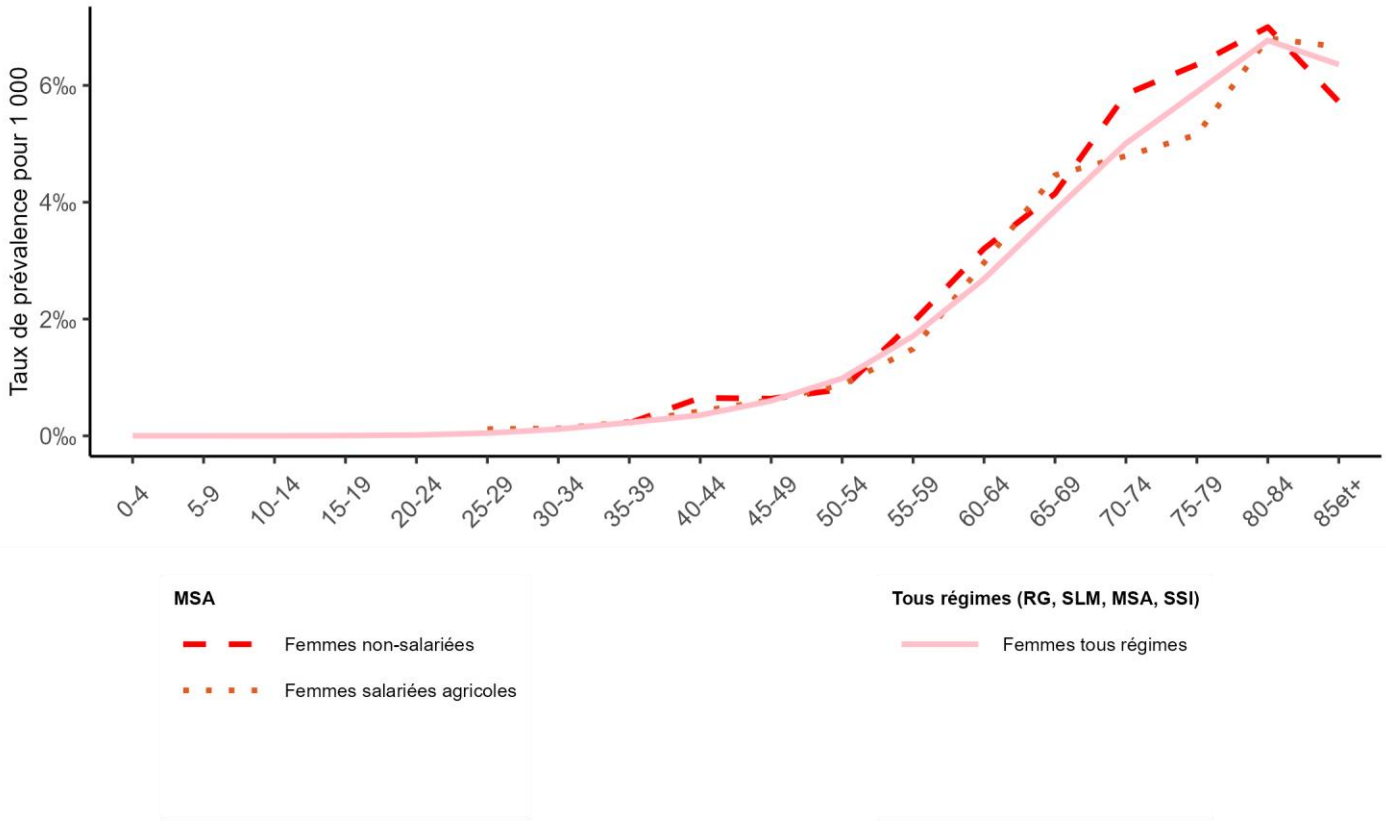

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

68,1 % des assurés pris en charge pour *Cancer du corps de l'utérus*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

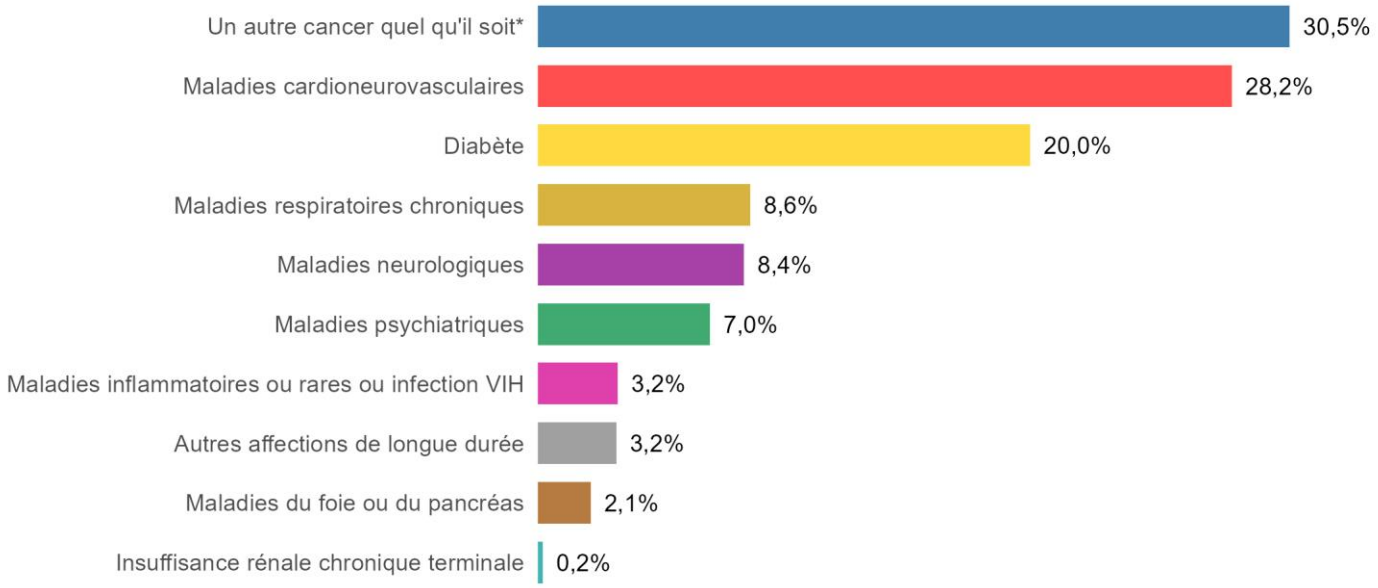

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 8,8% Cancer du sein de la femme ; 7,8% Cancer du col de l'utérus ; 4,3% Cancer de l'ovaire ; 3,9% Cancer colorectal ; 2,7% Cancers non classés ailleurs ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	2 026	99,9	Non significatif
Salariés	1 333	101,2	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

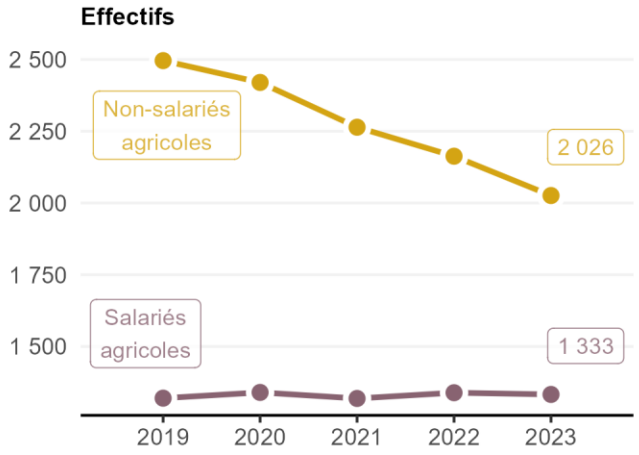

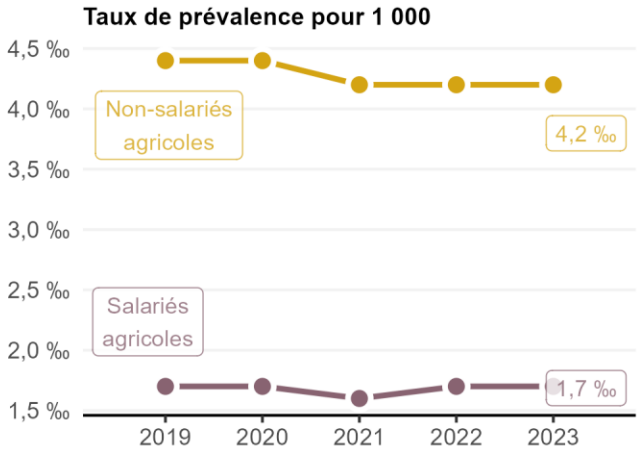

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

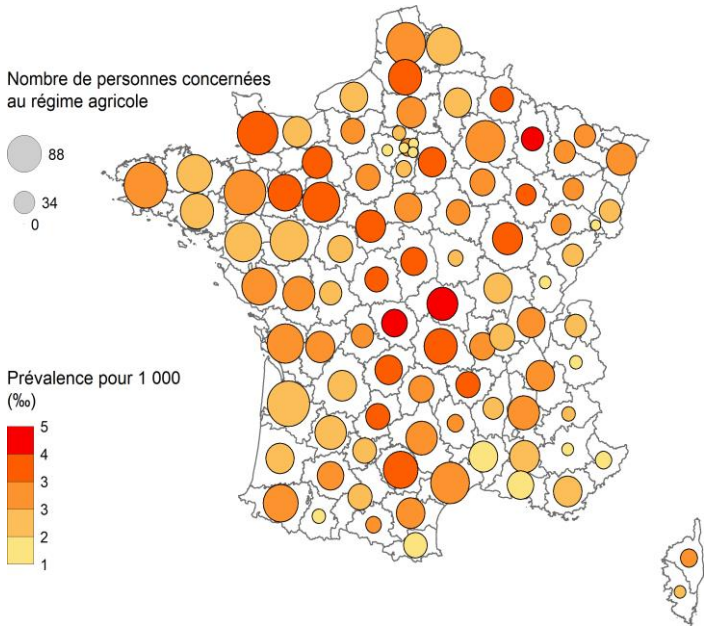

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

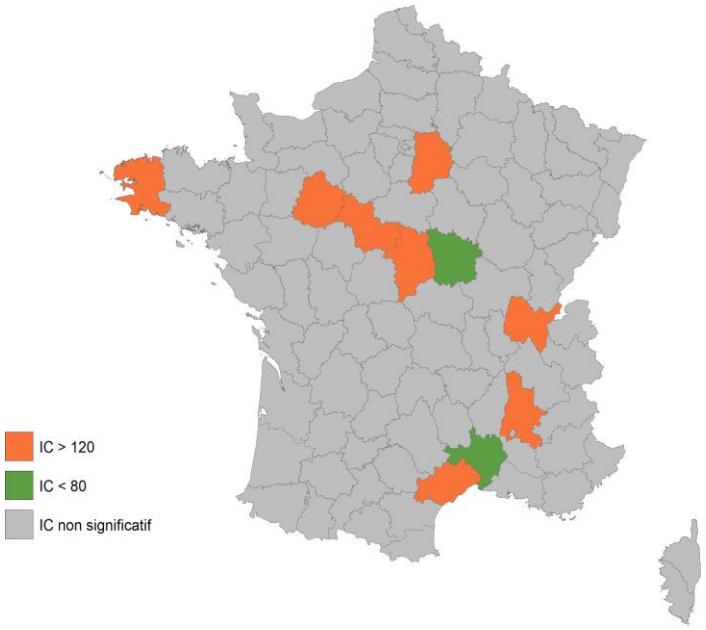

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer du corps de l'utérus (CAN_UTE_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer du corps de l'utérus actif

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 1 241
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 3,68 %
- Taux de prévalence : 1,0 ‰
- Âge moyen : 73,7 ans – Âge médian : 75 ans
- Répartition hommes/femmes : 0,0 % / 100,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 543

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

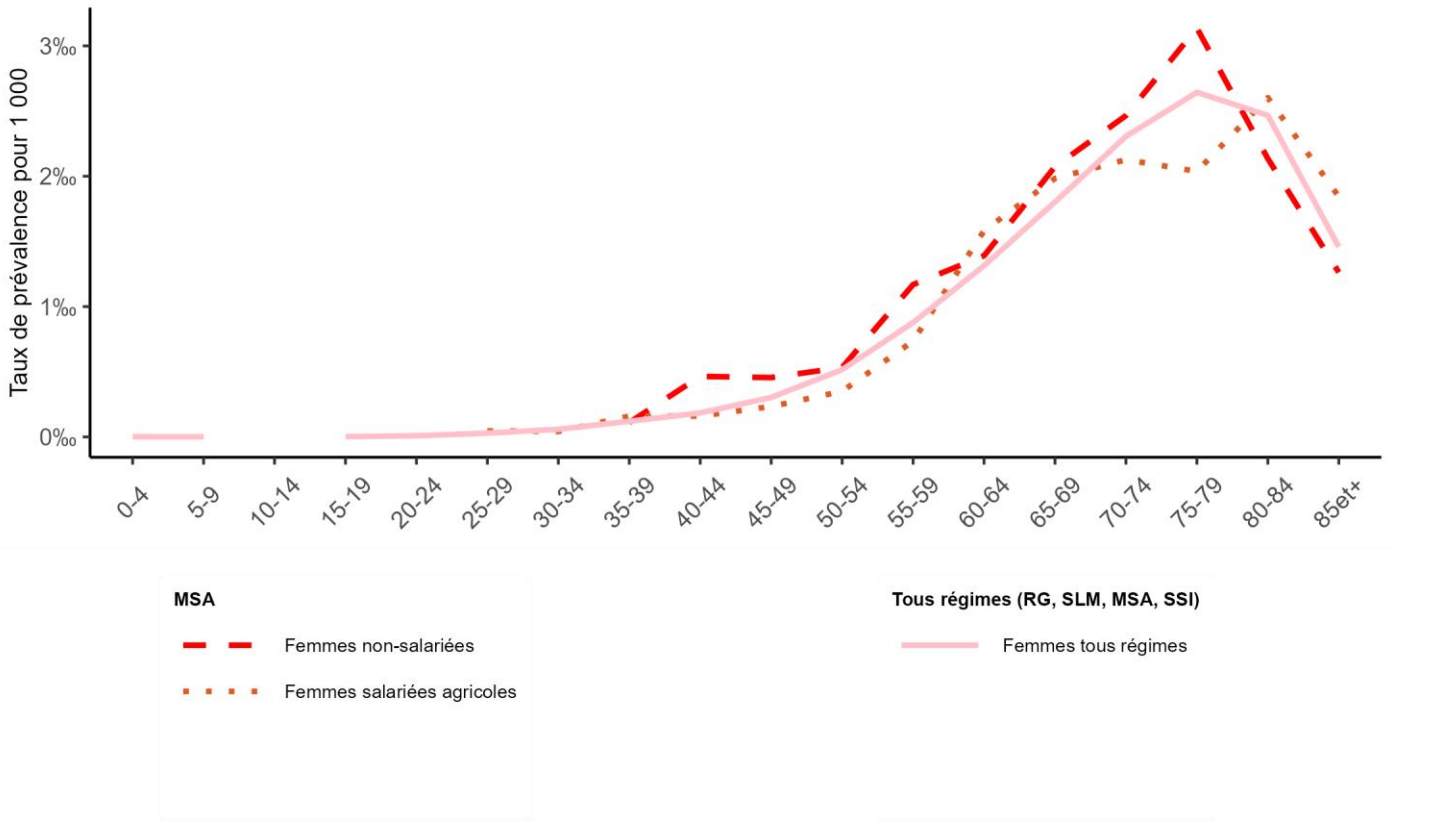

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

69,7 % des assurés pris en charge pour *Cancer du corps de l'utérus actif*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

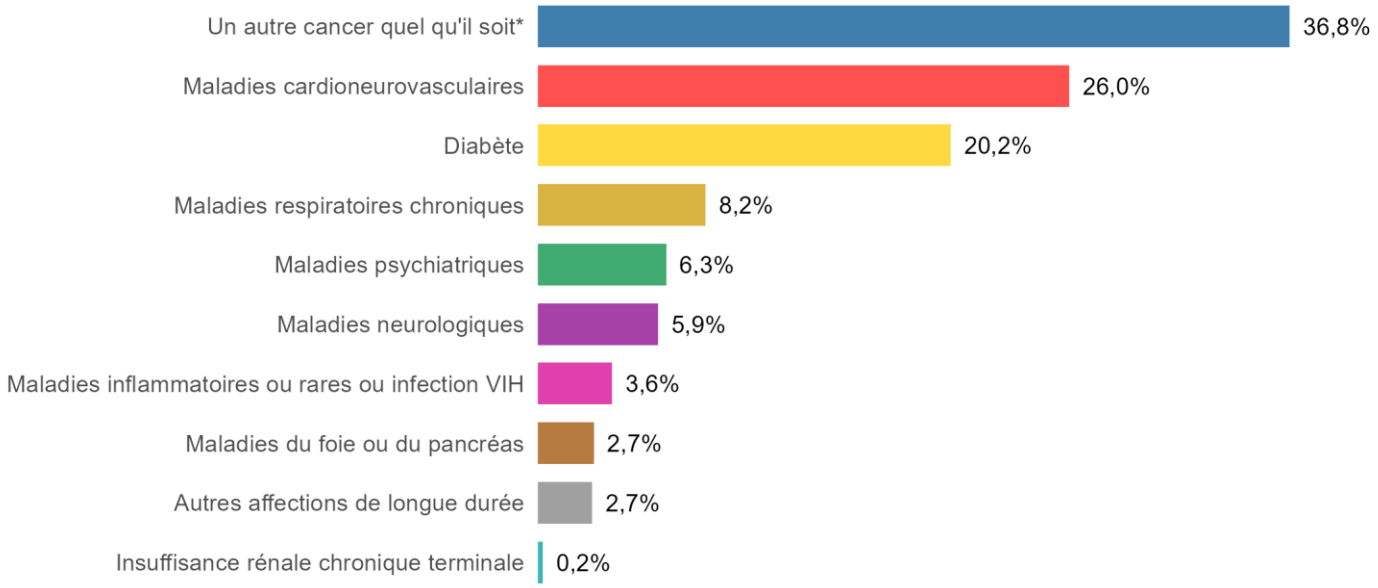

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 11,3% Cancer du col de l'utérus ; 9,5% Cancer du sein de la femme ; 7,2% Cancer de l'ovaire ; 3,9% Cancer colorectal ; 3,9% Cancers non classés ailleurs ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	688	100,7	Non significatif
Salariés	553	98,9	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

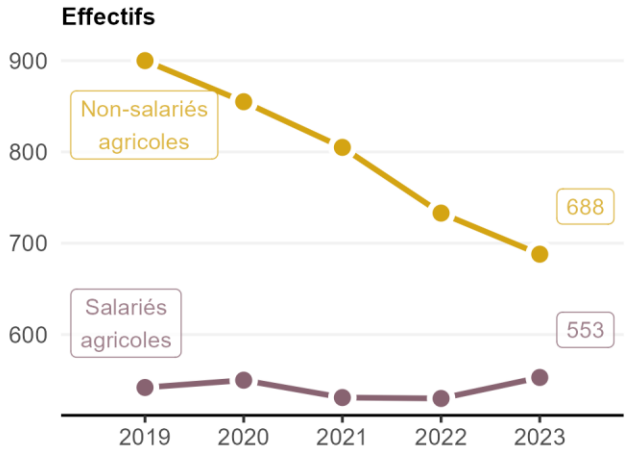

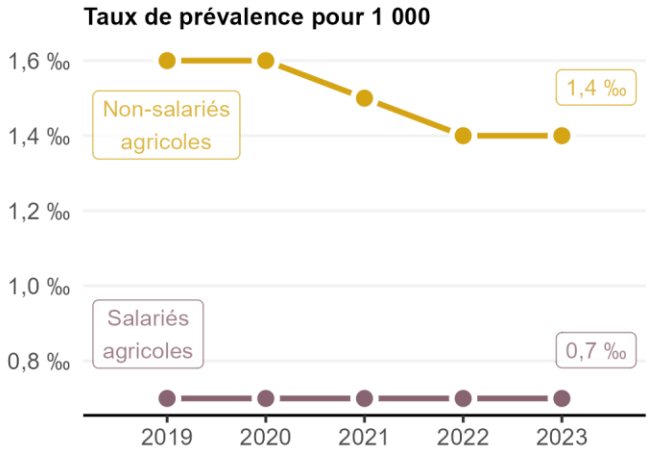

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

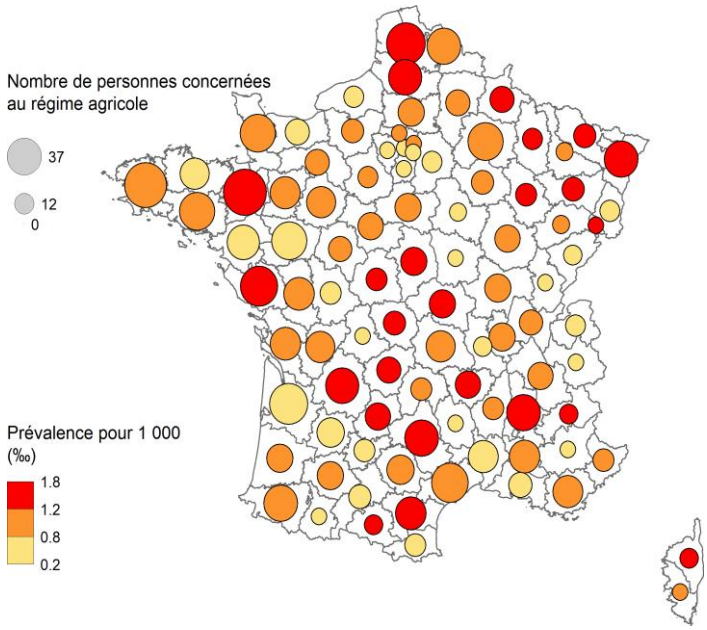

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

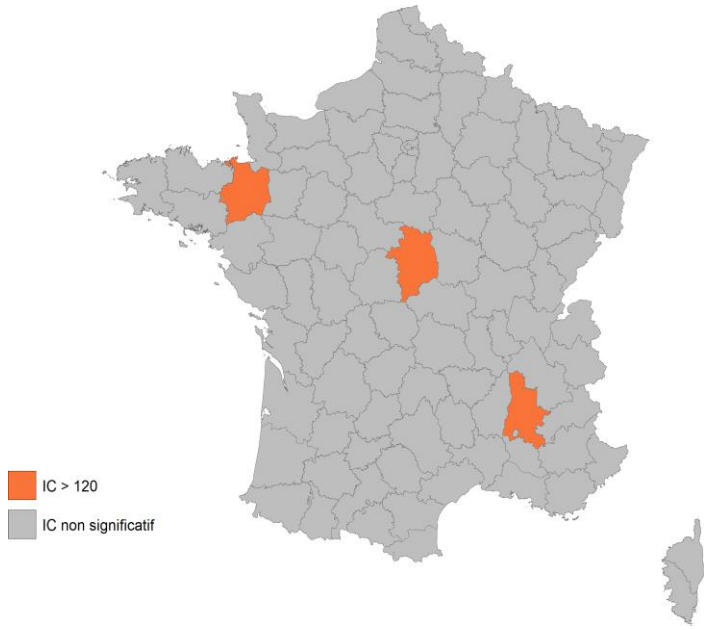

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer du corps de l'utérus actif (CAN_UTE_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer du corps de l'utérus sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 2 118
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 2,81 %
- Taux de prévalence : 1,7 ‰
- Âge moyen : 78,7 ans – Âge médian : 81 ans
- Répartition hommes/femmes : 0,0 % / 100,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 378

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

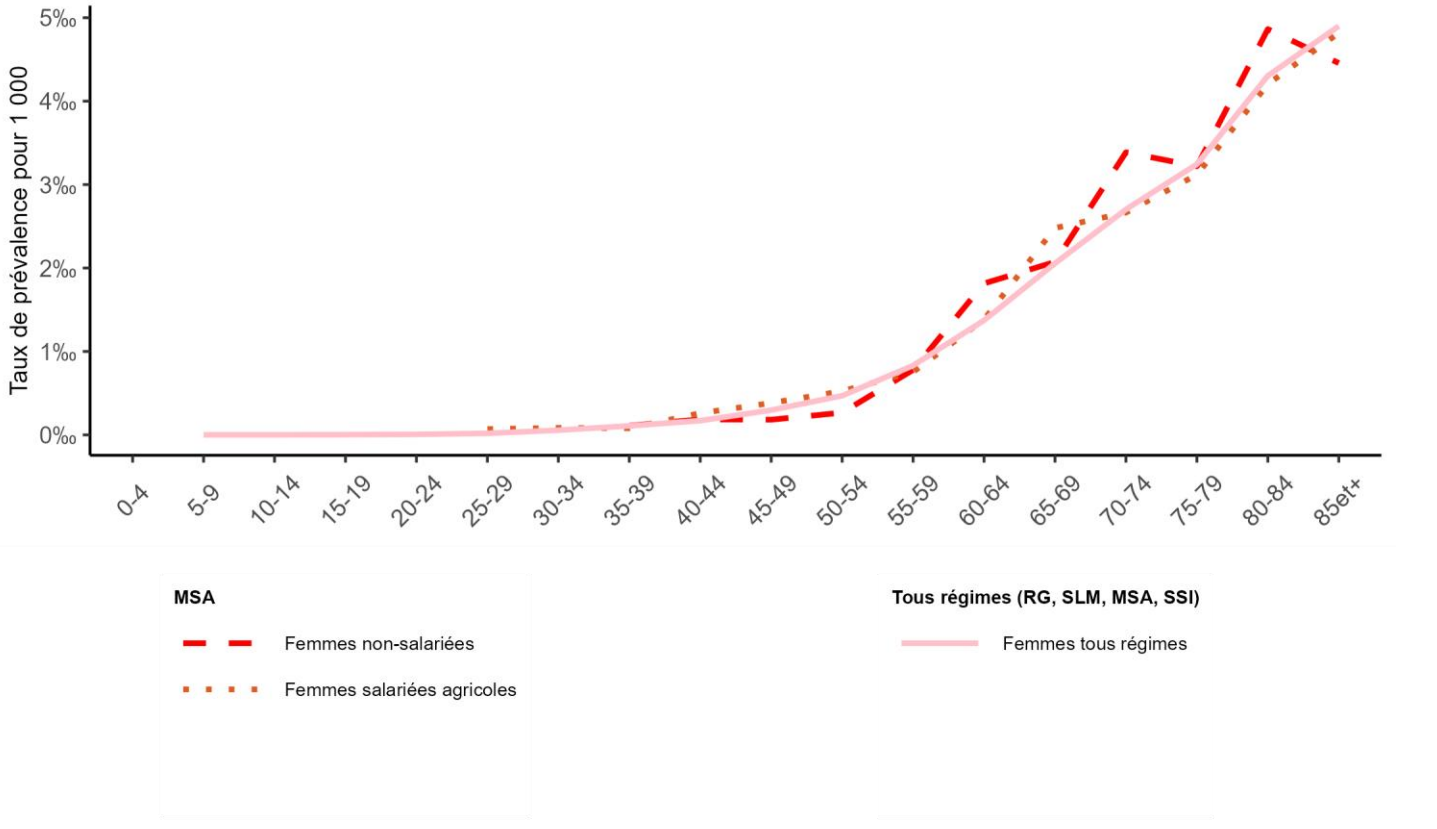

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

67,2 % des assurés pris en charge pour *Cancer du corps de l'utérus sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

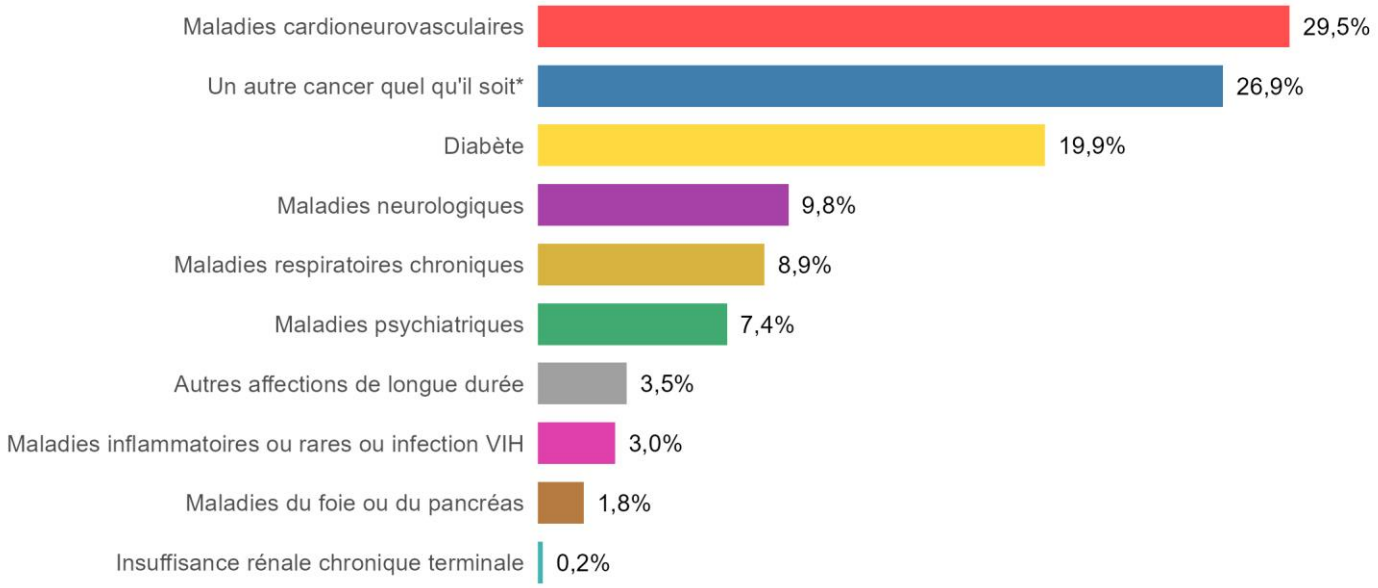

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 8,4% Cancer du sein de la femme ; 5,8% Cancer du col de l'utérus ; 3,9% Cancer colorectal ; 2,7% Cancer de l'ovaire ; 2,7% Cancer de la peau (hors mélanome) ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	1 338	99,6	Non significatif
Salariés	780	102,9	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

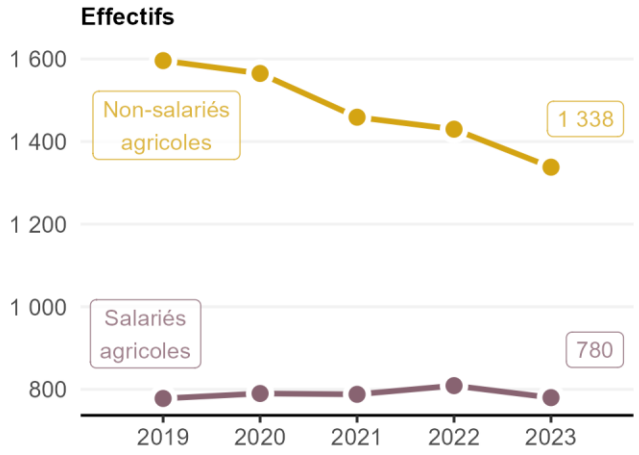

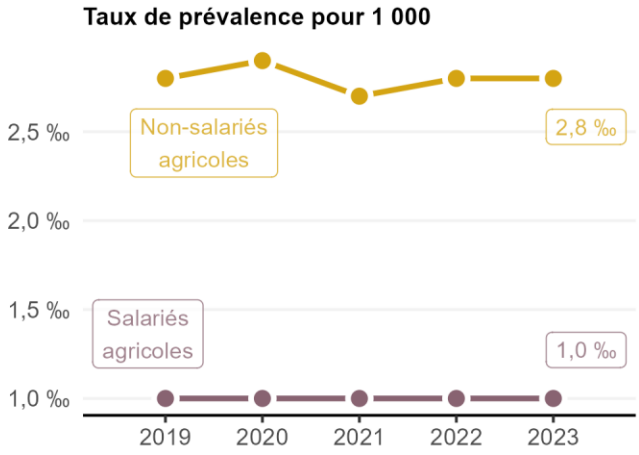

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

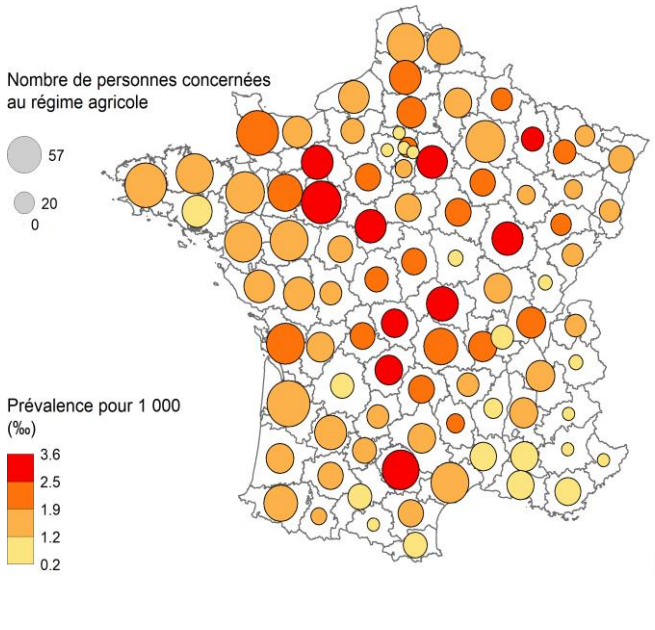

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

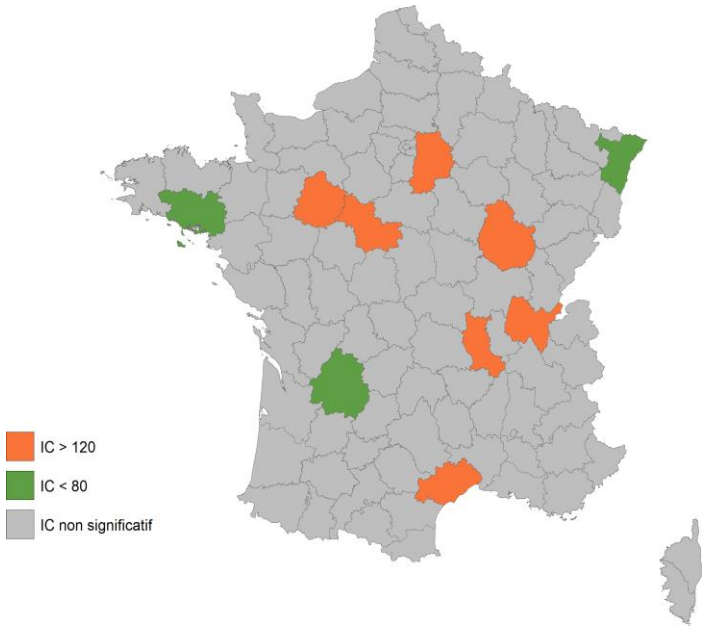

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer du corps de l'utérus sous surveillance (CAN_UTE_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer de l'estomac

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 2 624
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 3,2 %
- Taux de prévalence : 0,9 ‰
- Âge moyen : 76,1 ans – Âge médian : 77 ans
- Répartition hommes/femmes : 62,6 % / 37,4 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 604

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

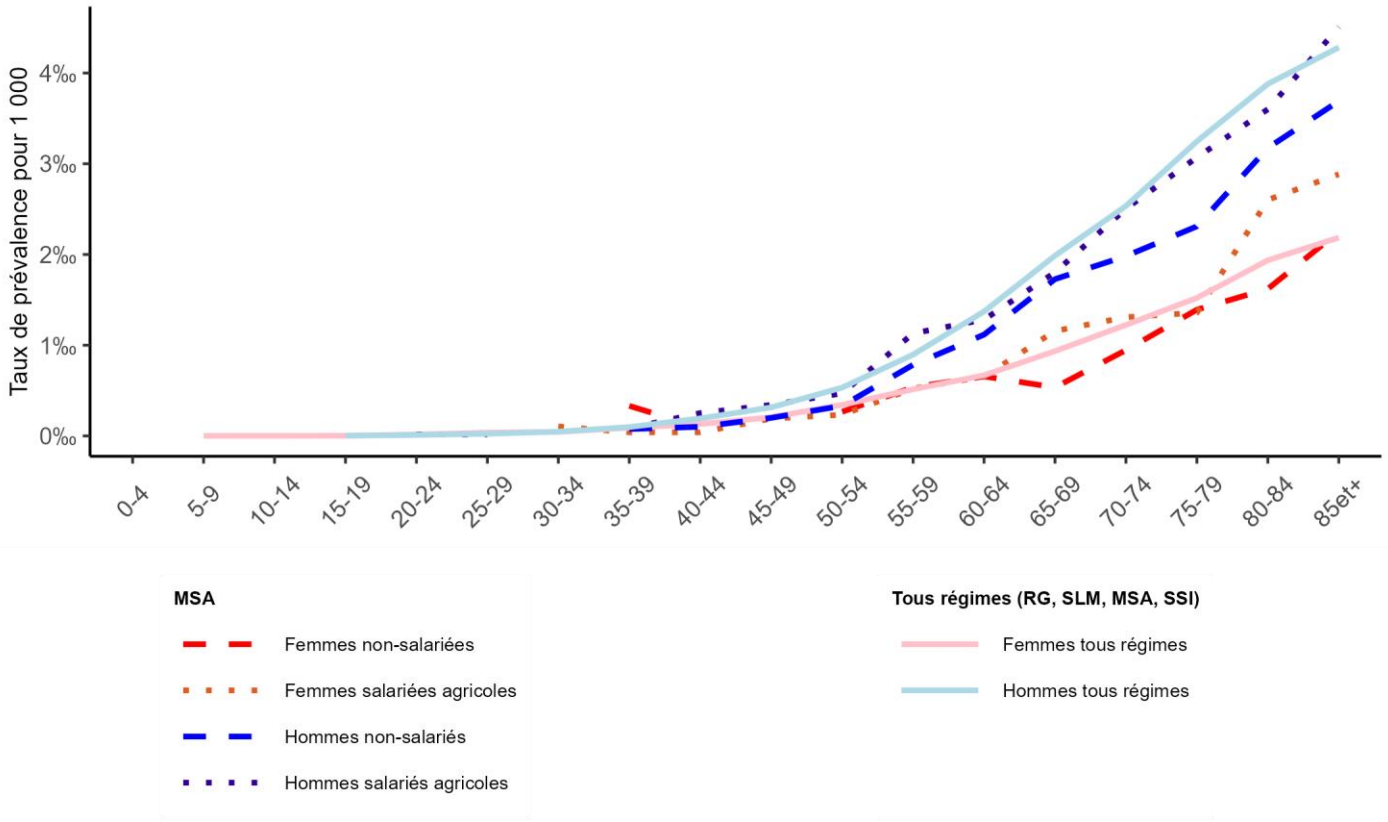

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

77,2 % des assurés pris en charge pour *Cancer de l'estomac*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

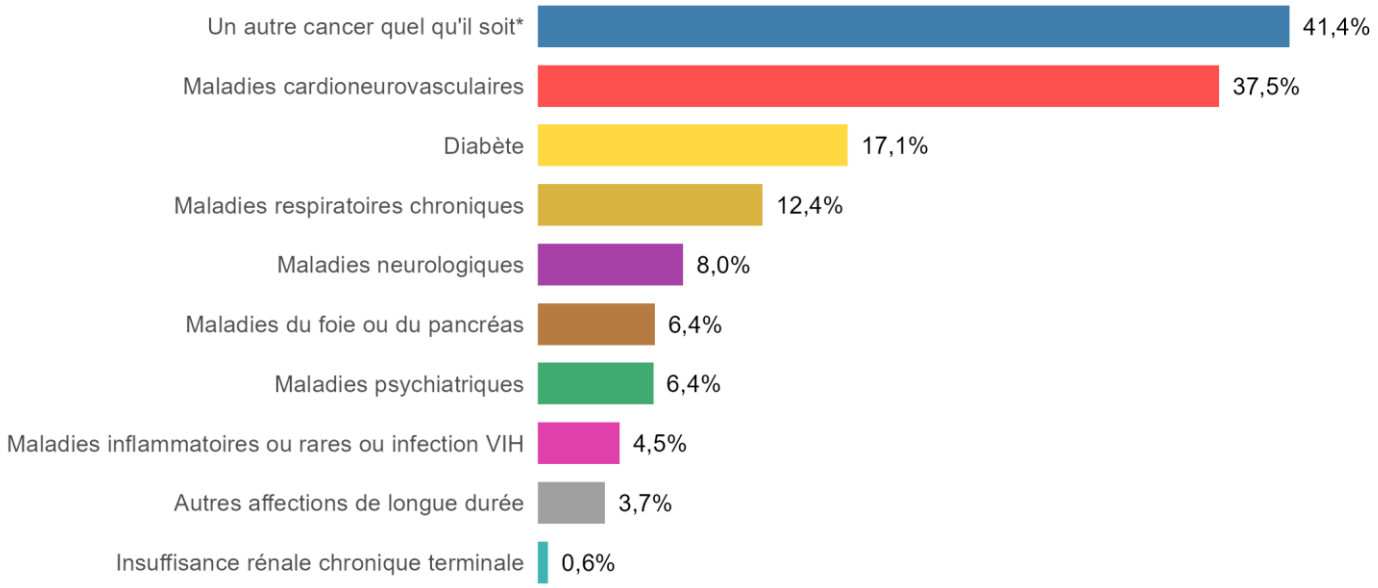

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 16,9% Cancer de l'oesophage ; 6,7% Cancer colorectal ; 4,9% Cancers non classés ailleurs ; 4,6% Cancer de la prostate ; 3,5% Cancer de la peau (hors mélanome) ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	1 403	85,8	***
Salariés	1 221	101,5	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

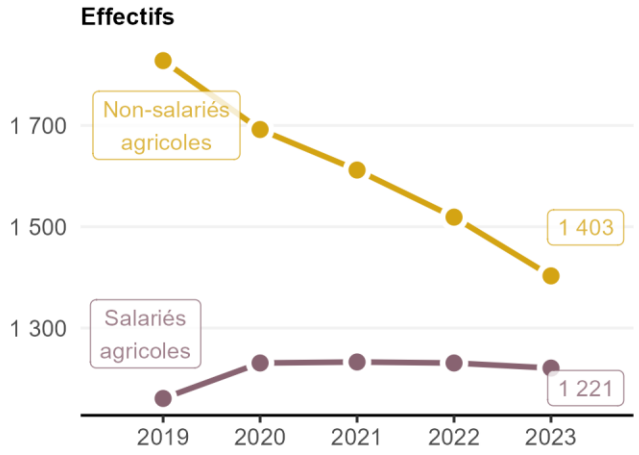

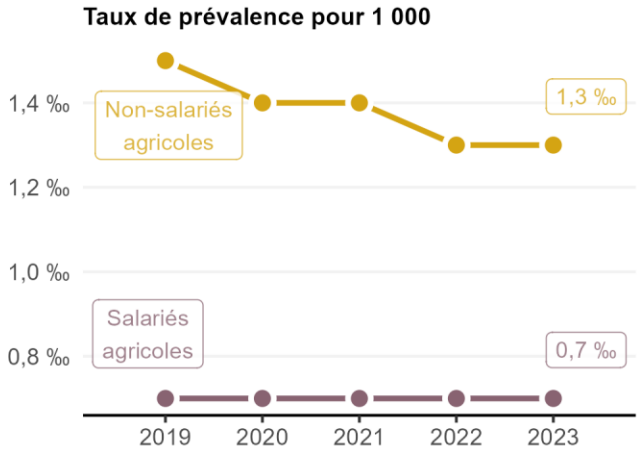

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

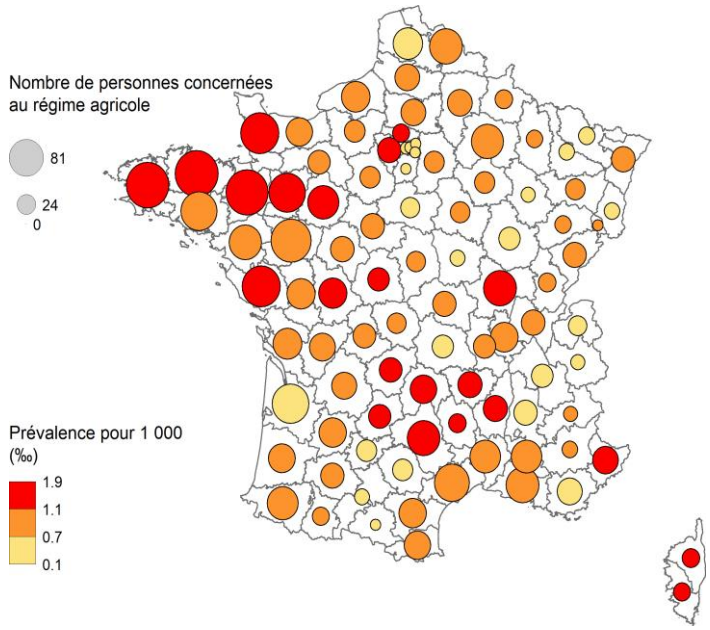

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

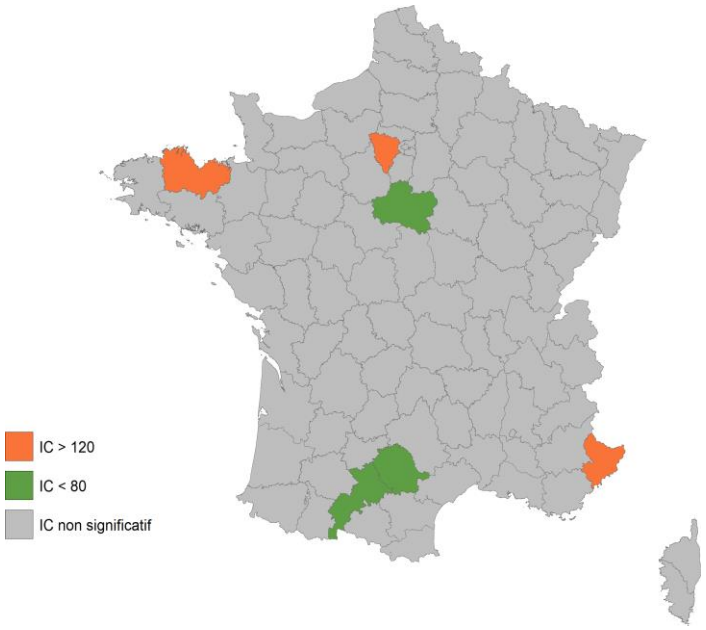

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer de l'estomac (CAN_EST_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer de l'estomac actif

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 1 229
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 3,6 %
- Taux de prévalence : 0,4 ‰
- Âge moyen : 73,2 ans – Âge médian : 74 ans
- Répartition hommes/femmes : 67,6 % / 32,4 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 584

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

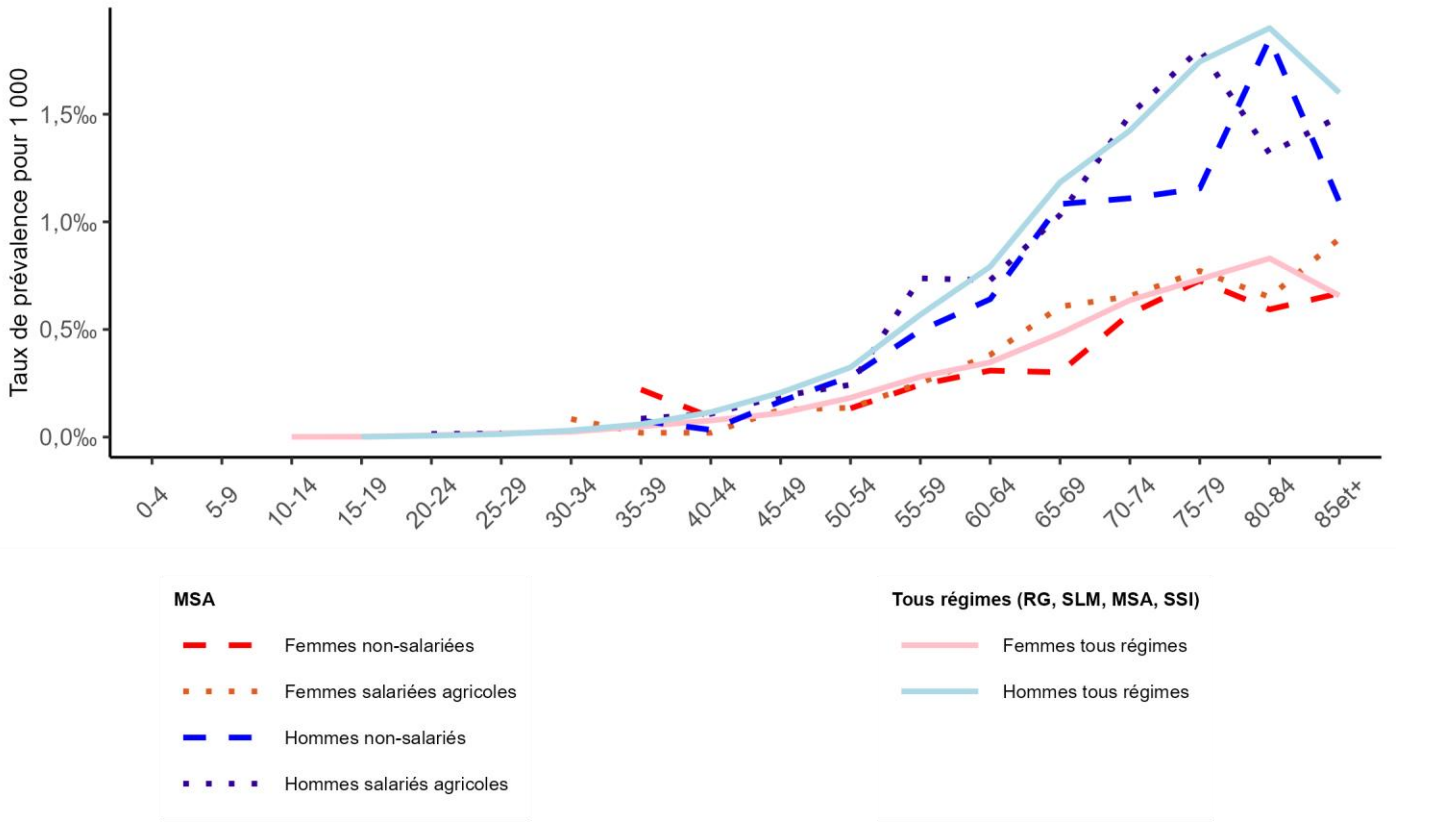

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

81,9 % des assurés pris en charge pour *Cancer de l'estomac actif*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

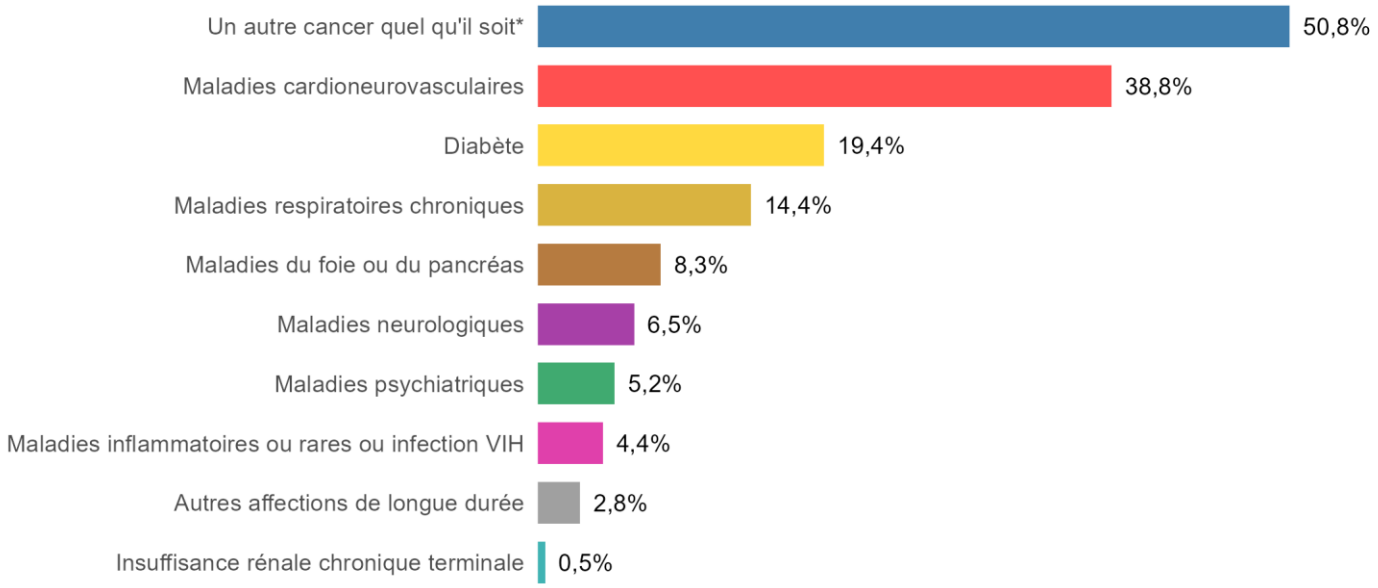

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 24,8% Cancer de l'oesophage ; 8,0% Cancer colorectal ; 6,3% Cancers non classés ailleurs ; 6,0% Cancer de la prostate ; 3,3% Cancer de la peau (hors mélanome) ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	616	82,6	***
Salariés	613	98,5	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

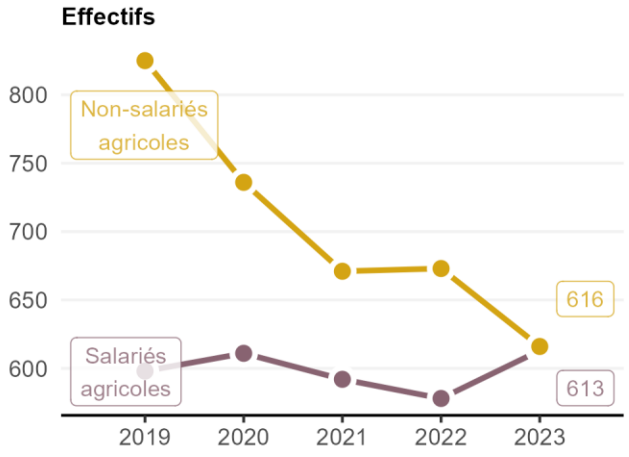

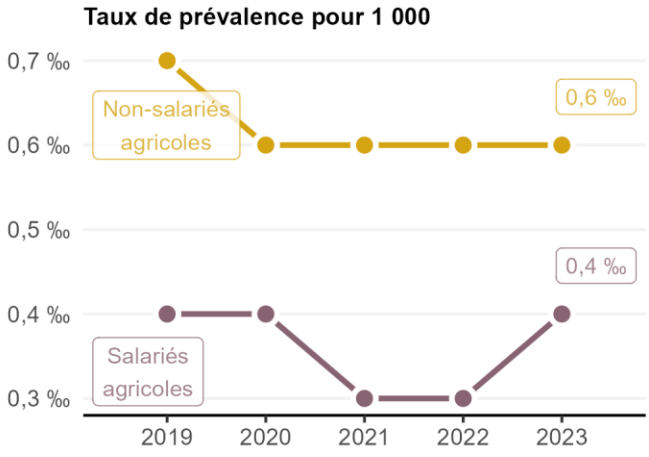

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

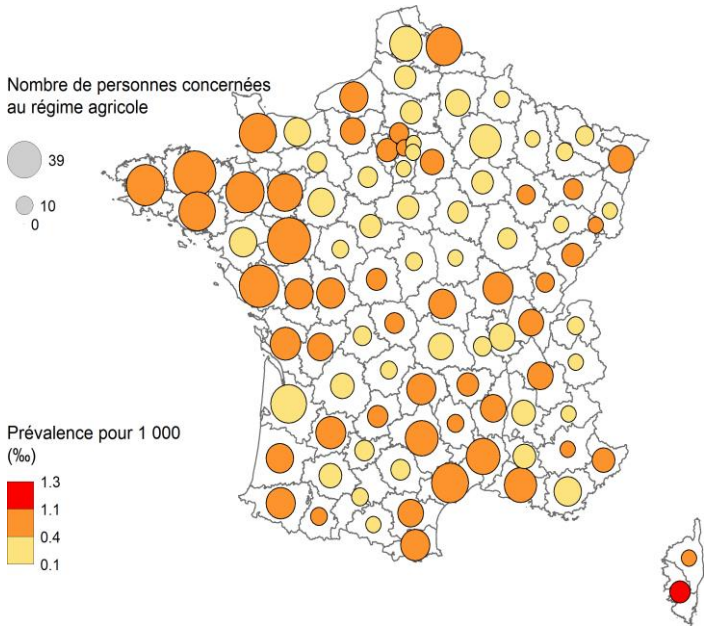

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

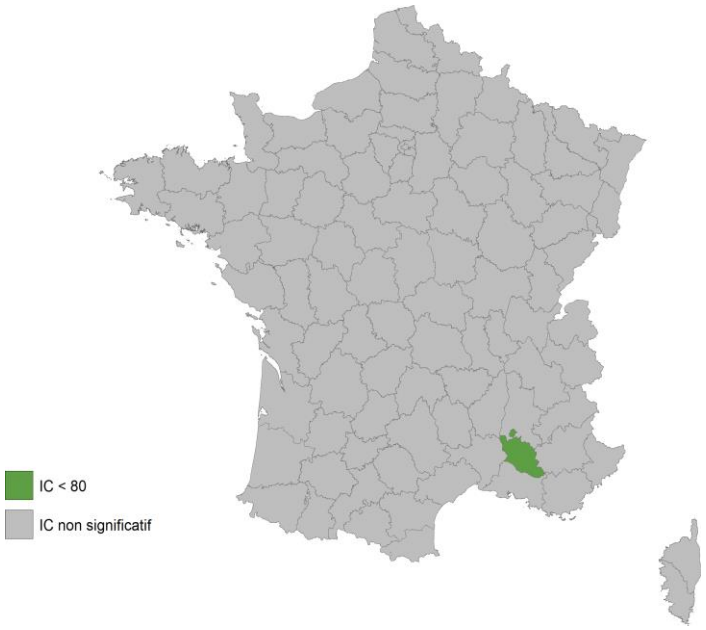

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer de l'estomac actif (CAN_EST_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer de l'estomac sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 1 395
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 2,85 %
- Taux de prévalence : 0,5 ‰
- Âge moyen : 78,8 ans – Âge médian : 82 ans
- Répartition hommes/femmes : 58,1 % / 41,9 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 247

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

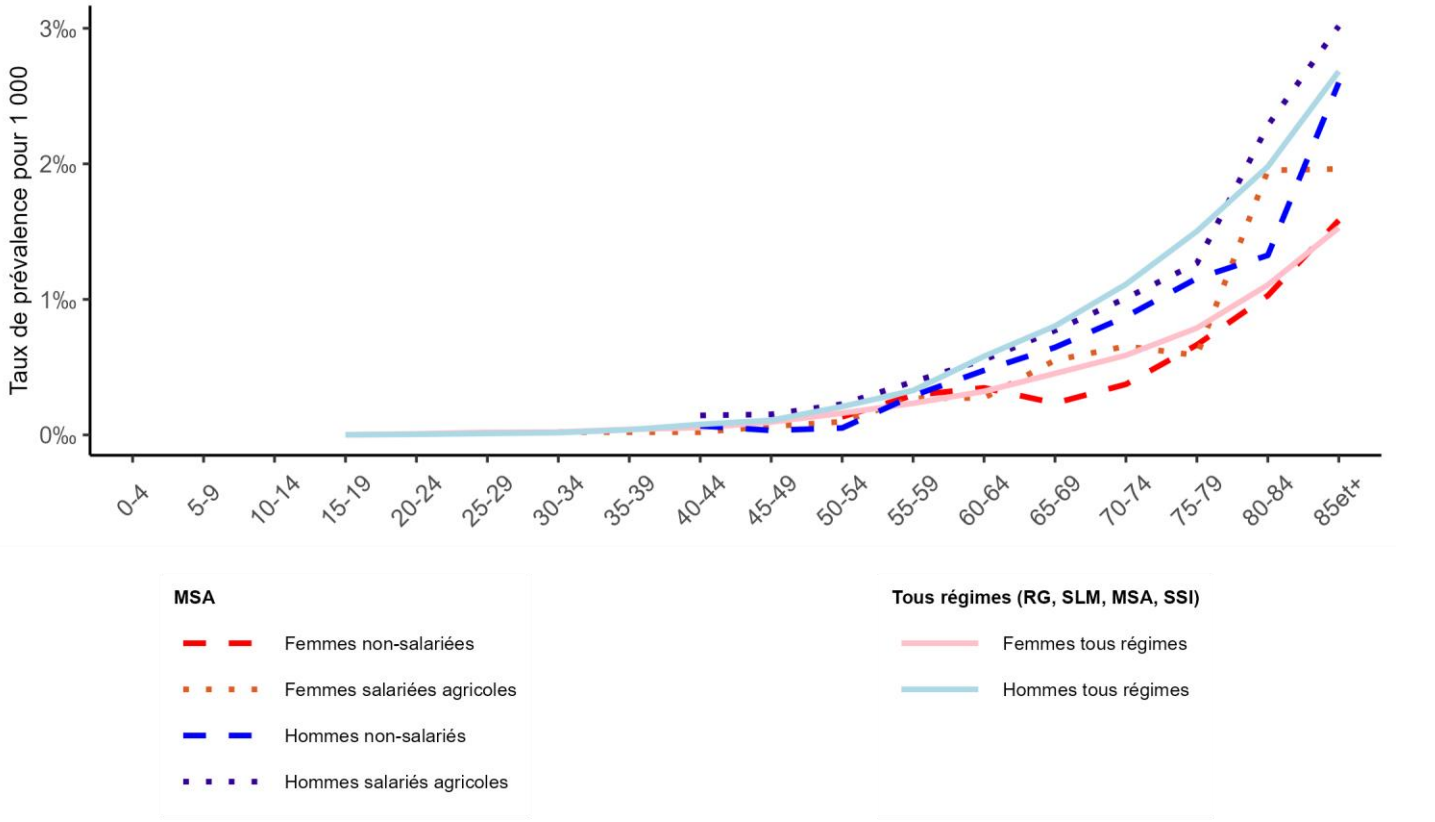

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

73,0 % des assurés pris en charge pour *Cancer de l'estomac sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

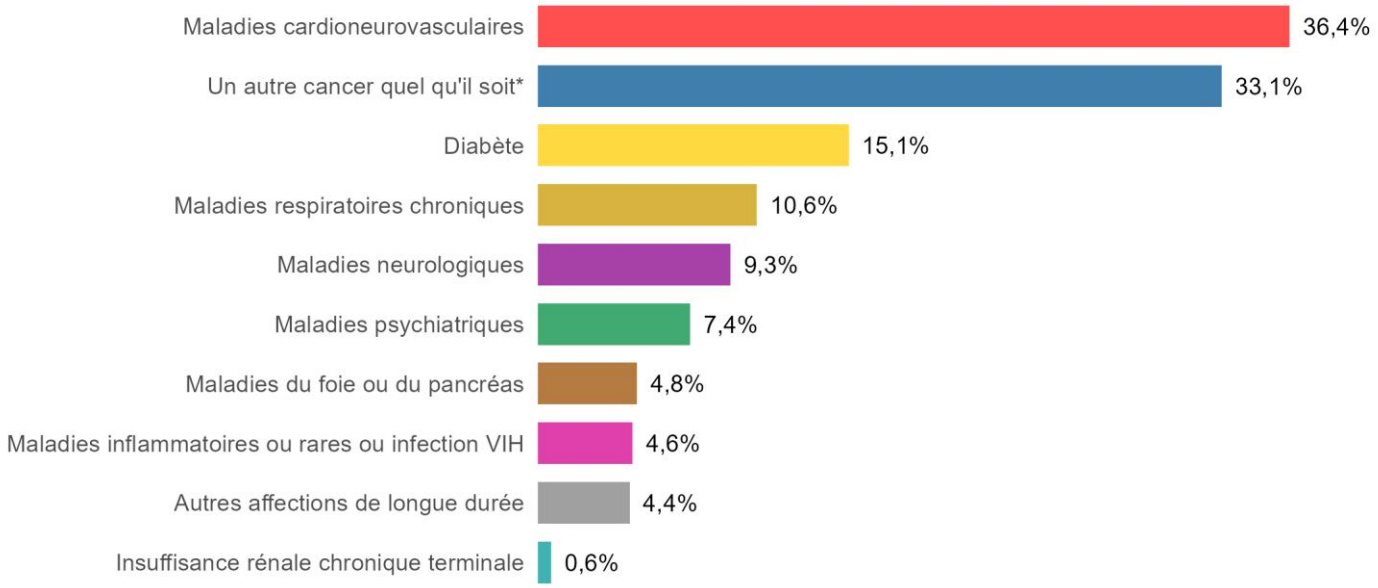

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 10,0% Cancer de l'oesophage ; 5,6% Cancer colorectal ; 3,7% Cancers non classés ailleurs ; 3,6% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 3,4% Cancer de la prostate ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	787	88,5	***
Salariés	608	104,7	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

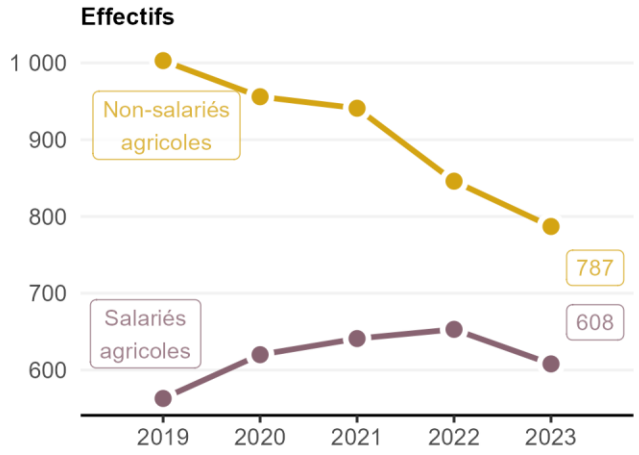

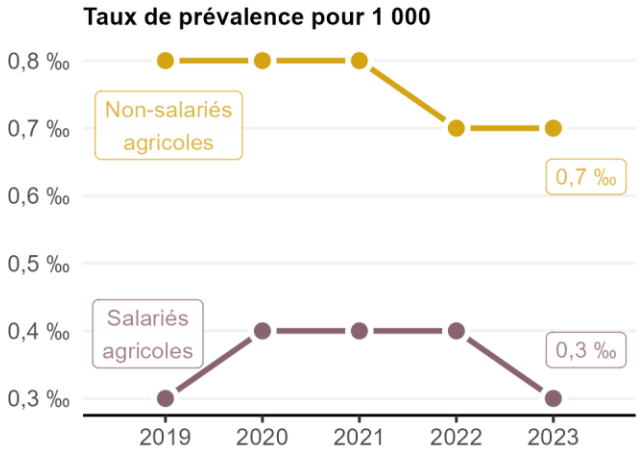

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

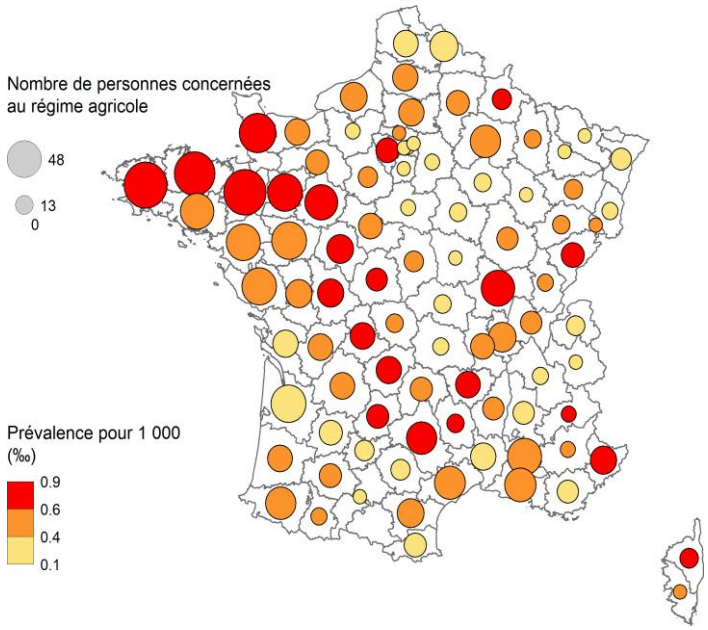

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

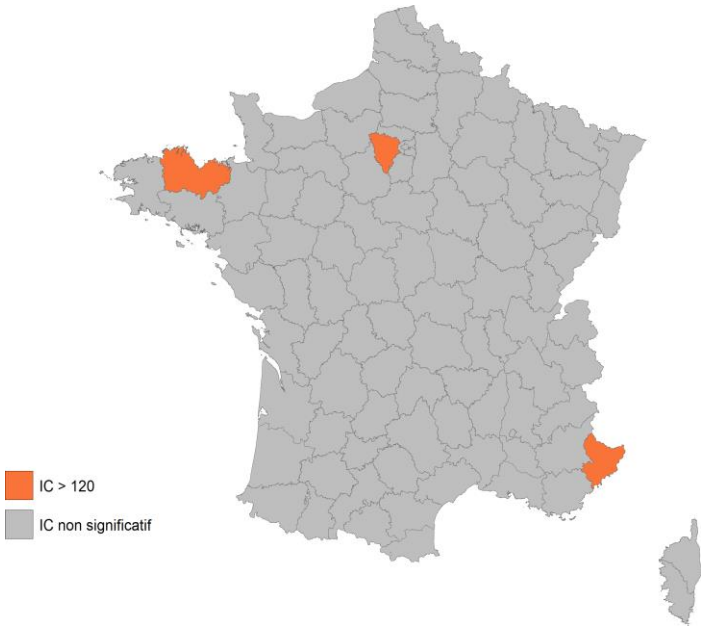

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer de l'estomac sous surveillance (CAN_EST_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Leucémie lymphoïde, chronique ou non précisée

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 5 133
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 2,24 %
- Taux de prévalence : 1,8 ‰
- Âge moyen : 76,0 ans – Âge médian : 79 ans
- Répartition hommes/femmes : 61,1 % / 38,9 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 703

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

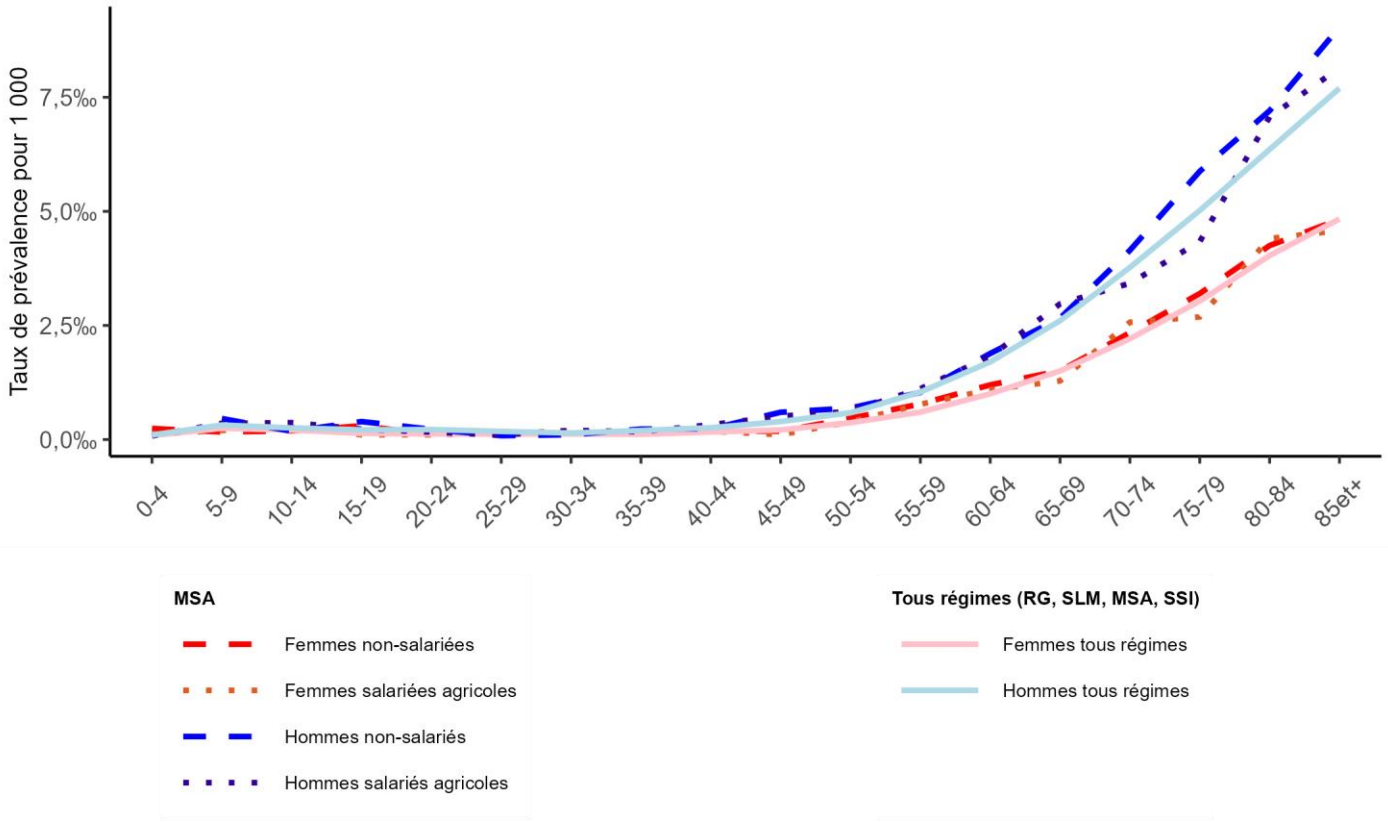

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

72,2 % des assurés pris en charge pour *Leucémie lymphoïde, chronique ou non précisée*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

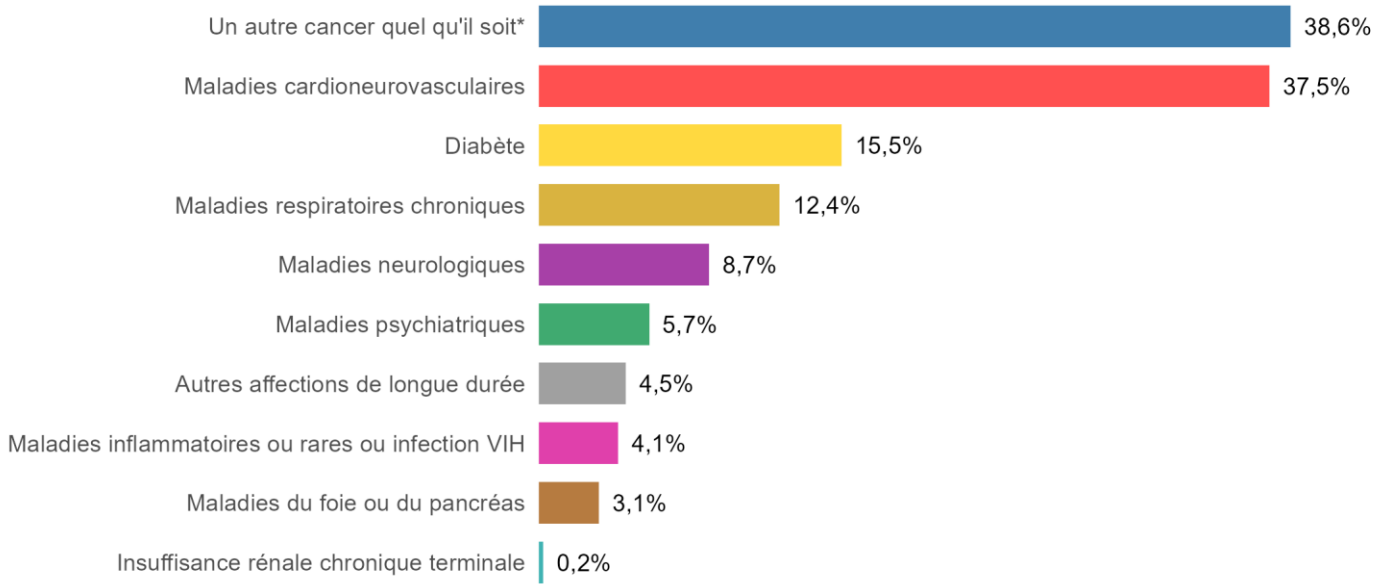

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 9,0% Lymphome non hodgkinien ; 7,7% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 6,0% Cancers non classés ailleurs ; 5,4% Cancer de la prostate ; 3,4% Leucémie myéloïde, chronique ou non précisé ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	3 122	108,7	***
Salariés	2 011	101,8	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

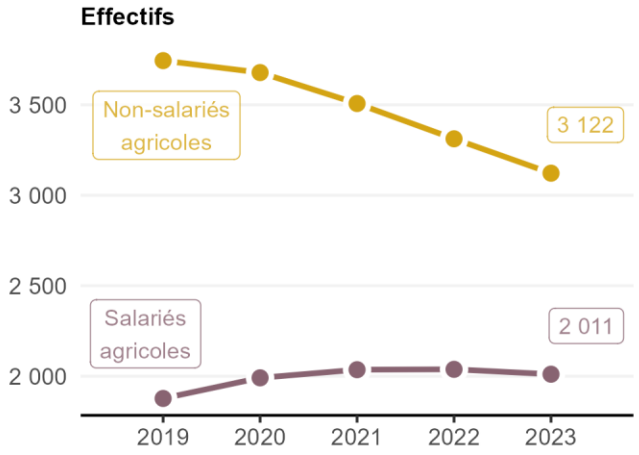

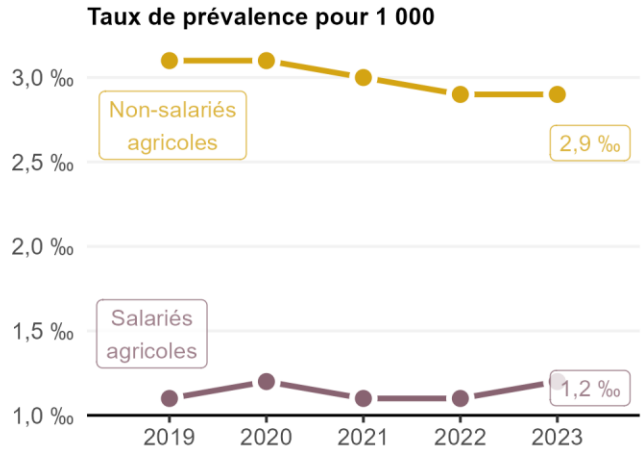

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

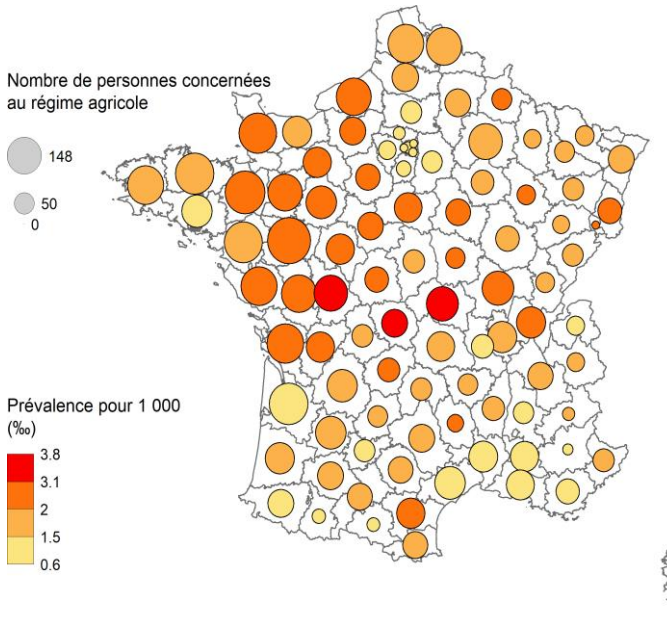

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

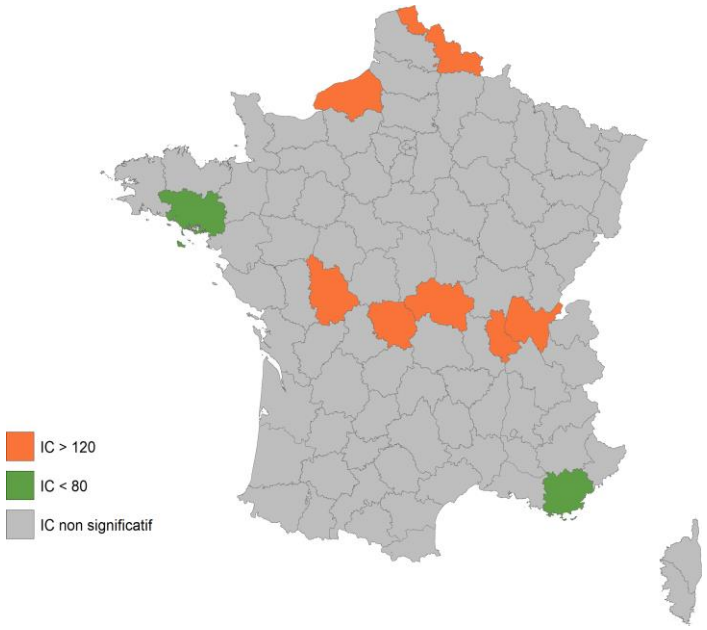

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Leucémie lymphoïde, chronique ou non précisée (CAN_LLC_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Leucémie lymphoïde, chronique ou non précisée, active

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 1 912
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 3,62 %
- Taux de prévalence : 0,7 ‰
- Âge moyen : 72,6 ans – Âge médian : 75 ans
- Répartition hommes/femmes : 64,1 % / 35,9 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 662

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

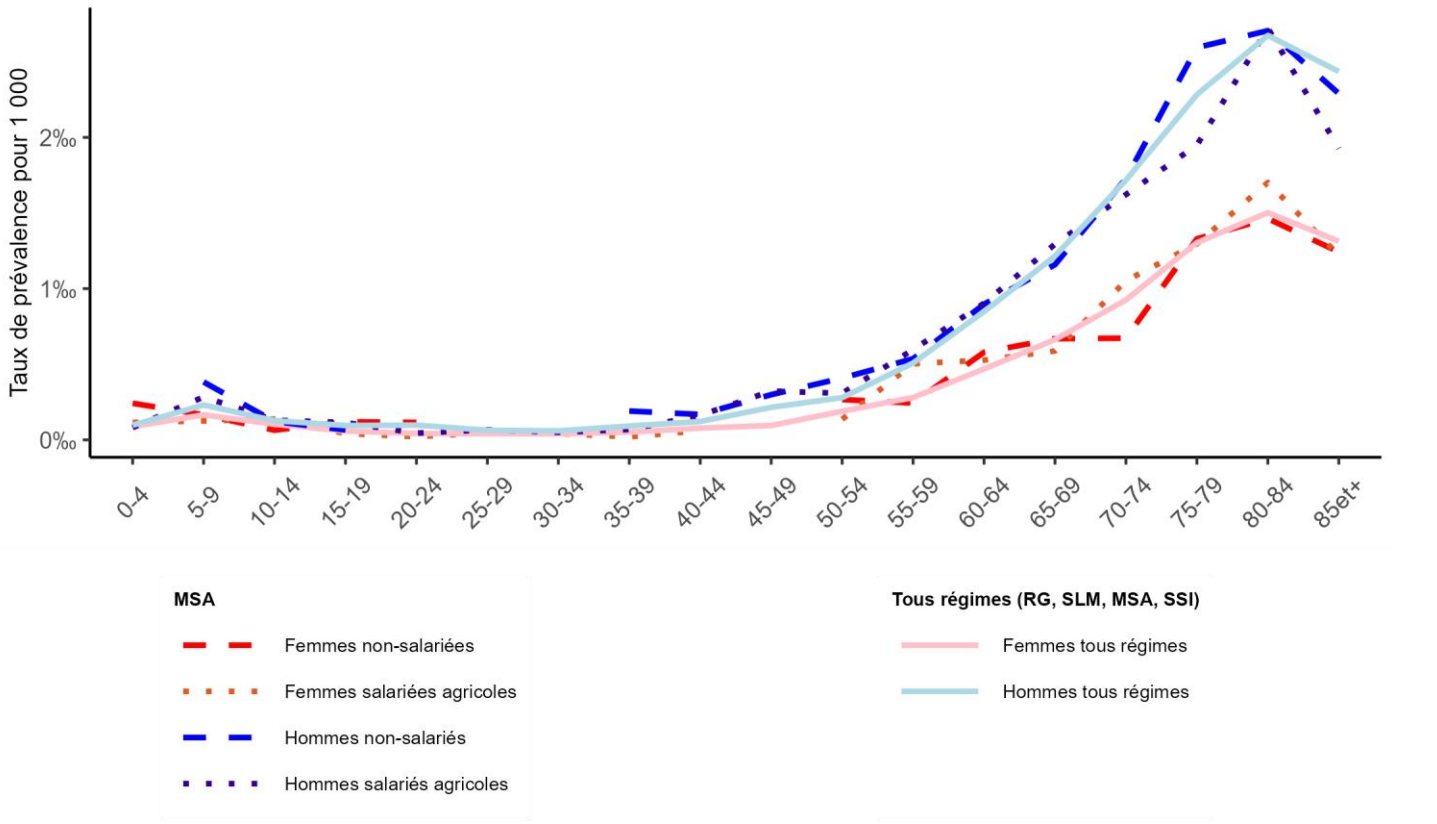

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

74,0 % des assurés pris en charge pour *Leucémie lymphoïde, chronique ou non précisée, active*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

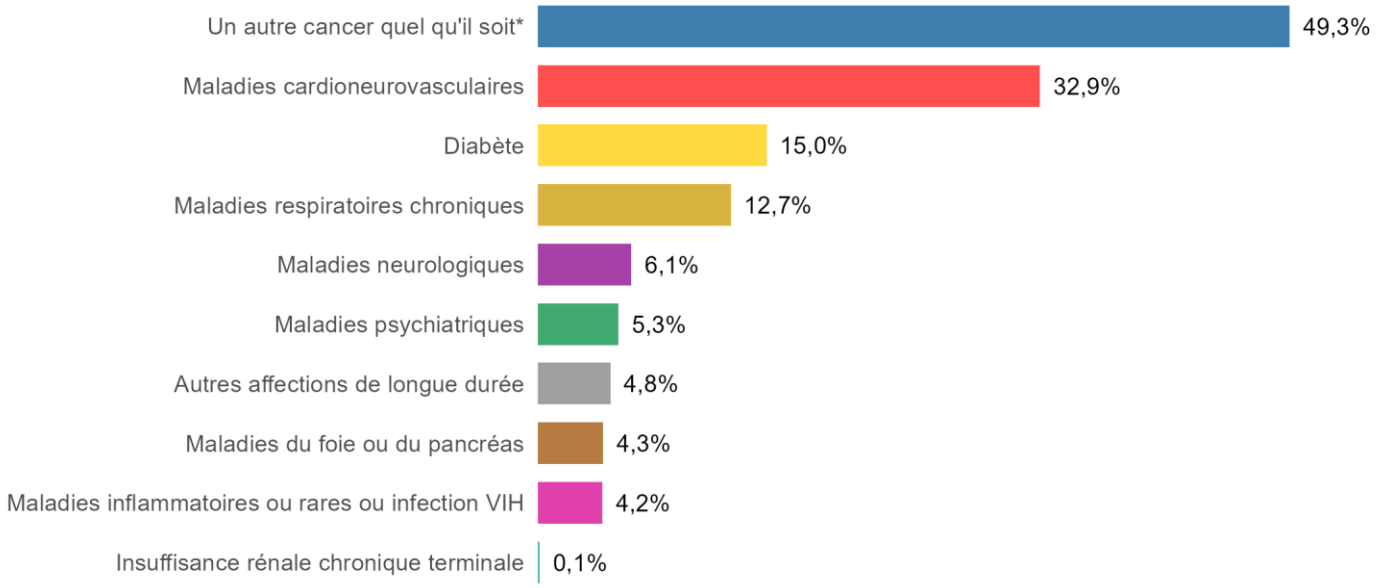

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 13,5% Lymphome non hodgkinien ; 7,8% Cancers non classés ailleurs ; 7,6% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 6,6% Leucémie lymphoïde aigüe ; 6,5% Cancer de la prostate ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	1 074	100,0	Non significatif
Salariés	838	99,5	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

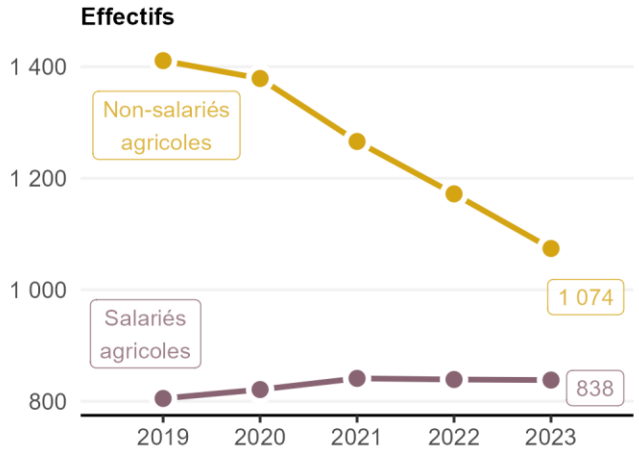

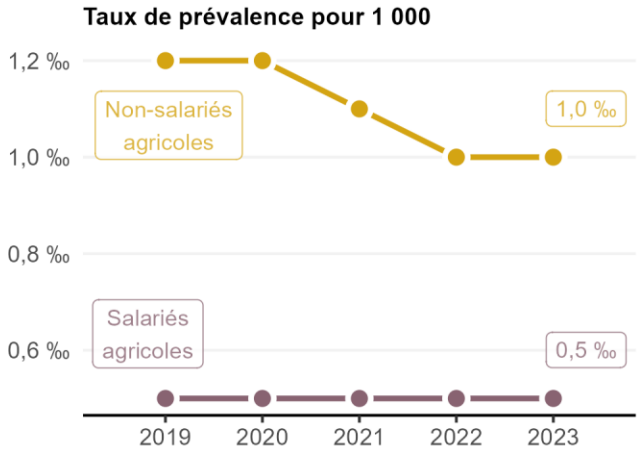

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

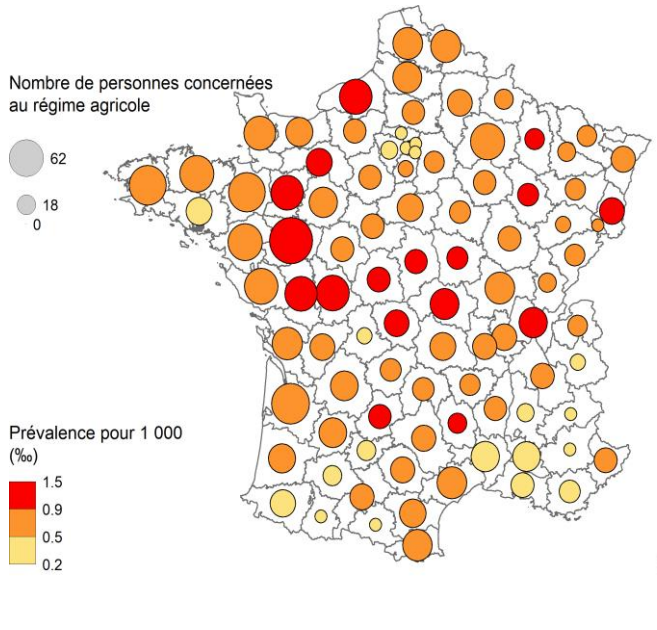

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

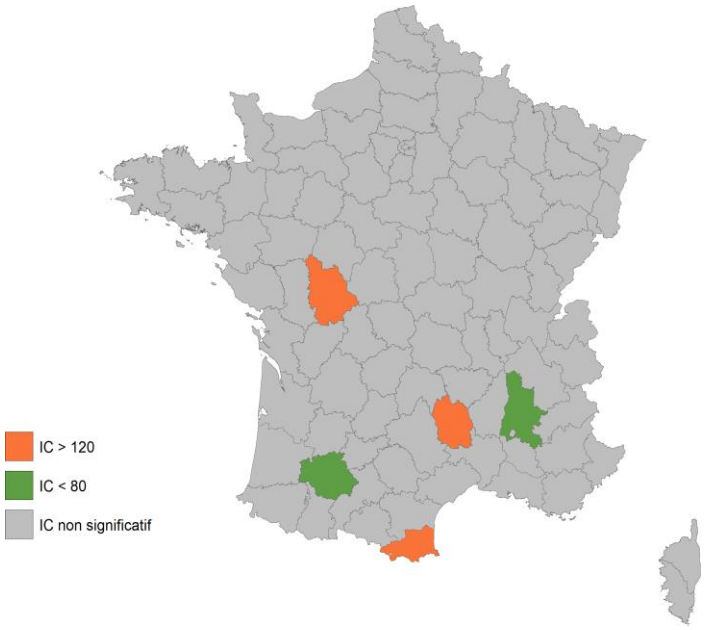

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Leucémie lymphoïde, chronique ou non précisée, active (CAN_LLC_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Leucémie lymphoïde, chronique ou non précisée, sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 3 221
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 1,38 %
- Taux de prévalence : 1,1 ‰
- Âge moyen : 78,0 ans – Âge médian : 82 ans
- Répartition hommes/femmes : 59,2 % / 40,8 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 654

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

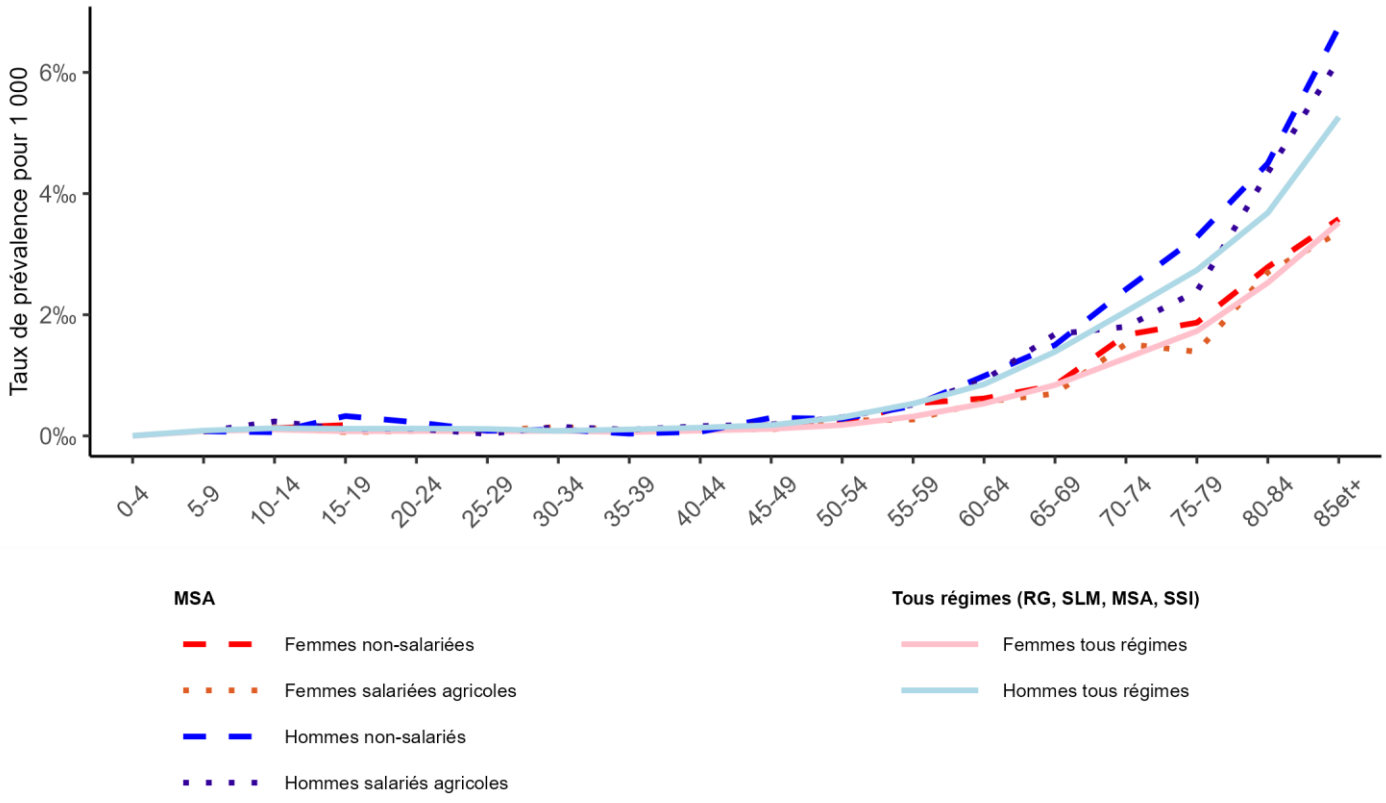

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

71,1 % des assurés pris en charge pour *Leucémie lymphoïde, chronique ou non précisée, sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

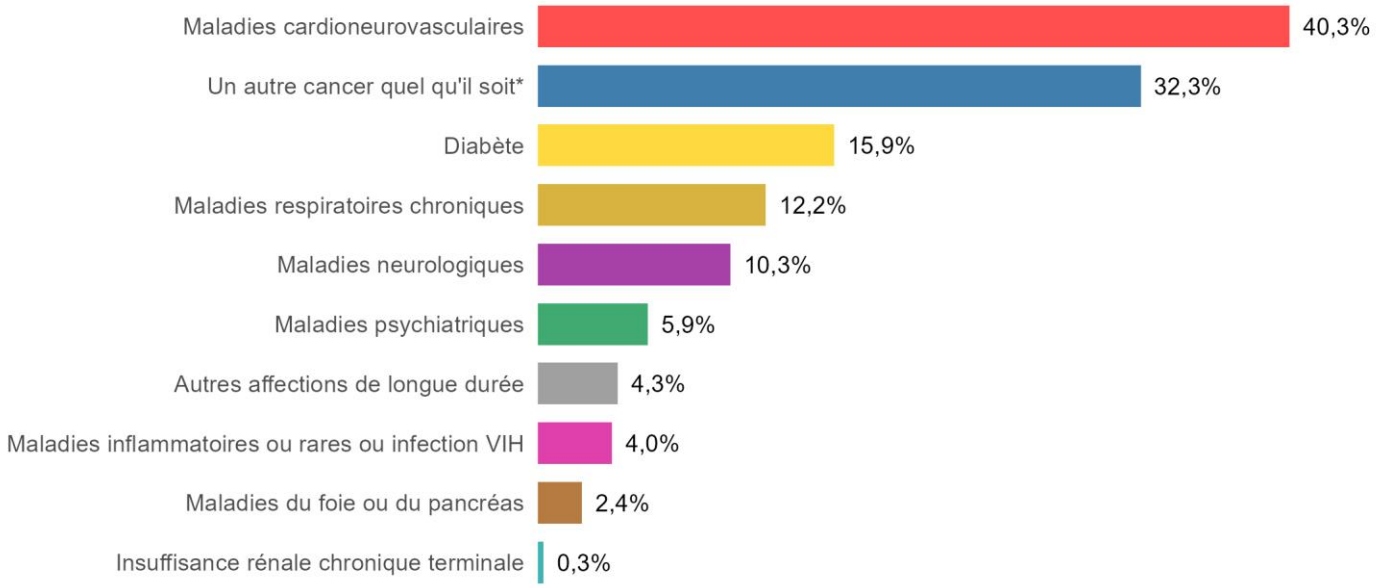

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 7,7% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 6,3% Lymphome non hodgkinien ; 4,9% Cancers non classés ailleurs ; 4,7% Cancer de la prostate ; 2,8% Maladie myéloprolifération et syndrome myélodysplasique ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	2 048	114,0	***
Salariés	1 173	103,5	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

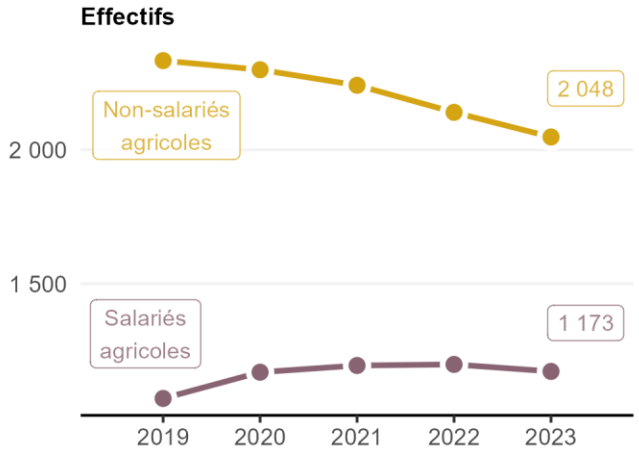

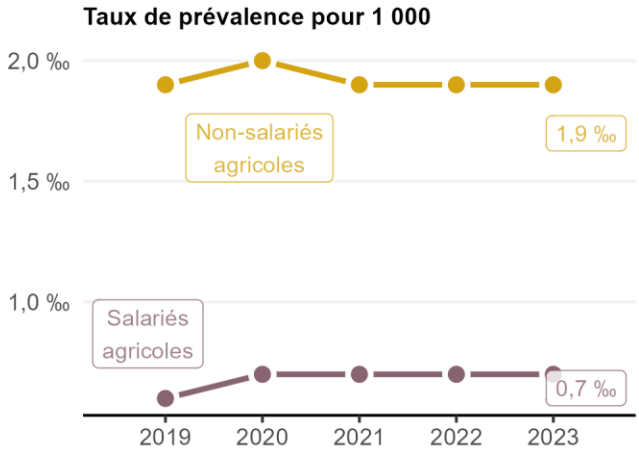

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

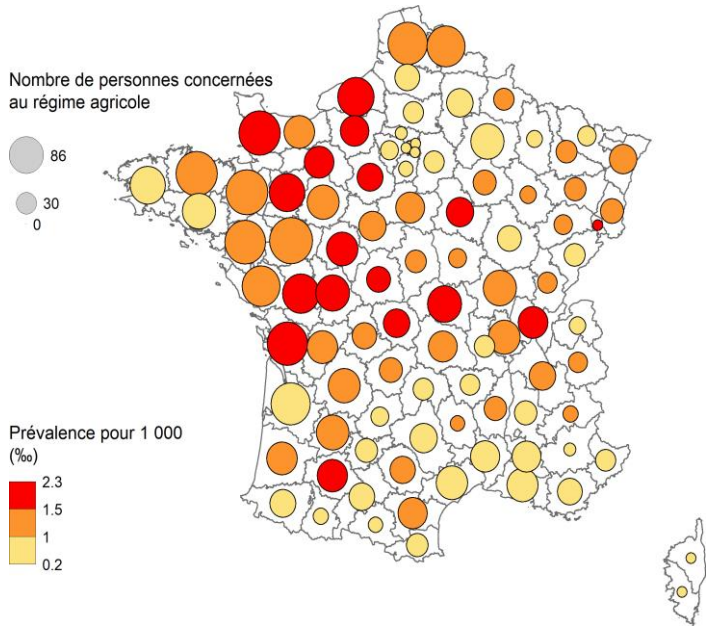

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

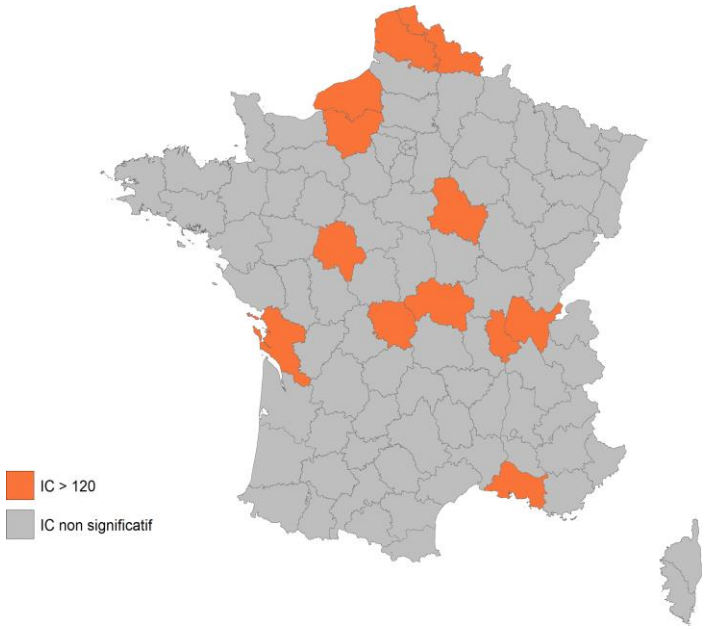

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Leucémie lymphoïde, chronique ou non précisée, sous surveillance (CAN_LLC_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Leucémie myéloïde aigüe

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 892
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 0,31 %
- Taux de prévalence : 0,3 ‰
- Âge moyen : 68,5 ans – Âge médian : 72 ans
- Répartition hommes/femmes : 61,7 % / 38,3 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 362

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

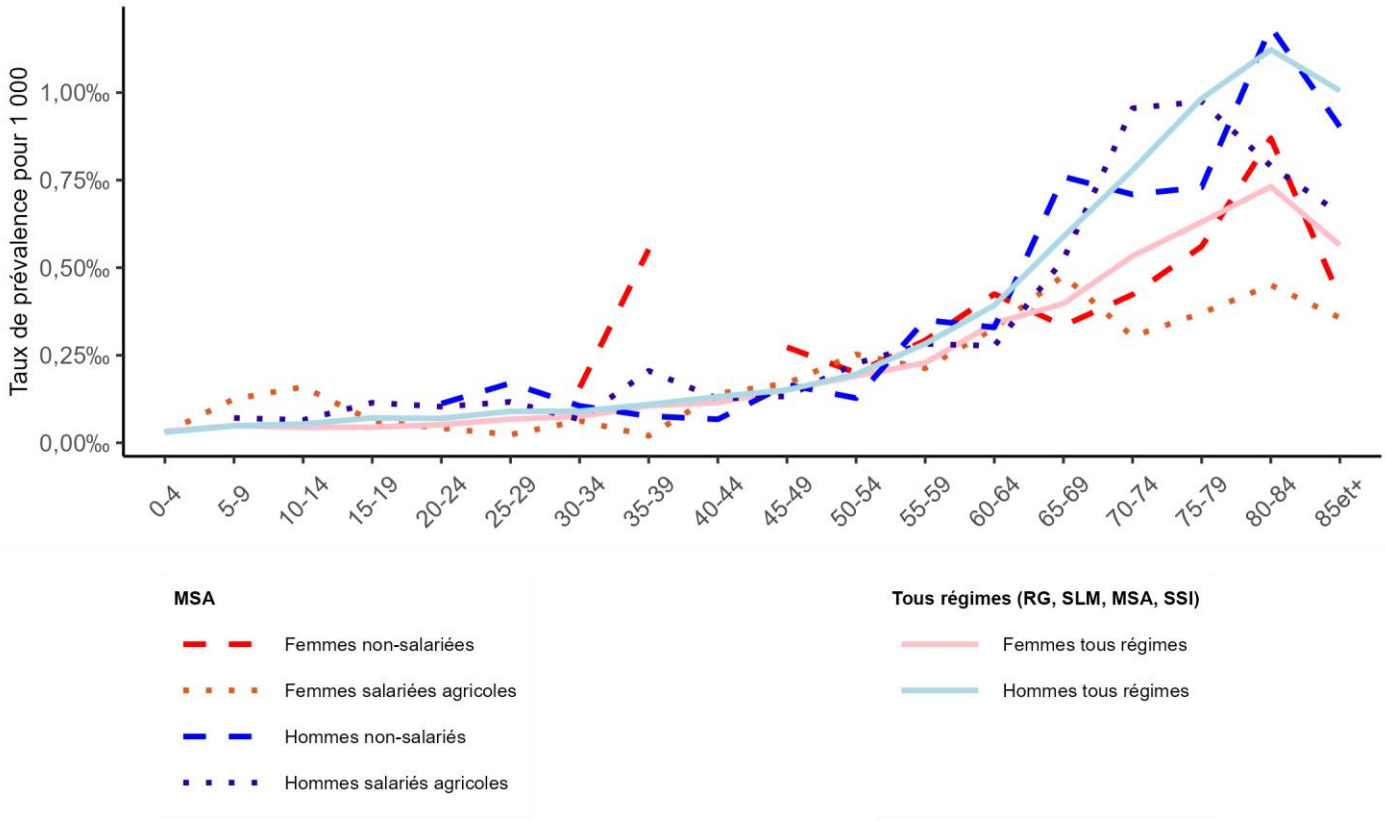

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

99,1 % des assurés pris en charge pour *Leucémie myéloïde aigüe*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

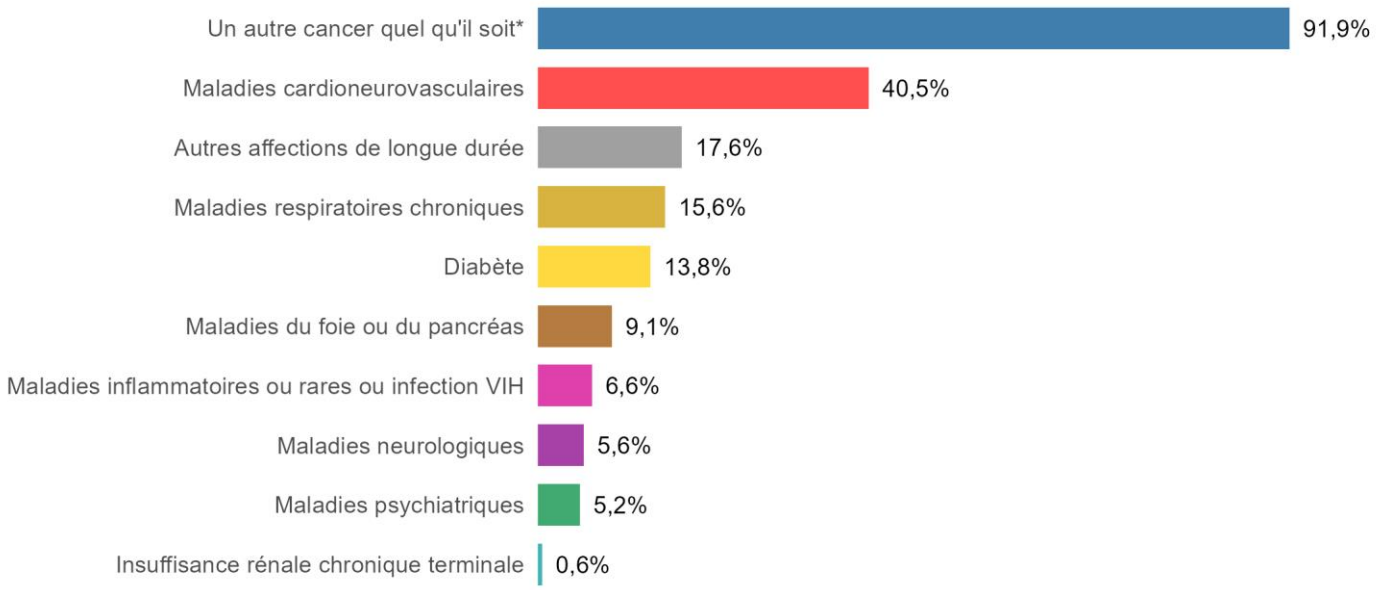

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 46,6% Leucémie myéloïde, chronique ou non précisé ; 27,5% Maladie myéloproliférative et syndrome myélodysplasique ; 23,9% Cancers non classés ailleurs ; 9,0% Leucémie lymphoïde, chronique ou non précisée ; 5,7% Cancer de la prostate ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	469	92,5	*
Salariés	423	93,5	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

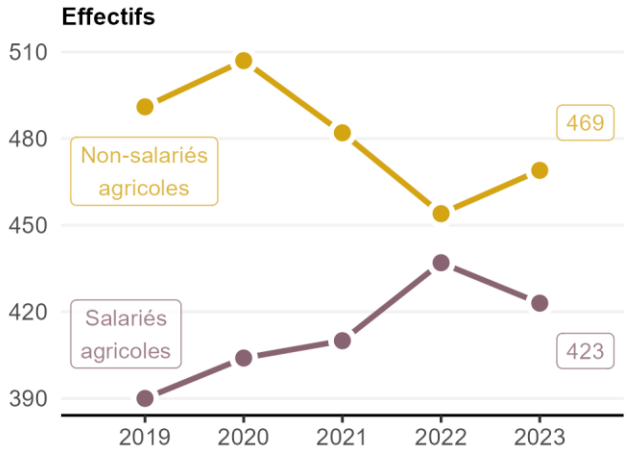

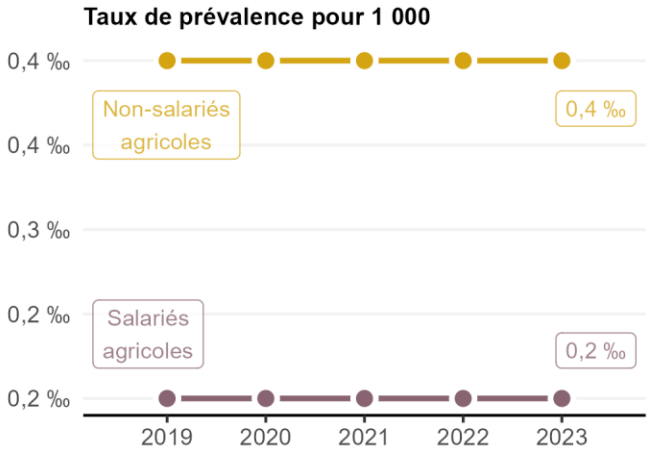

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

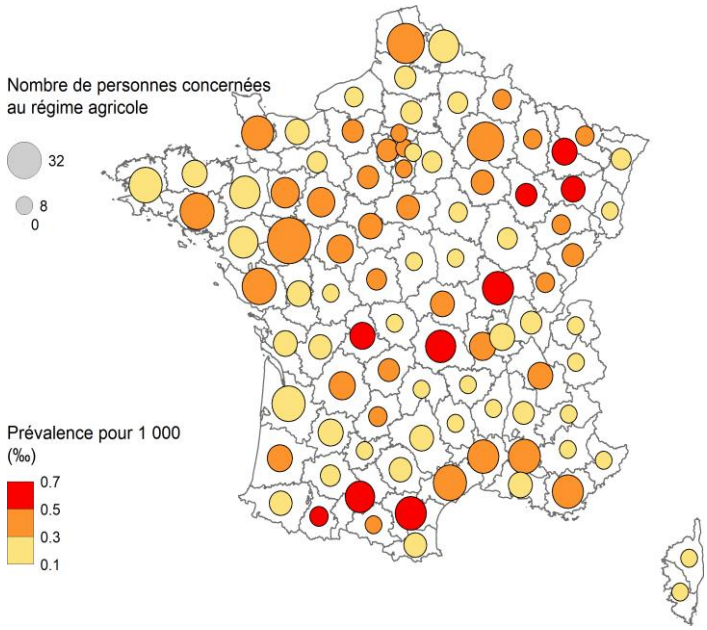

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

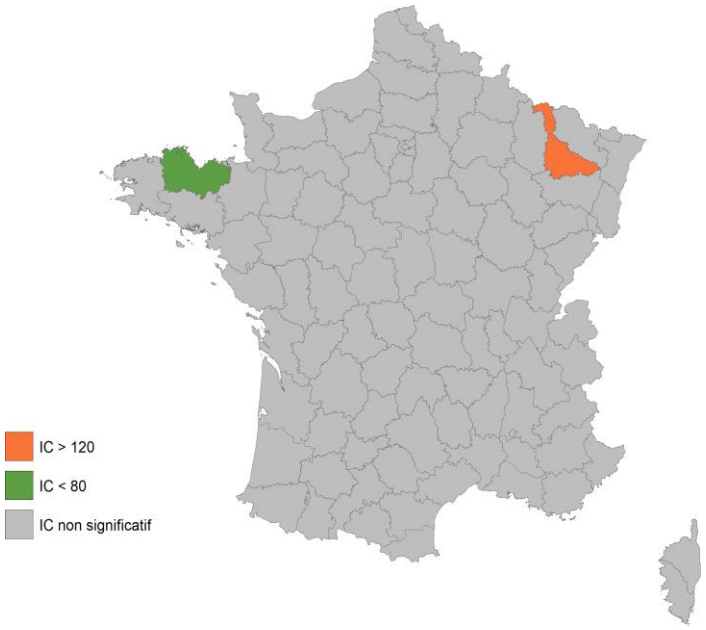

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Leucémie myéloïde aigüe (CAN_LMA_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Leucémie myéloïde aigüe active

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 678
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 0,56 %
- Taux de prévalence : 0,2 ‰
- Âge moyen : 70,1 ans – Âge médian : 73 ans
- Répartition hommes/femmes : 63,3 % / 36,7 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 335

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

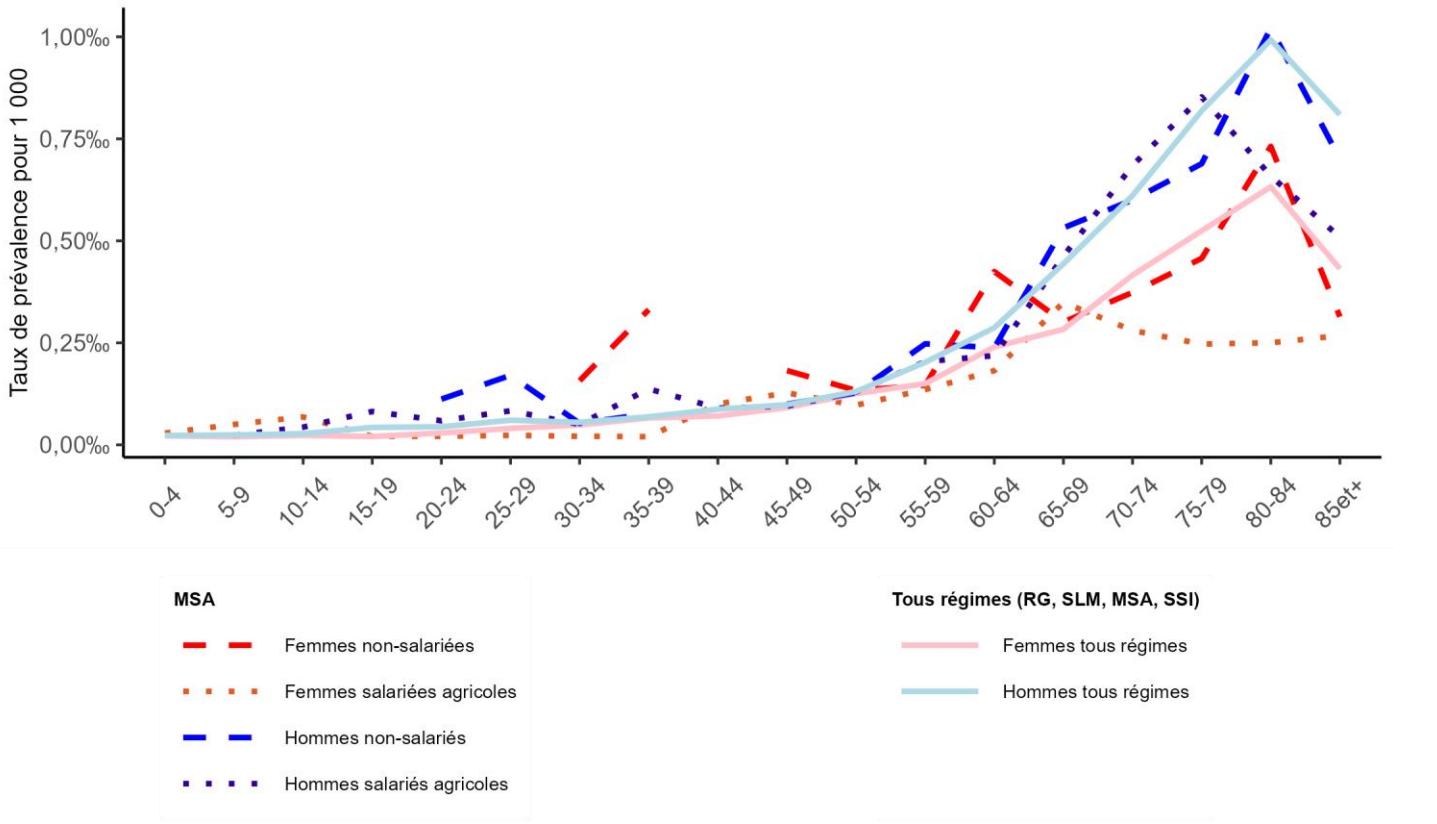

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

99,4 % des assurés pris en charge pour *Leucémie myéloïde aigüe active*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

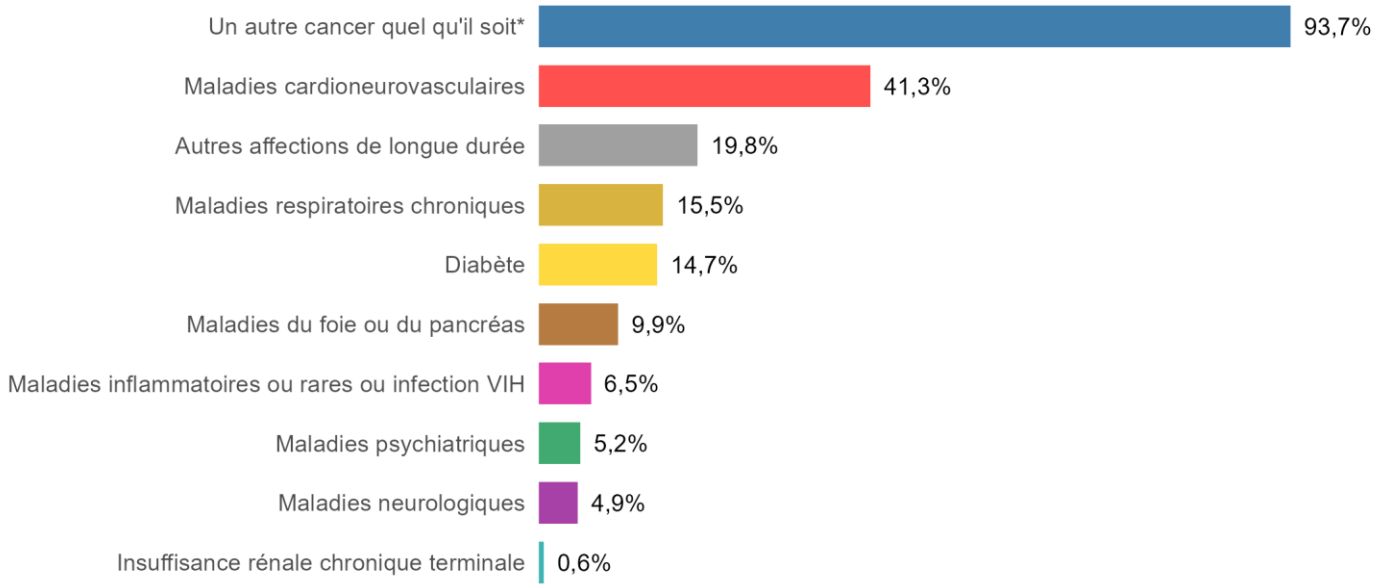

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 45,4% Leucémie myéloïde, chronique ou non précisé ; 30,7% Maladie myéloproliférative et syndrome myélodysplasique ; 25,1% Cancers non classés ailleurs ; 7,8% Leucémie lymphoïde, chronique ou non précisée ; 6,6% Cancer de la prostate ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	375	94,3	Non significatif
Salariés	303	90,1	*

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

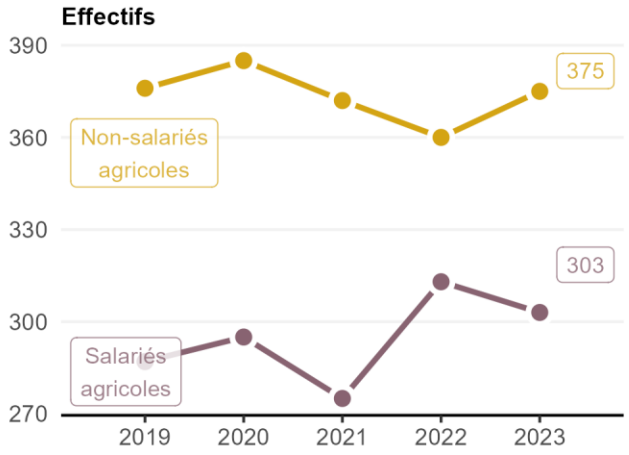

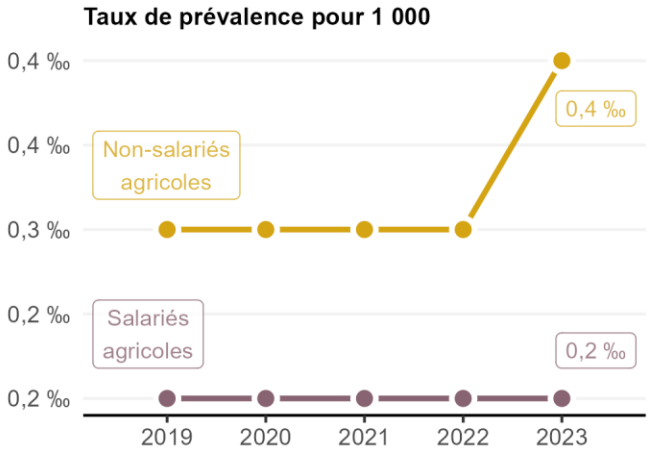

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

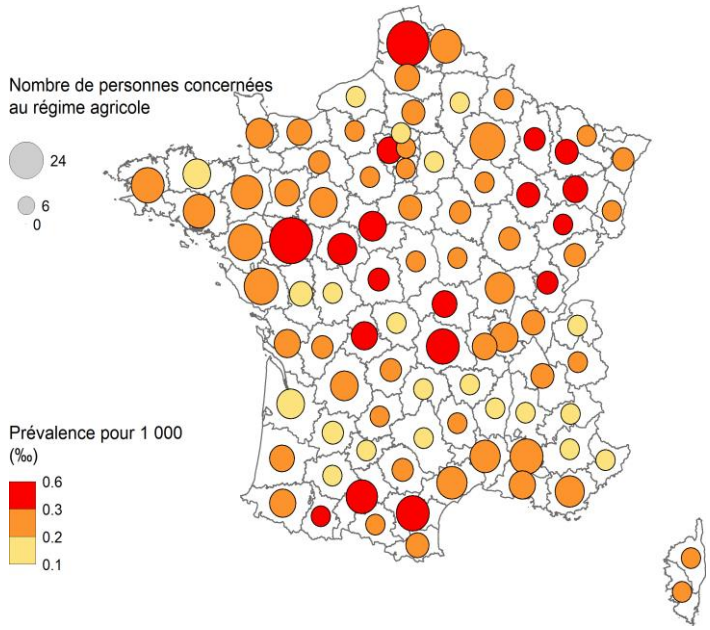

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

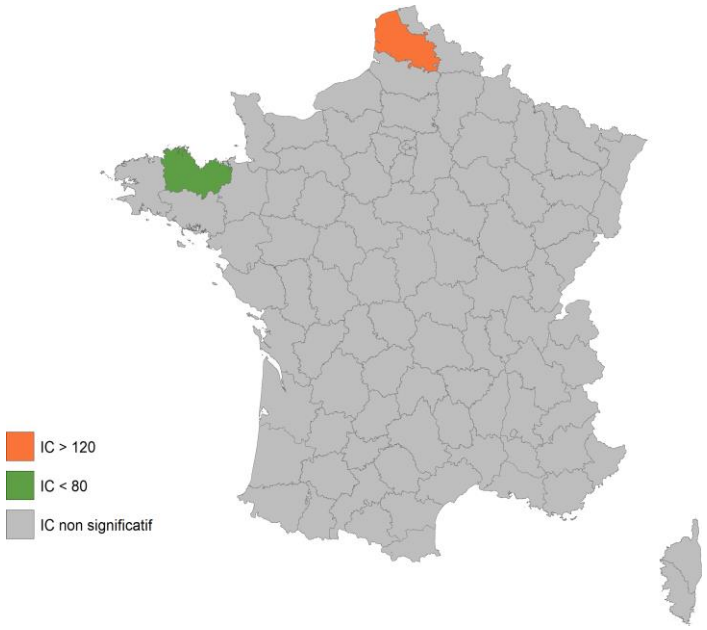

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Leucémie myéloïde aigüe active (CAN_LMA_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Leucémie myéloïde aigüe sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 214
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 0,46 %
- Taux de prévalence : 0,1 ‰
- Âge moyen : 63,4 ans – Âge médian : 67 ans
- Répartition hommes/femmes : 56,5 % / 43,5 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 87

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

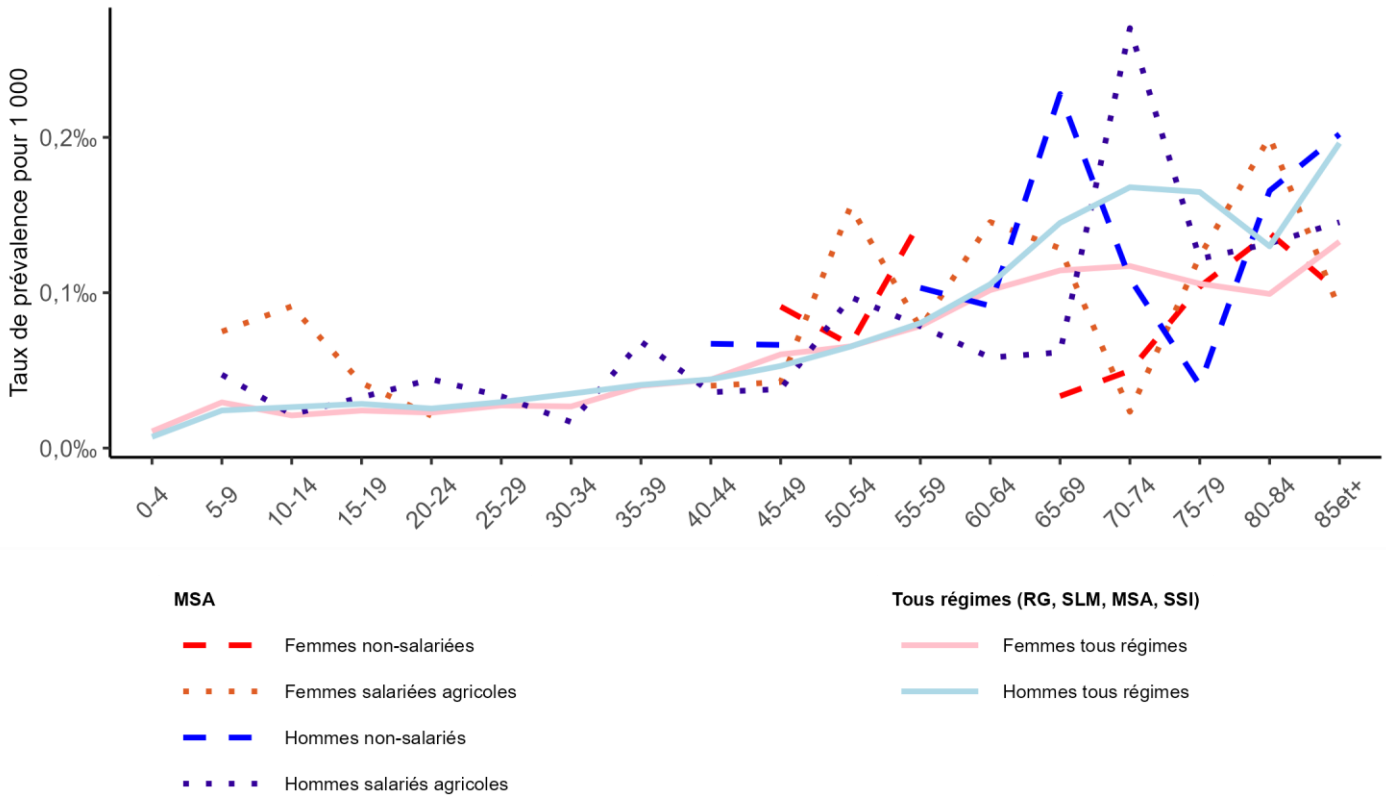

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

98,1 % des assurés pris en charge pour *Leucémie myéloïde aigüe sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

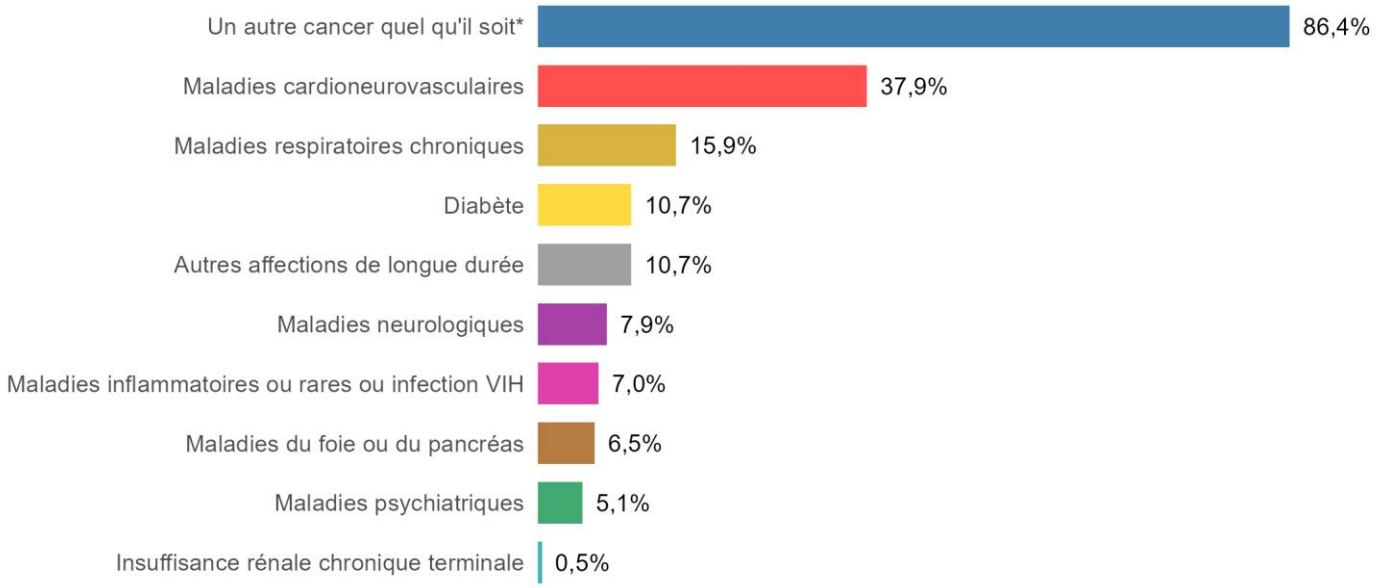

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 50,5% Leucémie myéloïde, chronique ou non précisé ; 20,1% Cancers non classés ailleurs ; 17,3% Maladie myéloprolifération et syndrome myélodysplasique ; 12,6% Leucémie lymphoïde, chronique ou non précisée ; 4,2% Leucémie lymphoïde aigüe ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	94	85,9	Non significatif
Salariés	120	103,4	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

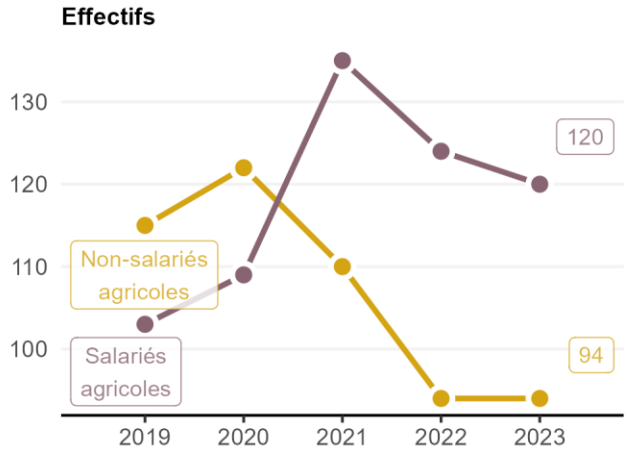

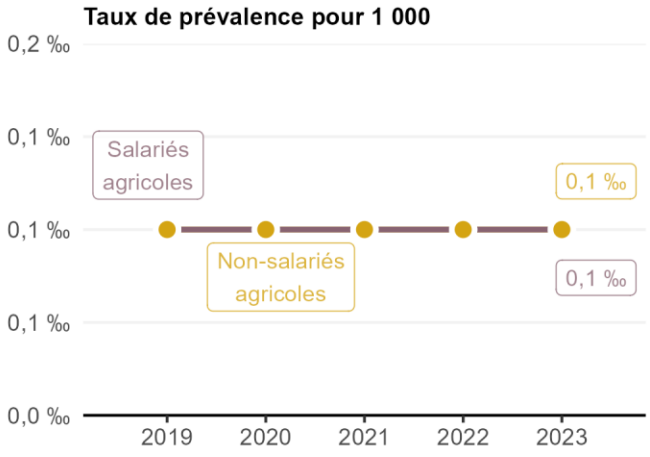

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

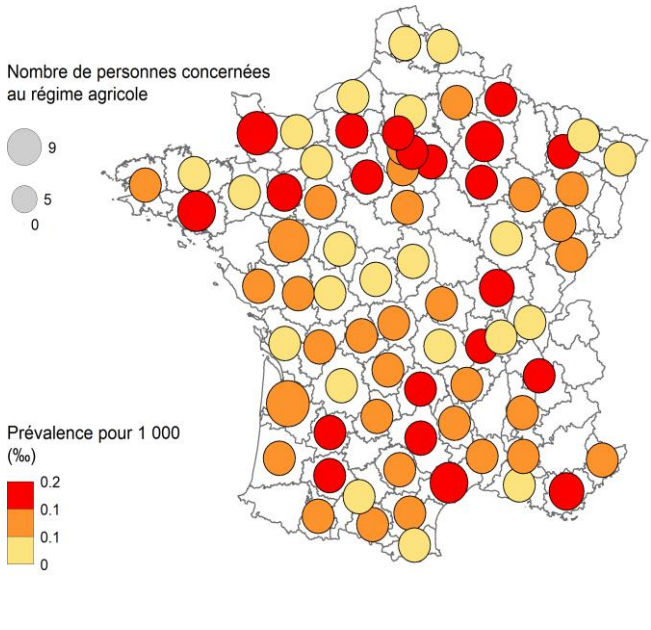

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

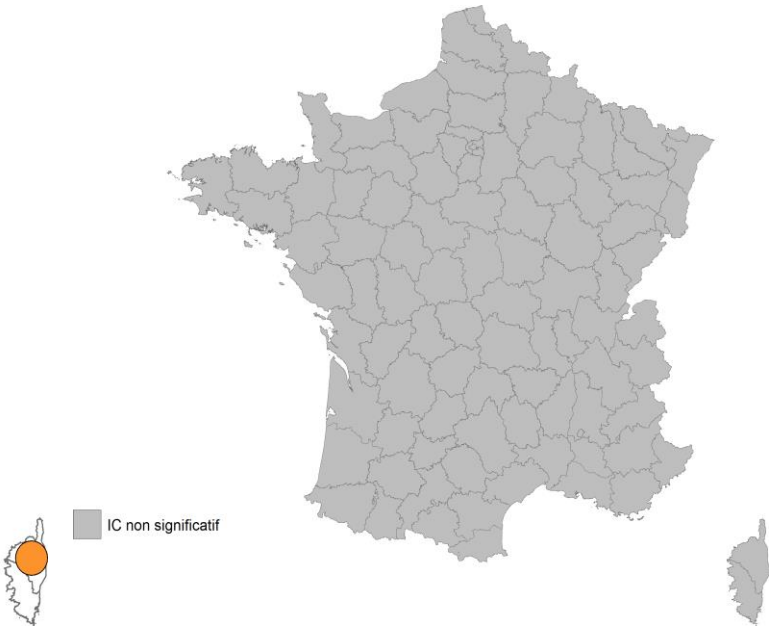

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Leucémie myéloïde aigüe sous surveillance (CAN_LMA_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Leucémie myéloïde, chronique ou non précisé

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 1 702
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 1,7 %
- Taux de prévalence : 0,6 ‰
- Âge moyen : 69,1 ans – Âge médian : 72.5 ans
- Répartition hommes/femmes : 62,9 % / 37,1 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 324

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

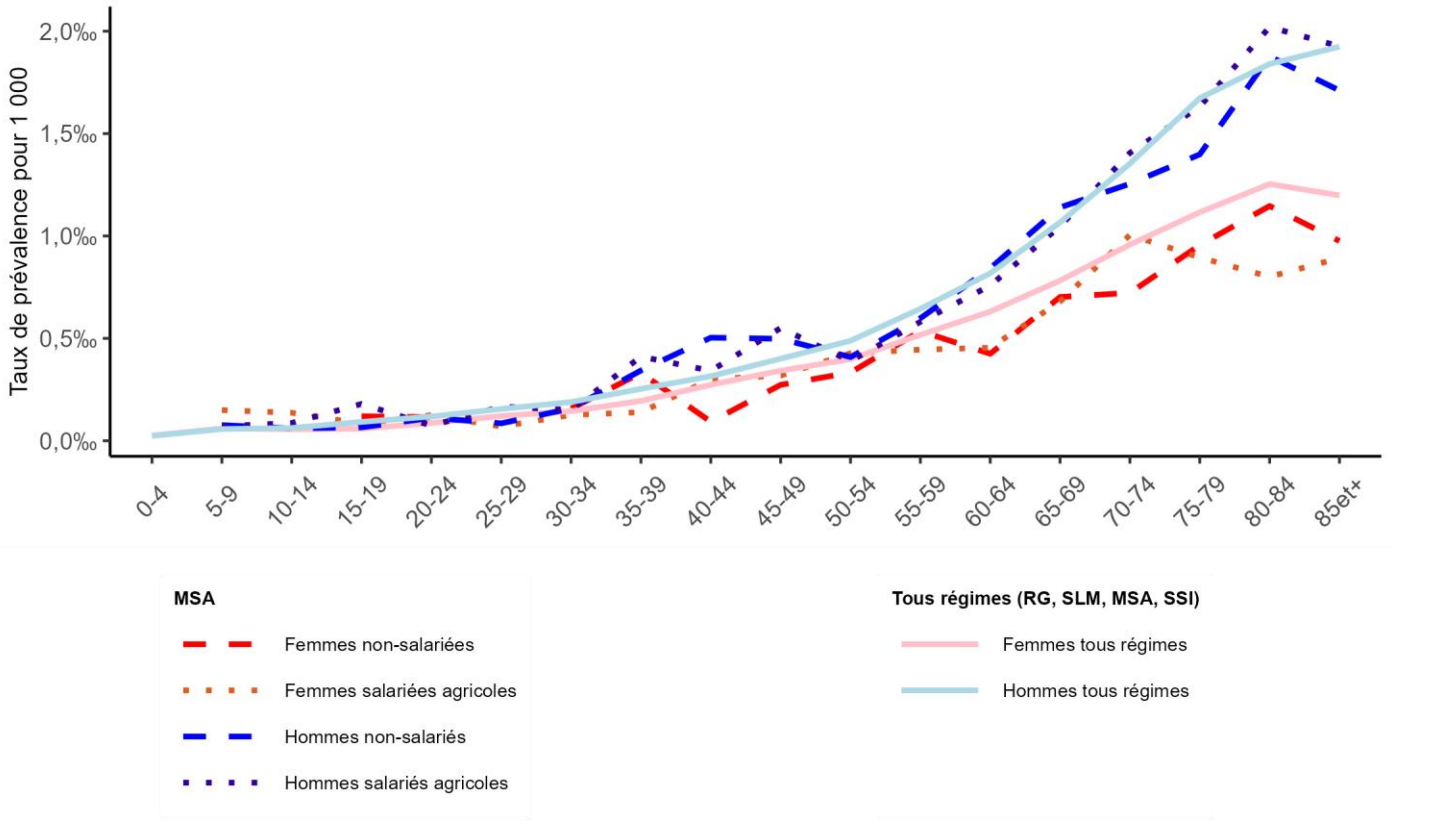

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

76,1 % des assurés pris en charge pour *Leucémie myéloïde, chronique ou non précisé*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

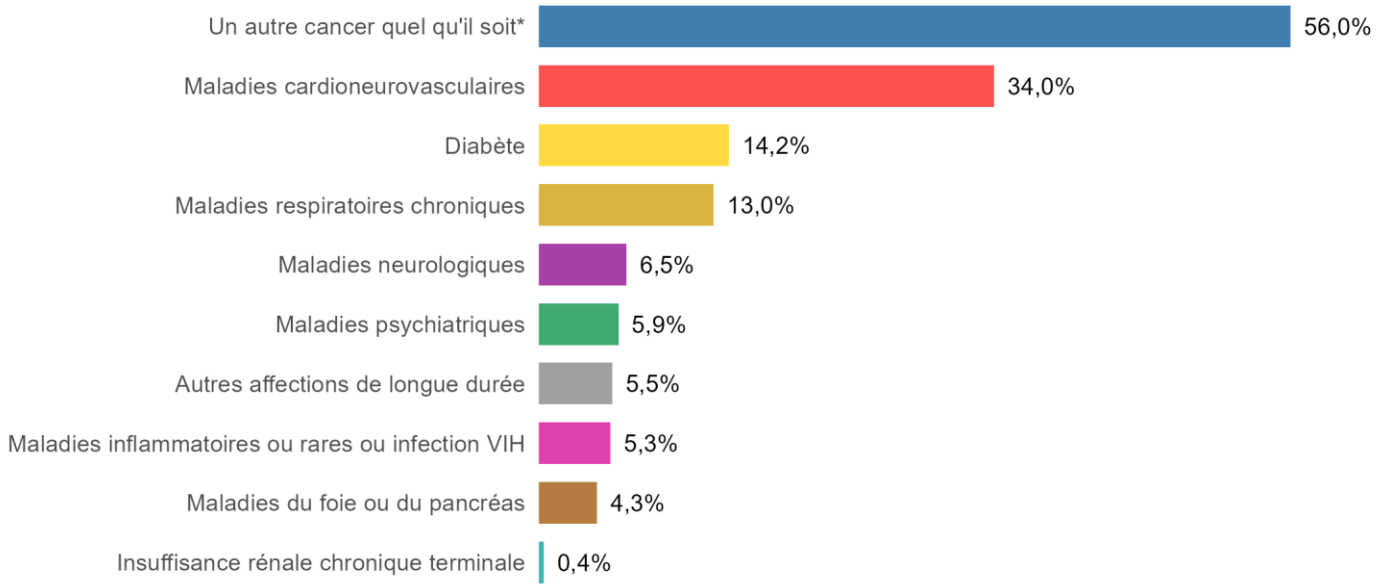

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 24,4% Leucémie myéloïde aigüe ; 15,3% Cancers non classés ailleurs ; 10,4% Leucémie lymphoïde, chronique ou non précisée ; 9,8% Maladie myéloprolifération et syndrome myélodysplasique ; 4,3% Cancer de la peau (hors mélanome) ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	870	90,6	***
Salariés	832	96,7	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

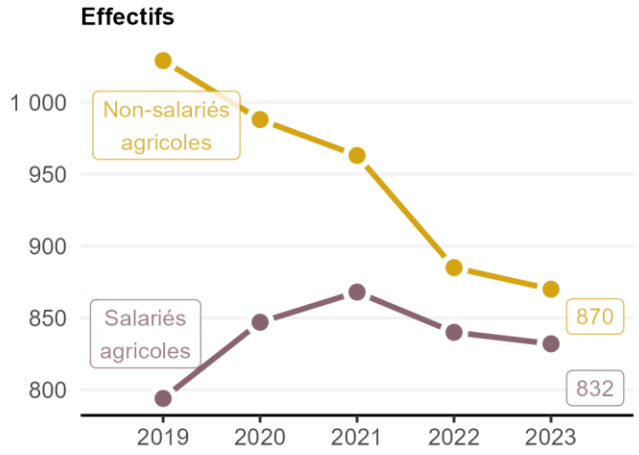

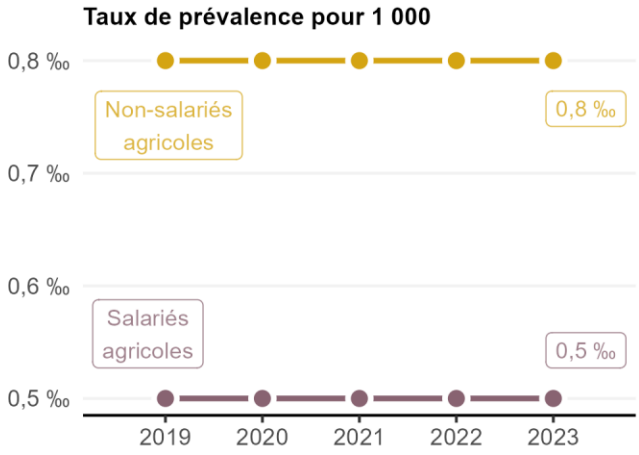

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

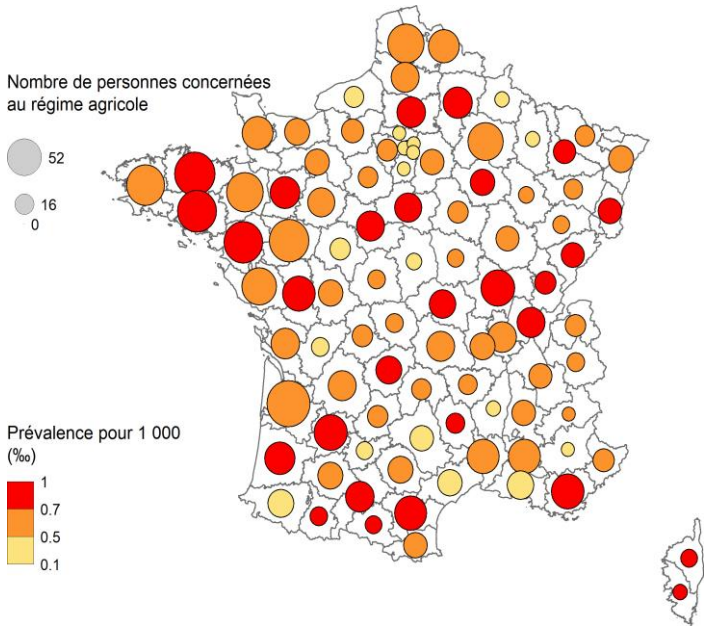

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

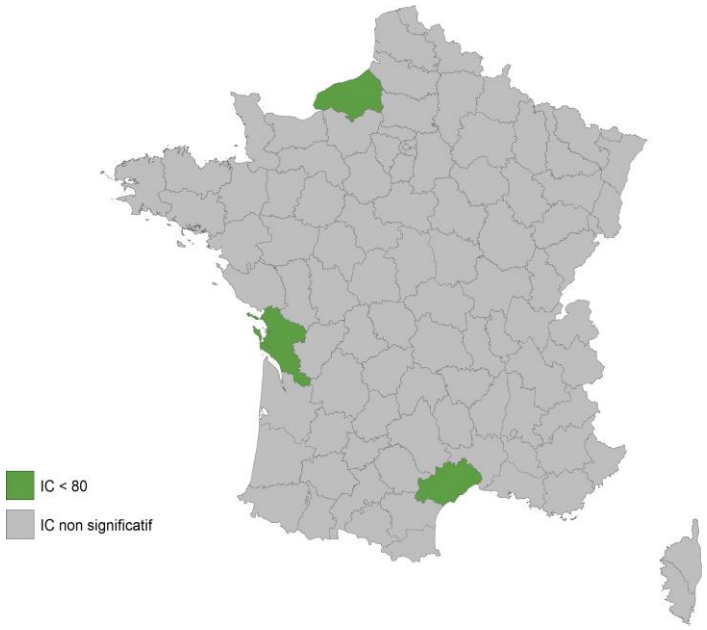

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Leucémie myéloïde, chronique ou non précisé (CAN_LMC_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Leucémie myéloïde, chronique ou non précisé active

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 1 128
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 2,22 %
- Taux de prévalence : 0,4 ‰
- Âge moyen : 68,6 ans – Âge médian : 72 ans
- Répartition hommes/femmes : 65,9 % / 34,1 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 300

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

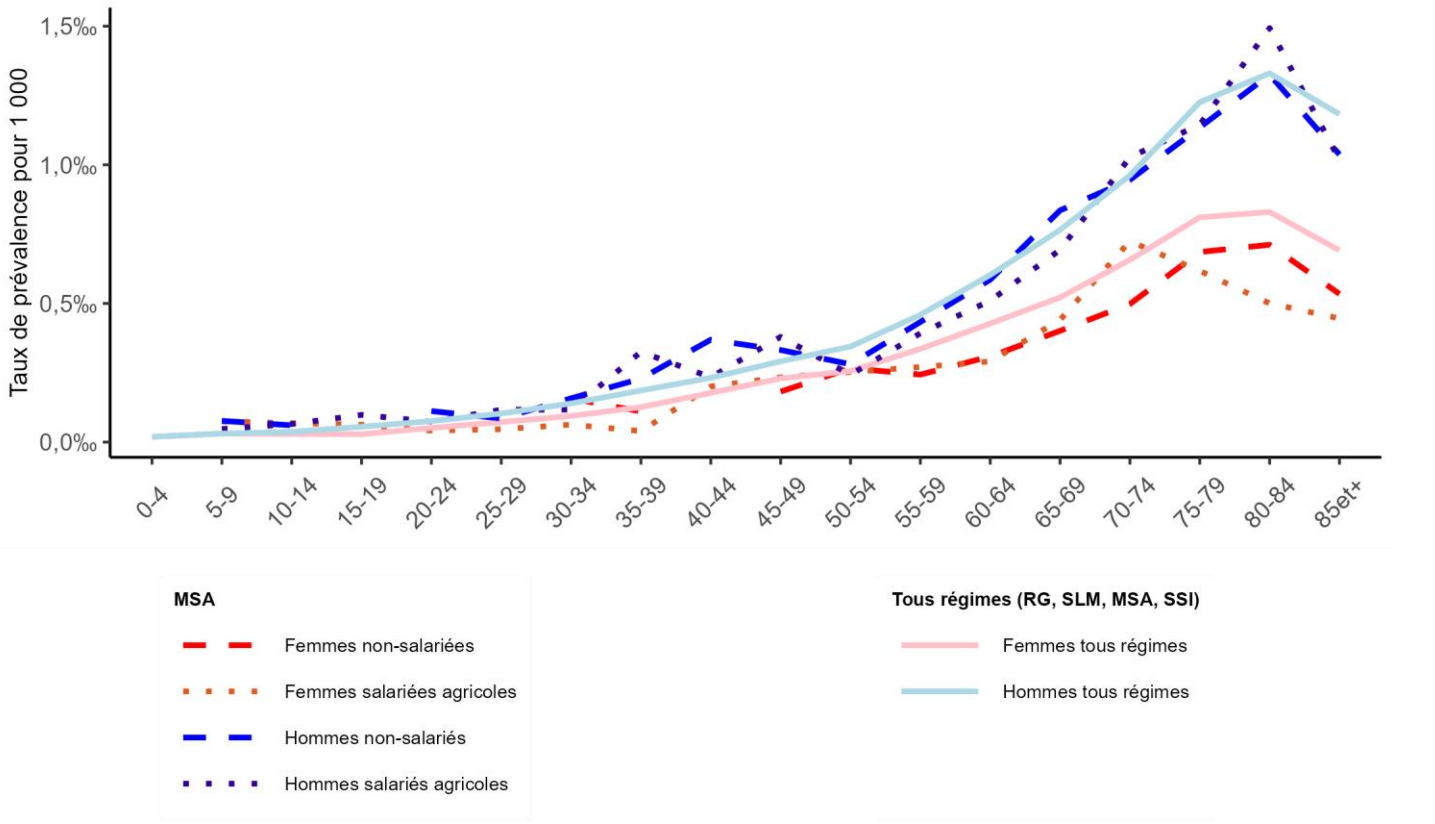

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

75,9 % des assurés pris en charge pour *Leucémie myéloïde, chronique ou non précisé active*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

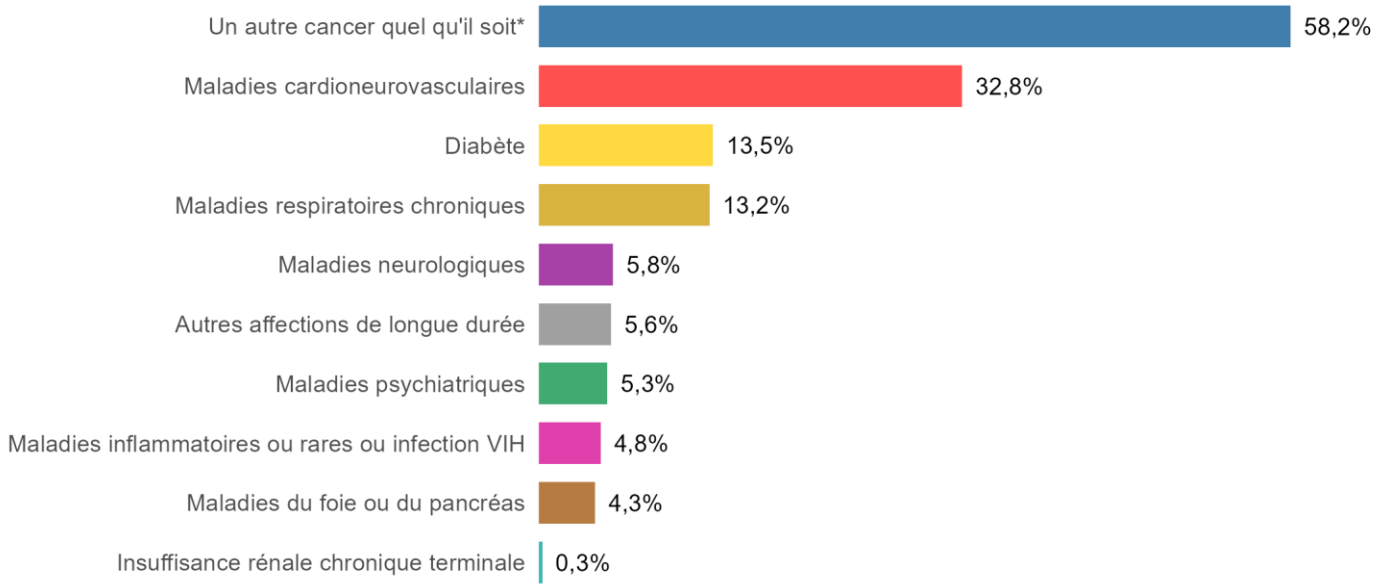

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 28,3% Leucémie myéloïde aigüe ; 15,2% Cancers non classés ailleurs ; 11,2% Maladie myéloproliférative et syndrome myélodysplasique ; 9,5% Leucémie lymphoïde, chronique ou non précisée ; 3,6% Cancer de la prostate ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	578	90	**
Salariés	550	93	*

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

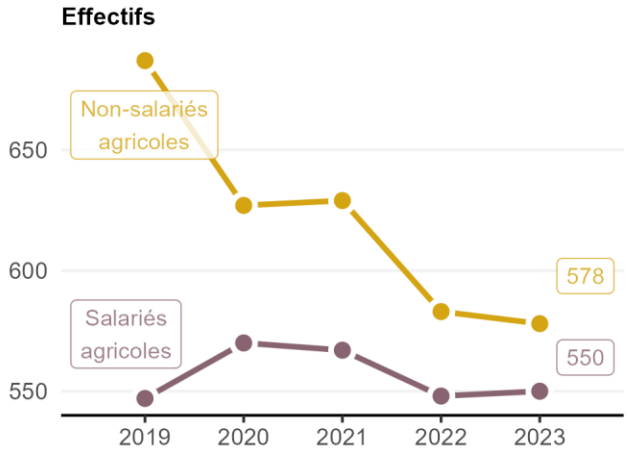

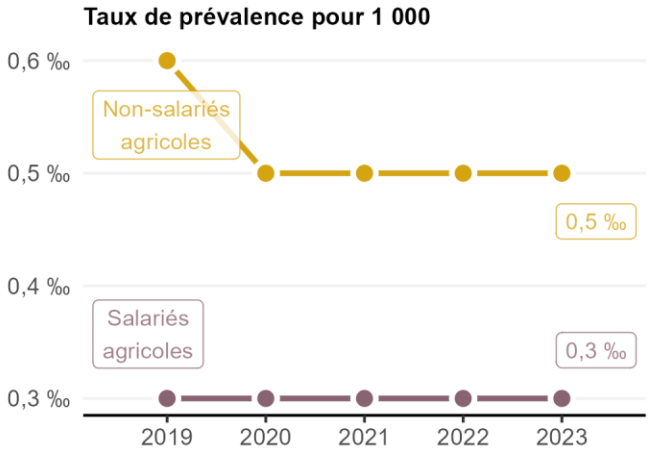

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

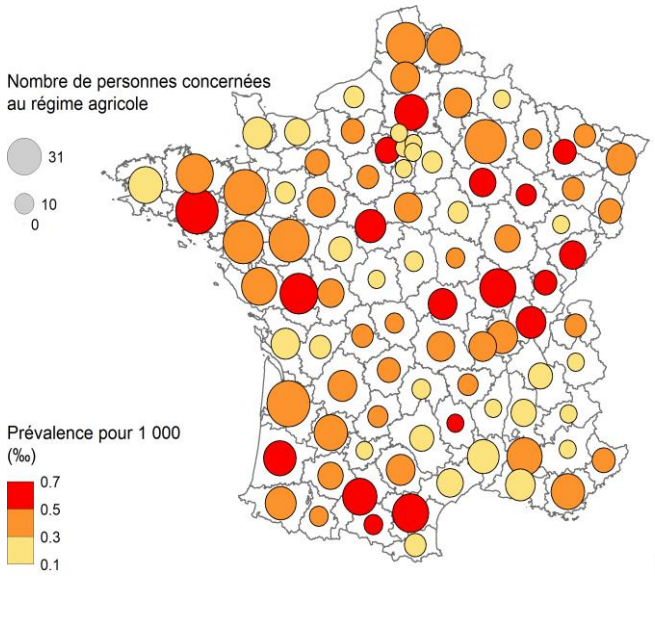

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

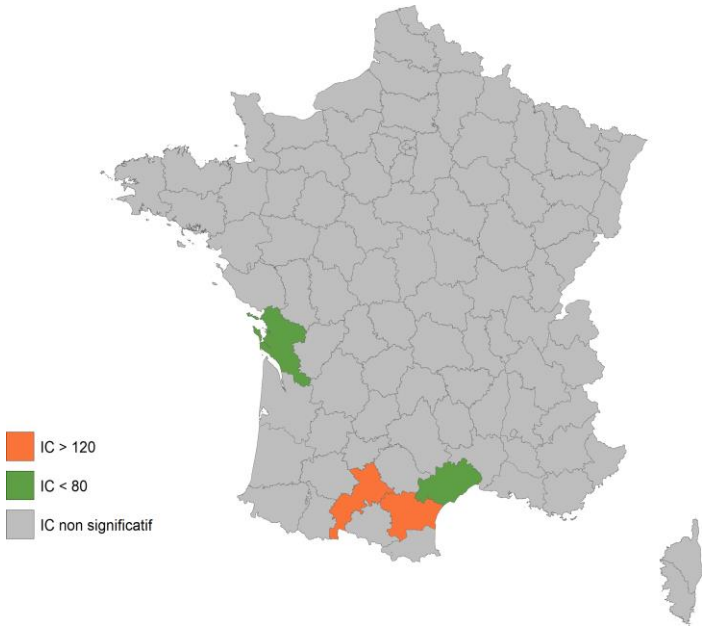

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Leucémie myéloïde, chronique ou non précisé active (CAN_LMC_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Leucémie myéloïde, chronique ou non précisé sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 574
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 0,64 %
- Taux de prévalence : 0,2 ‰
- Âge moyen : 70,0 ans – Âge médian : 73 ans
- Répartition hommes/femmes : 57,0 % / 43,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 150

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

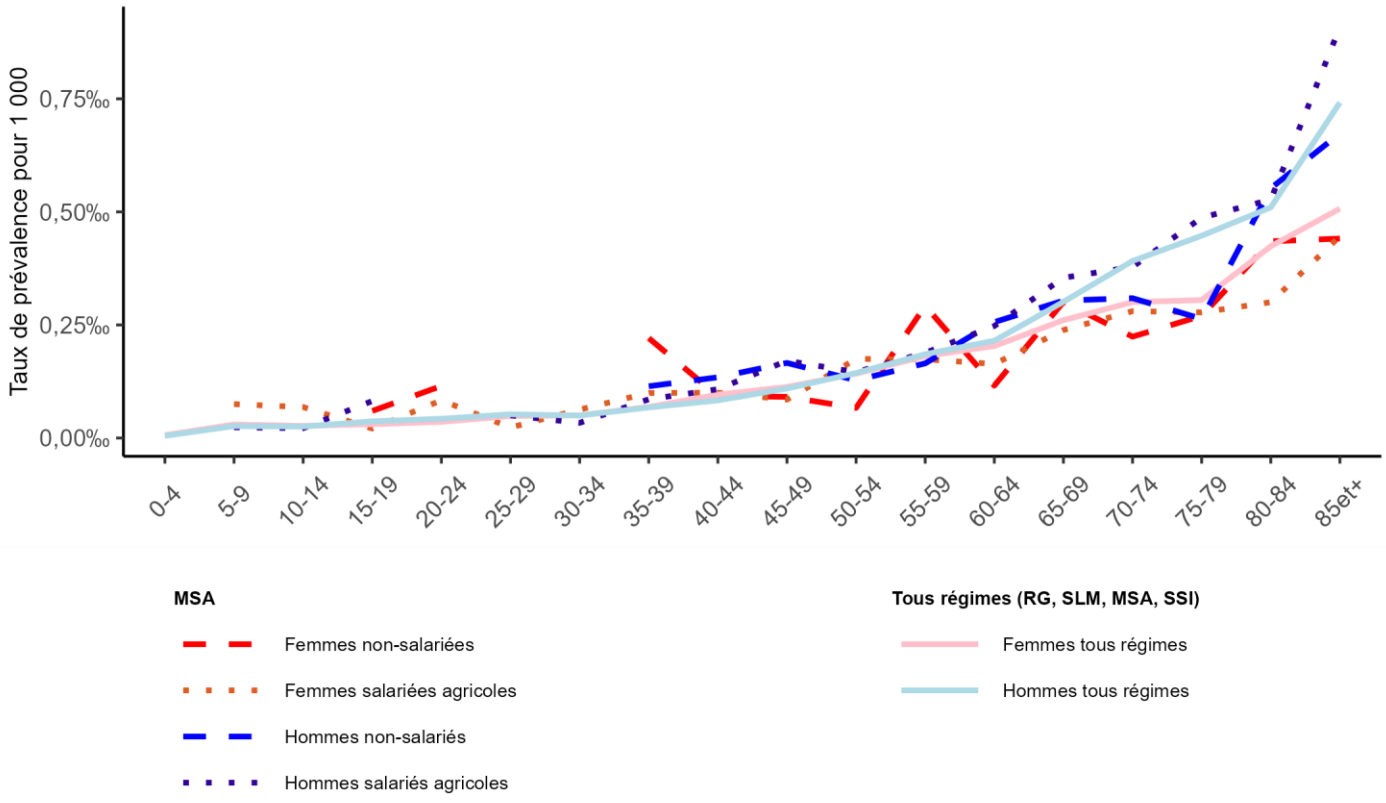

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

76,5 % des assurés pris en charge pour *Leucémie myéloïde, chronique ou non précisé sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

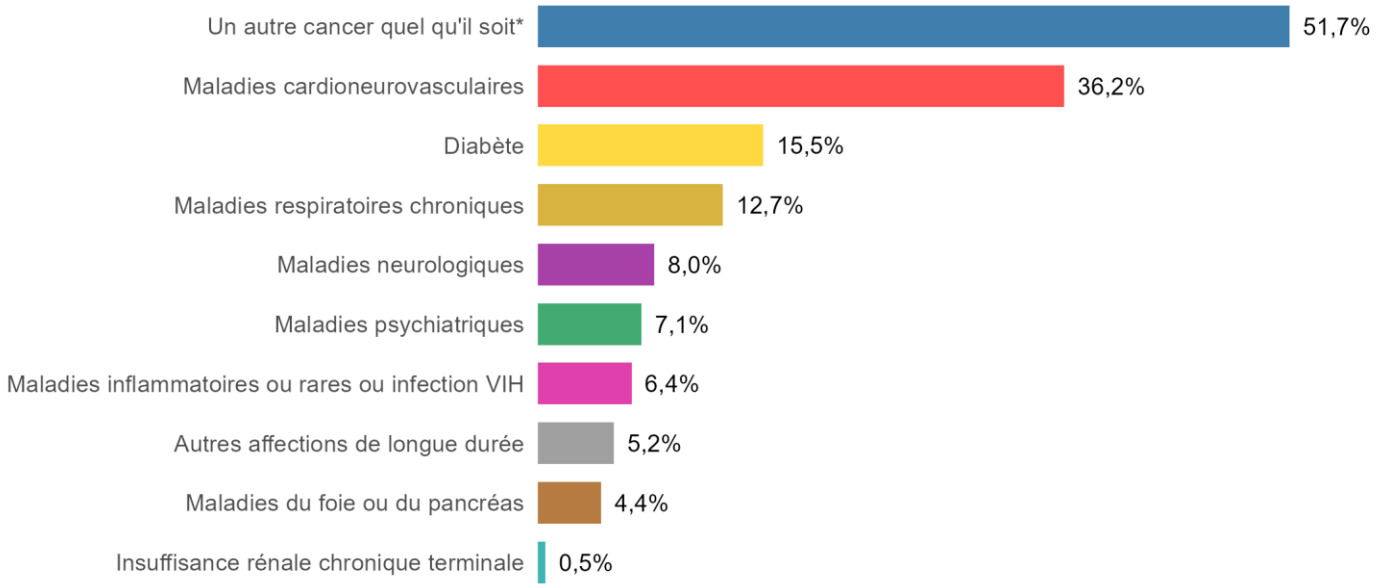

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 16,9% Leucémie myéloïde aigüe ; 15,5% Cancers non classés ailleurs ; 12,2% Leucémie lymphoïde, chronique ou non précisée ; 7,1% Maladie myéloprolifération et syndrome myélodysplasique ; 5,9% Cancer de la peau (hors mélanome) ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	292	91,8	Non significatif
Salariés	282	104,8	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

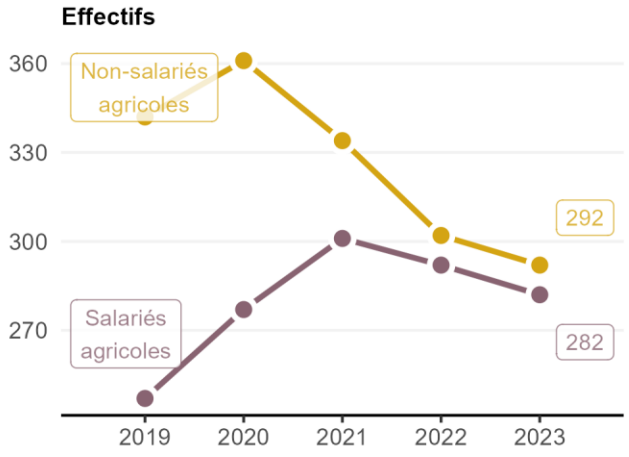

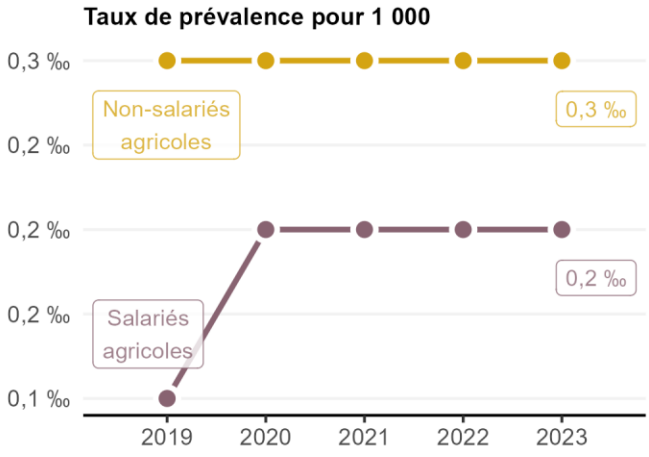

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

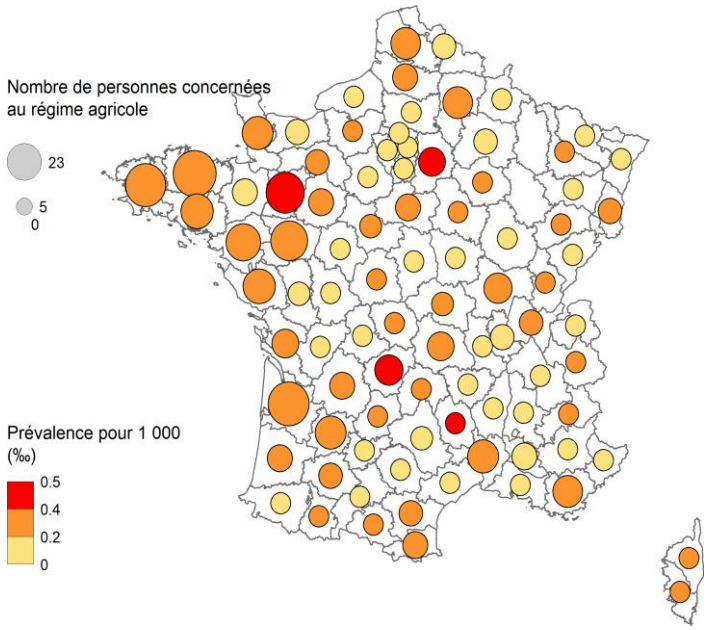

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

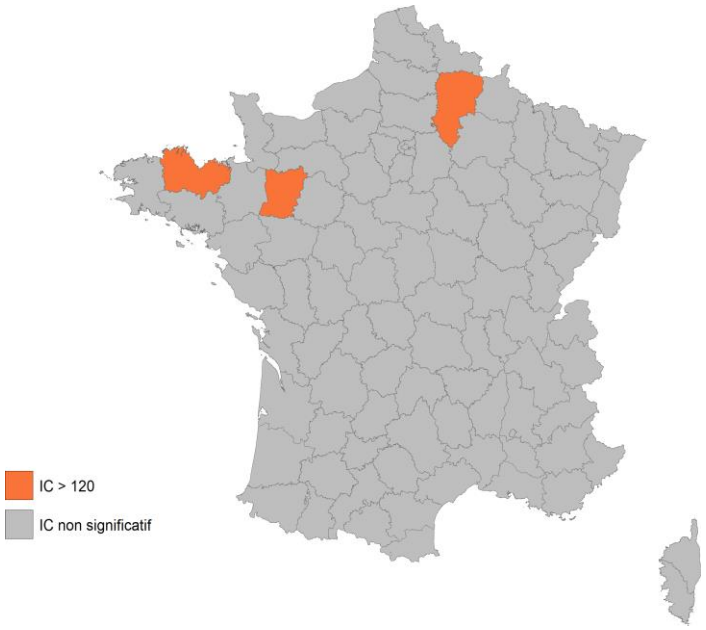

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Leucémie myéloïde, chronique ou non précisé sous surveillance (CAN_LMC_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Lymphome hodgkinien

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 1 097
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 3,23 %
- Taux de prévalence : 0,4 ‰
- Âge moyen : 54,1 ans – Âge médian : 55 ans
- Répartition hommes/femmes : 63,9 % / 36,1 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 179

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

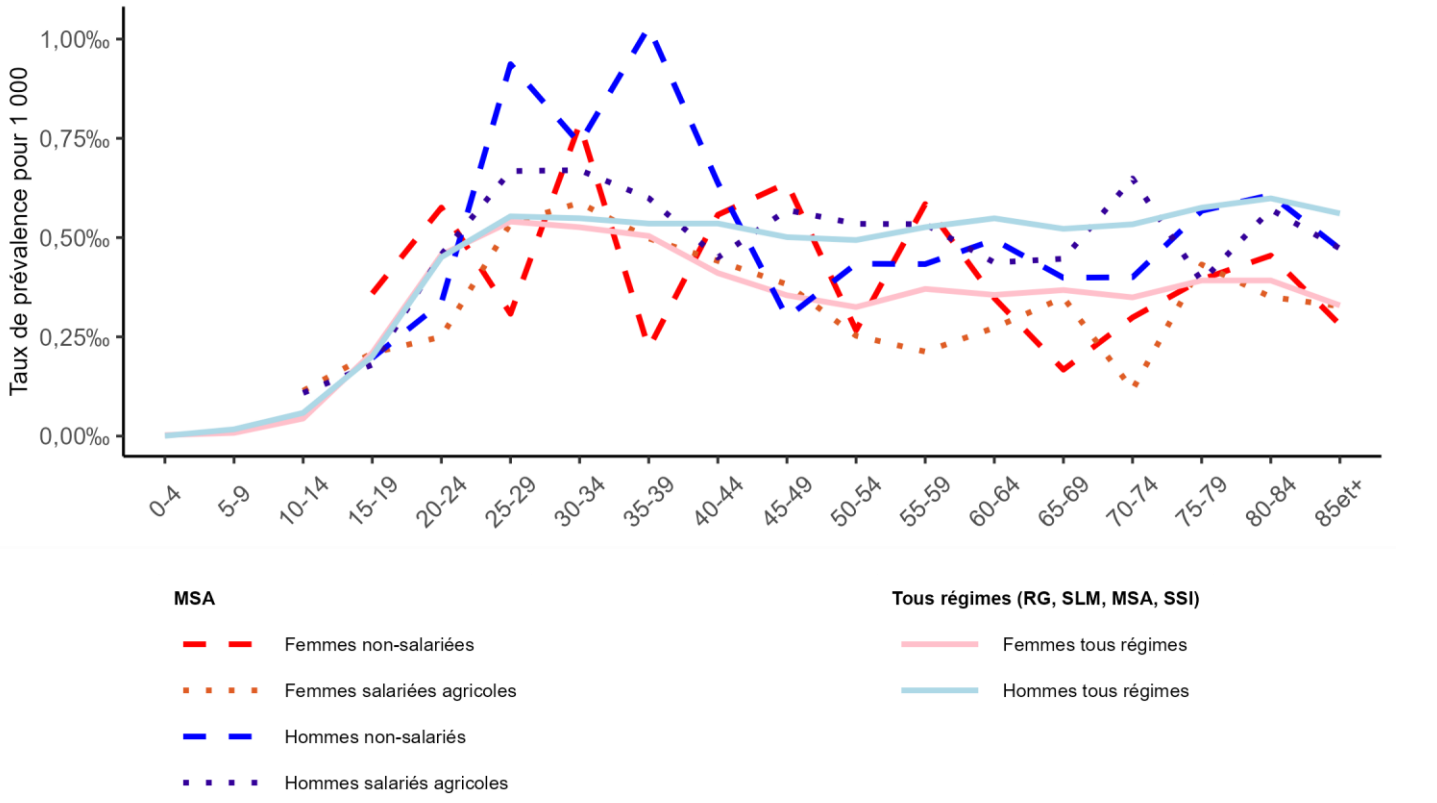

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

61,5 % des assurés pris en charge pour *Lymphome hodgkinien*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

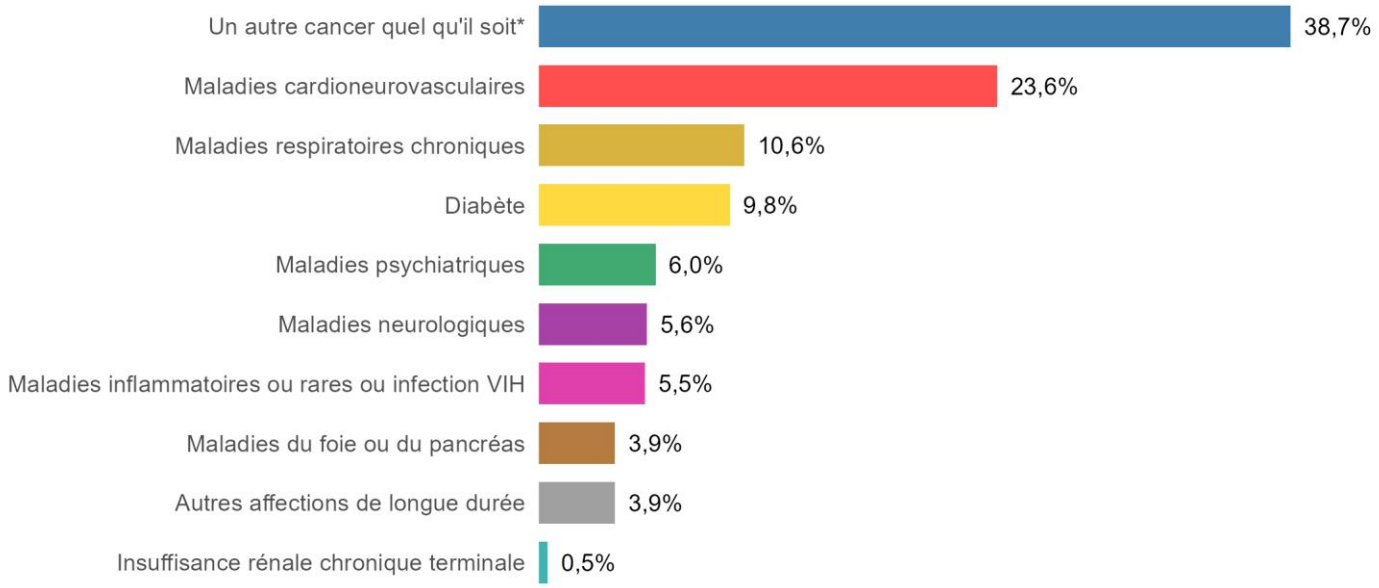

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 23,8% Lymphome non hodgkinien ; 3,6% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 3,2% Cancers non classés ailleurs ; 3,1% Leucémie lymphoïde, chronique ou non précisée ; 2,7% Cancer de la prostate ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	438	96,4	Non significatif
Salariés	659	96,5	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

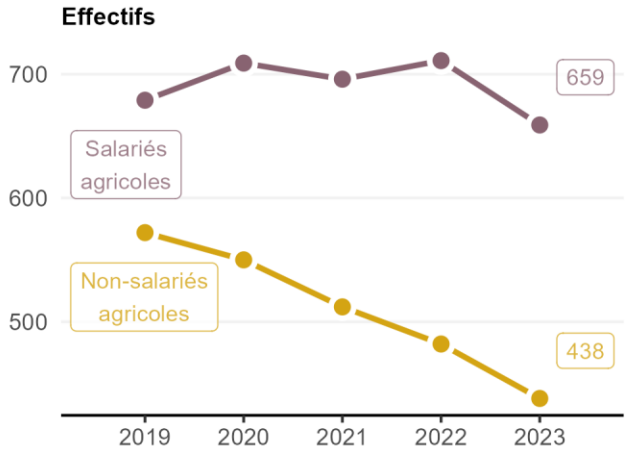

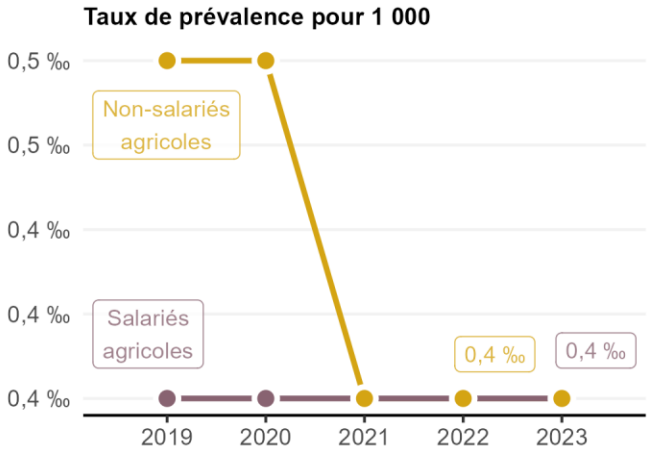

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

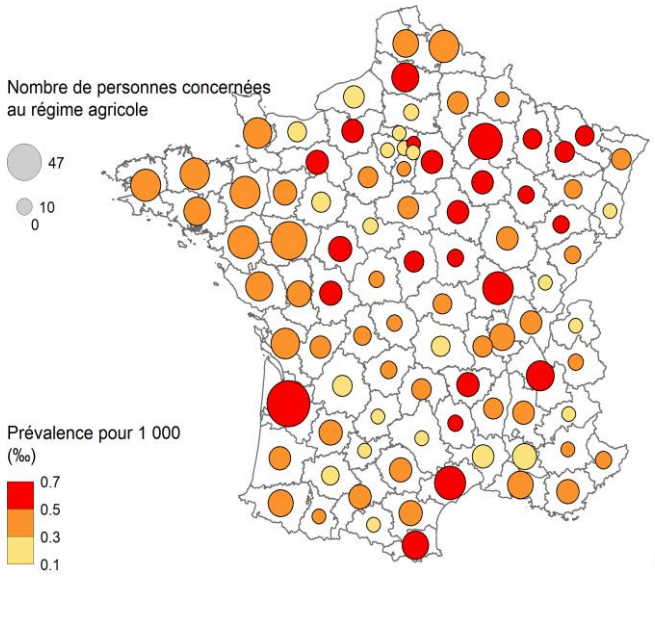

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

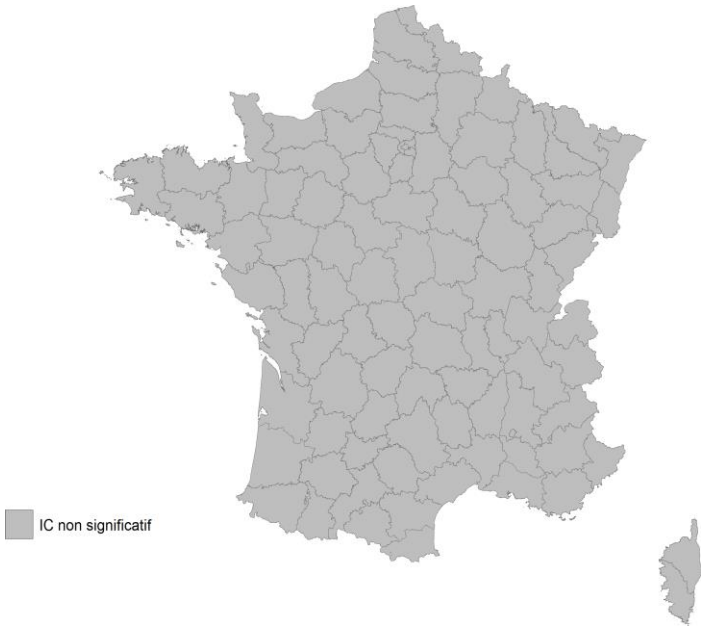

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Lymphome hodgkinien (CAN_LHO_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Lymphome hodgkinien actif

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 401
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 2,57 %
- Taux de prévalence : 0,1 ‰
- Âge moyen : 52,4 ans – Âge médian : 53 ans
- Répartition hommes/femmes : 66,1 % / 33,9 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 160

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

65,3 % des assurés pris en charge pour *Lymphome hodgkinien actif*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

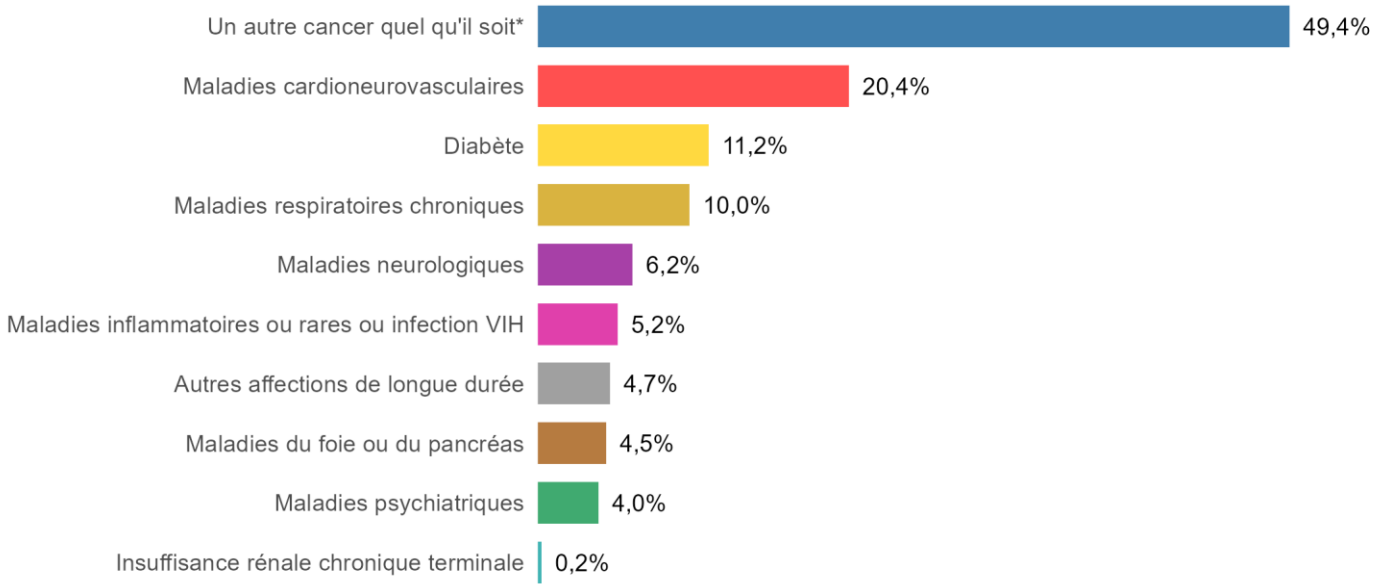

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 34,9% Lymphome non hodgkinien ; 5,2% Leucémie lymphoïde, chronique ou non précisée ; 4,0% Cancers non classés ailleurs ; 3,2% Cancer de la prostate ; 3,0% Maladie myéloprolifférative et syndrome myélodysplasique ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	162	98,4	Non significatif
Salariés	239	95,6	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

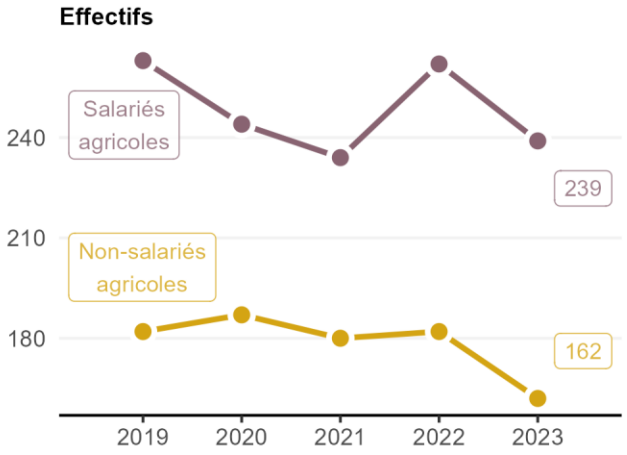

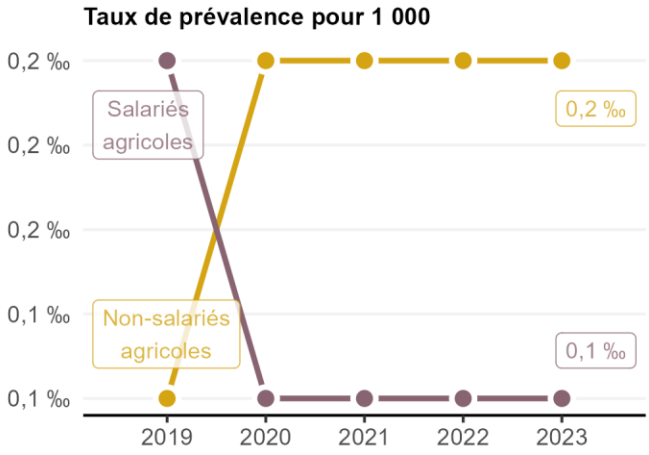

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

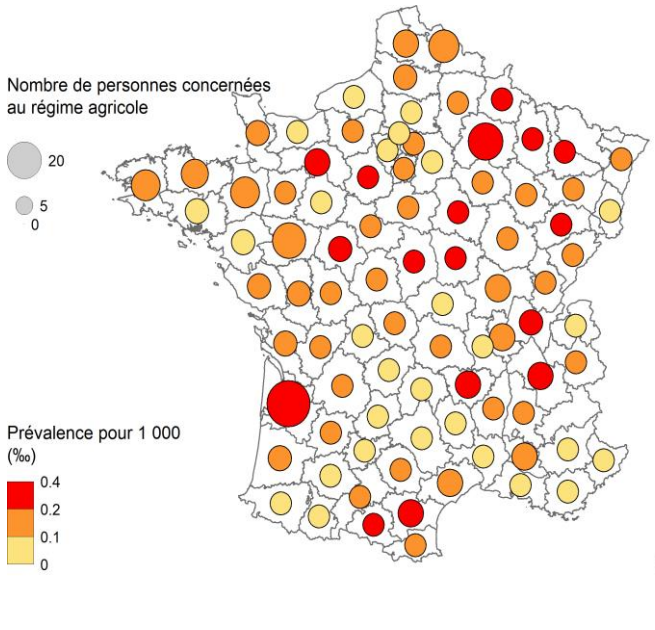

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

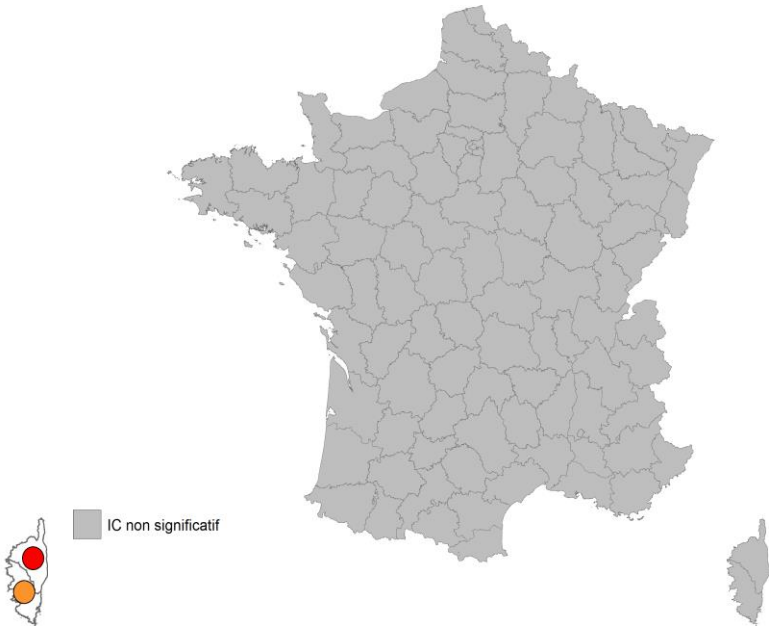

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Lymphome hodgkinien actif (CAN_LHO_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Lymphome hodgkinien sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 696
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 3,6 %
- Taux de prévalence : 0,2 ‰
- Âge moyen : 55,1 ans – Âge médian : 56 ans
- Répartition hommes/femmes : 62,6 % / 37,4 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 170

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

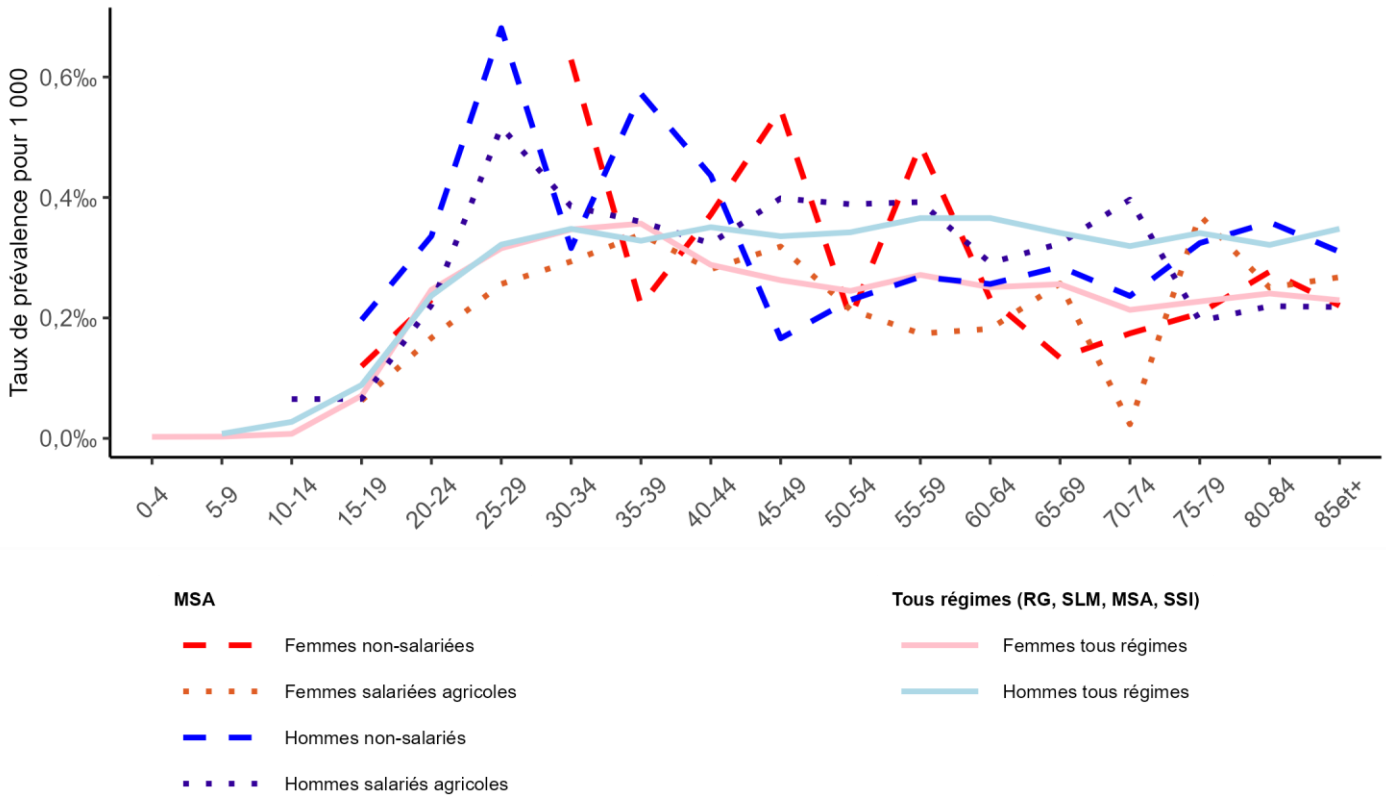

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

59,3 % des assurés pris en charge pour *Lymphome hodgkinien sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

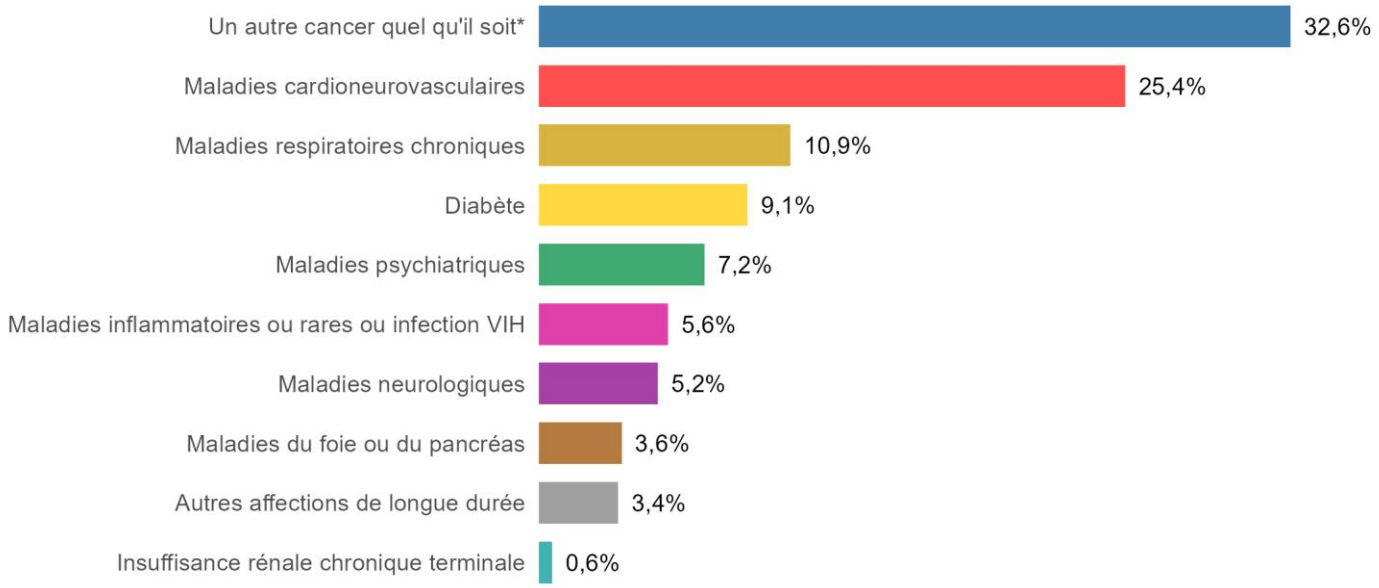

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 17,4% Lymphome non hodgkinien ; 4,0% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 2,7% Cancers non classés ailleurs ; 2,4% Cancer du sein de la femme ; 2,4% Cancer de la prostate ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	276	95,2	Non significatif
Salariés	420	97,0	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

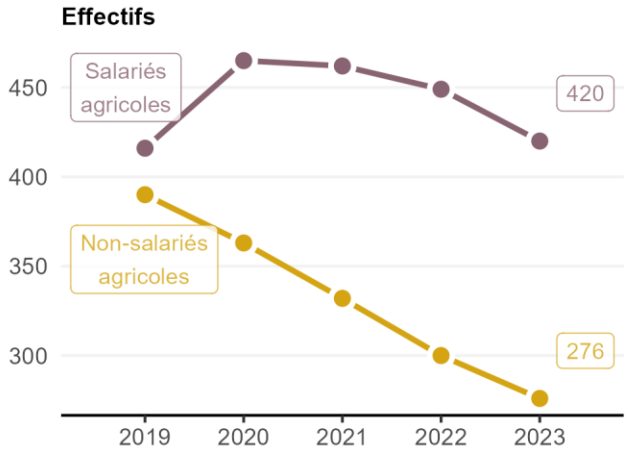

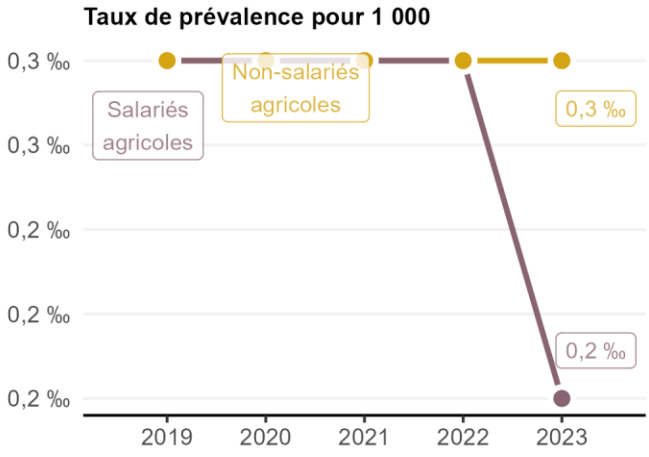

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

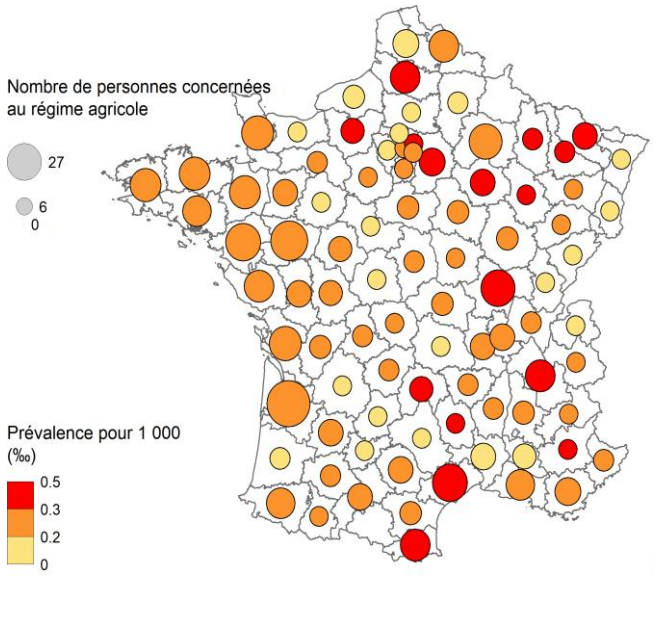

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

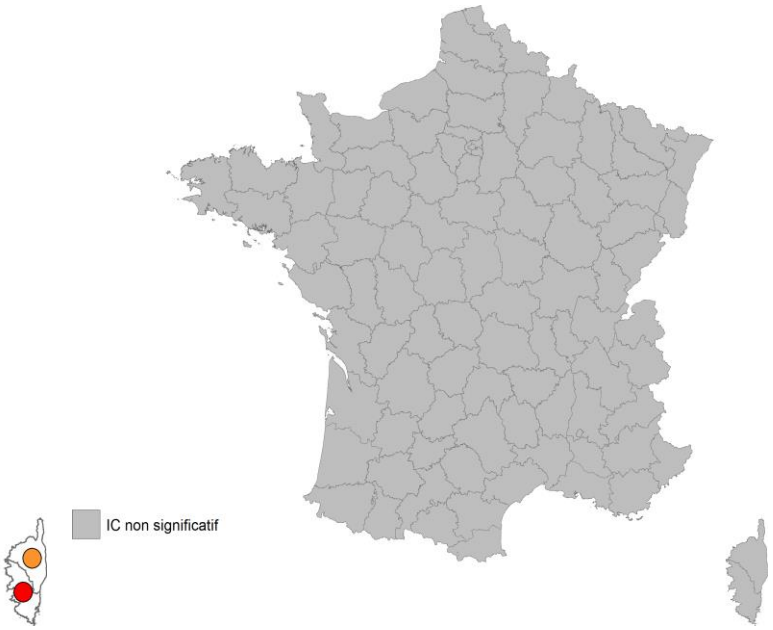

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Lymphome hodgkinien sous surveillance (CAN_LHO_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Lymphome non hodgkinien

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 7 589
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 0,74 %
- Taux de prévalence : 2,7 ‰
- Âge moyen : 73,6 ans – Âge médian : 76 ans
- Répartition hommes/femmes : 59,8 % / 40,2 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 1 284

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

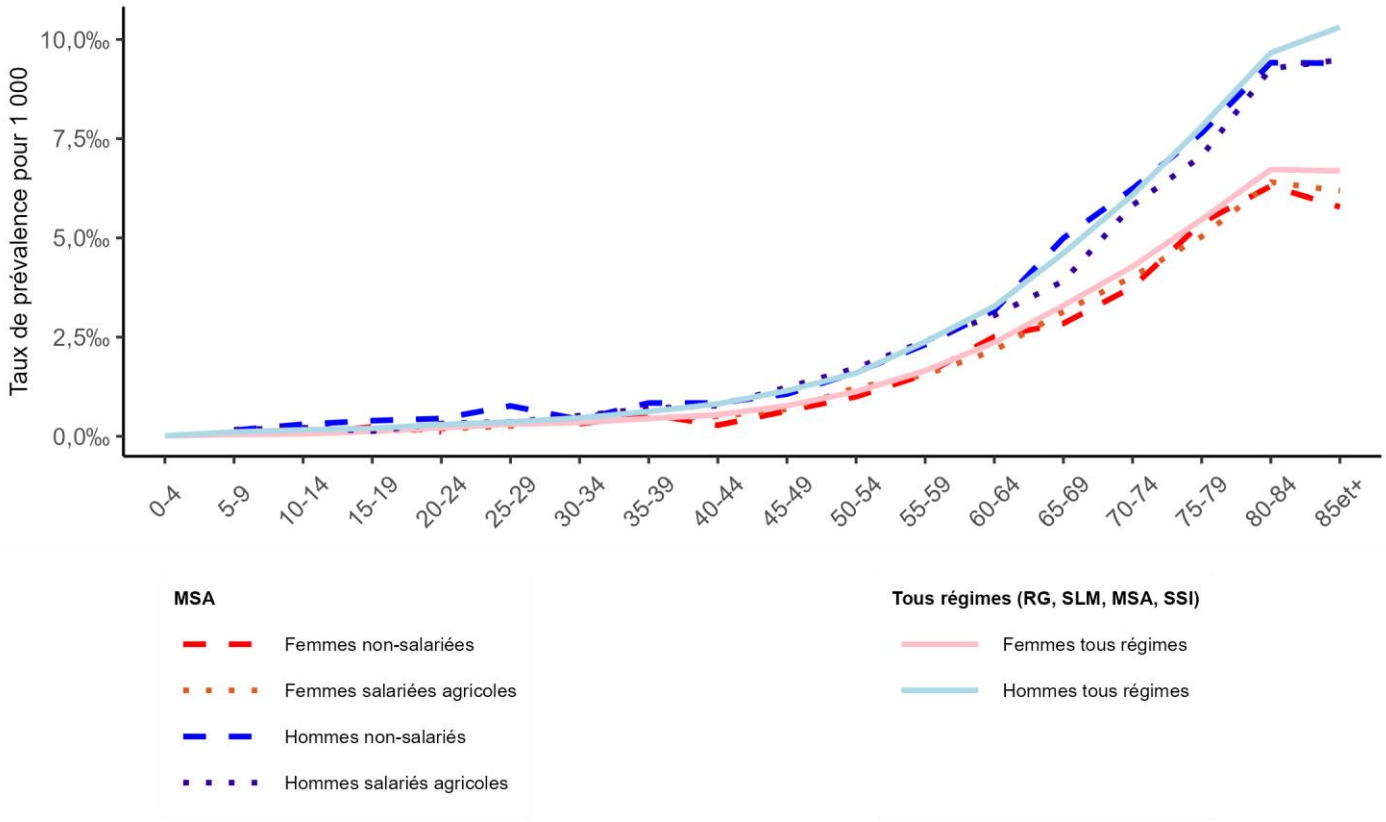

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

74,2 % des assurés pris en charge pour *Lymphome non hodgkinien*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

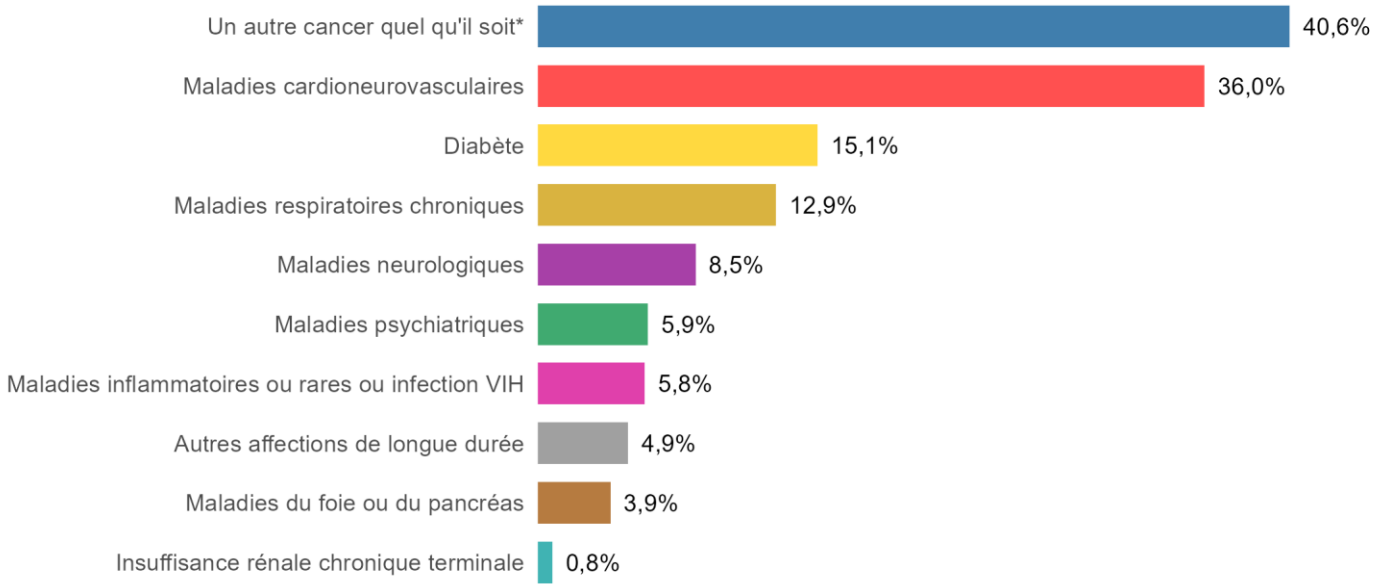

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 9,9% Cancers non classés ailleurs ; 6,3% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 6,1% Leucémie lymphoïde, chronique ou non précisée ; 4,7% Cancer de la prostate ; 4,2% Maladie myéloprolifératives et syndrome myélodysplasique ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	4 297	94,5	***
Salariés	3 292	94,6	***

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

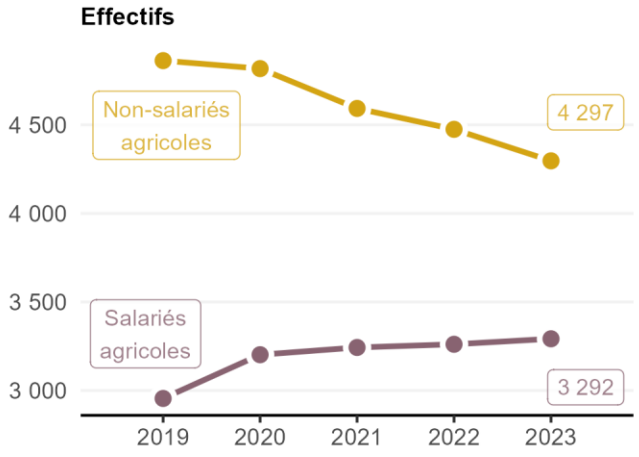

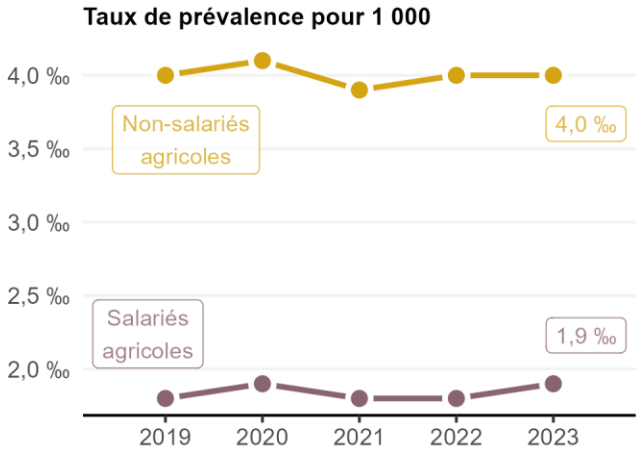

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

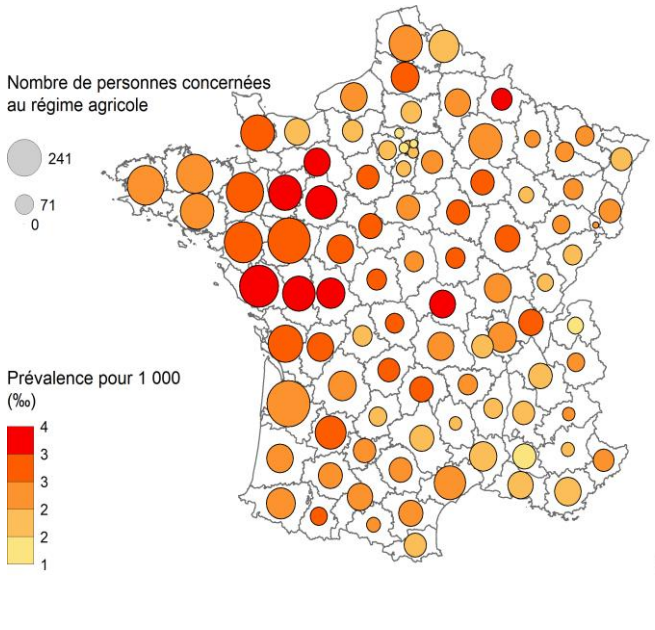

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

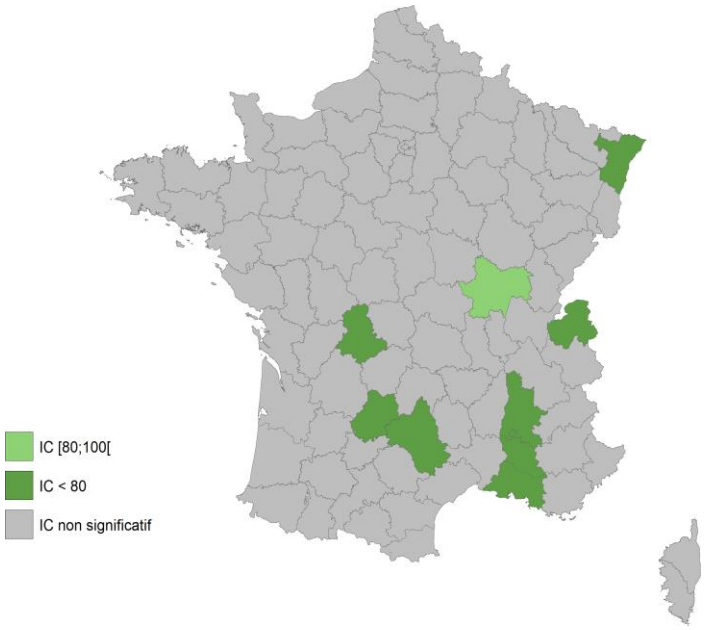

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Lymphome non hodgkinien (CAN_LNH_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Lymphome non hodgkinien actif

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 3 487
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 1,09 %
- Taux de prévalence : 1,2 ‰
- Âge moyen : 71,4 ans – Âge médian : 74 ans
- Répartition hommes/femmes : 62,9 % / 37,1 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 1 322

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

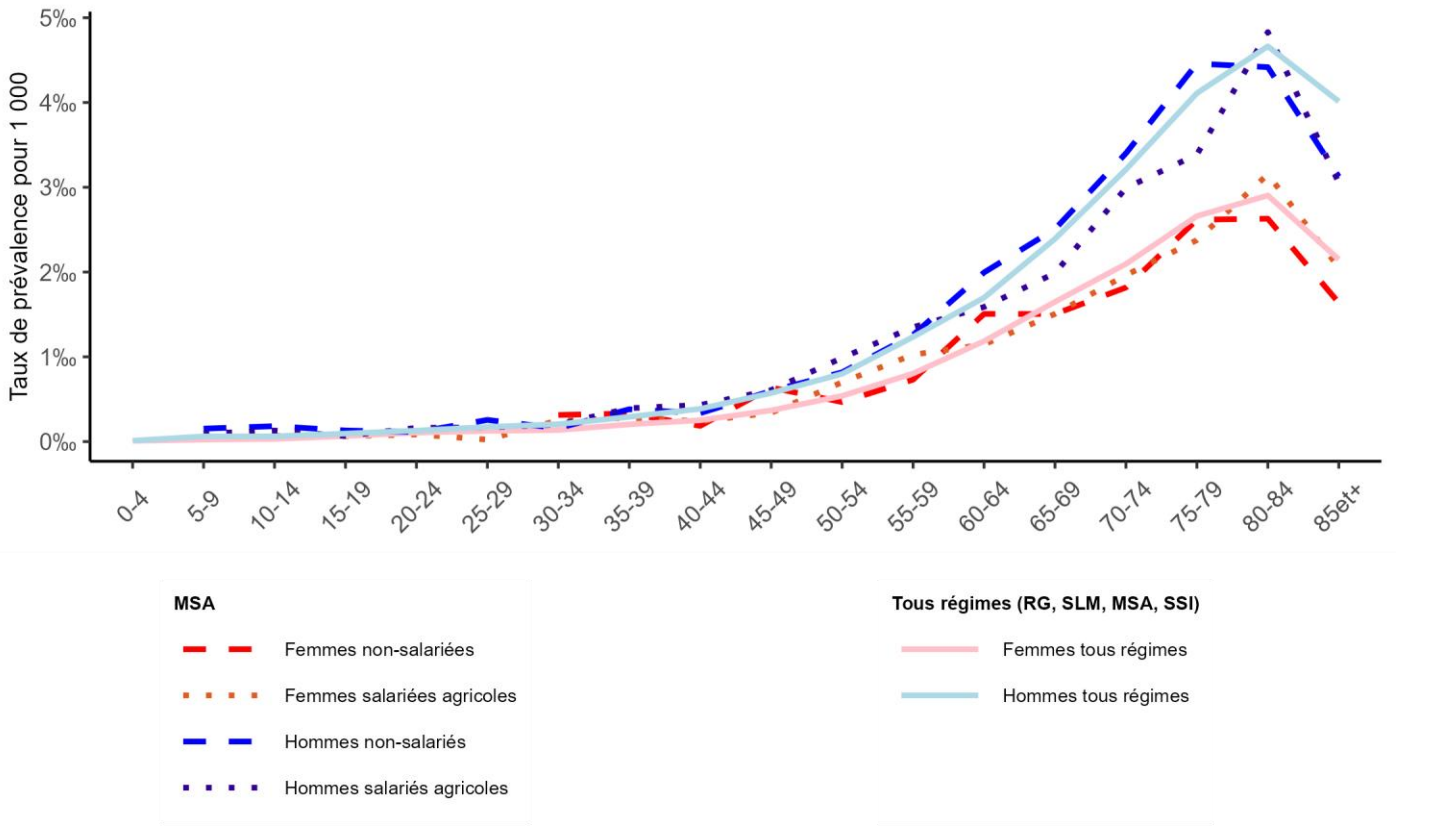

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

75,9 % des assurés pris en charge pour *Lymphome non hodgkinien actif*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

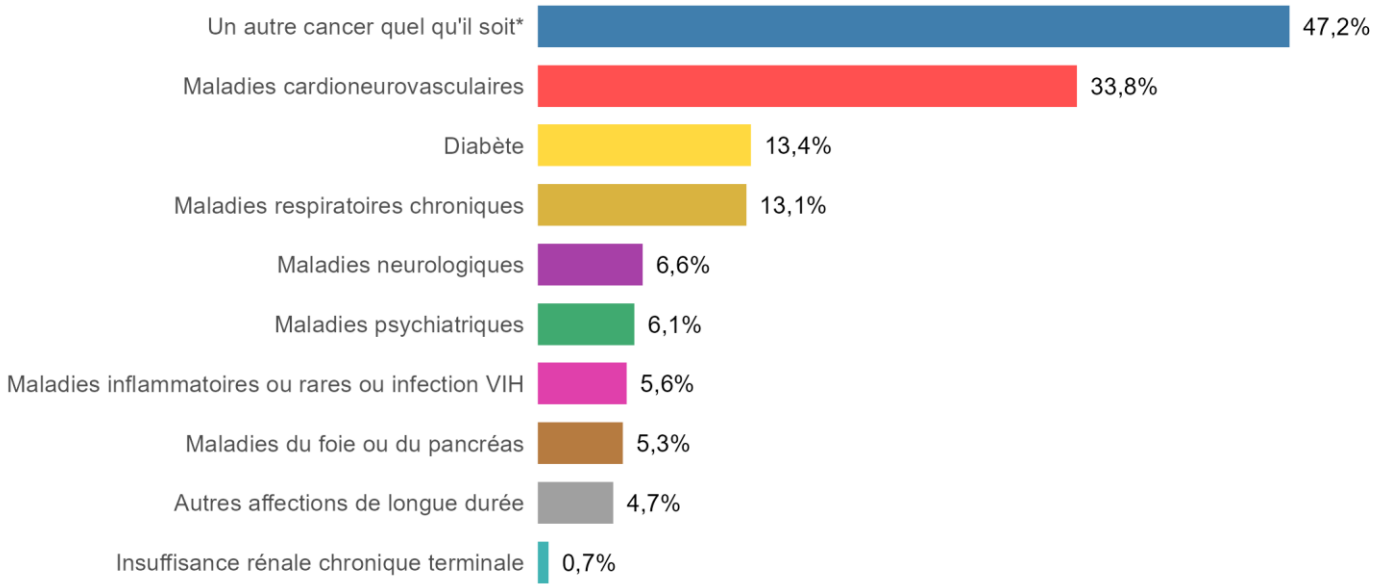

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 11,6% Cancers non classés ailleurs ; 7,5% Leucémie lymphoïde, chronique ou non précisée ; 7,1% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 6,0% Cancer de la prostate ; 4,8% Maladie myéloprolifférative et syndrome myélodysplasique ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	1 885	94,2	***
Salariés	1 602	96,1	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

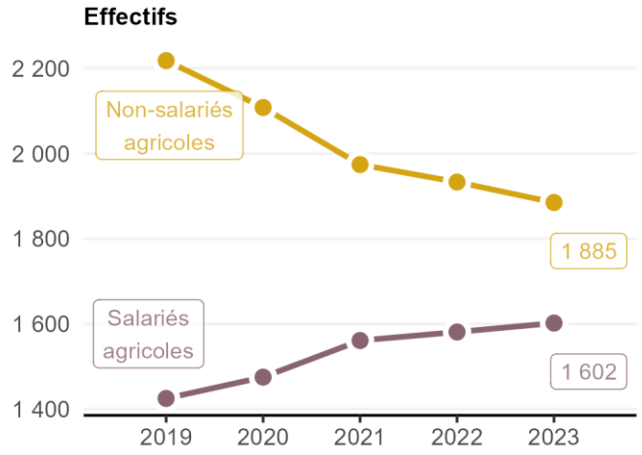

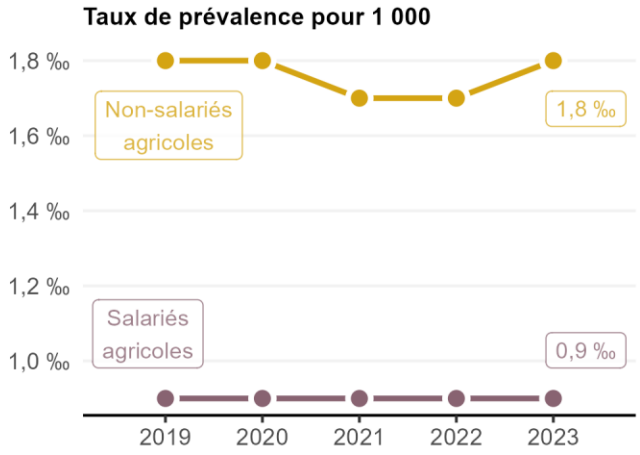

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

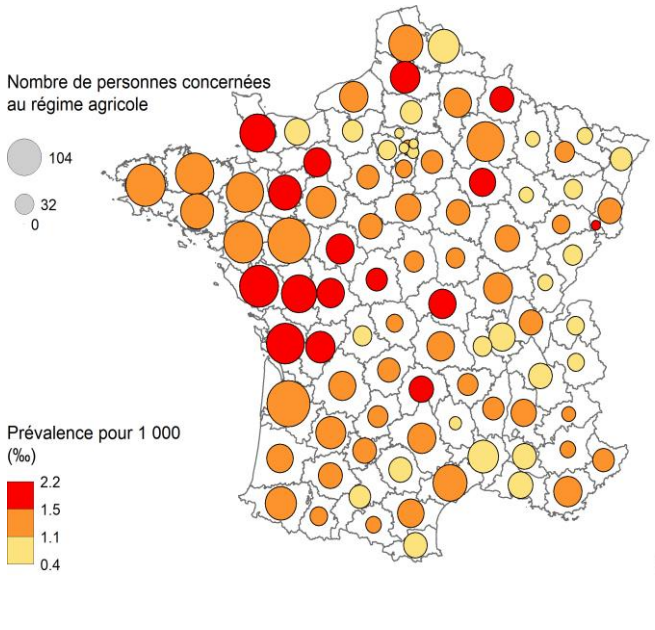

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

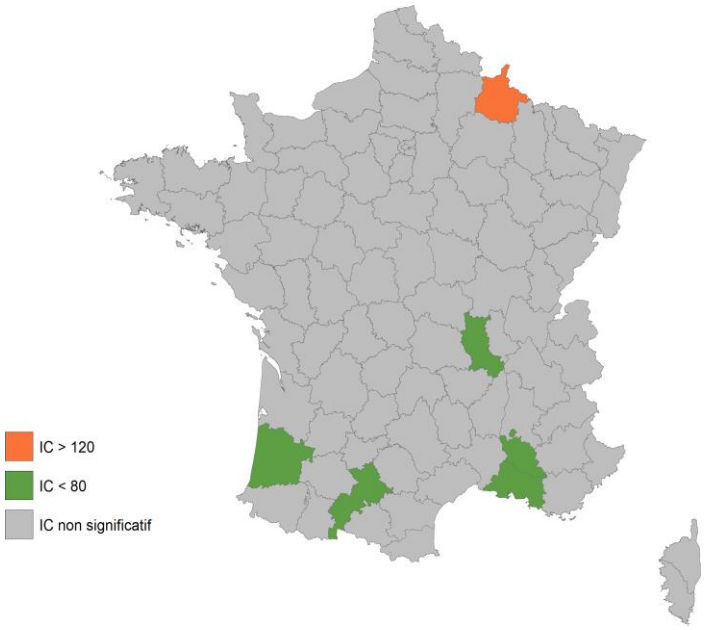

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Lymphome non hodgkinien actif (CAN_LNH_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Lymphome non hodgkinien sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 4 102
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 0,44 %
- Taux de prévalence : 1,5 ‰
- Âge moyen : 75,6 ans – Âge médian : 78 ans
- Répartition hommes/femmes : 57,1 % / 42,9 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 926

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

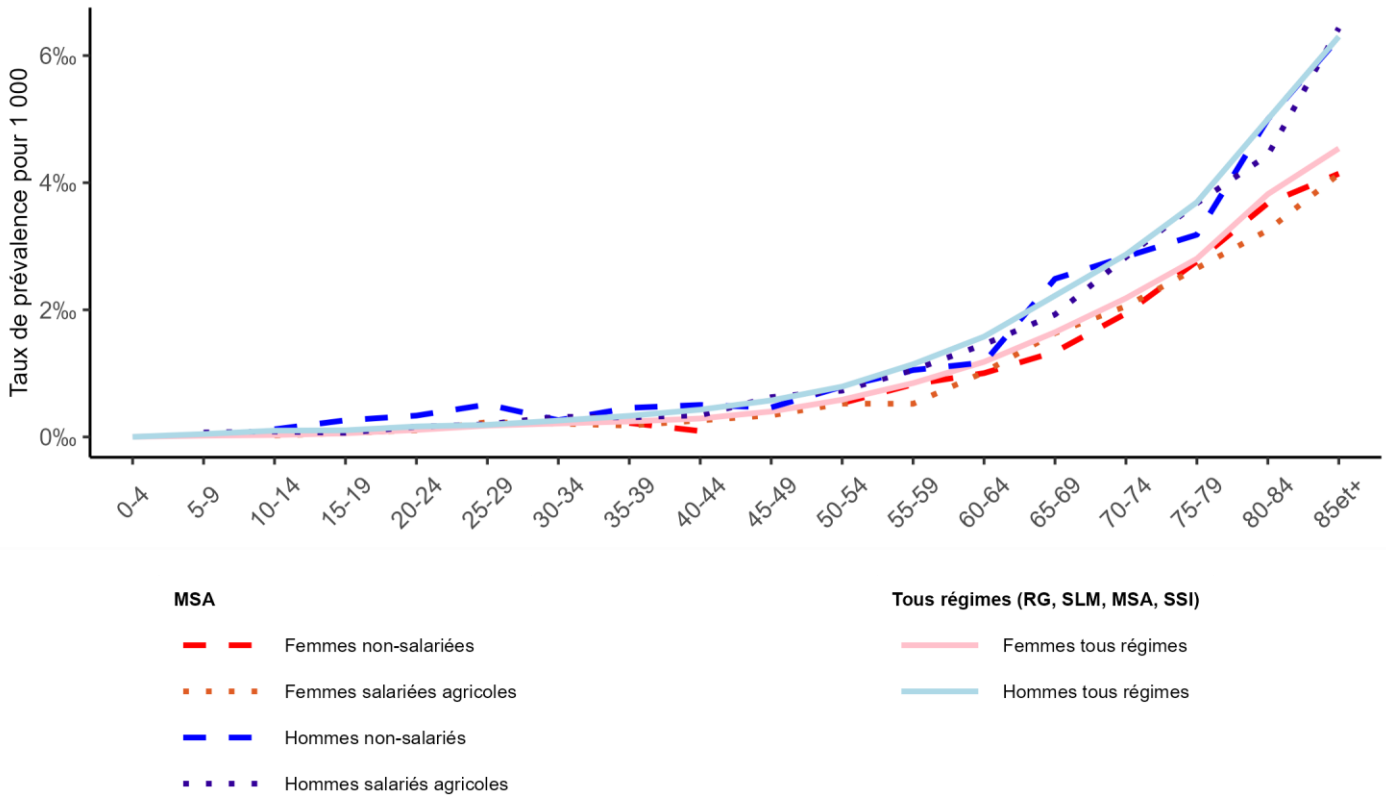

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

72,7 % des assurés pris en charge pour *Lymphome non hodgkinien sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

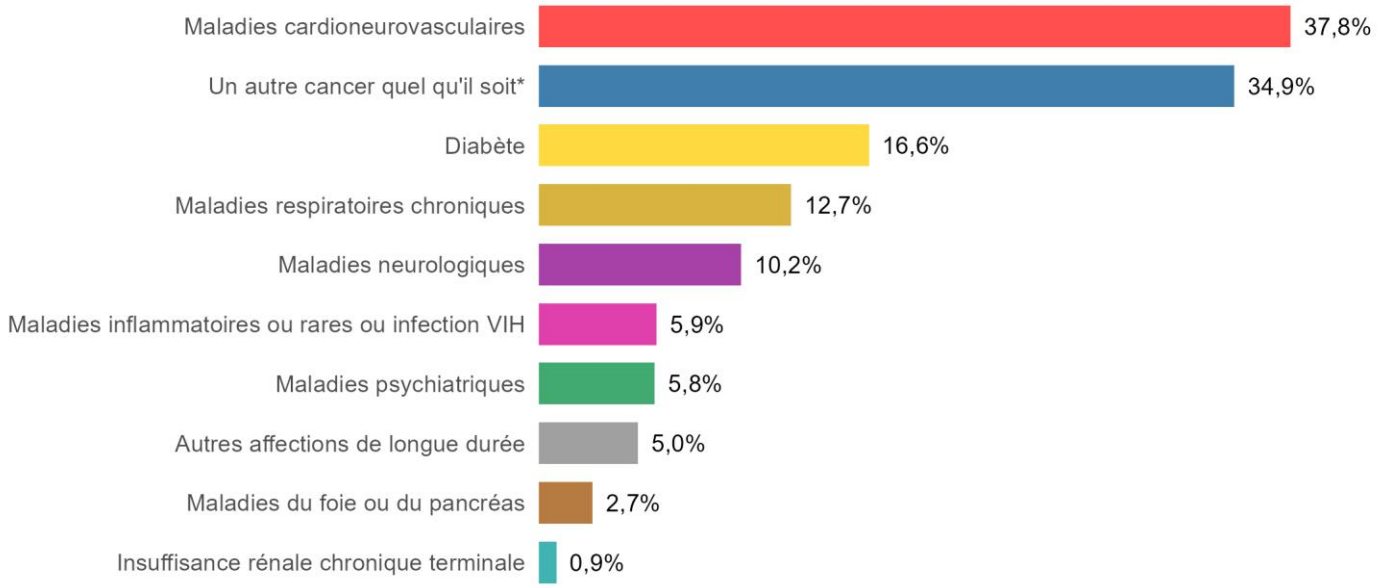

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 8,4% Cancers non classés ailleurs ; 5,7% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 4,9% Leucémie lymphoïde, chronique ou non précisée ; 3,7% Cancer de la prostate ; 3,6% Maladie myéloprolifératives et syndrome myélodysplasique ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	2 412	94,8	***
Salariés	1 690	93,3	***

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

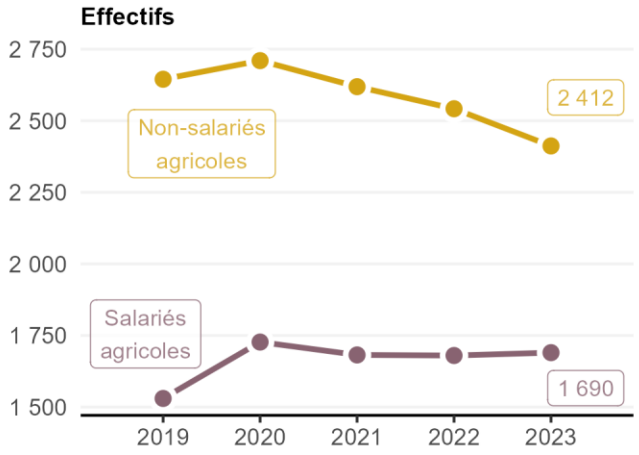

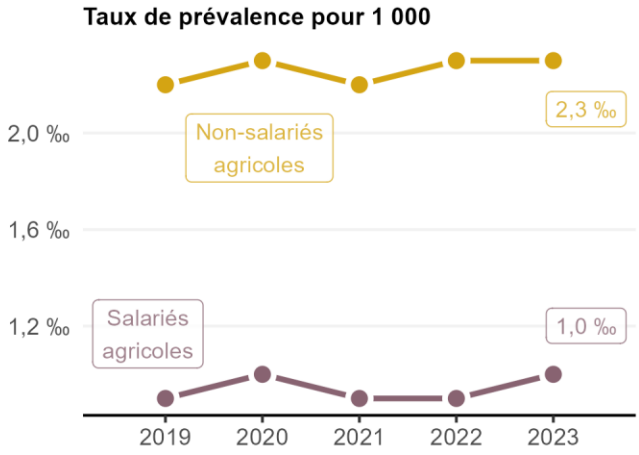

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

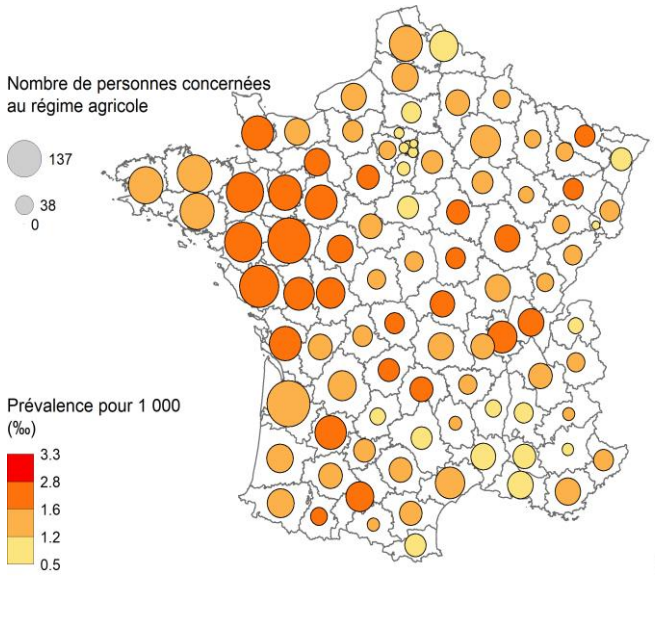

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

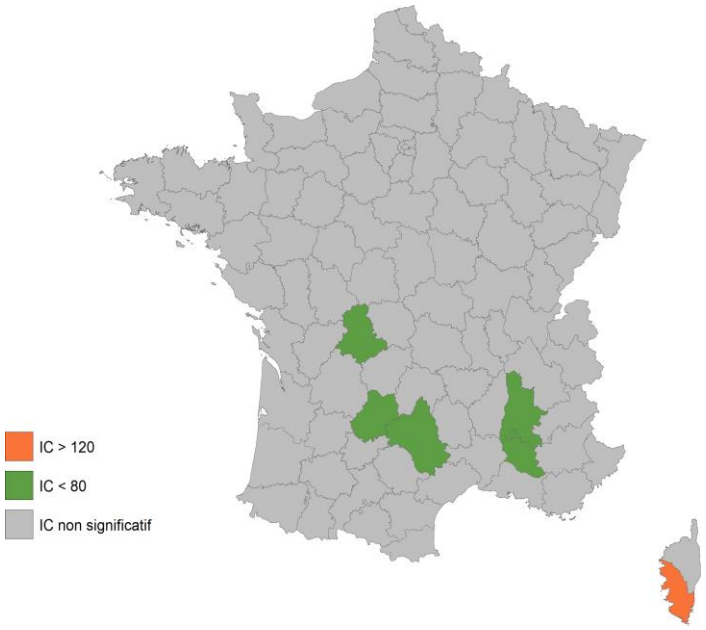

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Lymphome non hodgkinien sous surveillance (CAN_LNH_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Myélome multiple et tumeur maligne à plasmocytes

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 3 236
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 0,86 %
- Taux de prévalence : 1,2 ‰
- Âge moyen : 75,9 ans – Âge médian : 76 ans
- Répartition hommes/femmes : 58,8 % / 41,2 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 566

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

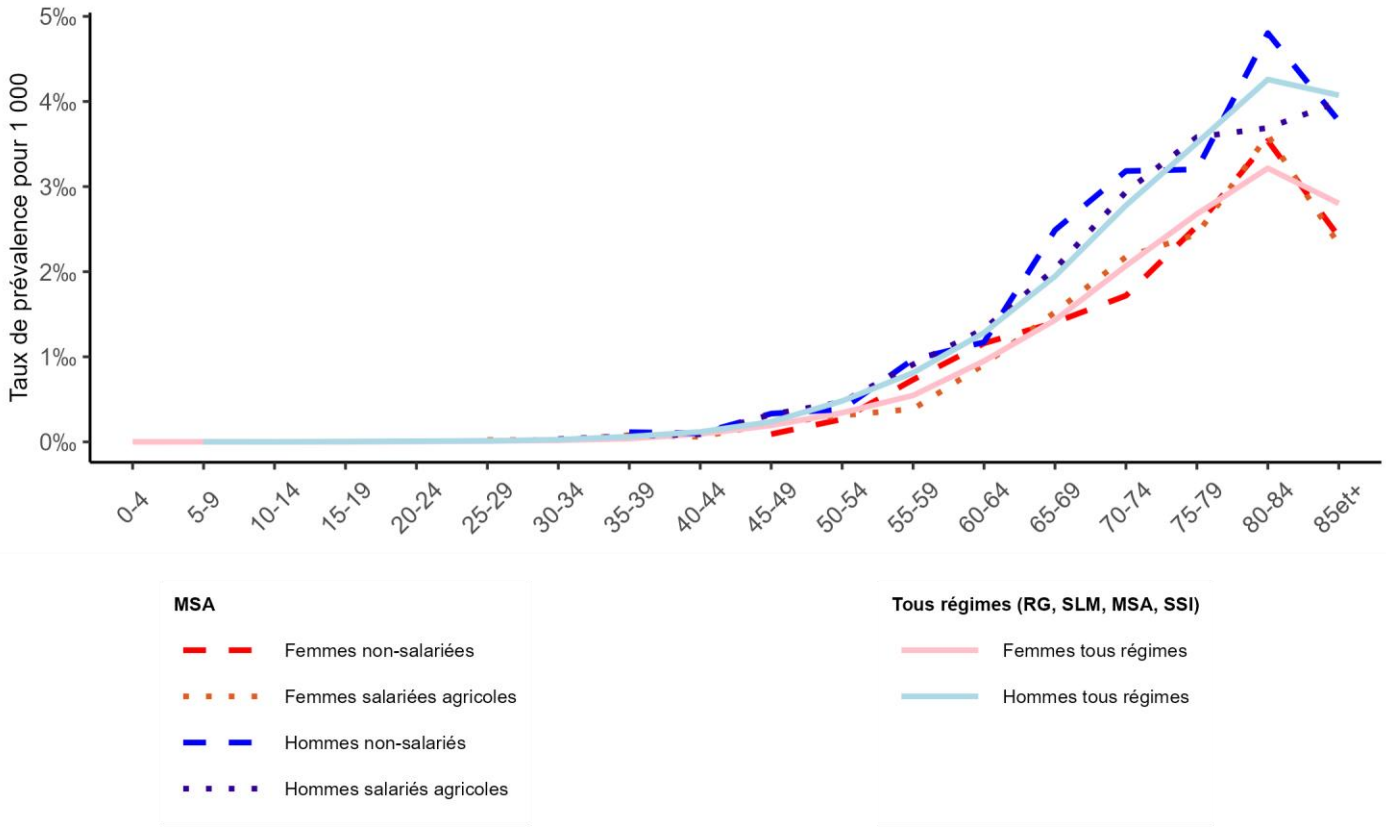

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

71,4 % des assurés pris en charge pour *Myélome multiple et tumeur maligne à plasmocytes*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

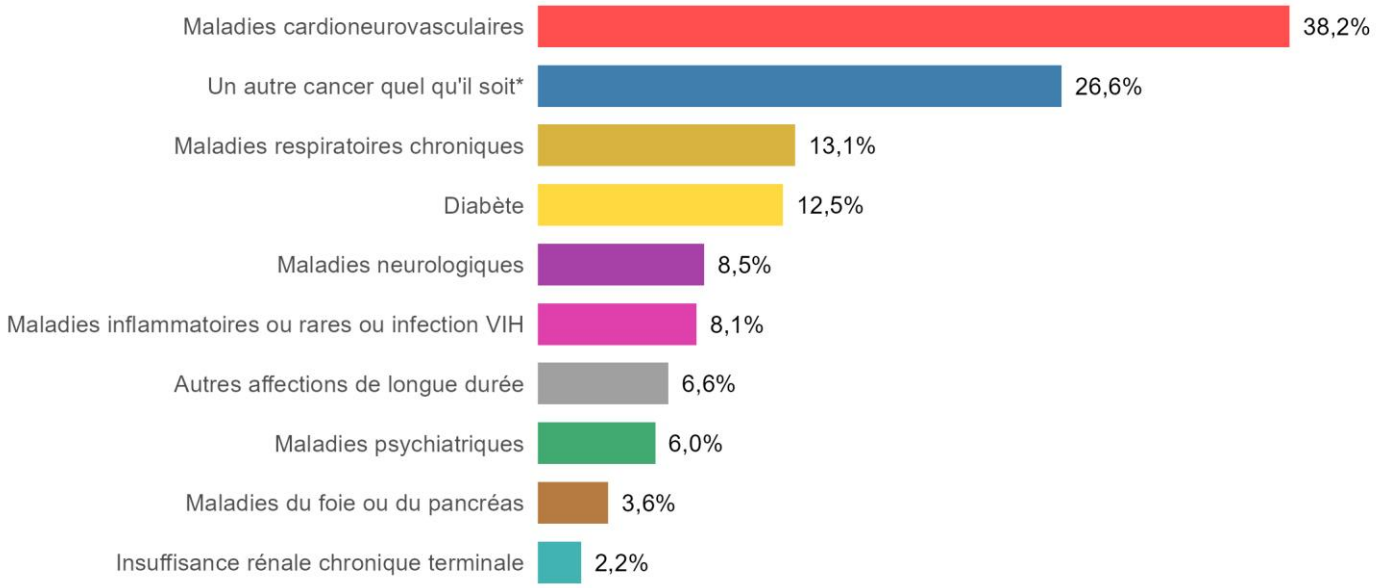

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 13,3% Maladie myéloproliférative et syndrome myélodysplasique ; 5,1% Cancers non classés ailleurs ; 4,7% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 4,5% Cancer de la prostate ; 4,0% Lymphome non hodgkinien ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	1 883	98,7	Non significatif
Salariés	1 353	99,8	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

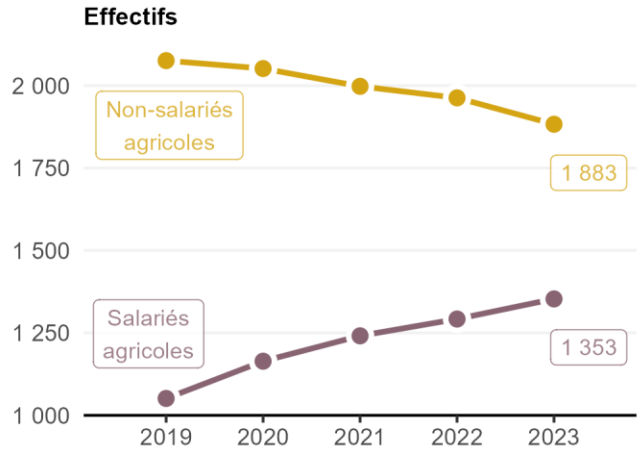

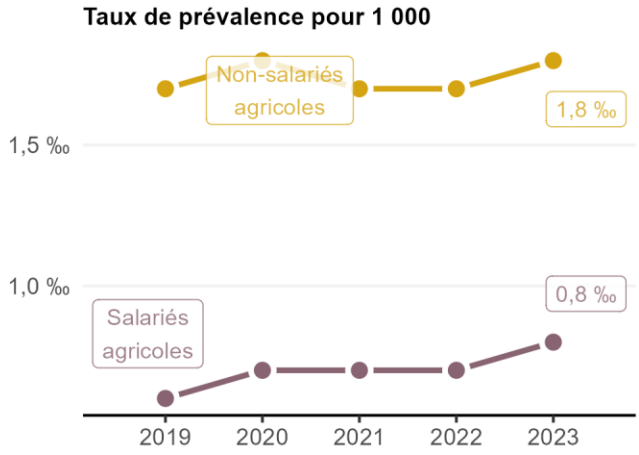

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

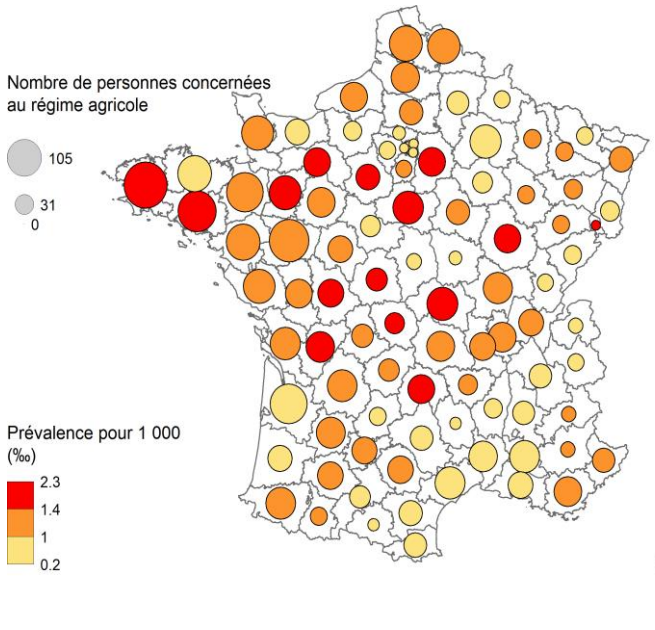

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

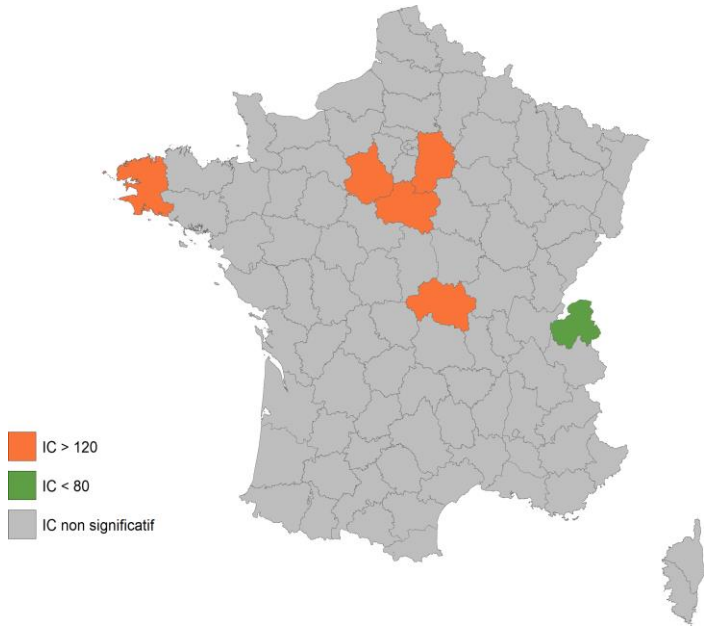

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Myélome multiple et tumeur maligne à plasmocytes (CAN_MMP_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Myélome multiple et tumeur maligne à plasmocytes actives

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 2 183
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 3,33 %
- Taux de prévalence : 0,8 ‰
- Âge moyen : 74,8 ans – Âge médian : 76 ans
- Répartition hommes/femmes : 61,1 % / 38,9 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 562

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

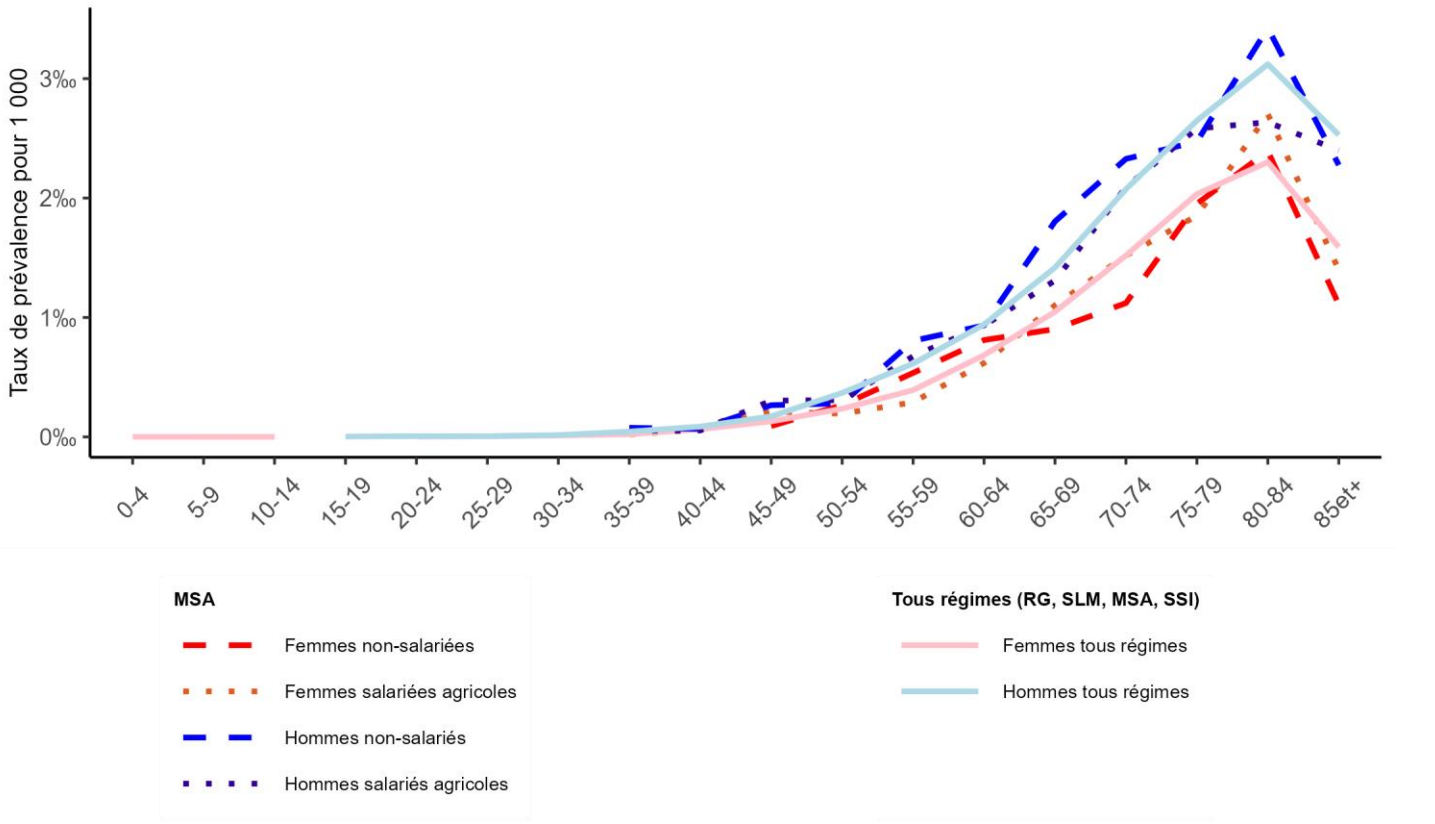

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

71,1 % des assurés pris en charge pour *Myélome multiple et tumeur maligne à plasmocytes actives*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

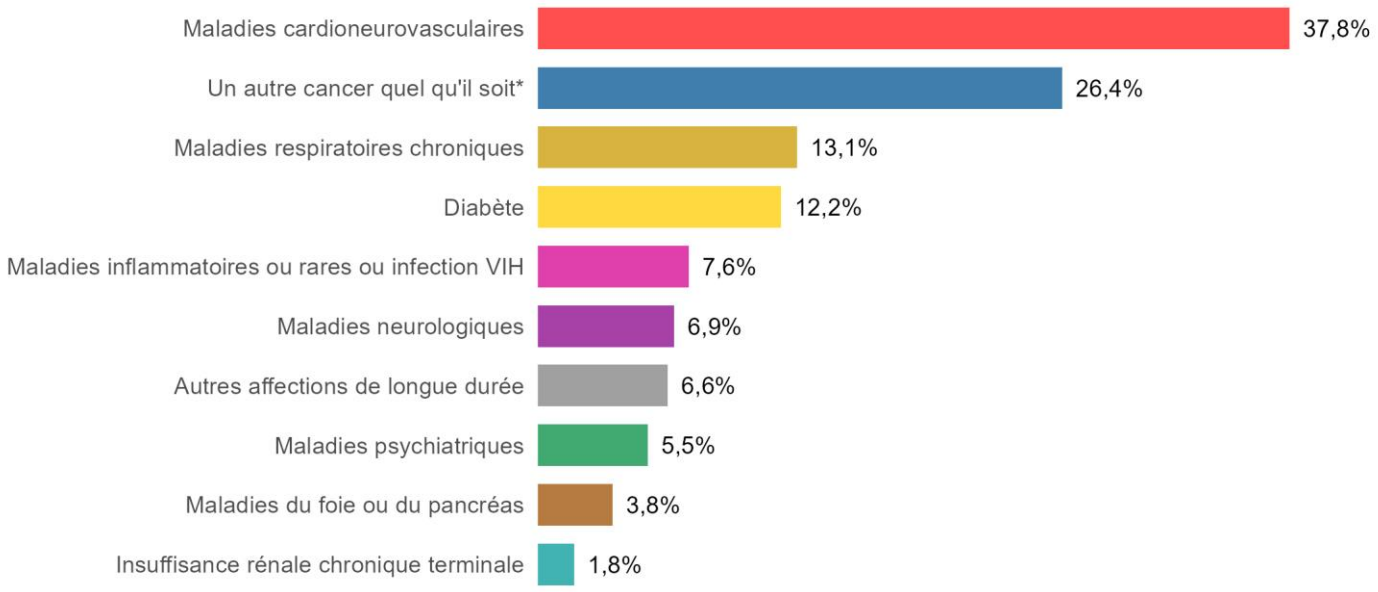

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 13,1% Maladie myéloproliférative et syndrome myélodysplasique ; 5,0% Cancer de la prostate ; 4,8% Cancers non classés ailleurs ; 4,5% Lymphome non hodgkinien ; 4,3% Cancer de la peau (hors mélanome) ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	1 241	95,3	*
Salariés	942	97,1	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

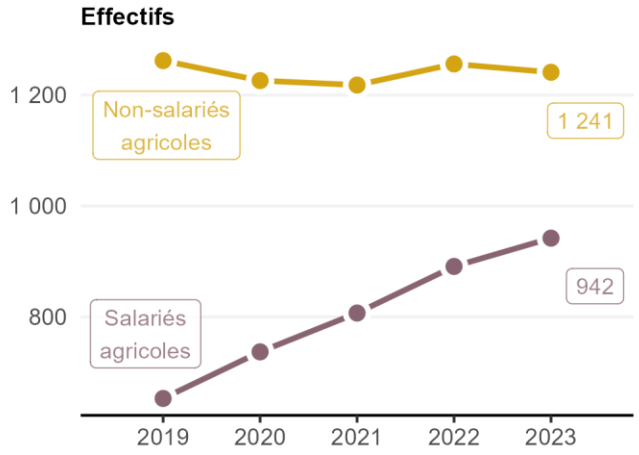

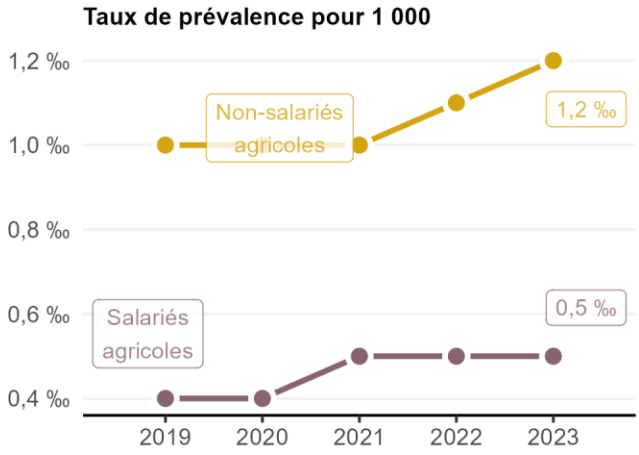

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

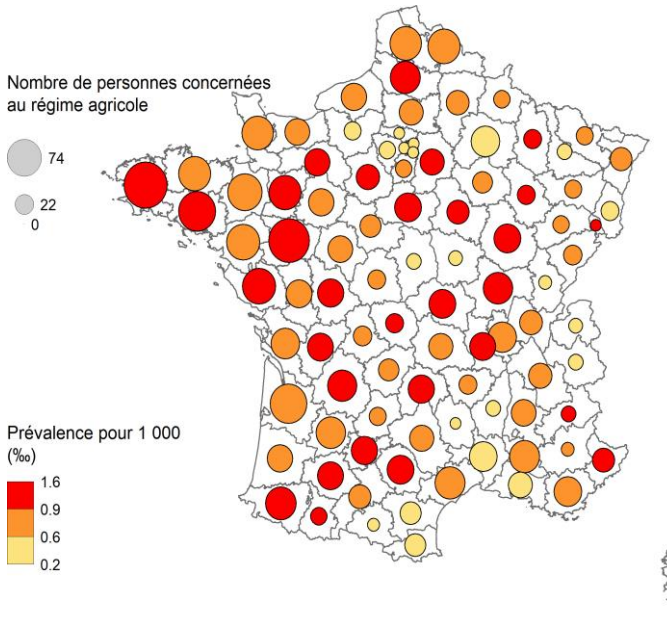

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

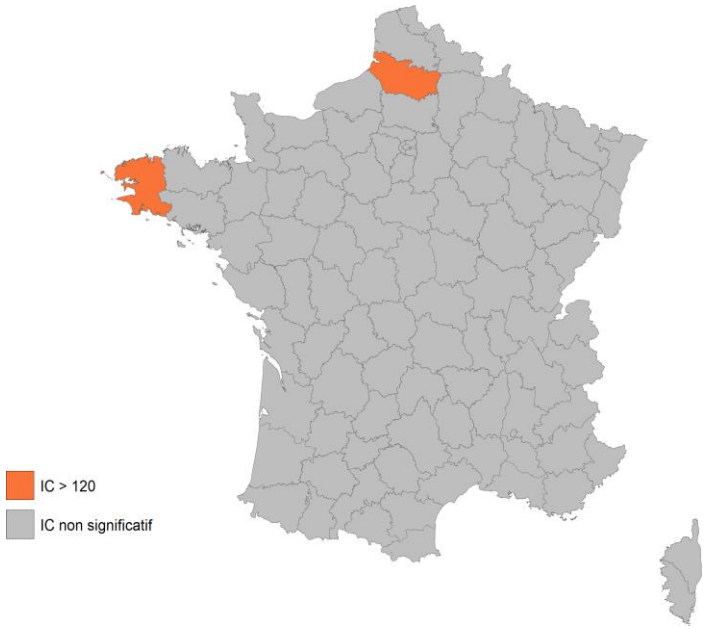

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Myélome multiple et tumeur maligne à plasmocytes actives (CAN_MMP_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Myélome multiple et tumeur maligne à plasmocytes sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 1 053
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 3,45 %
- Taux de prévalence : 0,4 ‰
- Âge moyen : 78,1 ans – Âge médian : 80 ans
- Répartition hommes/femmes : 54,1 % / 45,9 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 243

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

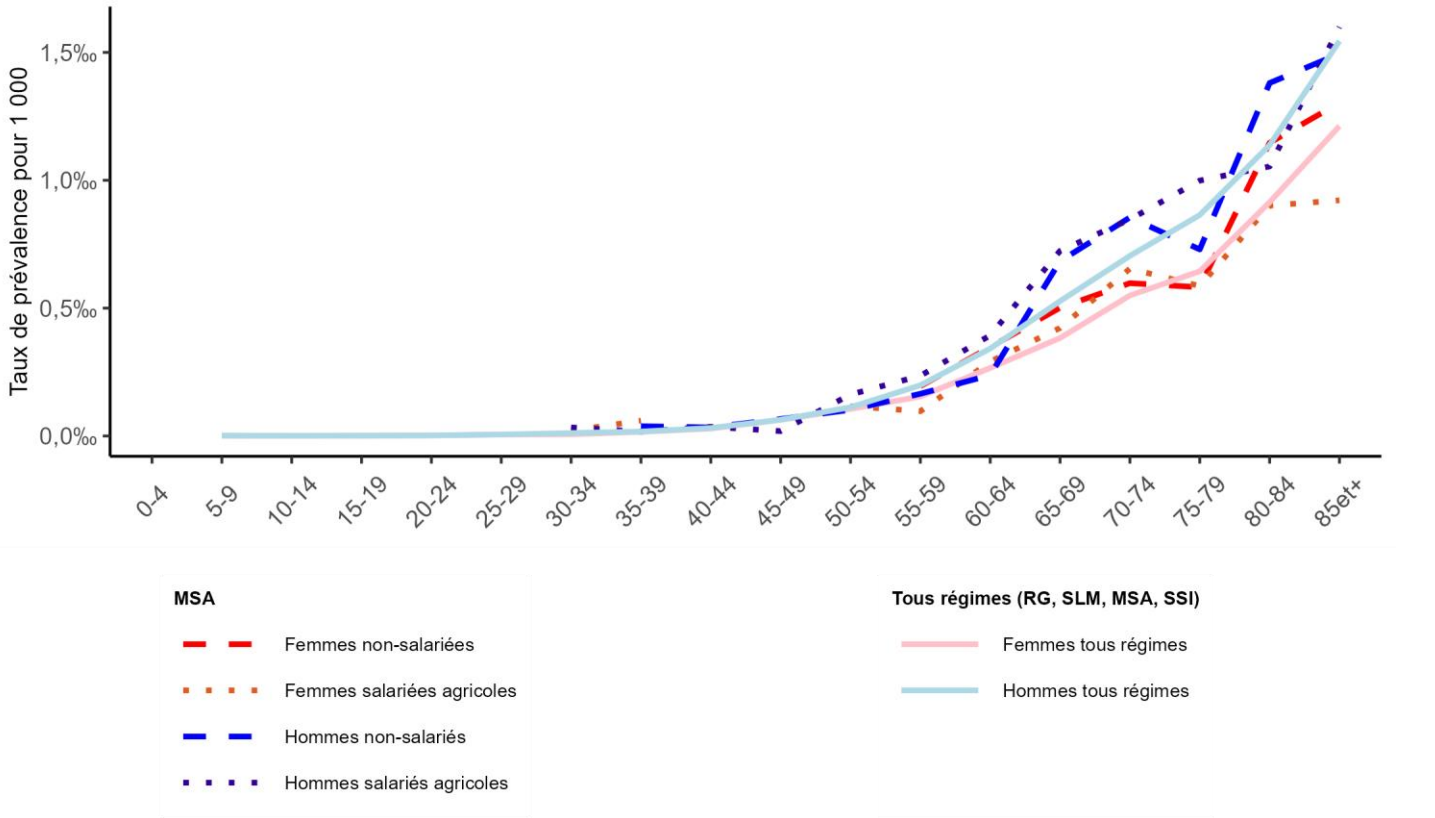

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

72,0 % des assurés pris en charge pour *Myélome multiple et tumeur maligne à plasmocytes sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

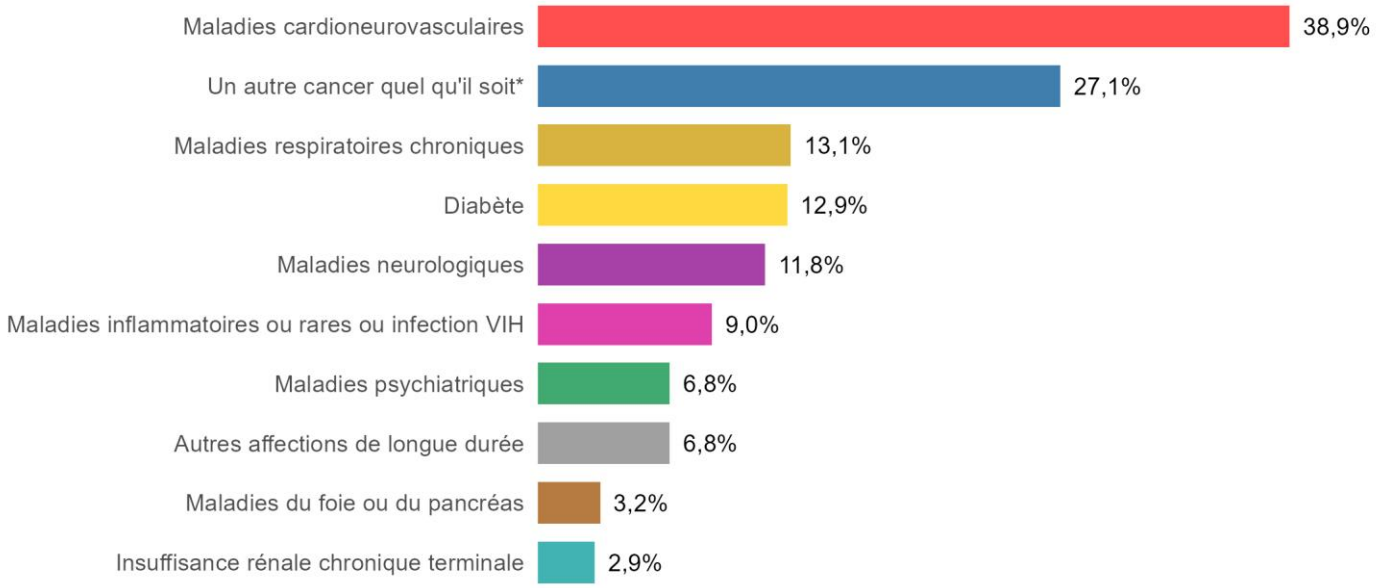

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 13,8% Maladie myéloproliférative et syndrome myélodysplasique ; 5,7% Cancers non classés ailleurs ; 5,5% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 3,5% Cancer de la prostate ; 3,0% Lymphome non hodgkinien ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	642	105,9	Non significatif
Salariés	411	106,5	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

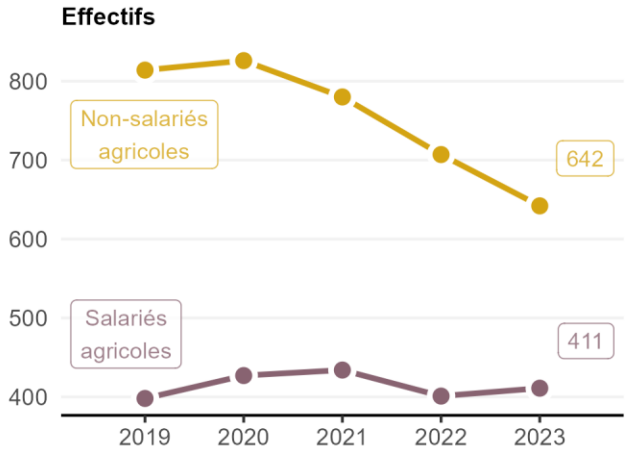

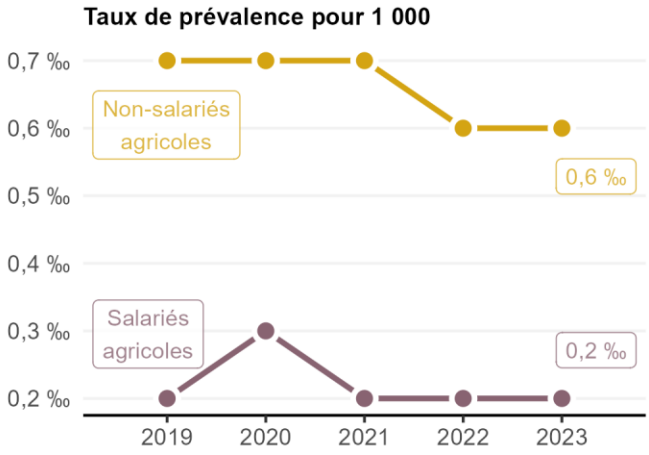

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

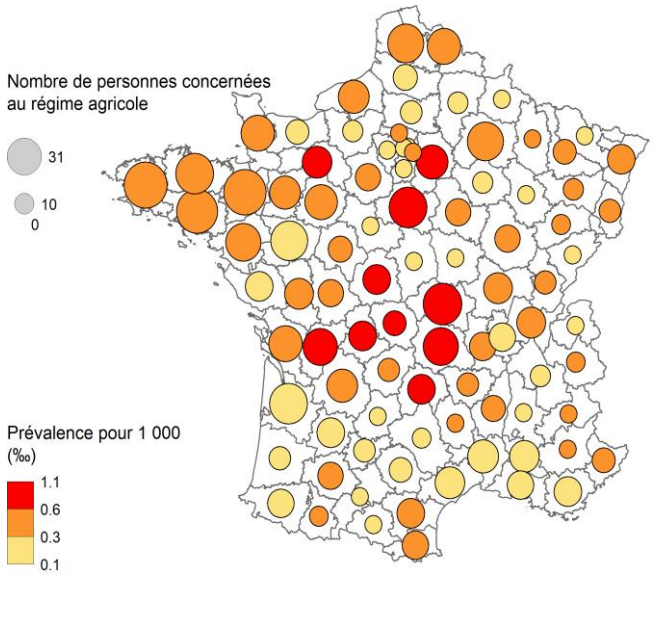

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

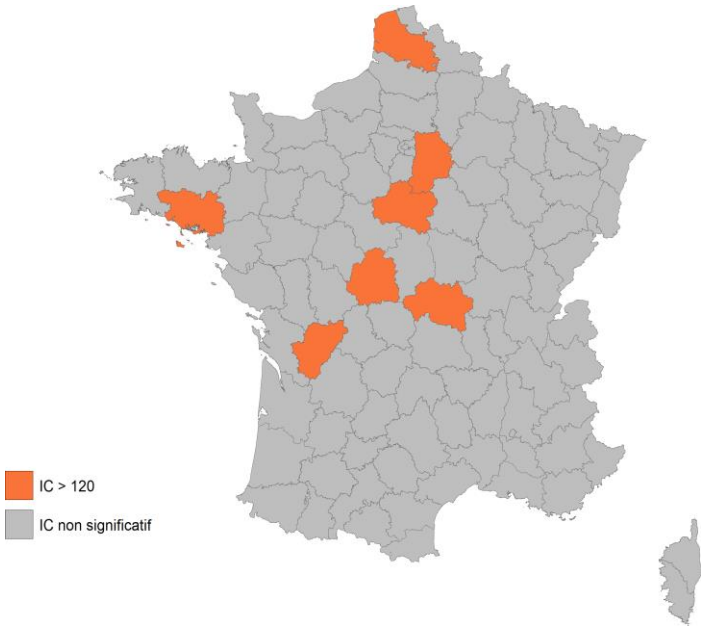

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Myélome multiple et tumeur maligne à plasmocytes sous surveillance (CAN_MMP_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Mélanome de la peau

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 10 190
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 5,48 %
- Taux de prévalence : 3,6 ‰
- Âge moyen : 76,5 ans – Âge médian : 79 ans
- Répartition hommes/femmes : 50,0 % / 50,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 1 938

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

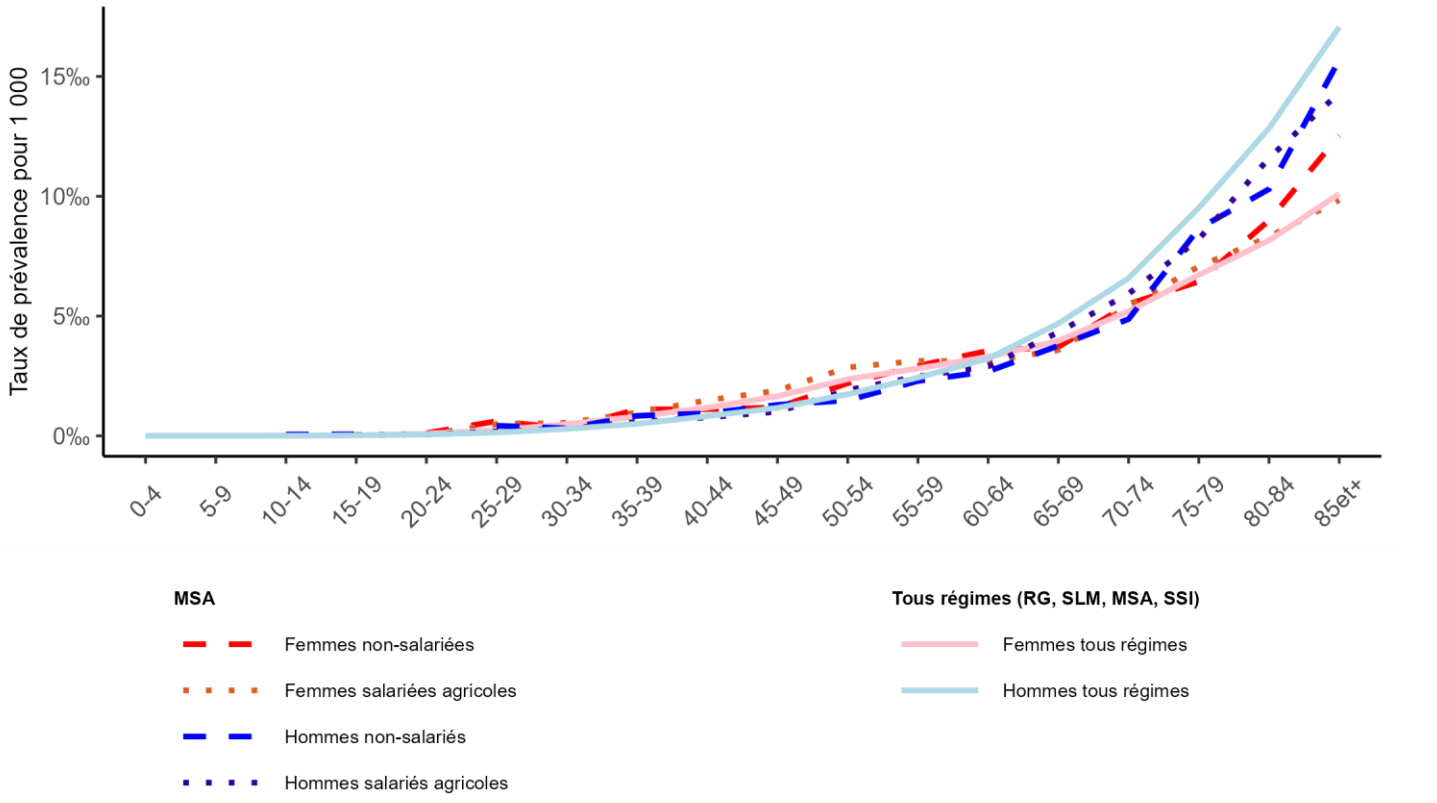

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

69,8 % des assurés pris en charge pour *Mélanome de la peau*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

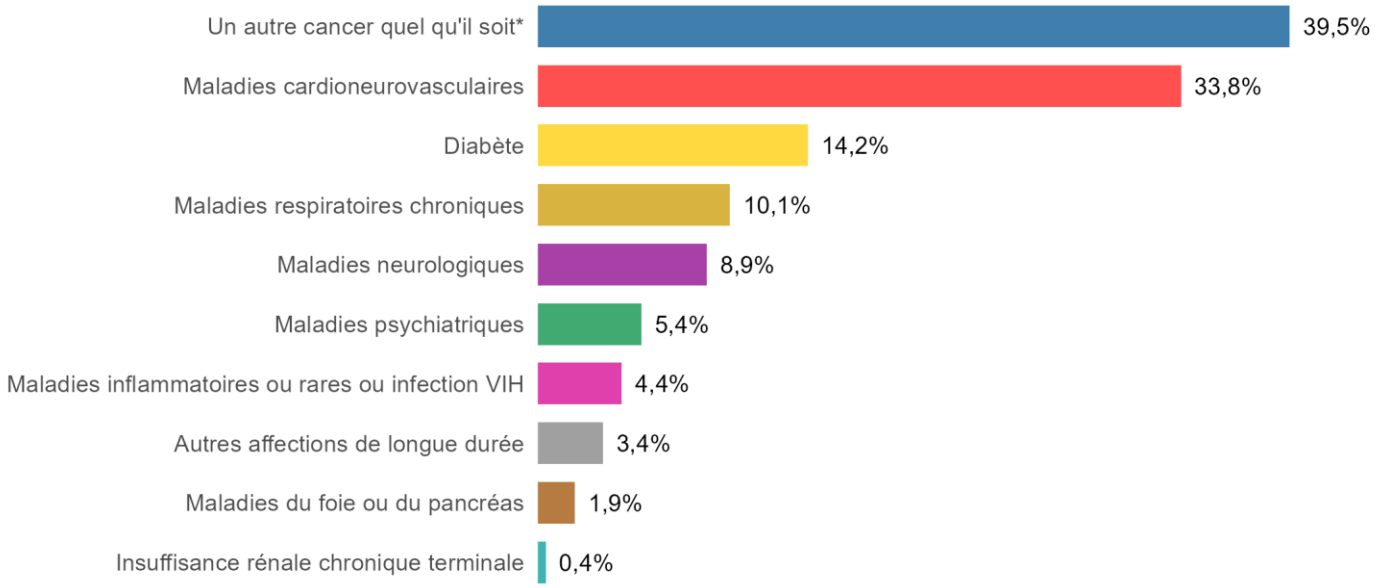

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 25,8% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 4,6% Cancer de la prostate ; 3,0% Cancers non classés ailleurs ; 3,0% Cancer du sein de la femme ; 2,2% Cancer colorectal ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	6 047	99,9	Non significatif
Salariés	4 143	96,4	**

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

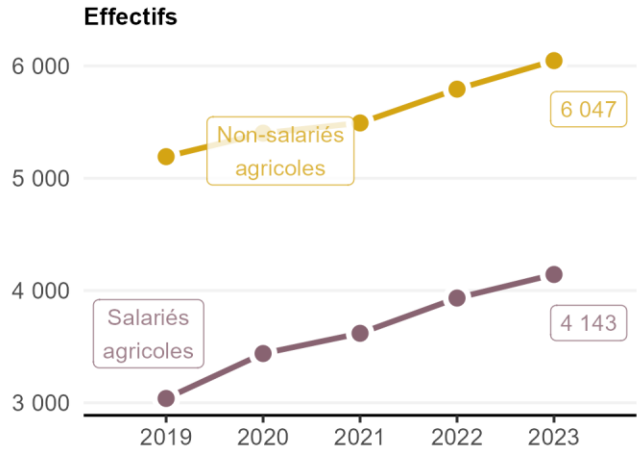

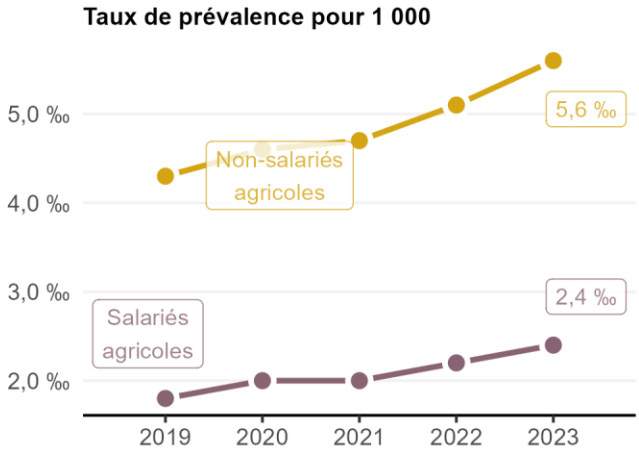

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

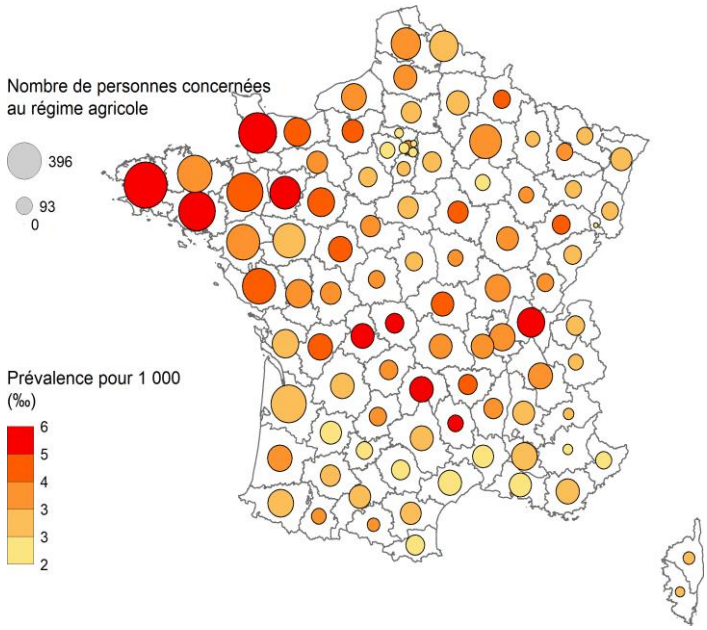

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

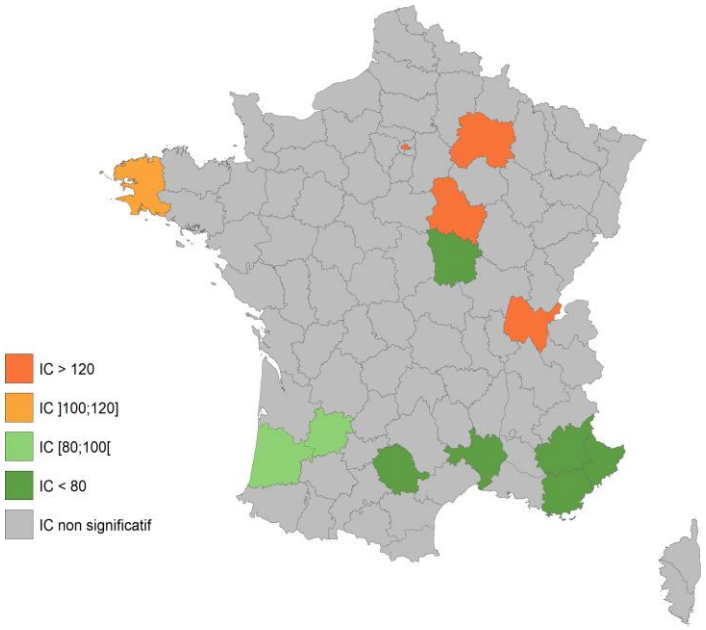

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Mélanome de la peau (CAN_MEL_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Mélanome de la peau actif

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 4 199
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 3,35 %
- Taux de prévalence : 1,5 ‰
- Âge moyen : 75,1 ans – Âge médian : 77 ans
- Répartition hommes/femmes : 54,4 % / 45,6 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 1 966

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

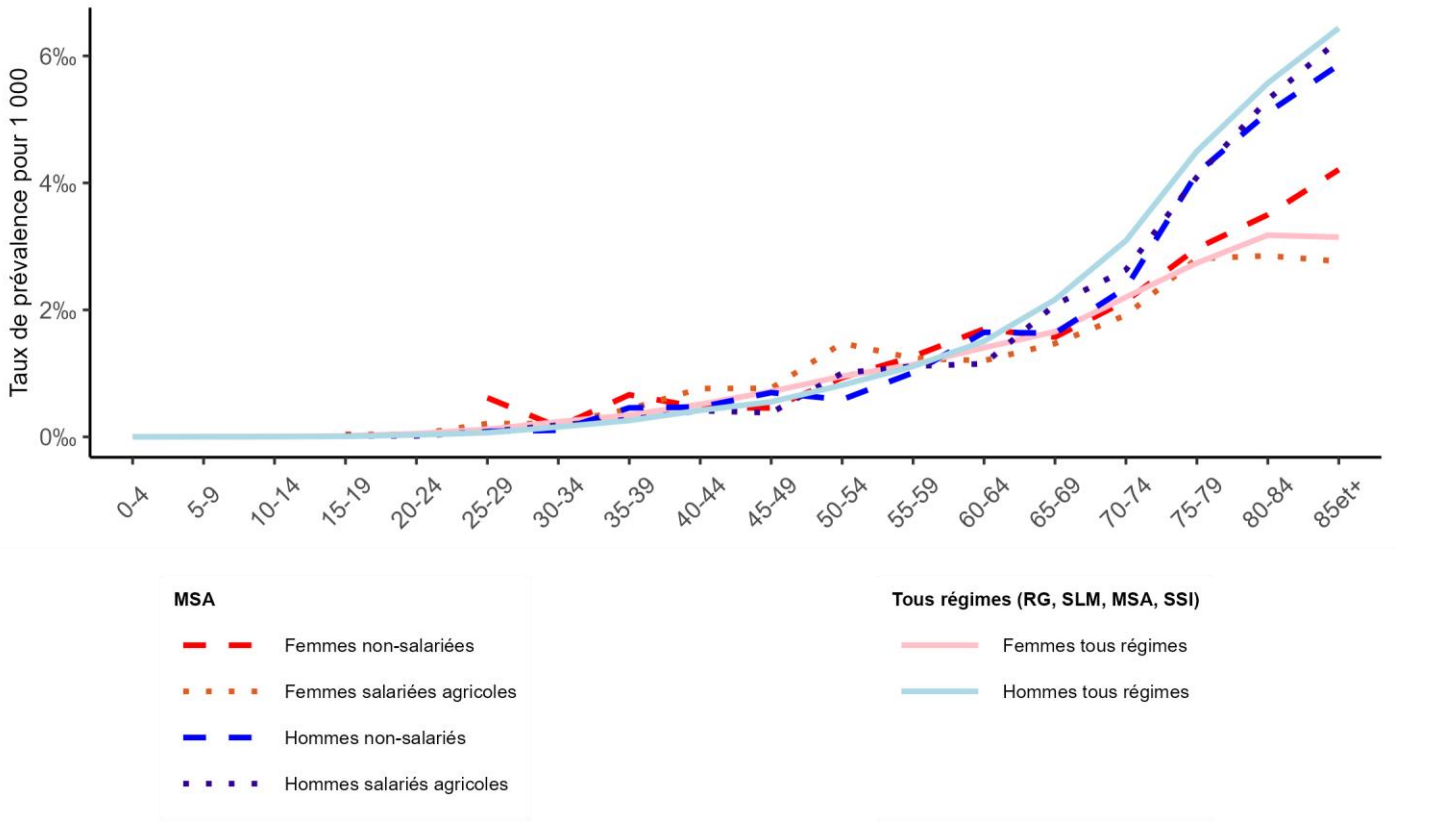

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

72,4 % des assurés pris en charge pour *Mélanome de la peau actif*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

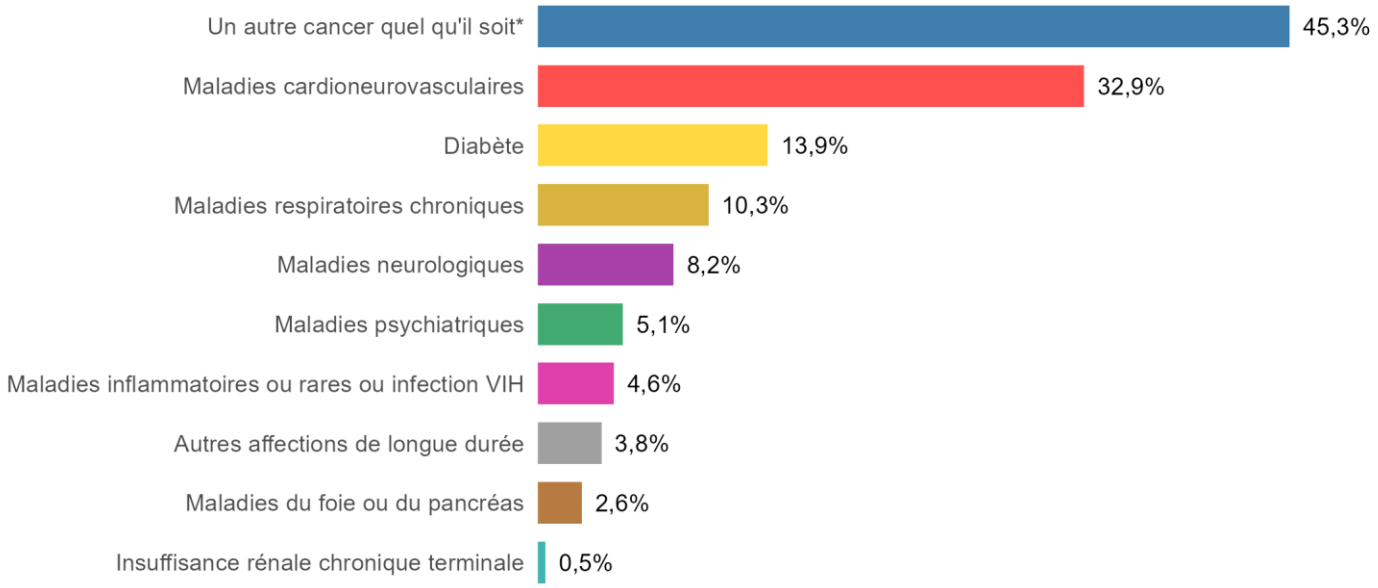

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 30,9% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 5,4% Cancer de la prostate ; 3,9% Cancers non classés ailleurs ; 2,9% Cancer du sein de la femme ; 2,4% Cancer colorectal ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	2 439	102,1	Non significatif
Salariés	1 760	96,0	*

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

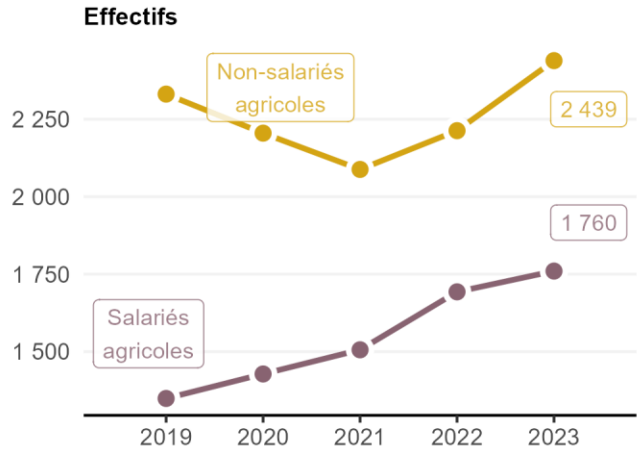

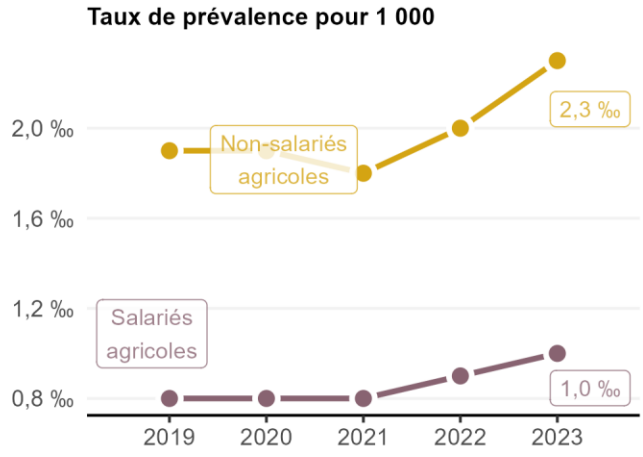

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

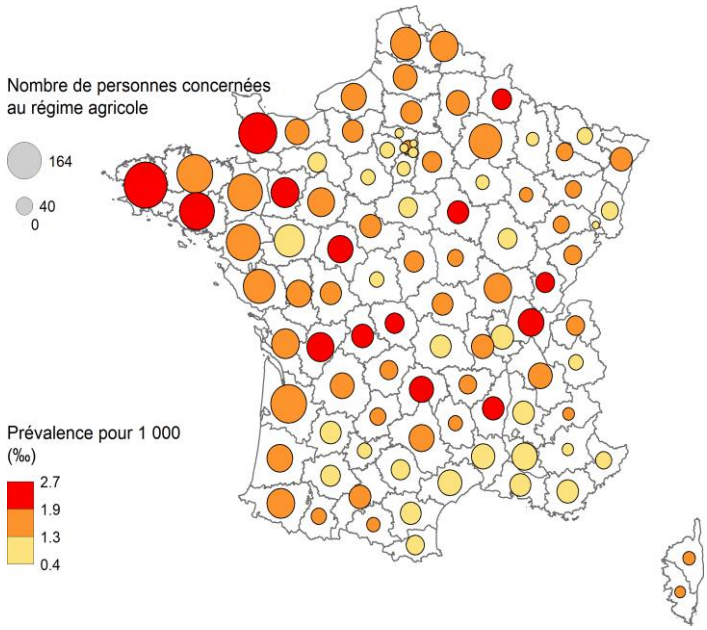

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

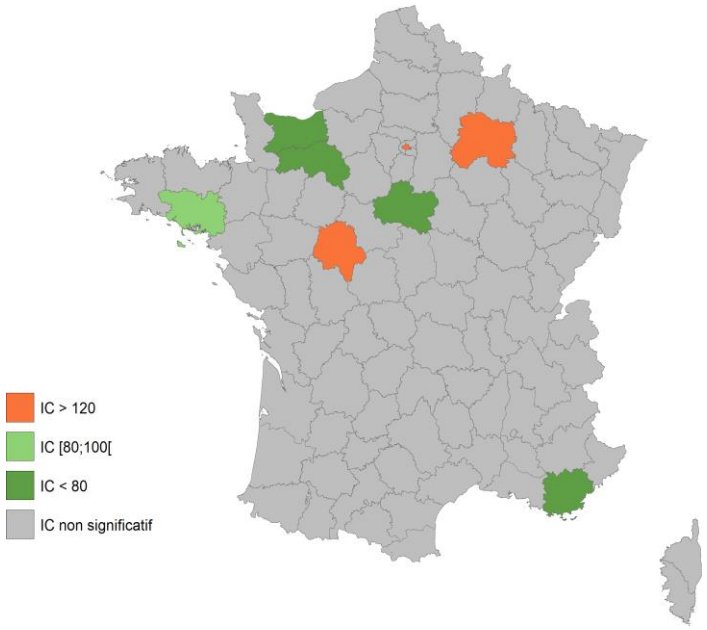

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Mélanome de la peau actif (CAN_MEL_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Mélanome de la peau sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 5 991
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 7,11 %
- Taux de prévalence : 2,1 ‰
- Âge moyen : 77,4 ans – Âge médian : 81 ans
- Répartition hommes/femmes : 46,9 % / 53,1 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 1 404

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

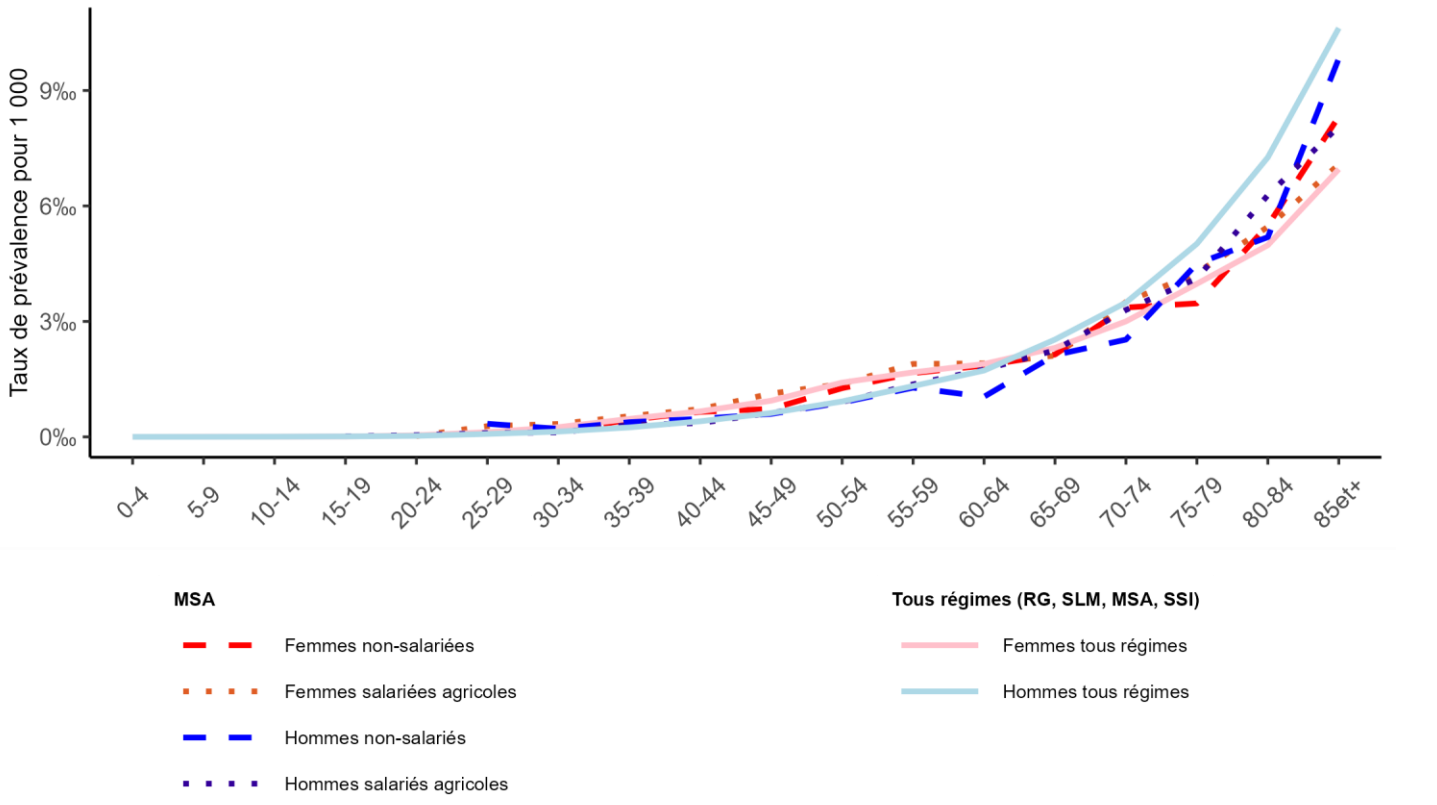

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

68,1 % des assurés pris en charge pour *Mélanome de la peau sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

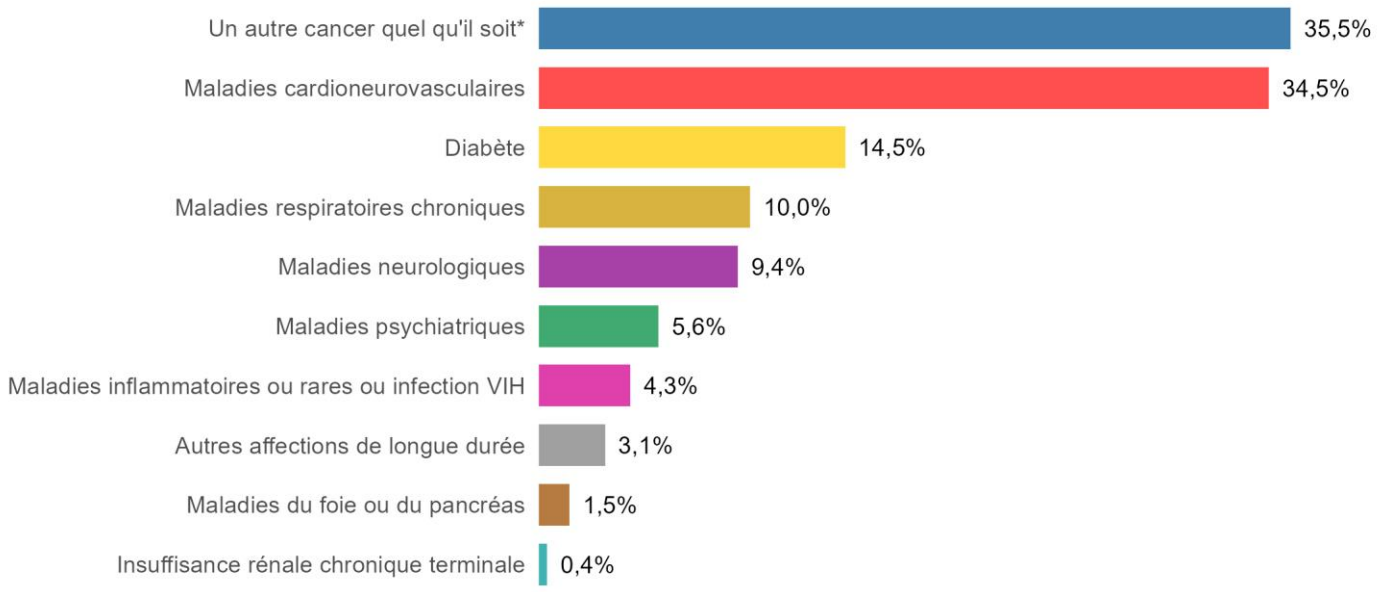

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 22,3% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 4,0% Cancer de la prostate ; 3,1% Cancer du sein de la femme ; 2,4% Cancers non classés ailleurs ; 2,2% Cancer colorectal ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	3 608	98,5	Non significatif
Salariés	2 383	96,6	*

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

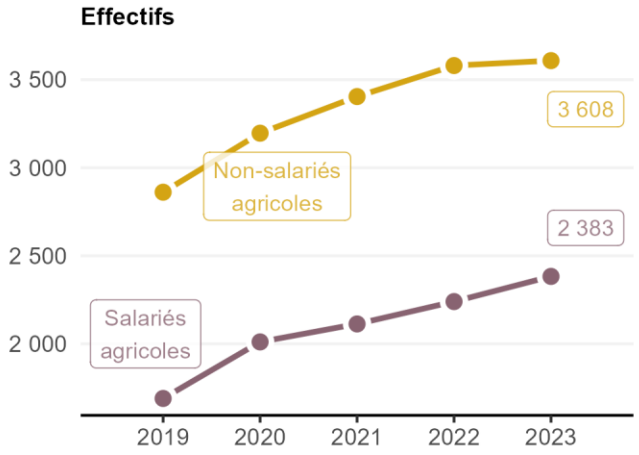

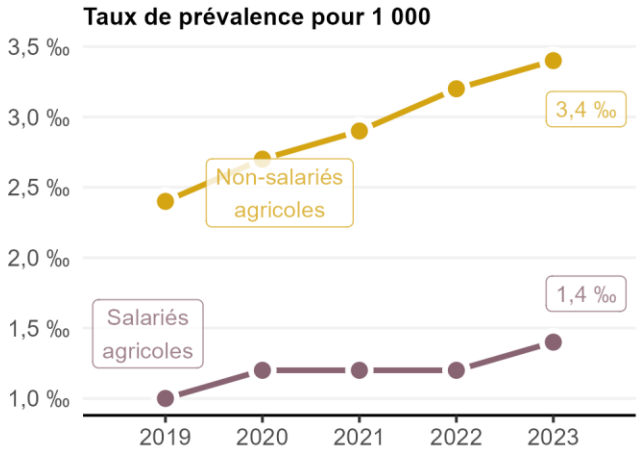

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

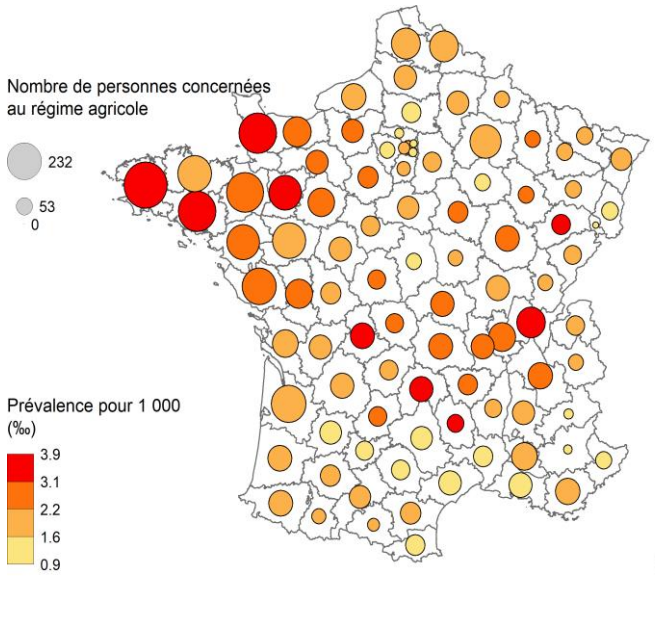

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

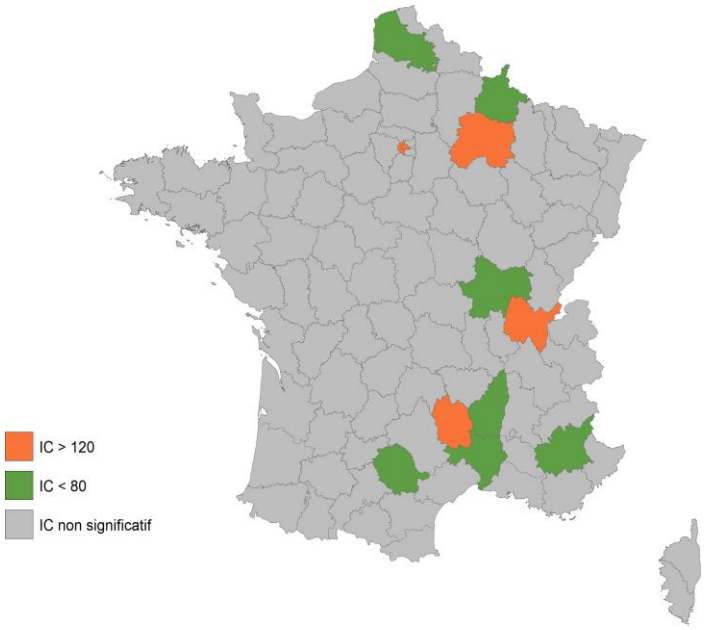

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Mélanome de la peau sous surveillance (CAN_MEL_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer de l'oesophage

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 1 542
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 1,6 %
- Taux de prévalence : 0,5 ‰
- Âge moyen : 72,9 ans – Âge médian : 73 ans
- Répartition hommes/femmes : 79,3 % / 20,7 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 487

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

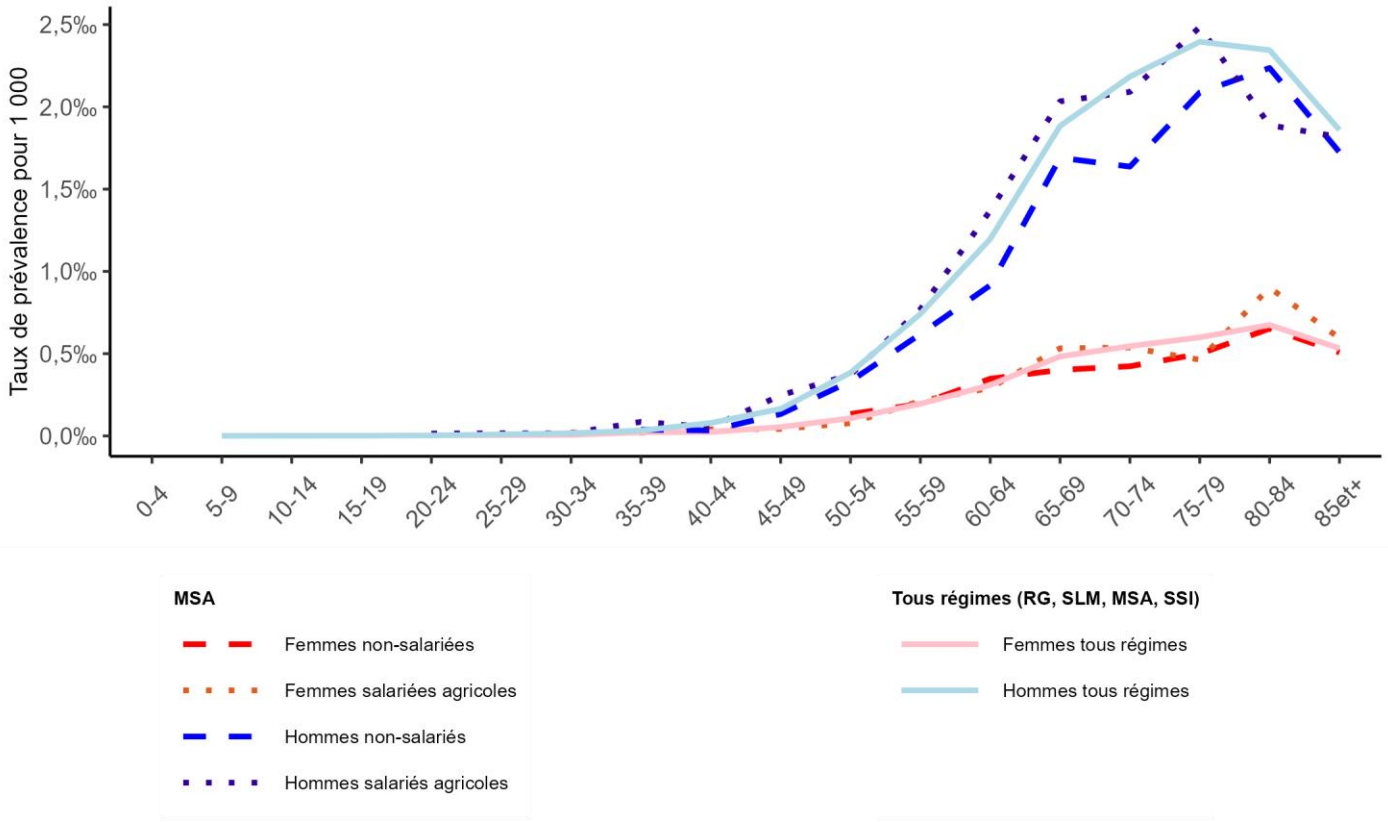

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

86,1 % des assurés pris en charge pour *Cancer de l'oesophage*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

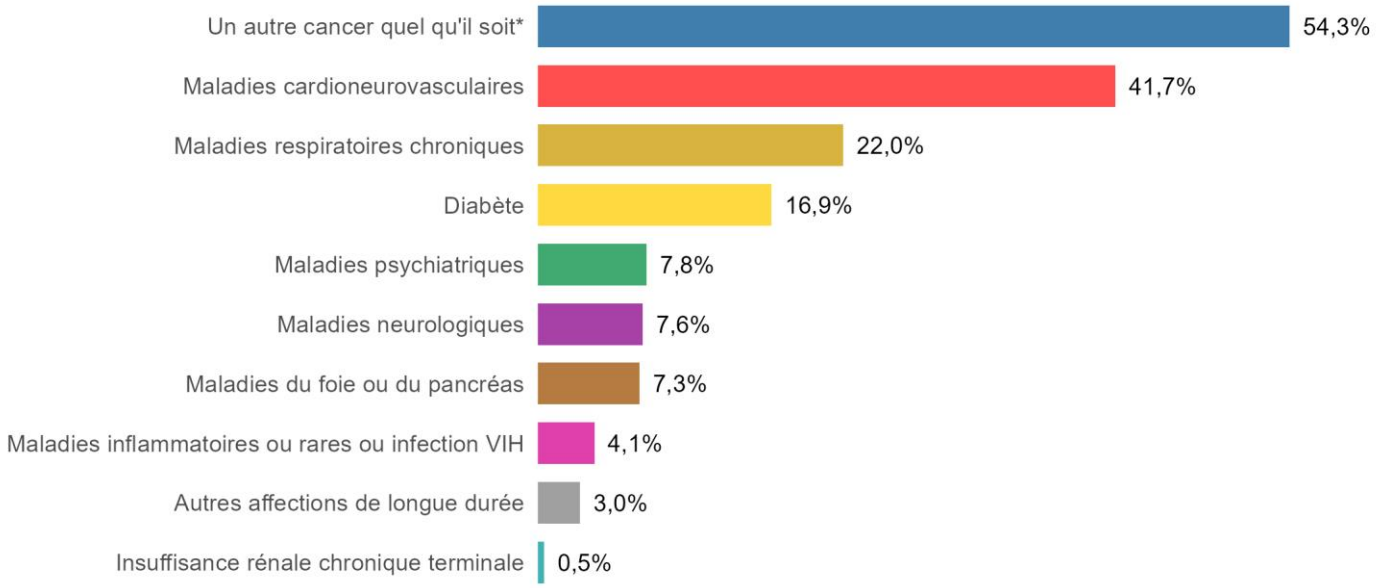

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 28,8% Cancer de l'estomac ; 7,4% Cancer des voies aérodigestives supérieures (VADS) ; 5,6% Cancer de la prostate ; 5,1% Cancer colorectal ; 4,1% Cancer de la peau (hors mélanome) ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	767	87,2	***
Salariés	775	102,7	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

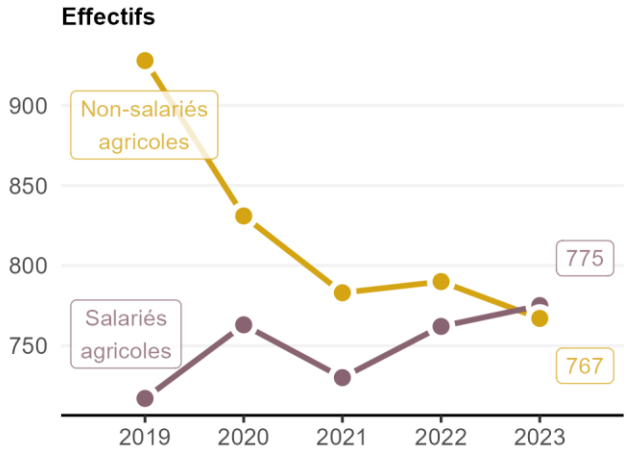

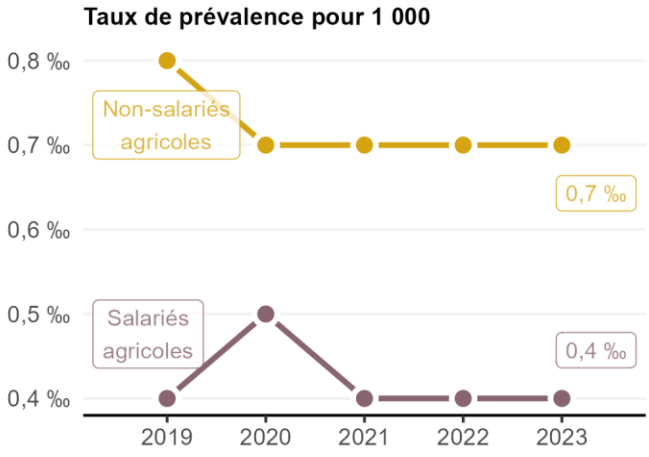

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

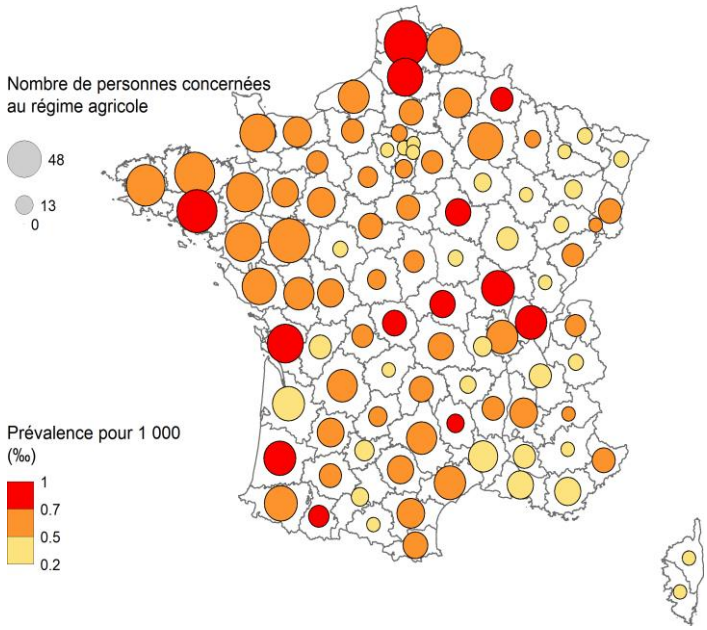

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

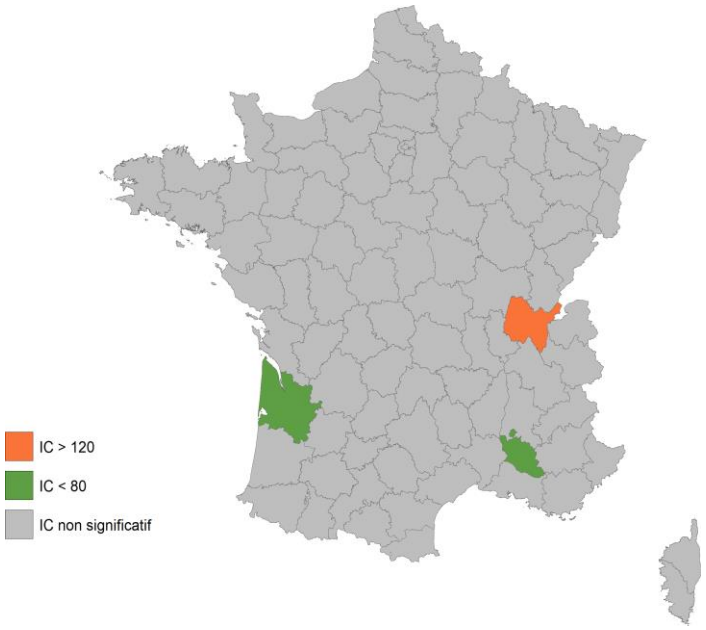

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer de l'oesophage (CAN_OES_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer de l'oesophage actif

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 976
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 0,56 %
- Taux de prévalence : 0,3 ‰
- Âge moyen : 71,6 ans – Âge médian : 71 ans
- Répartition hommes/femmes : 82,2 % / 17,8 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 496

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

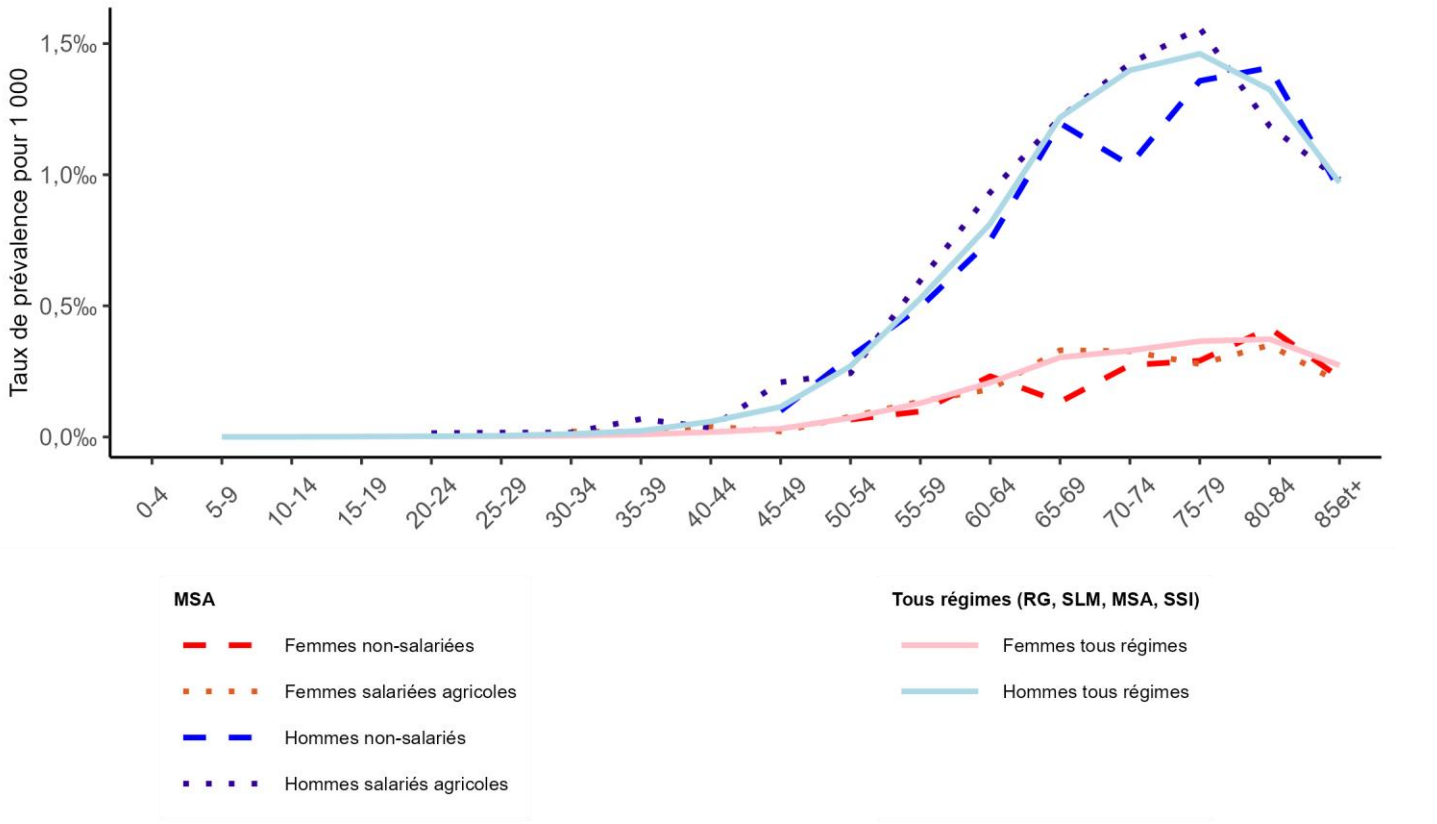

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

86,5 % des assurés pris en charge pour *Cancer de l'oesophage actif*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

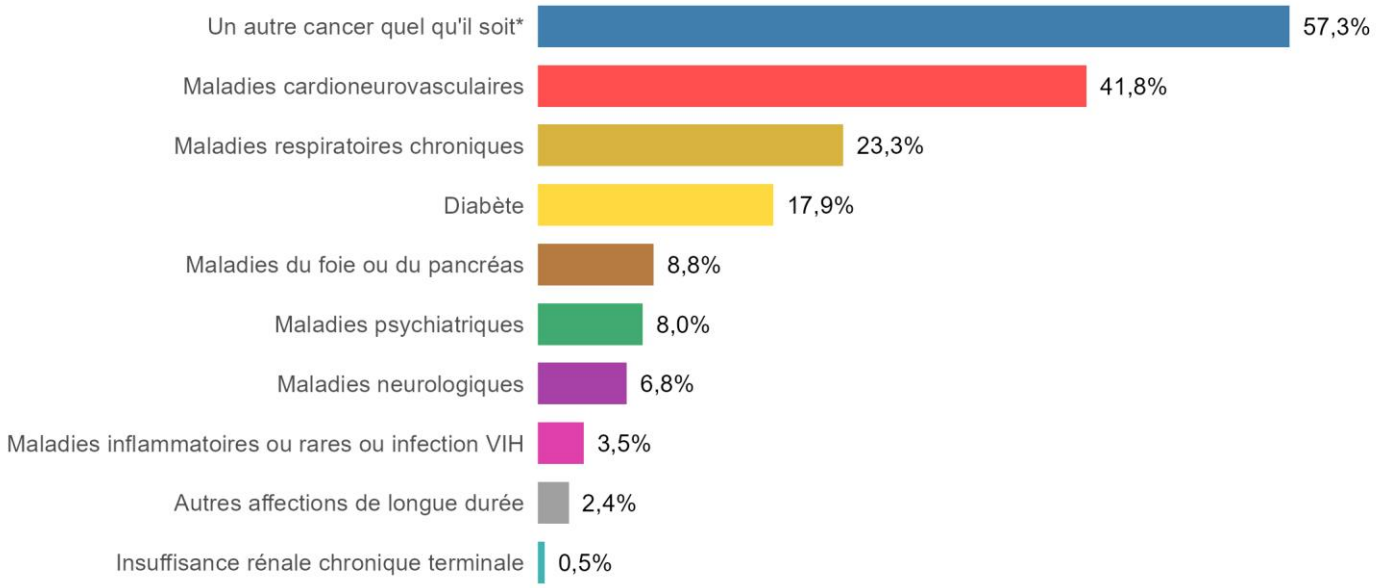

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 31,1% Cancer de l'estomac ; 8,0% Cancer des voies aérodigestives supérieures (VADS) ; 5,9% Cancer de la prostate ; 5,8% Cancer colorectal ; 3,8% Cancer de la peau (hors mélanome) ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	482	91,1	**
Salariés	494	103,8	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

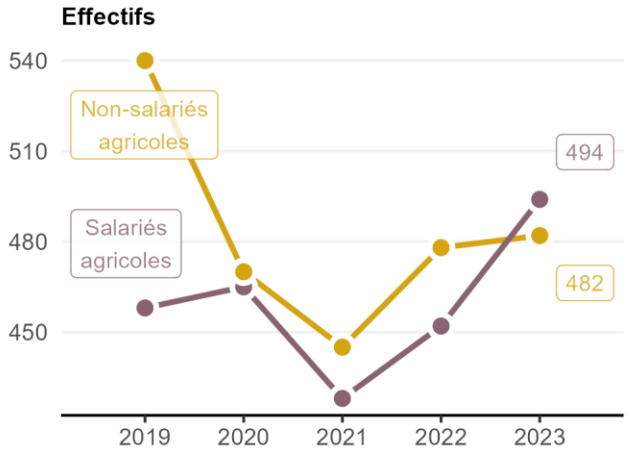

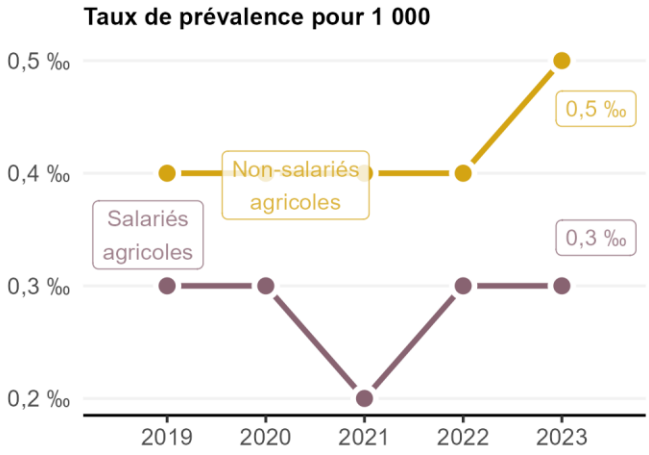

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

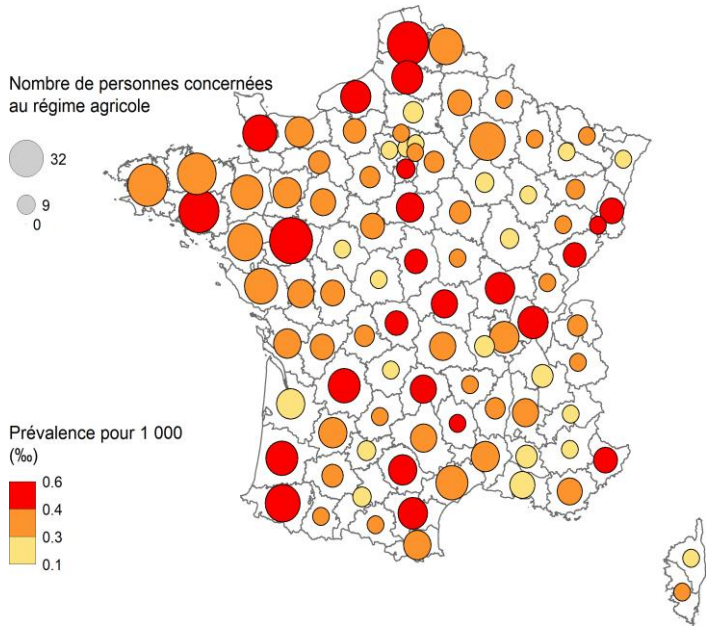

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

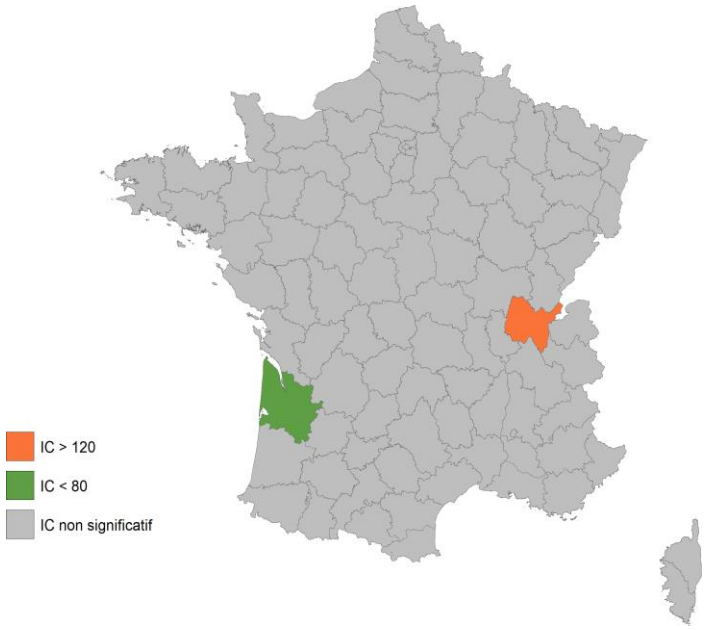

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer de l'oesophage actif (CAN_OES_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer de l'oesophage sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 566
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 3,29 %
- Taux de prévalence : 0,2 ‰
- Âge moyen : 75,3 ans – Âge médian : 75 ans
- Répartition hommes/femmes : 74,4 % / 25,6 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 129

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

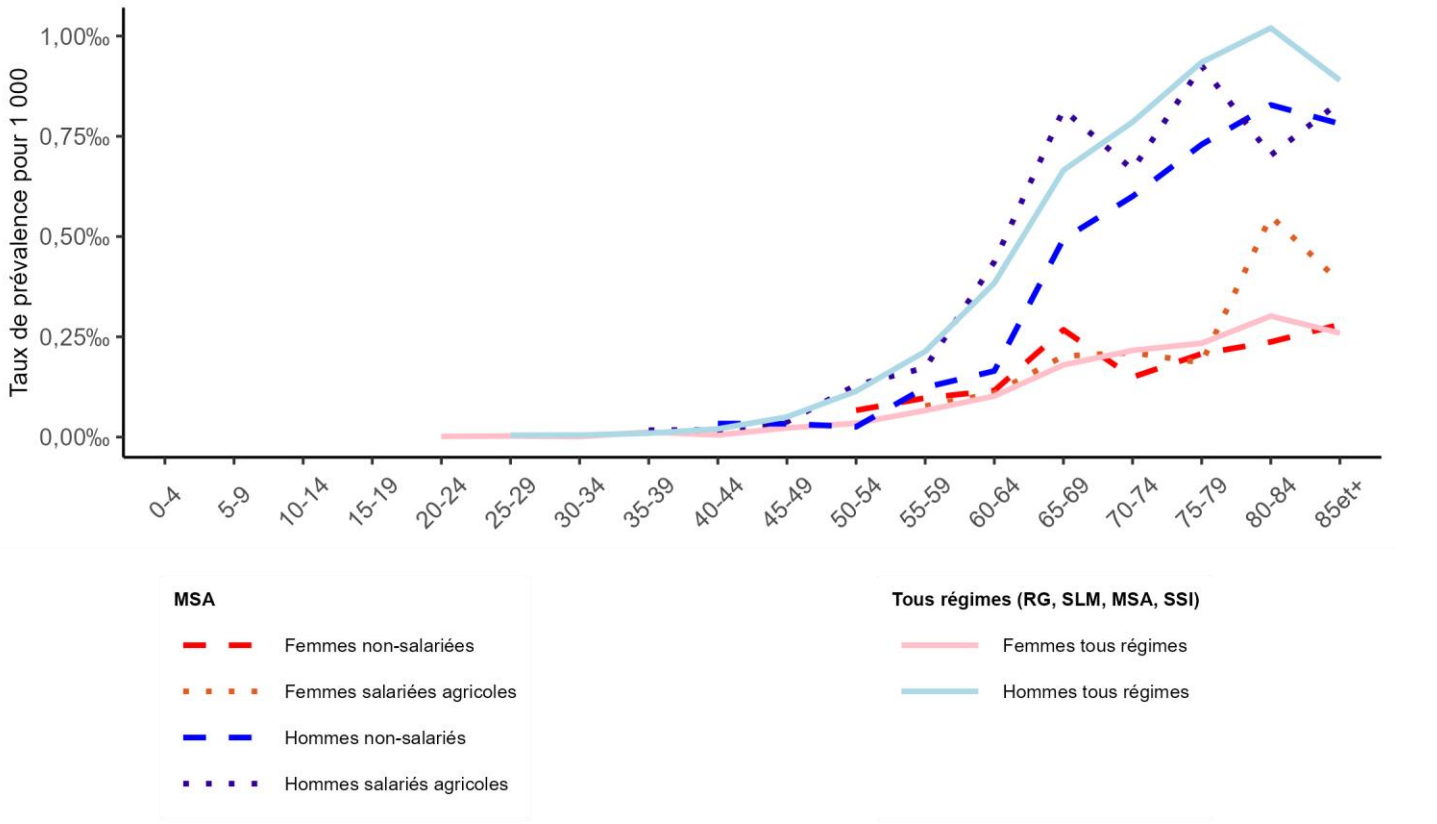

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

85,3 % des assurés pris en charge pour *Cancer de l'oesophage sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

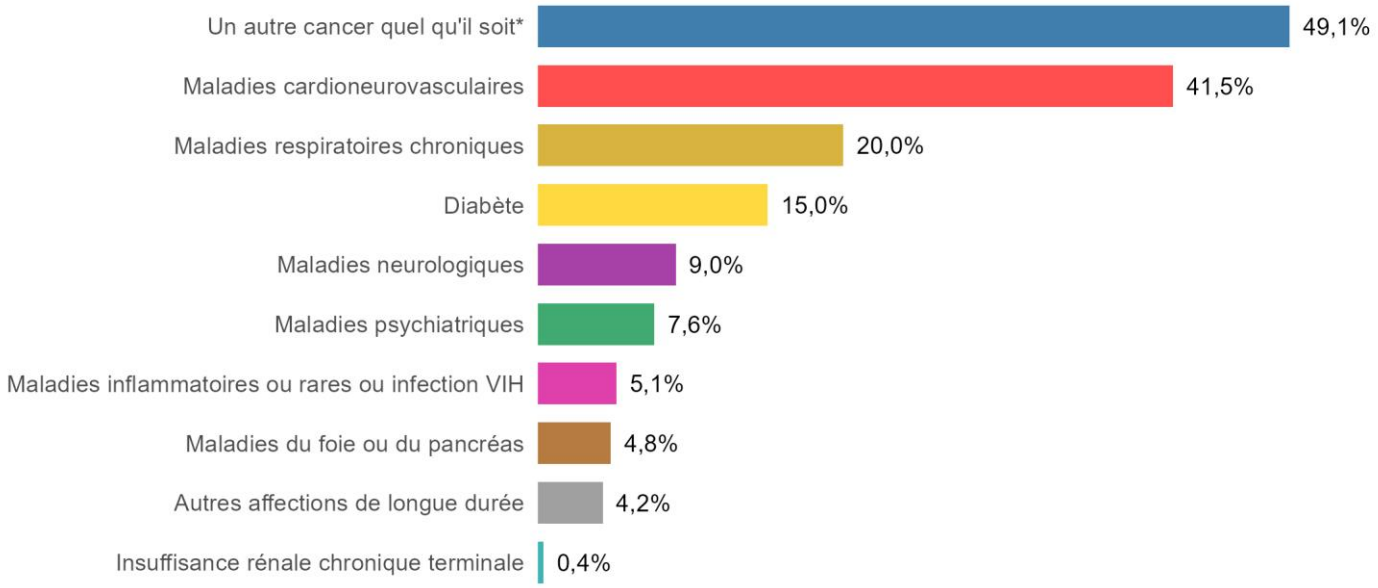

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 24,7% Cancer de l'estomac ; 6,4% Cancer des voies aérodigestives supérieures (VADS) ; 4,9% Cancer de la prostate ; 4,6% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 3,9% Cancer colorectal ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	285	81,4	***
Salariés	281	100,7	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

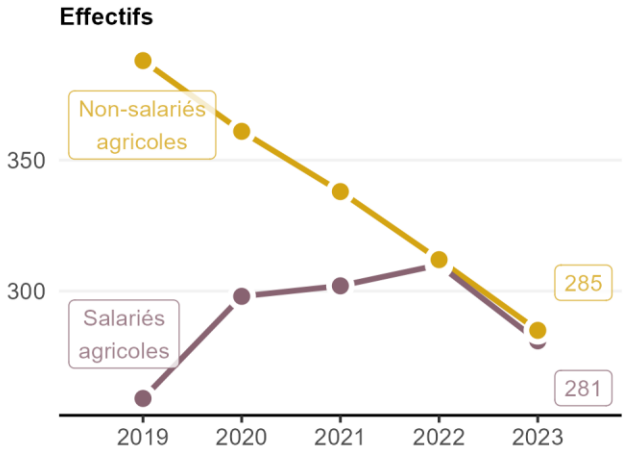

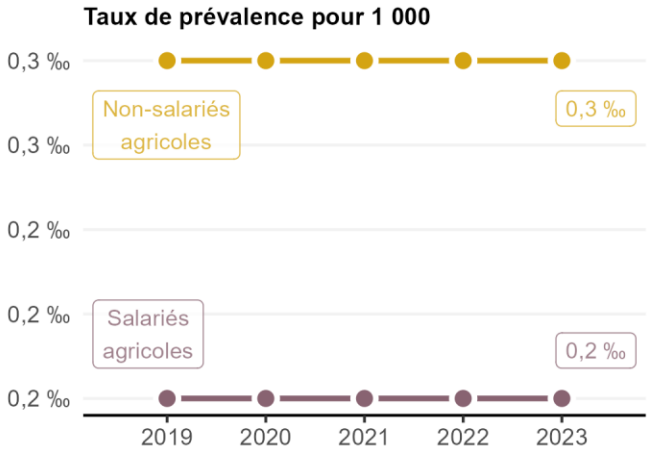

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

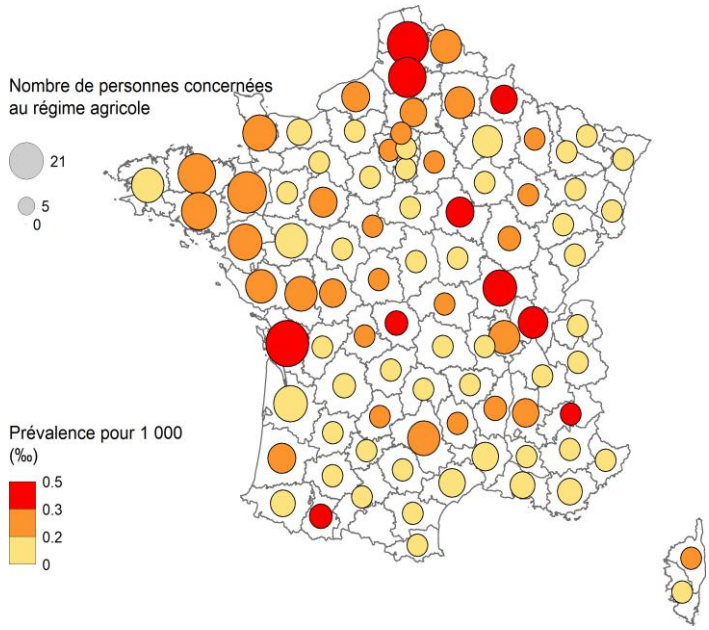

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

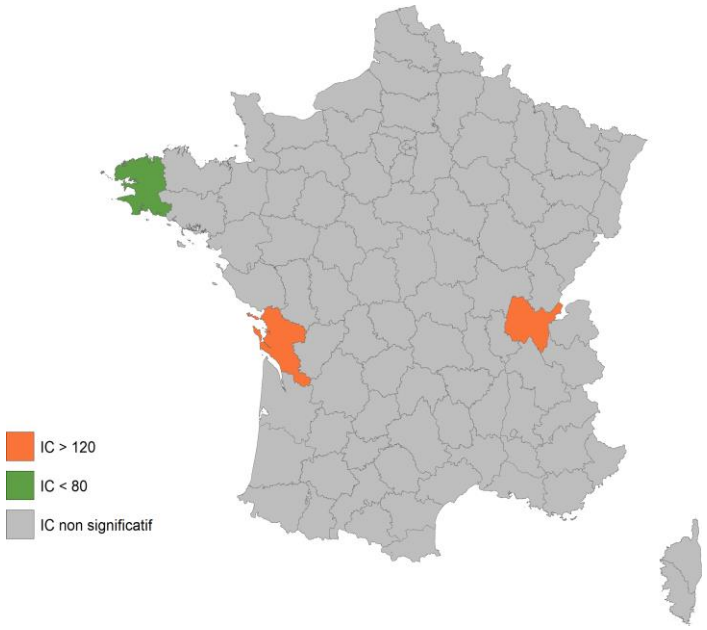

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer de l'oesophage sous surveillance (CAN_OES_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer de l'ovaire

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 2 106
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 2,62 %
- Taux de prévalence : 1,7 ‰
- Âge moyen : 72,1 ans – Âge médian : 74 ans
- Répartition hommes/femmes : 0,0 % / 100,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 441

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

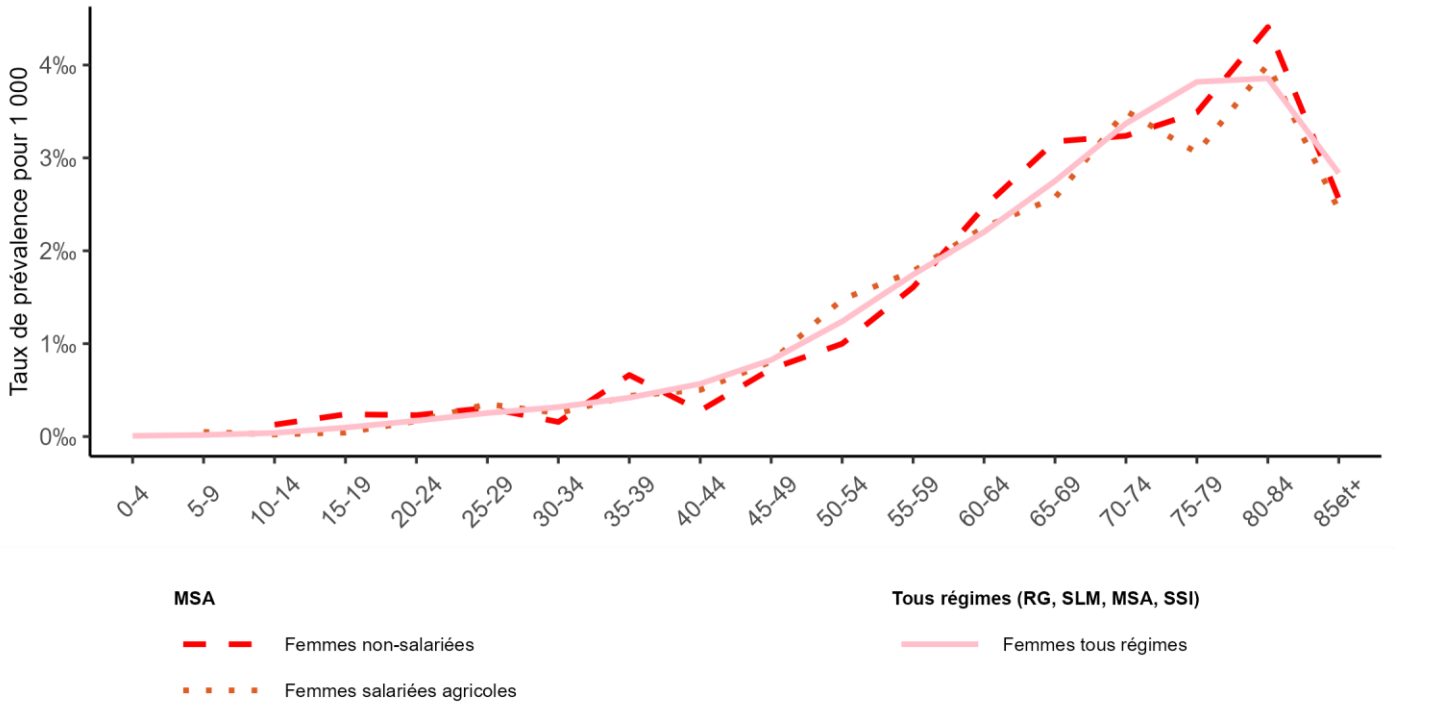

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

64,2 % des assurés pris en charge pour *Cancer de l'ovaire*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

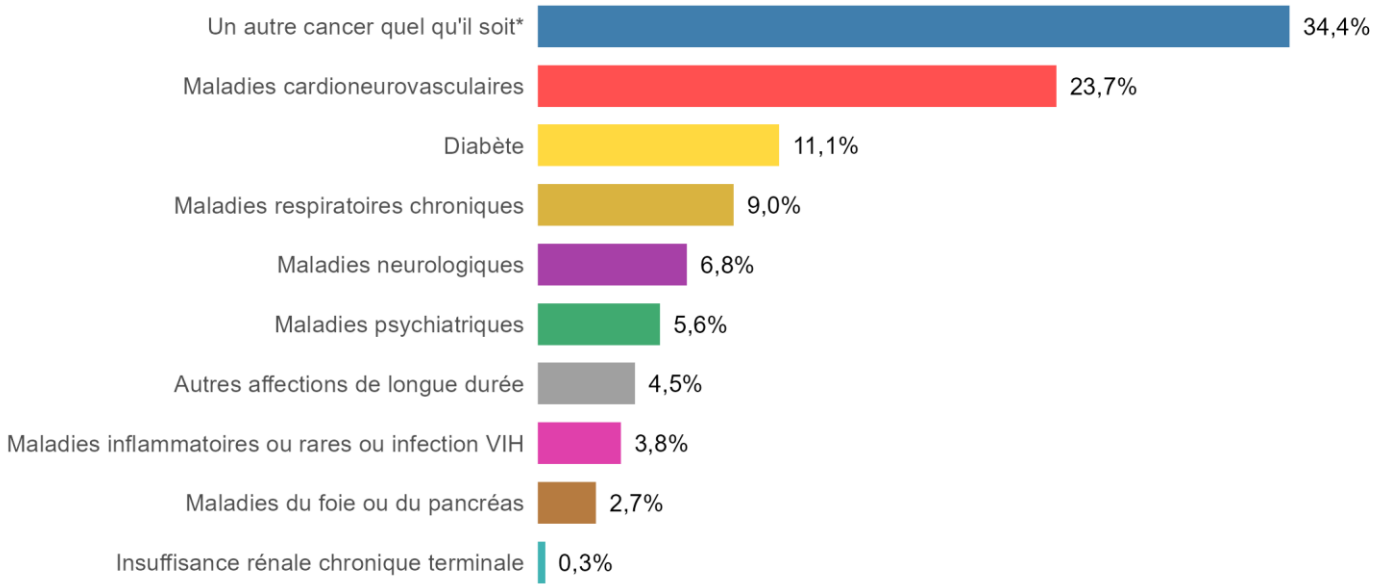

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 9,9% Cancers non classés ailleurs ; 8,4% Cancer du sein de la femme ; 6,9% Cancer du corps de l'utérus ; 5,6% Cancer colorectal ; 1,7% Cancer de la peau (hors mélanome) ; …*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	1 138	98,3	Non significatif
Salariés	968	97,3	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

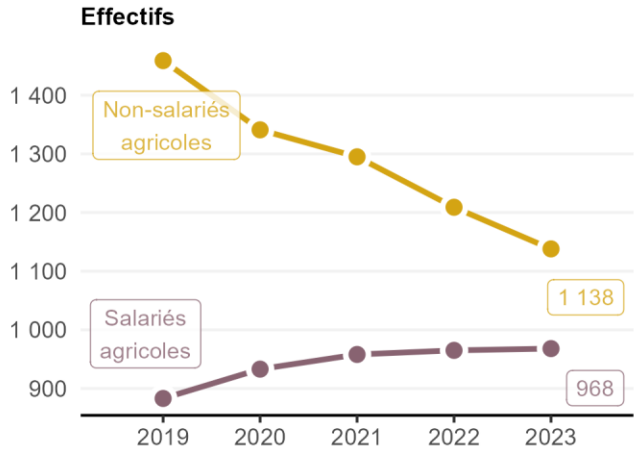

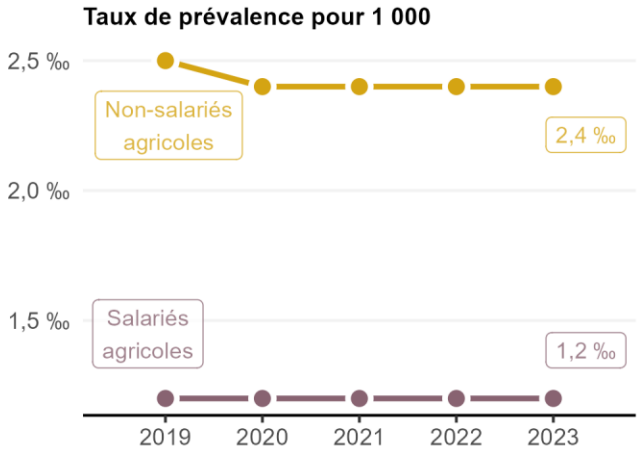

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

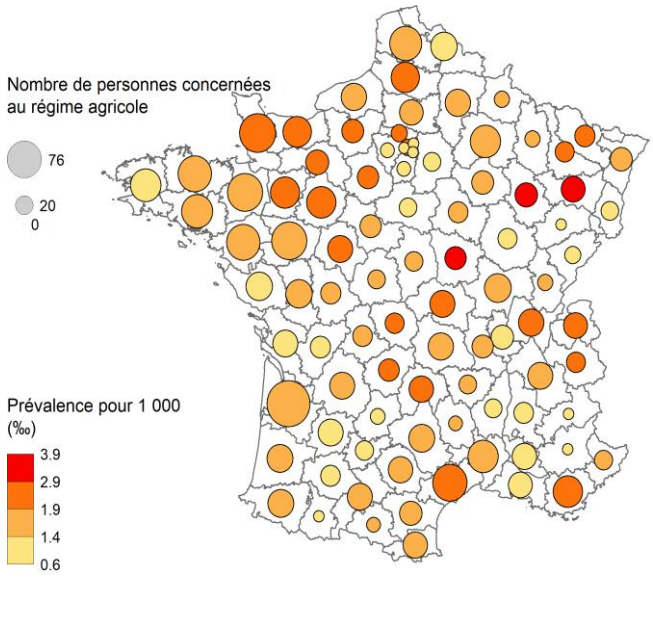

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

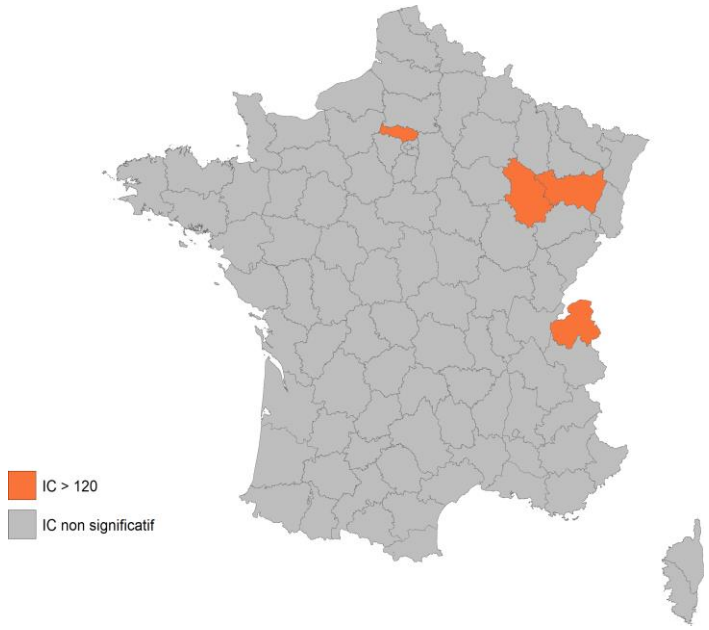

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer de l'ovaire (CAN_OVA_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer de l'ovaire actif

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 1 165
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 0,88 %
- Taux de prévalence : 0,9 ‰
- Âge moyen : 70,6 ans – Âge médian : 72 ans
- Répartition hommes/femmes : 0,0 % / 100,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 427

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

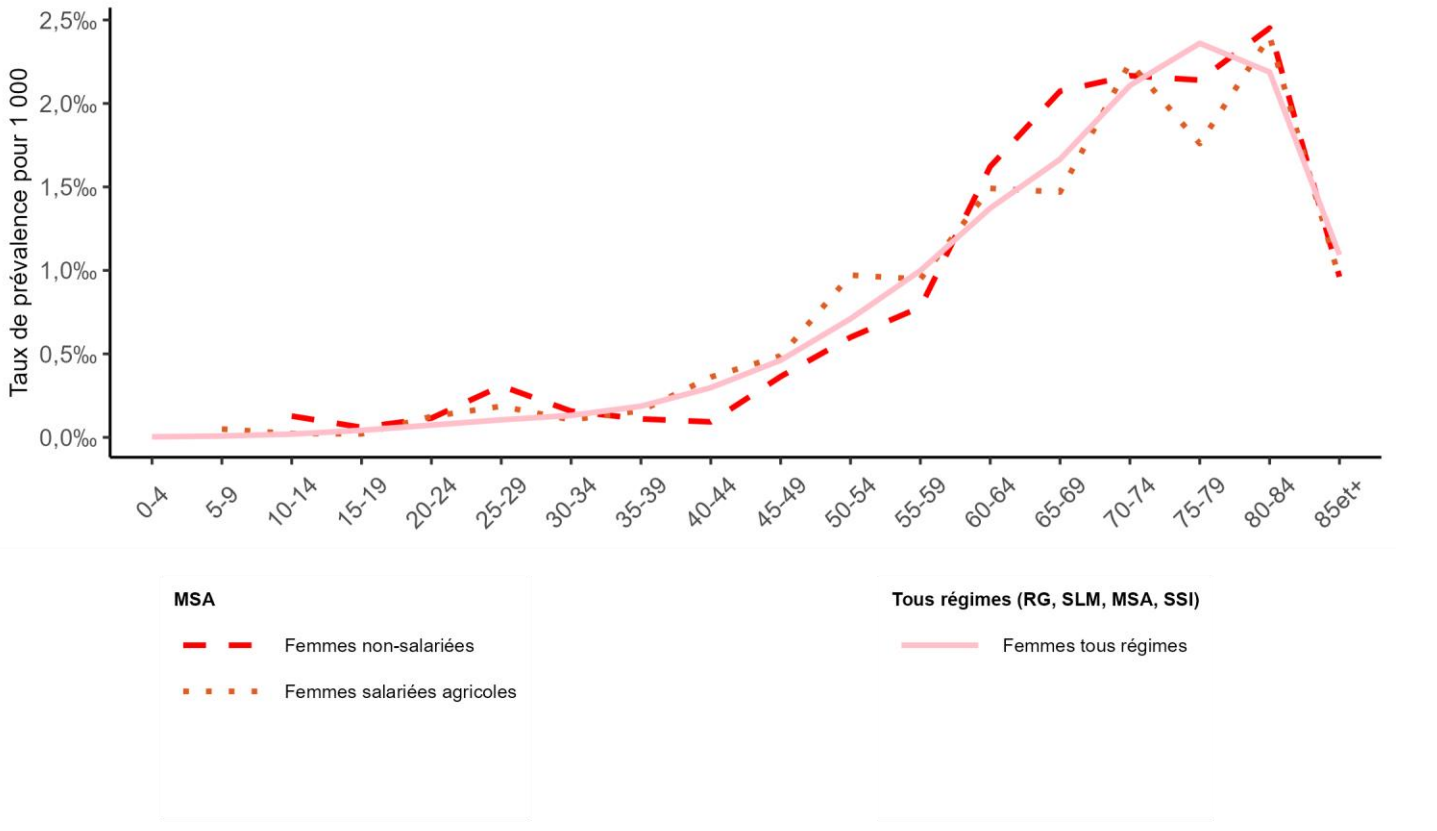

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

65,8 % des assurés pris en charge pour *Cancer de l'ovaire actif*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

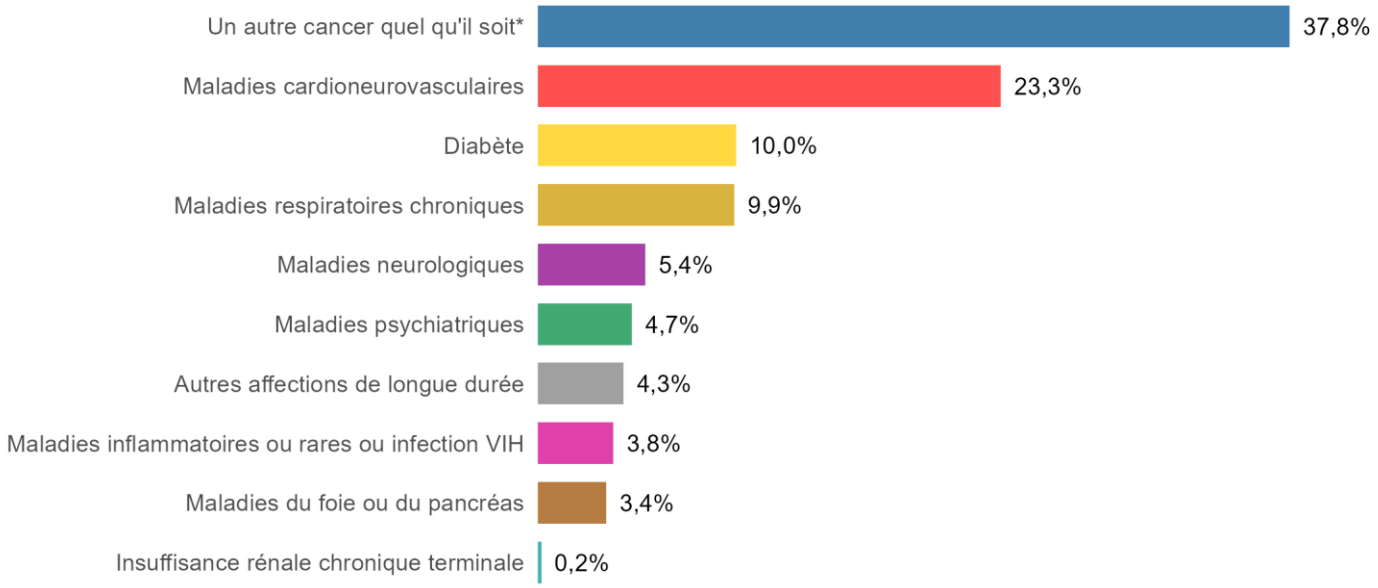

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 13,7% Cancers non classés ailleurs ; 8,7% Cancer du sein de la femme ; 7,0% Cancer du corps de l'utérus ; 6,1% Cancer colorectal ; 1,7% Cancer du col de l'utérus ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	599	99,5	Non significatif
Salariés	566	100,2	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

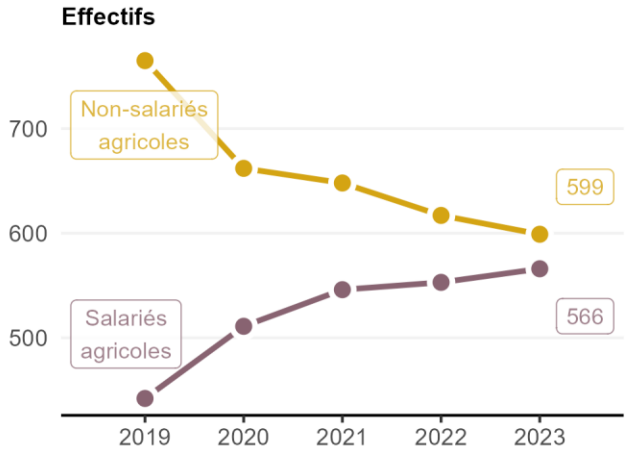

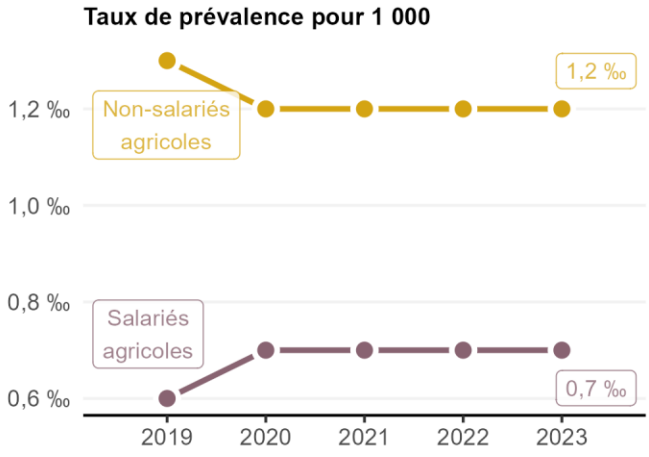

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

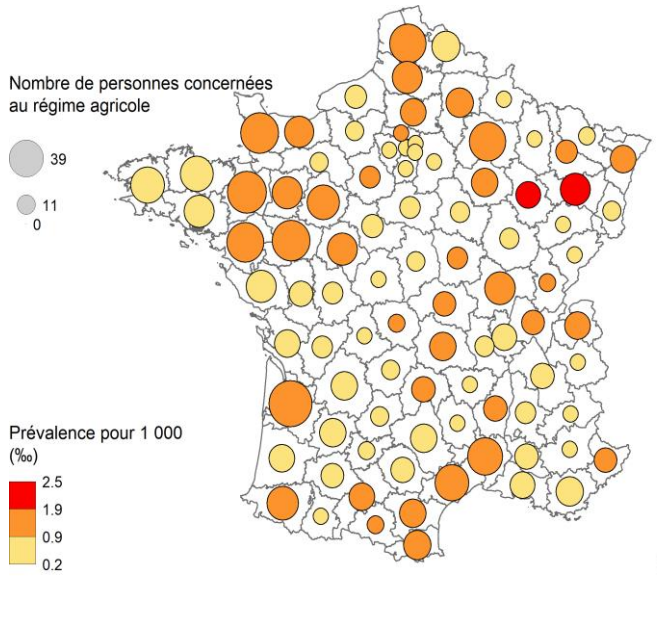

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

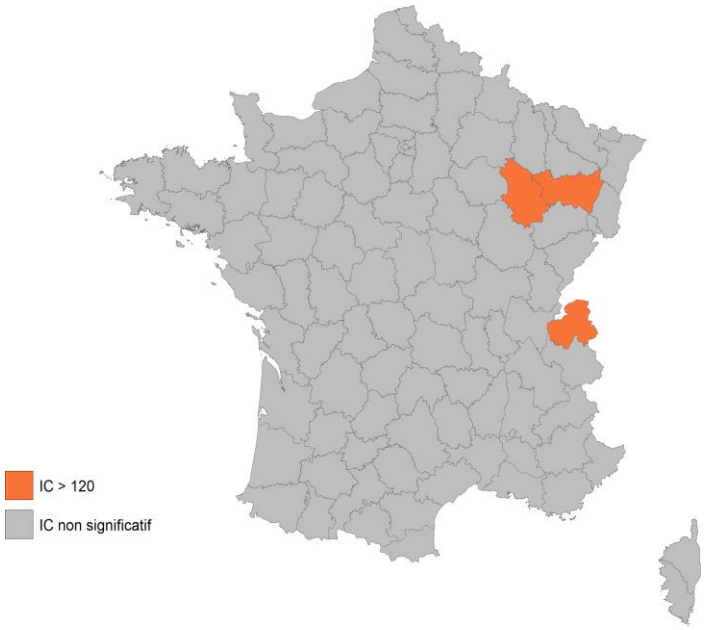

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer de l'ovaire actif (CAN_OVA_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer de l'ovaire sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 941
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 4,58 %
- Taux de prévalence : 0,7 ‰
- Âge moyen : 74,0 ans – Âge médian : 77 ans
- Répartition hommes/femmes : 0,0 % / 100,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 207

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

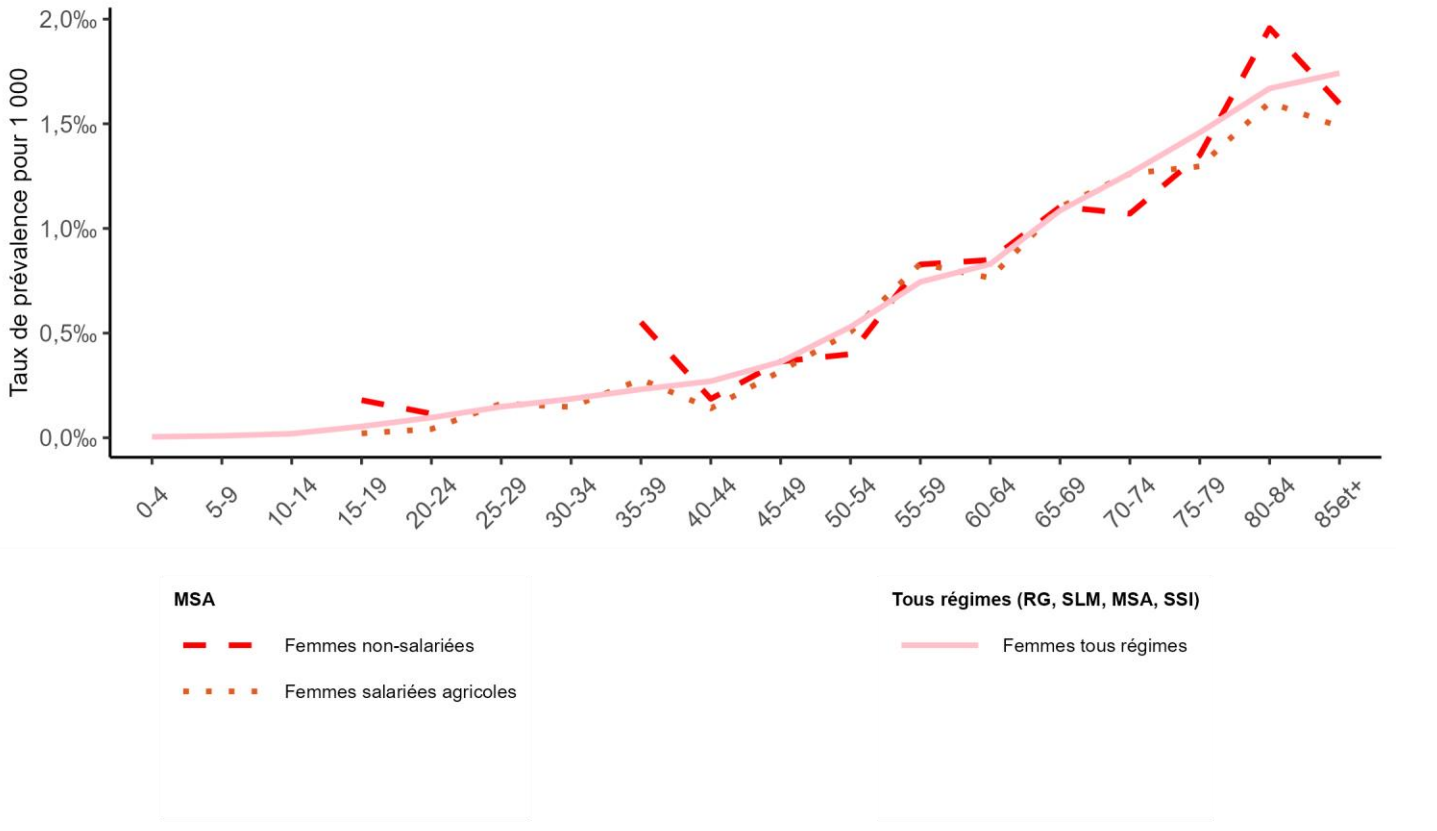

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

62,4 % des assurés pris en charge pour *Cancer de l'ovaire sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

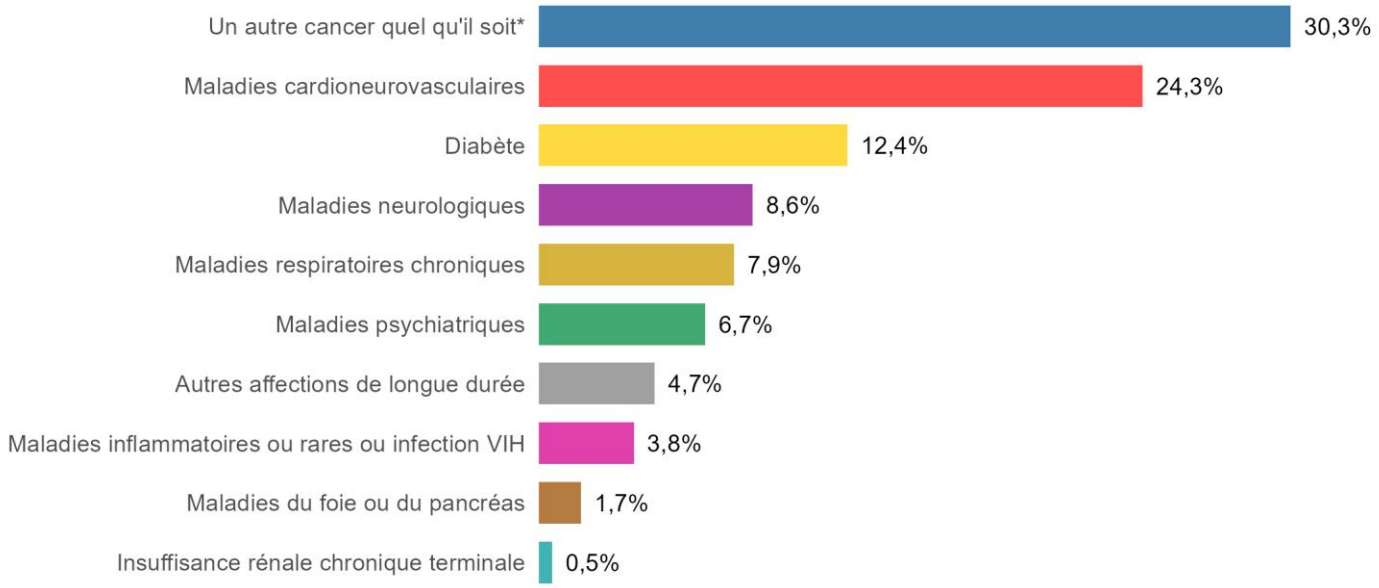

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 8,1% Cancer du sein de la femme ; 6,9% Cancer du corps de l'utérus ; 5,1% Cancers non classés ailleurs ; 4,9% Cancer colorectal ; 1,9% Cancer de la peau (hors mélanome) ; …*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	539	96,9	Non significatif
Salariés	402	93,6	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

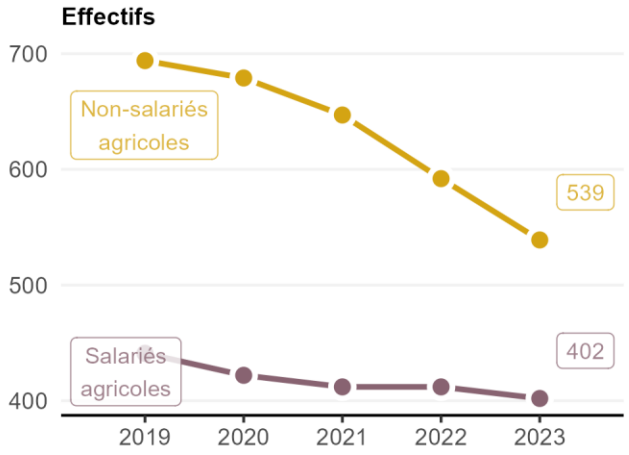

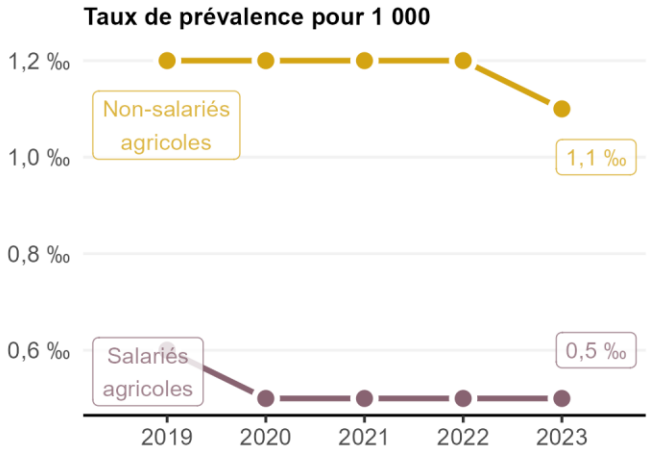

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

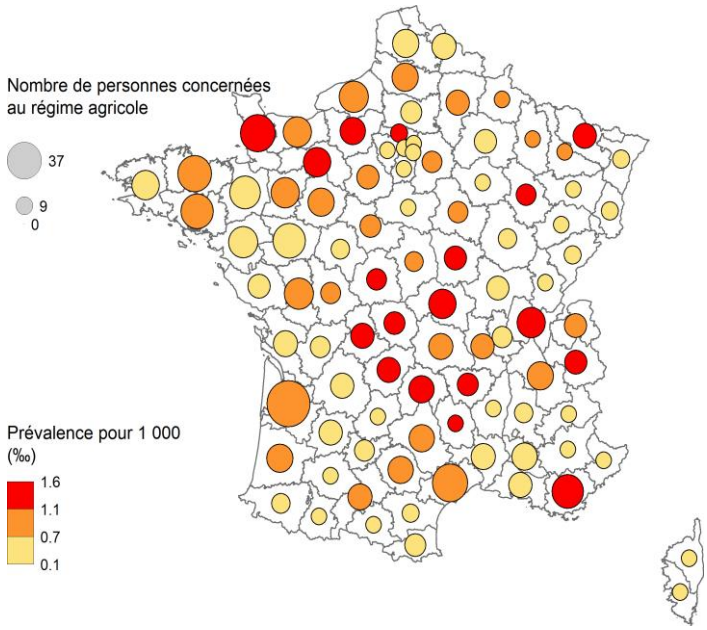

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

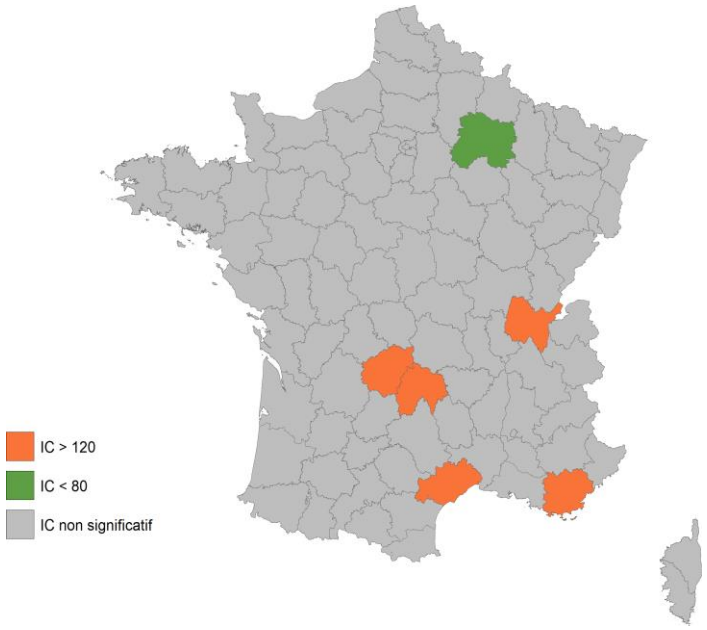

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer de l'ovaire sous surveillance (CAN_OVA_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer du pancréas

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 2 951
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 1,6 %
- Taux de prévalence : 1,0 ‰
- Âge moyen : 74,1 ans – Âge médian : 75 ans
- Répartition hommes/femmes : 56,0 % / 44,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 1 156

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

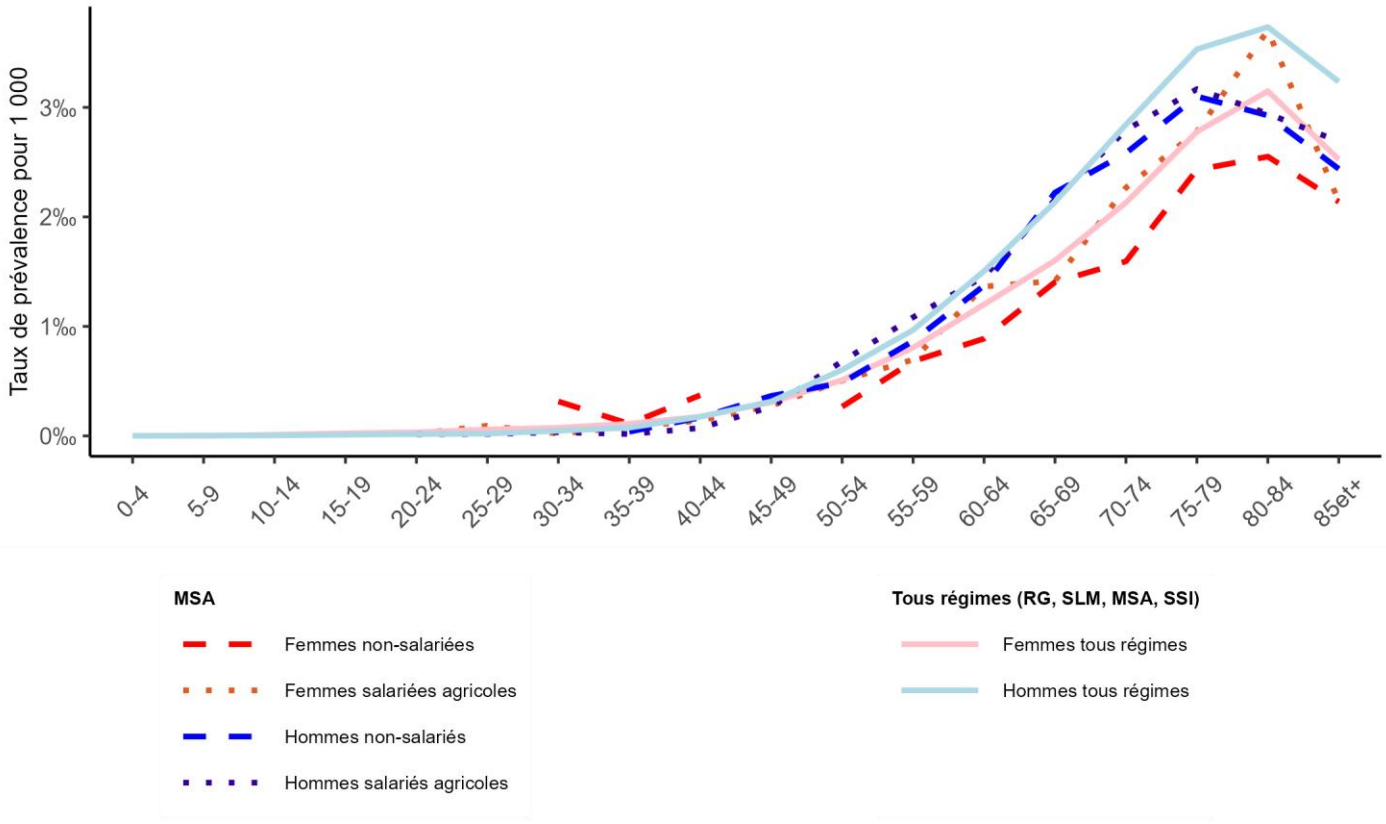

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

83,2 % des assurés pris en charge pour *Cancer du pancréas*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

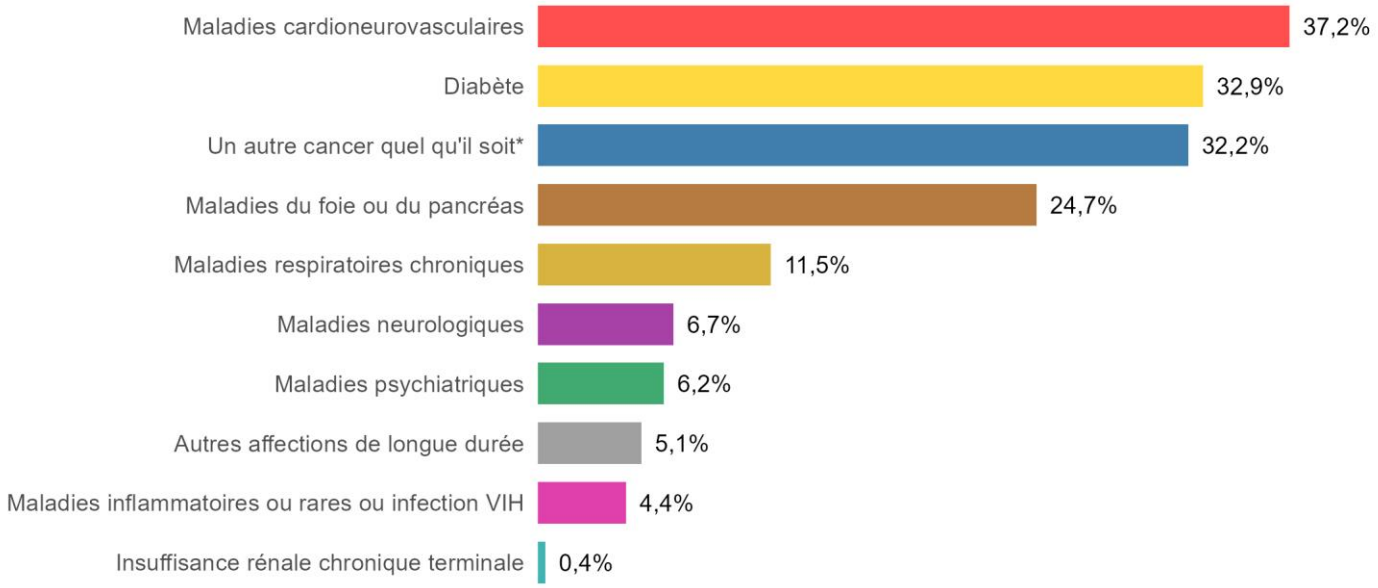

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 8,5% Cancer du foie ou des voies biliaires ; 5,2% Cancer de la prostate ; 4,8% Cancers non classés ailleurs ; 4,1% Cancer colorectal ; 2,6% Cancer de la peau (hors mélanome) ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	1 573	84,7	***
Salariés	1 378	95,5	*

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

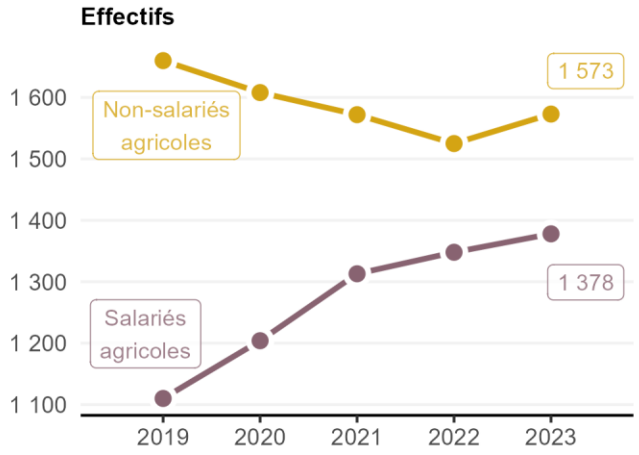

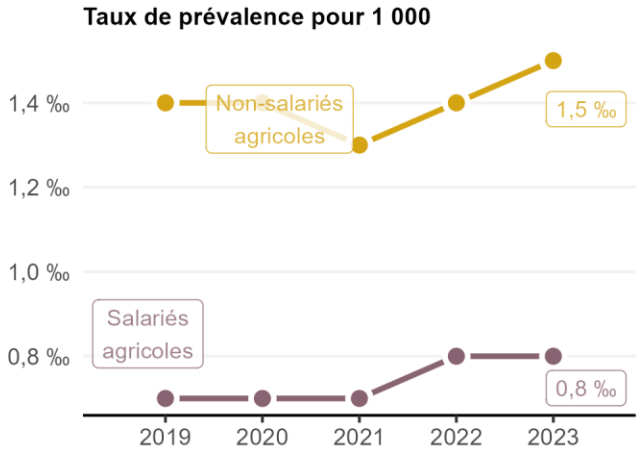

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

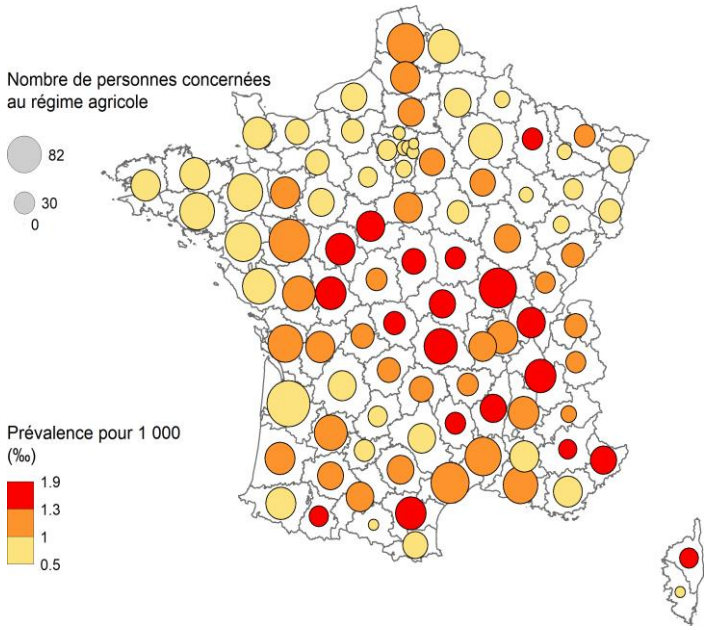

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

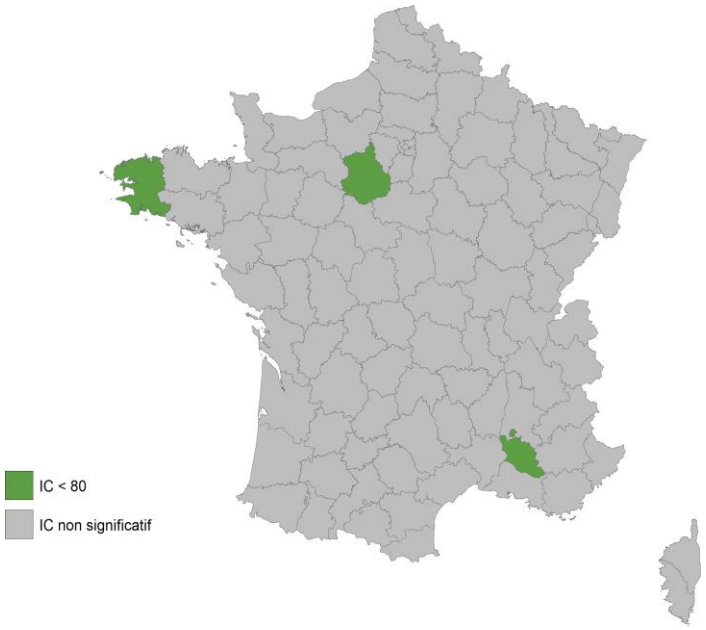

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer du pancréas (CAN_PAN_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer du pancréas actif

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 2 093
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 1,26 %
- Taux de prévalence : 0,7 ‰
- Âge moyen : 73,5 ans – Âge médian : 74 ans
- Répartition hommes/femmes : 56,8 % / 43,2 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 1 084

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

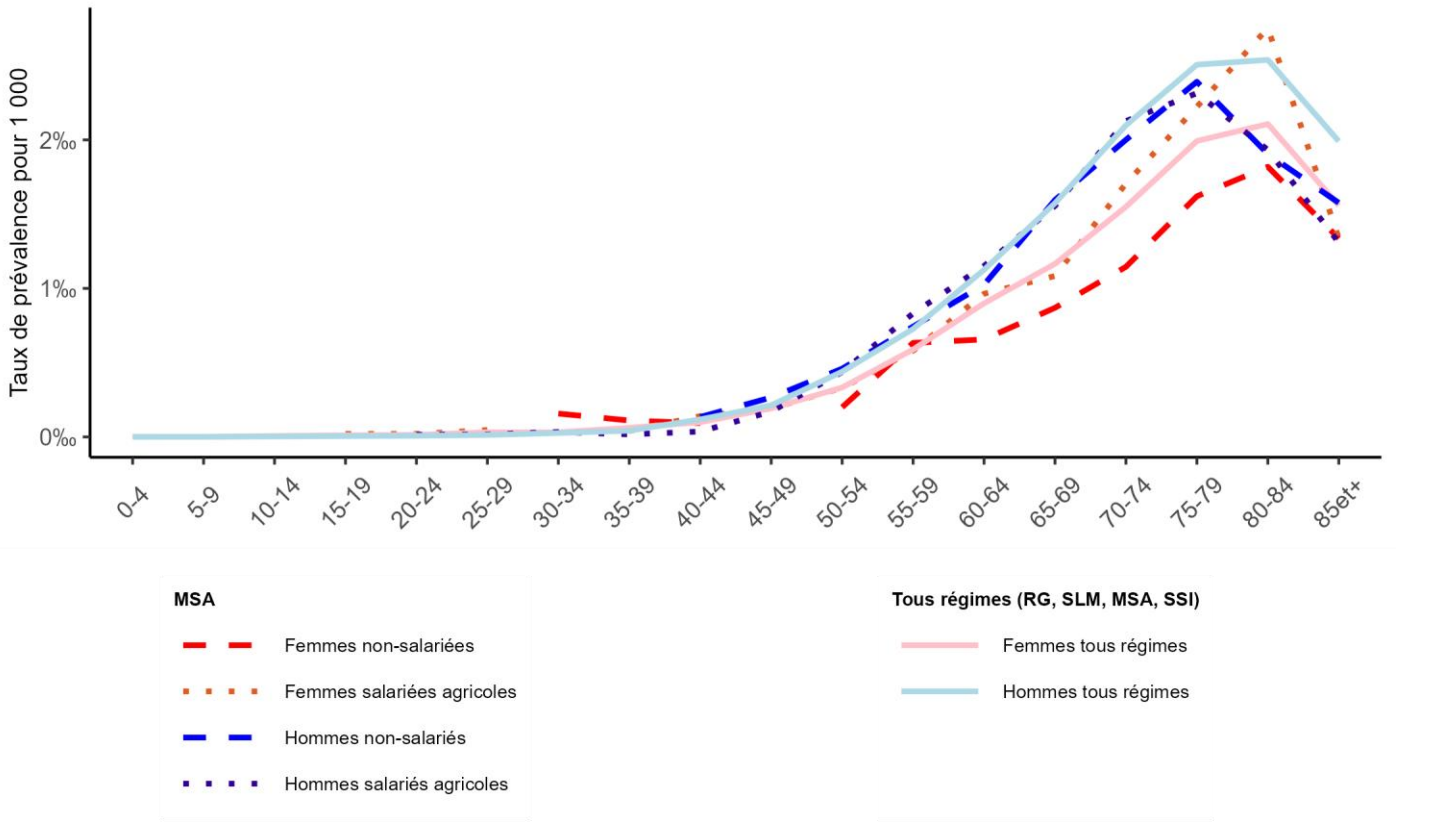

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

82,6 % des assurés pris en charge pour *Cancer du pancréas actif,* sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

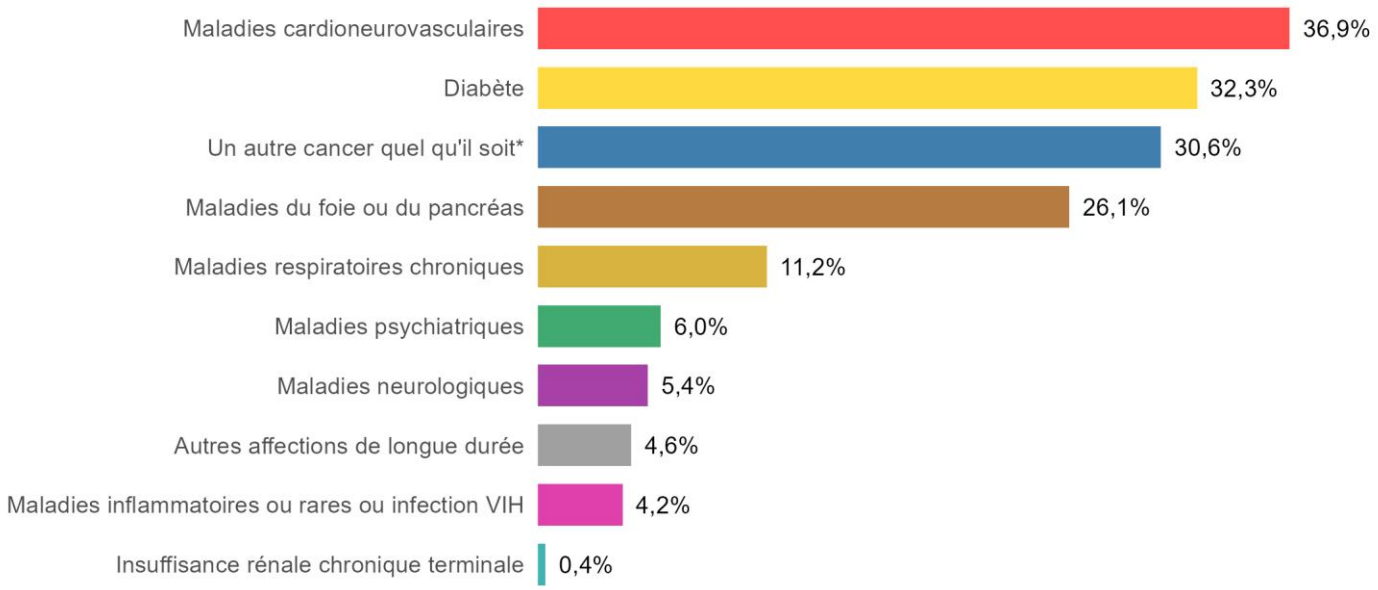

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 7,8% Cancer du foie ou des voies biliaires ; 5,8% Cancer de la prostate ; 4,7% Cancers non classés ailleurs ; 4,1% Cancer colorectal ; 2,6% Cancer de la peau (hors mélanome) ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	1 098	86,8	***
Salariés	995	98,0	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

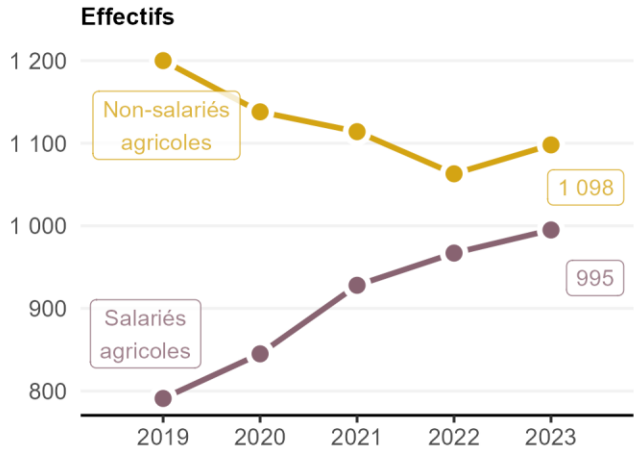

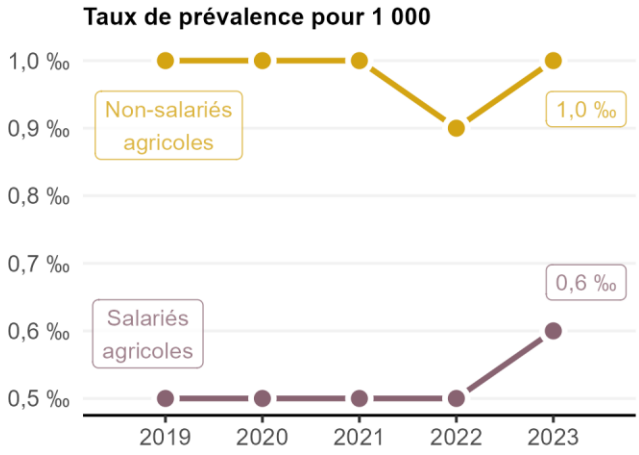

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

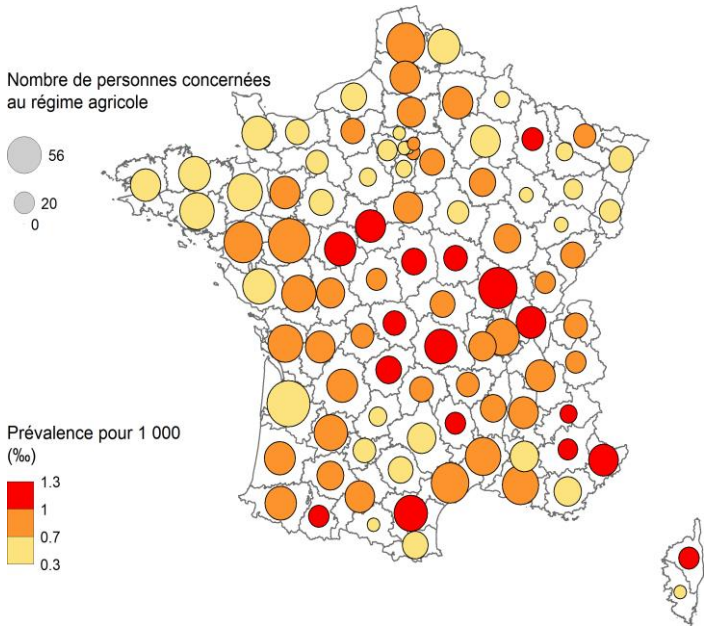

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

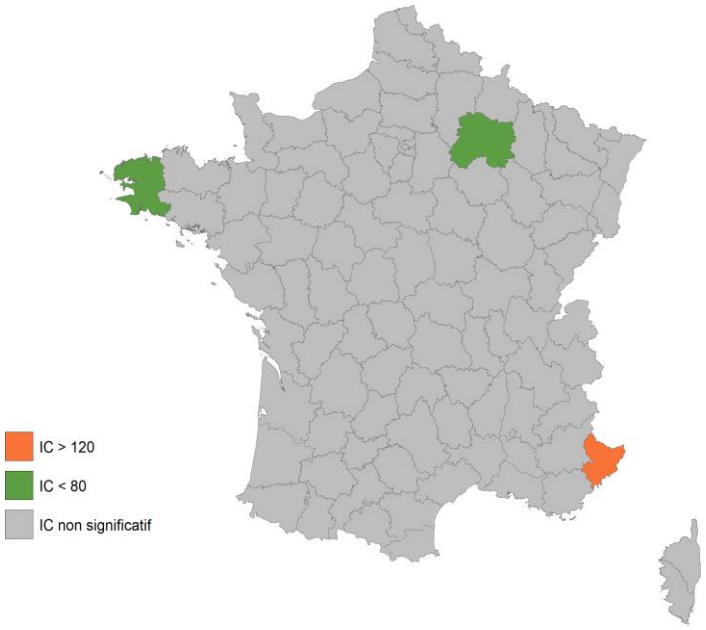

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer du pancréas actif (CAN_PAN_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer du pancréas sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 858
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 2,44 %
- Taux de prévalence : 0,3 ‰
- Âge moyen : 75,8 ans – Âge médian : 77 ans
- Répartition hommes/femmes : 54,1 % / 45,9 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 267

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

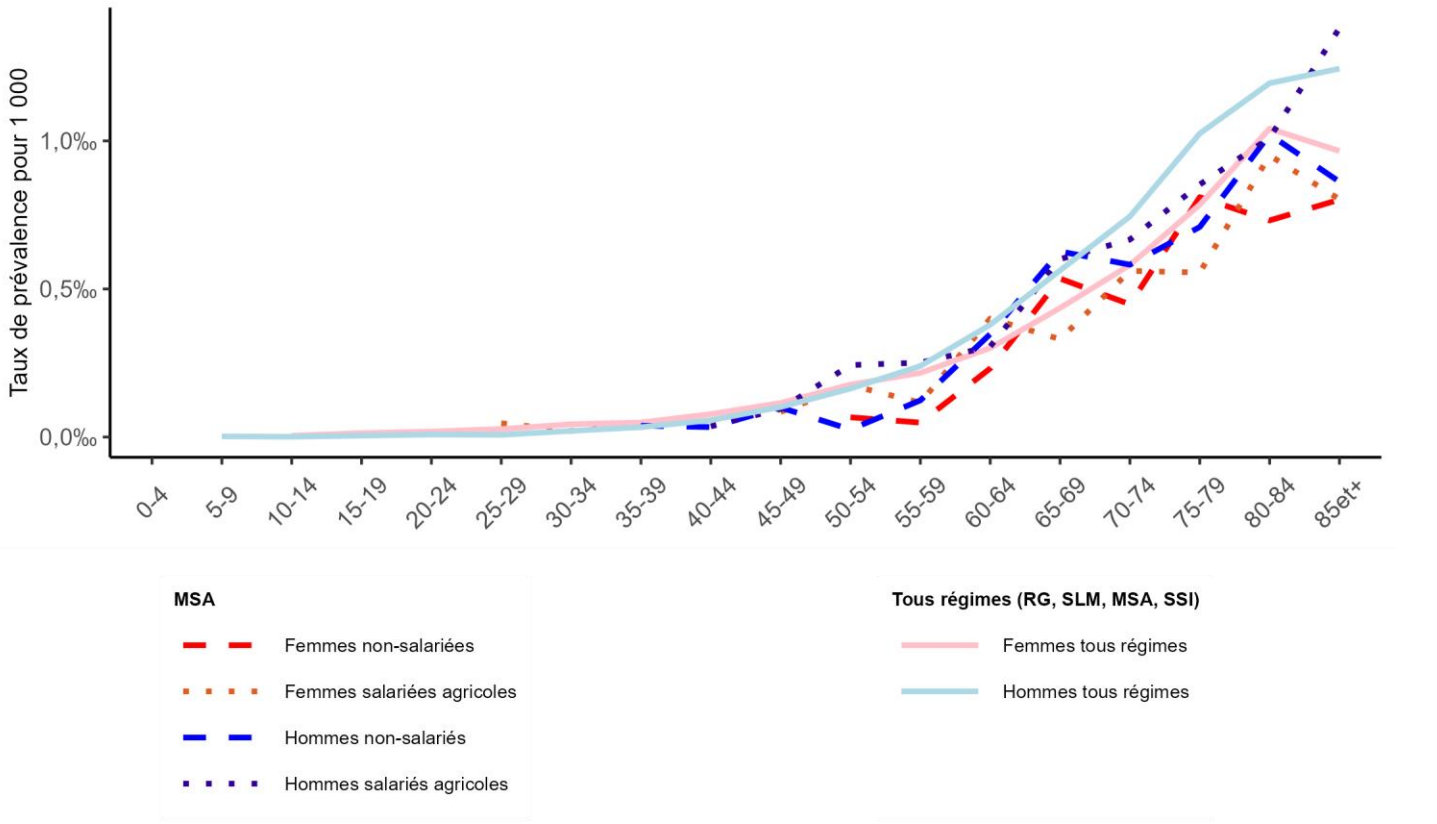

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

84,5 % des assurés pris en charge pour *Cancer du pancréas sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

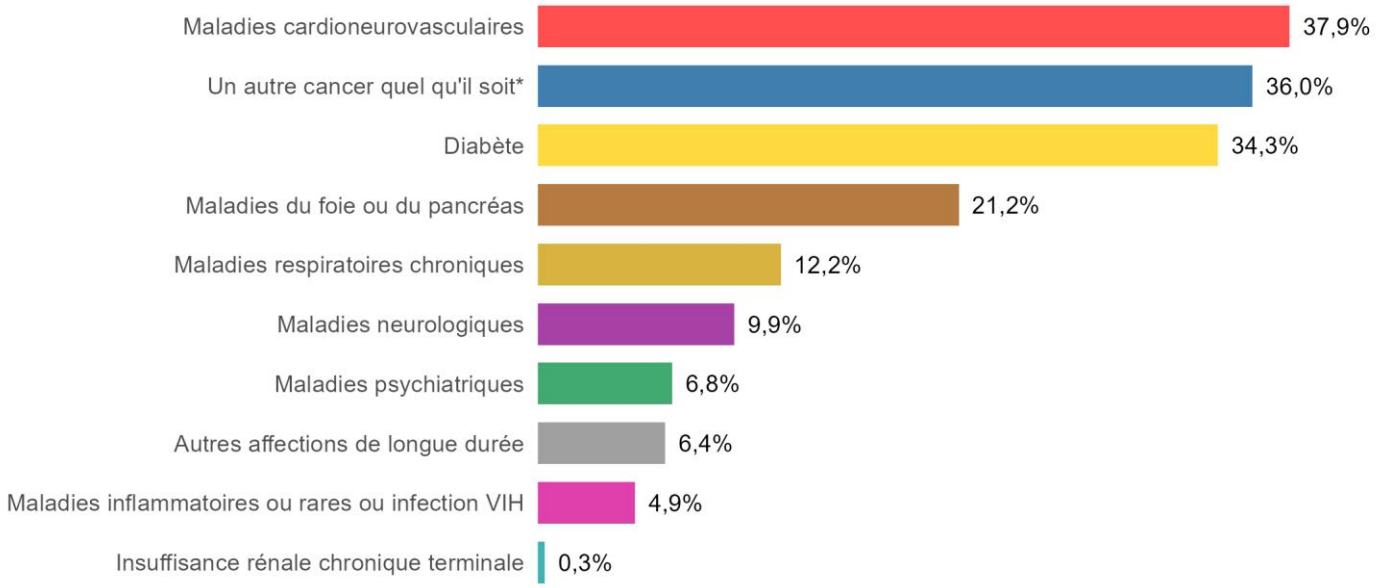

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 10,1% Cancer du foie ou des voies biliaires ; 5,0% Cancers non classés ailleurs ; 4,2% Cancer colorectal ; 3,5% Cancer de la prostate ; 3,1% Cancer du rein ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	475	80,3	***
Salariés	383	89,8	**

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

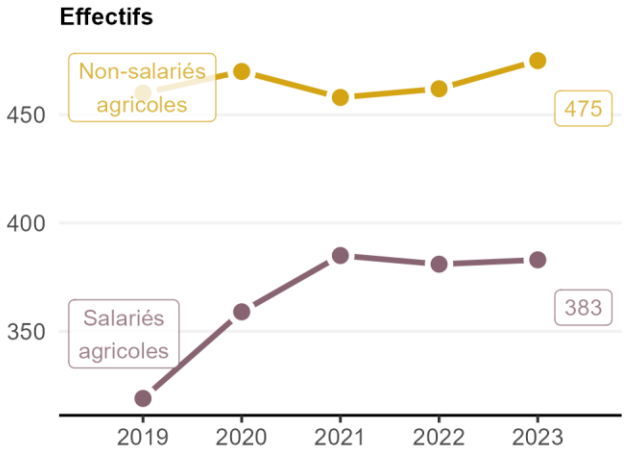

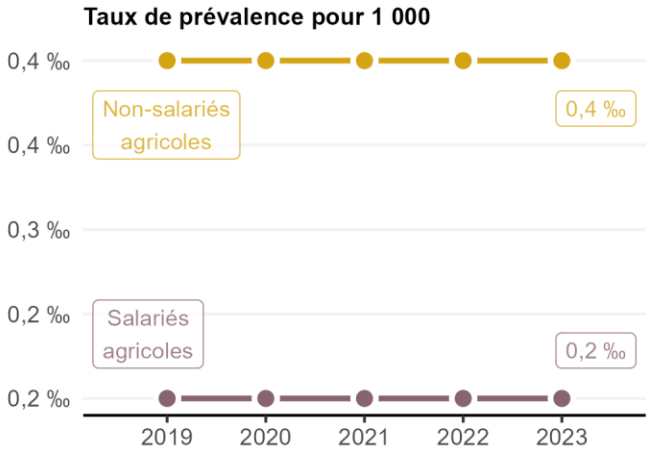

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

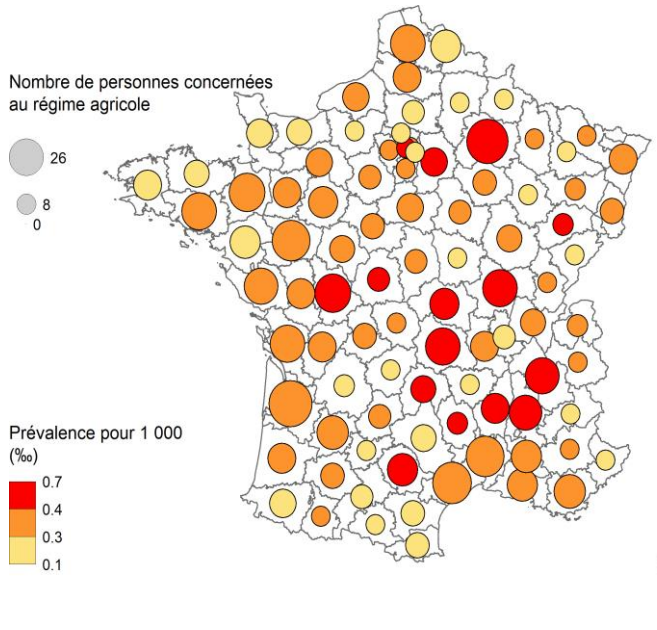

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

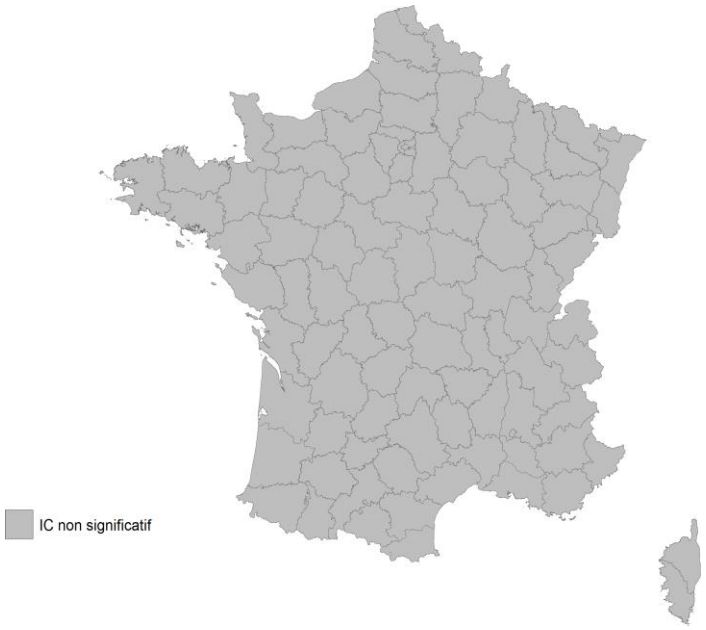

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer du pancréas sous surveillance (CAN_PAN_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer de la peau (hors mélanome)

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 30 632
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 1,3 %
- Taux de prévalence : 10,9 ‰
- Âge moyen : 81,0 ans – Âge médian : 84 ans
- Répartition hommes/femmes : 55,4 % / 44,6 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 6 378

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

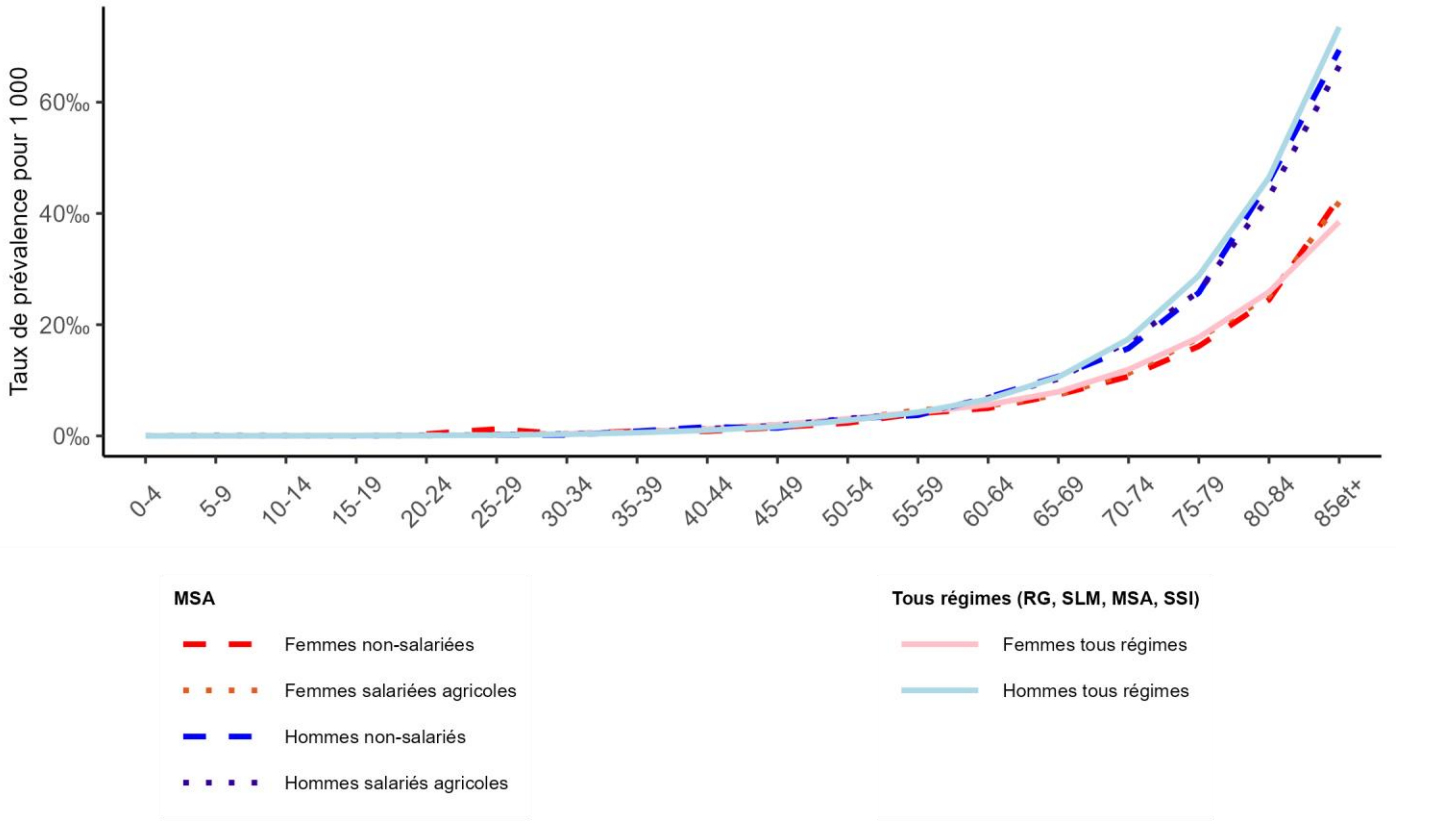

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

74,5 % des assurés pris en charge pour *Cancer de la peau (hors mélanome)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

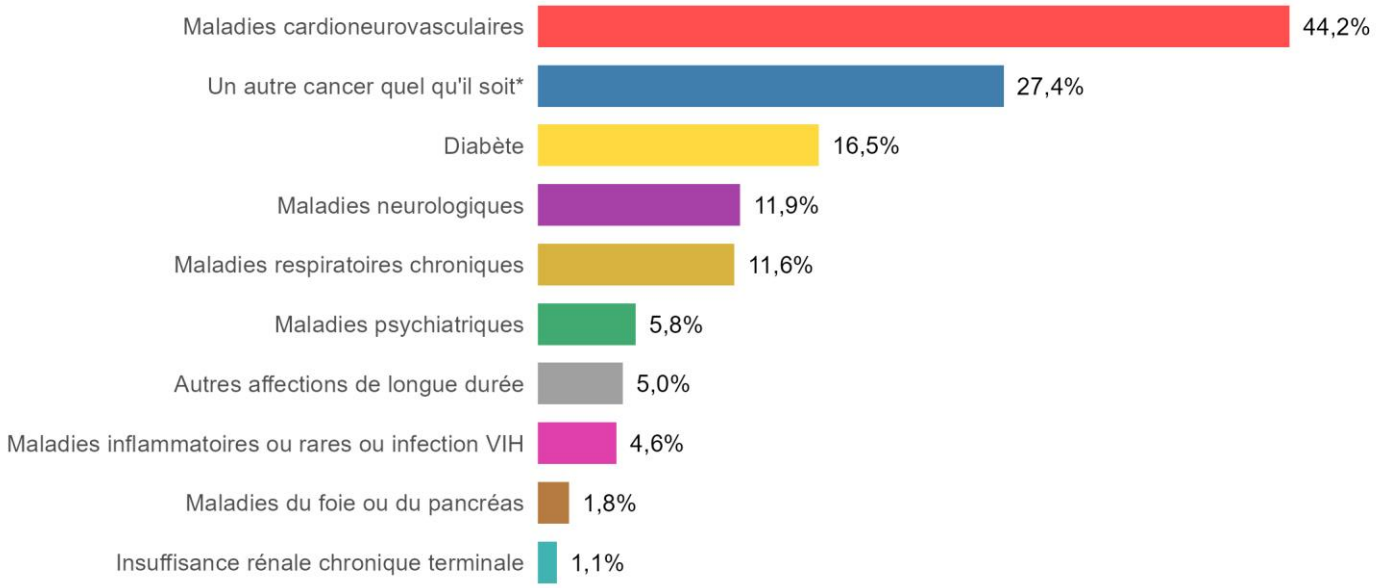

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 8,6% Mélanome de la peau ; 5,3% Cancer de la prostate ; 2,8% Cancer des voies aérodigestives supérieures (VADS) ; 2,7% Cancer colorectal ; 2,6% Cancer du sein de la femme ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	19 686	99,3	Non significatif
Salariés	10 946	97,1	***

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

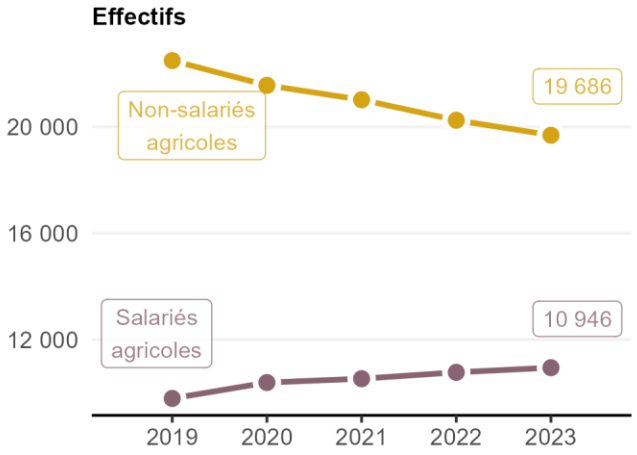

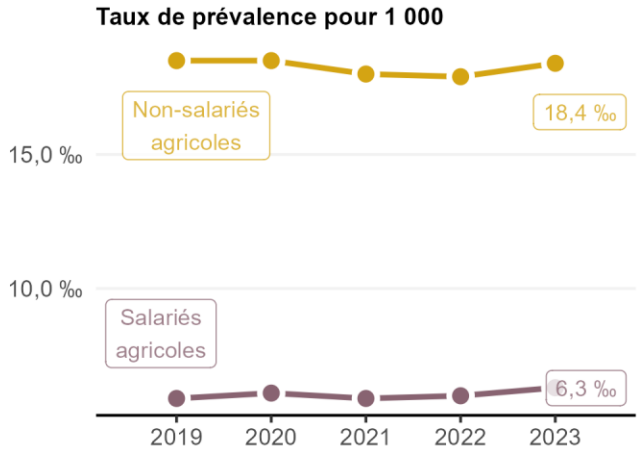

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

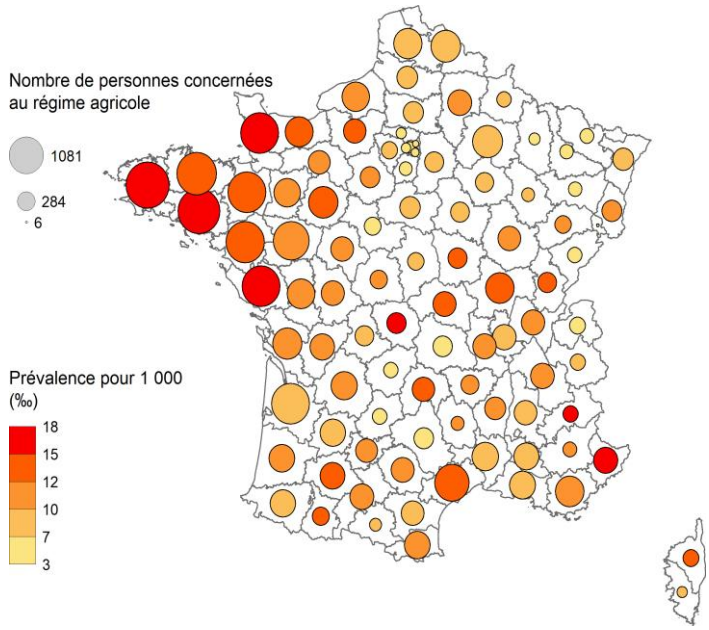

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

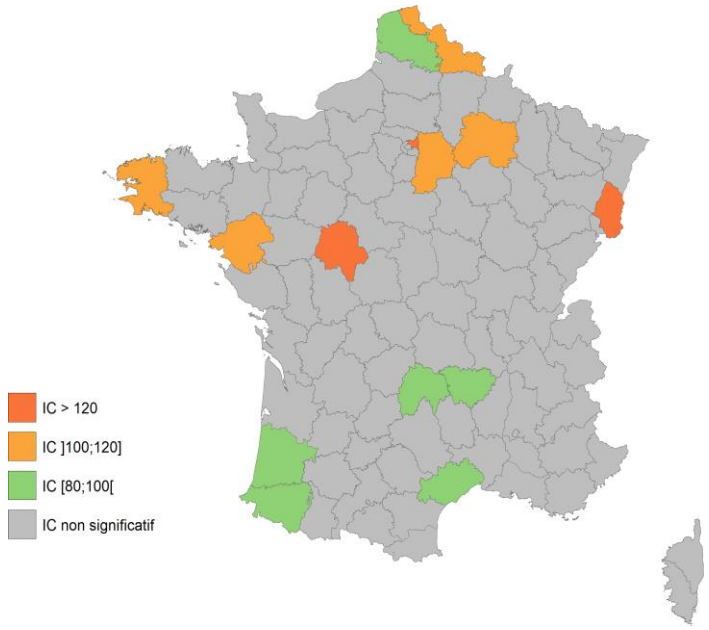

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer de la peau (hors mélanome) (CAN_PEA_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer de la peau (hors mélanome) actif

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 14 512
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 1,52 %
- Taux de prévalence : 5,2 ‰
- Âge moyen : 80,3 ans – Âge médian : 83 ans
- Répartition hommes/femmes : 58,9 % / 41,1 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 6 646

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

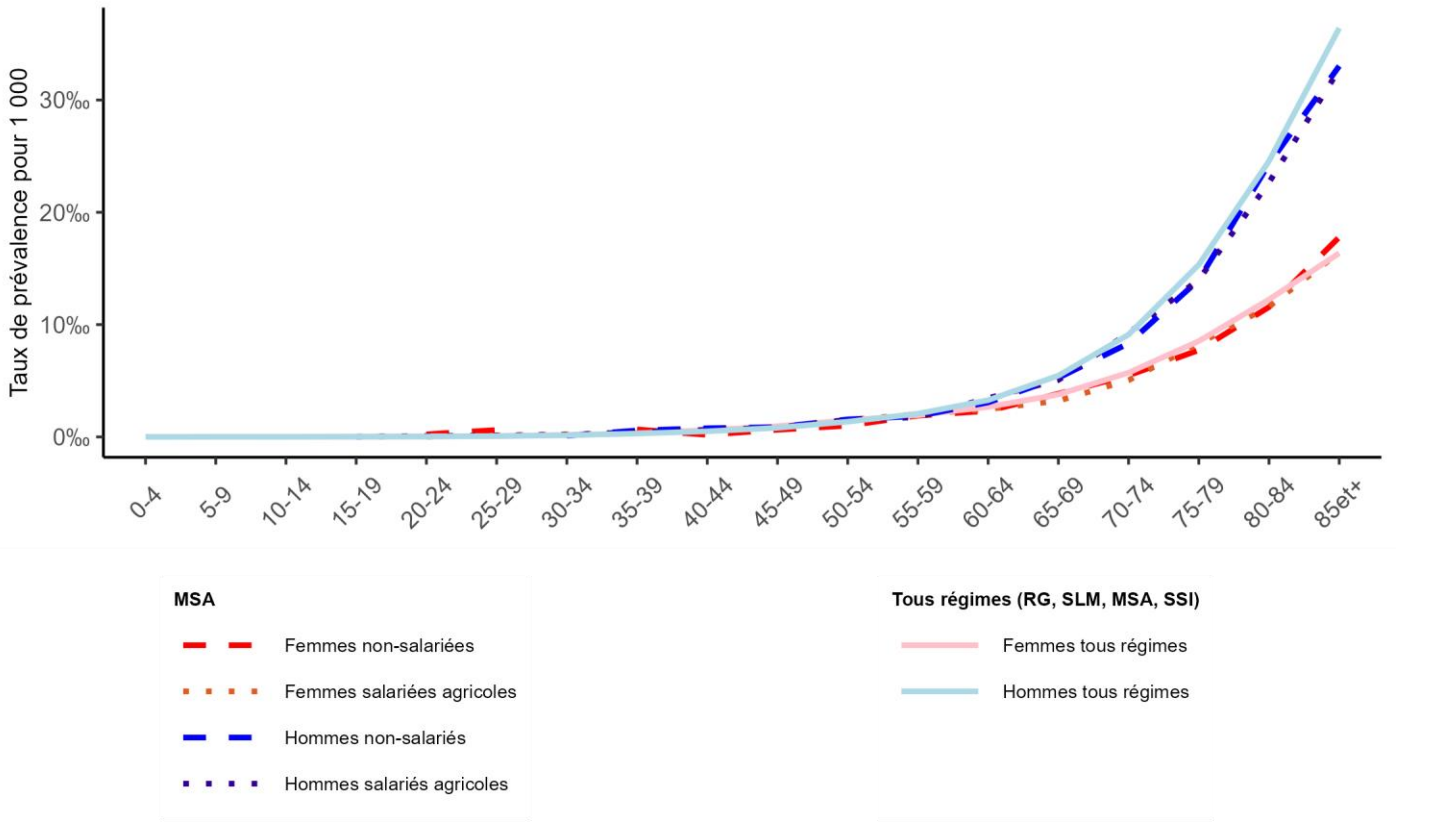

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

75,4 % des assurés pris en charge pour *Cancer de la peau (hors mélanome) actif*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

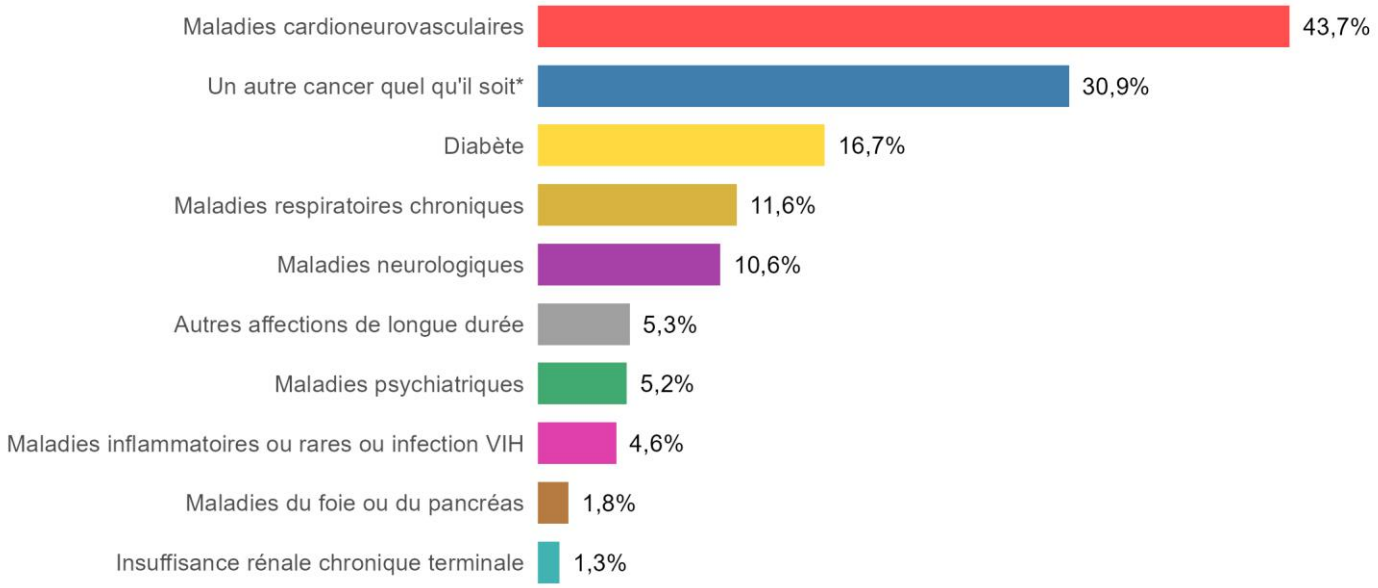

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 9,7% Mélanome de la peau ; 6,9% Cancer de la prostate ; 2,9% Cancer des voies aérodigestives supérieures (VADS) ; 2,8% Cancer colorectal ; 2,7% Cancers non classés ailleurs ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	9 232	97,2	***
Salariés	5 280	95,2	***

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

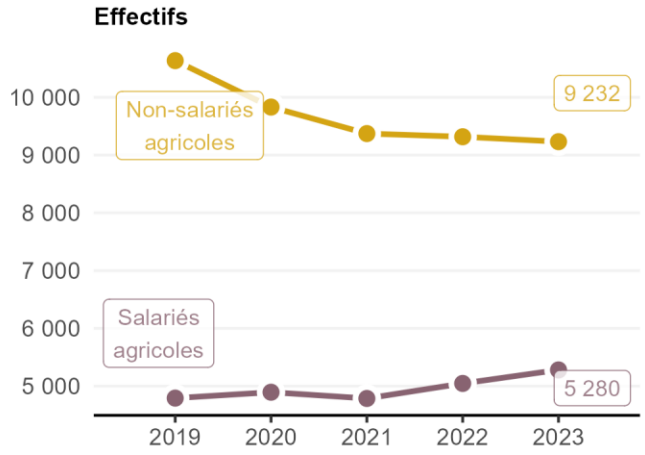

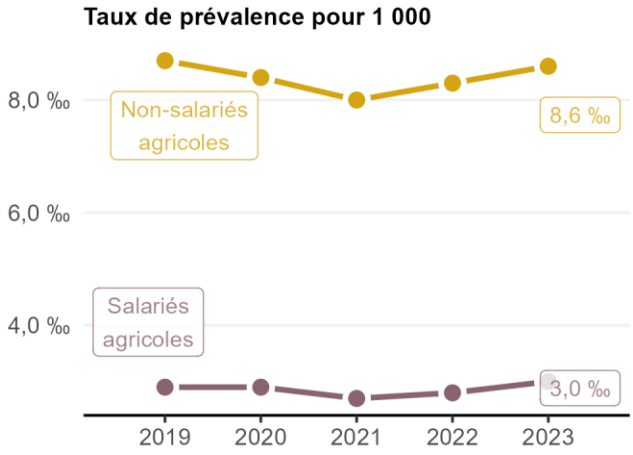

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

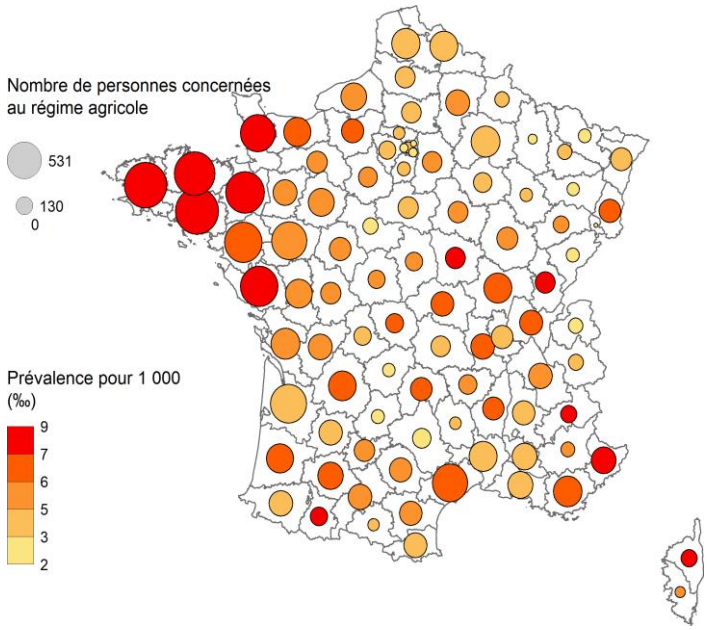

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

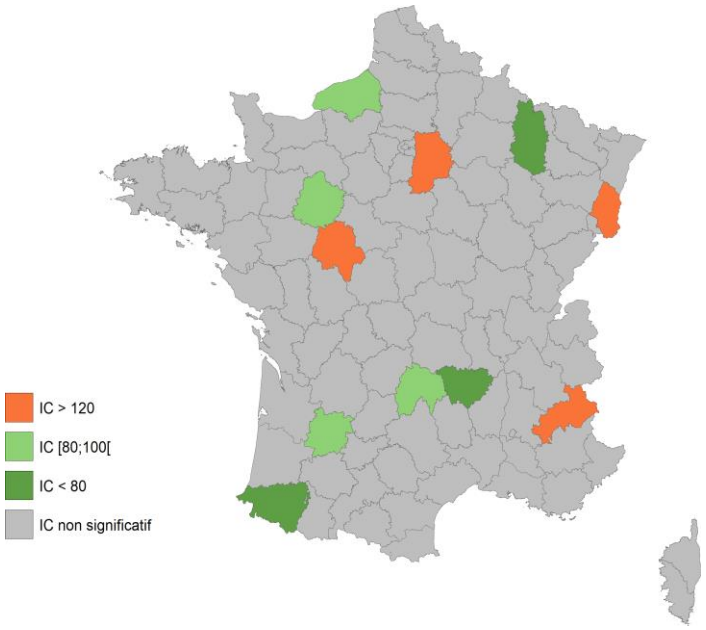

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer de la peau (hors mélanome) actif (CAN_PEA_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer de la peau (hors mélanome) sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 16 120
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 1,1 %
- Taux de prévalence : 5,7 ‰
- Âge moyen : 81,5 ans – Âge médian : 85 ans
- Répartition hommes/femmes : 52,2 % / 47,8 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 5 562

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

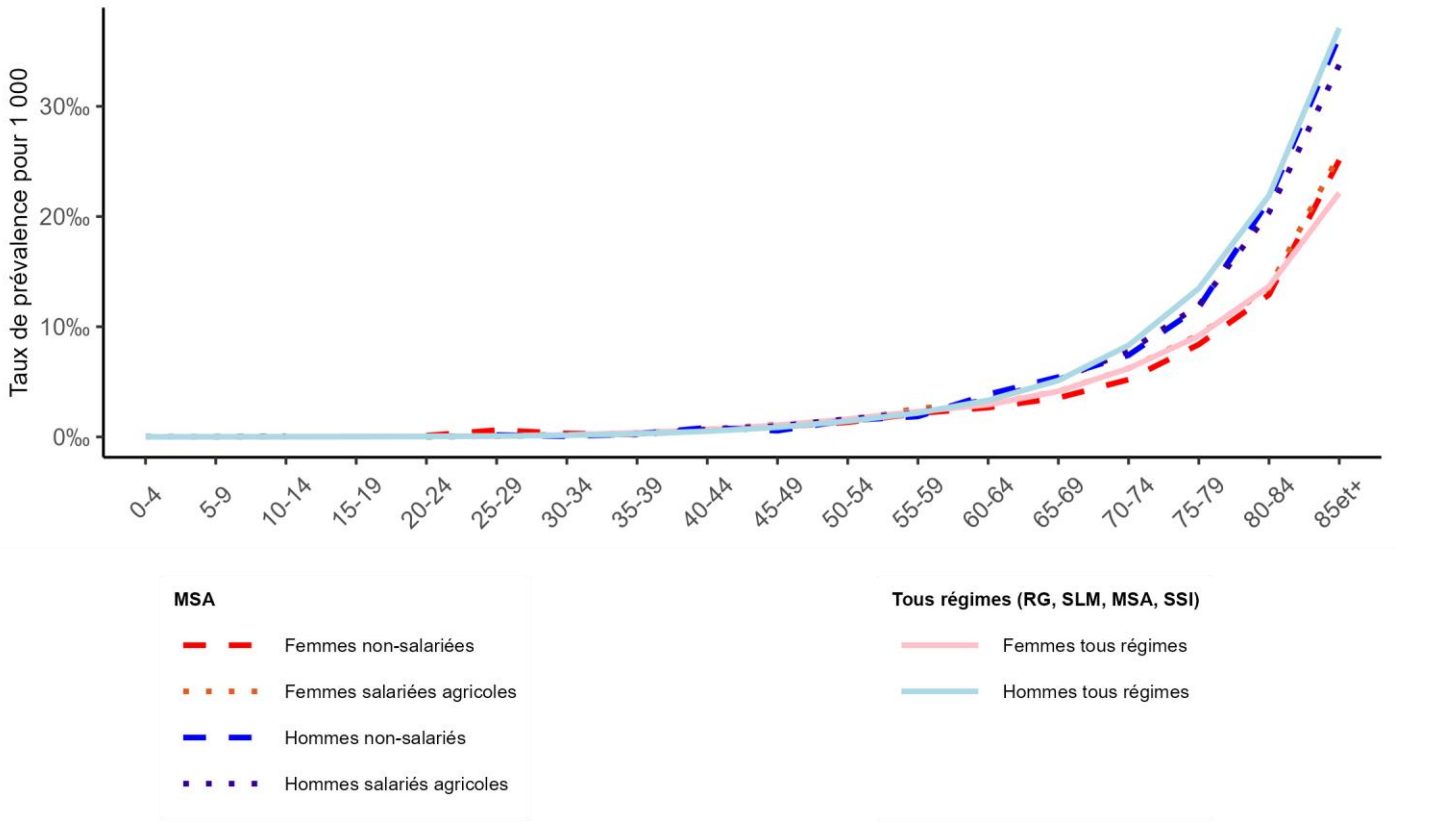

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

73,7 % des assurés pris en charge pour *Cancer de la peau (hors mélanome) sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

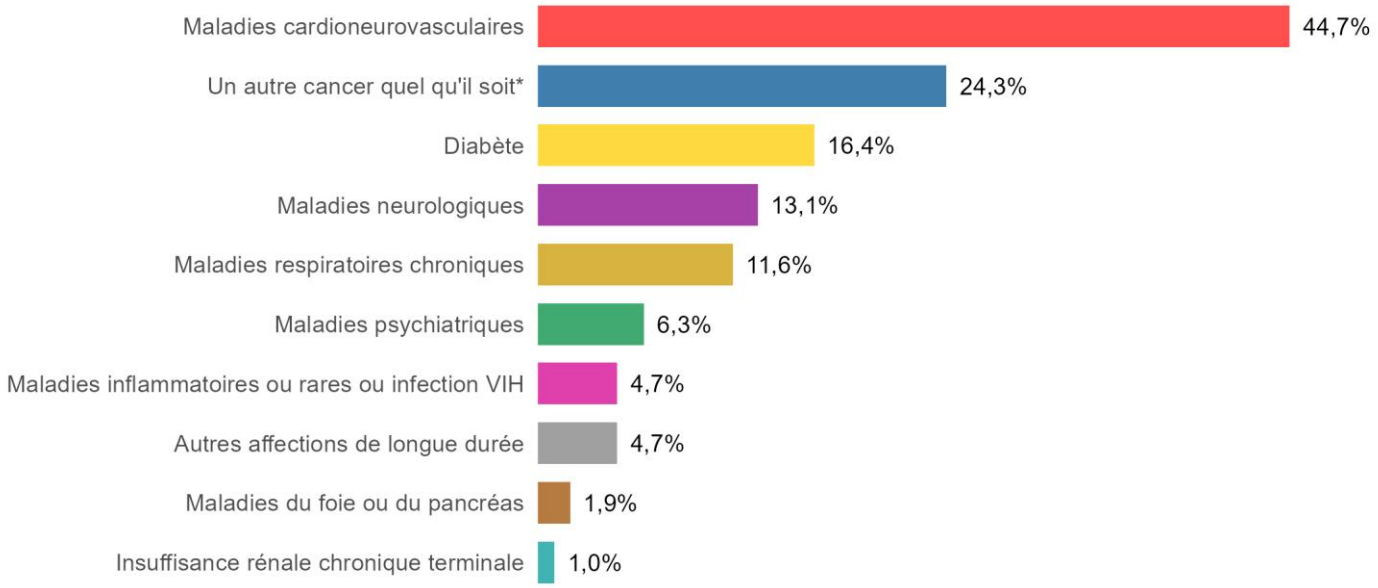

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 7,6% Mélanome de la peau ; 3,9% Cancer de la prostate ; 2,6% Cancer des voies aérodigestives supérieures (VADS) ; 2,6% Cancer du sein de la femme ; 2,5% Cancer colorectal ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	10 454	101,2	Non significatif
Salariés	5 666	99,1	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

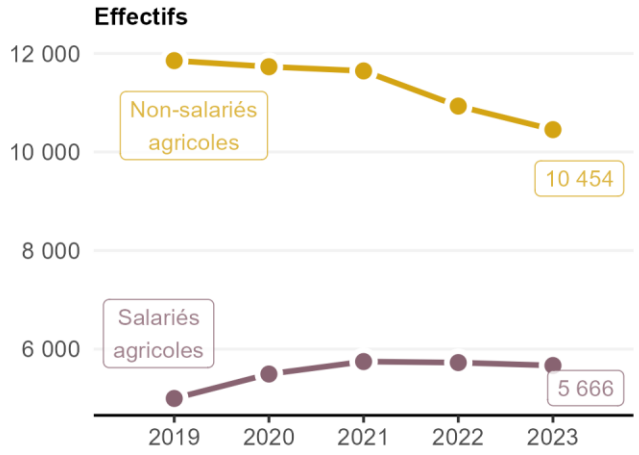

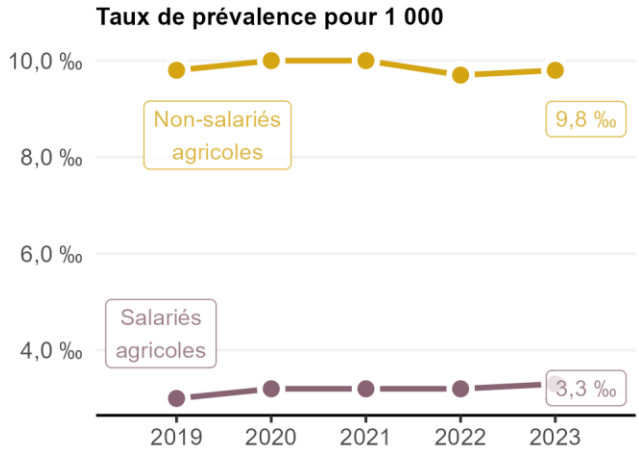

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

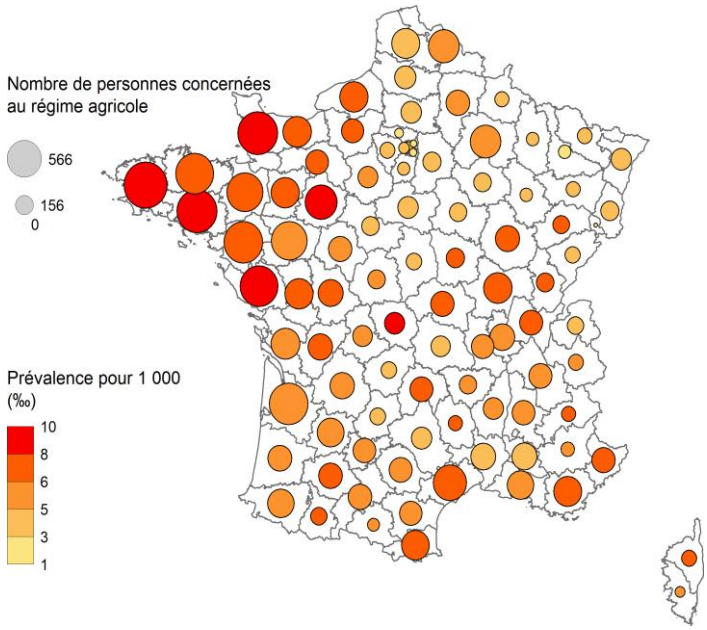

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

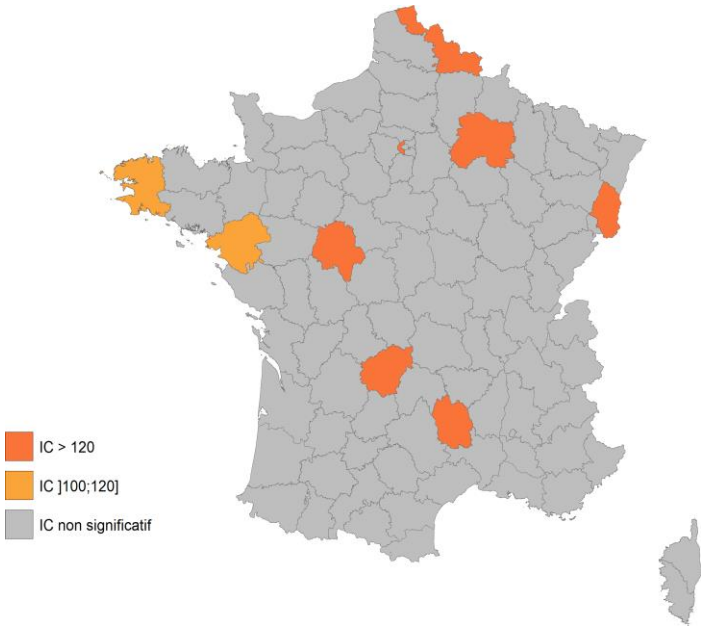

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer de la peau (hors mélanome) sous surveillance (CAN_PEA_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer du rein

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 6 934
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 0,2 %
- Taux de prévalence : 2,5 ‰
- Âge moyen : 74,0 ans – Âge médian : 75 ans
- Répartition hommes/femmes : 69,9 % / 30,1 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 1 161

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

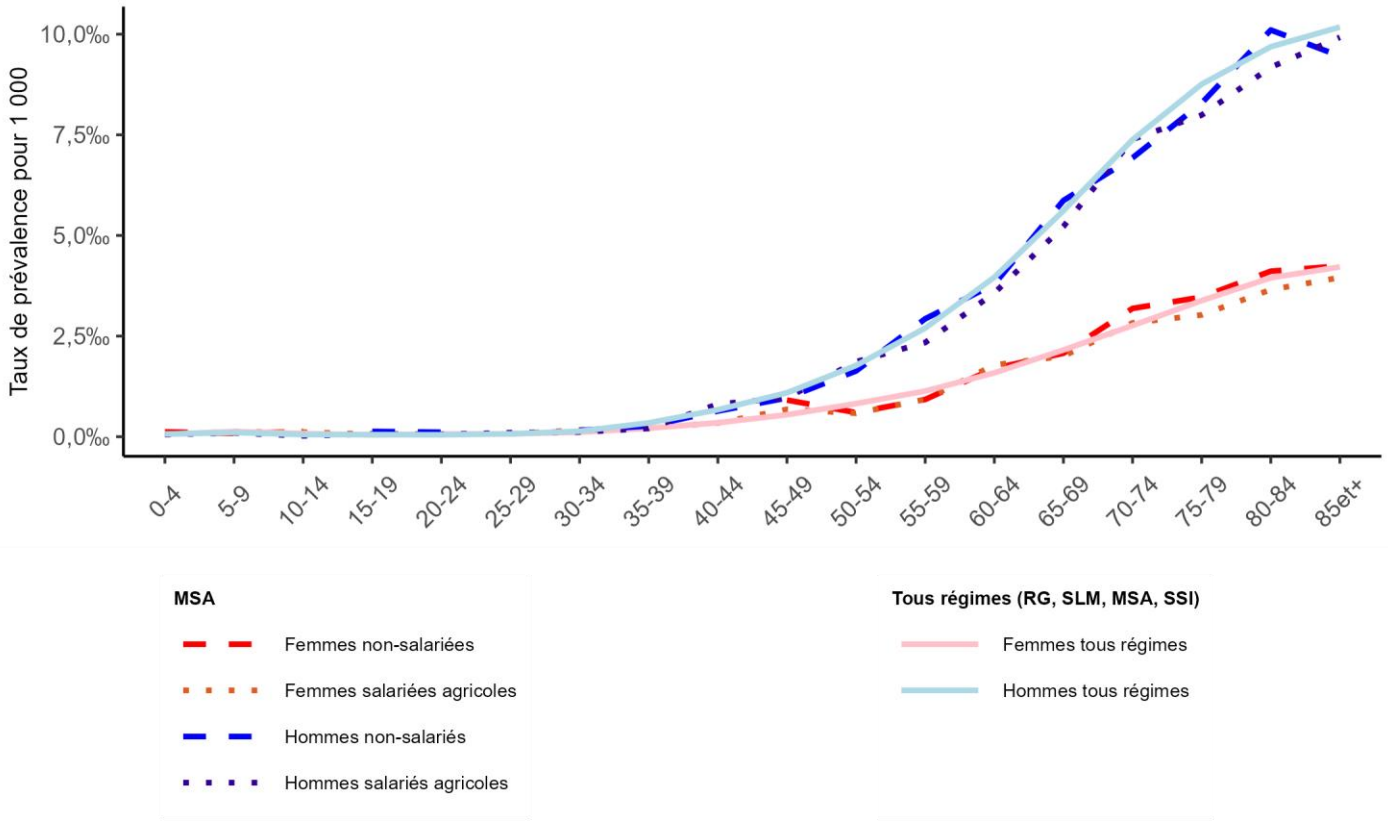

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

73,7 % des assurés pris en charge pour *Cancer du rein*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

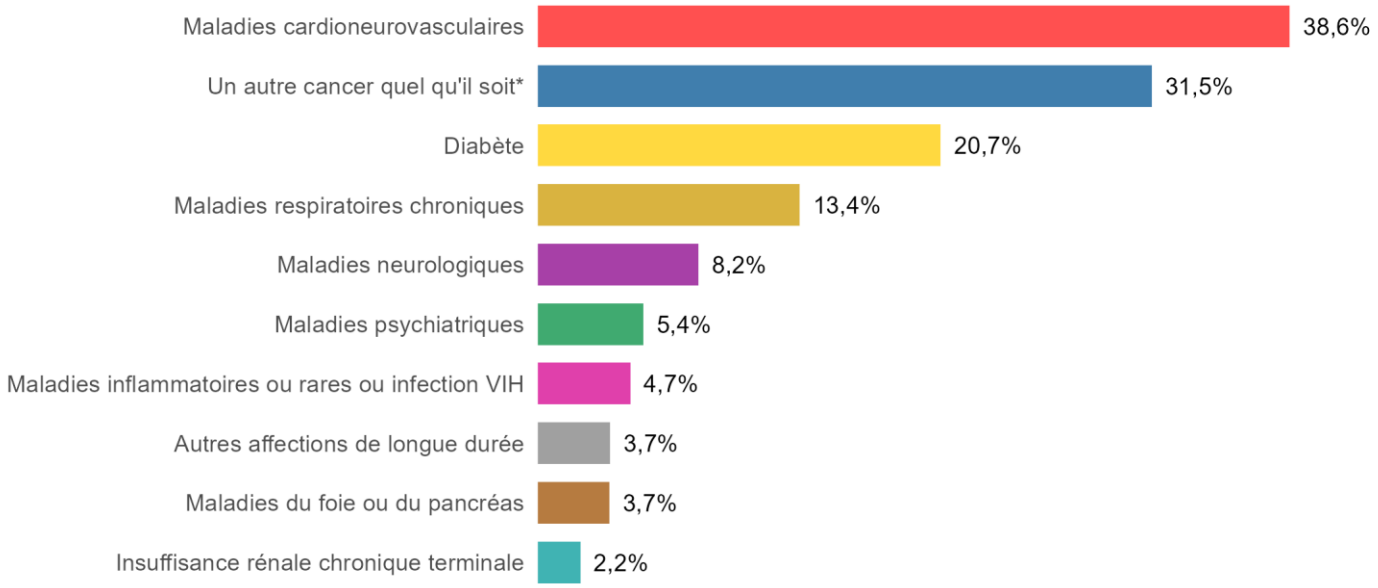

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 9,0% Cancer de la prostate ; 5,8% Cancers non classés ailleurs ; 5,3% Cancer de la vessie ; 3,5% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 3,5% Cancer colorectal ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	3 934	98,6	Non significatif
Salariés	3 000	94,9	***

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

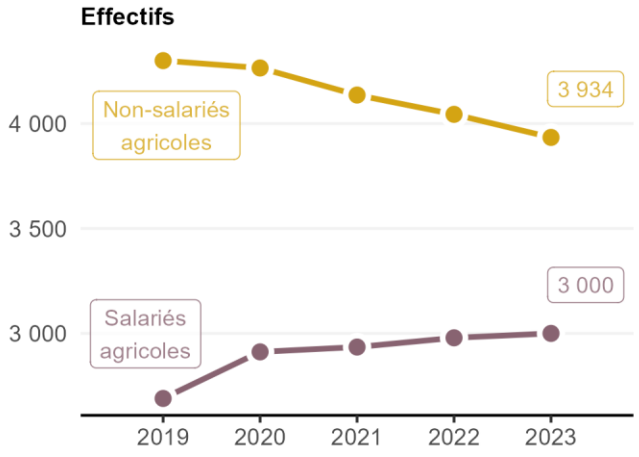

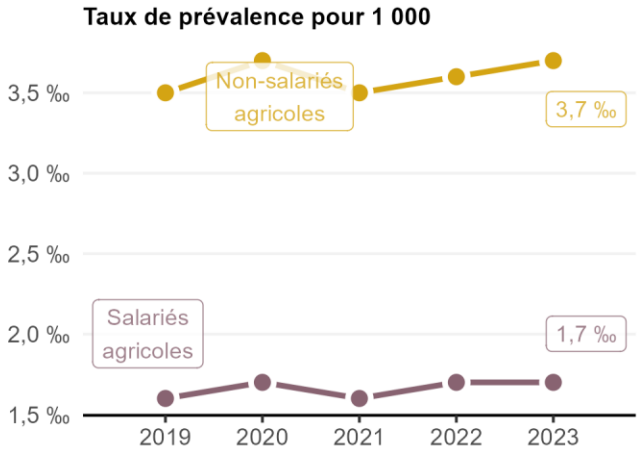

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

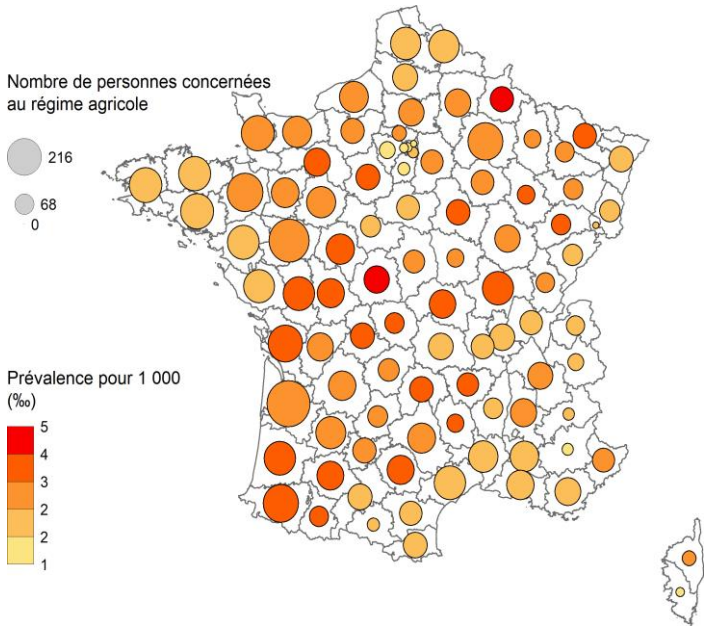

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

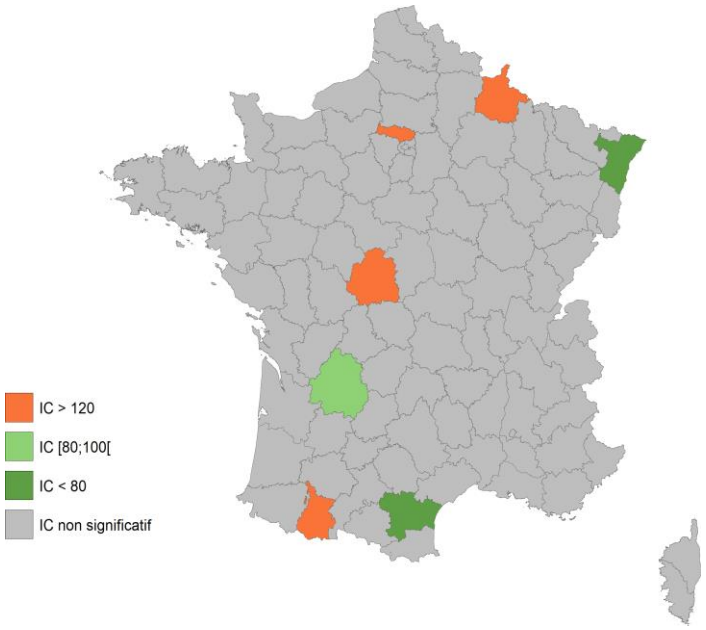

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer du rein (CAN_REI_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer du rein actif

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 2 824
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 1,53 %
- Taux de prévalence : 1,0 ‰
- Âge moyen : 71,4 ans – Âge médian : 73 ans
- Répartition hommes/femmes : 73,7 % / 26,3 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 1 162

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

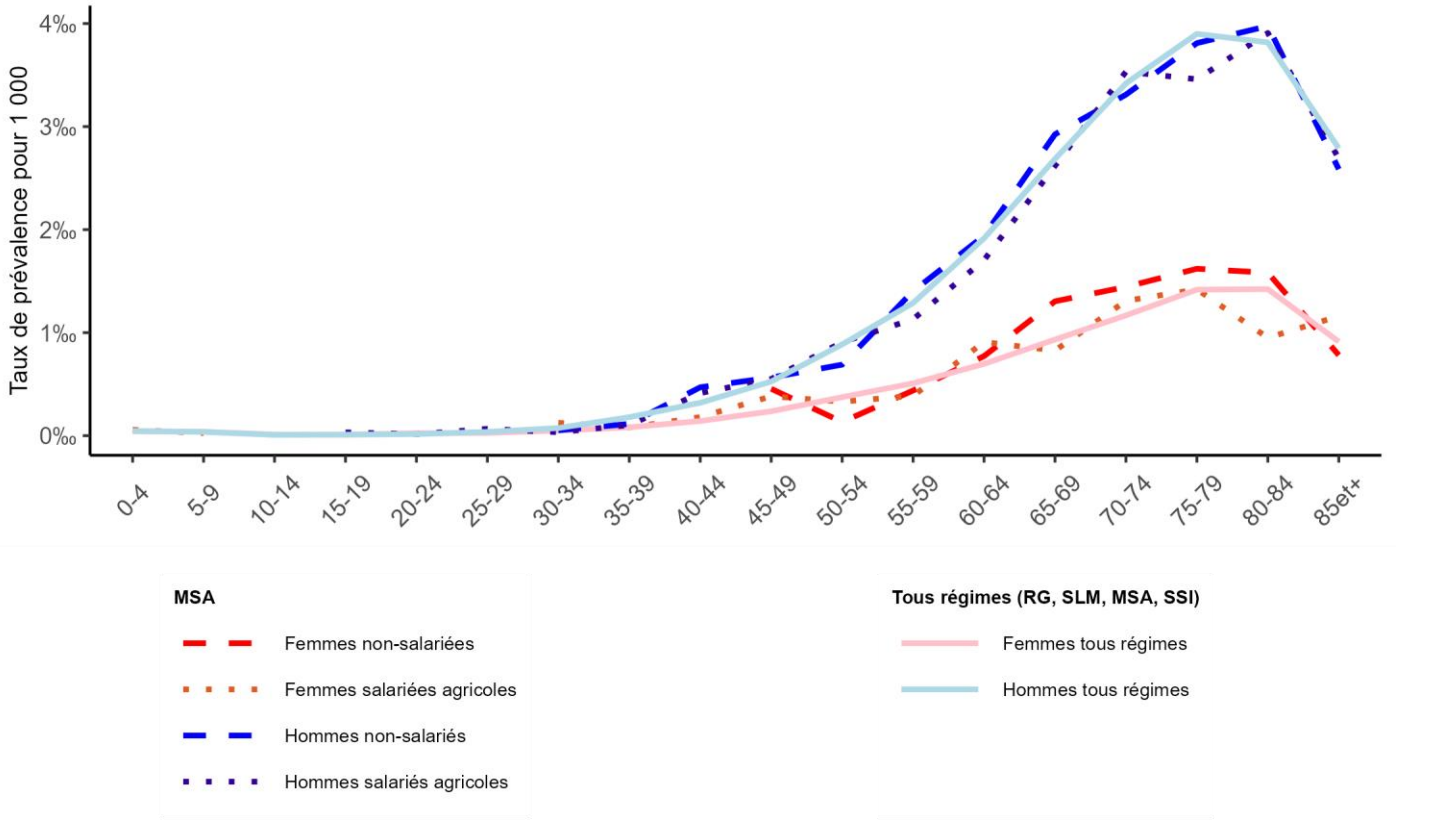

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

73,9 % des assurés pris en charge pour *Cancer du rein actif*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

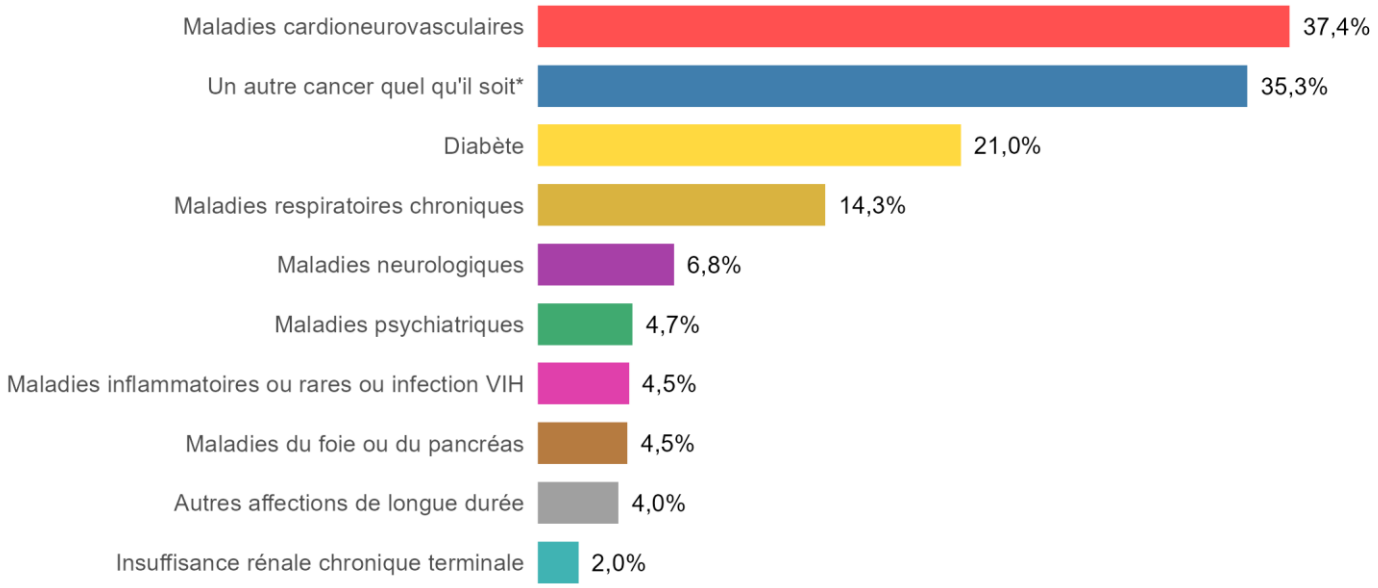

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 11,2% Cancer de la prostate ; 7,8% Cancers non classés ailleurs ; 5,7% Cancer de la vessie ; 3,5% Cancer colorectal ; 3,1% Cancer de la peau (hors mélanome) ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	1 506	100,8	Non significatif
Salariés	1 318	98,0	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

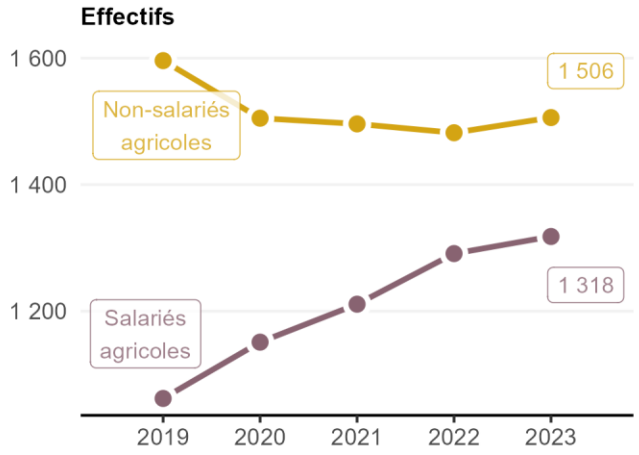

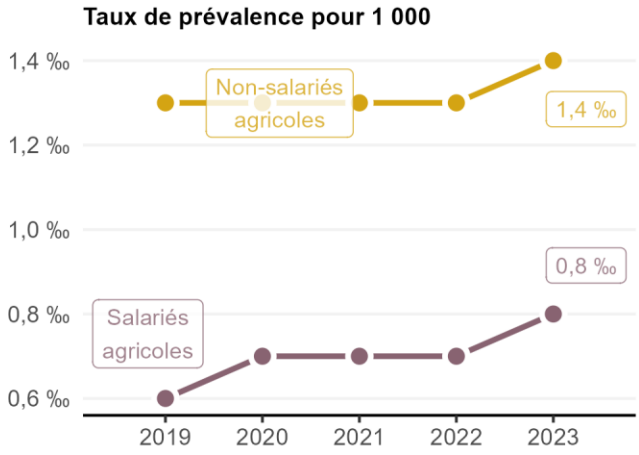

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

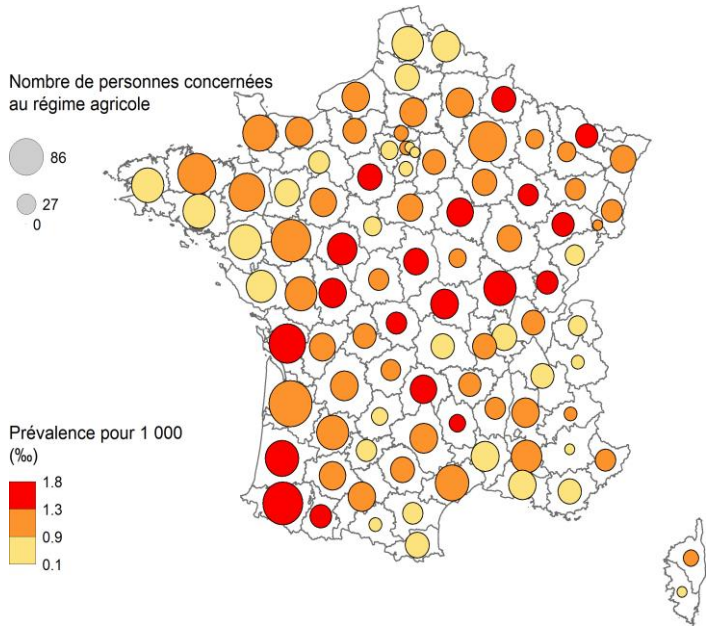

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

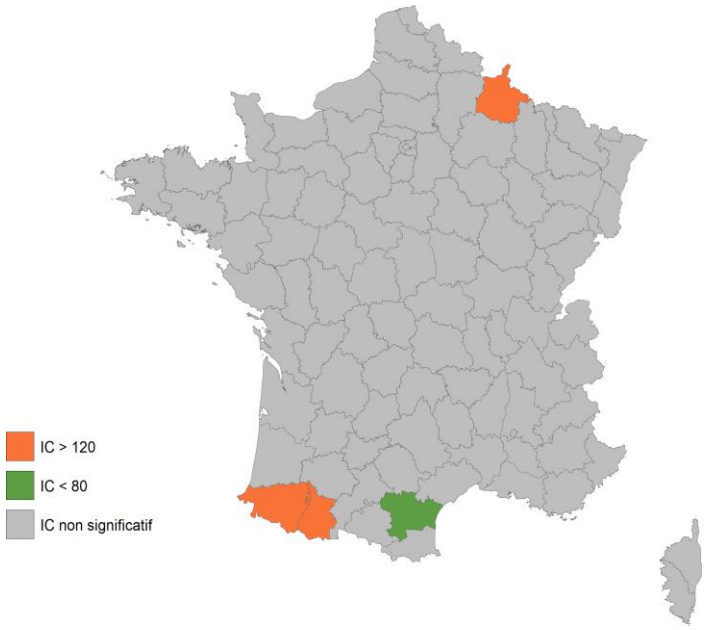

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer du rein actif (CAN_REI_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer du rein sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 4 110
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 1,31 %
- Taux de prévalence : 1,5 ‰
- Âge moyen : 75,8 ans – Âge médian : 77 ans
- Répartition hommes/femmes : 67,3 % / 32,7 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 885

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

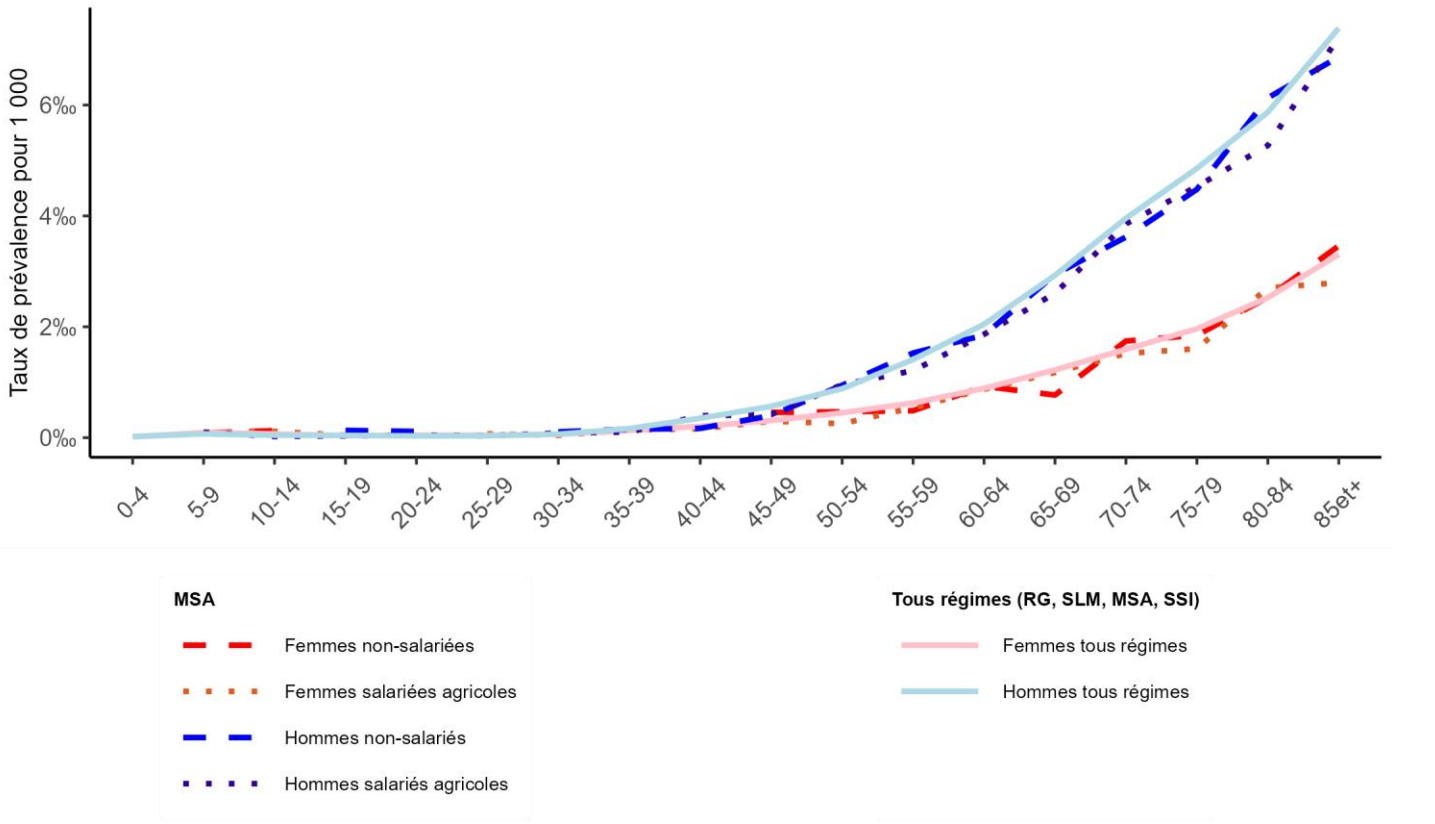

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

73,5 % des assurés pris en charge pour *Cancer du rein sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

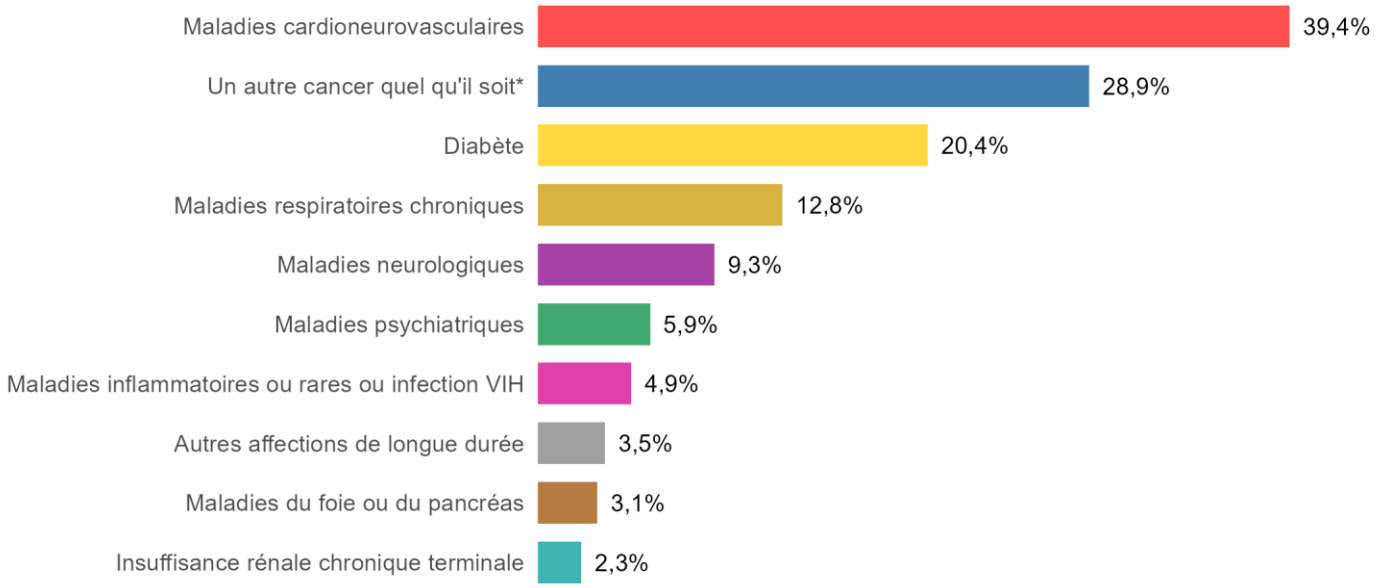

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 7,4% Cancer de la prostate ; 5,0% Cancer de la vessie ; 4,5% Cancers non classés ailleurs ; 3,8% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 3,4% Cancer colorectal ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	2 428	97,3	Non significatif
Salariés	1 682	92,6	***

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

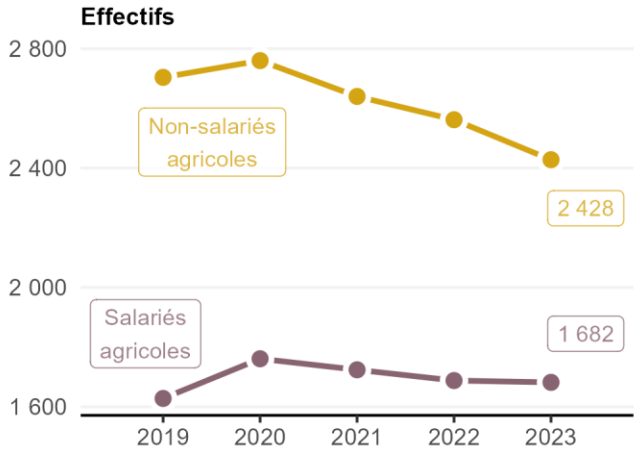

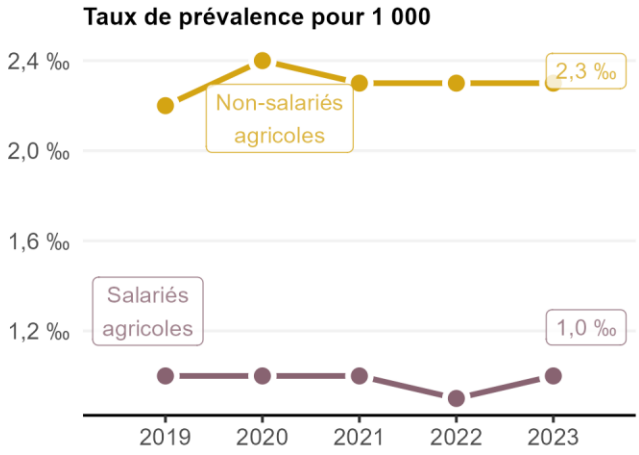

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

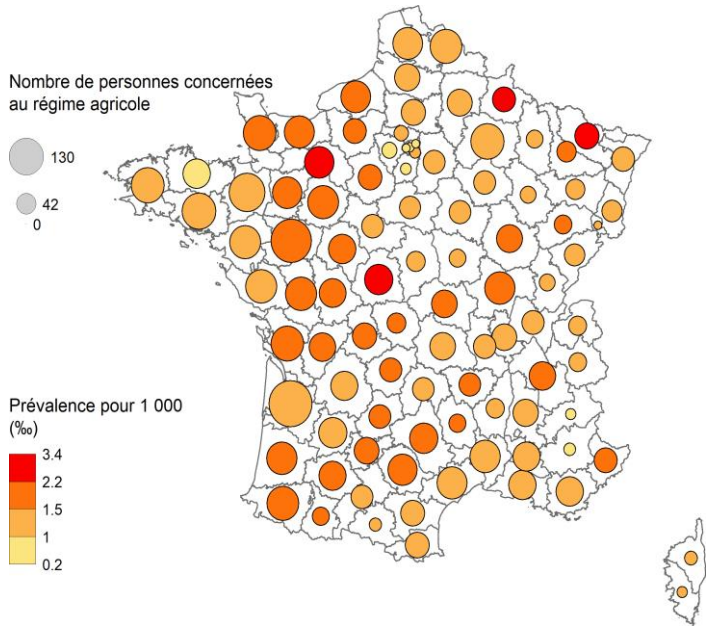

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

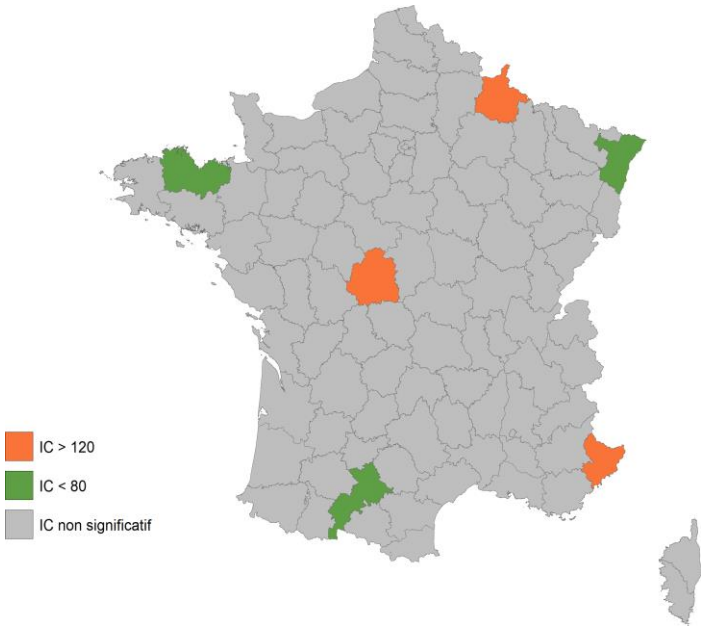

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer du rein sous surveillance (CAN_REI_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer du système nerveux

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 2 852
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 2,29 %
- Taux de prévalence : 1,0 ‰
- Âge moyen : 61,7 ans – Âge médian : 65 ans
- Répartition hommes/femmes : 52,0 % / 48,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 687

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

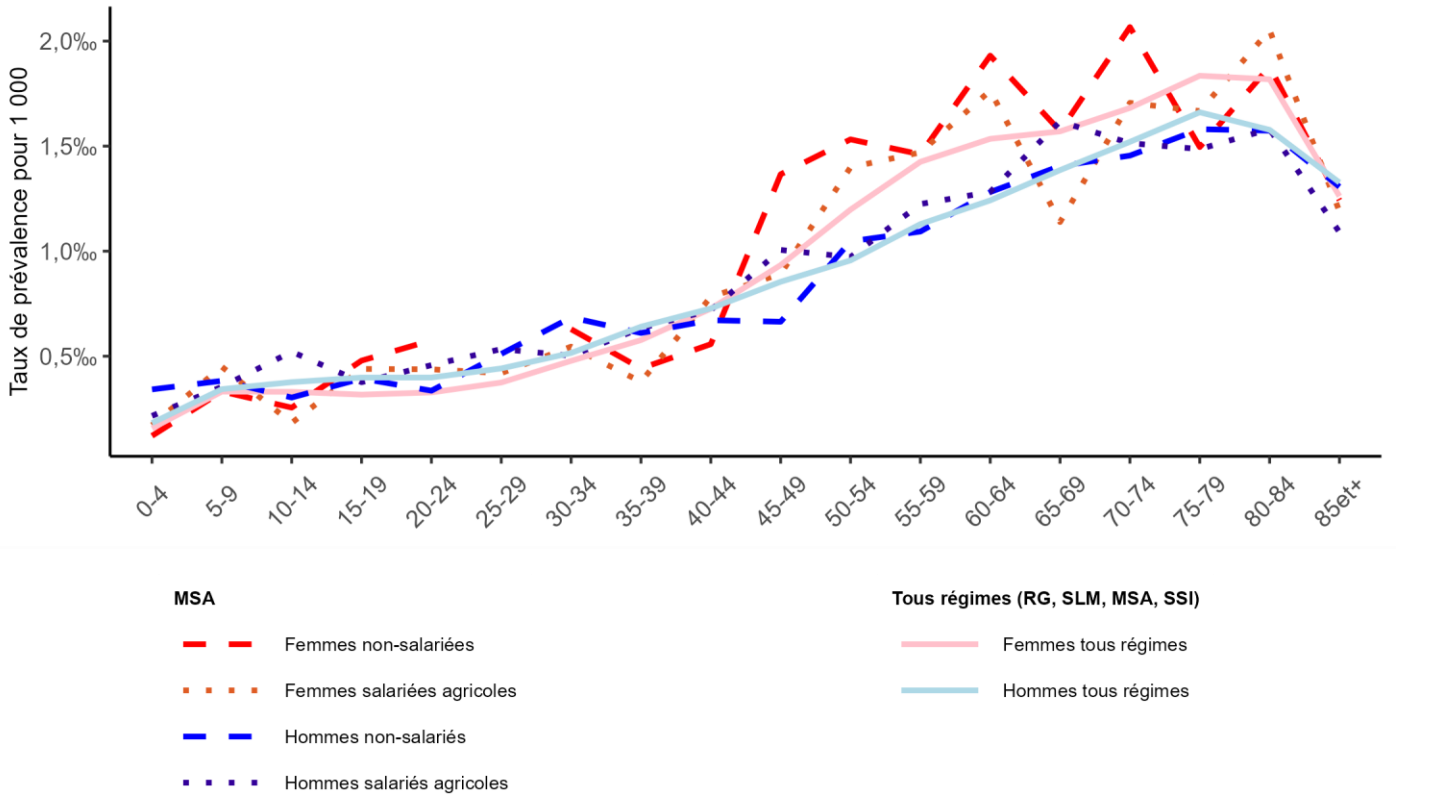

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

70,3 % des assurés pris en charge pour *Cancer du système nerveux*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

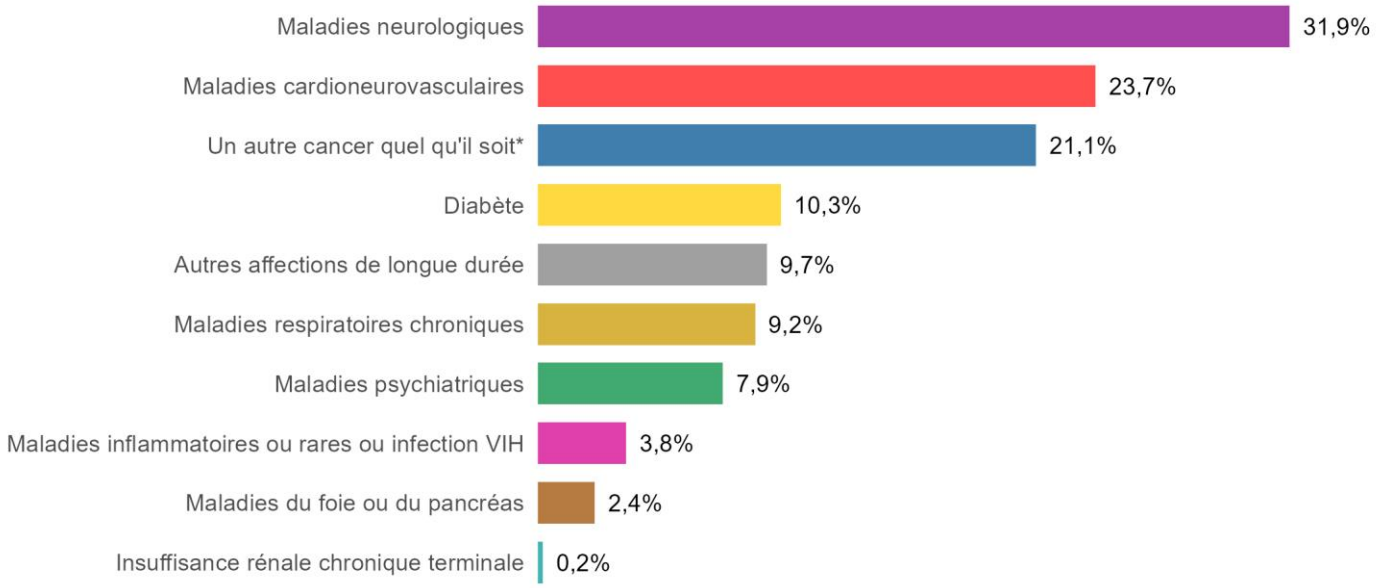

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 3,3% Cancers non classés ailleurs ; 2,9% Lymphome non hodgkinien ; 2,8% Cancer de la prostate ; 2,2% Cancer du sein de la femme ; 2,1% Cancer de la peau (hors mélanome) ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	1 284	101,0	Non significatif
Salariés	1 568	102,6	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

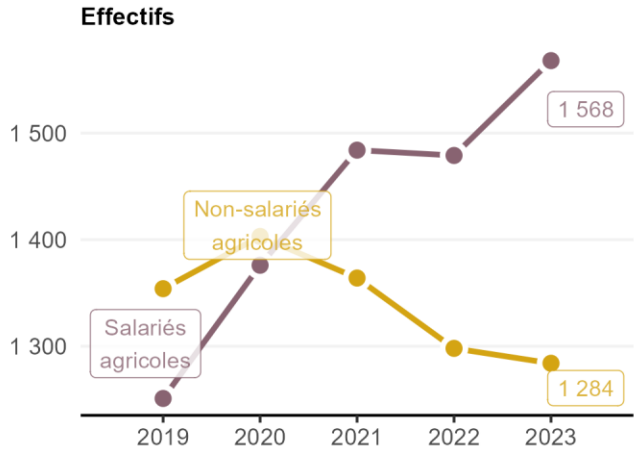

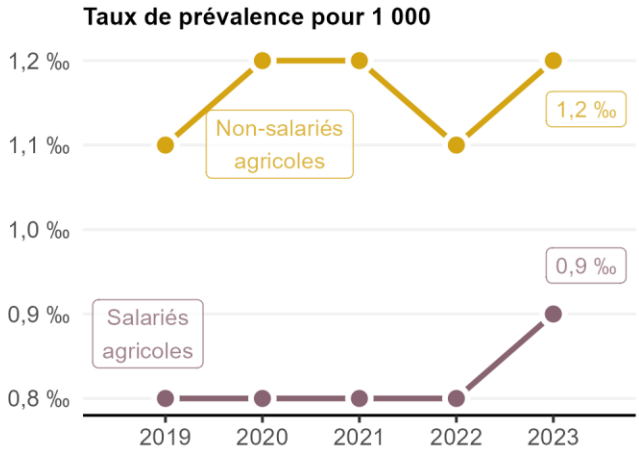

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

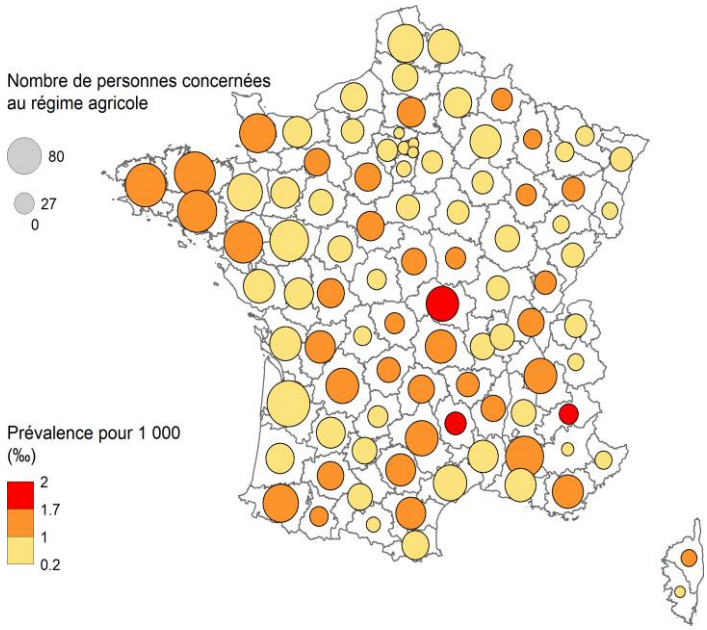

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

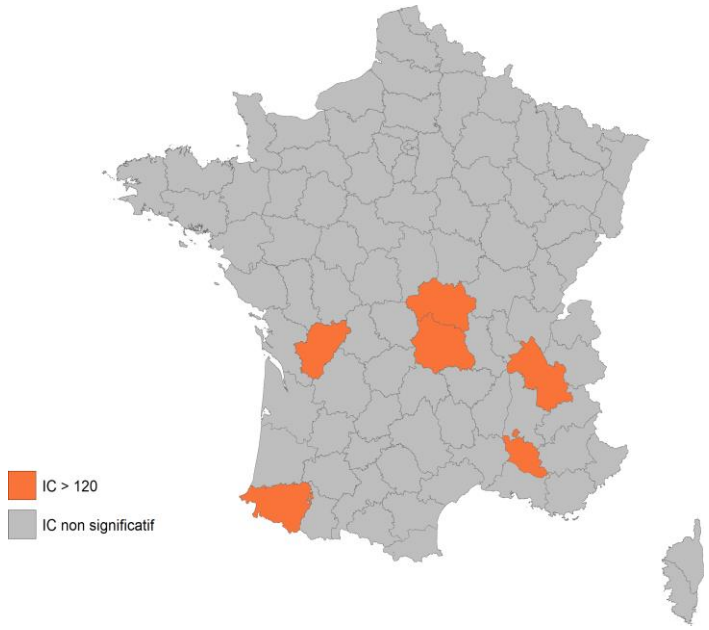

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer du système nerveux (CAN_SNE_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer du système nerveux actif

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 1 356
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 1,2 %
- Taux de prévalence : 0,5 ‰
- Âge moyen : 60,9 ans – Âge médian : 64 ans
- Répartition hommes/femmes : 56,2 % / 43,8 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 643

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

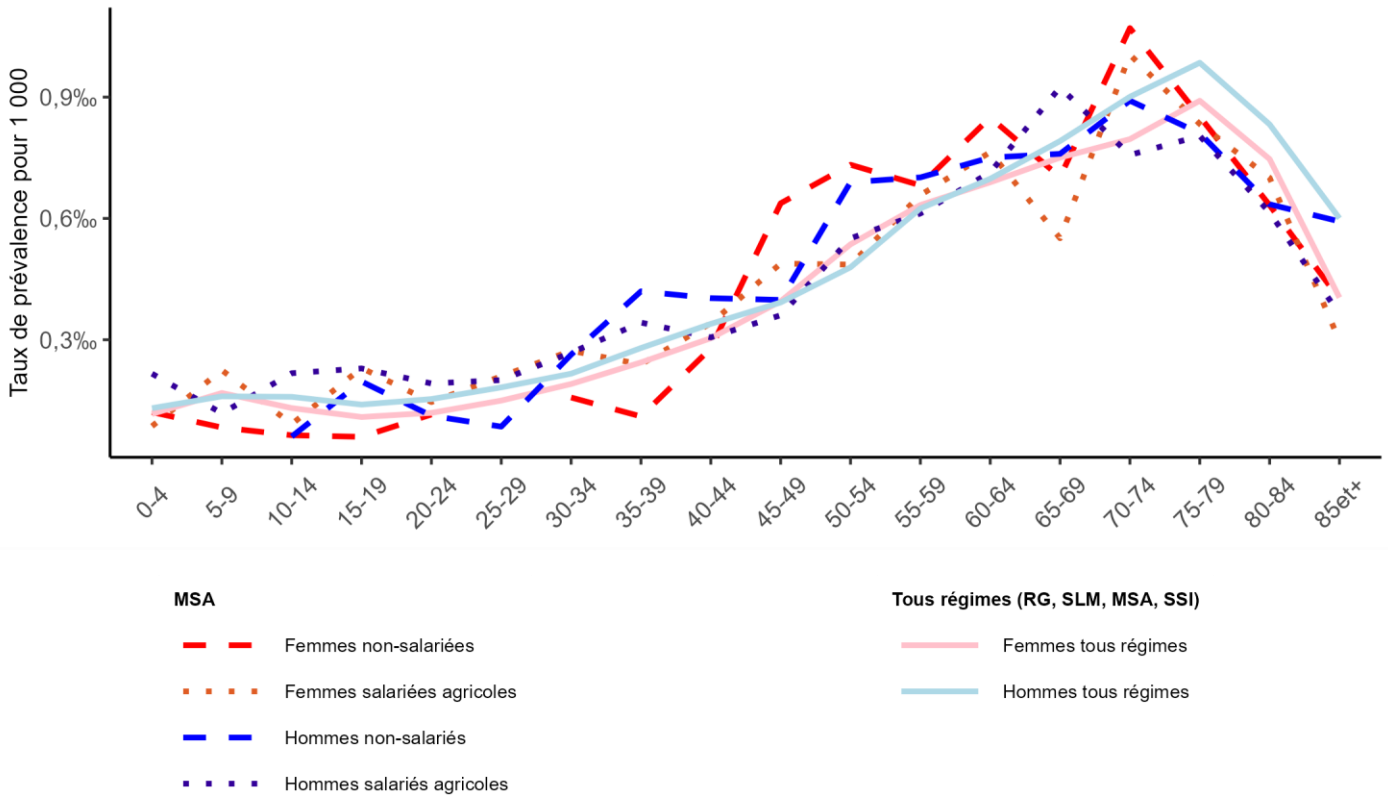

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

74,9 % des assurés pris en charge pour *Cancer du système nerveux actif*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

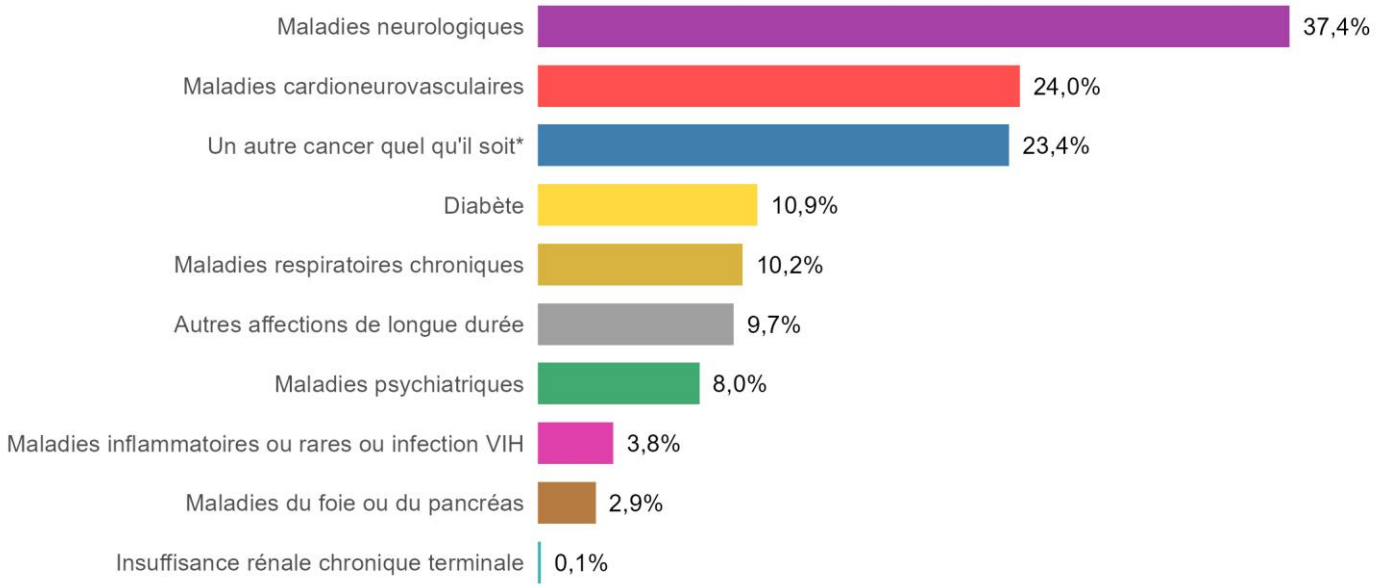

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 3,8% Lymphome non hodgkinien ; 3,8% Cancers non classés ailleurs ; 3,6% Cancer de la prostate ; 2,3% Cancer bronchopulmonaire ; 2,1% Cancer colorectal ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	608	101,3	Non significatif
Salariés	748	102,2	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

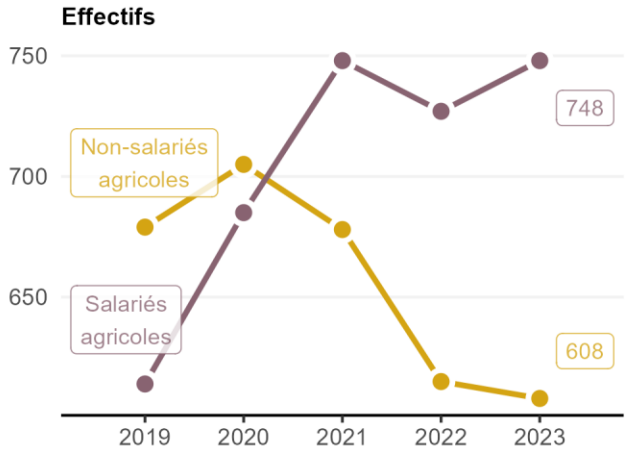

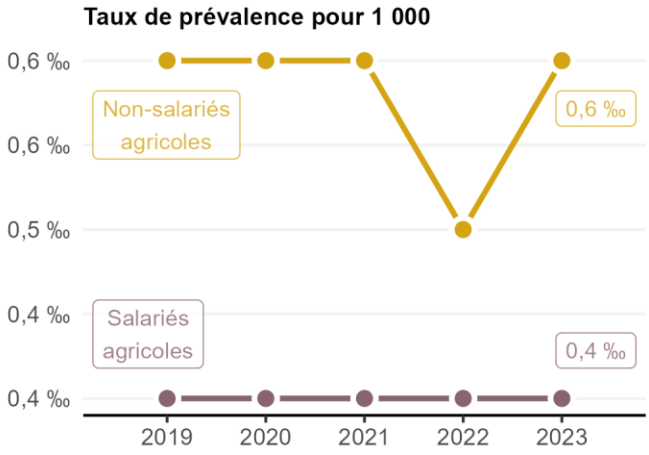

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

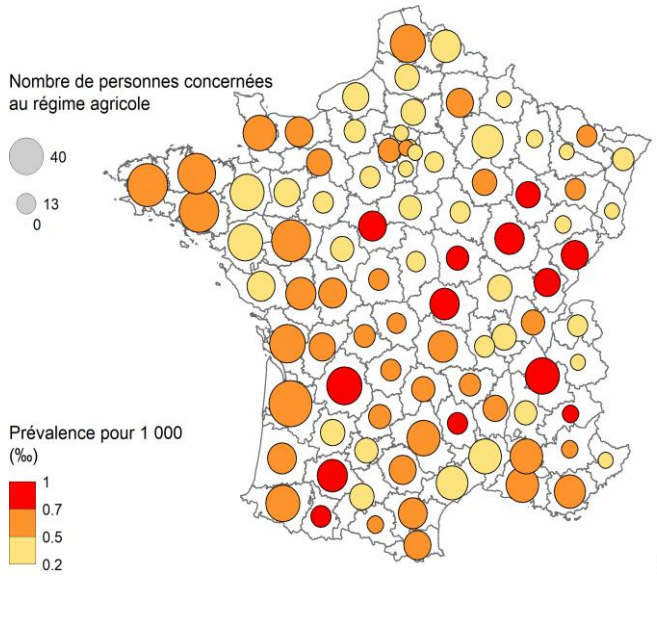

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

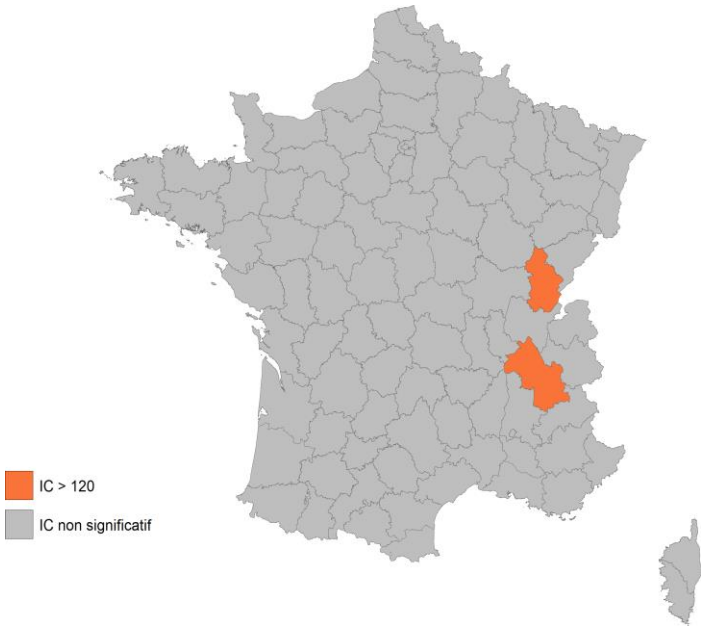

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer du système nerveux actif (CAN_SNE_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer du système nerveux sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 1 496
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 3,34 %
- Taux de prévalence : 0,5 ‰
- Âge moyen : 62,4 ans – Âge médian : 66 ans
- Répartition hommes/femmes : 48,1 % / 51,9 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 374

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

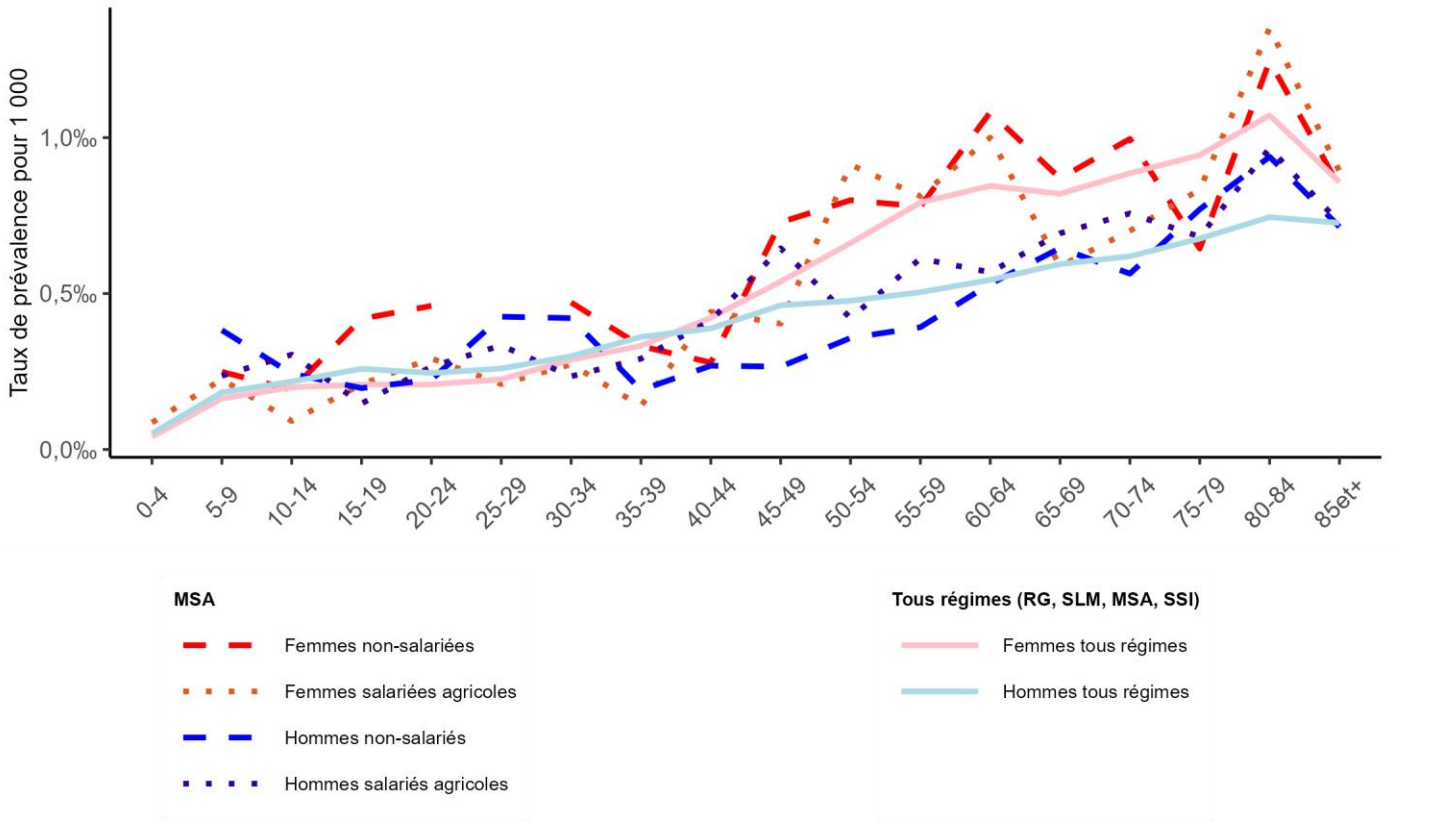

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

66,0 % des assurés pris en charge pour *Cancer du système nerveux sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

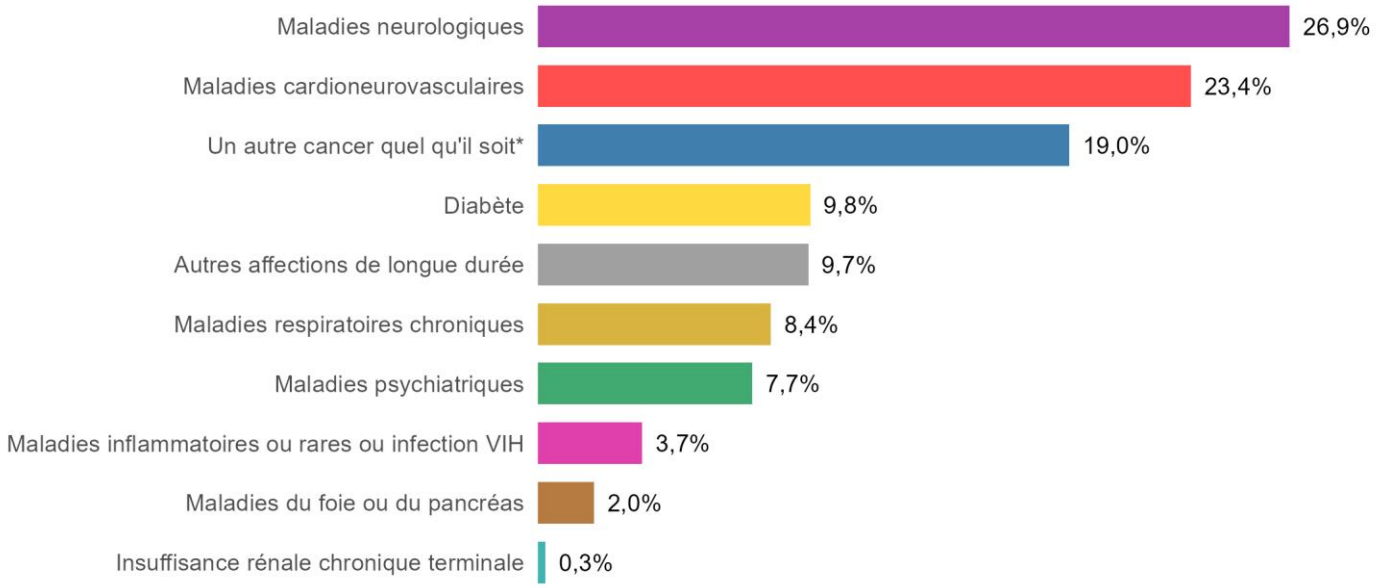

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 2,9% Cancers non classés ailleurs ; 2,5% Cancer du sein de la femme ; 2,3% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 2,1% Lymphome non hodgkinien ; 2,0% Cancer de la prostate ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	676	100,7	Non significatif
Salariés	820	103,0	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

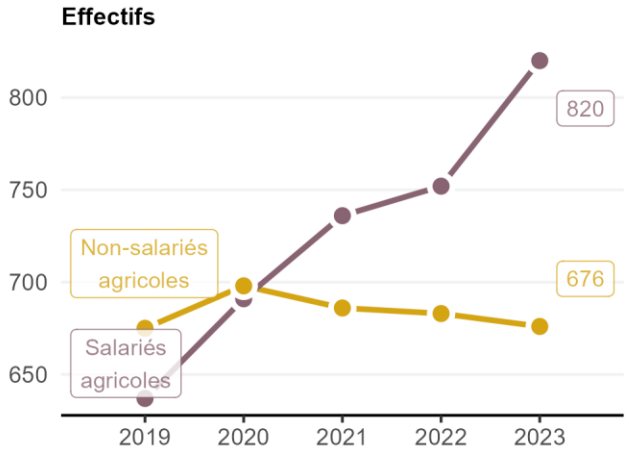

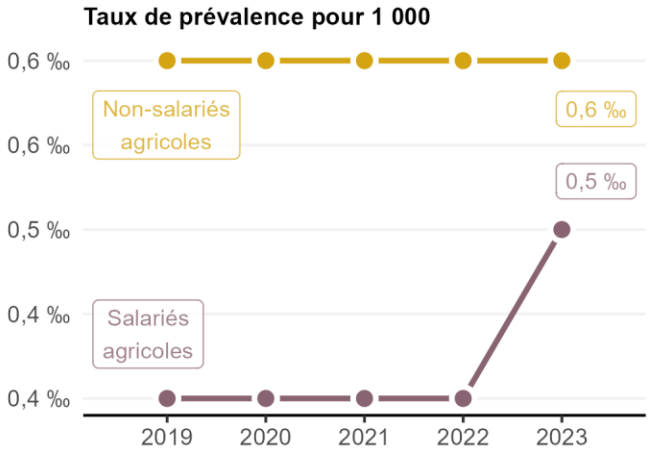

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

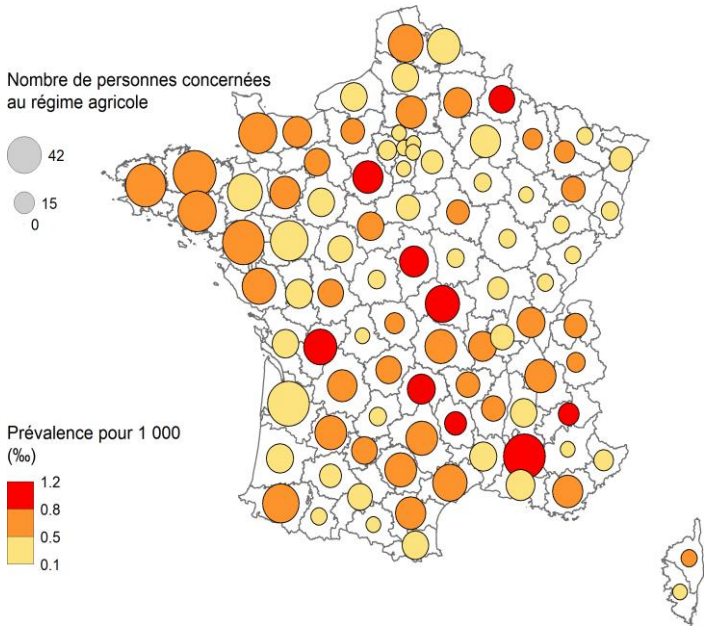

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

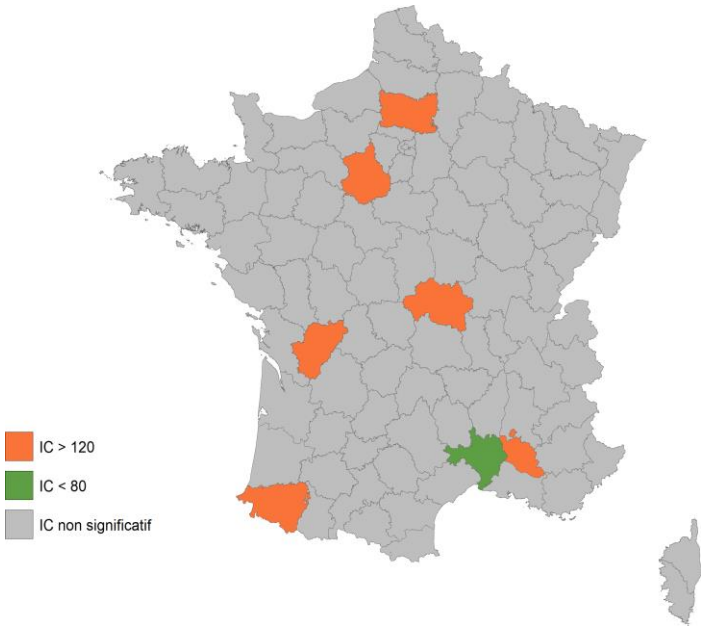

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer du système nerveux sous surveillance (CAN_SNE_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer de la thyroïde

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 4 678
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 3,13 %
- Taux de prévalence : 1,7 ‰
- Âge moyen : 65,9 ans – Âge médian : 67 ans
- Répartition hommes/femmes : 28,5 % / 71,5 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 467

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

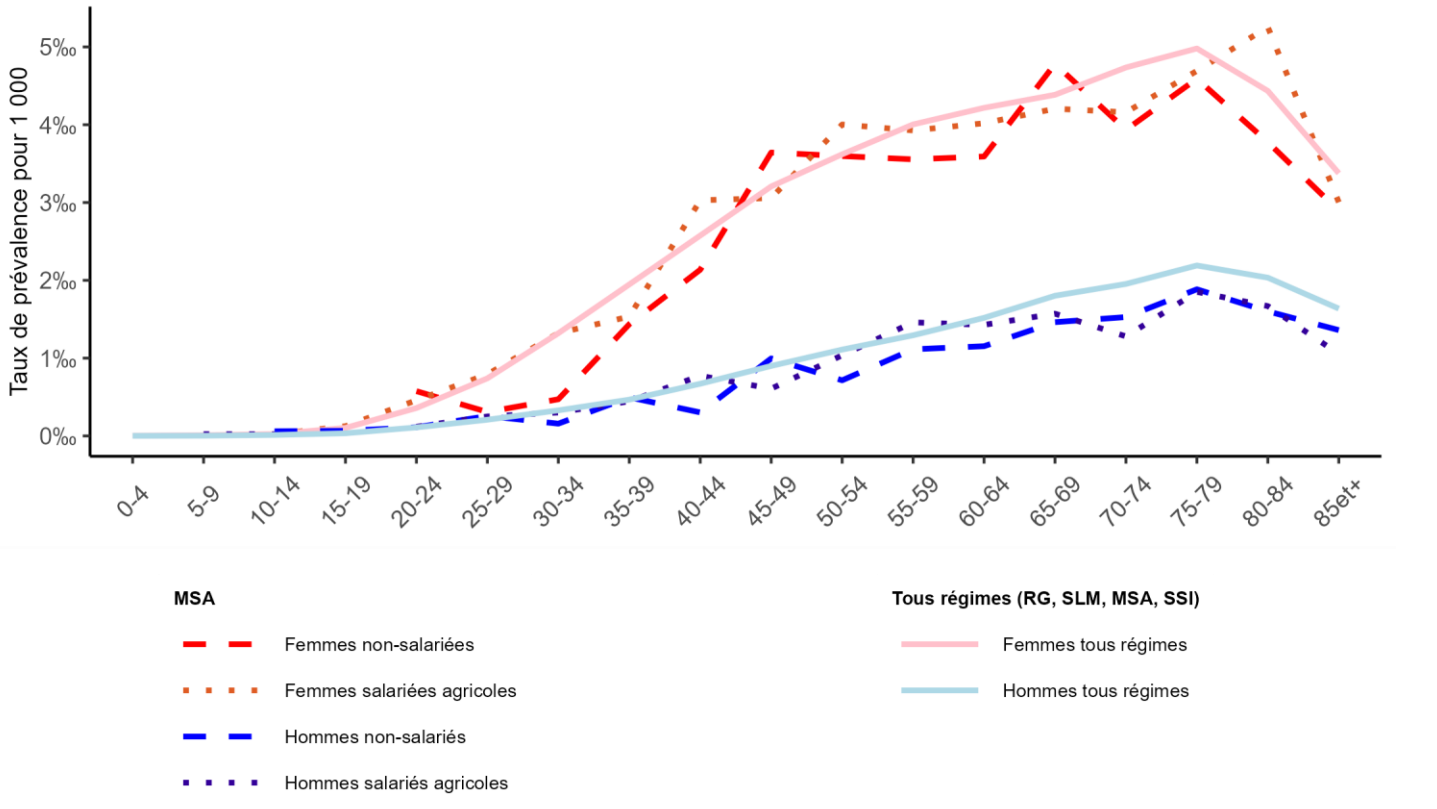

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

52,6 % des assurés pris en charge pour *Cancer de la thyroïde*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

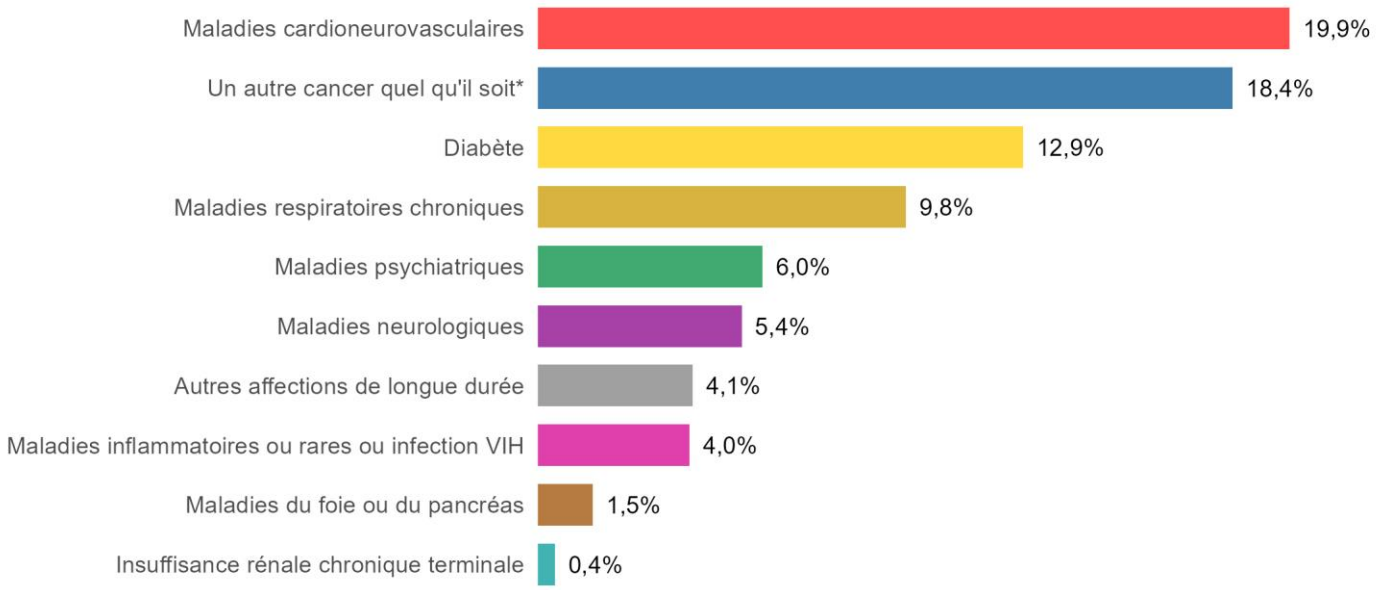

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 4,8% Cancer du sein de la femme ; 2,2% Cancer de la prostate ; 1,9% Cancer colorectal ; 1,9% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 1,3% Cancers non classés ailleurs ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	2 070	86,3	***
Salariés	2 608	95,1	**

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

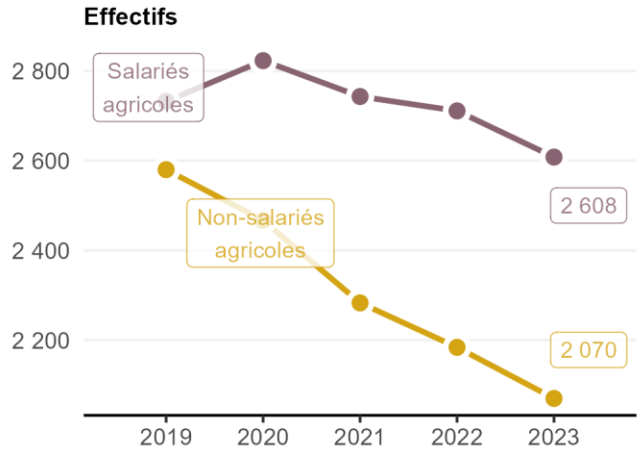

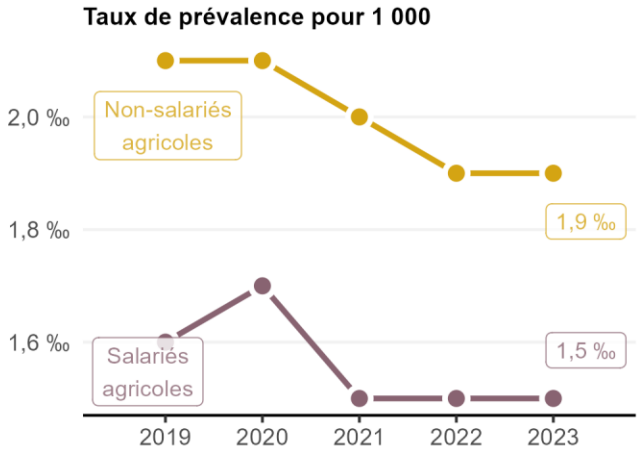

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

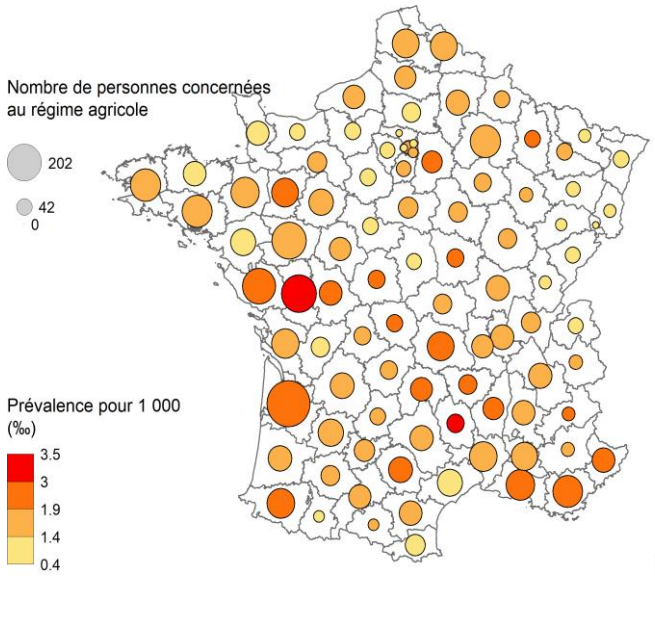

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

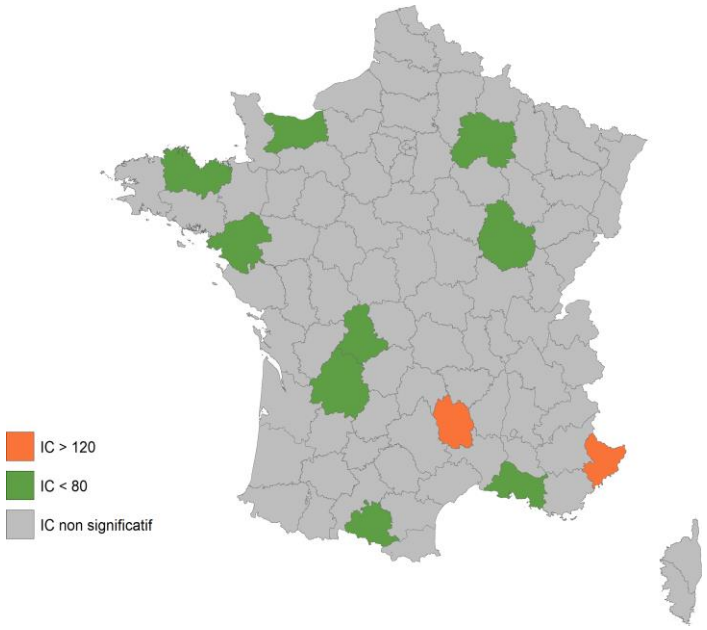

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer de la thyroïde (CAN_THY_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer de la thyroïde actif

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 1 033
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 1,01 %
- Taux de prévalence : 0,4 ‰
- Âge moyen : 60,5 ans – Âge médian : 62 ans
- Répartition hommes/femmes : 35,0 % / 65,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 445

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

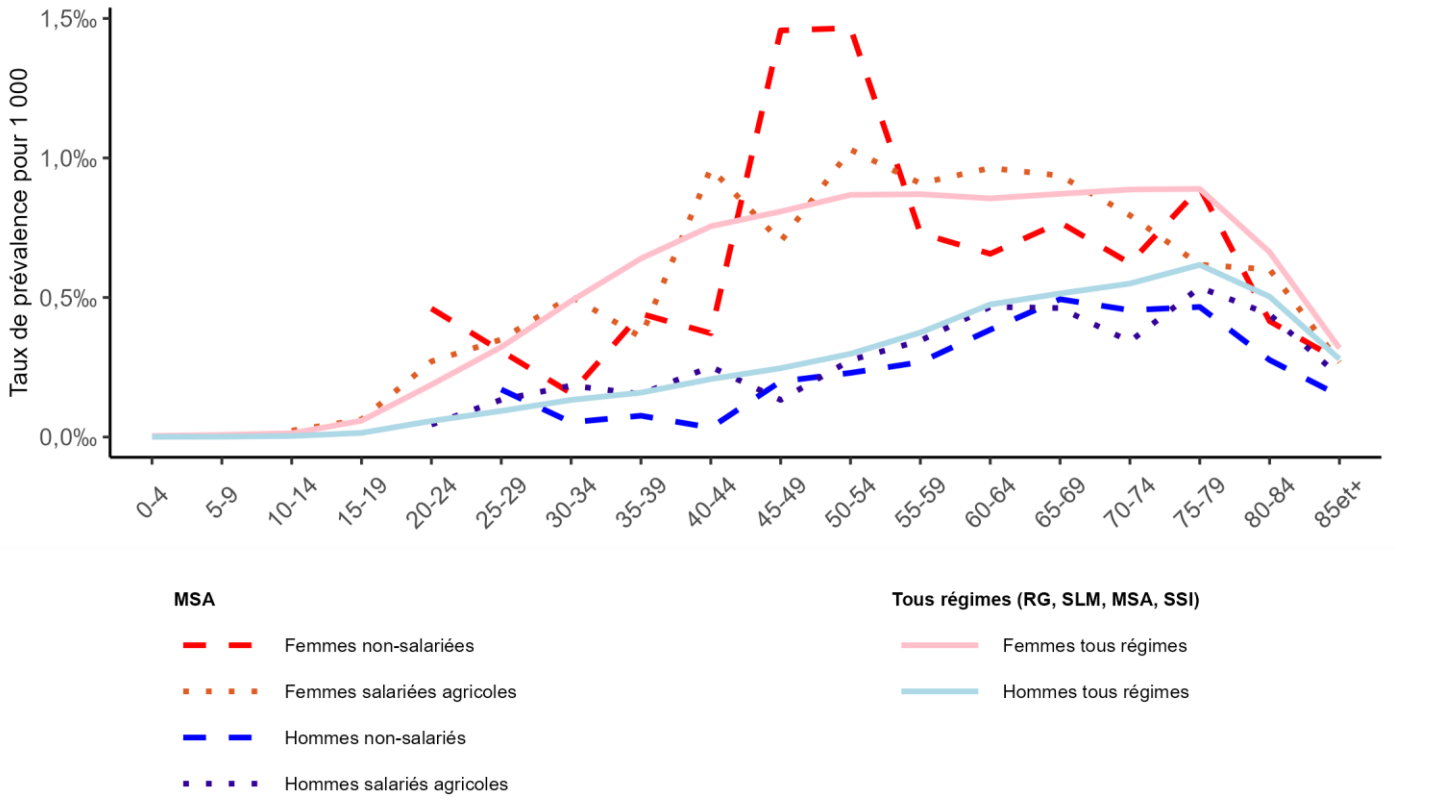

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

55,4 % des assurés pris en charge pour *Cancer de la thyroïde actif*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

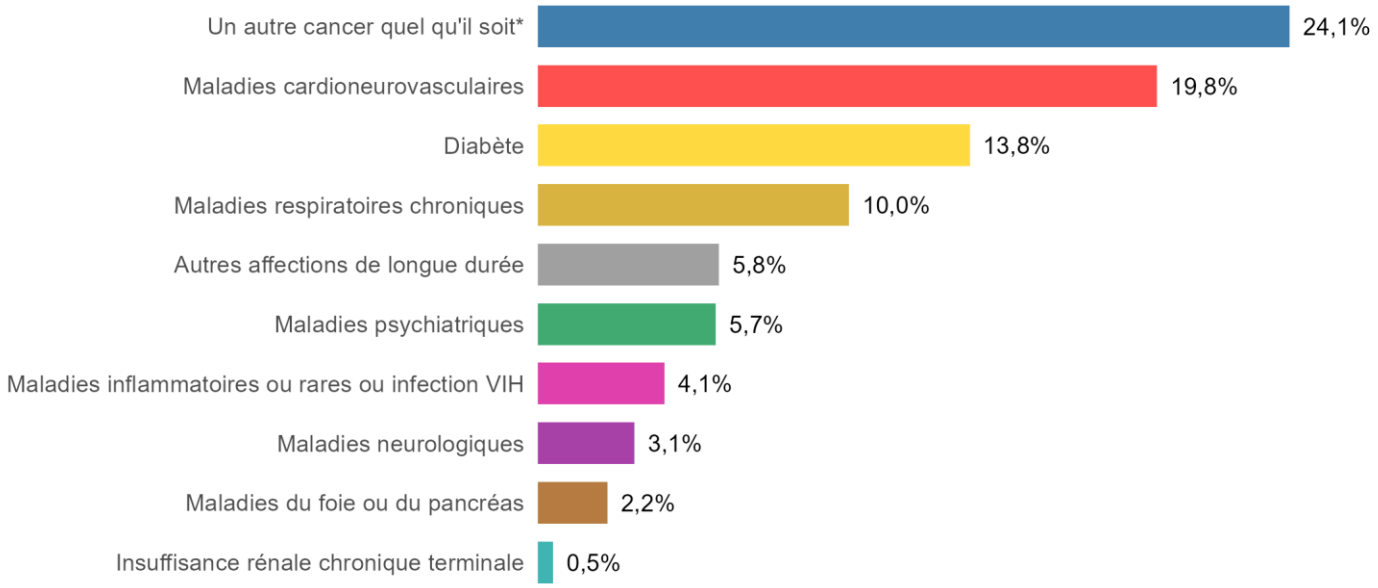

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 5,8% Cancer du sein de la femme ; 3,0% Cancer de la prostate ; 2,3% Cancers non classés ailleurs ; 2,0% Cancer des voies aérodigestives supérieures (VADS) ; 1,9% Cancer colorectal ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	388	82,0	***
Salariés	645	96,6	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

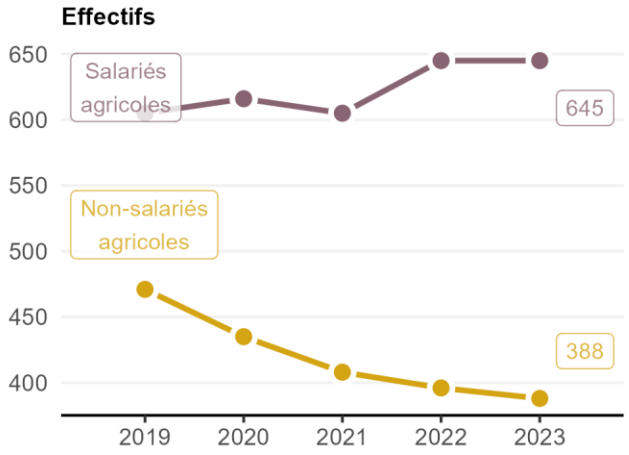

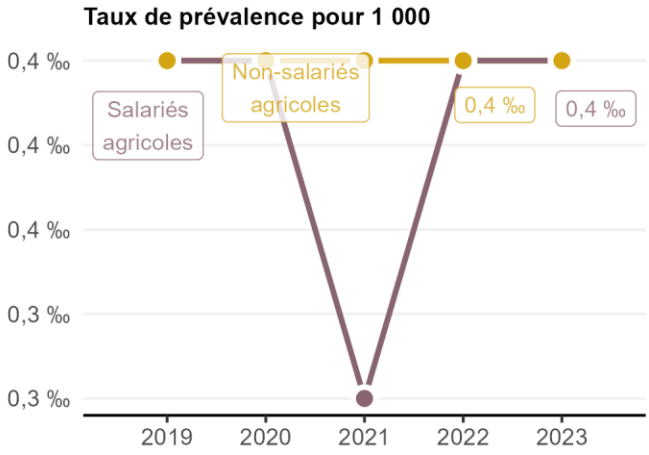

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

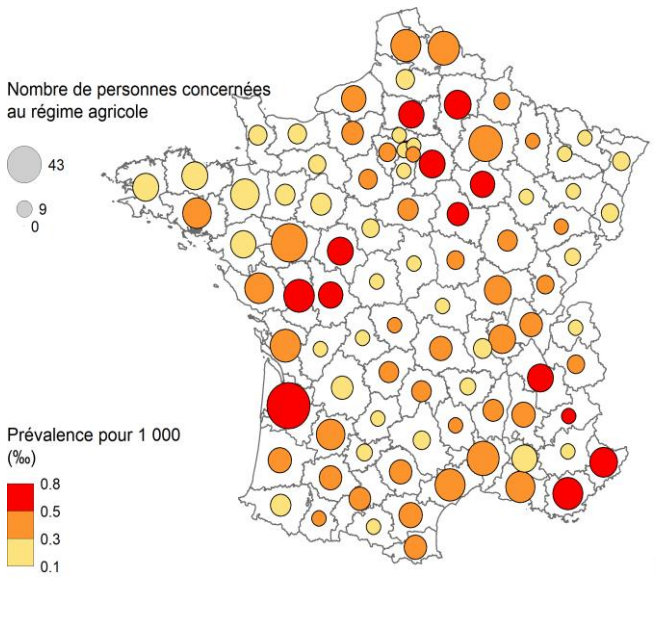

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

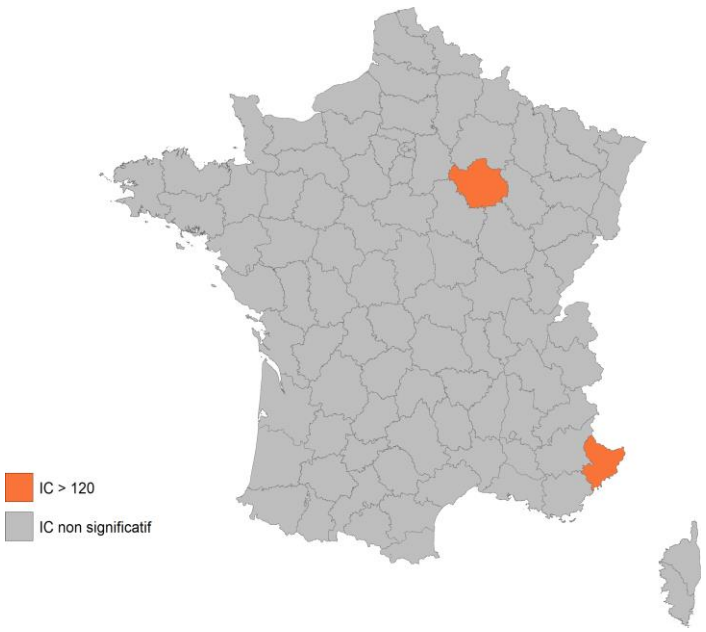

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer de la thyroïde actif (CAN_THY_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer de la thyroïde sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 3 645
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 3,69 %
- Taux de prévalence : 1,3 ‰
- Âge moyen : 67,5 ans – Âge médian : 69 ans
- Répartition hommes/femmes : 26,7 % / 73,3 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 444

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

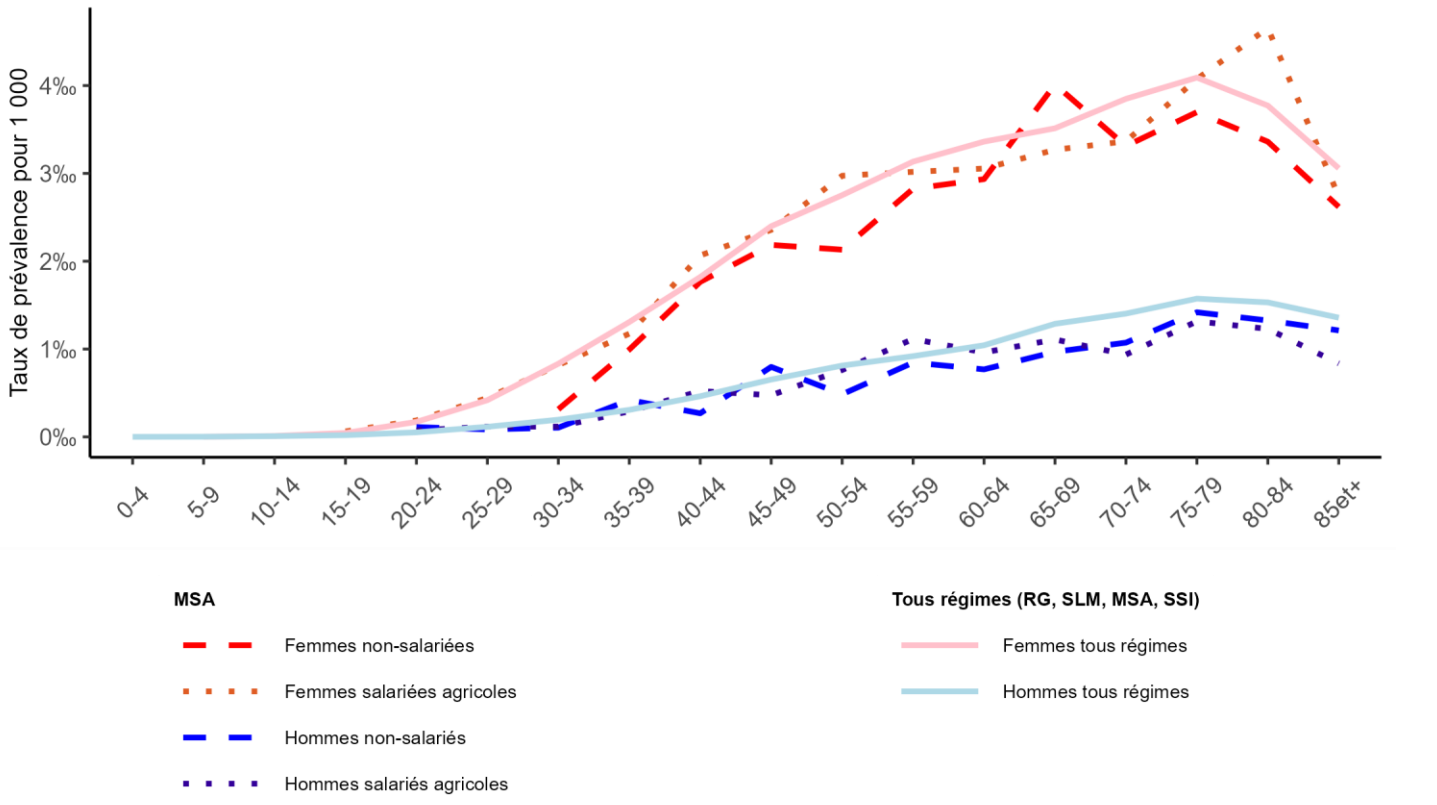

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

51,8 % des assurés pris en charge pour *Cancer de la thyroïde sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

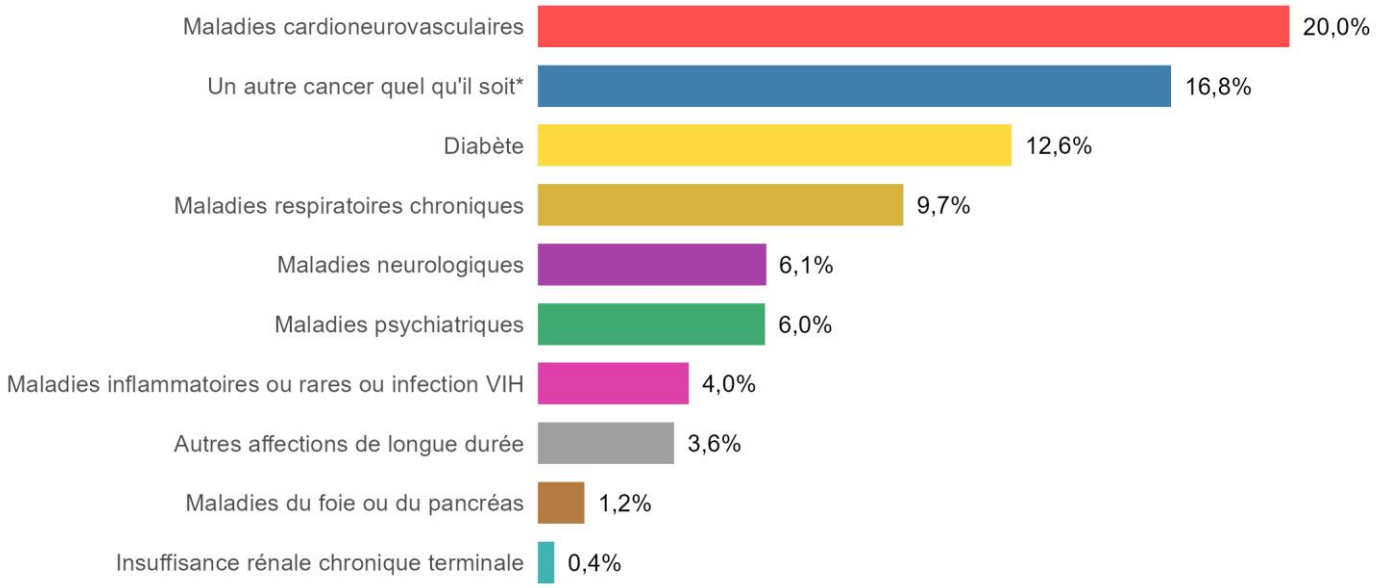

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 4,5% Cancer du sein de la femme ; 1,9% Cancer de la prostate ; 1,9% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 1,9% Cancer colorectal ; 1,3% Cancer du rein ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	1 682	87,4	***
Salariés	1 963	94,7	**

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

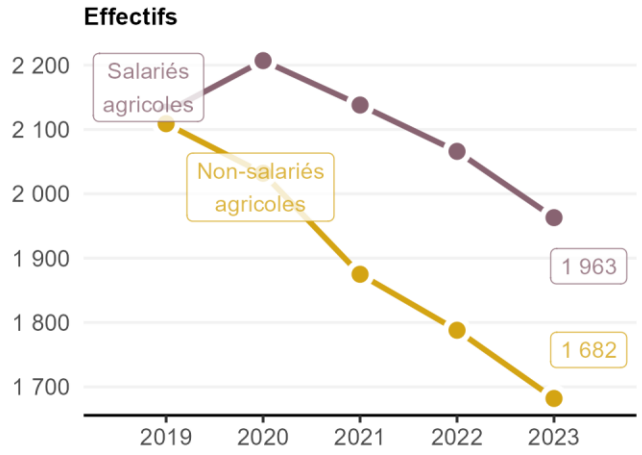

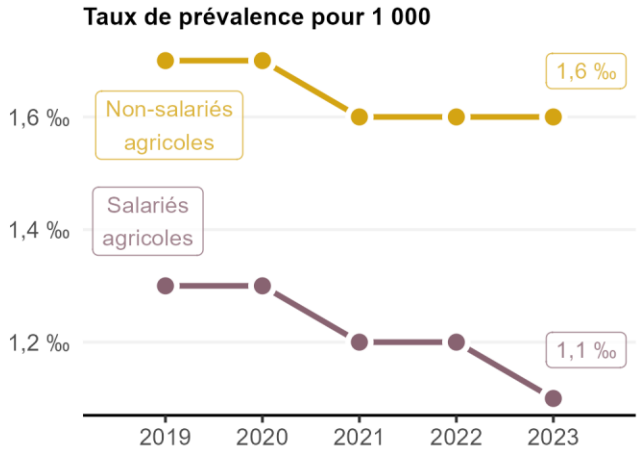

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

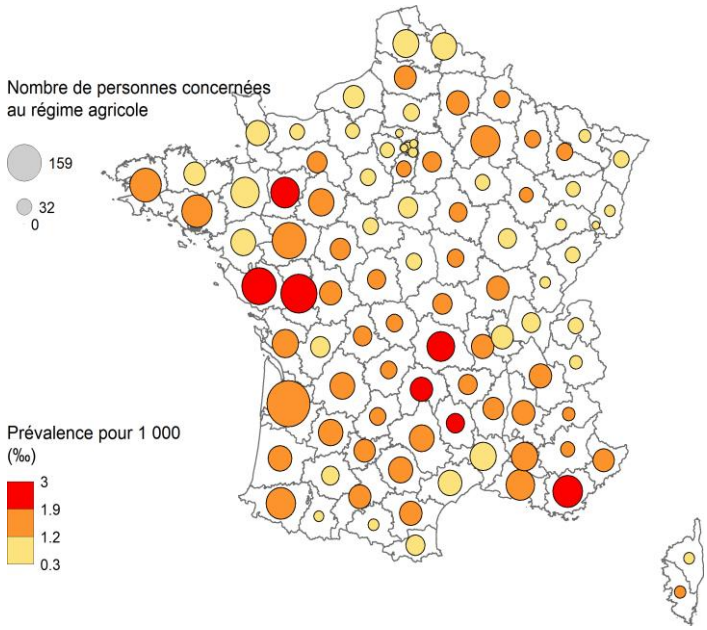

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

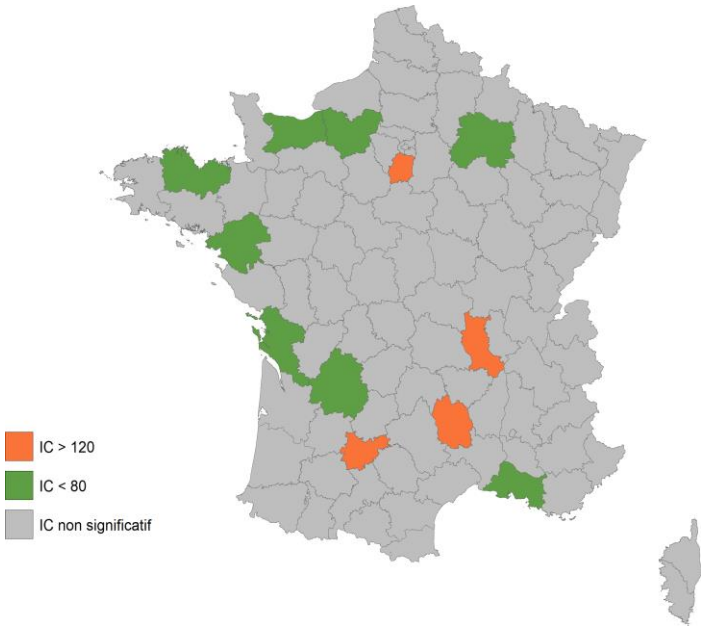

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer de la thyroïde sous surveillance (CAN_THY_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer des tissus mous

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 1 194
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 0,48 %
- Taux de prévalence : 0,4 ‰
- Âge moyen : 68,0 ans – Âge médian : 72 ans
- Répartition hommes/femmes : 55,3 % / 44,7 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 285

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

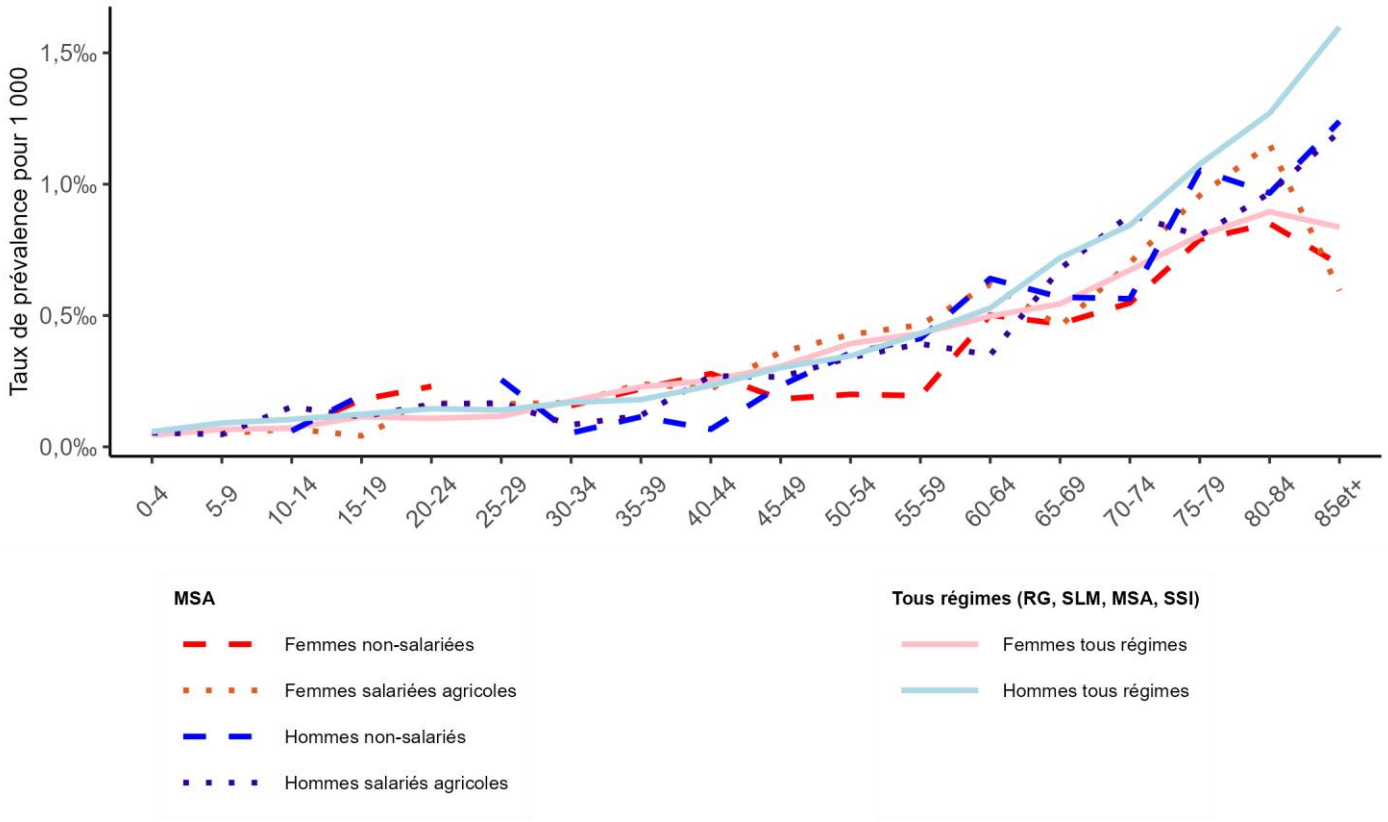

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

79,1 % des assurés pris en charge pour *Cancer des tissus mous*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

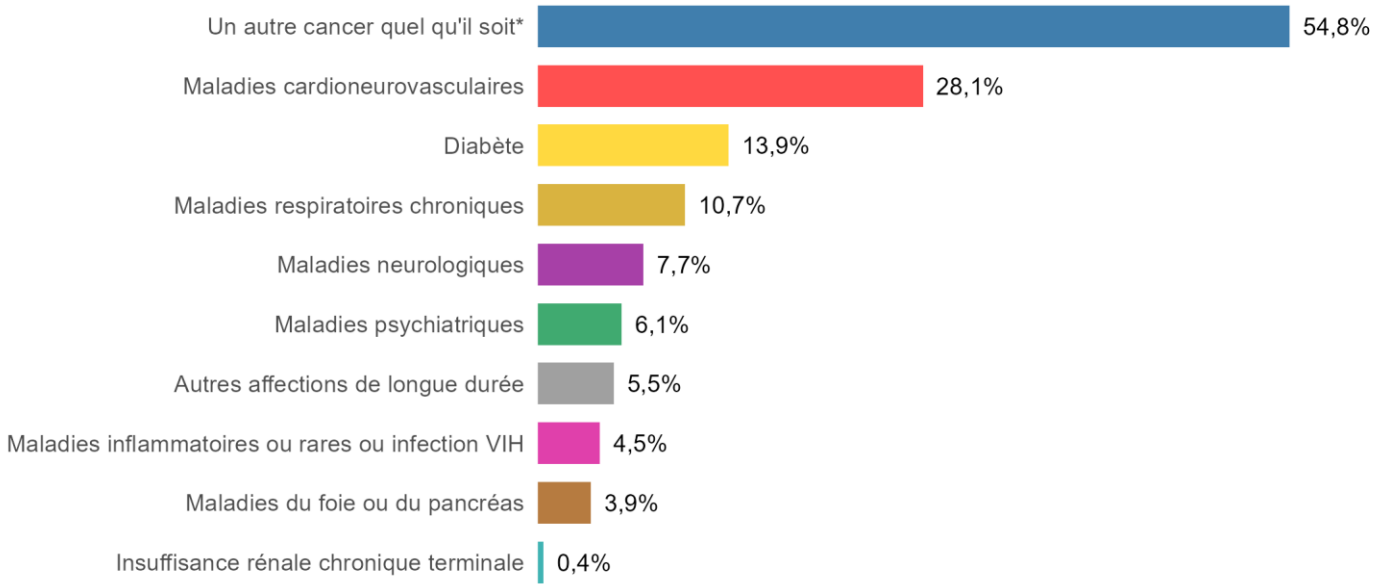

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 23,1% Cancers non classés ailleurs ; 12,9% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 10,6% Cancer de l'os ; 5,2% Mélanome de la peau ; 4,6% Cancer du sein de la femme ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	584	84,3	***
Salariés	610	93,6	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

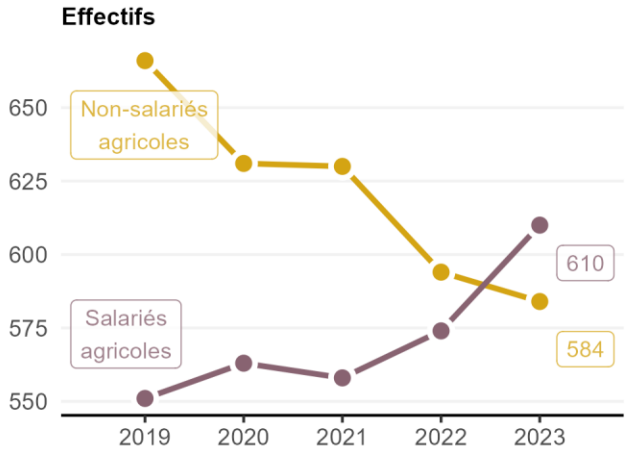

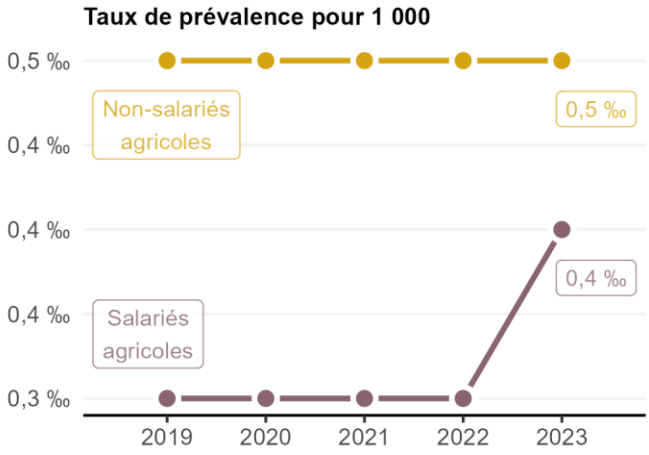

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

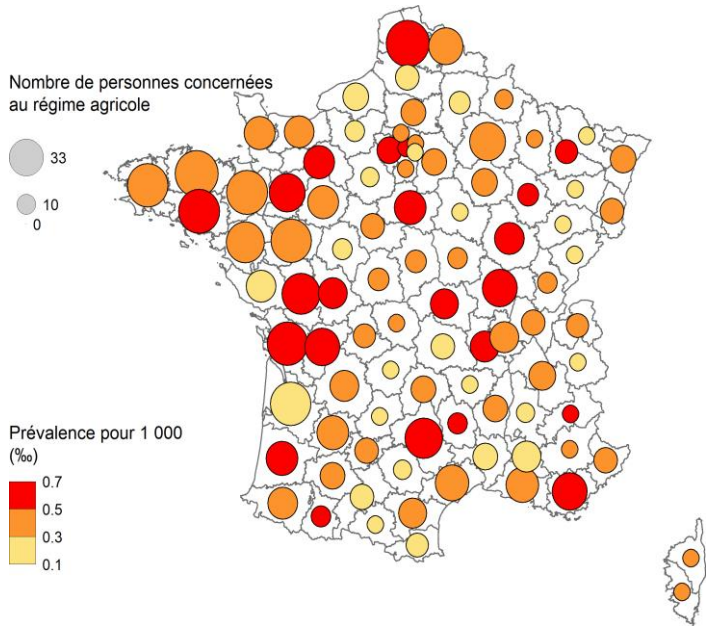

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

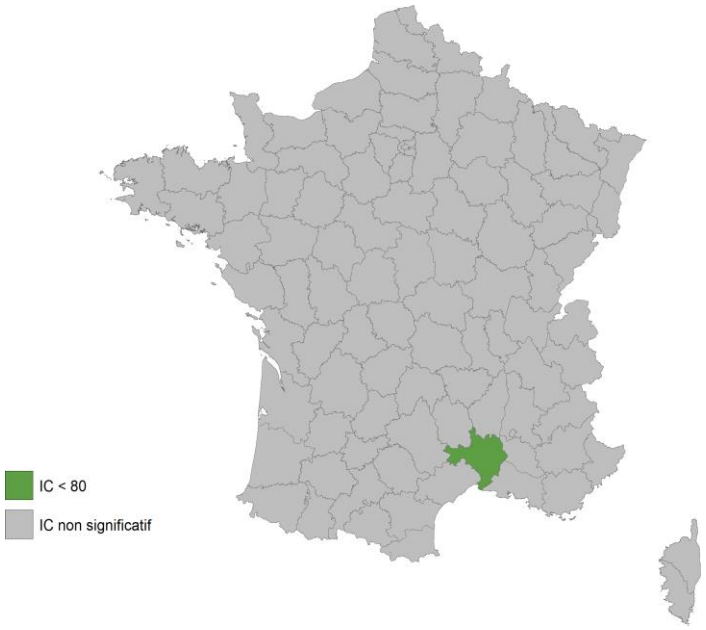

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer des tissus mous (CAN_TMO_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer des tissus mous actif

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 575
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 0,43 %
- Taux de prévalence : 0,2 ‰
- Âge moyen : 66,6 ans – Âge médian : 71 ans
- Répartition hommes/femmes : 56,9 % / 43,1 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 260

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

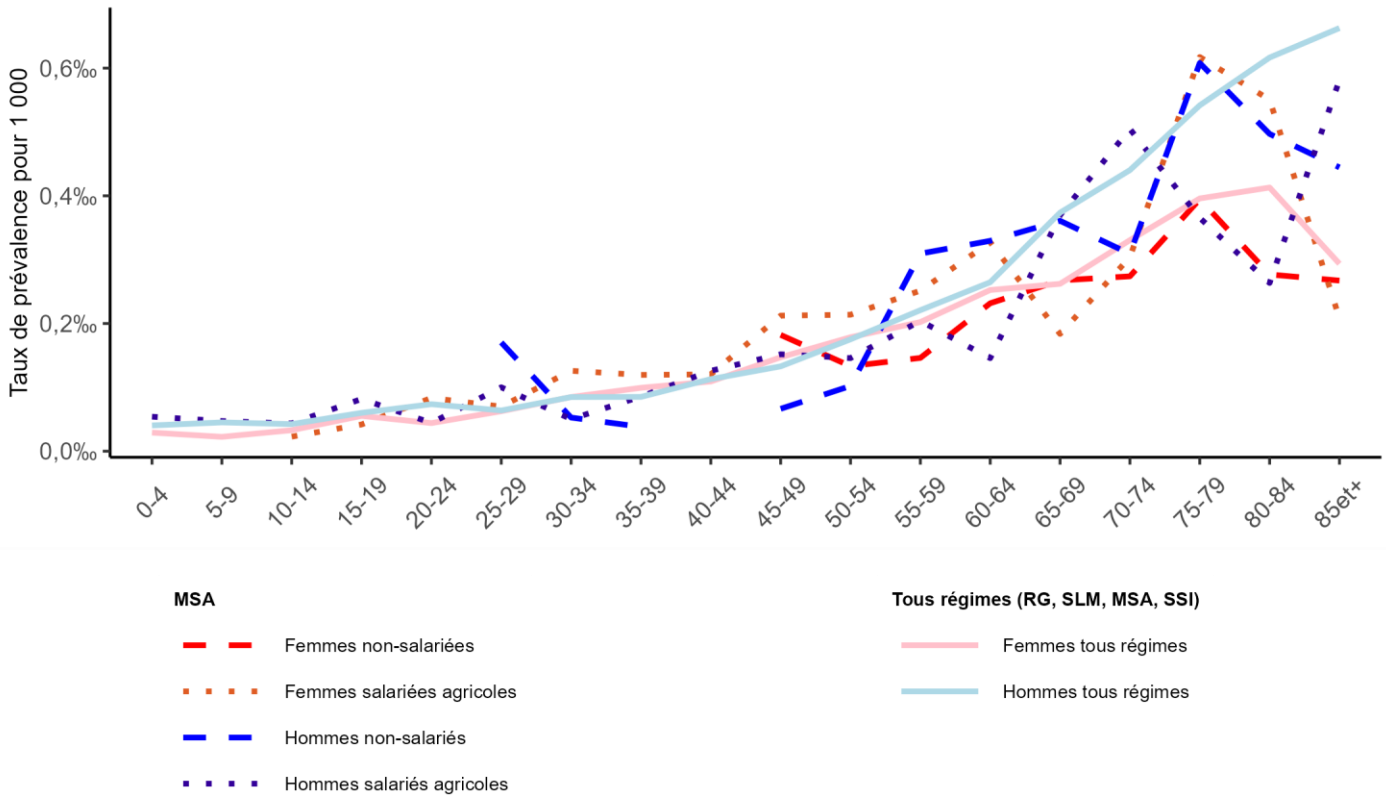

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

82,8 % des assurés pris en charge pour *Cancer des tissus mous actif*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

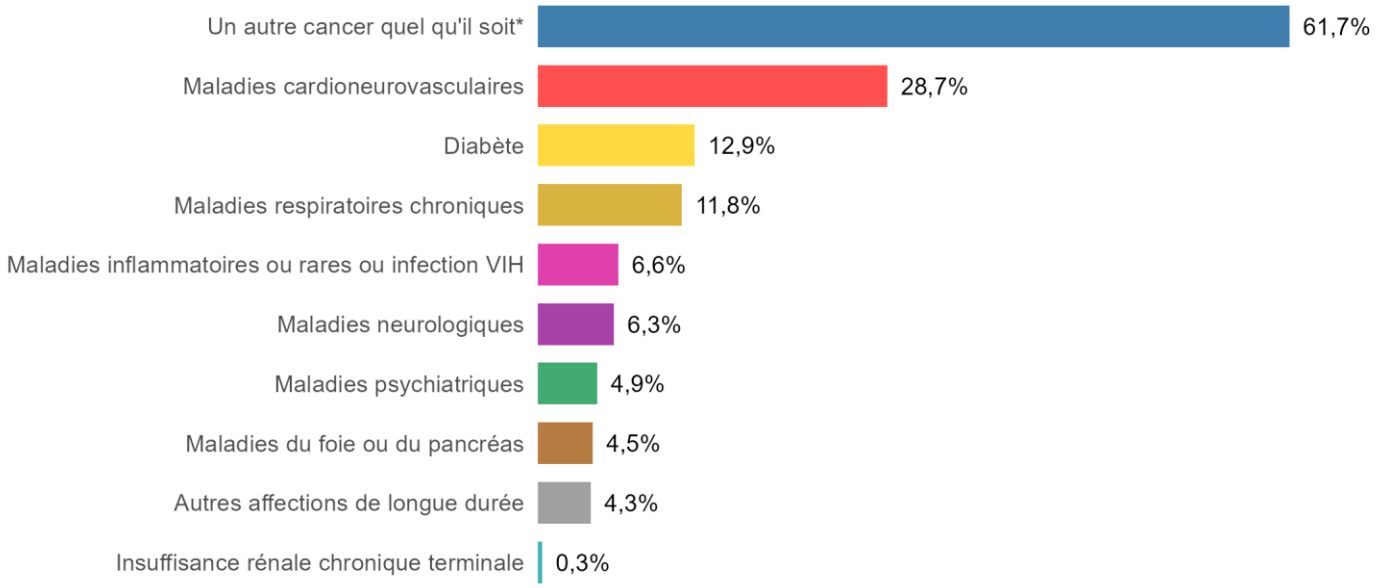

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 28,5% Cancers non classés ailleurs ; 12,7% Cancer de l'os ; 12,5% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 5,9% Cancer du sein de la femme ; 5,4% Mélanome de la peau ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	270	85,9	**
Salariés	305	97,7	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

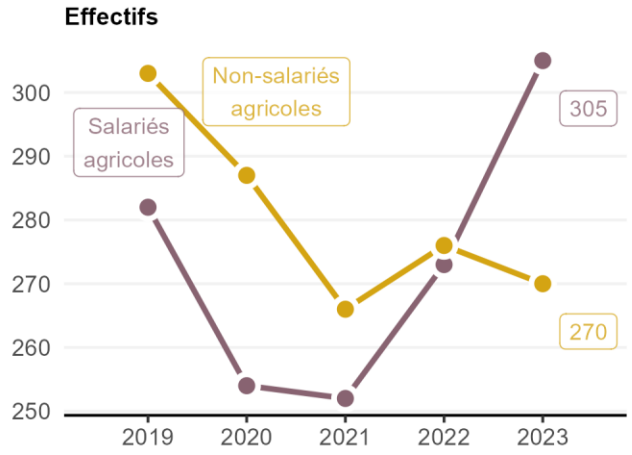

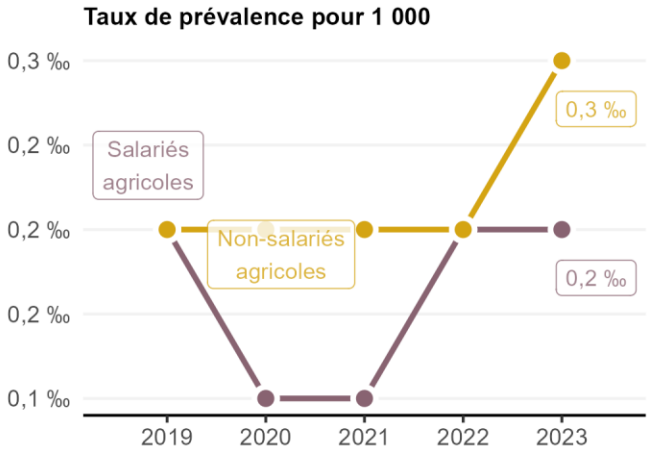

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

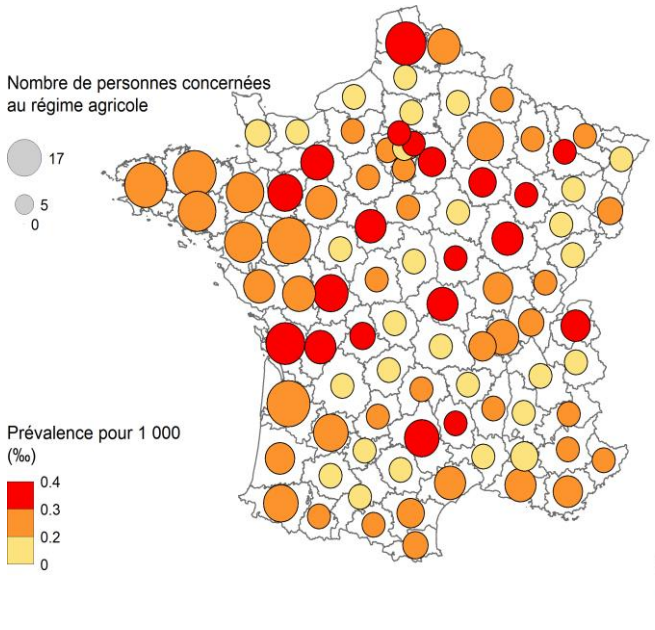

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

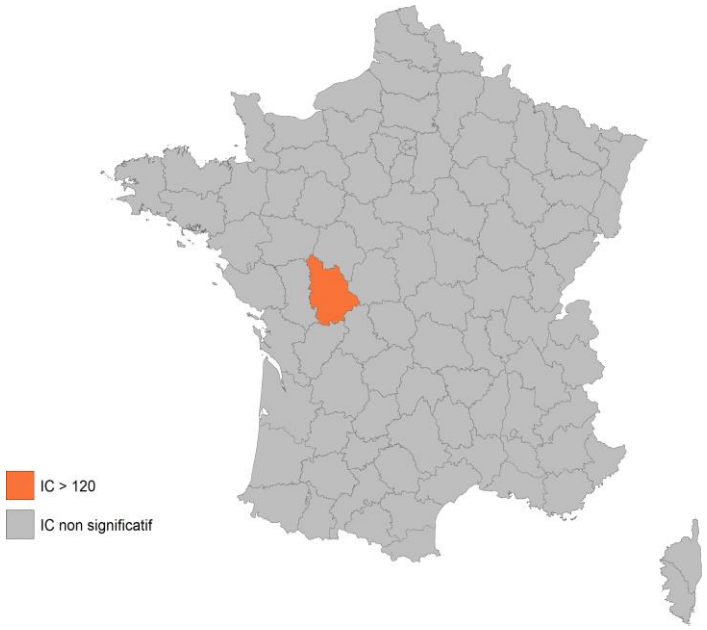

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer des tissus mous actif (CAN_TMO_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer des tissus mous sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 619
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 0,52 %
- Taux de prévalence : 0,2 ‰
- Âge moyen : 69,3 ans – Âge médian : 73 ans
- Répartition hommes/femmes : 53,8 % / 46,2 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 178

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

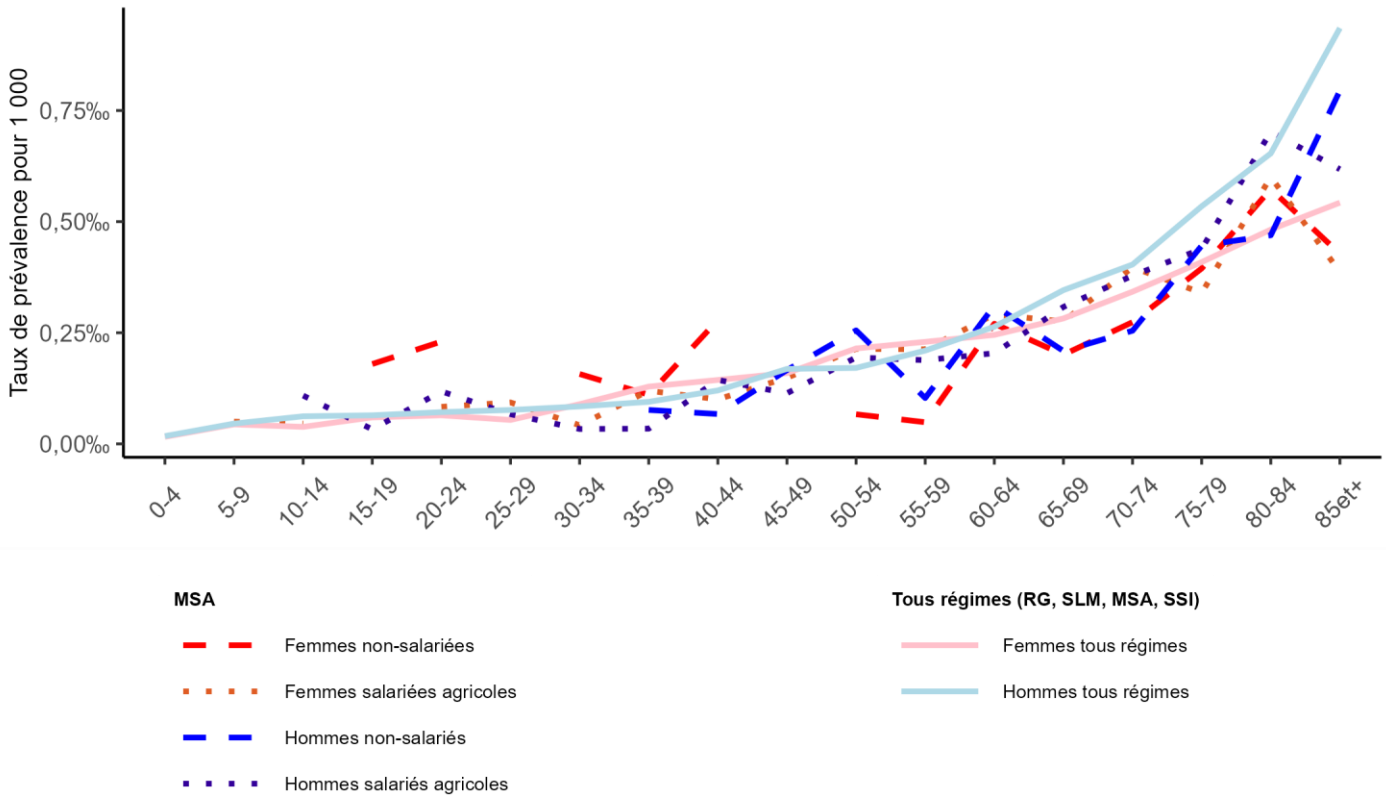

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

75,6 % des assurés pris en charge pour *Cancer des tissus mous sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

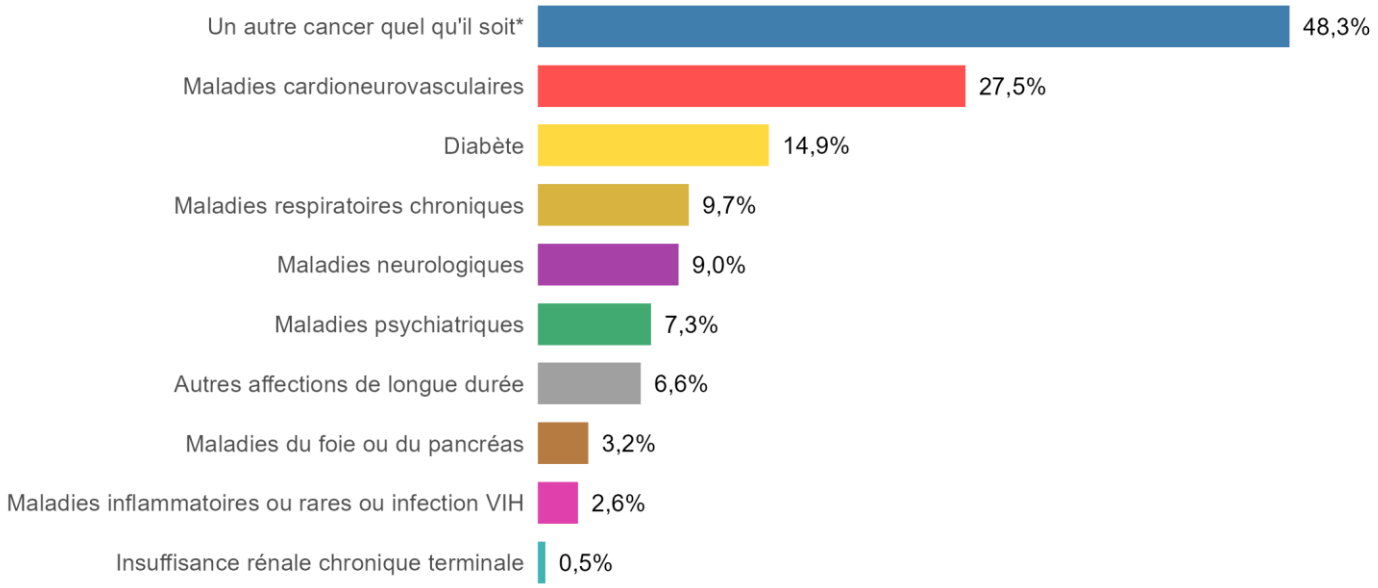

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 18,1% Cancers non classés ailleurs ; 13,2% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 8,7% Cancer de l'os ; 5,0% Mélanome de la peau ; 3,4% Cancer du sein de la femme ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	314	83,1	***
Salariés	305	89,9	*

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

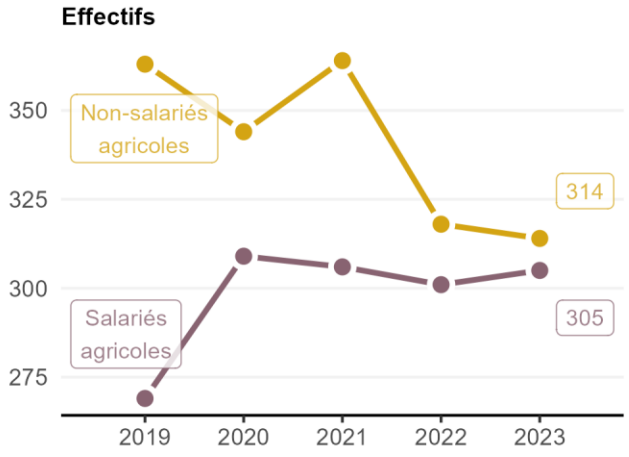

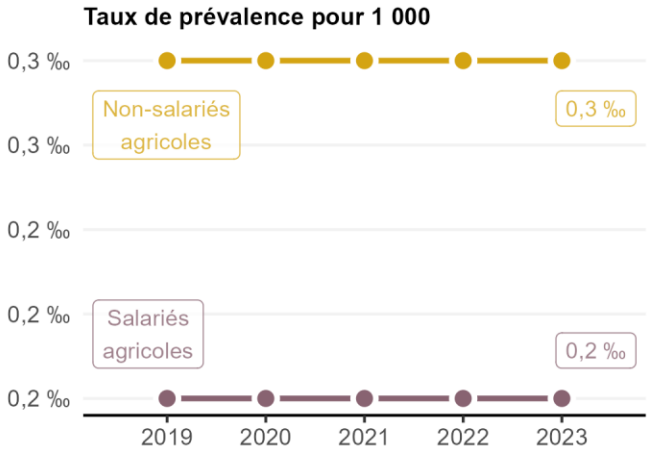

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

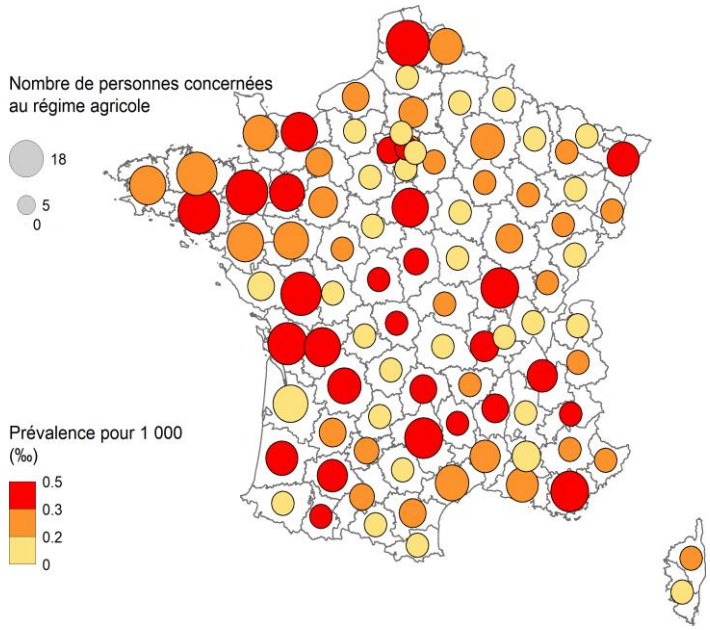

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

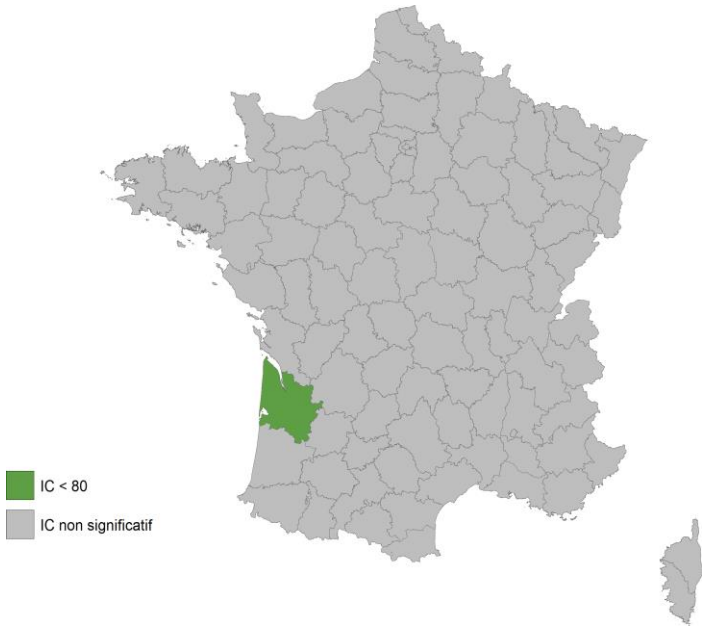

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer des tissus mous sous surveillance (CAN_TMO_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer des voies aérodigestives supérieures (VADS)

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 6 470
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 1,24 %
- Taux de prévalence : 2,3 ‰
- Âge moyen : 71,5 ans – Âge médian : 71 ans
- Répartition hommes/femmes : 74,7 % / 25,3 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 1 220

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

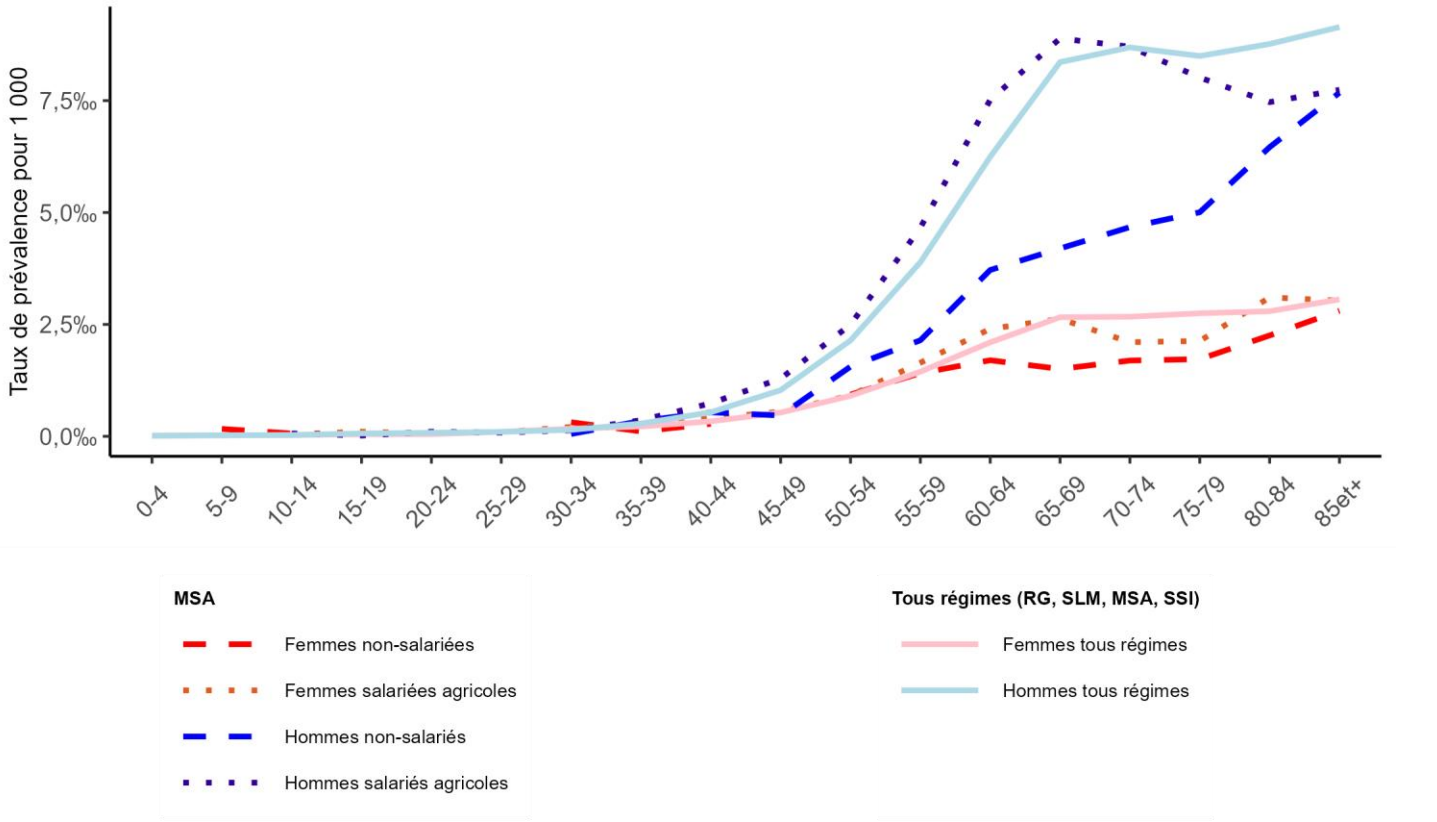

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

73,4 % des assurés pris en charge pour *Cancer des voies aérodigestives supérieures (VADS)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

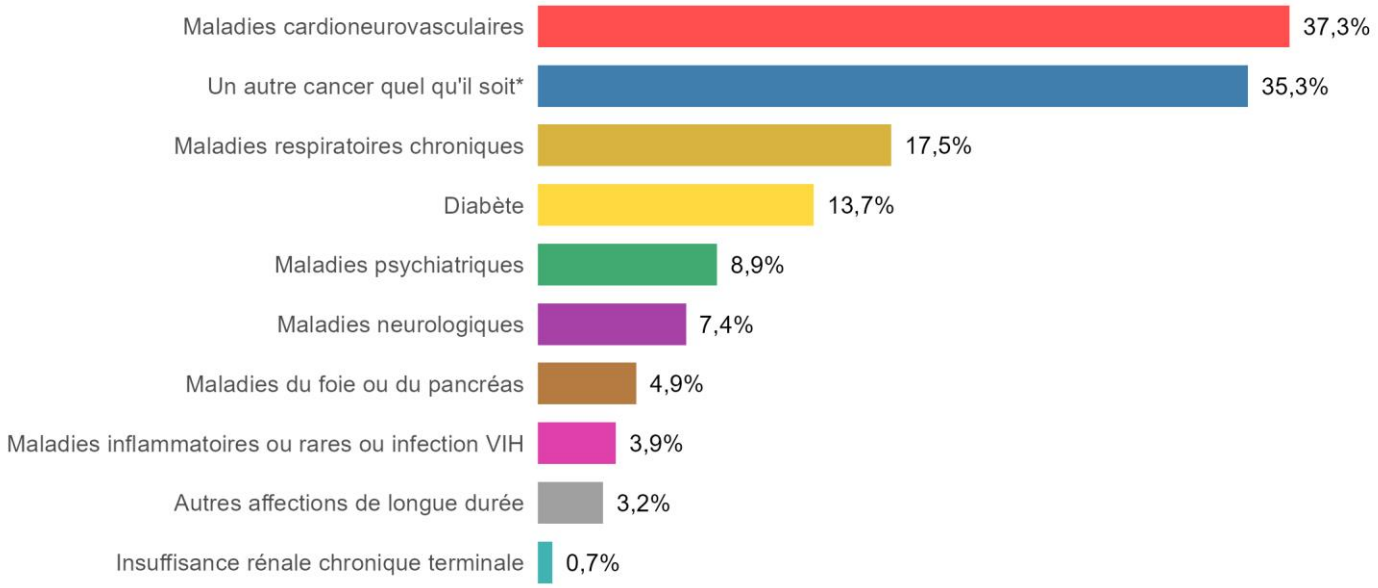

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 13,1% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 4,8% Cancer de la prostate ; 3,9% Cancers non classés ailleurs ; 2,7% Mélanome de la peau ; 2,6% Cancer colorectal ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	2 764	68,4	***
Salariés	3 706	103,6	**

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

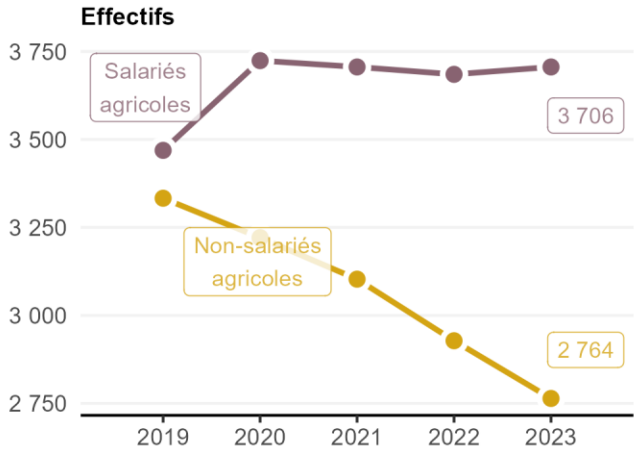

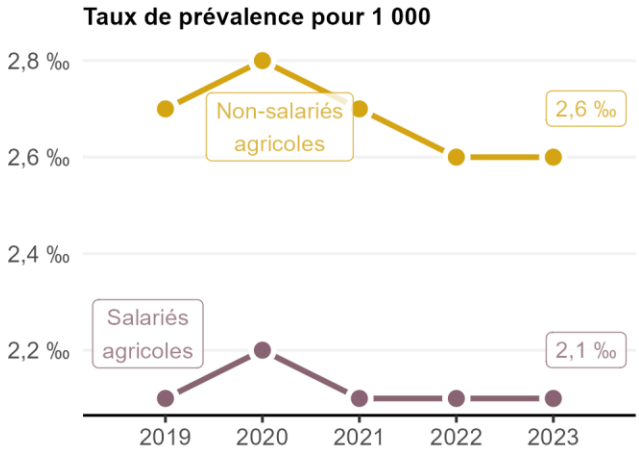

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

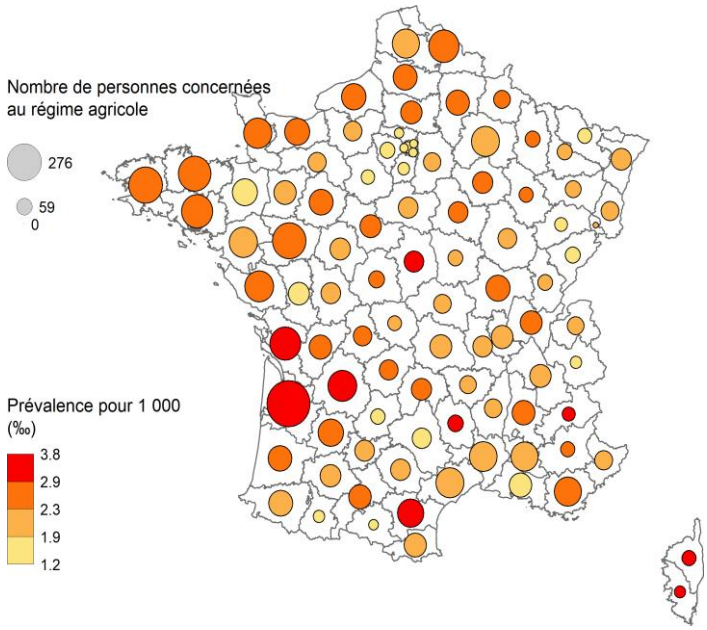

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

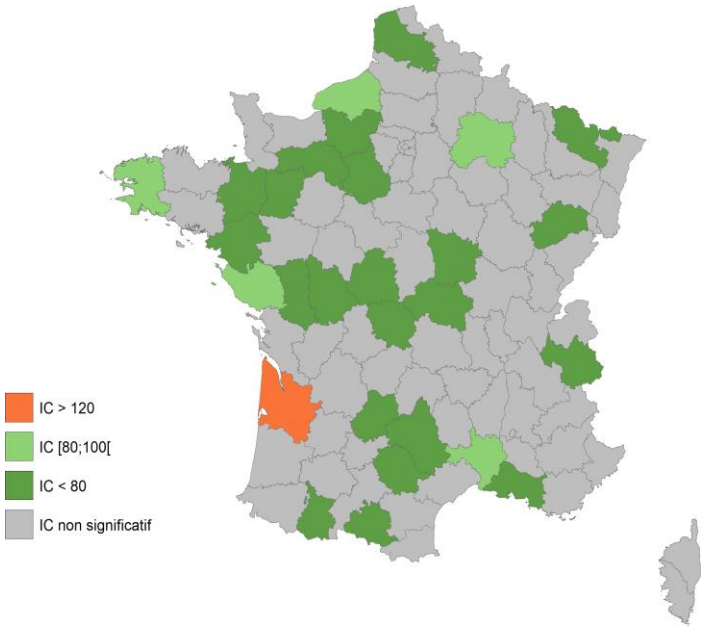

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer des voies aérodigestives supérieures (VADS) (CAN_VAS_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer des voies aérodigestives supérieures actif (VADS)

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 3 017
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 0,23 %
- Taux de prévalence : 1,1 ‰
- Âge moyen : 69,0 ans – Âge médian : 68 ans
- Répartition hommes/femmes : 76,6 % / 23,4 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 1 304

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

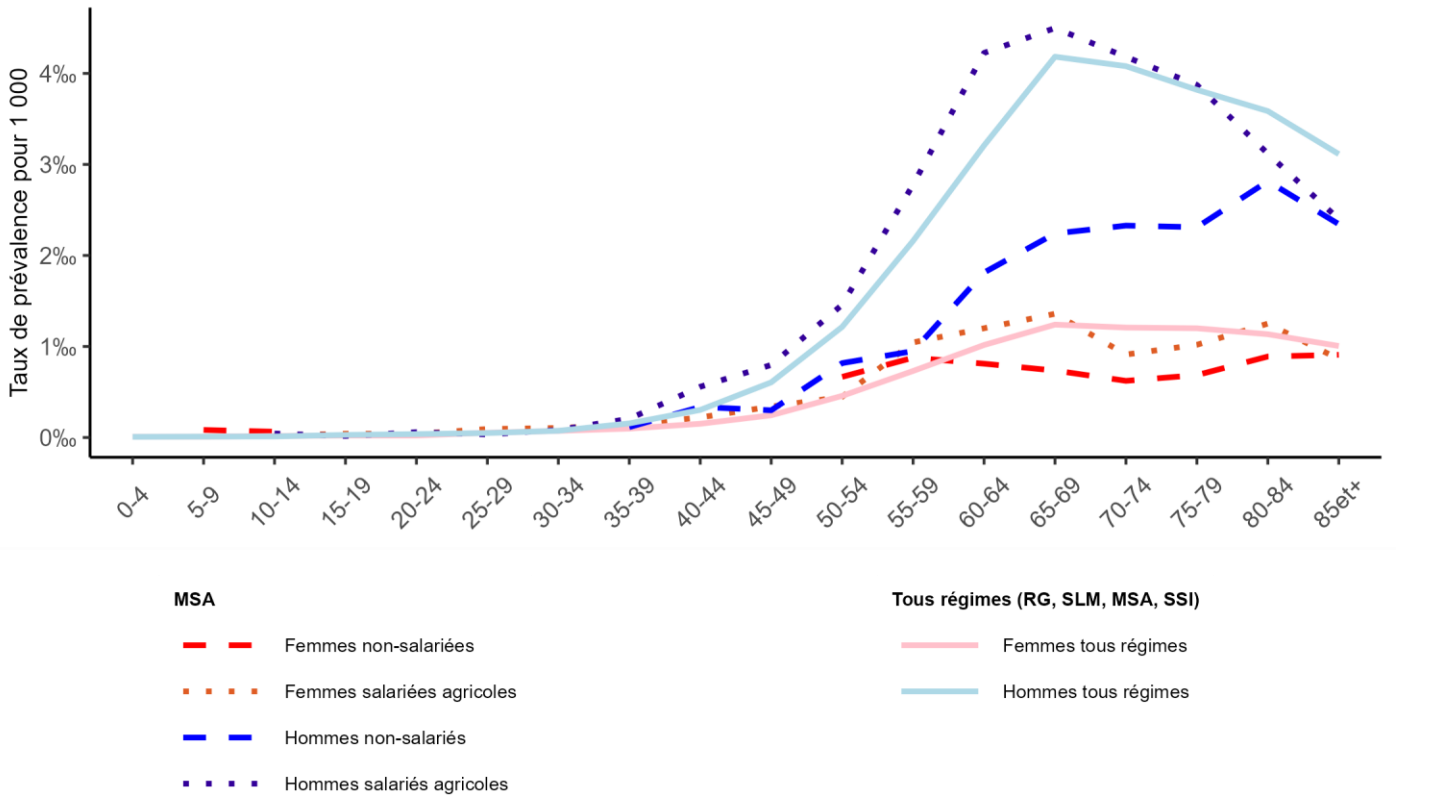

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

75,5 % des assurés pris en charge pour *Cancer des voies aérodigestives supérieures actif (VADS)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

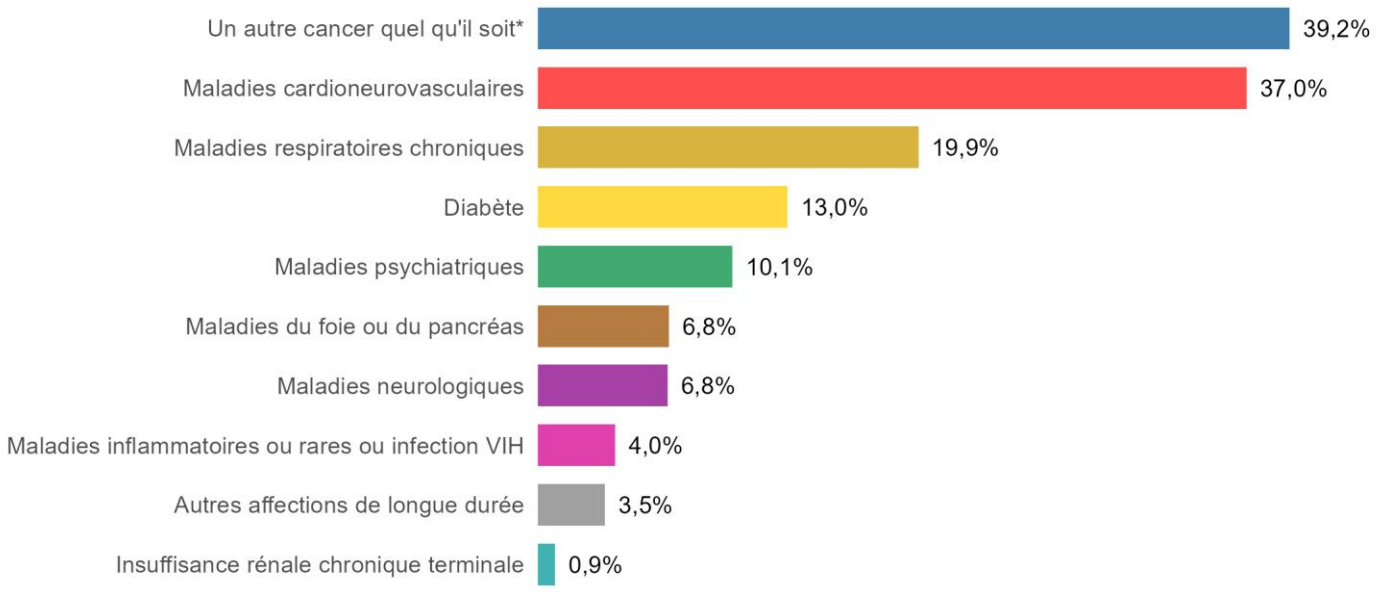

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 13,3% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 5,8% Cancer de la prostate ; 5,0% Cancers non classés ailleurs ; 3,2% Cancer de l'os ; 3,0% Cancer bronchopulmonaire ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	1 150	65,3	***
Salariés	1 867	110,5	***

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

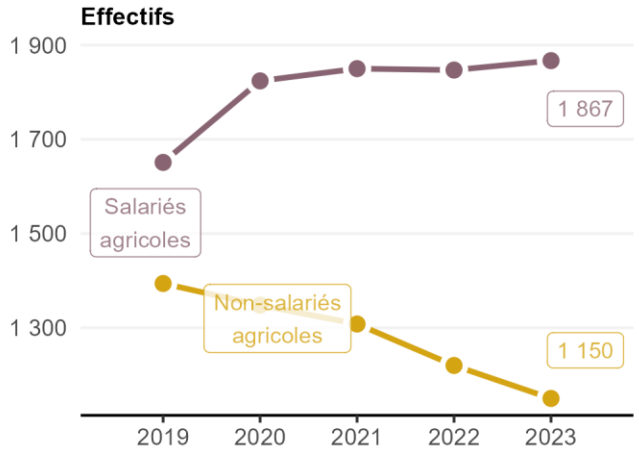

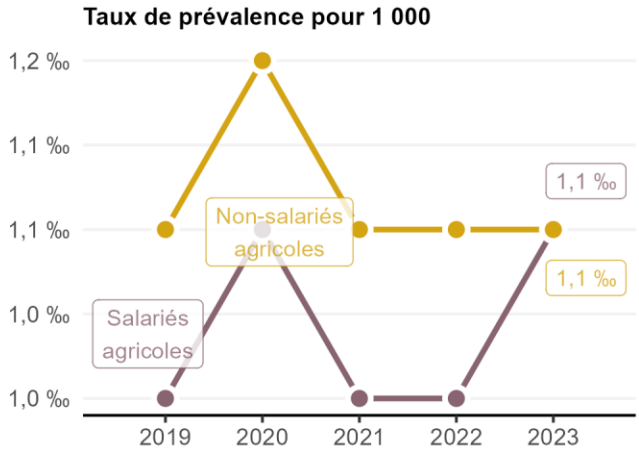

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

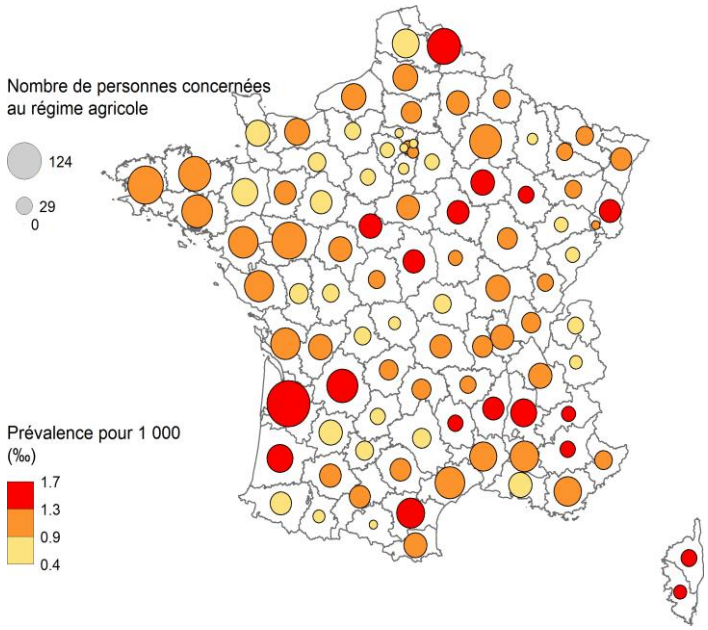

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

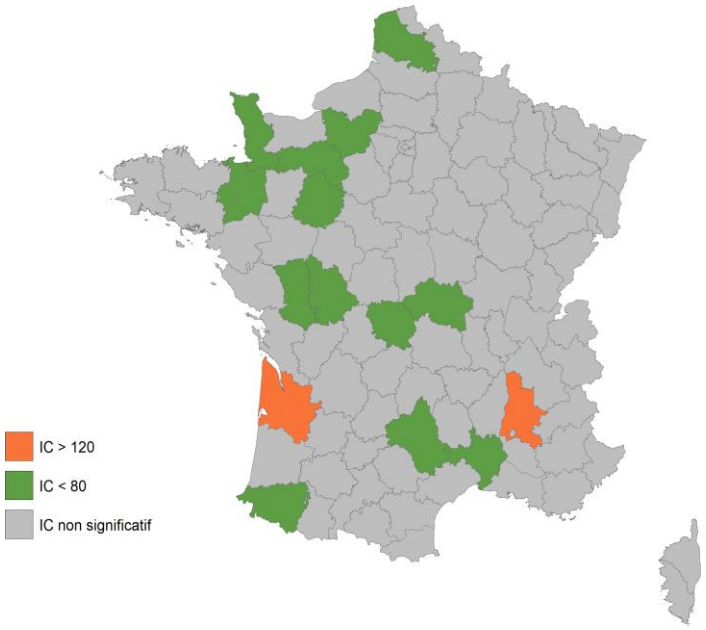

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer des voies aérodigestives supérieures actif (VADS) (CAN_VAS_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer des voies aérodigestives supérieures sous surveillance (VADS)

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 3 453
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 2,09 %
- Taux de prévalence : 1,2 ‰
- Âge moyen : 73,6 ans – Âge médian : 73 ans
- Répartition hommes/femmes : 73,0 % / 27,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 820

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

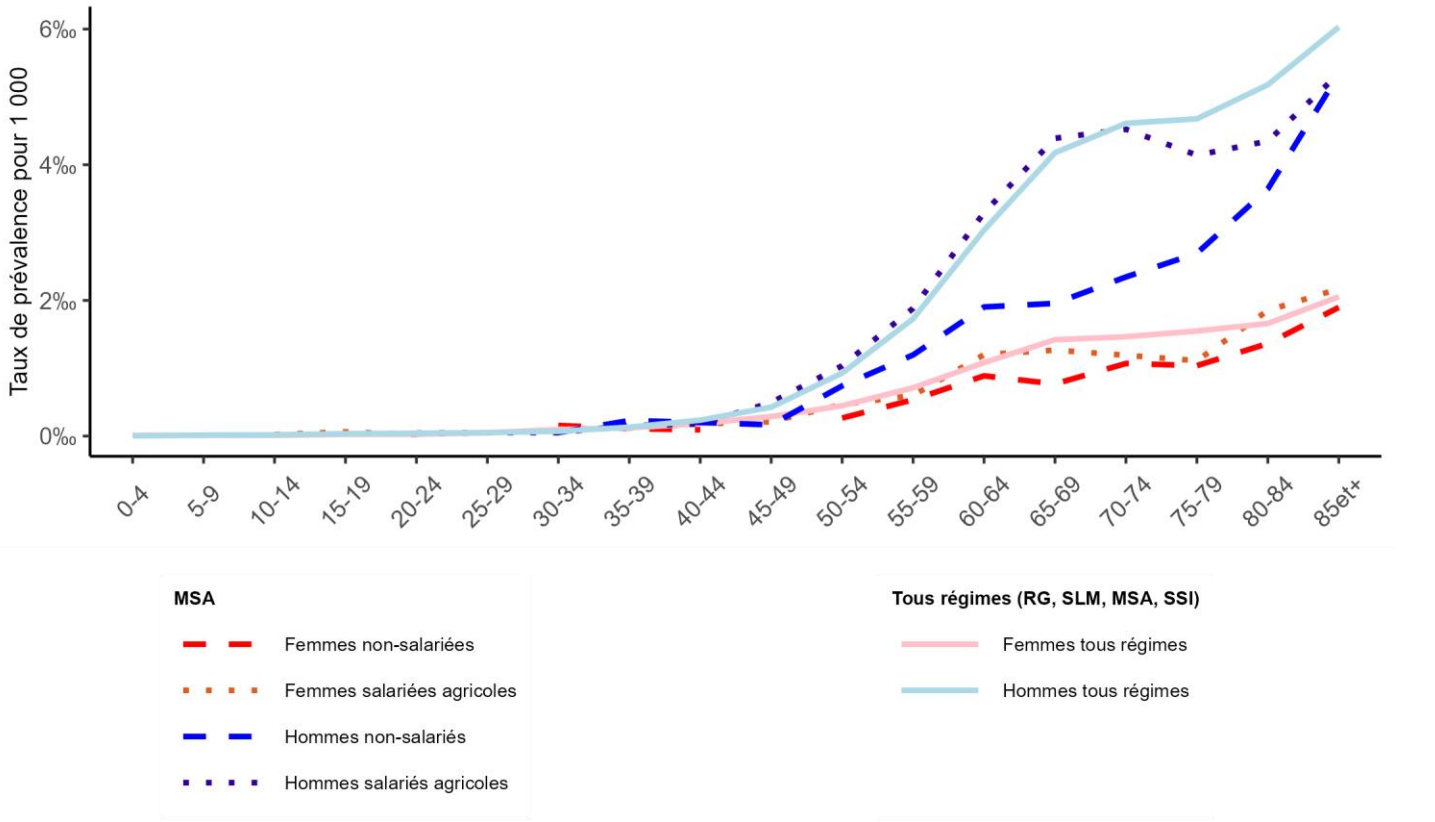

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

71,5 % des assurés pris en charge pour *Cancer des voies aérodigestives supérieures sous surveillance (VADS)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

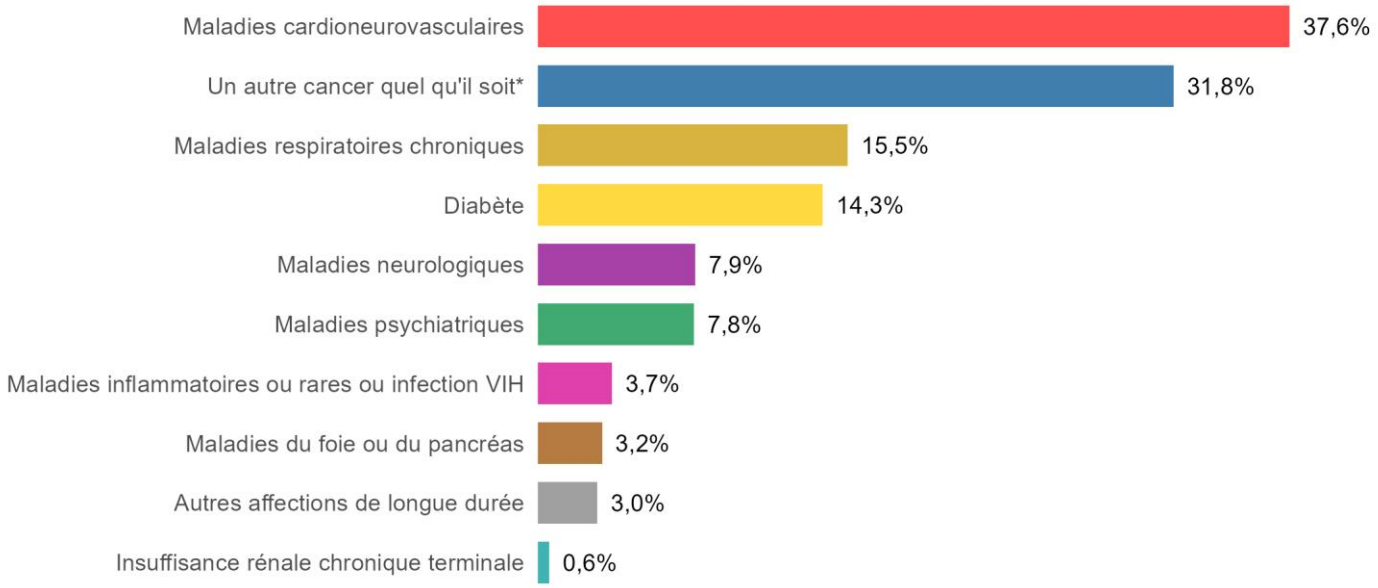

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 13,0% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 4,0% Cancer de la prostate ; 2,9% Cancers non classés ailleurs ; 2,7% Mélanome de la peau ; 2,5% Cancer colorectal ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	1 614	70,9	***
Salariés	1 839	97,5	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

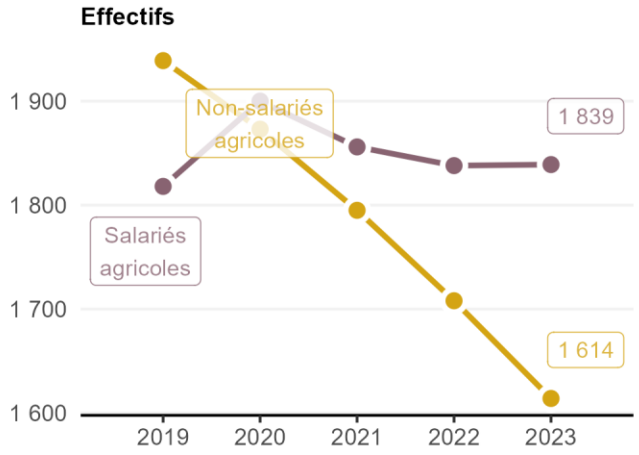

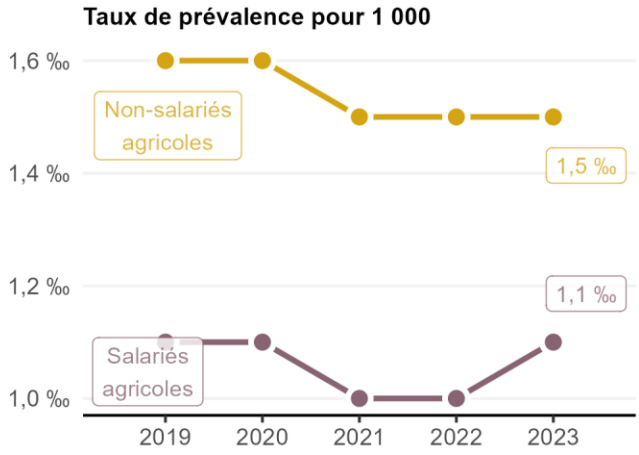

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

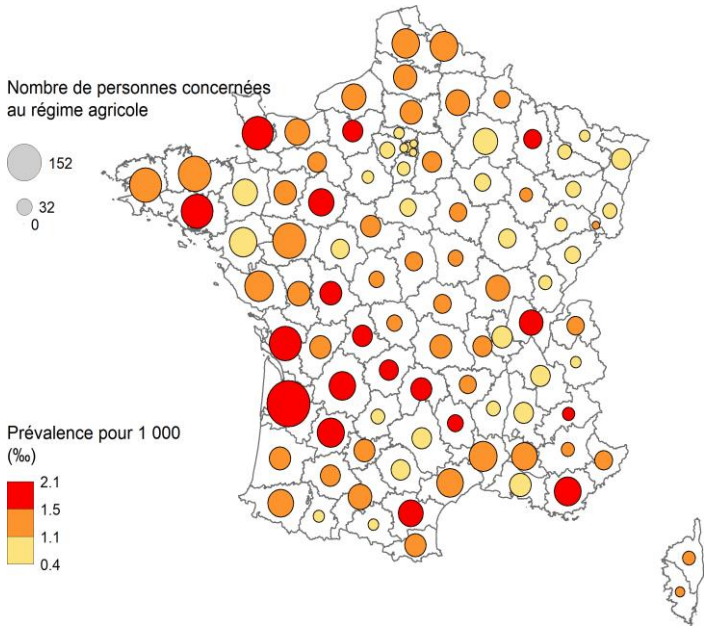

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

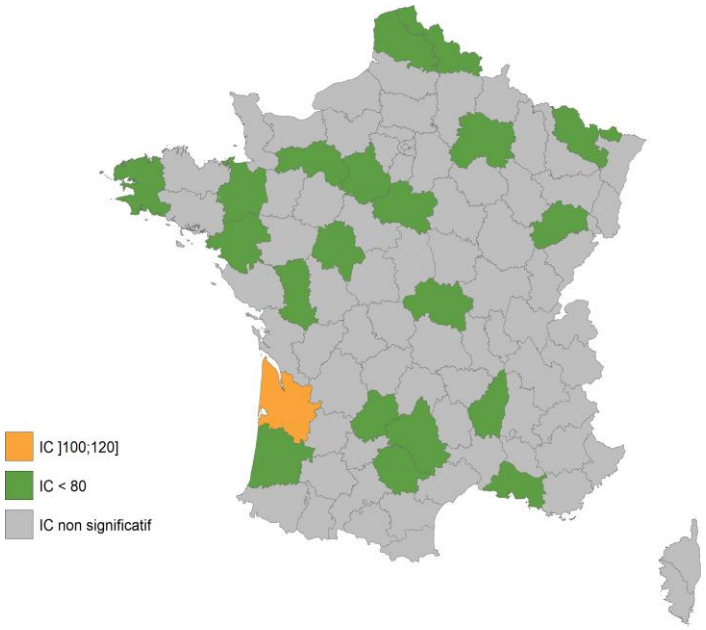

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer des voies aérodigestives supérieures sous surveillance (VADS) (CAN_VAS_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer de la vessie

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 10 774
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 0,3 %
- Taux de prévalence : 3,8 ‰
- Âge moyen : 77,7 ans – Âge médian : 78 ans
- Répartition hommes/femmes : 81,3 % / 18,7 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 1 877

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

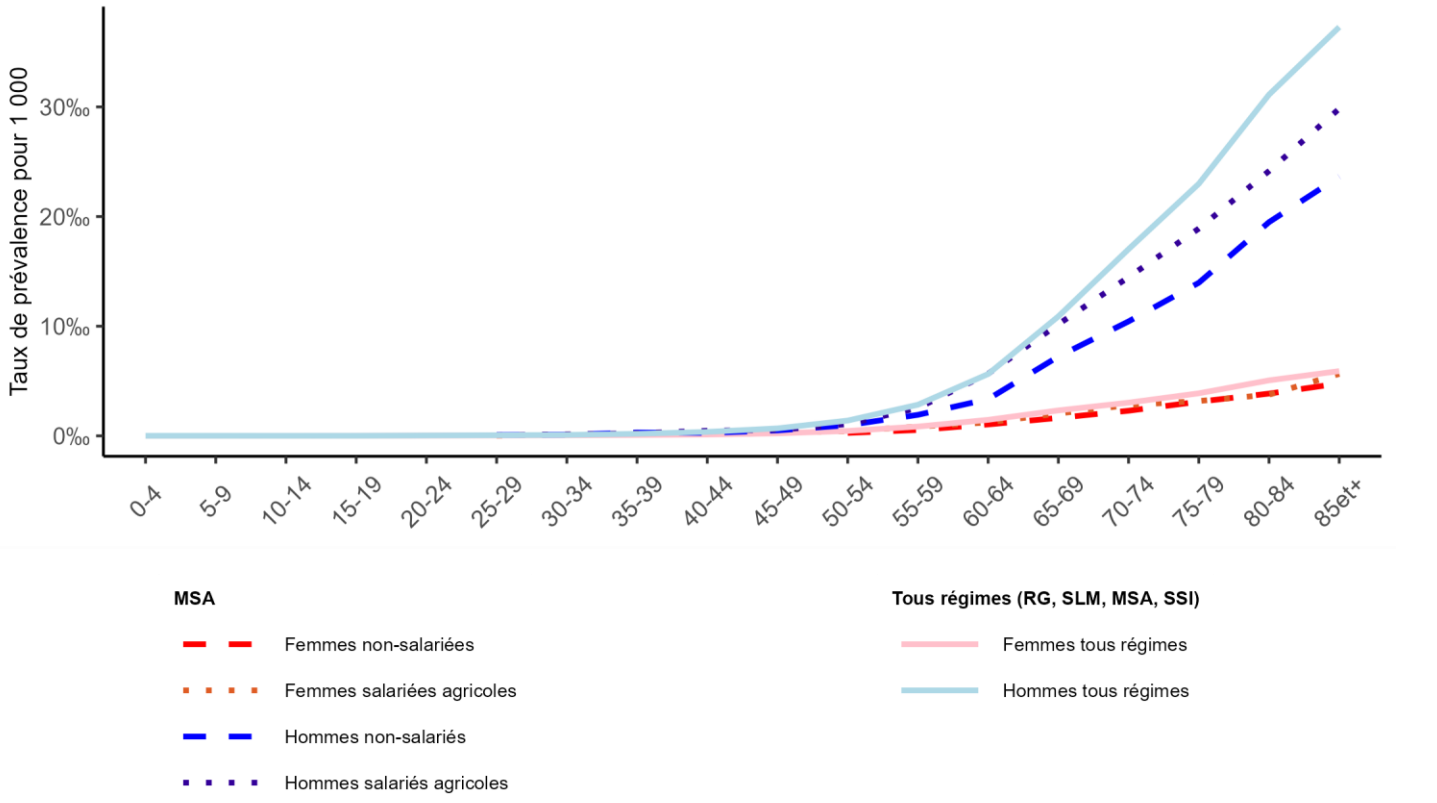

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

76,7 % des assurés pris en charge pour *Cancer de la vessie*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

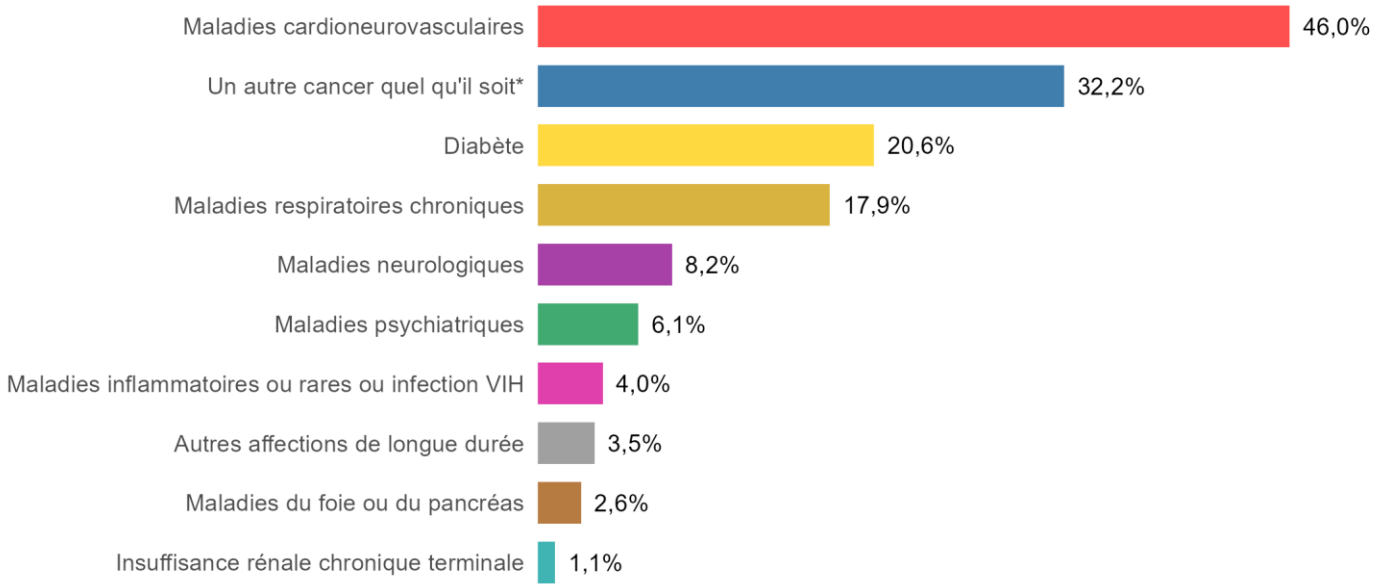

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 12,5% Cancer de la prostate ; 6,1% Cancers non classés ailleurs ; 4,2% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 3,8% Cancer colorectal ; 3,4% Cancer du rein ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	5 698	65,8	***
Salariés	5 076	85,7	***

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

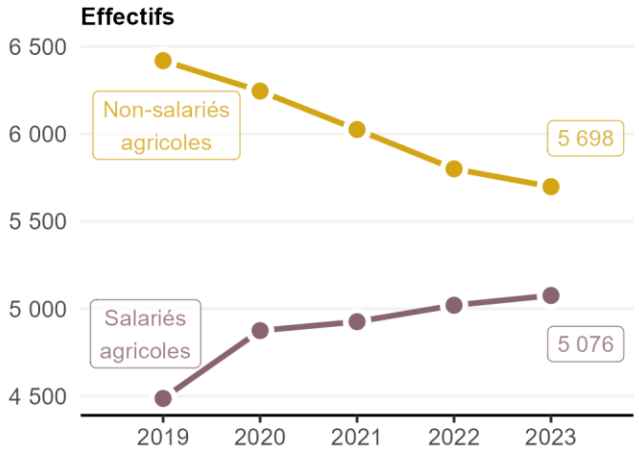

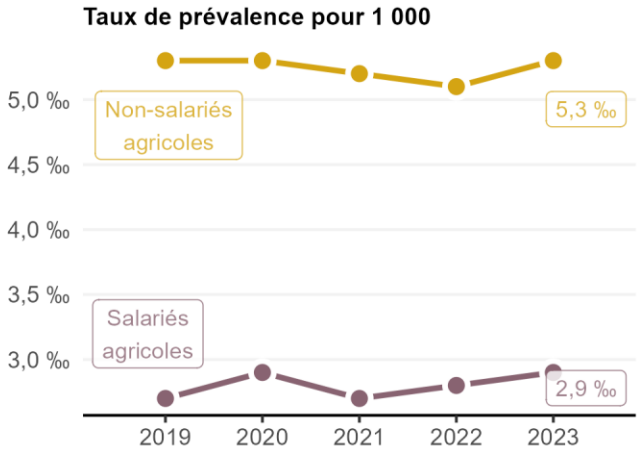

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

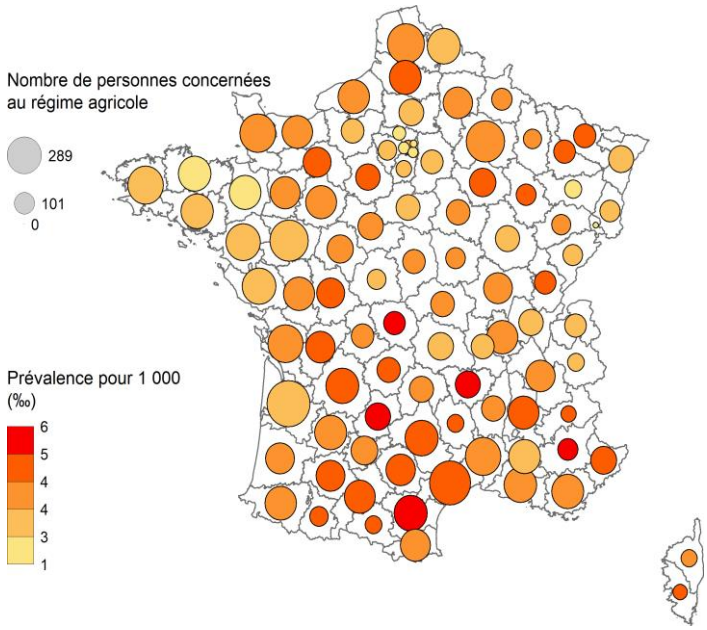

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

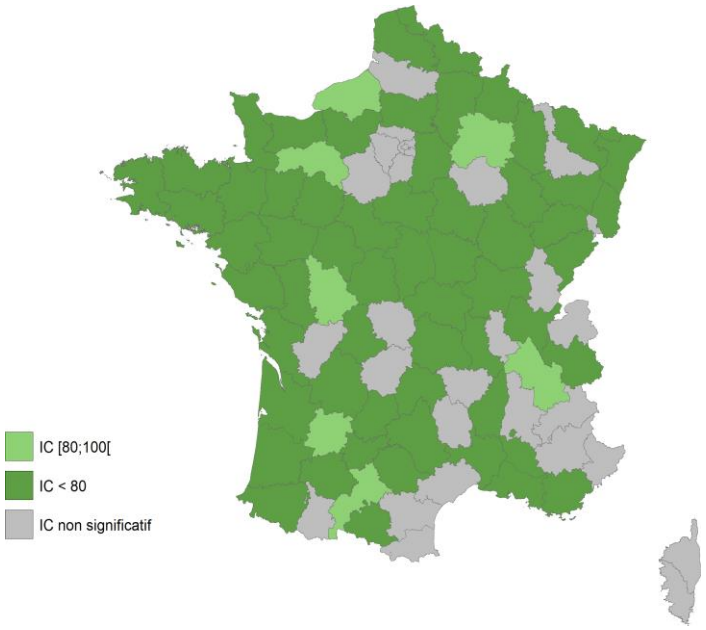

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer de la vessie (CAN_VES_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer de la vessie actif

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 5 077
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 0,37 %
- Taux de prévalence : 1,8 ‰
- Âge moyen : 75,9 ans – Âge médian : 76 ans
- Répartition hommes/femmes : 83,2 % / 16,8 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 1 990

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

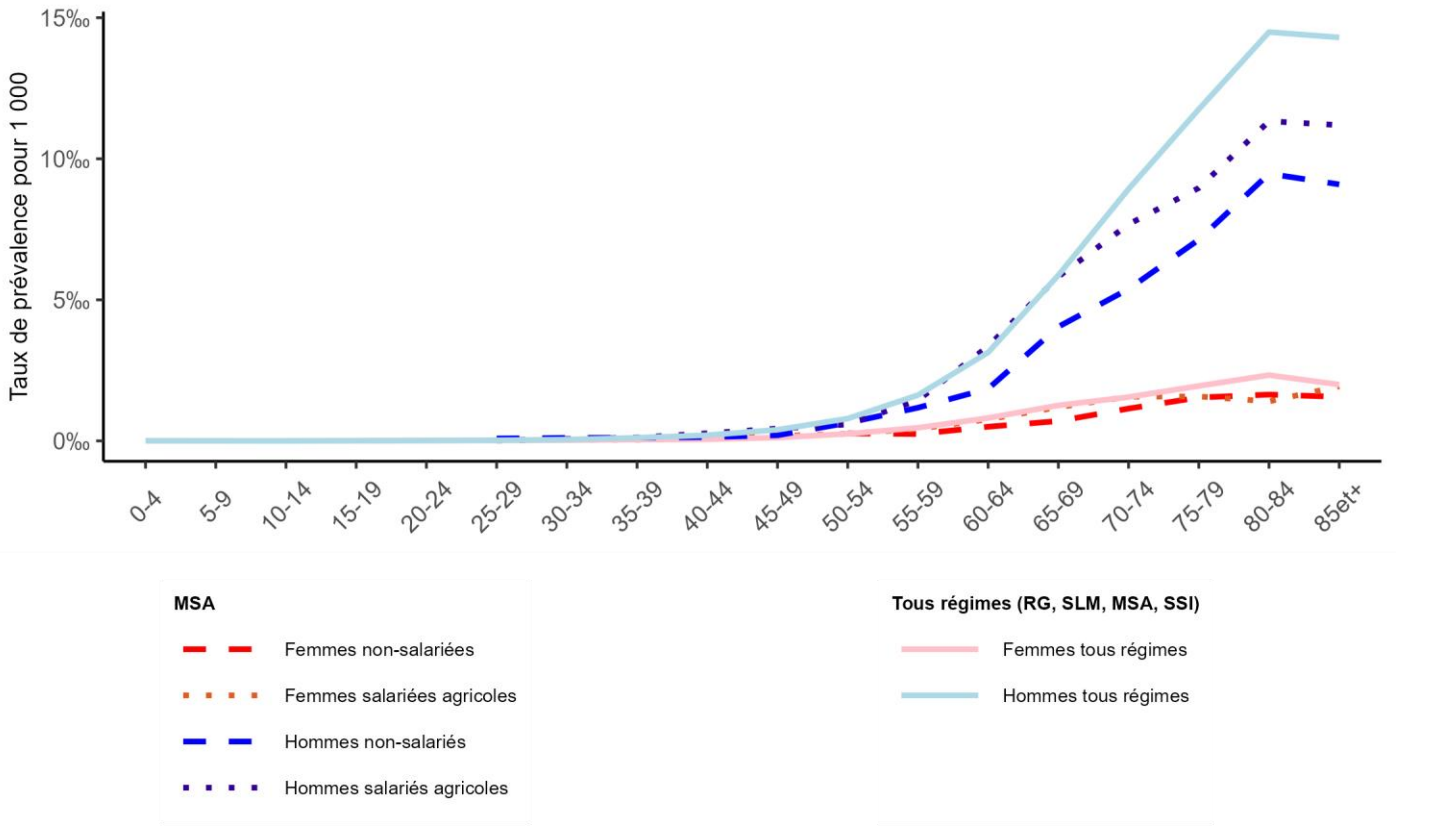

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

77,3 % des assurés pris en charge pour *Cancer de la vessie actif*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

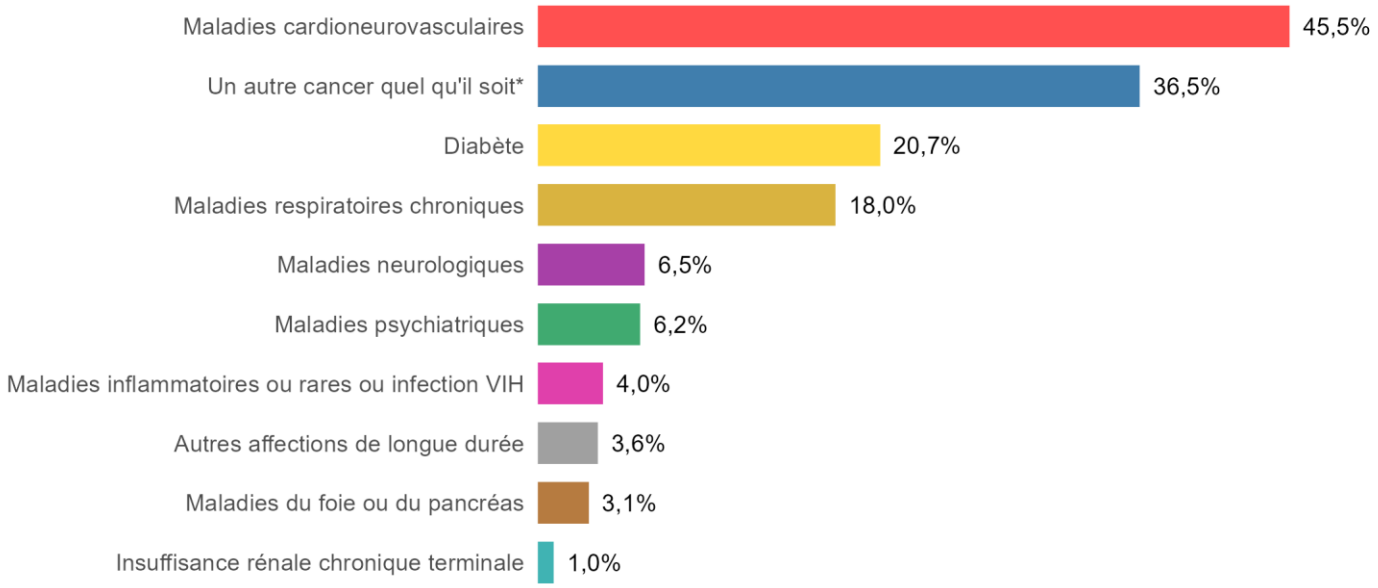

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 15,1% Cancer de la prostate ; 8,3% Cancers non classés ailleurs ; 4,2% Cancer du rein ; 4,1% Cancer colorectal ; 3,8% Cancer de la peau (hors mélanome) ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	2 560	65,3	***
Salariés	2 517	86,7	***

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

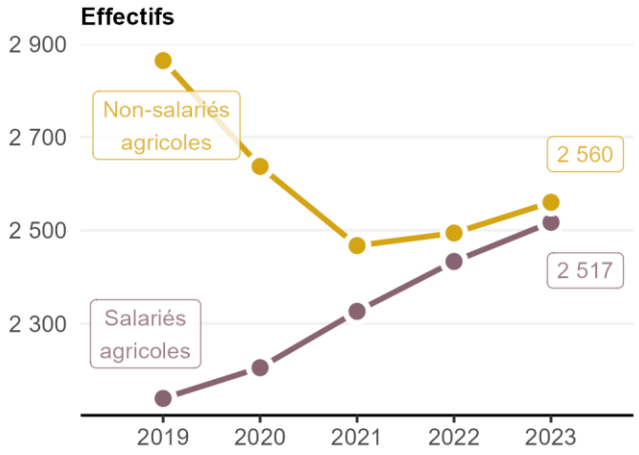

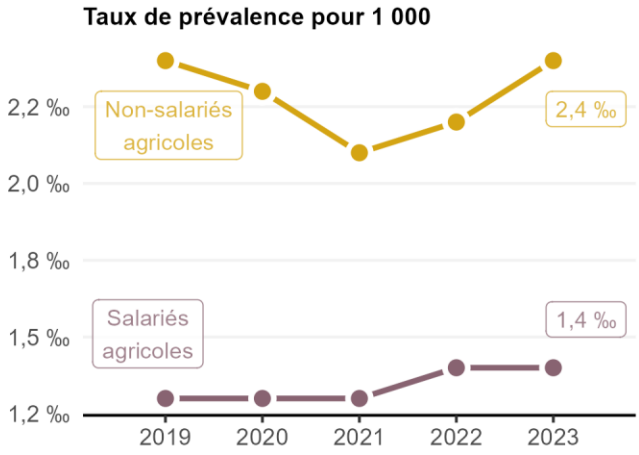

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

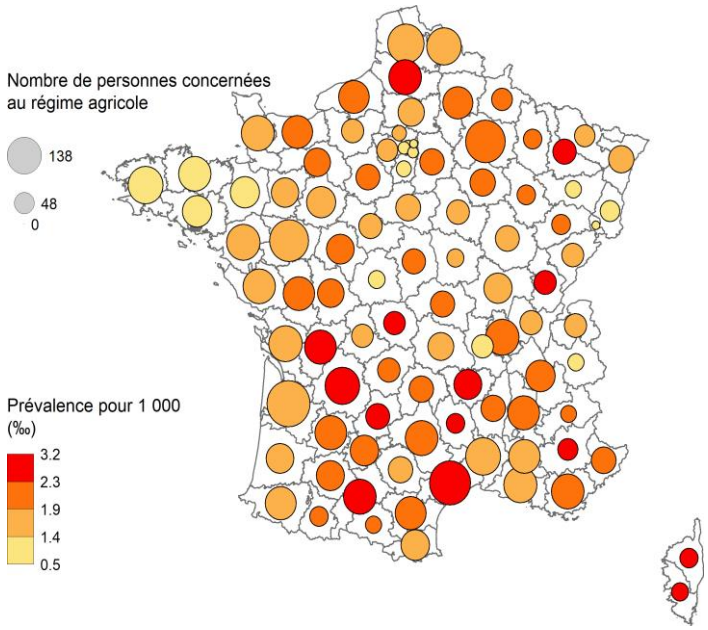

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

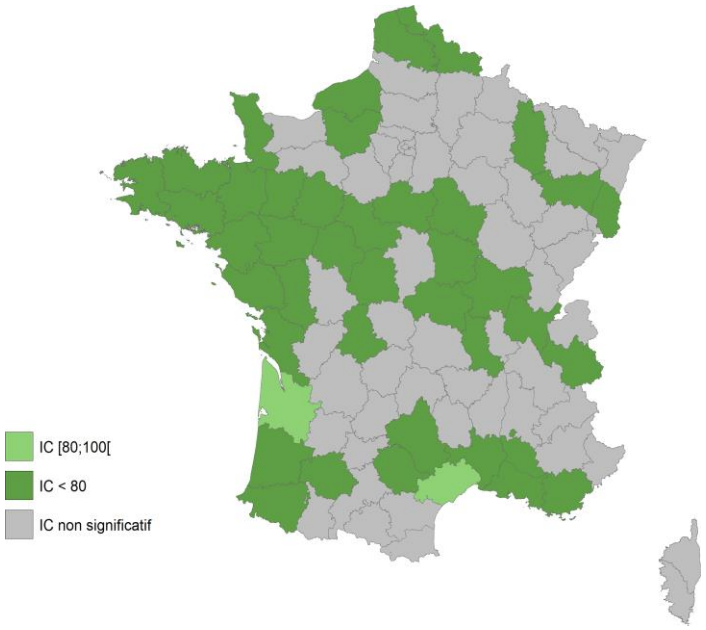

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer de la vessie actif (CAN_VES_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer de la vessie sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 5 697
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 0,88 %
- Taux de prévalence : 2,0 ‰
- Âge moyen : 79,3 ans – Âge médian : 81 ans
- Répartition hommes/femmes : 79,7 % / 20,3 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 1 263

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

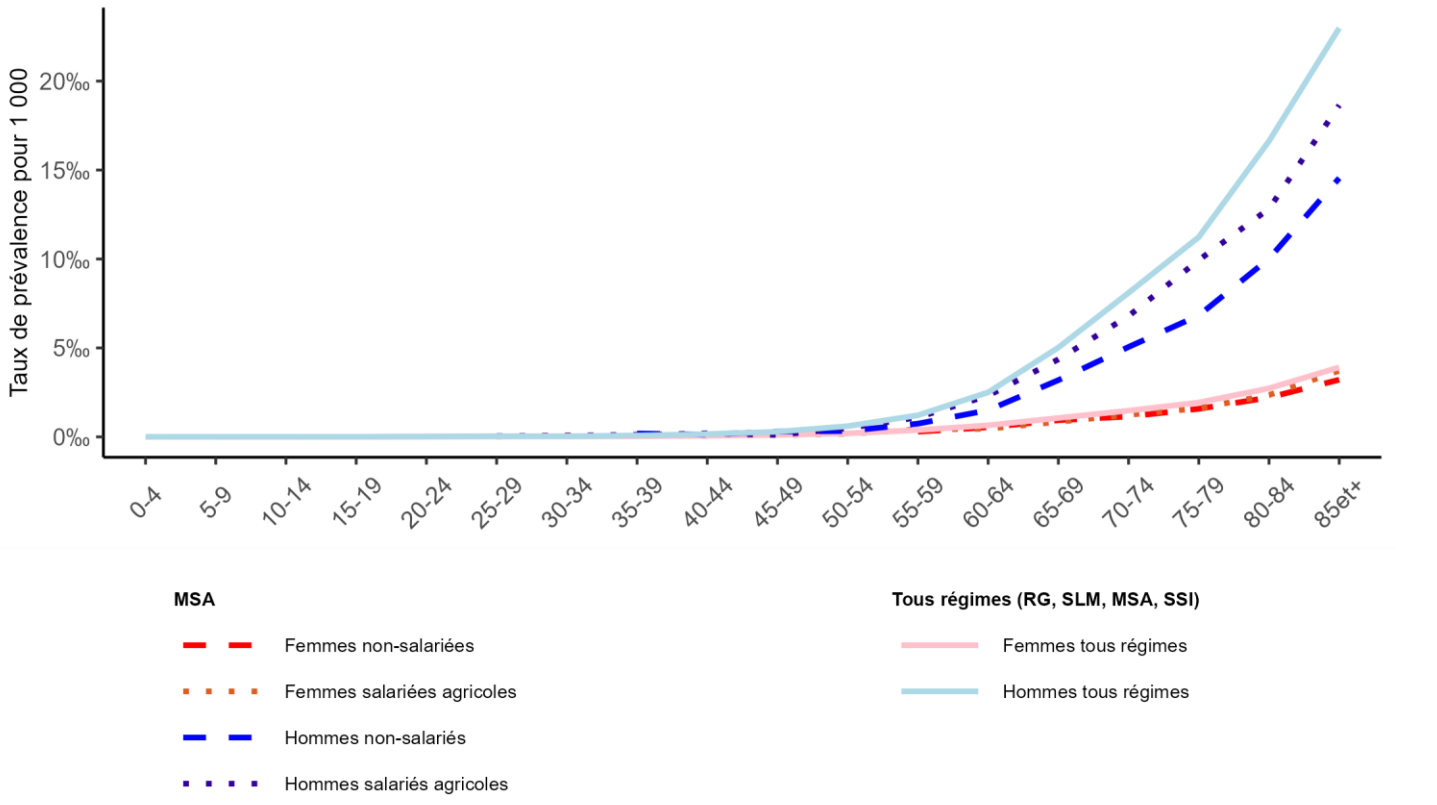

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

76,1 % des assurés pris en charge pour *Cancer de la vessie sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

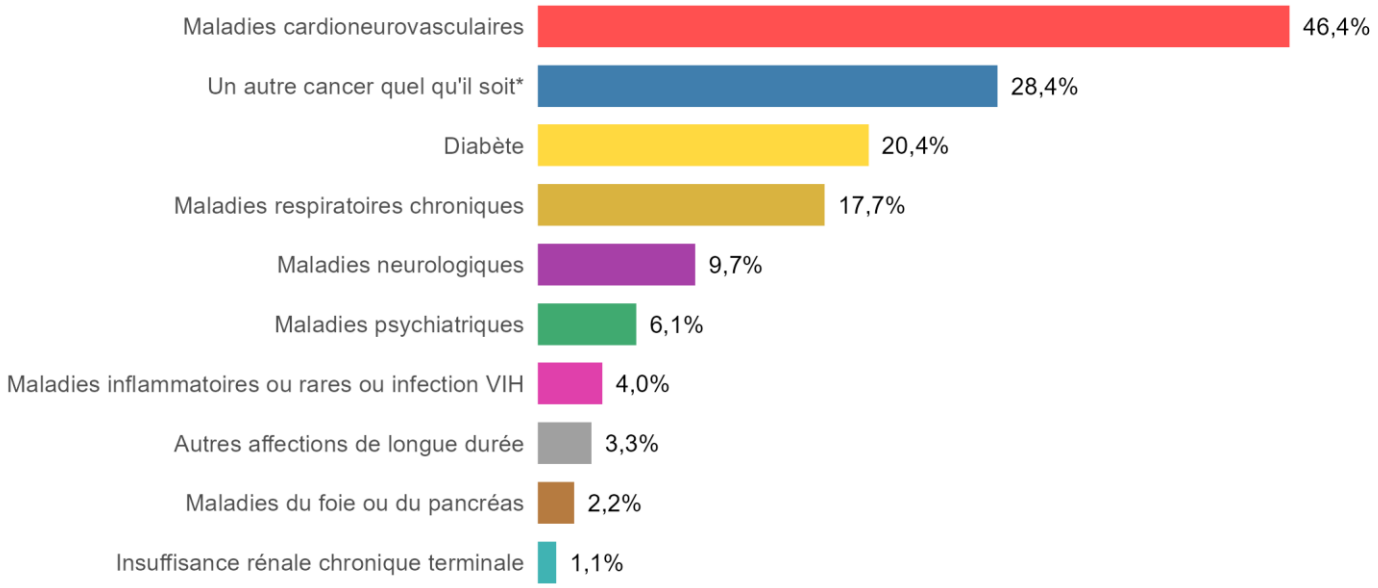

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 10,2% Cancer de la prostate ; 4,7% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 4,1% Cancers non classés ailleurs ; 3,5% Cancer colorectal ; 2,7% Cancer du rein ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	3 138	66,1	***
Salariés	2 559	84,8	***

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

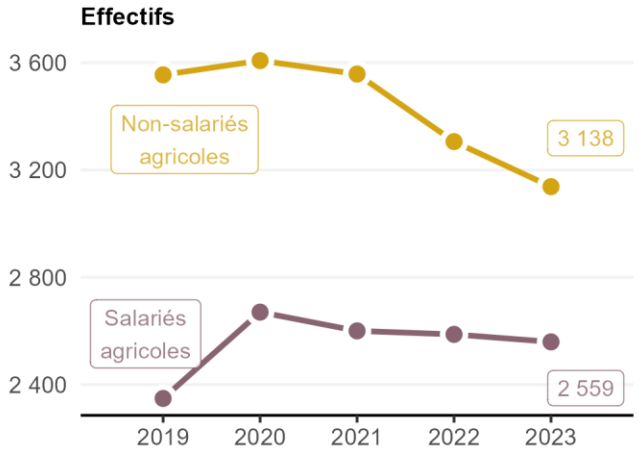

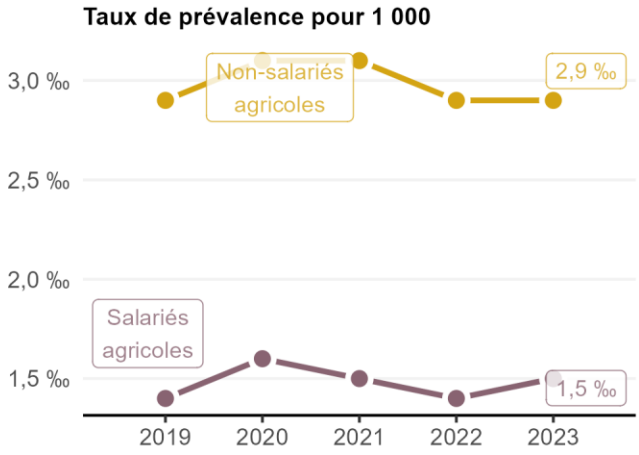

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

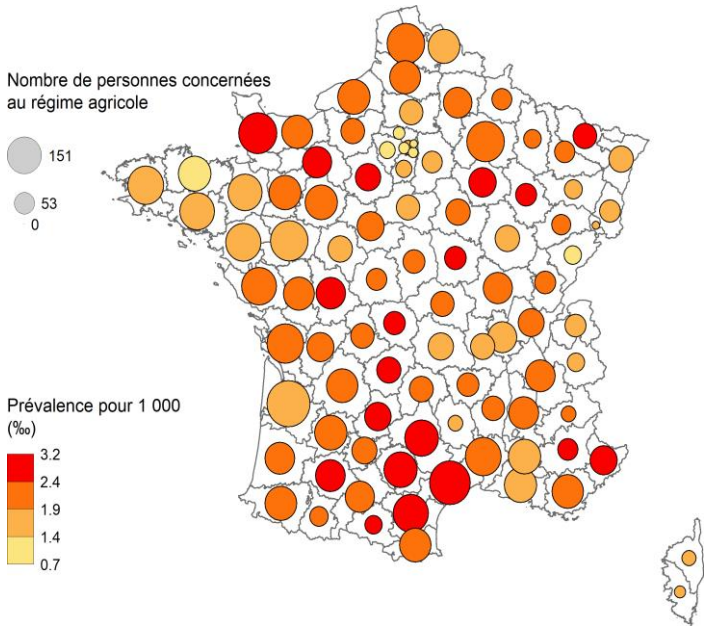

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

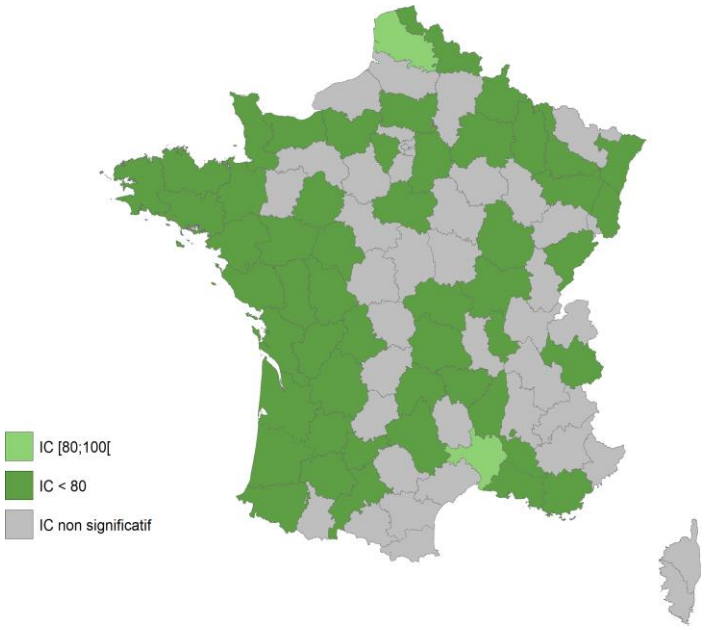

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer de la vessie sous surveillance (CAN_VES_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer de l'appareil digestif sans précision

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 125
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 3,97 %
- Taux de prévalence : 0,0 ‰
- Âge moyen : 73,1 ans – Âge médian : 76 ans
- Répartition hommes/femmes : 48,0 % / 52,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 39

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

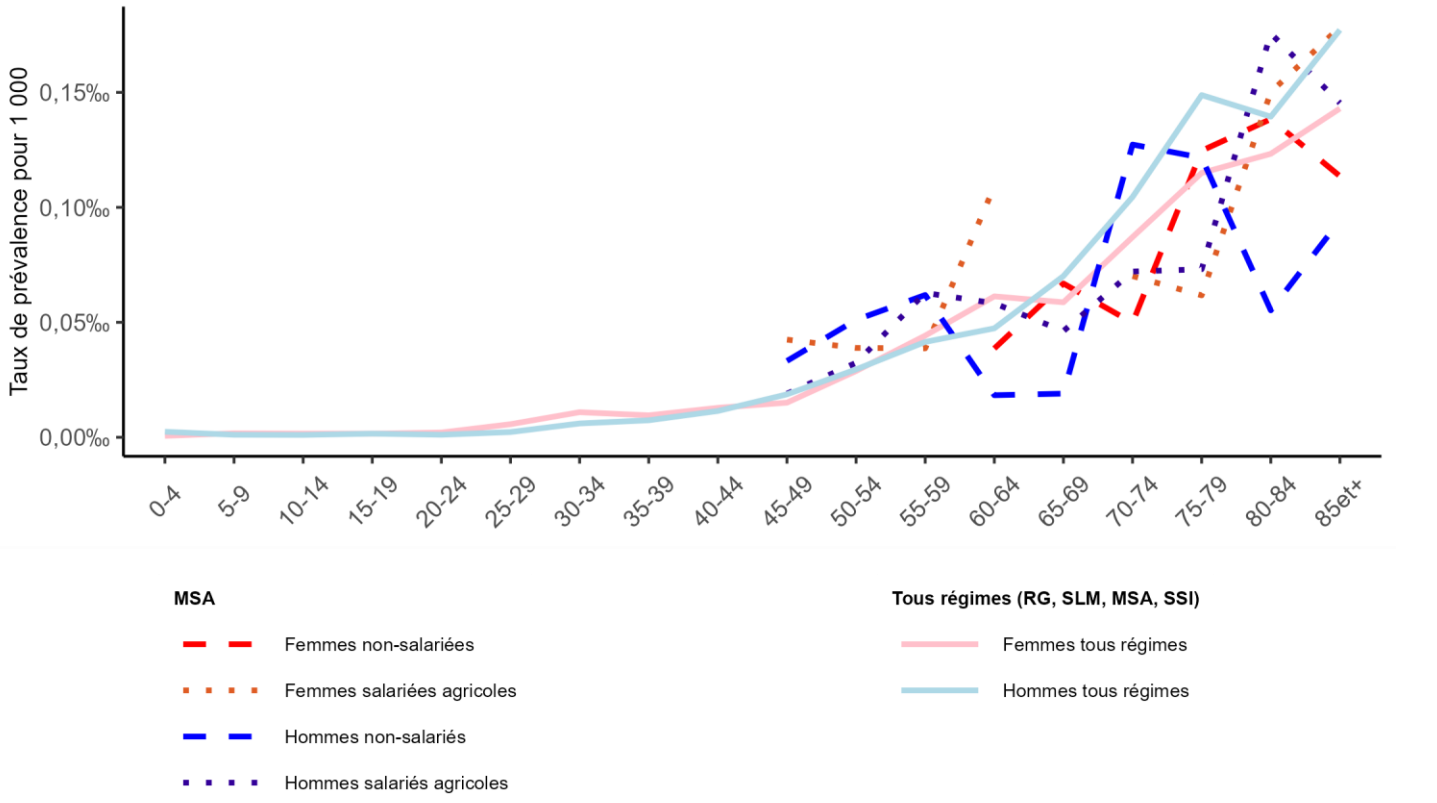

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

85,6 % des assurés pris en charge pour *Cancer de l'appareil digestif sans précision*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

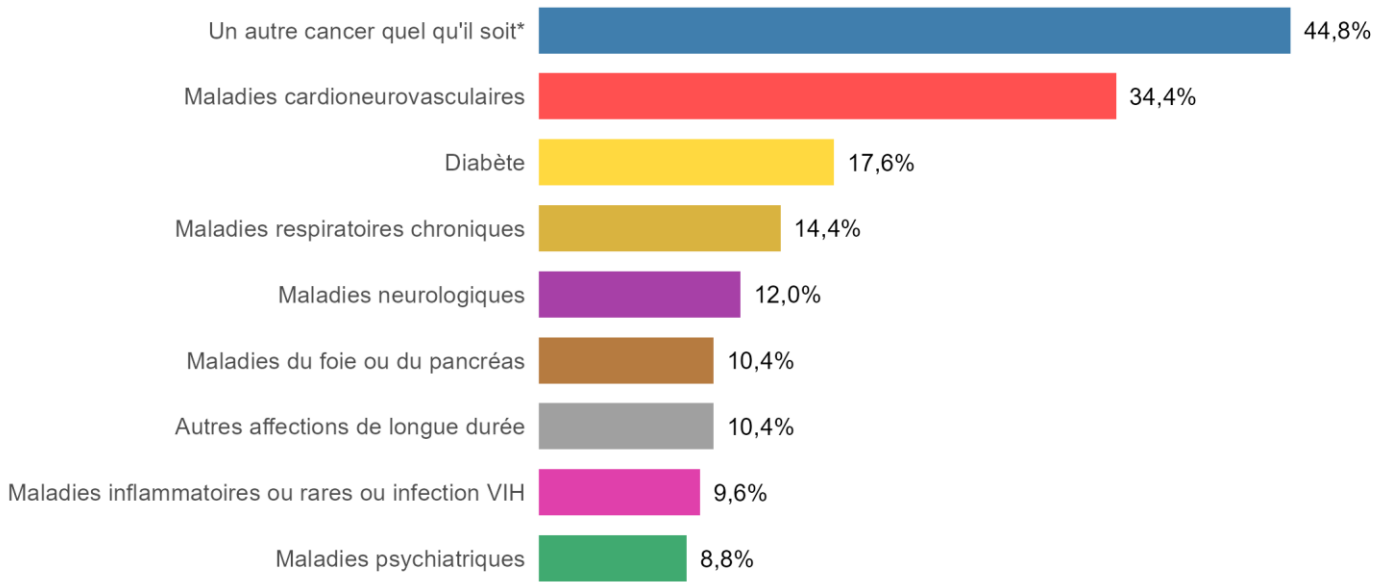

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 21,6% Cancers non classés ailleurs ; 6,4% Lymphome non hodgkinien ; 5,6% Cancer du sein de la femme ; 5,6% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 4,0% Cancer de la prostate ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	65	77,4	**
Salariés	60	95,1	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

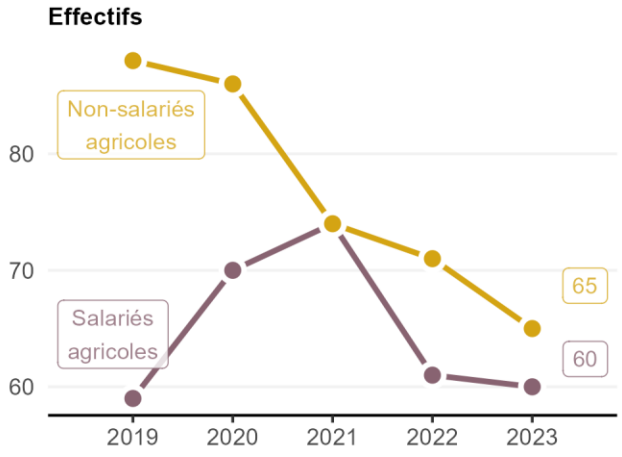

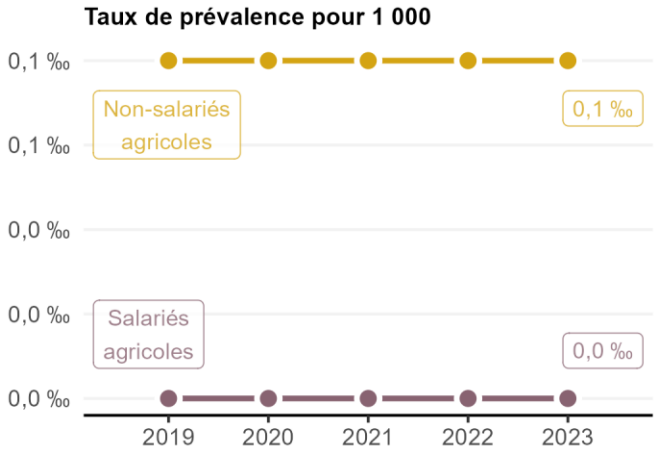

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

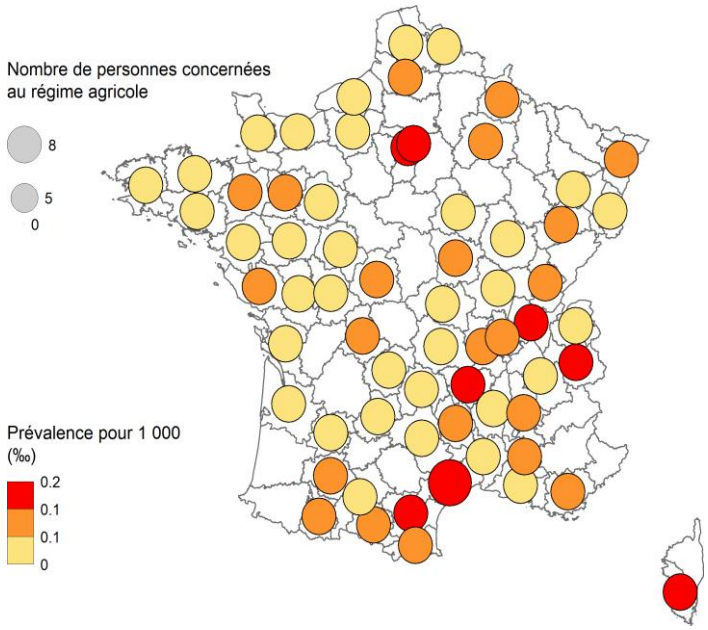

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

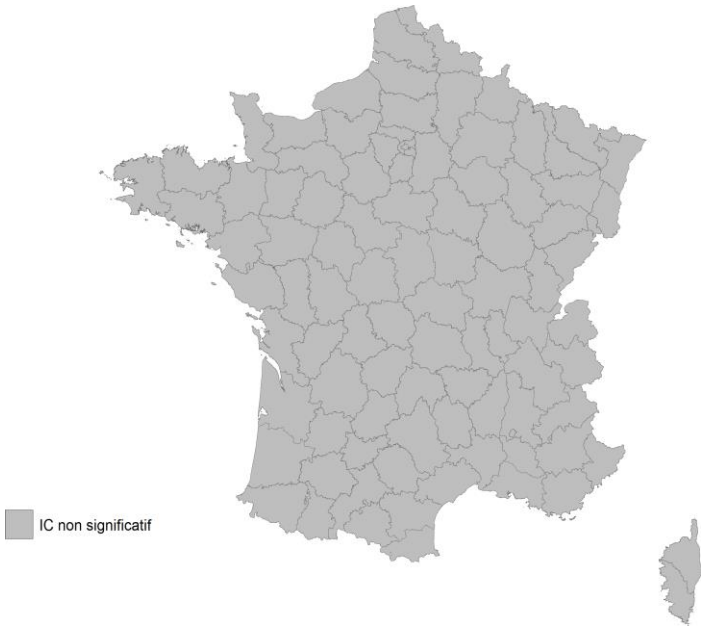

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer de l'appareil digestif sans précision (CAN_DSP_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer de l'appareil digestif sans précision actif

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 45
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 6,55 %
- Taux de prévalence : 0,0 ‰
- Âge moyen : 69,3 ans – Âge médian : 73 ans
- Répartition hommes/femmes : 60,0 % / 40,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 23

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

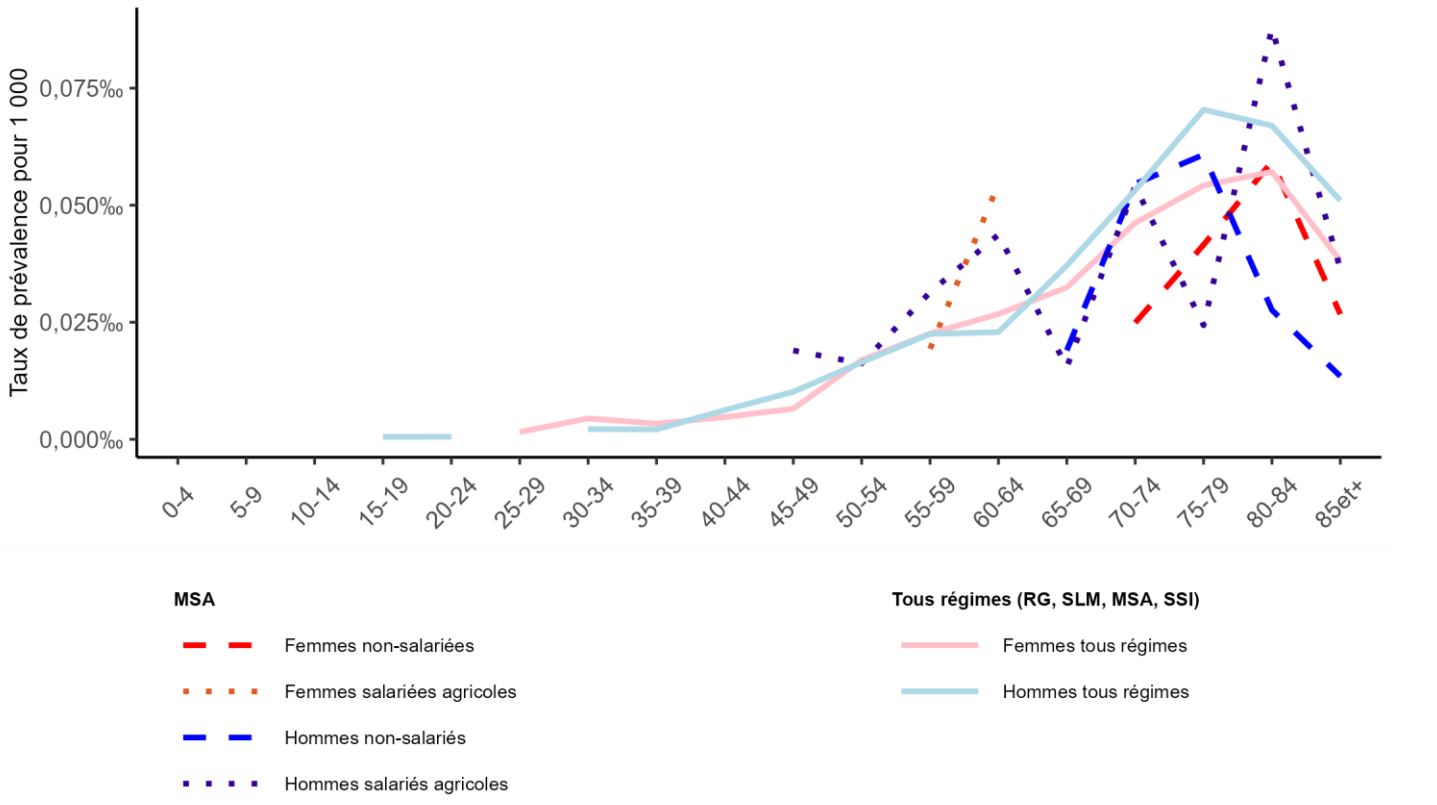

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

91,1 % des assurés pris en charge pour *Cancer de l'appareil digestif sans précision actif*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

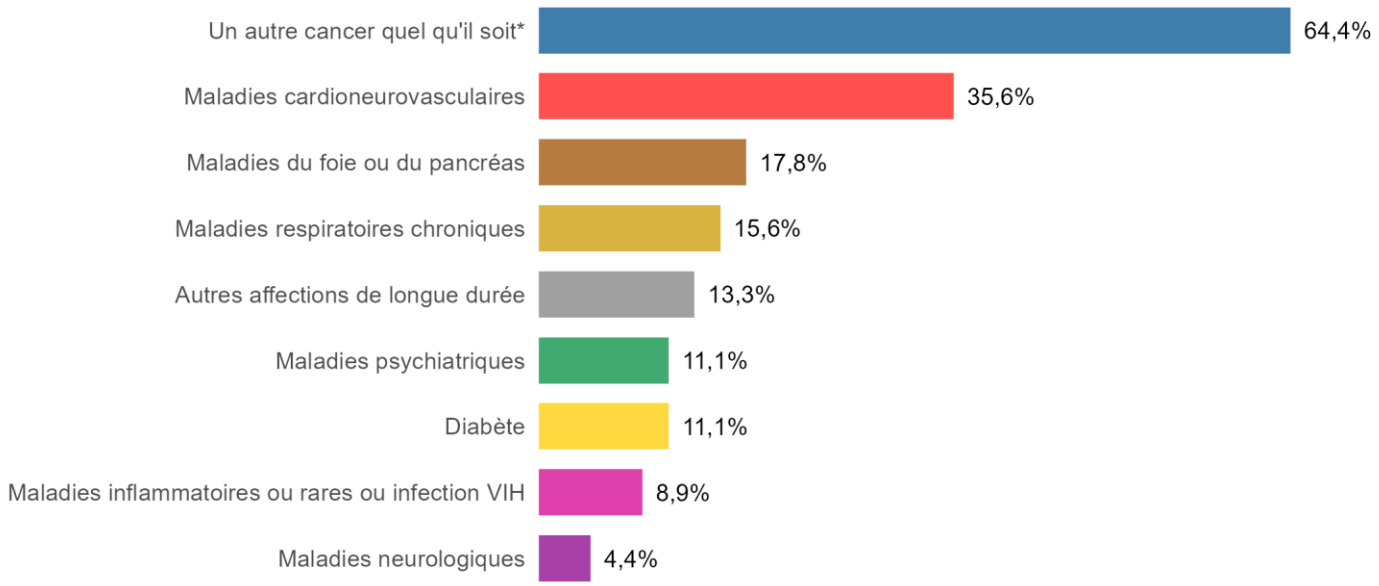

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 31,1% Cancers non classés ailleurs ; 8,9% Cancer de la prostate ; 8,9% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 6,7% Cancer de l'ovaire ; 4,4% Cancer du sein de la femme ; …*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	22	65,1	**
Salariés	23	79,5	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

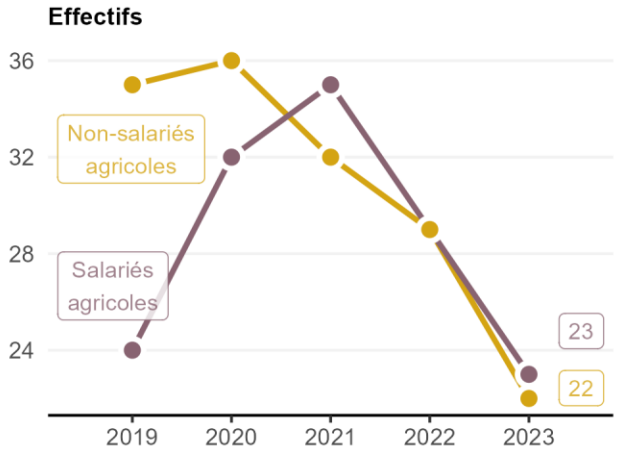

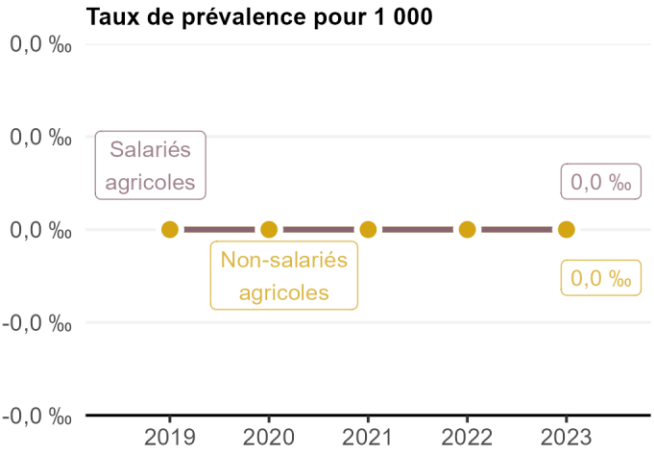

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

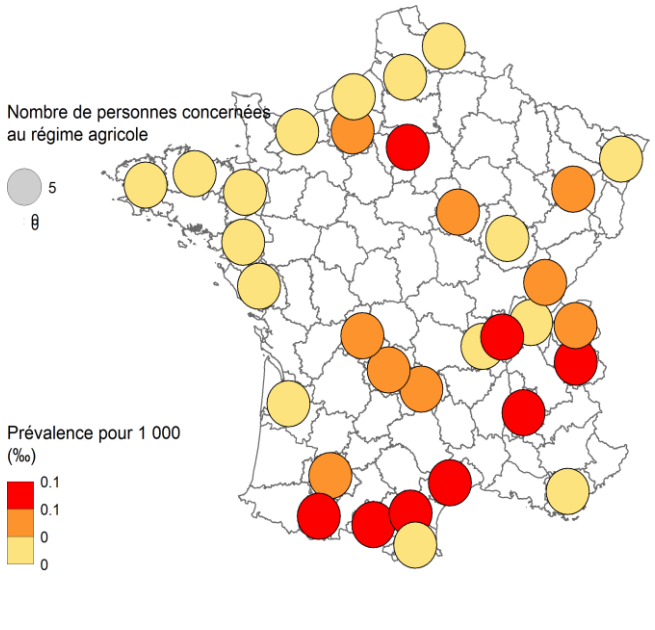

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

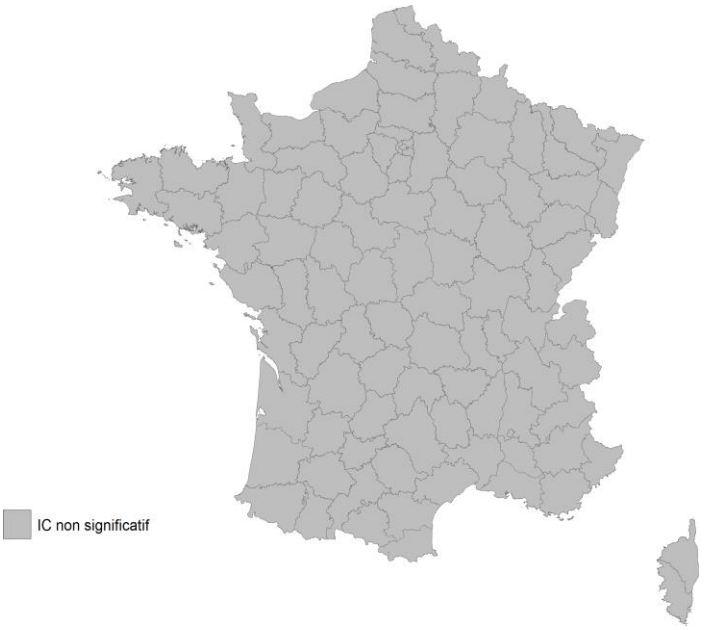

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer de l'appareil digestif sans précision actif (CAN_DSP_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer de l'appareil digestif sans précision sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 80
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 2,35 %
- Taux de prévalence : 0,0 ‰
- Âge moyen : 75,2 ans – Âge médian : 77.5 ans
- Répartition hommes/femmes : 41,2 % / 58,8 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 28

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

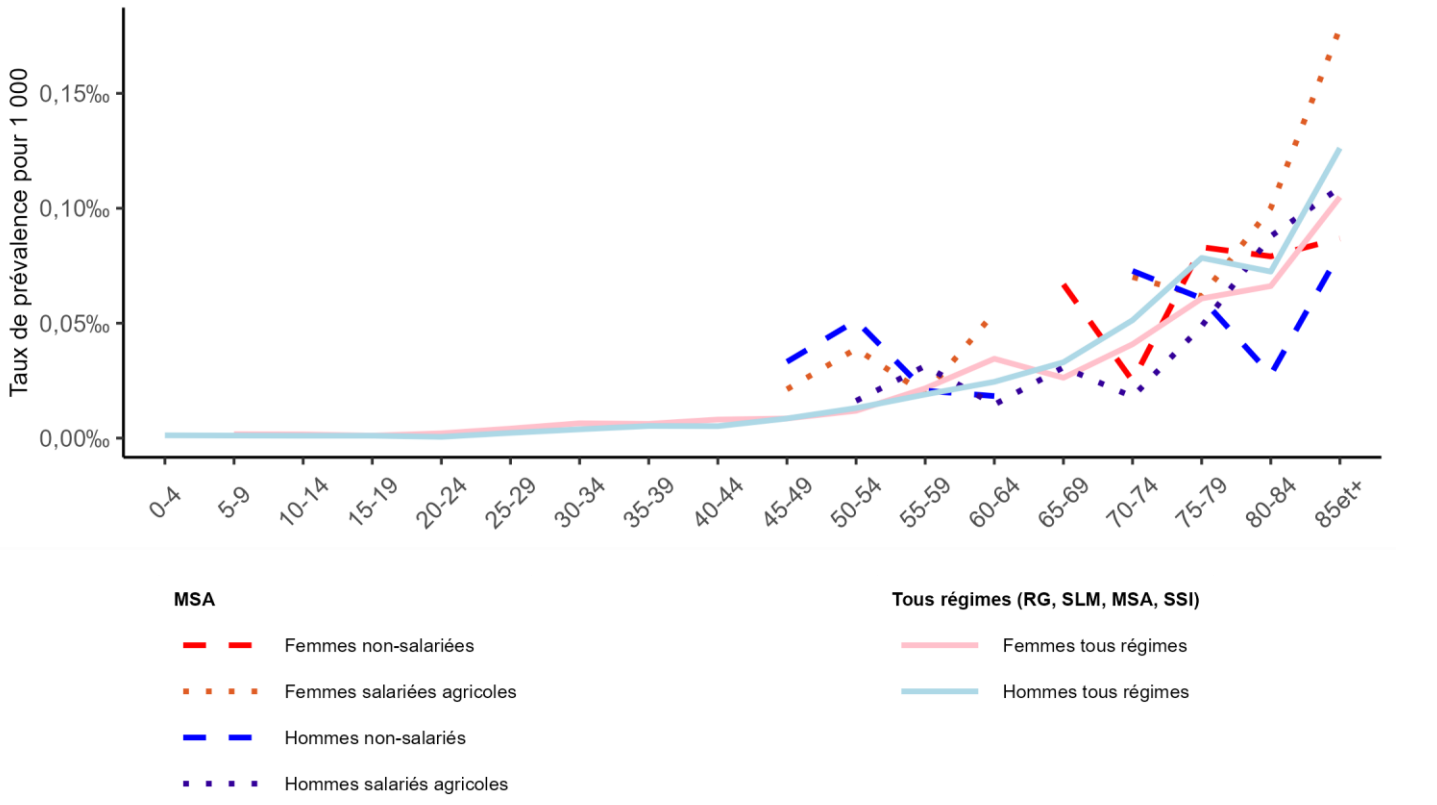

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

82,5 % des assurés pris en charge pour *Cancer de l'appareil digestif sans précision sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

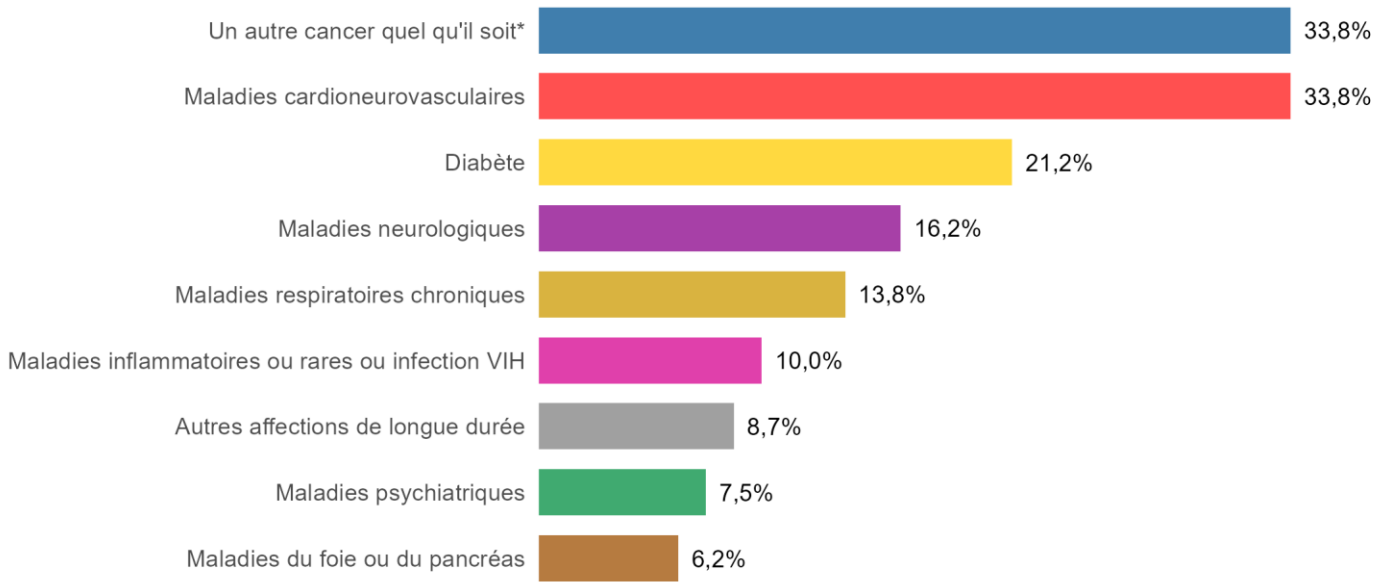

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 16,2% Cancers non classés ailleurs ; 7,5% Lymphome non hodgkinien ; 6,2% Cancer du sein de la femme ; 3,8% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 3,8% Cancer des voies aérodigestives supérieures (VADS) ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	43	85,7	Non significatif
Salariés	37	108,2	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

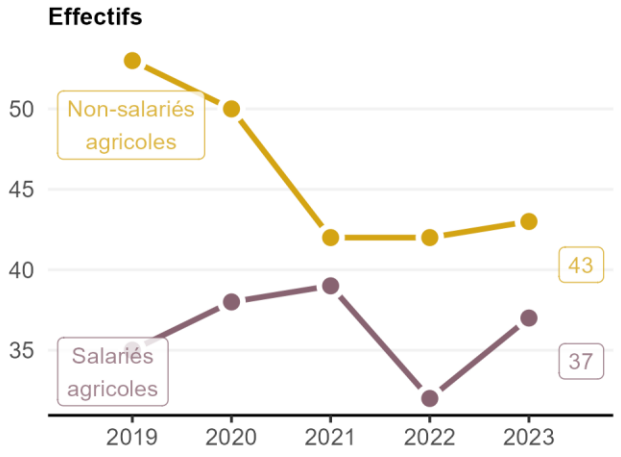

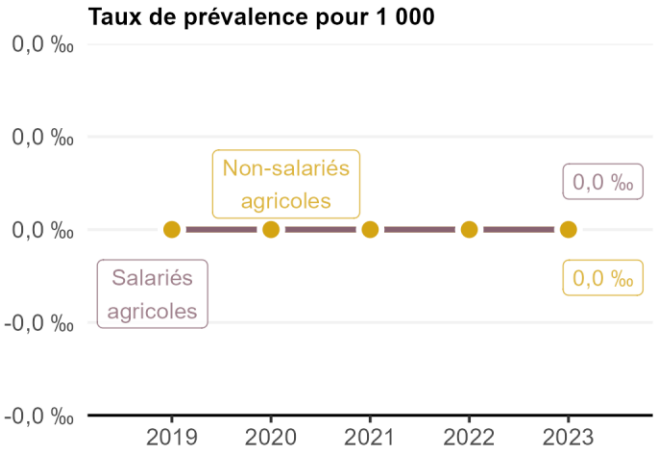

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

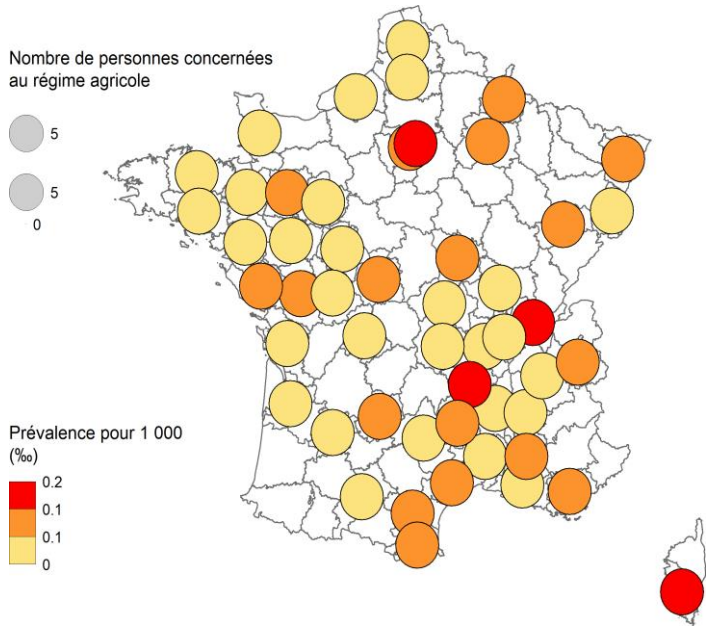

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

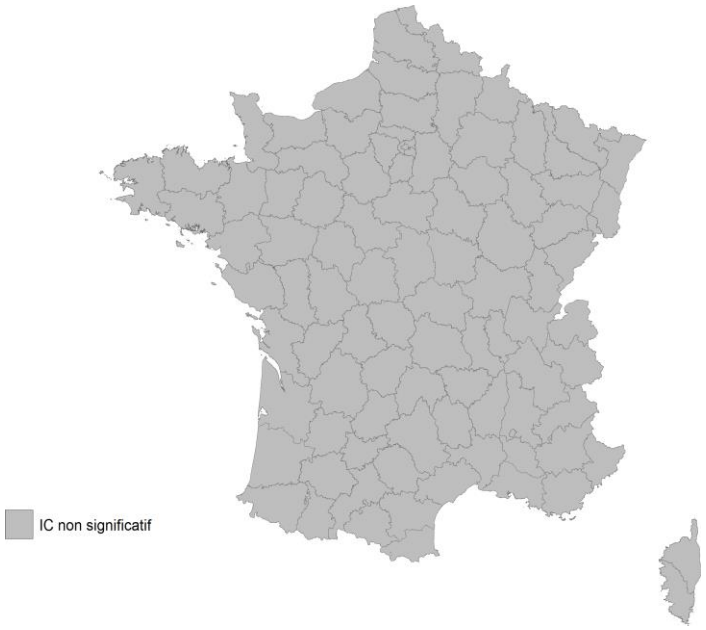

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer de l'appareil digestif sans précision sous surveillance (CAN_DSP_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer des organes génitaux féminins sans précision

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 519
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 2,19 %
- Taux de prévalence : 0,4 ‰
- Âge moyen : 76,1 ans – Âge médian : 78 ans
- Répartition hommes/femmes : 0,0 % / 100,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 130

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

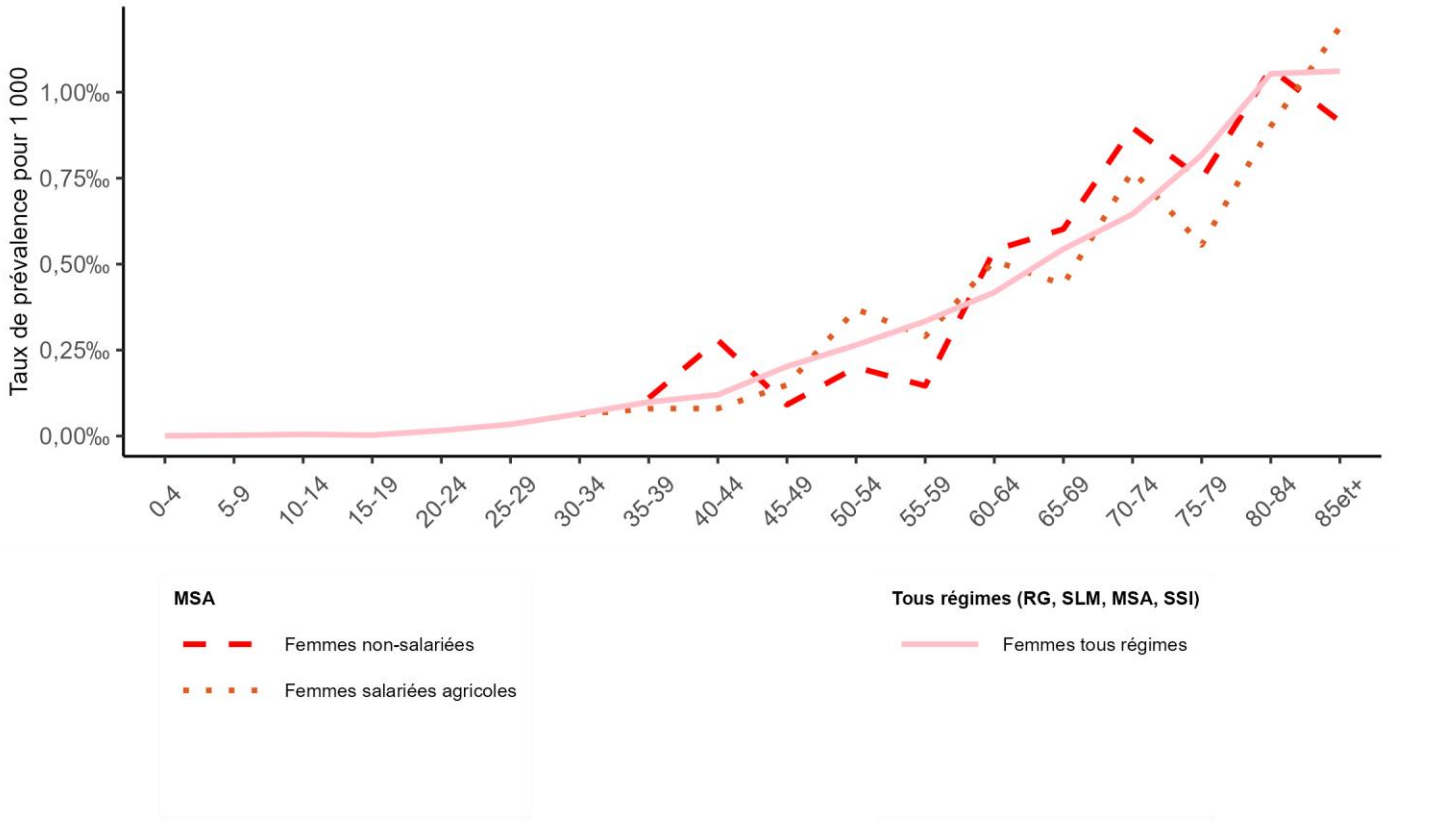

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

60,9 % des assurés pris en charge pour *Cancer des organes génitaux féminins sans précision*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

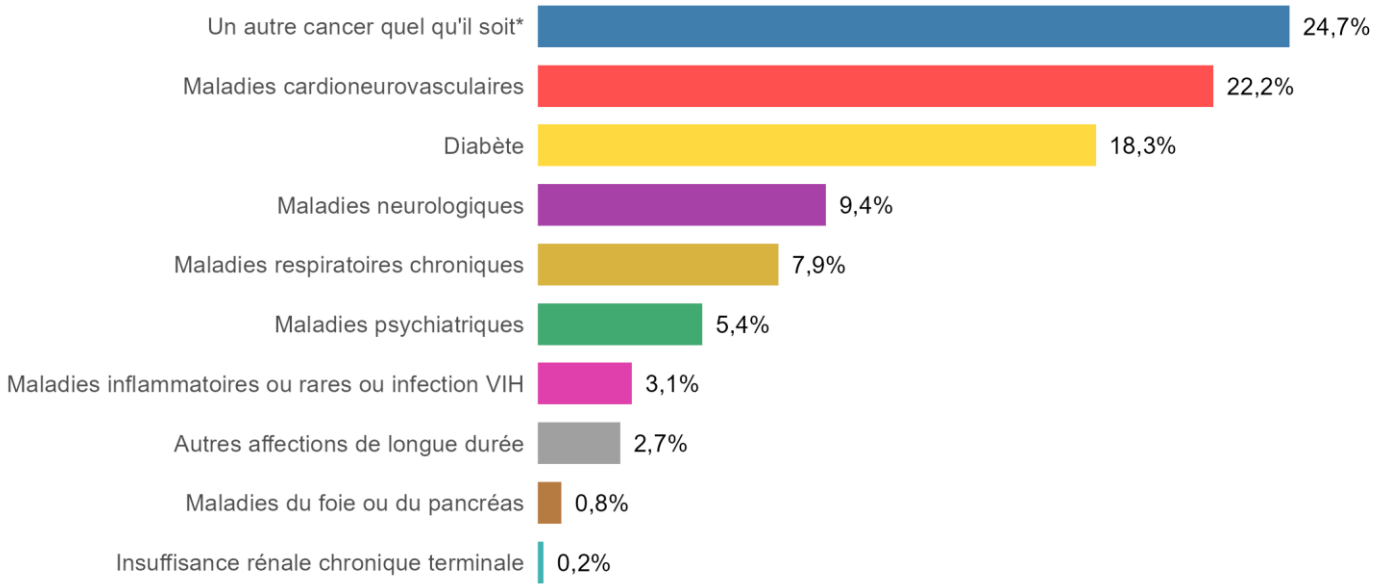

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 10,0% Cancer du sein de la femme ; 4,4% Cancer colorectal ; 3,9% Cancers non classés ailleurs ; 2,9% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 1,5% Mélanome de la peau ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	306	95,5	Non significatif
Salariés	213	96,6	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

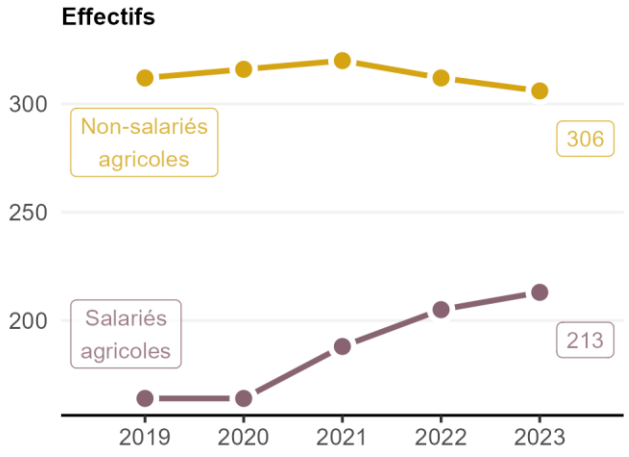

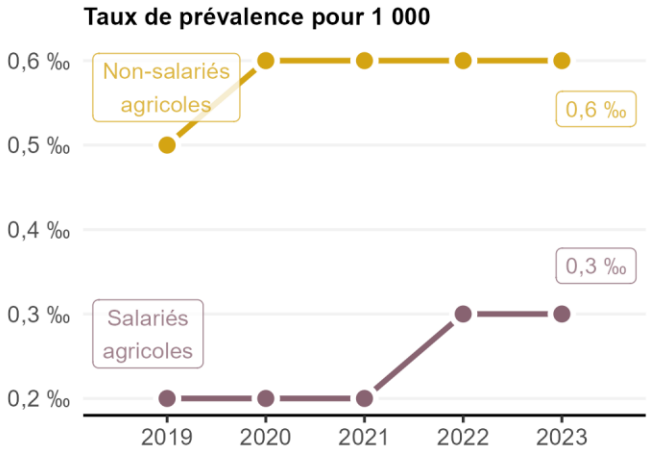

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

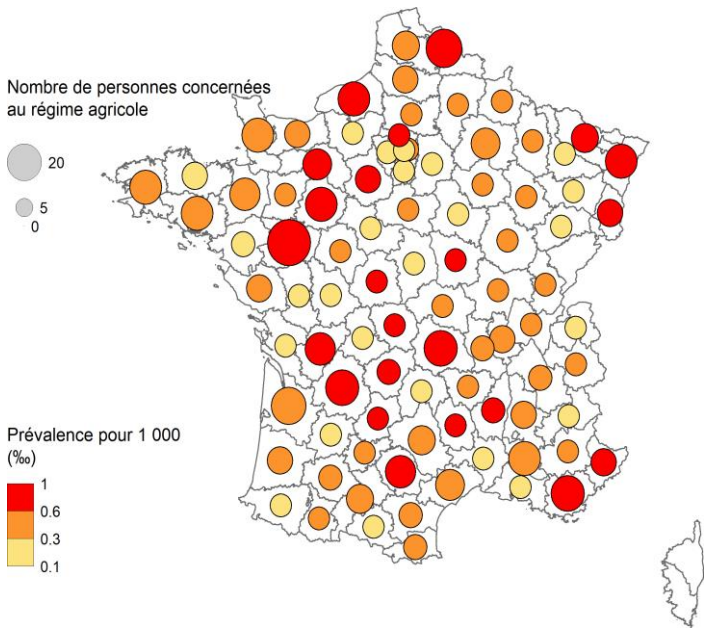

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

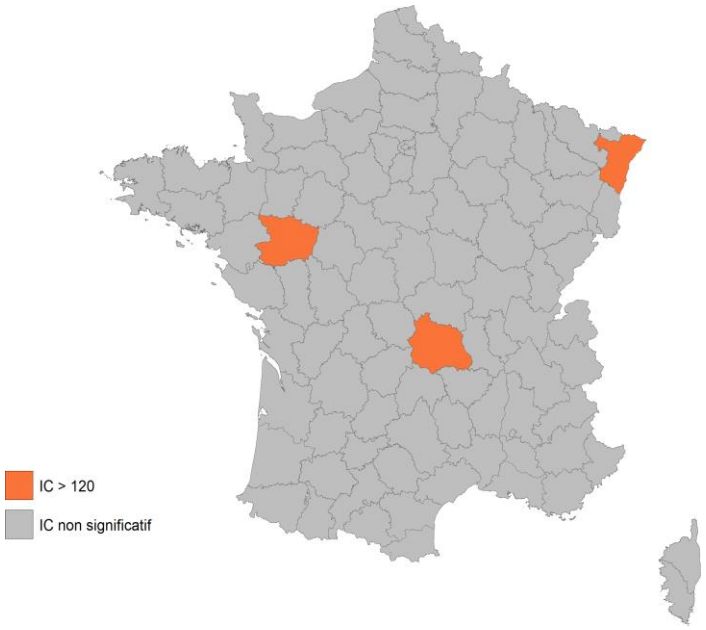

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer des organes génitaux féminins sans précision (CAN_GFS_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer des organes génitaux féminins sans précision actif

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 100
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 4,85 %
- Taux de prévalence : 0,1 ‰
- Âge moyen : 72,3 ans – Âge médian : 73.5 ans
- Répartition hommes/femmes : 0,0 % / 100,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 59

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

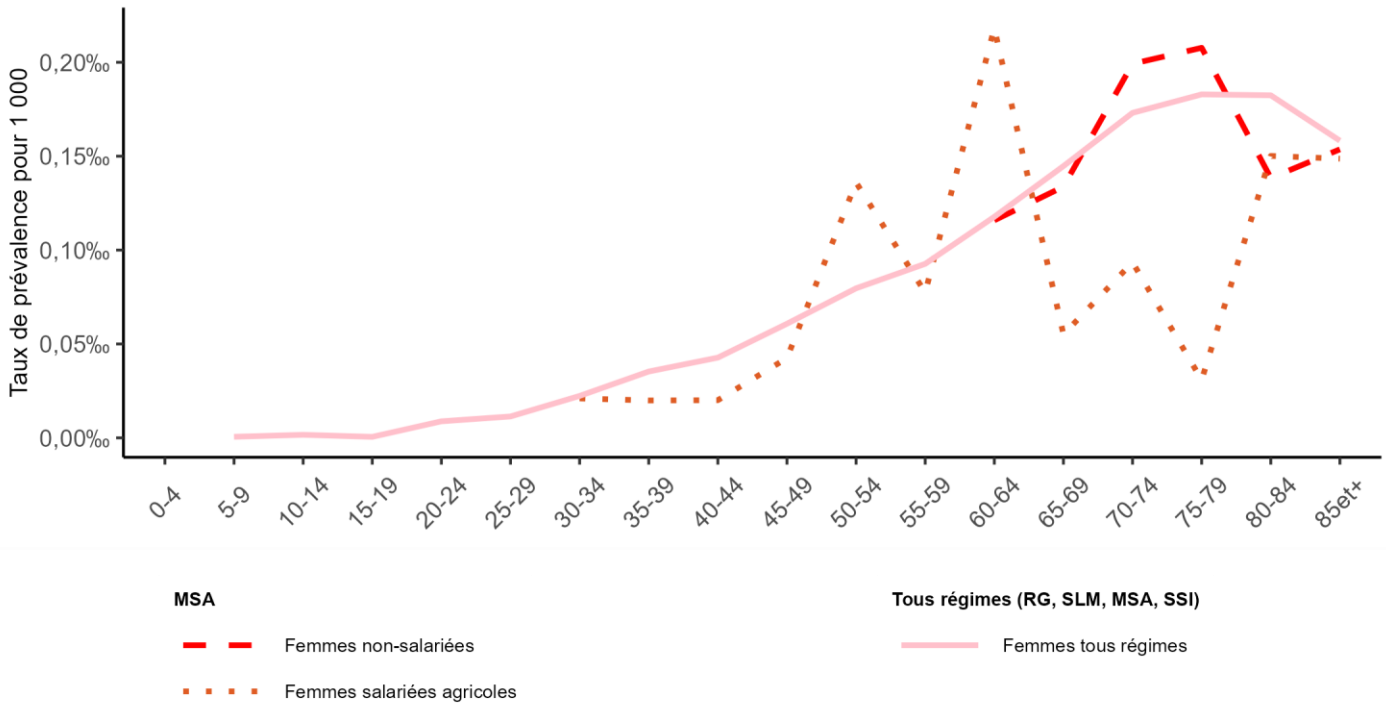

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

65,0 % des assurés pris en charge pour *Cancer des organes génitaux féminins sans précision actif*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

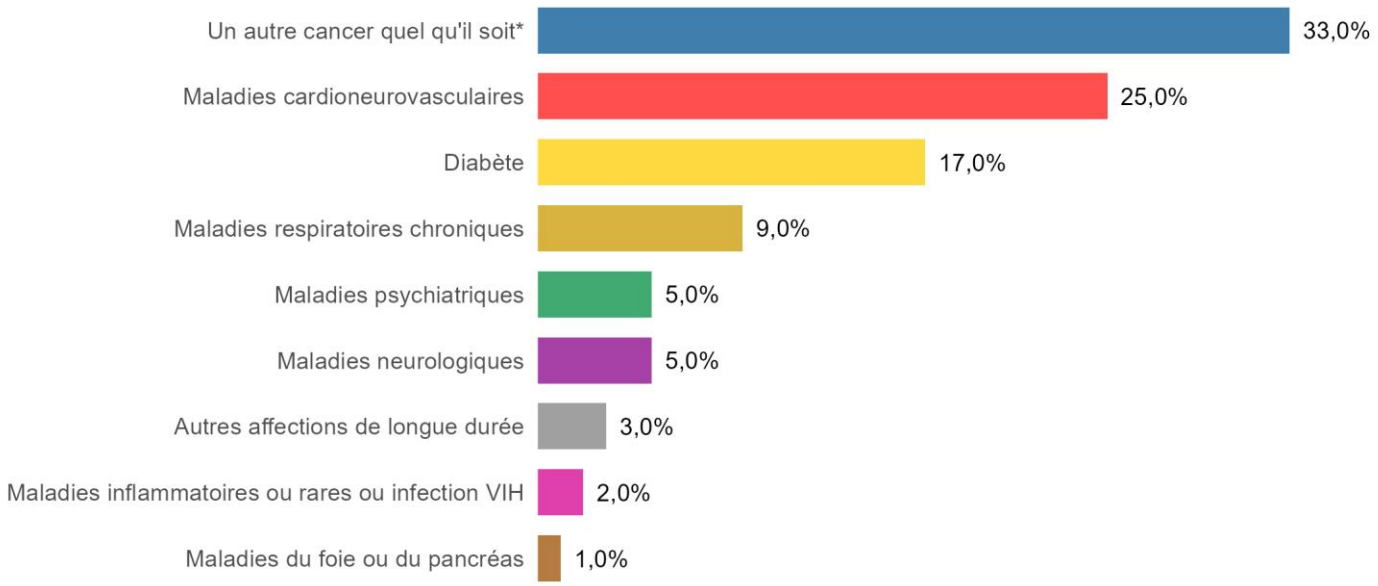

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 14,0% Cancer du sein de la femme ; 10,0% Cancers non classés ailleurs ; 6,0% Cancer colorectal ; 2,0% Maladie myéloproliférative et syndrome myélodysplasique ; 2,0% Mélanome de la peau ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	56	92,0	Non significatif
Salariés	44	80,9	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

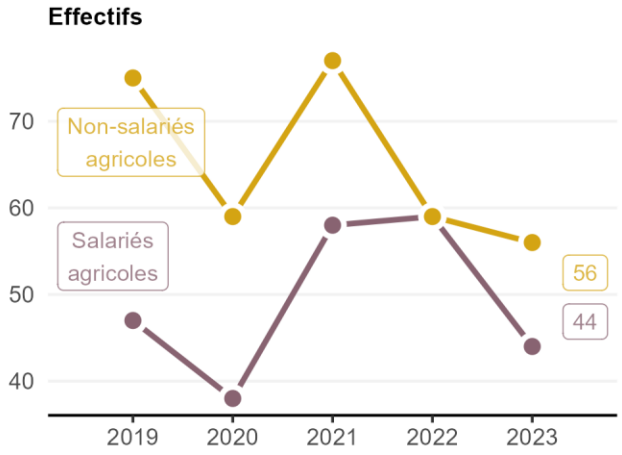

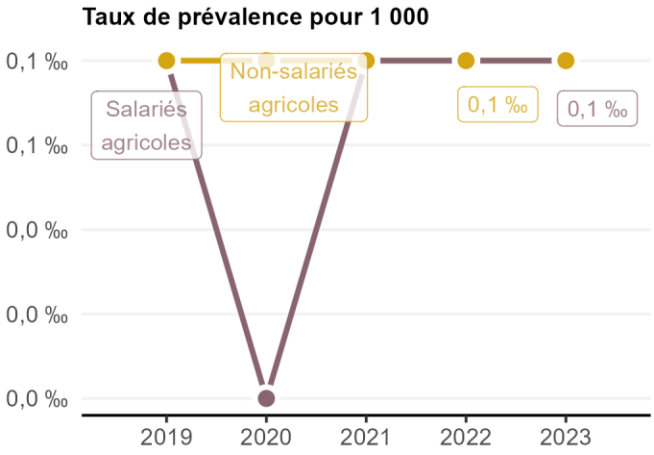

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

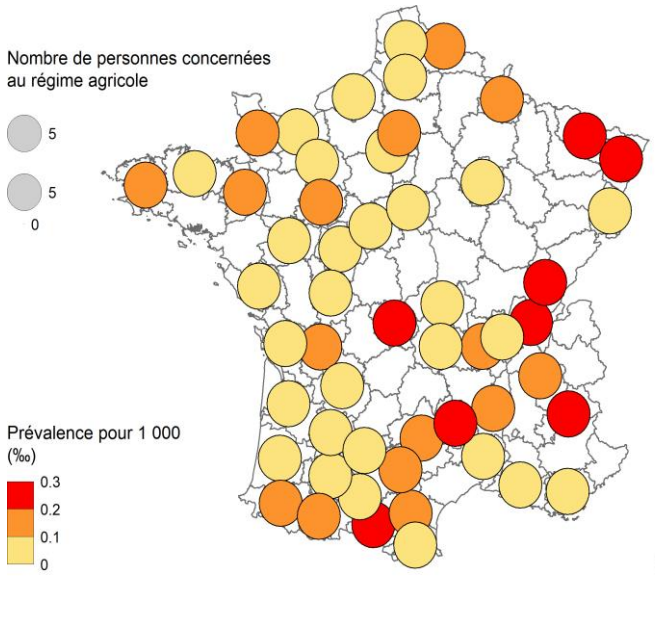

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

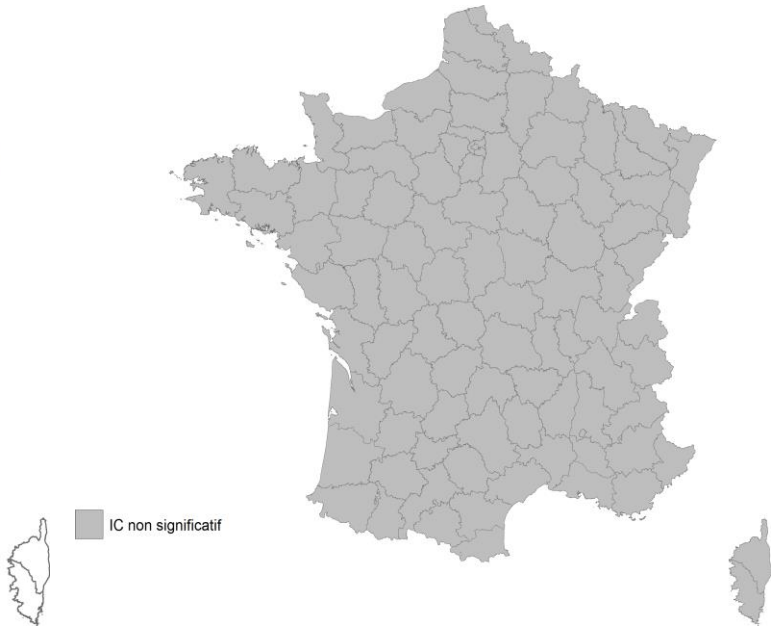

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer des organes génitaux féminins sans précision actif (CAN_GFS_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer des organes génitaux féminins sans précision sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 419
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 4,3 %
- Taux de prévalence : 0,3 ‰
- Âge moyen : 77,0 ans – Âge médian : 80 ans
- Répartition hommes/femmes : 0,0 % / 100,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 117

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

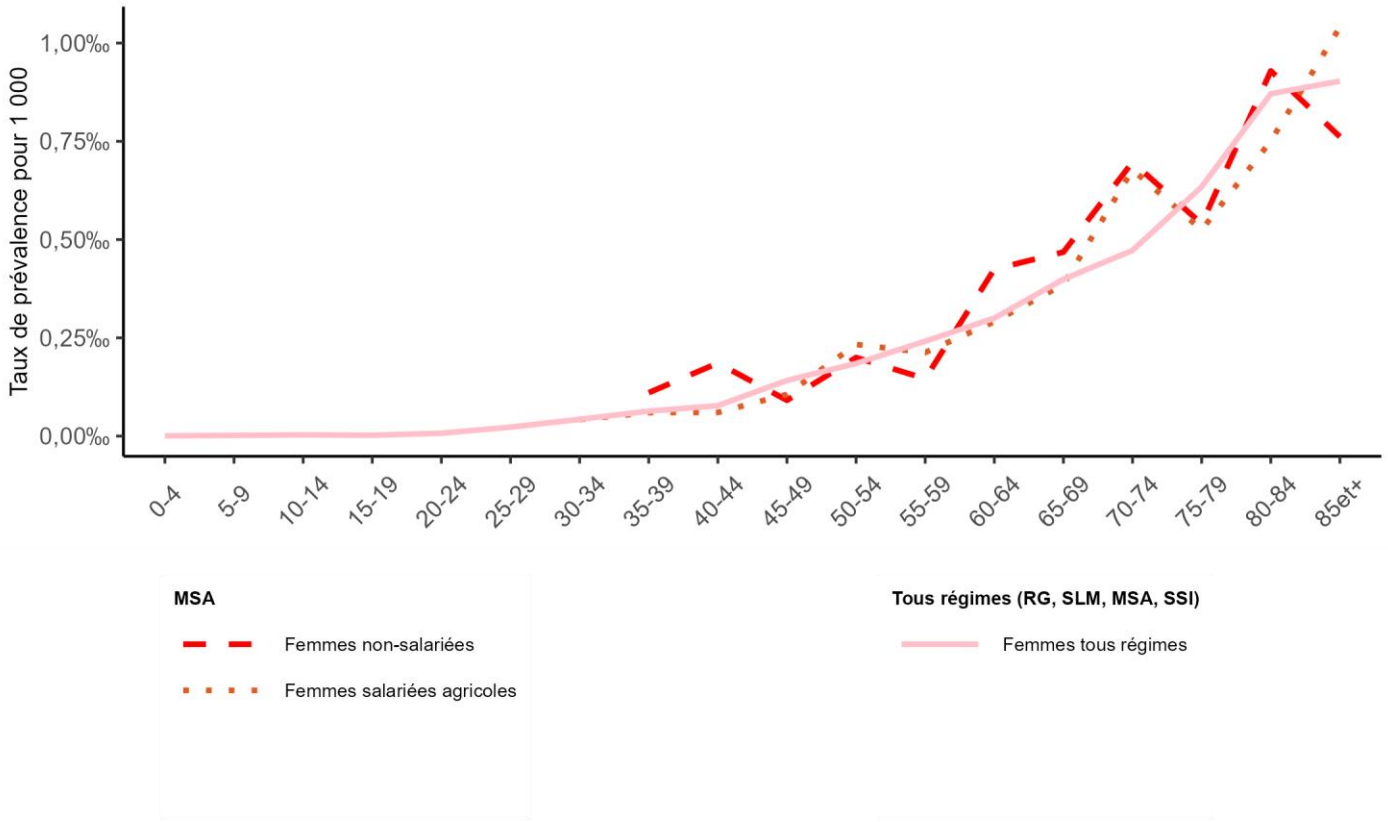

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

59,9 % des assurés pris en charge pour *Cancer des organes génitaux féminins sans précision sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

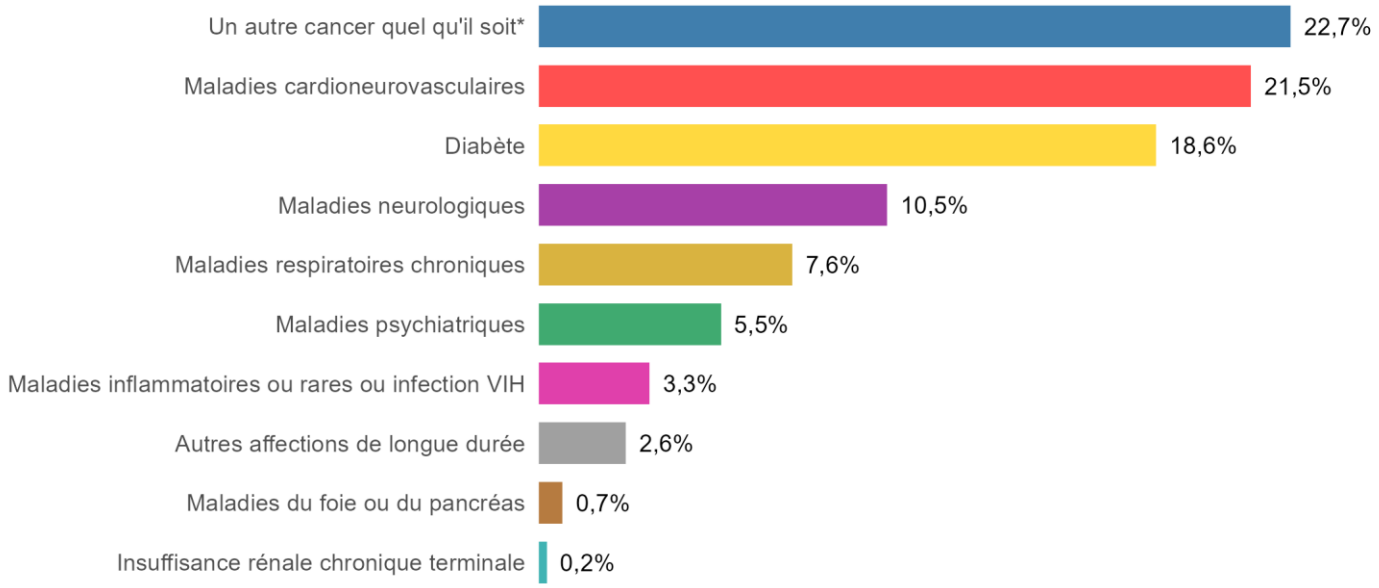

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 9,1% Cancer du sein de la femme ; 4,1% Cancer colorectal ; 3,3% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 2,4% Cancers non classés ailleurs ; 1,4% Mélanome de la peau ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	250	96,3	Non significatif
Salariés	169	101,7	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

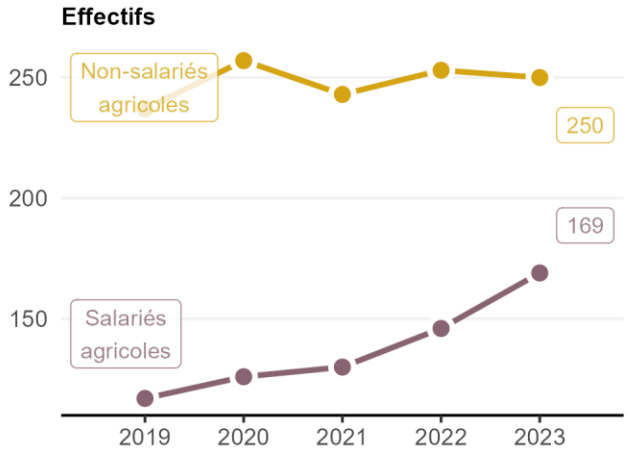

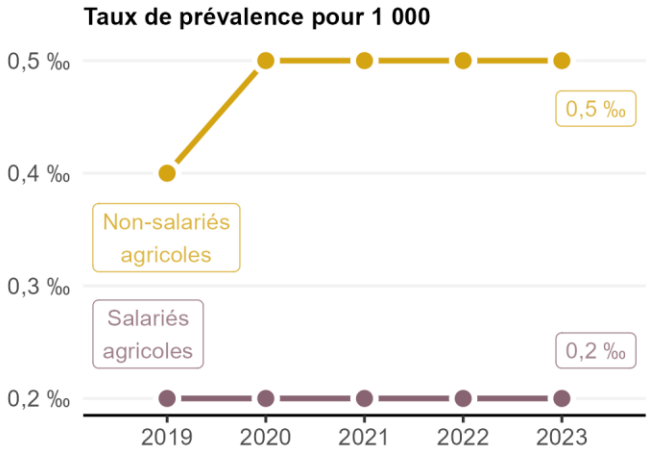

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

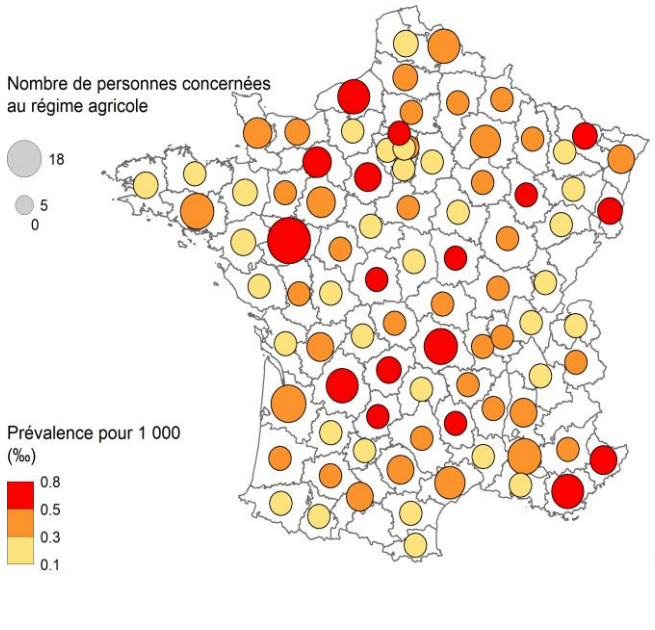

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

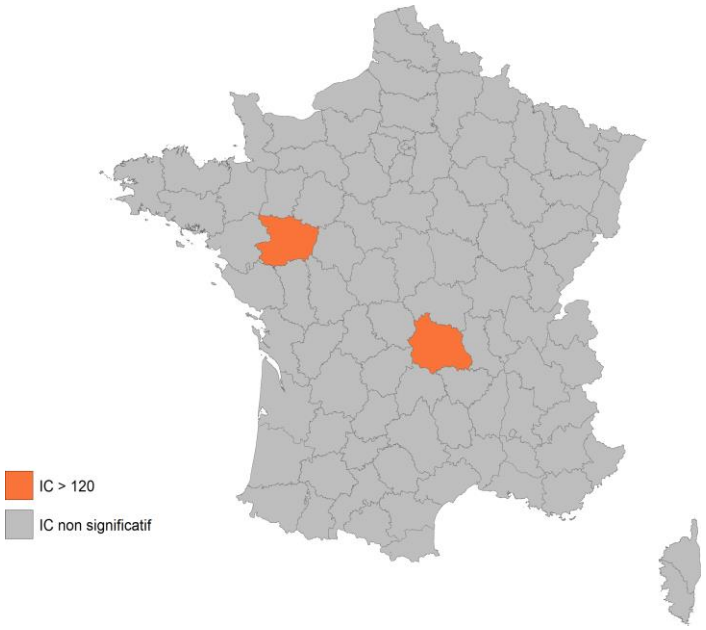

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer des organes génitaux féminins sans précision sous surveillance (CAN_GFS_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer des organes génitaux masculins sans précision

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 145
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 2,97 %
- Taux de prévalence : 0,1 ‰
- Âge moyen : 52,8 ans – Âge médian : 49 ans
- Répartition hommes/femmes : 100,0 % / 0,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 20

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

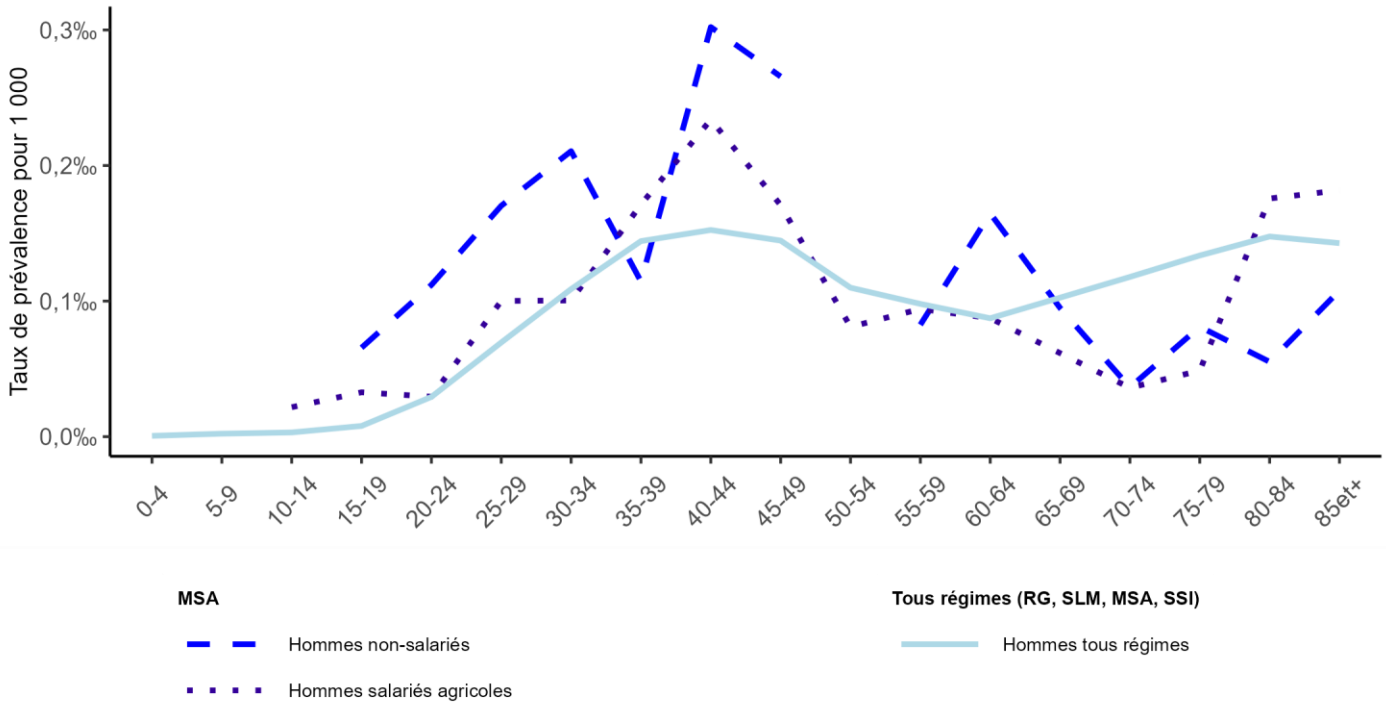

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

77,9 % des assurés pris en charge pour *Cancer des organes génitaux masculins sans précision*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

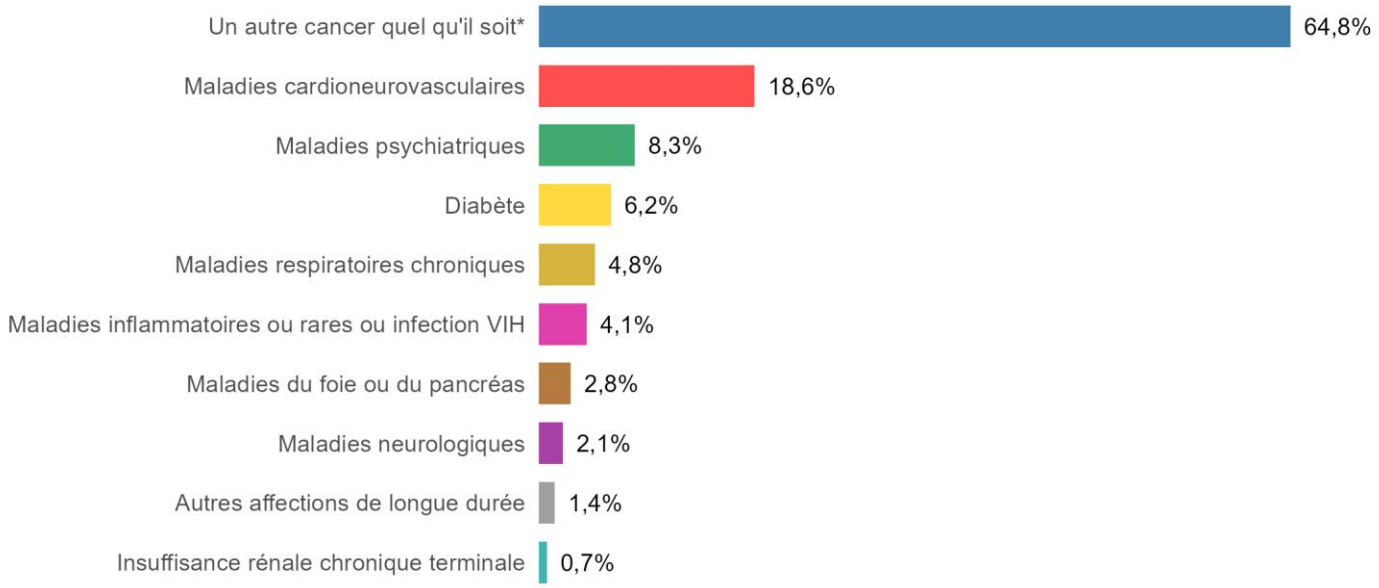

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 53,8% Cancers non classés ailleurs ; 9,0% Cancer des tissus mous ; 2,8% Cancer colorectal ; 2,8% Cancer de la vessie ; 1,4% Leucémie lymphoïde, chronique ou non précisée ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	62	96,5	Non significatif
Salariés	83	100,2	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

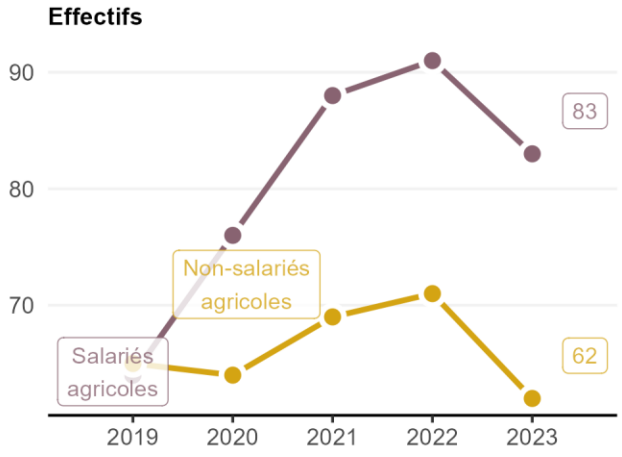

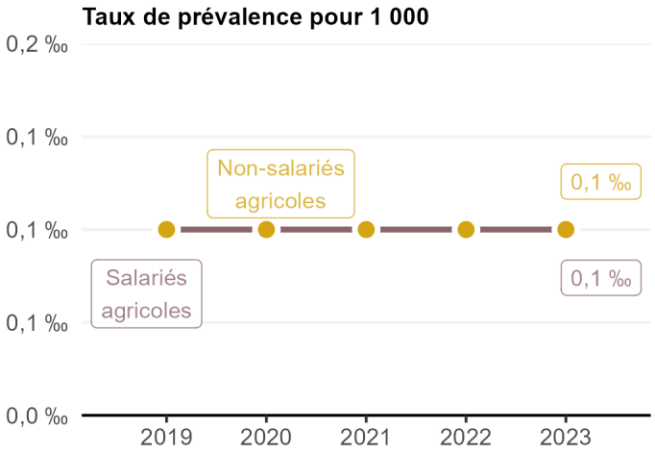

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

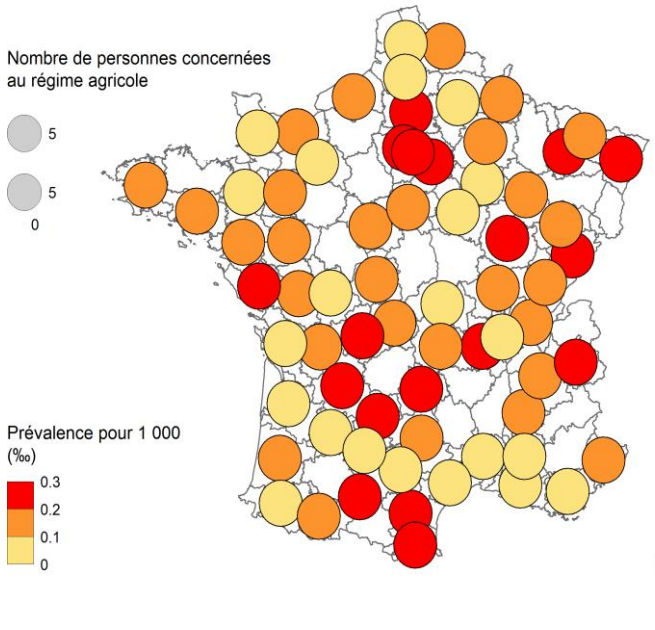

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

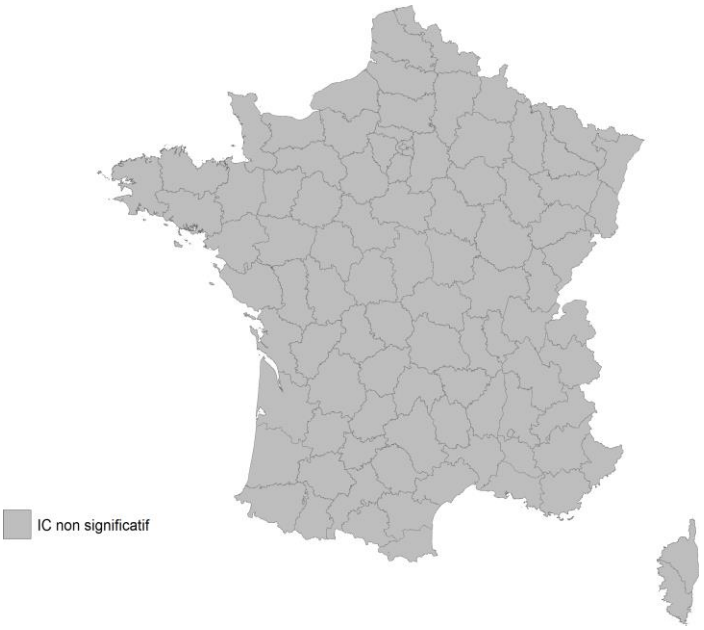

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer des organes génitaux masculins sans précision (CAN_GMS_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer des organes génitaux masculins sans précision actif

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 33
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 12,38 %
- Taux de prévalence : 0,0 ‰
- Âge moyen : 59,2 ans – Âge médian : 62 ans
- Répartition hommes/femmes : 100,0 % / 0,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 13

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

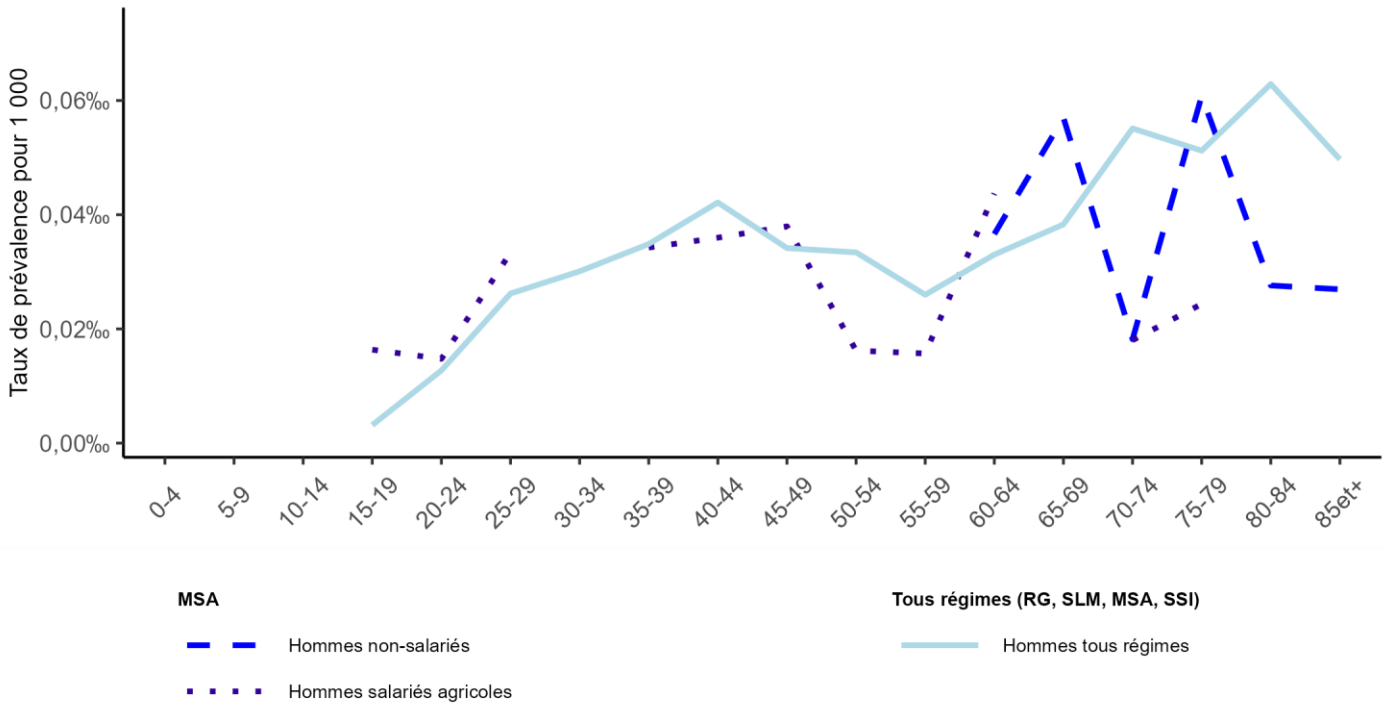

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

93,9 % des assurés pris en charge pour *Cancer des organes génitaux masculins sans précision actif*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

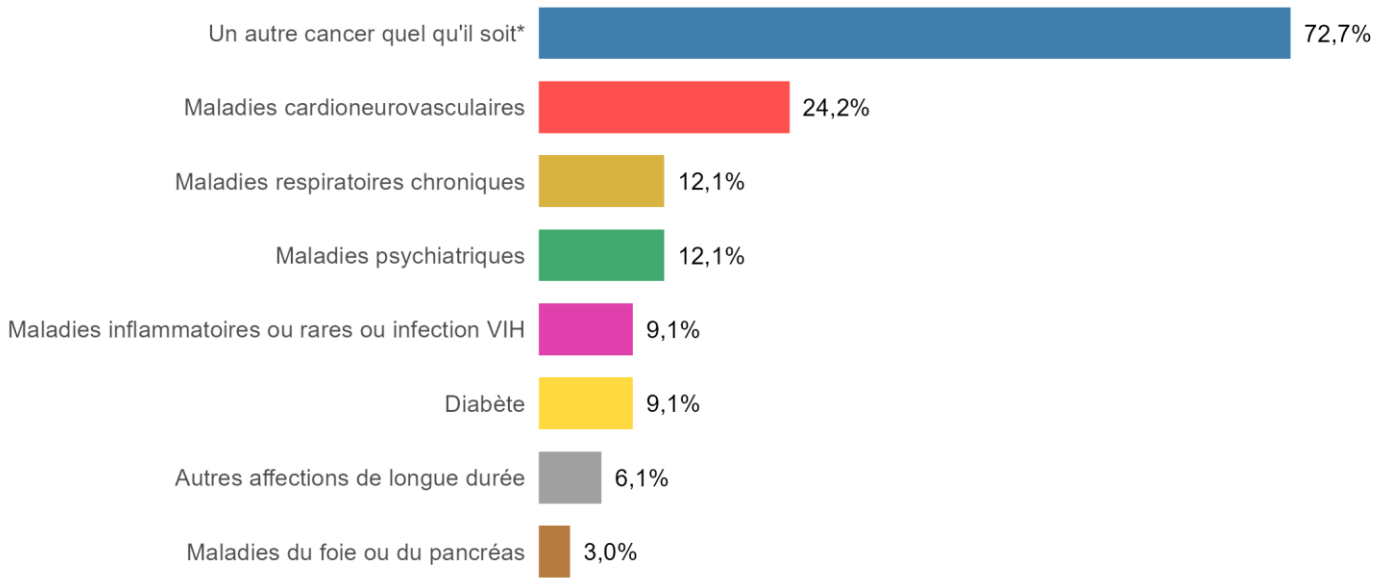

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 54,5% Cancers non classés ailleurs ; 18,2% Cancer des tissus mous ; 6,1% Cancer colorectal ; 6,1% Cancer de la vessie ; 3,0% Cancer de l'os ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	14	63,2	*
Salariés	19	70,2	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

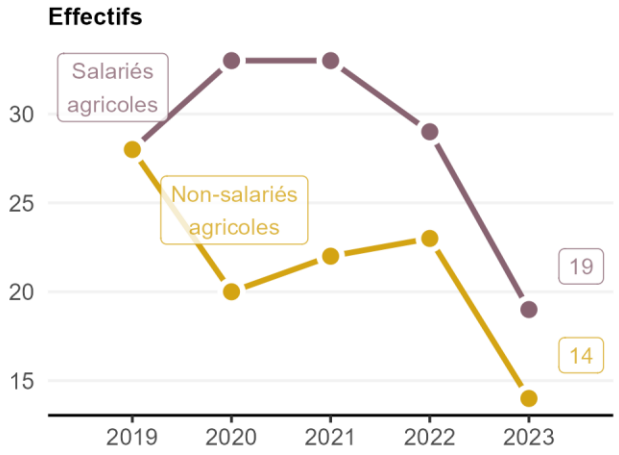

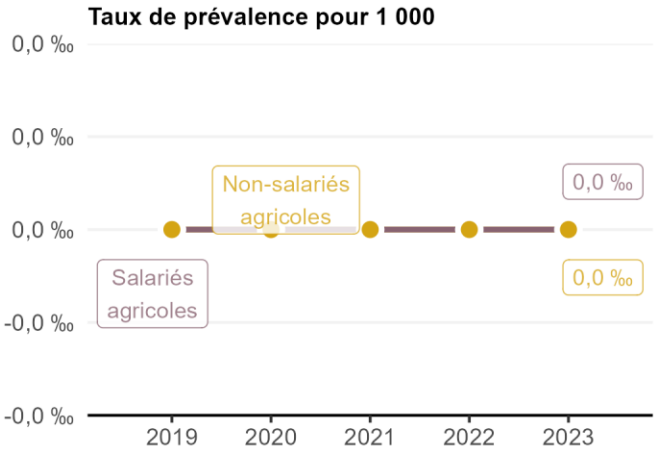

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

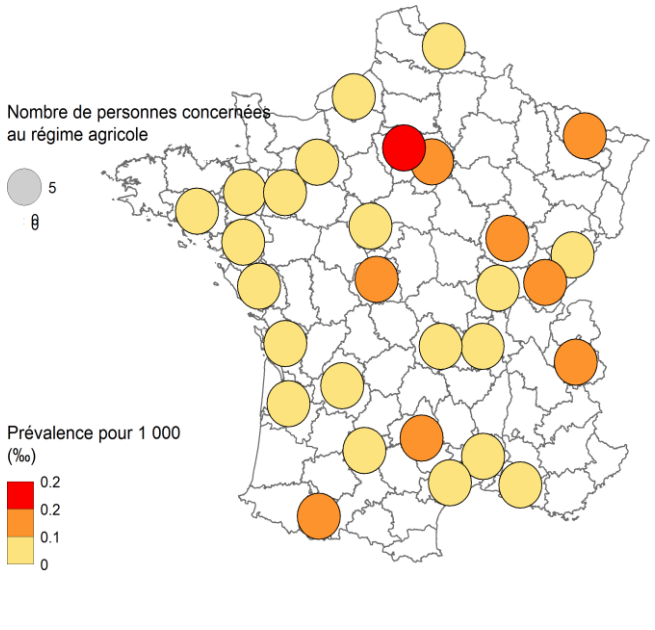

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

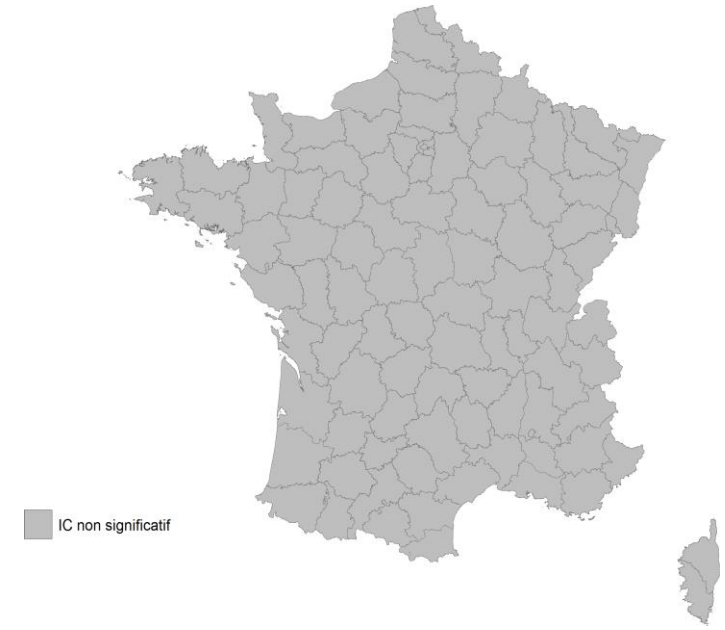

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer des organes génitaux masculins sans précision actif (CAN_GMS_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer des organes génitaux masculins sans précision sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 112
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 11,29 %
- Taux de prévalence : 0,1 ‰
- Âge moyen : 51,0 ans – Âge médian : 47 ans
- Répartition hommes/femmes : 100,0 % / 0,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 33

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

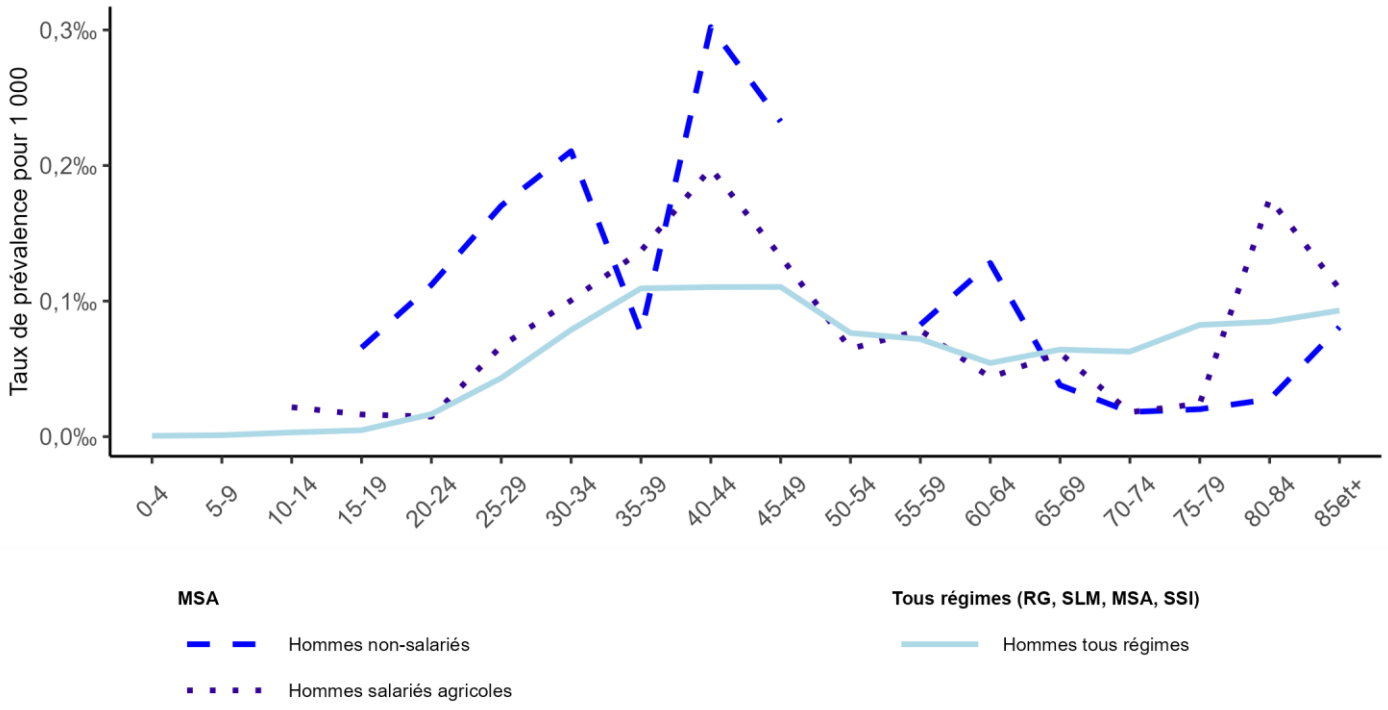

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

73,2 % des assurés pris en charge pour *Cancer des organes génitaux masculins sans précision sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

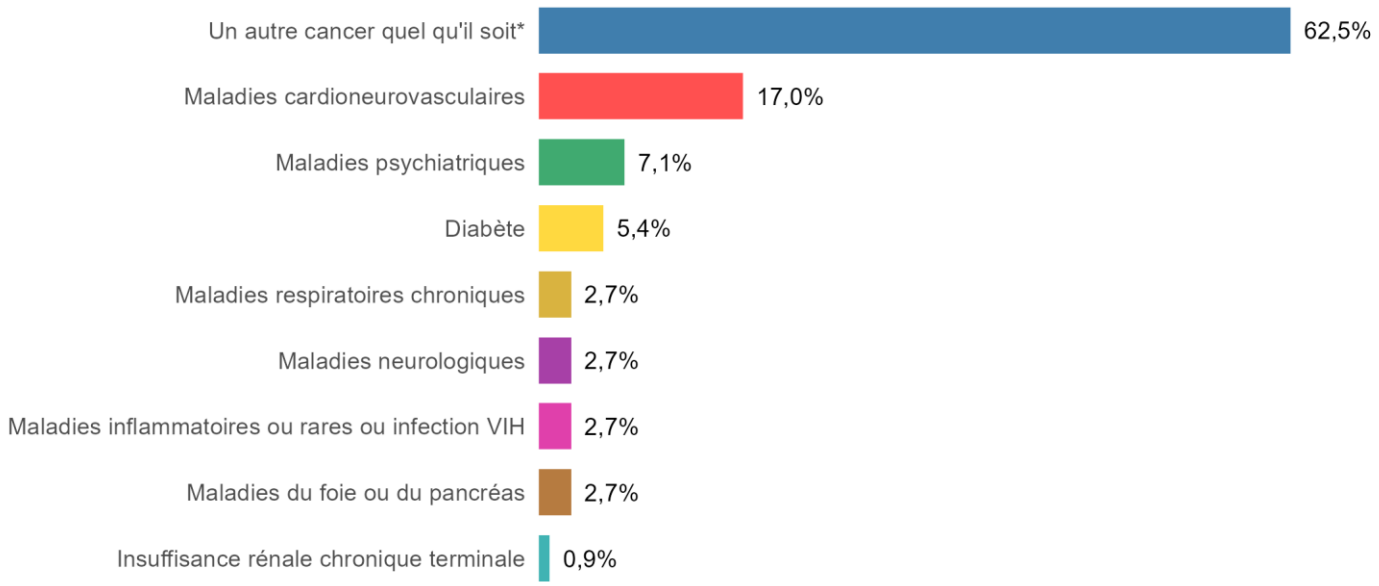

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 53,6% Cancers non classés ailleurs ; 6,2% Cancer des tissus mous ; 1,8% Cancer colorectal ; 1,8% Leucémie lymphoïde, chronique ou non précisée ; 1,8% Cancer de la peau (hors mélanome) ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	48	114,0	Non significatif
Salariés	64	114,7	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

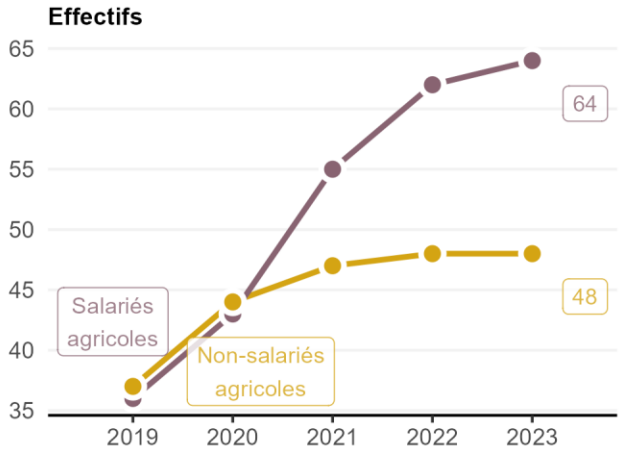

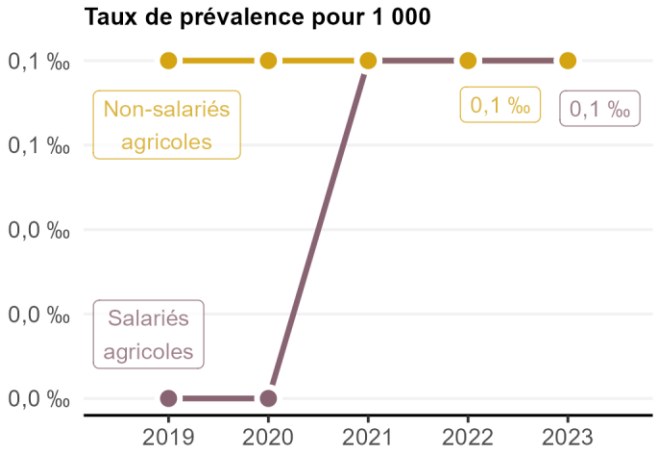

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

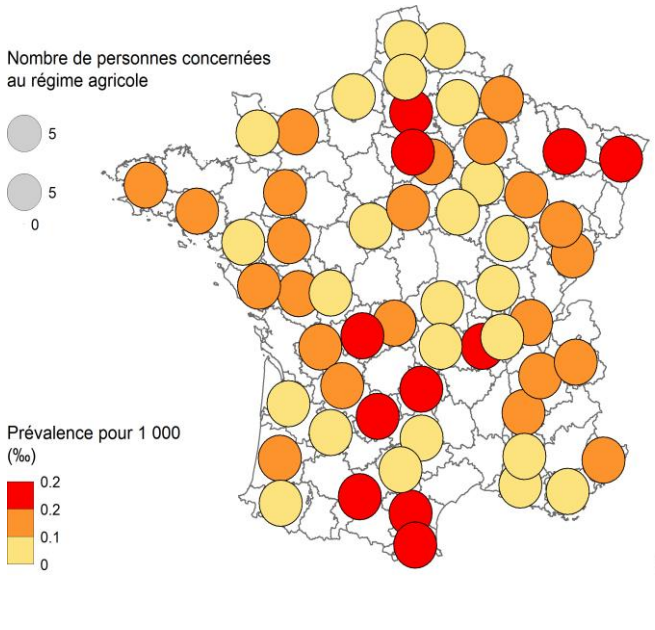

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

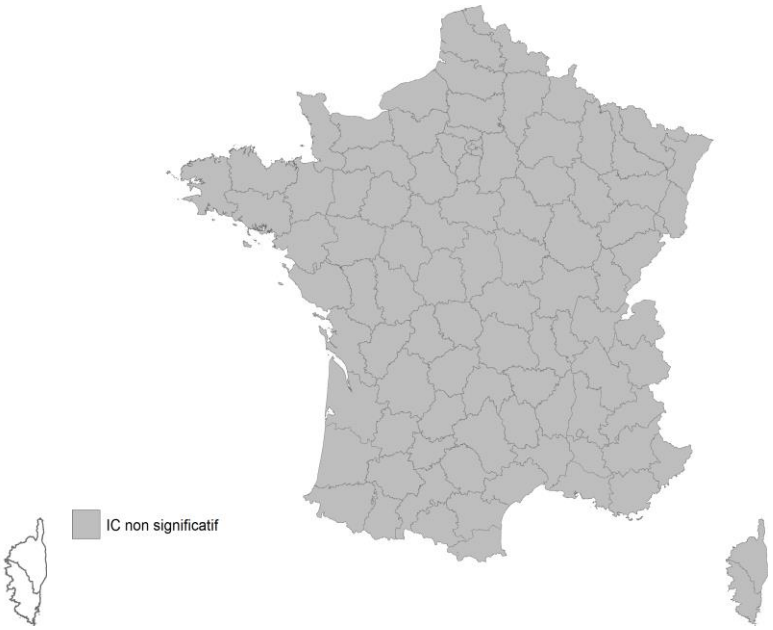

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer des organes génitaux masculins sans précision sous surveillance (CAN_GMS_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer d'une glande endocrine sans précision sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 393
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 0,13 %
- Taux de prévalence : 0,1 ‰
- Âge moyen : 63,7 ans – Âge médian : 68 ans
- Répartition hommes/femmes : 57,3 % / 42,7 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 70

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

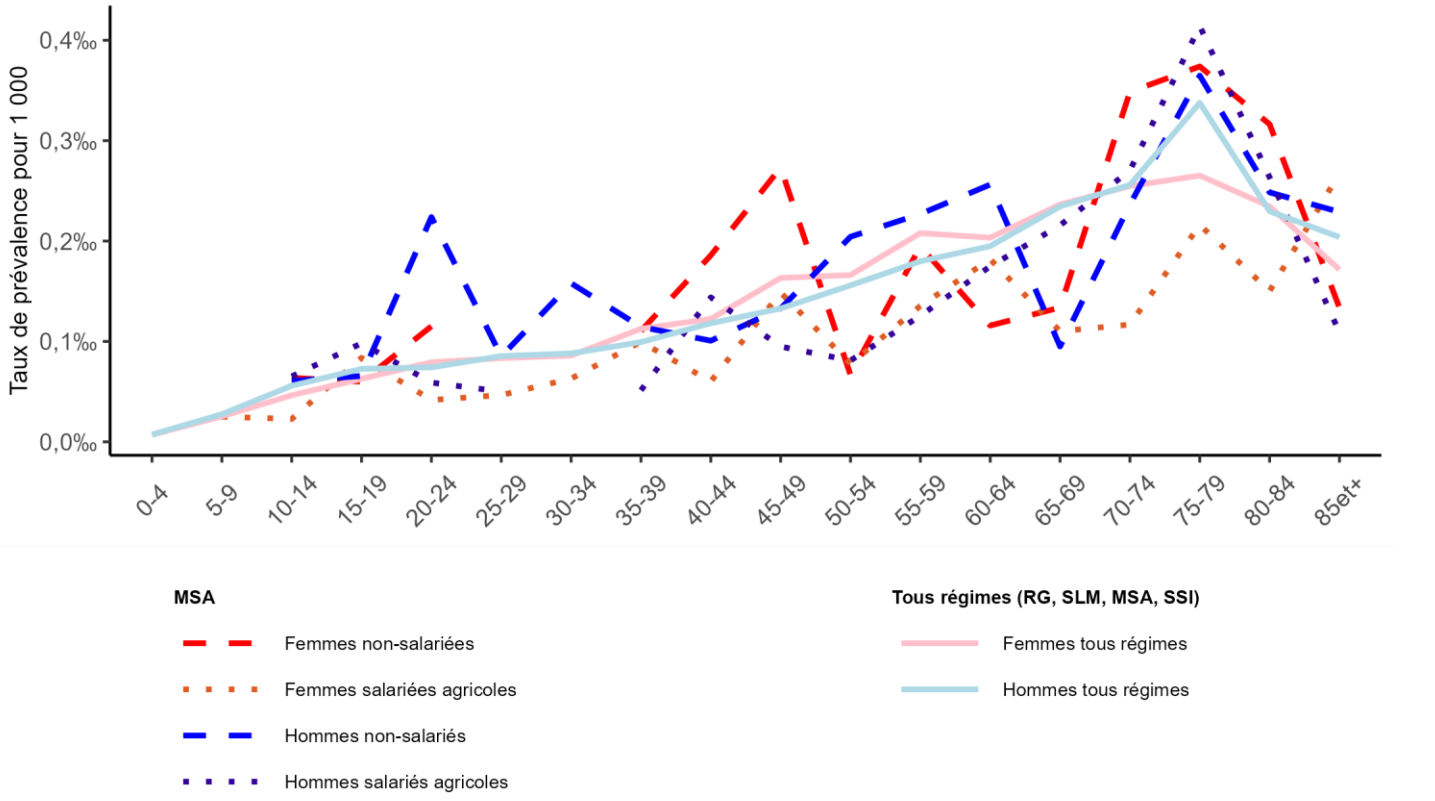

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

77,1 % des assurés pris en charge pour *Cancer d'une glande endocrine sans précision sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

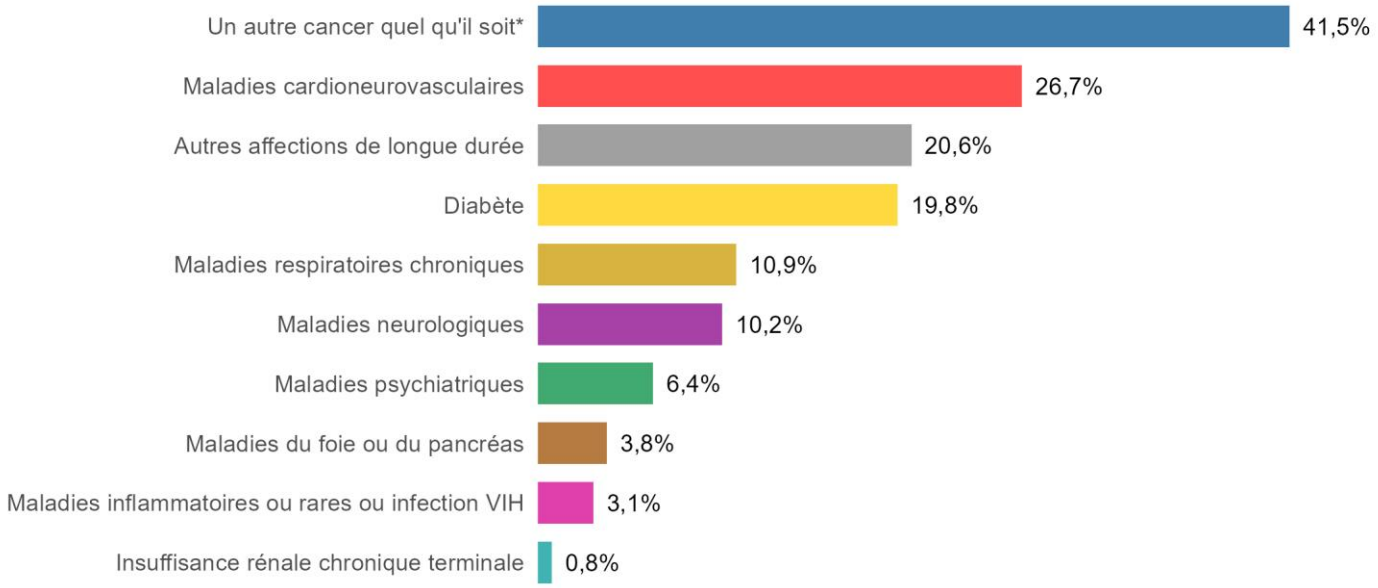

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 10,4% Cancers non classés ailleurs ; 7,9% Cancer du système nerveux ; 7,6% Cancer du pancréas ; 4,3% Cancer colorectal ; 3,3% Cancer de la prostate ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	202	103,4	Non significatif
Salariés	191	78,9	***

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

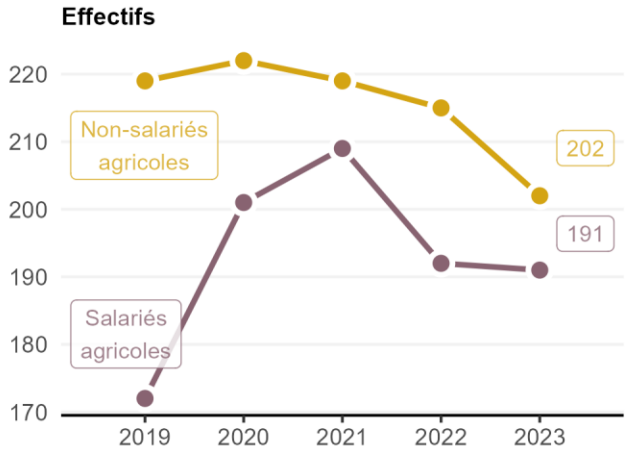

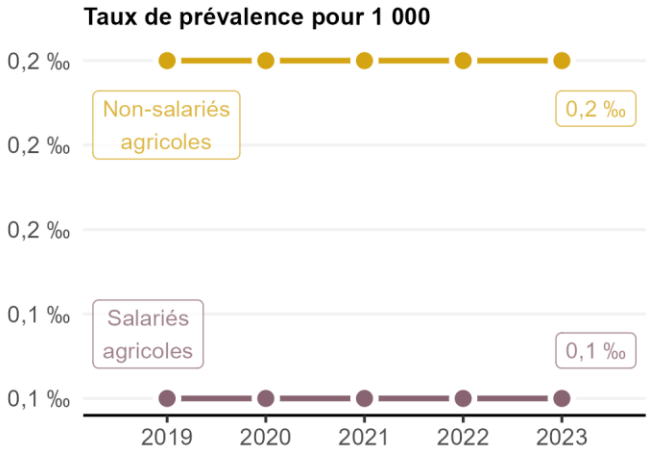

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

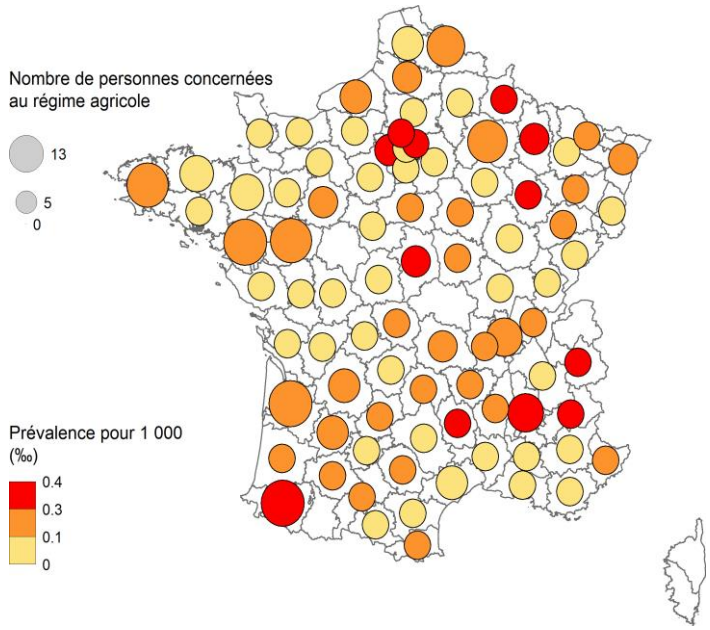

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

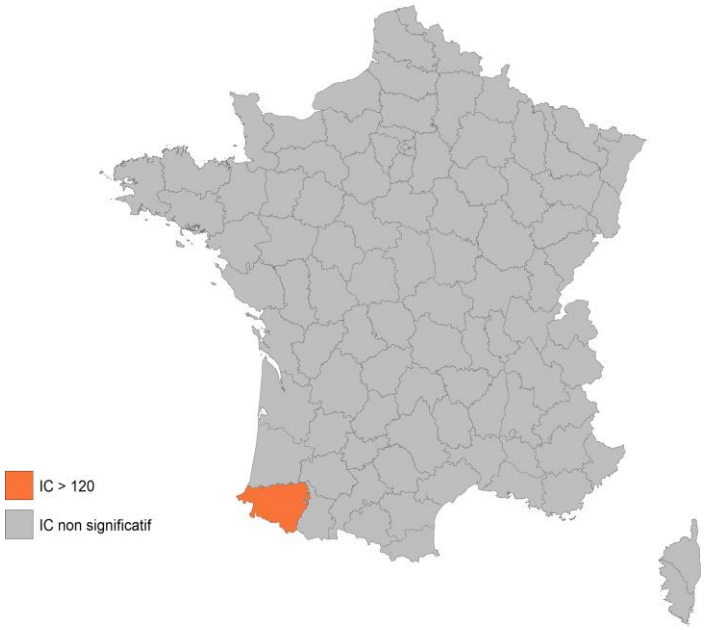

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer d'une glande endocrine sans précision sous surveillance (CAN_GSP_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer d'une glande endocrine sans précision actif

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 171
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 1,84 %
- Taux de prévalence : 0,1 ‰
- Âge moyen : 62,9 ans – Âge médian : 65 ans
- Répartition hommes/femmes : 56,1 % / 43,9 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 66

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

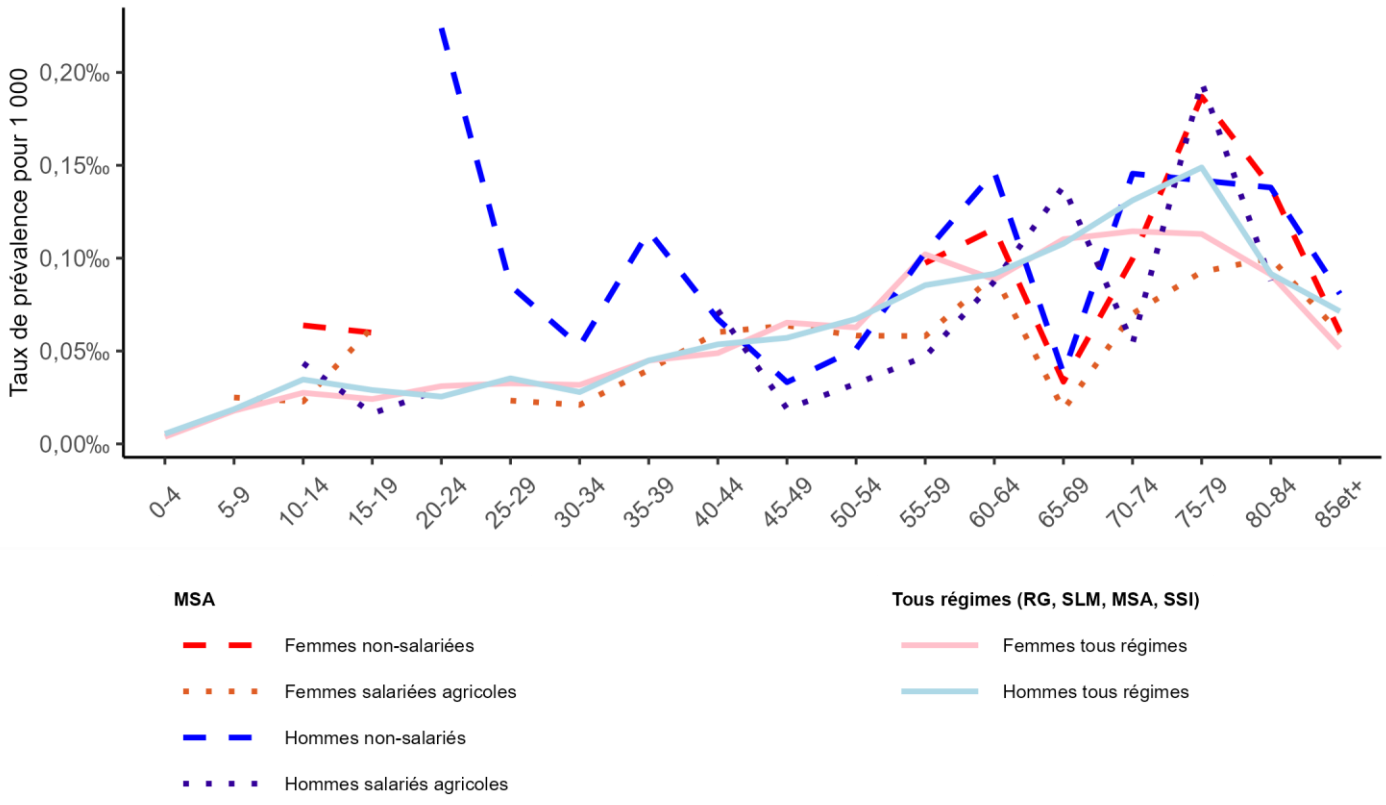

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

80,1 % des assurés pris en charge pour *Cancer d'une glande endocrine sans précision actif*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

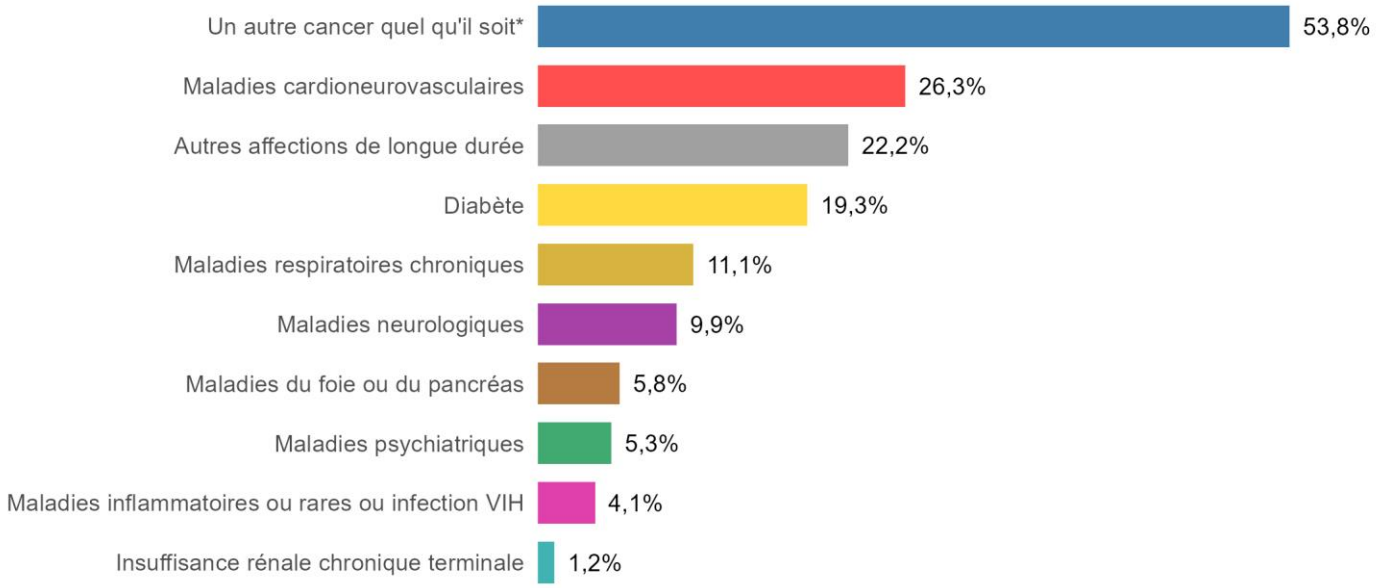

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 17,5% Cancers non classés ailleurs ; 8,2% Cancer du pancréas ; 7,6% Cancer du système nerveux ; 6,4% Cancer de la prostate ; 5,8% Cancer colorectal ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	91	111,2	Non significatif
Salariés	80	75,7	**

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

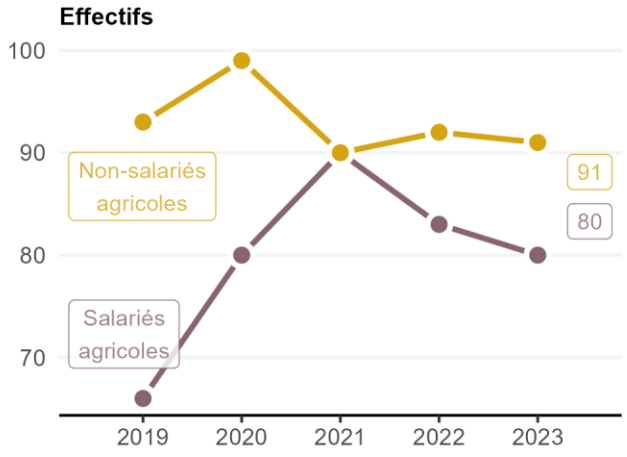

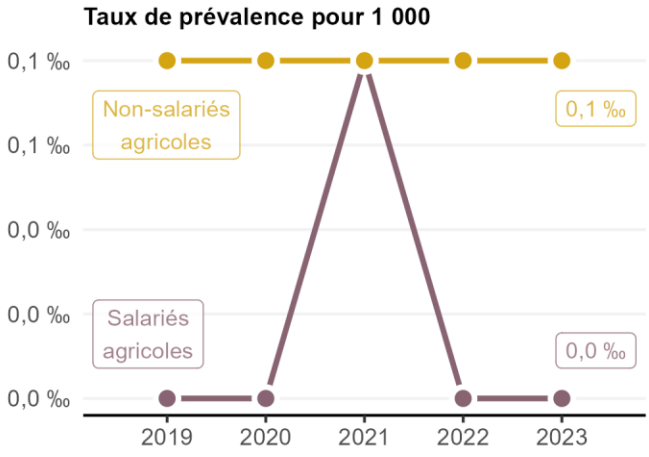

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

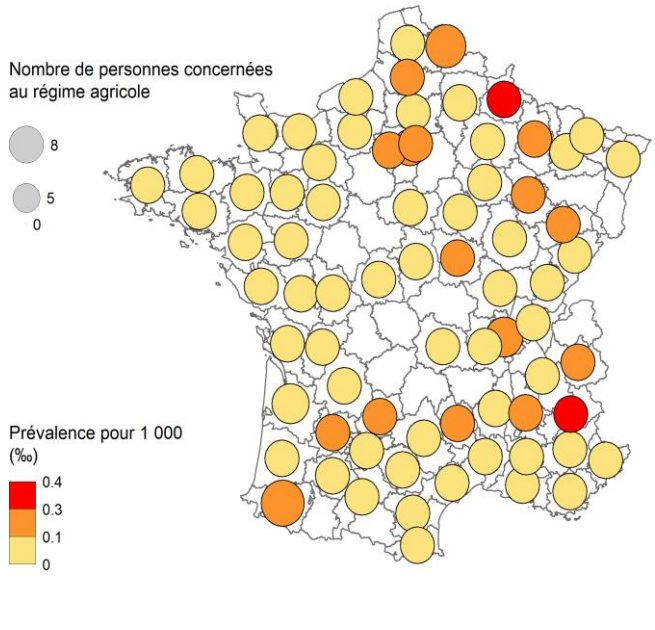

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

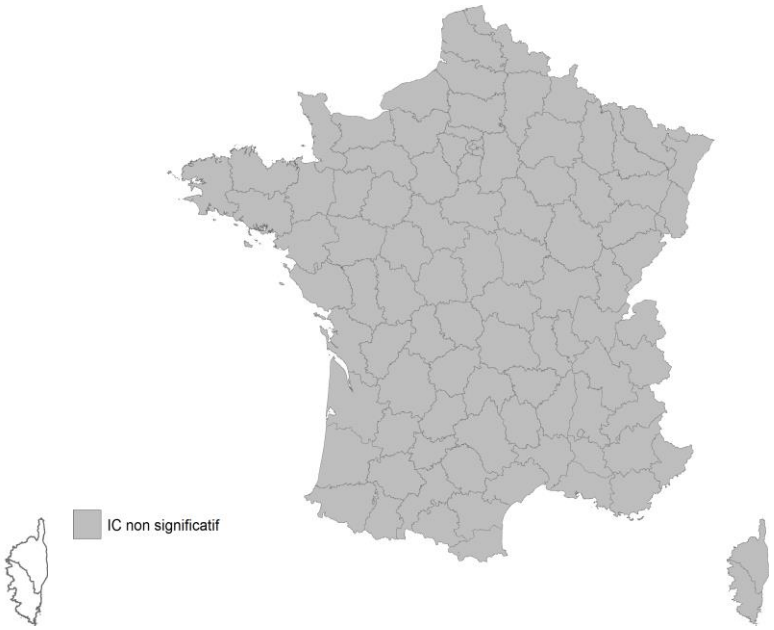

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer d'une glande endocrine sans précision actif (CAN_GSP_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer d'une glande endocrine sans précision

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 222
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 1,1 %
- Taux de prévalence : 0,1 ‰
- Âge moyen : 64,4 ans – Âge médian : 70 ans
- Répartition hommes/femmes : 58,1 % / 41,9 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 47

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

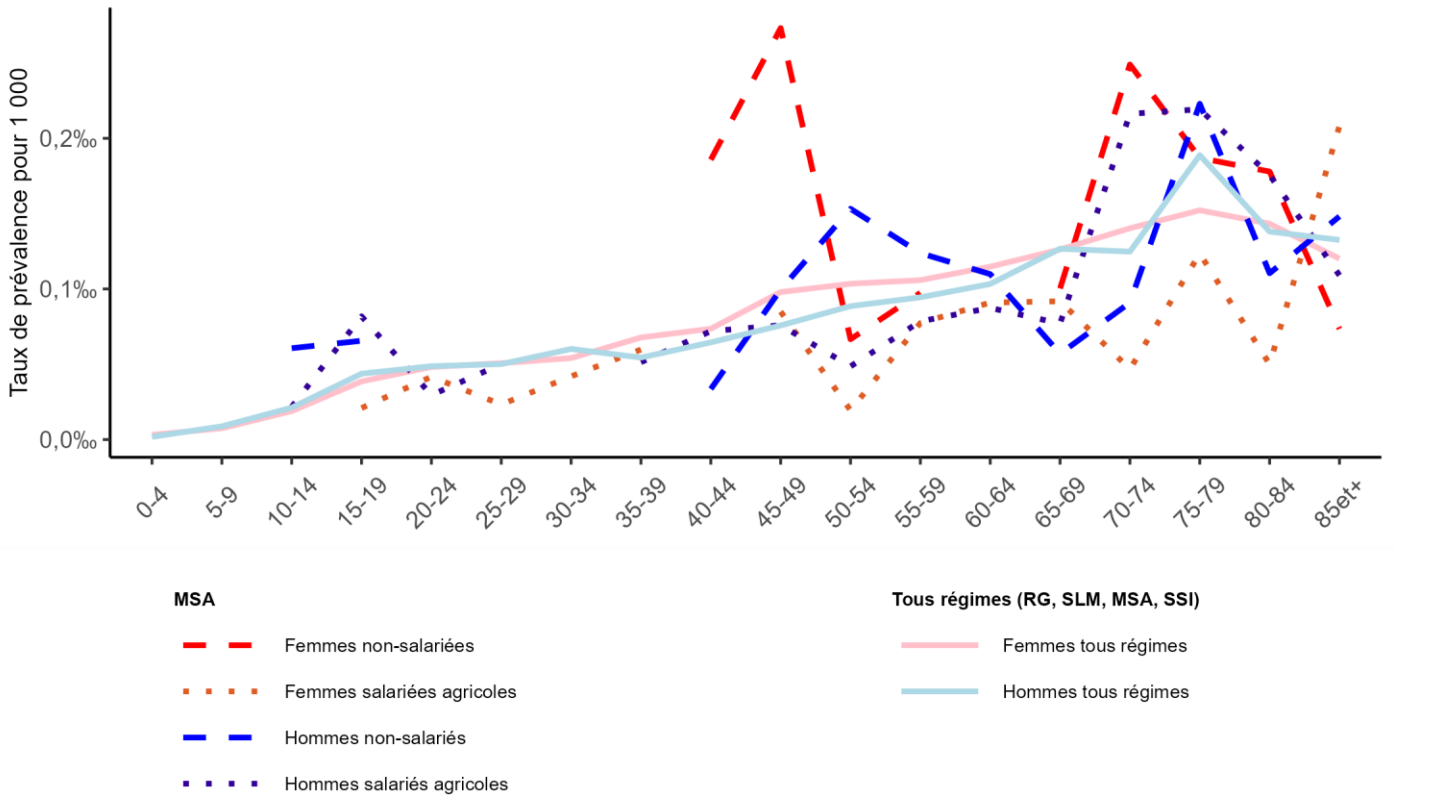

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

74,8 % des assurés pris en charge pour *Cancer d'une glande endocrine sans précision*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

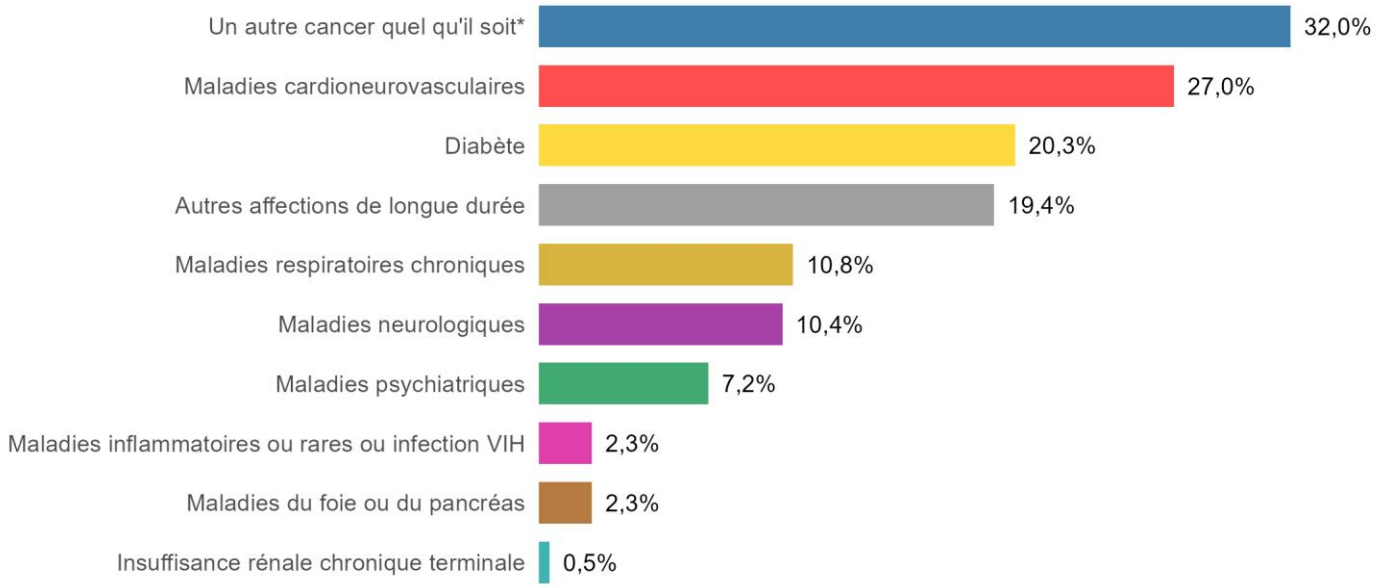

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 8,1% Cancer du système nerveux ; 7,2% Cancer du pancréas ; 5,0% Cancers non classés ailleurs ; 3,2% Cancer colorectal ; 2,3% Cancer des voies aérodigestives supérieures (VADS) ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	111	97,9	Non significatif
Salariés	111	81,4	**

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

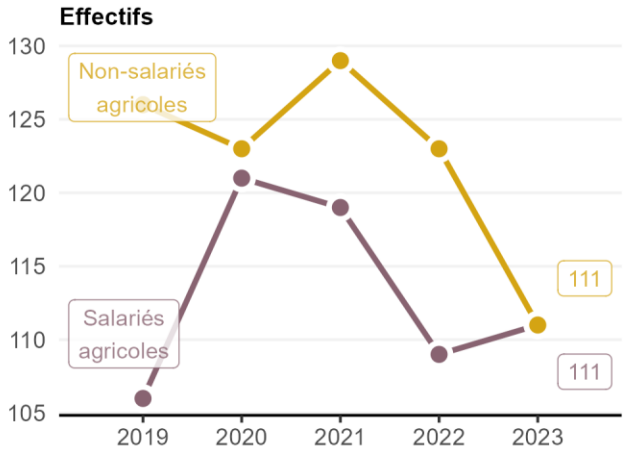

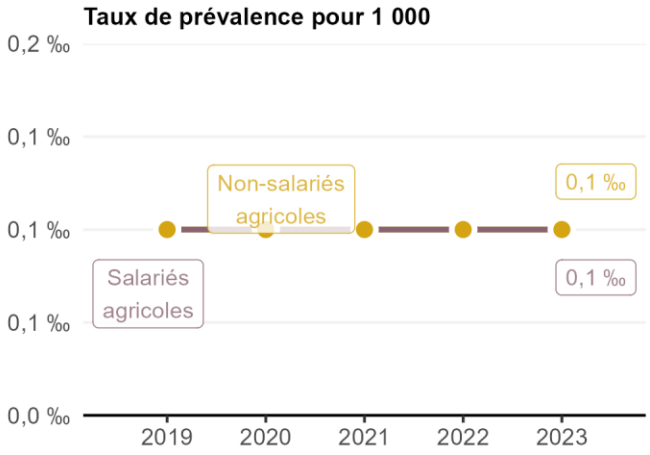

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

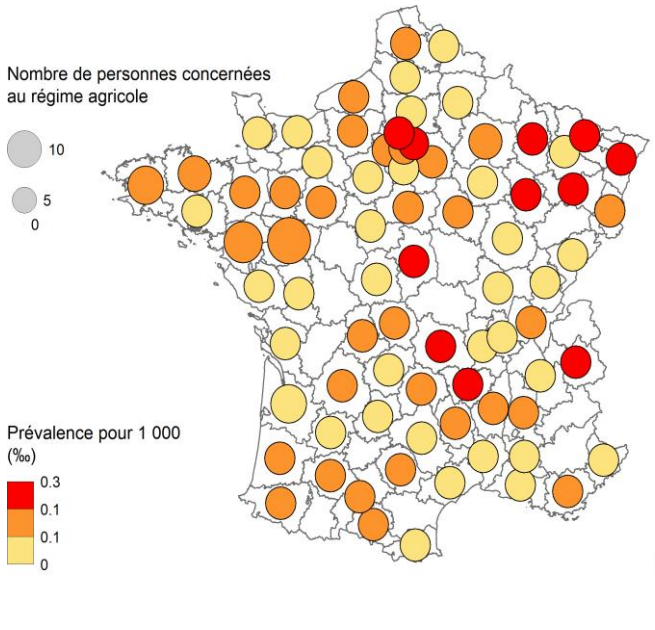

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

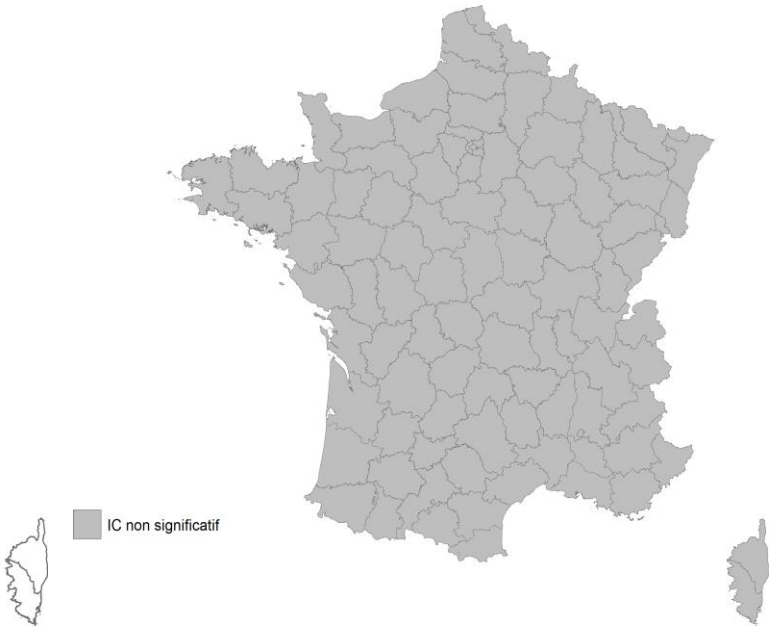

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer d'une glande endocrine sans précision (CAN_GSP_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer hématologique sans précision sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 490
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 11,15 %
- Taux de prévalence : 0,2 ‰
- Âge moyen : 67,4 ans – Âge médian : 71.5 ans
- Répartition hommes/femmes : 53,1 % / 46,9 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 120

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

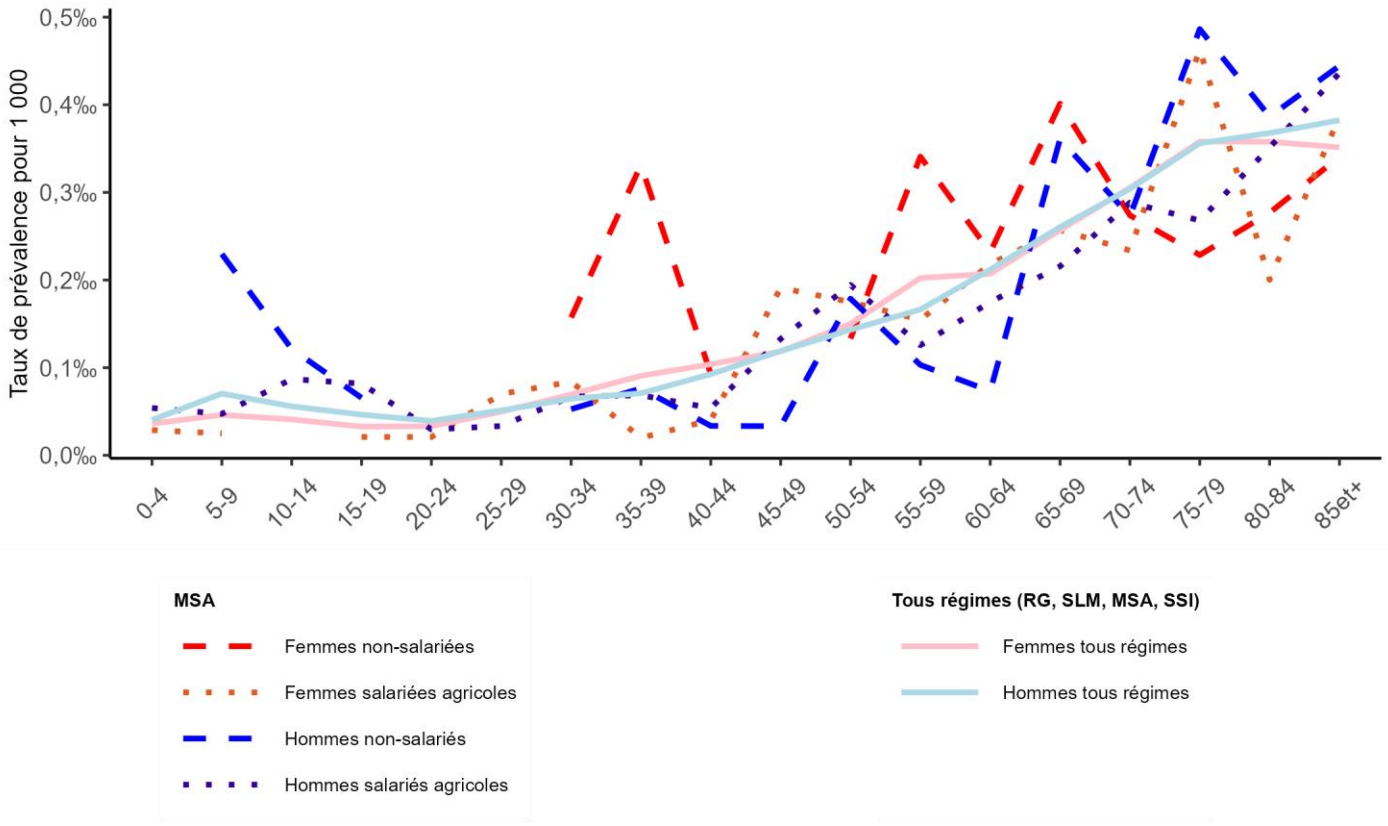

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

62,7 % des assurés pris en charge pour *Cancer hématologique sans précision sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

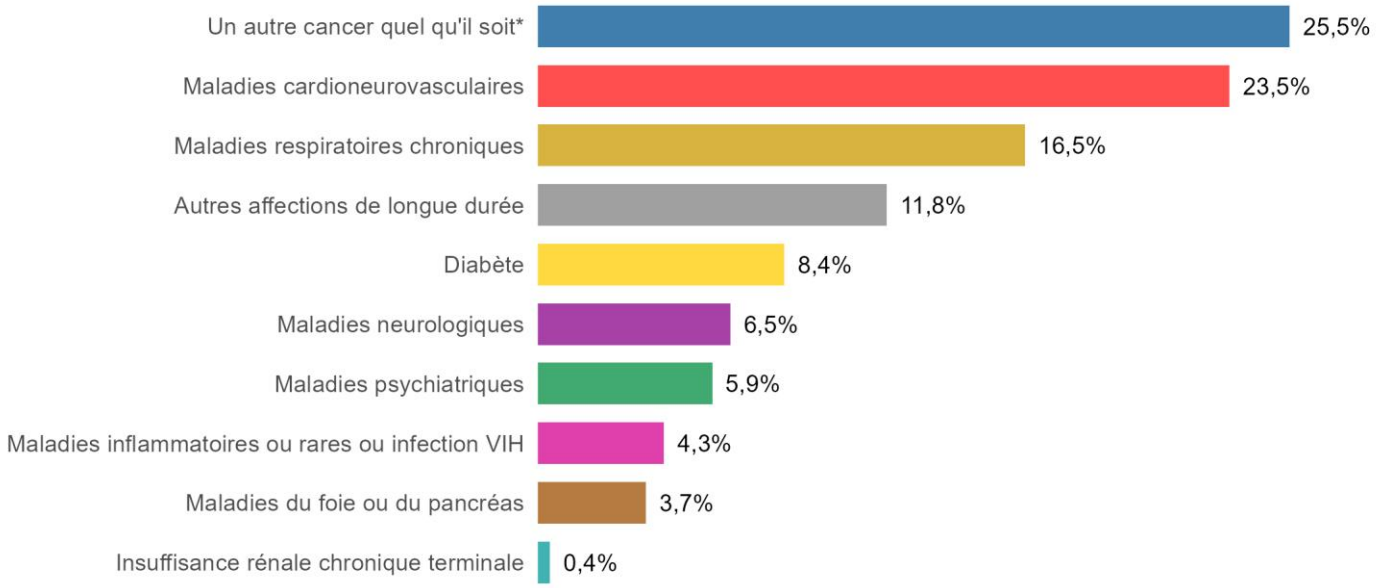

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 8,6% Cancers non classés ailleurs ; 5,5% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 3,3% Cancer de la prostate ; 2,9% Mélanome de la peau ; 1,6% Cancer du sein de la femme ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	254	100,0	Non significatif
Salariés	236	93,5	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

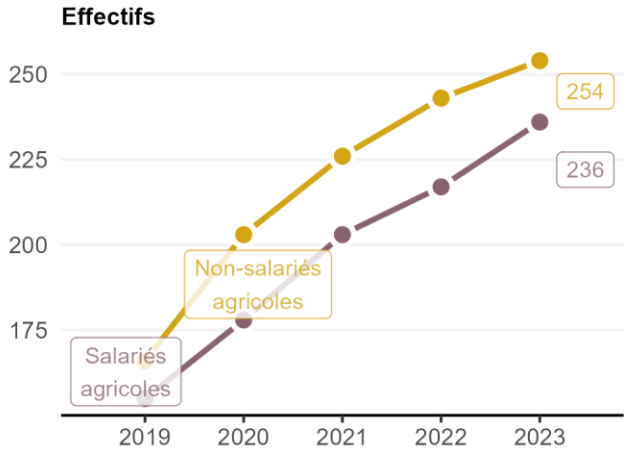

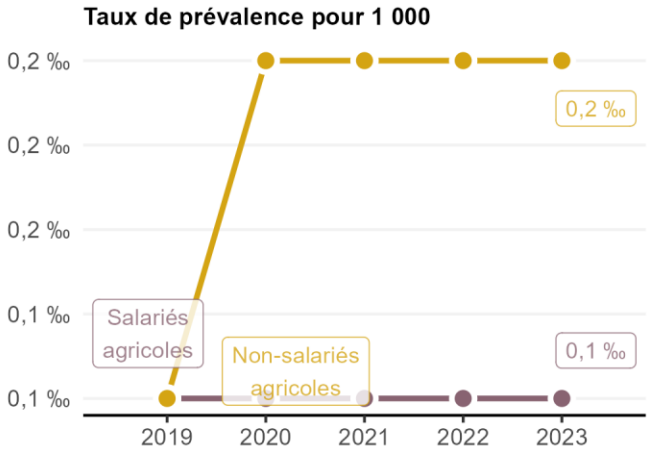

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

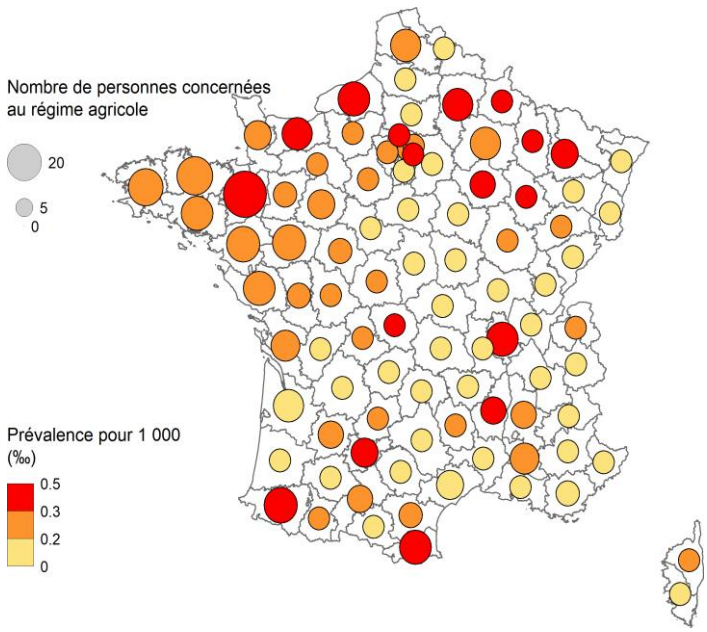

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

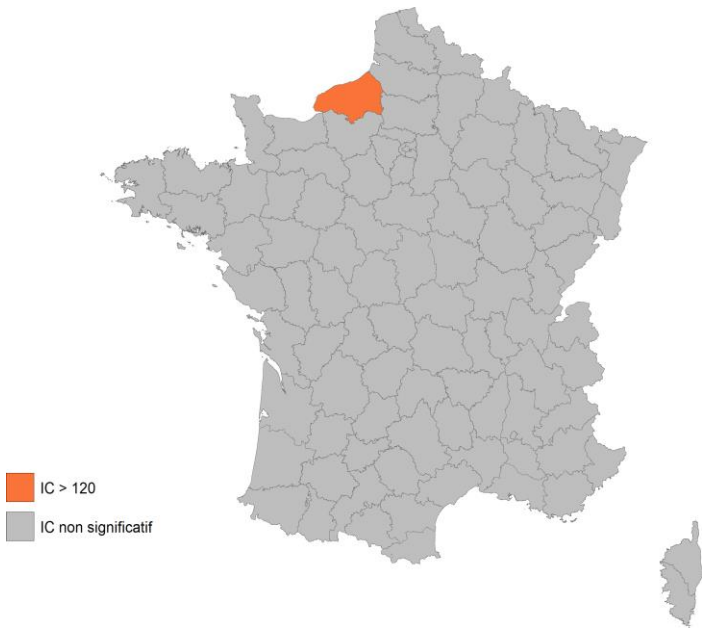

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer hématologique sans précision sous surveillance (CAN_HSP_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer hématologique sans précision actif

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 250
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 8,41 %
- Taux de prévalence : 0,1 ‰
- Âge moyen : 69,9 ans – Âge médian : 73.5 ans
- Répartition hommes/femmes : 52,8 % / 47,2 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 98

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

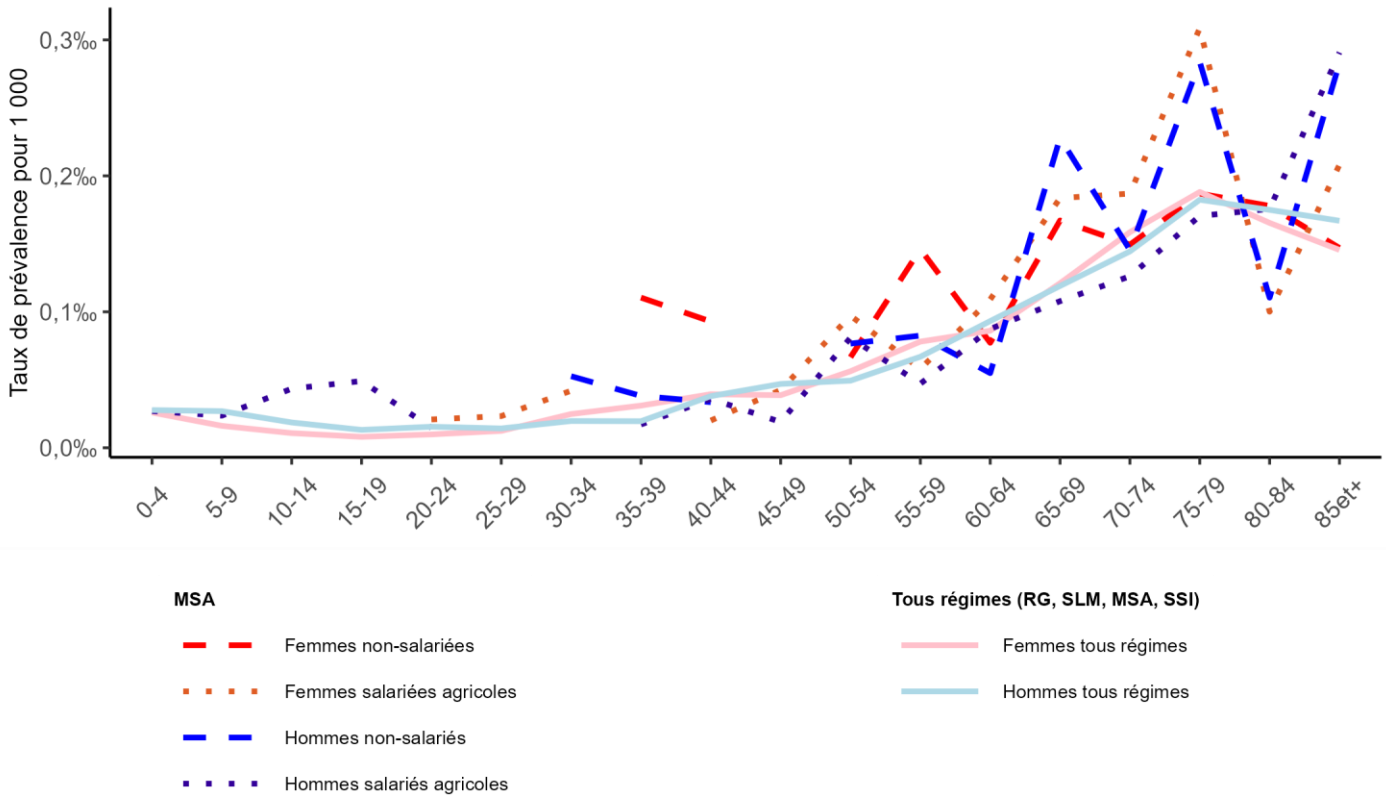

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

61,2 % des assurés pris en charge pour *Cancer hématologique sans précision actif*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

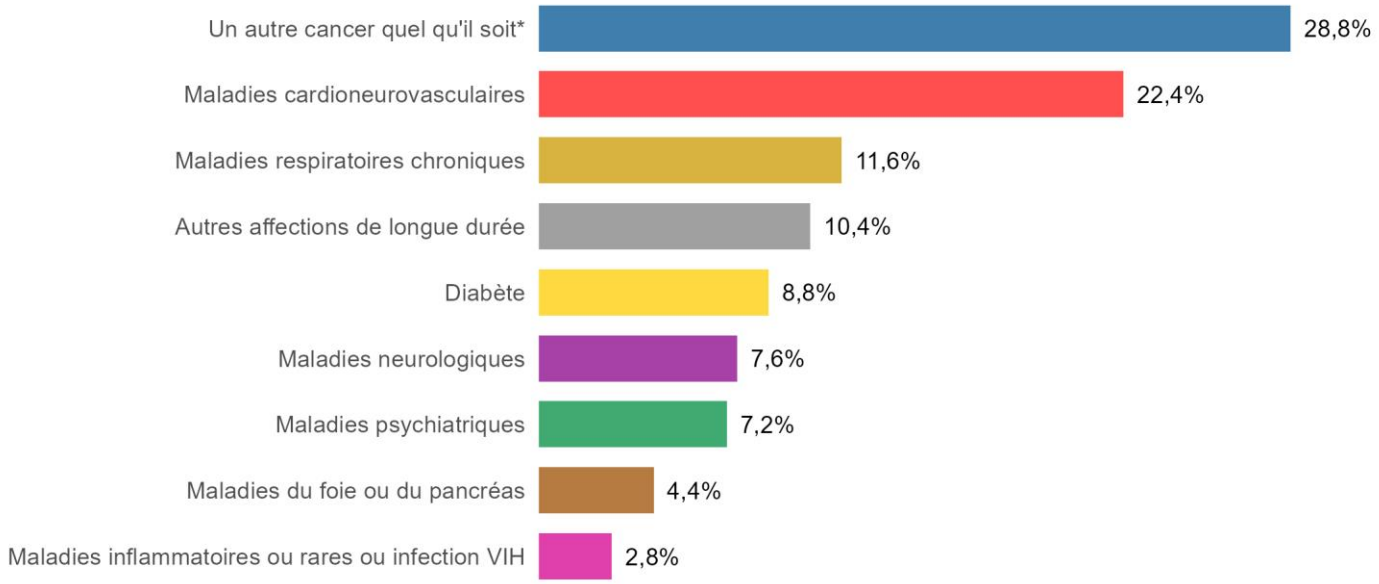

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 10,0% Cancers non classés ailleurs ; 6,0% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 3,2% Mélanome de la peau ; 2,4% Cancer bronchopulmonaire ; 2,4% Cancer de la prostate ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	133	117,6	*
Salariés	117	108,9	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

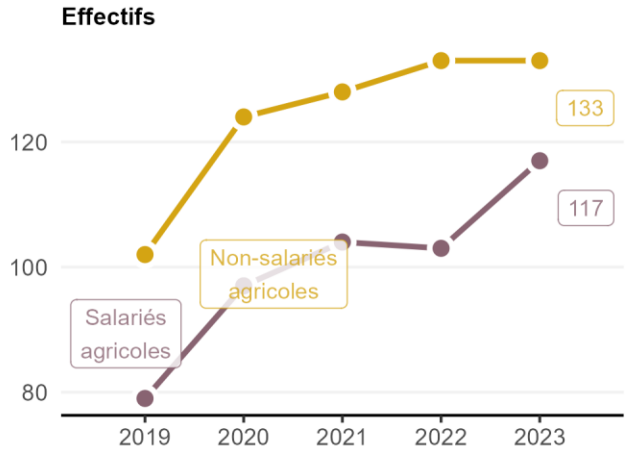

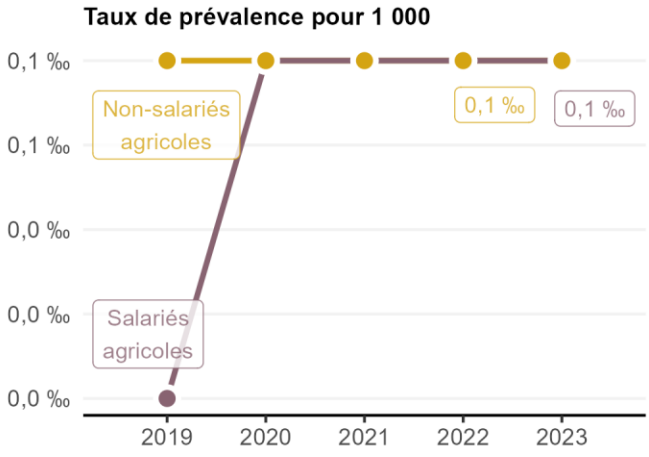

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

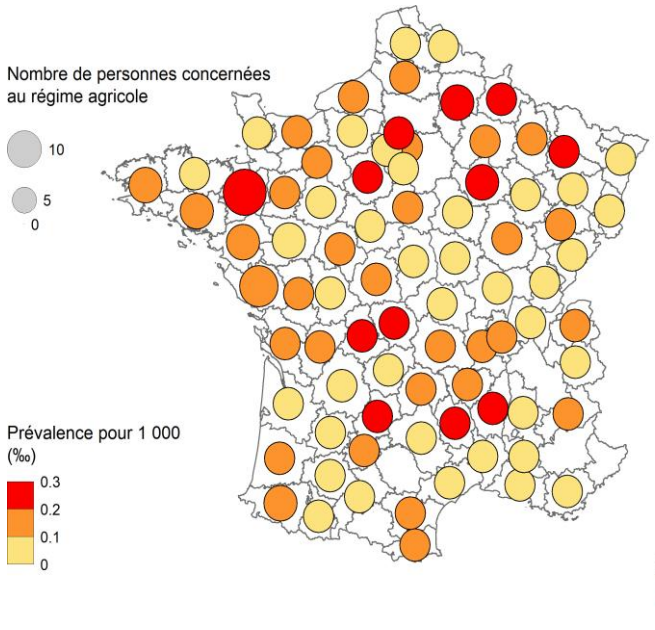

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

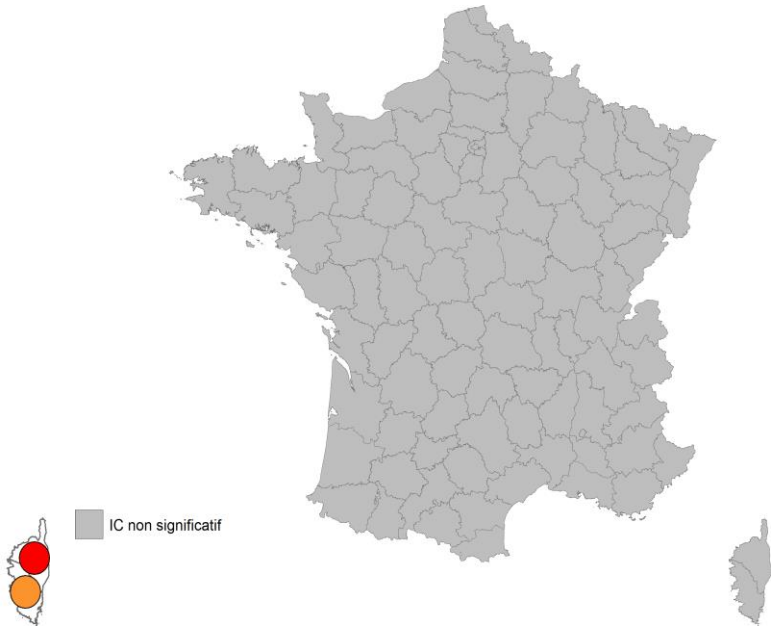

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer hématologique sans précision actif (CAN_HSP_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer hématologique sans précision

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 240
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 14,42 %
- Taux de prévalence : 0,1 ‰
- Âge moyen : 64,9 ans – Âge médian : 69 ans
- Répartition hommes/femmes : 53,3 % / 46,7 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 73

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

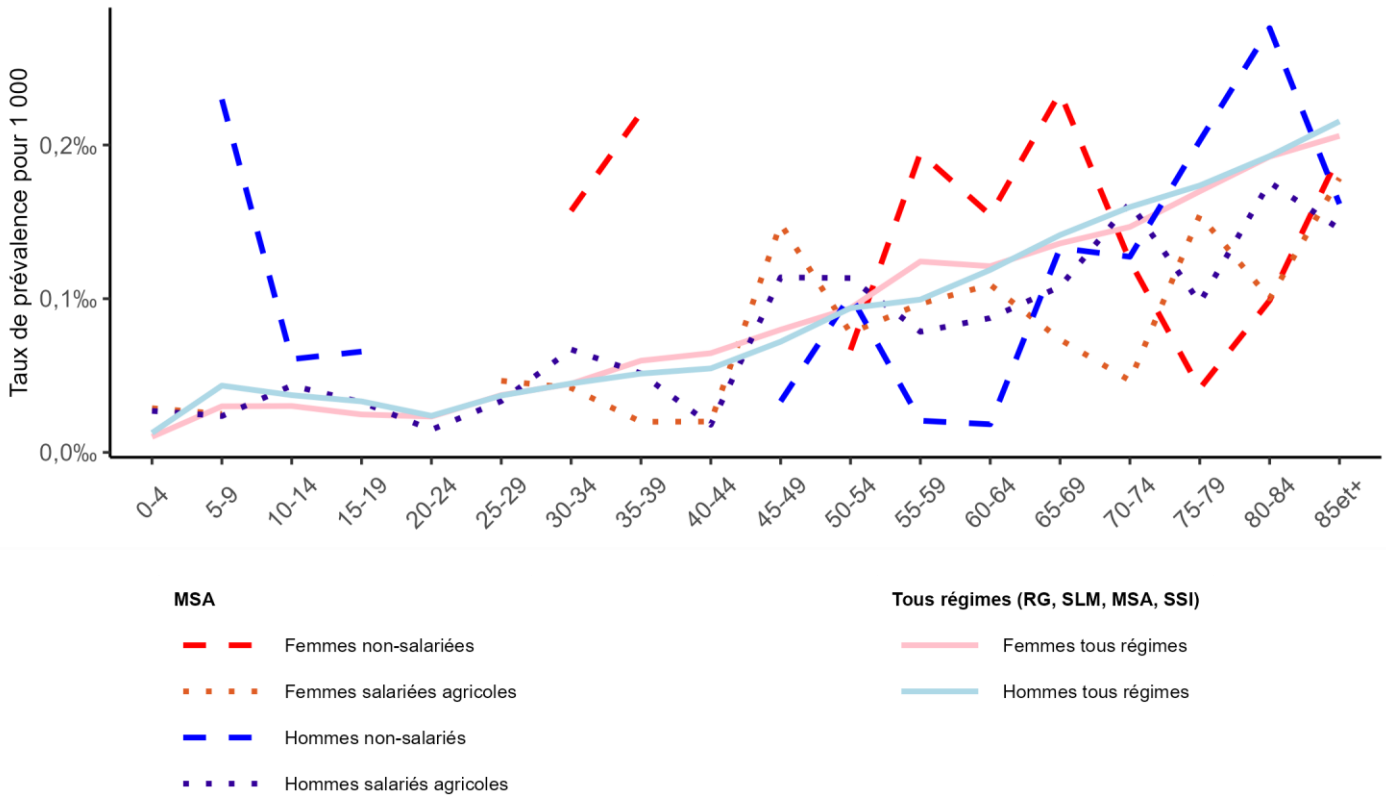

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

64,2 % des assurés pris en charge pour *Cancer hématologique sans précision*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

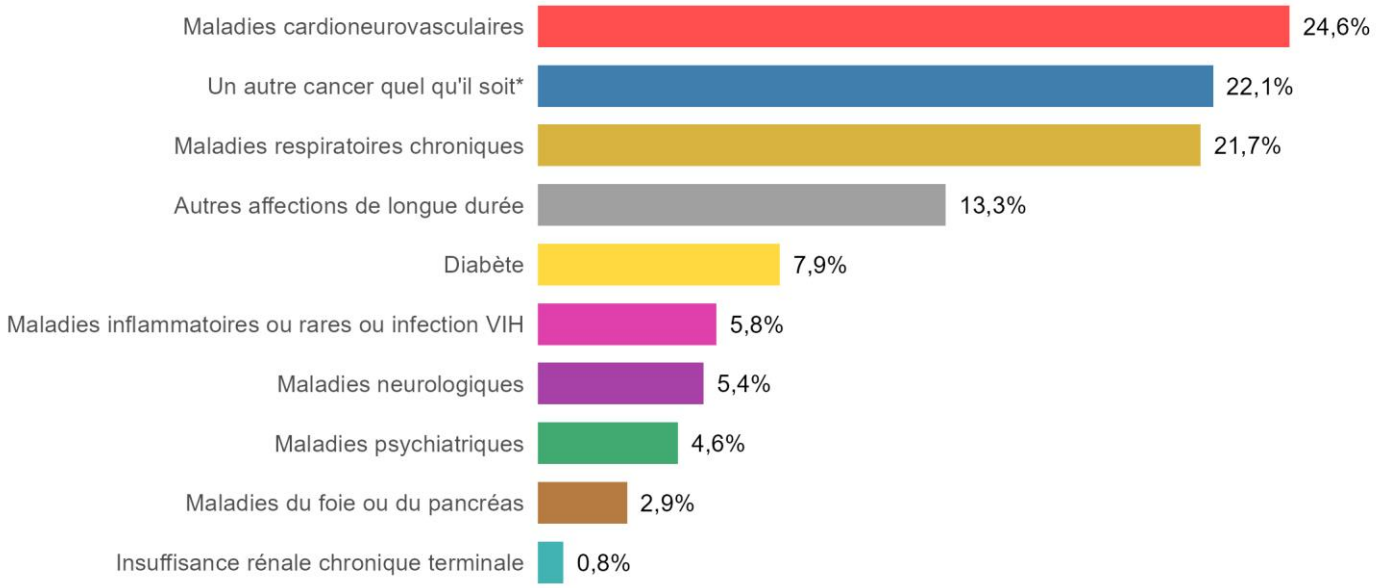

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 7,1% Cancers non classés ailleurs ; 5,0% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 4,2% Cancer de la prostate ; 2,5% Cancer du sein de la femme ; 2,5% Mélanome de la peau ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	121	85,8	*
Salariés	119	82,1	**

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

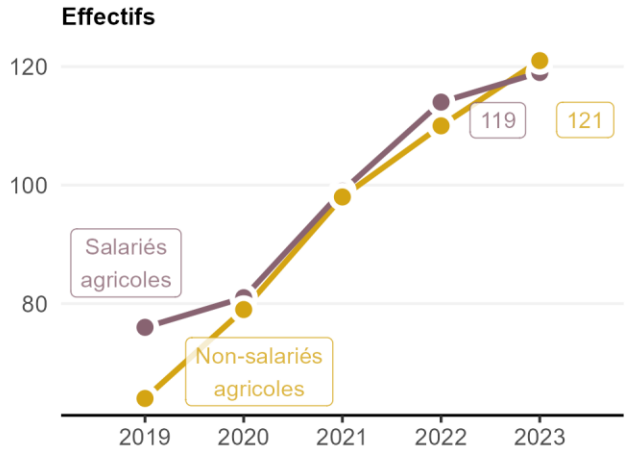

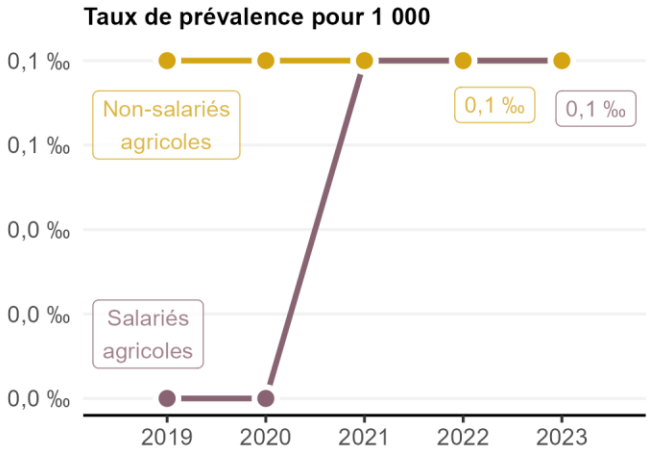

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

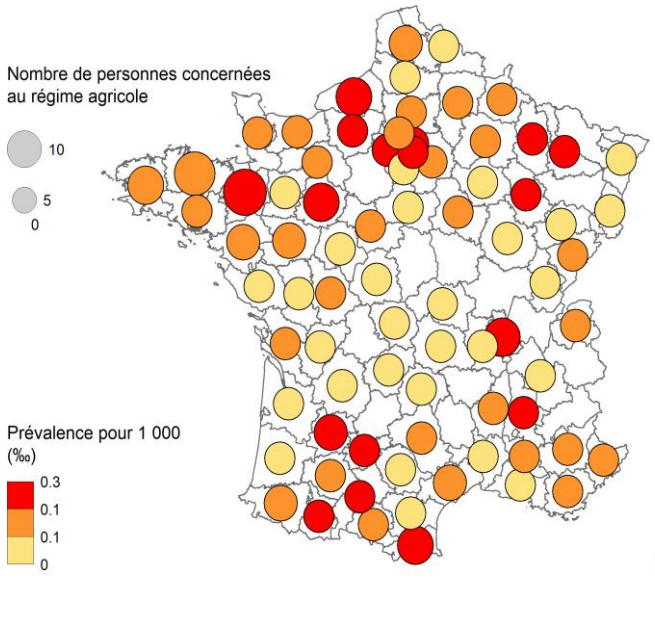

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

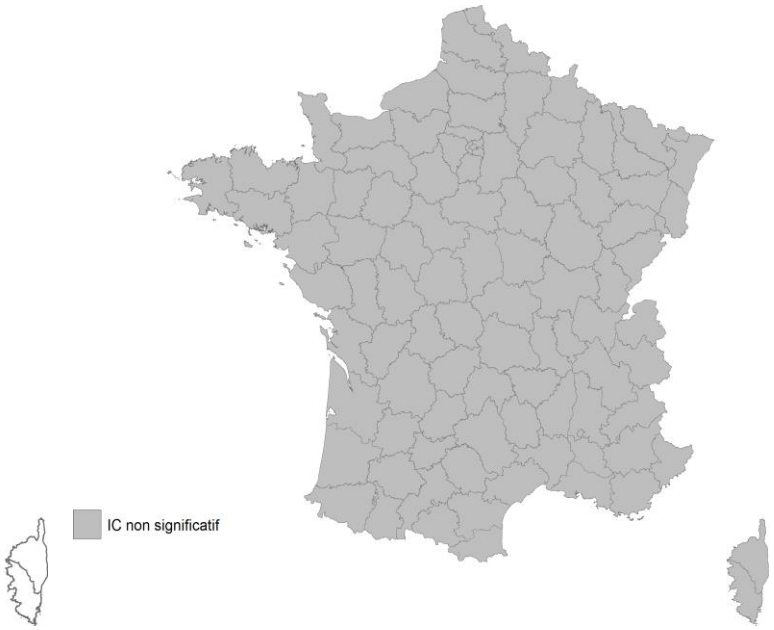

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer hématologique sans précision (CAN_HSP_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Leucémie lymphoïde aigüe

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 299
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 2,87 %
- Taux de prévalence : 0,1 ‰
- Âge moyen : 40,2 ans – Âge médian : 39 ans
- Répartition hommes/femmes : 61,9 % / 38,1 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 84

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

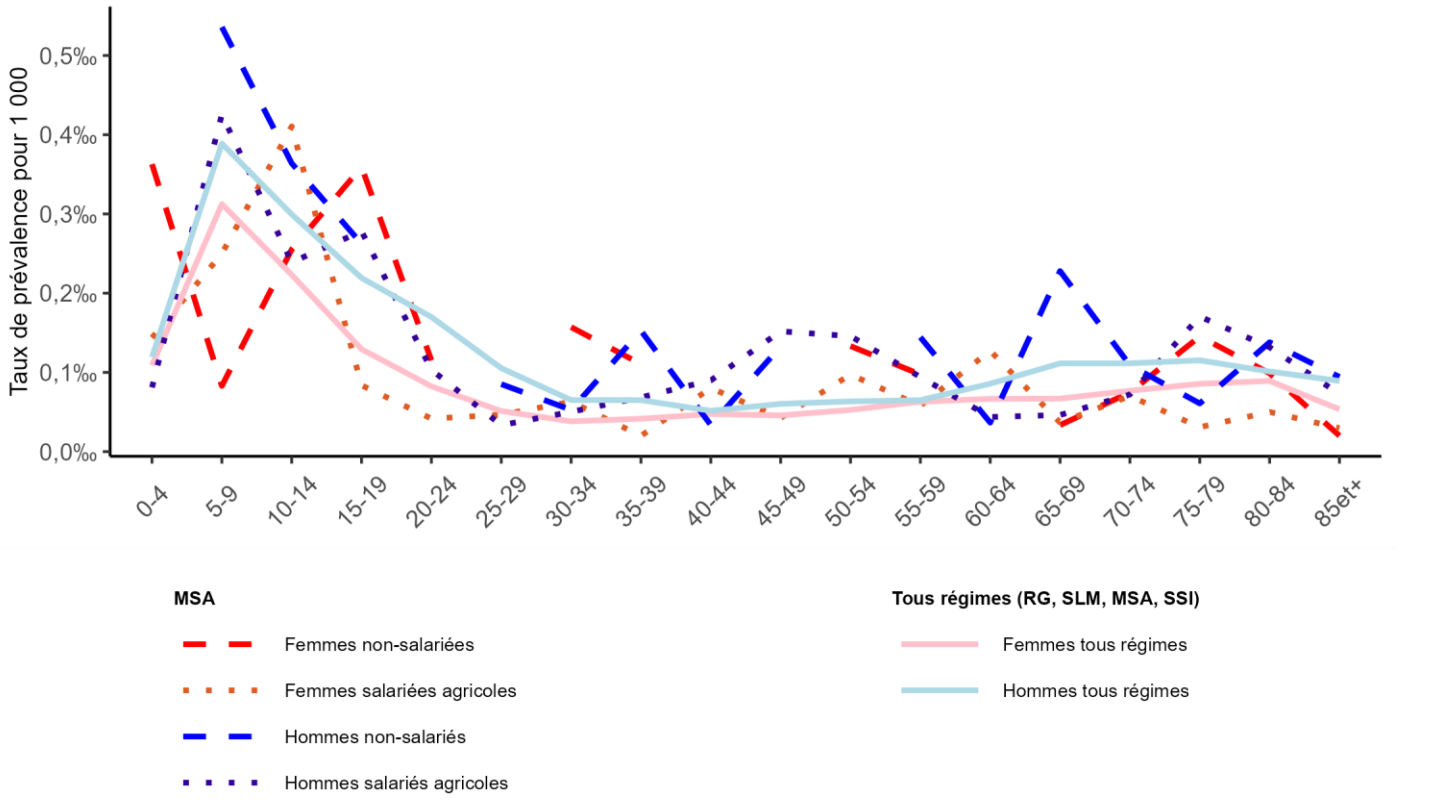

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

95,7 % des assurés pris en charge pour *Leucémie lymphoïde aigüe*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

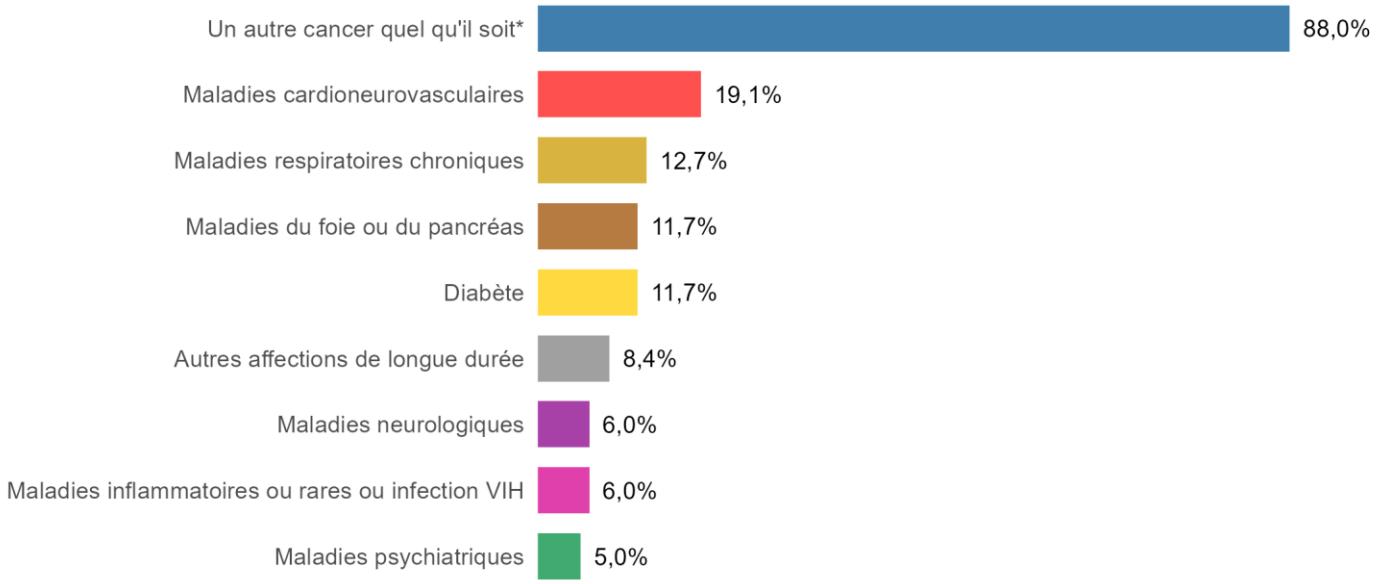

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 58,9% Leucémie lymphoïde, chronique ou non précisée ; 22,1% Cancers non classés ailleurs ; 14,4% Leucémie myéloïde aigüe ; 11,7% Leucémie myéloïde, chronique ou non précisé ; 9,7% Lymphome non hodgkinien ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	110	110,7	Non significatif
Salariés	189	101,3	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

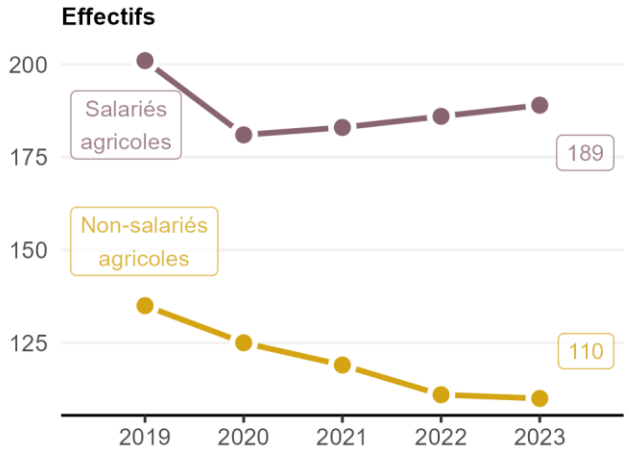

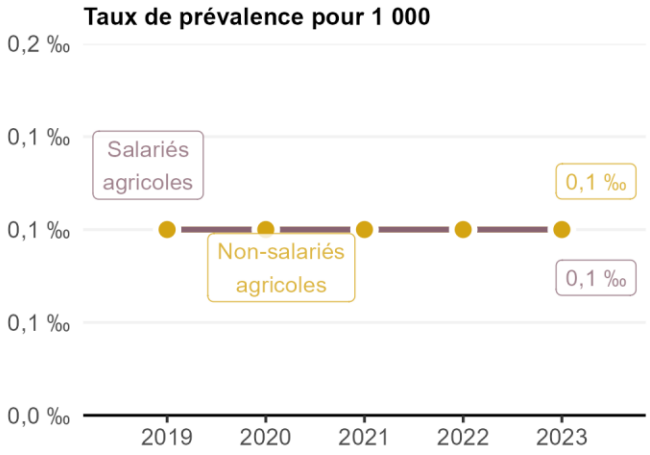

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

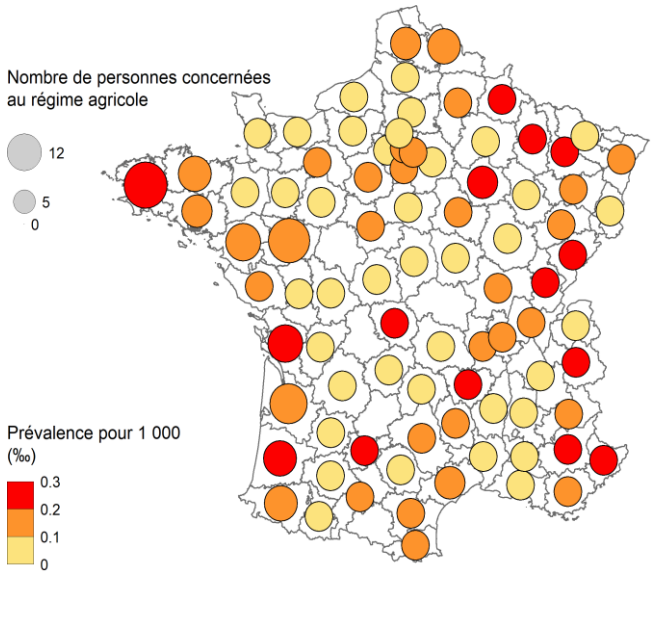

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

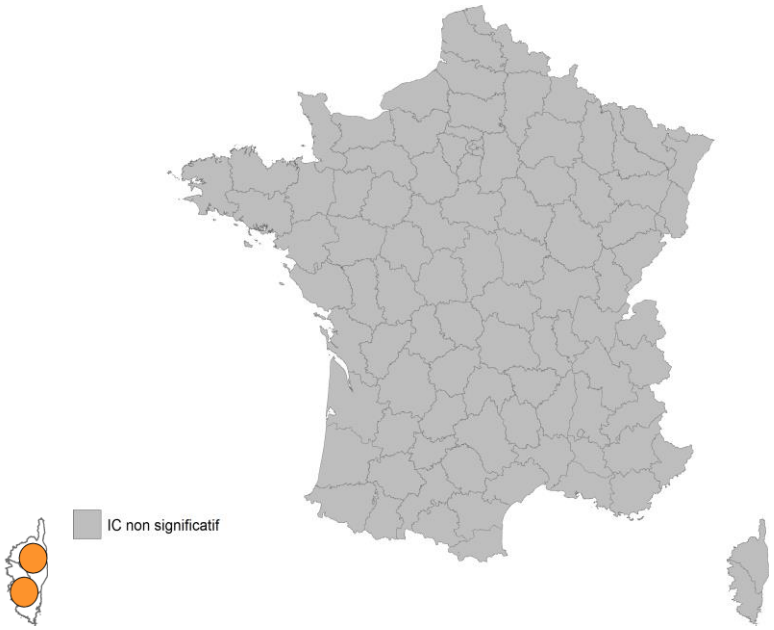

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Leucémie lymphoïde aigüe (CAN_LLA_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Leucémie lymphoïde aigüe active

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 197
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 2,39 %
- Taux de prévalence : 0,1 ‰
- Âge moyen : 42,7 ans – Âge médian : 46 ans
- Répartition hommes/femmes : 64,5 % / 35,5 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 69

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

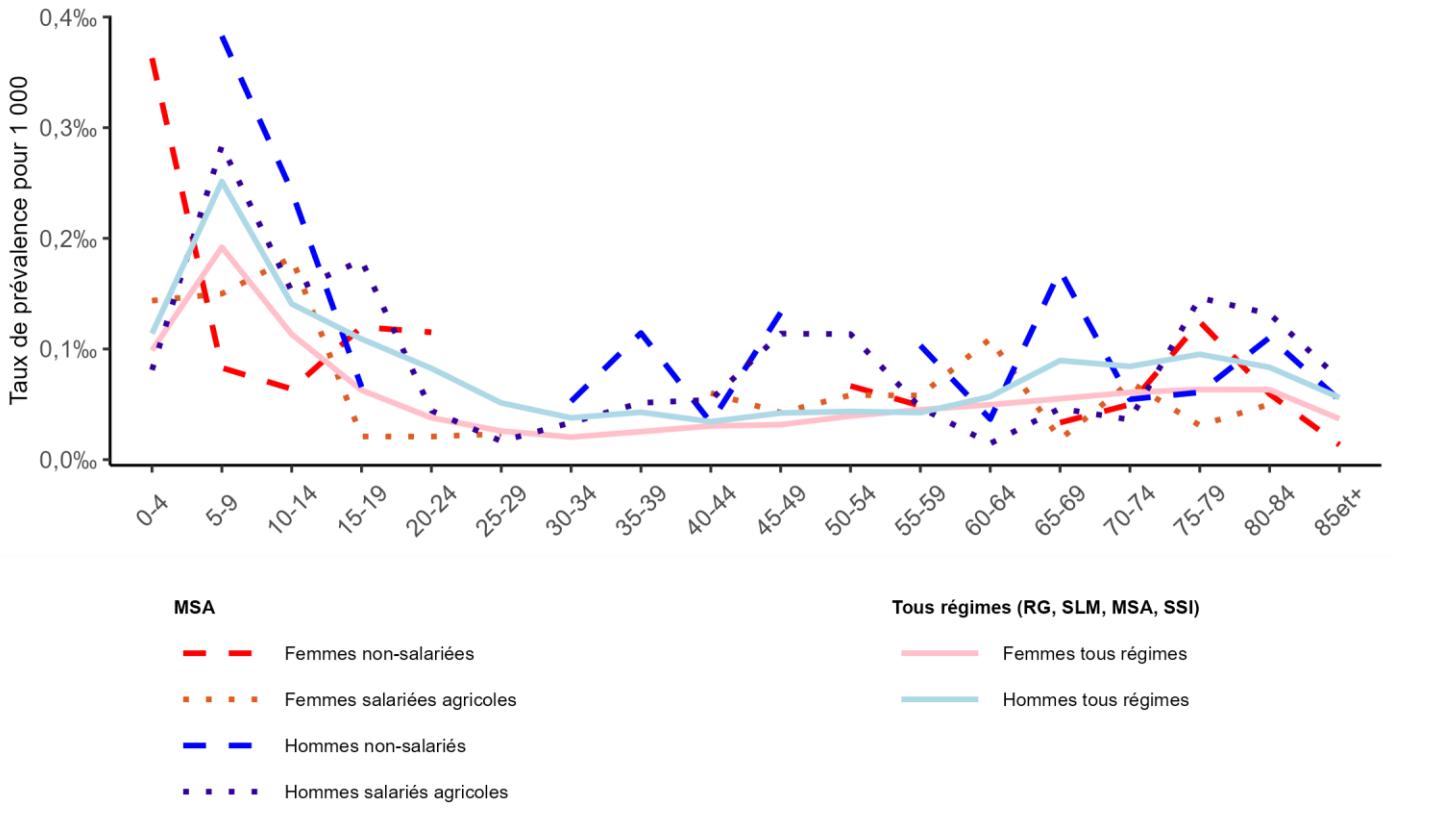

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

99,5 % des assurés pris en charge pour *Leucémie lymphoïde aigüe active*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

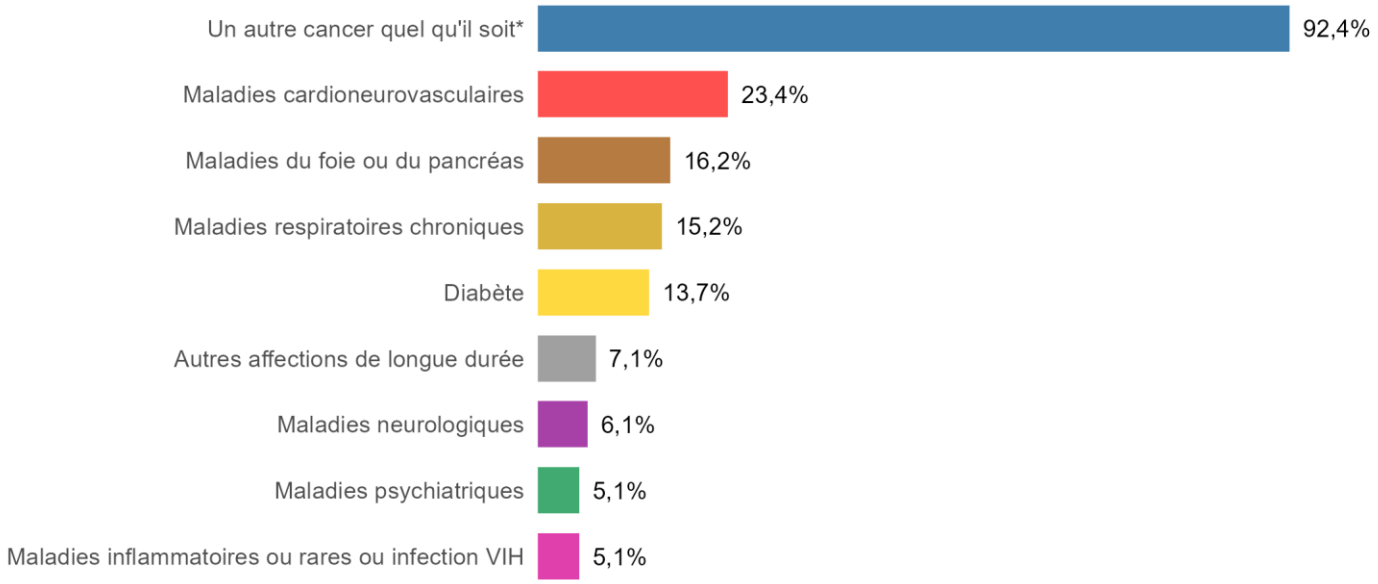

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 60,4% Leucémie lymphoïde, chronique ou non précisée ; 23,9% Cancers non classés ailleurs ; 15,7% Leucémie myéloïde aigüe ; 10,2% Leucémie myéloïde, chronique ou non précisé ; 9,6% Lymphome non hodgkinien ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	74	109,6	Non significatif
Salariés	123	104,8	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

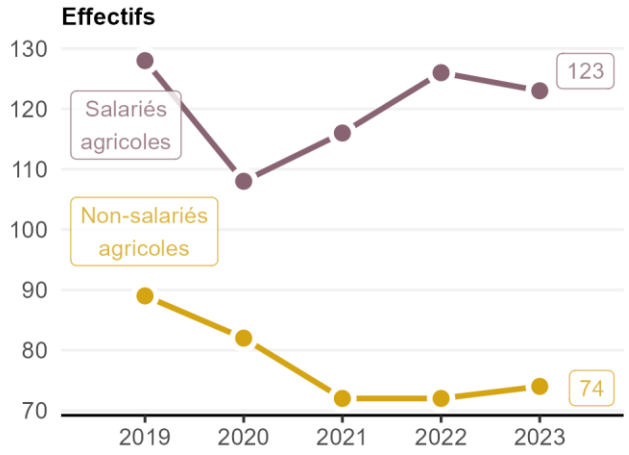

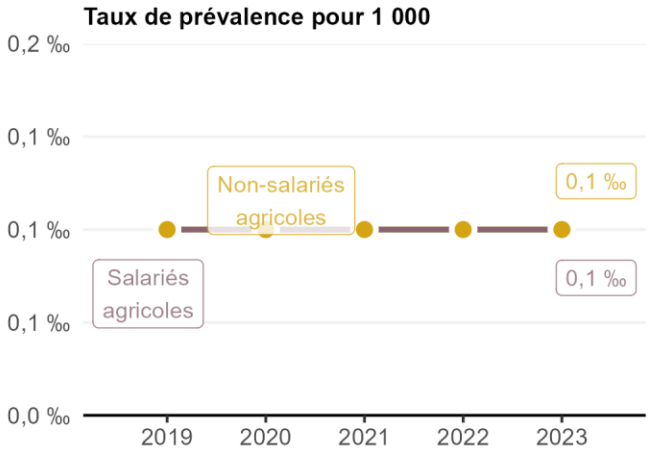

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

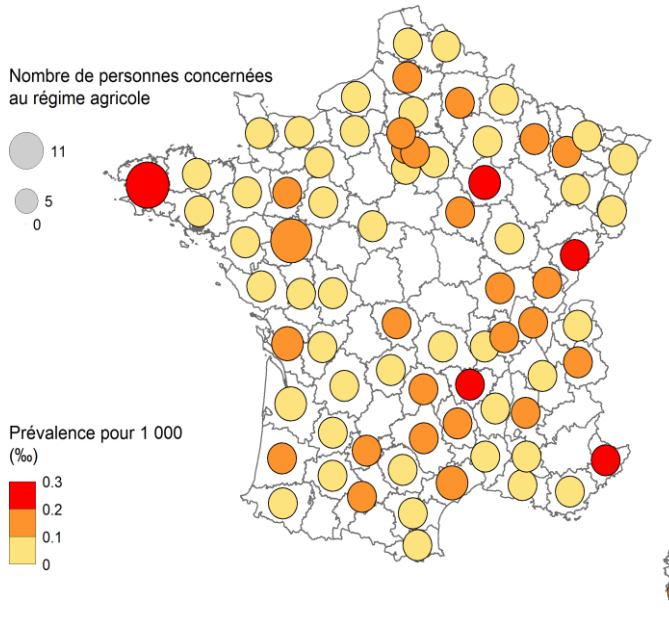

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

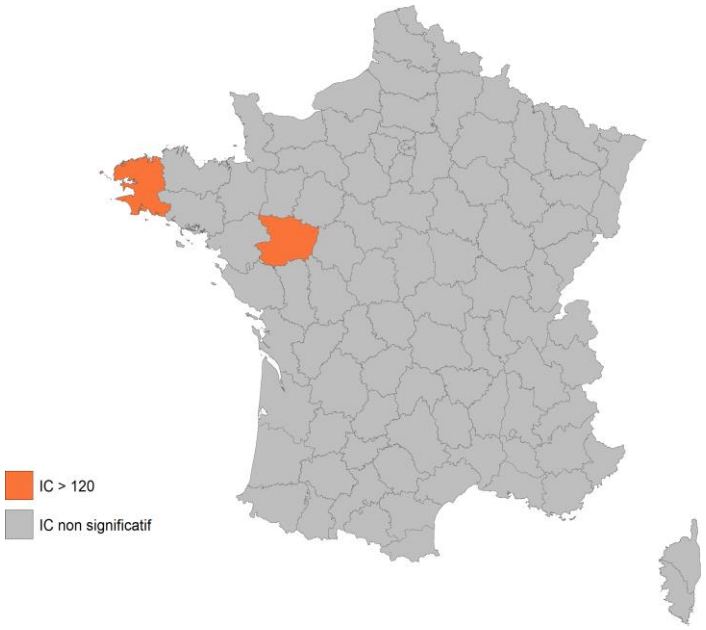

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Leucémie lymphoïde aigüe active (CAN_LLA_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Leucémie lymphoïde aigüe sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 102
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 3,78 %
- Taux de prévalence : 0,0 ‰
- Âge moyen : 35,2 ans – Âge médian : 23 ans
- Répartition hommes/femmes : 56,9 % / 43,1 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 38

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

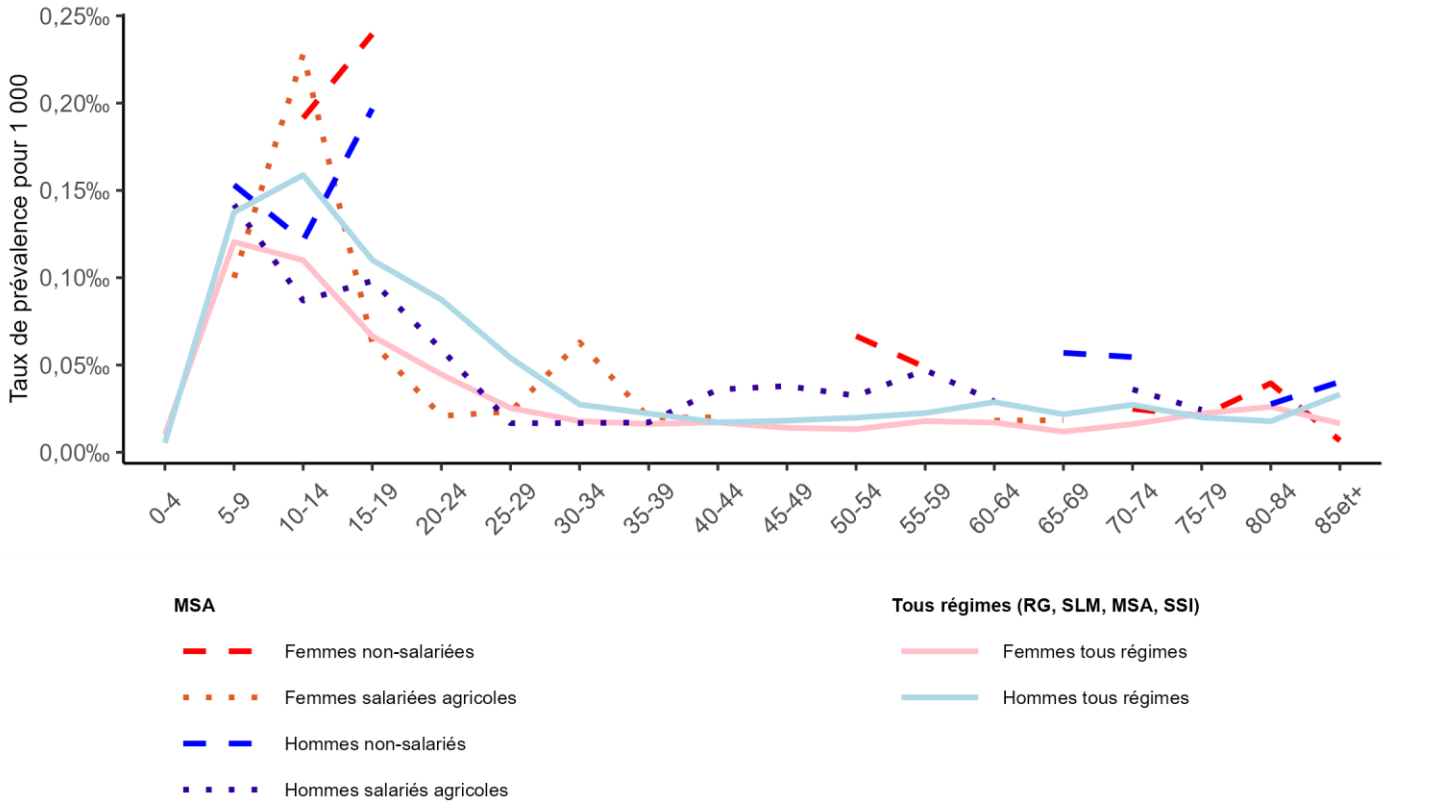

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

88,2 % des assurés pris en charge pour *Leucémie lymphoïde aigüe sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

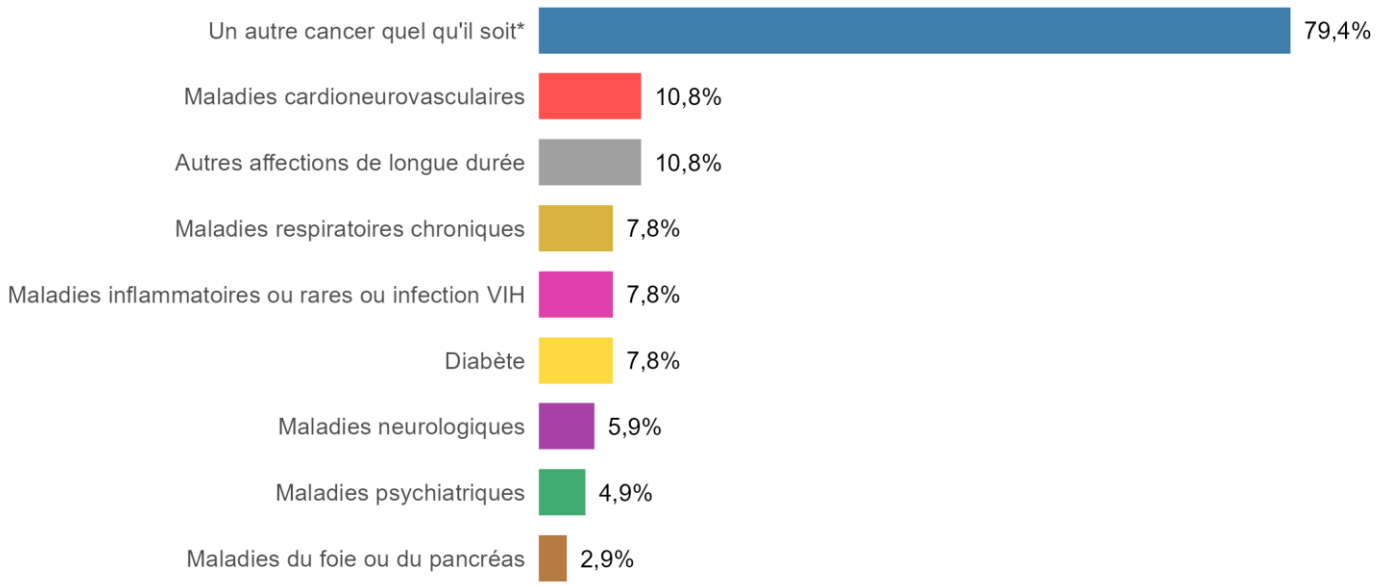

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 55,9% Leucémie lymphoïde, chronique ou non précisée ; 18,6% Cancers non classés ailleurs ; 14,7% Leucémie myéloïde, chronique ou non précisé ; 11,8% Leucémie myéloïde aigüe ; 9,8% Lymphome non hodgkinien ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	36	113,1	Non significatif
Salariés	66	95,3	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

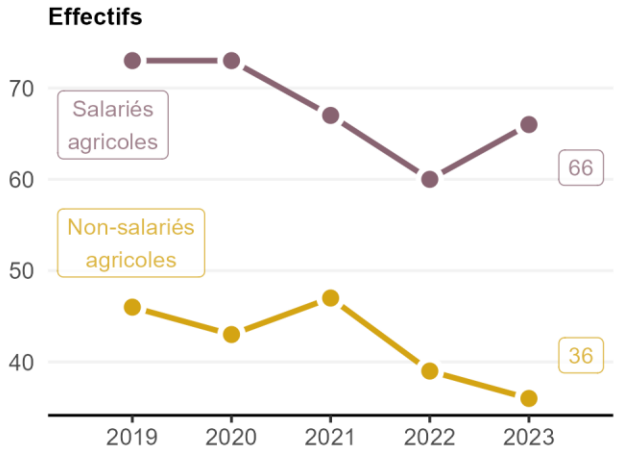

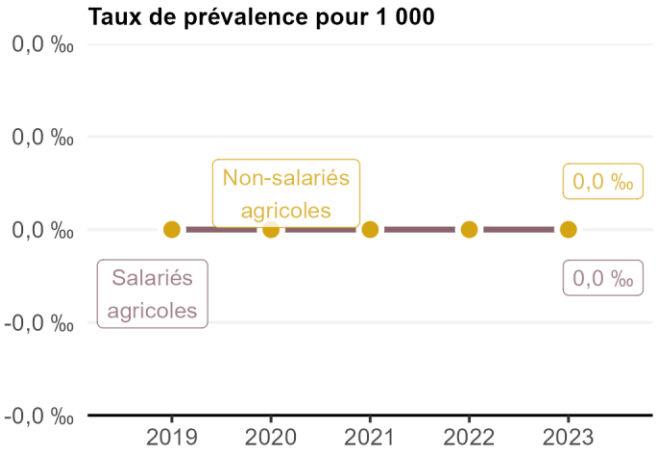

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

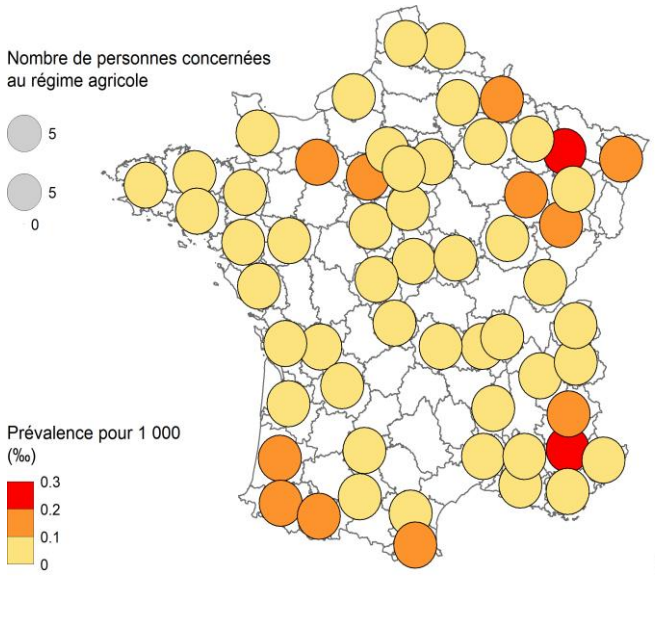

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

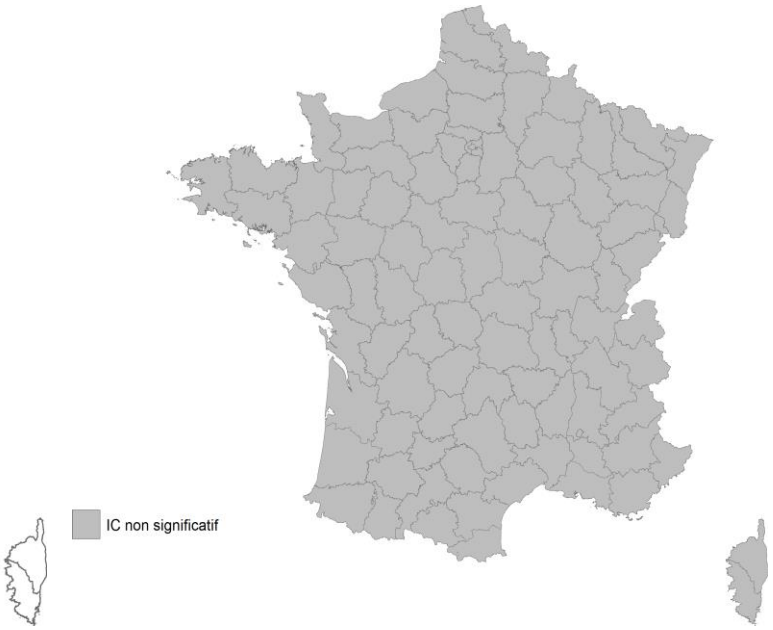

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Leucémie lymphoïde aigüe sous surveillance (CAN_LLA_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer de l'appareil respiratoire/thorax sans précision

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 671
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 6,94 %
- Taux de prévalence : 0,2 ‰
- Âge moyen : 69,6 ans – Âge médian : 71 ans
- Répartition hommes/femmes : 67,5 % / 32,5 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 163

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

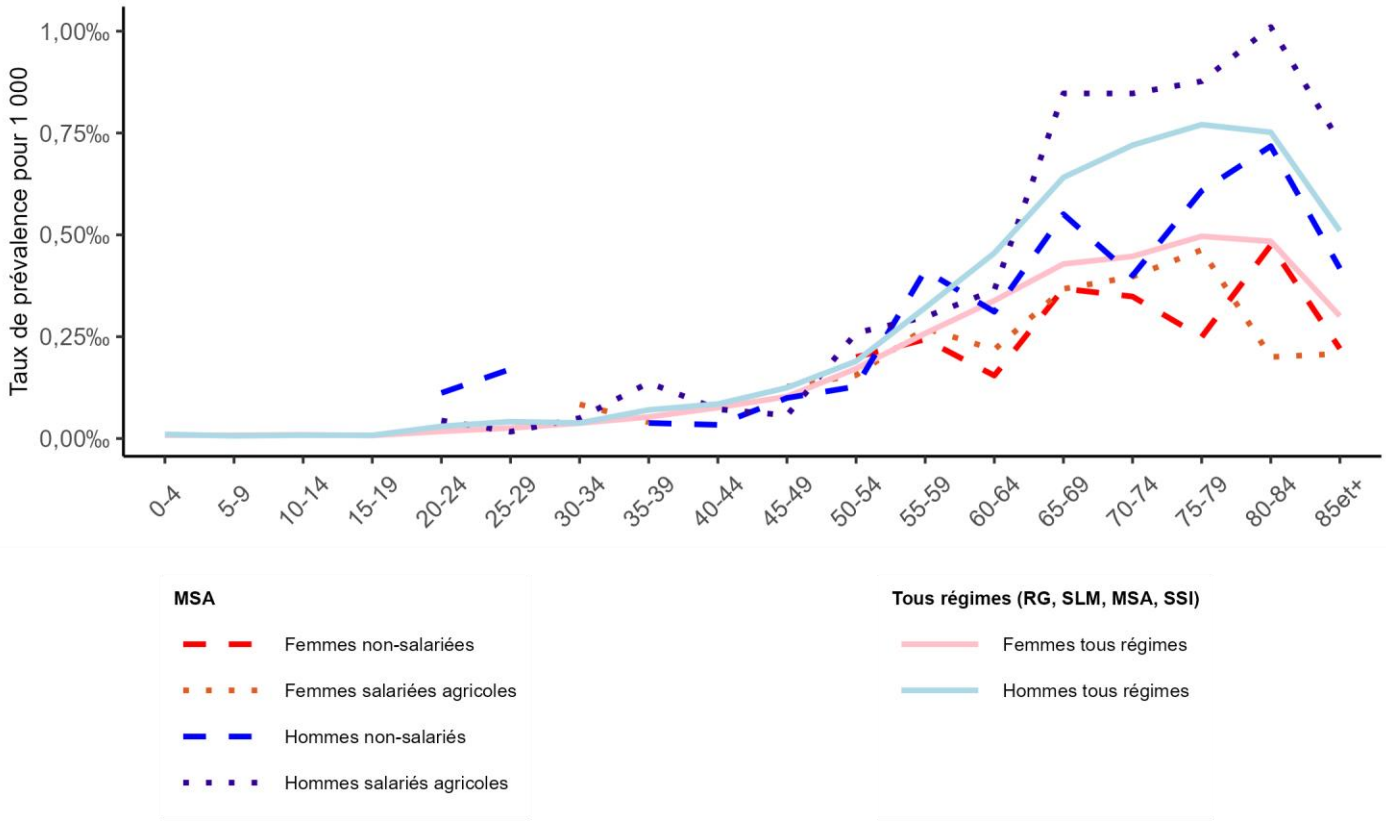

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

81,8 % des assurés pris en charge pour *Cancer de l'appareil respiratoire/thorax sans précision*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

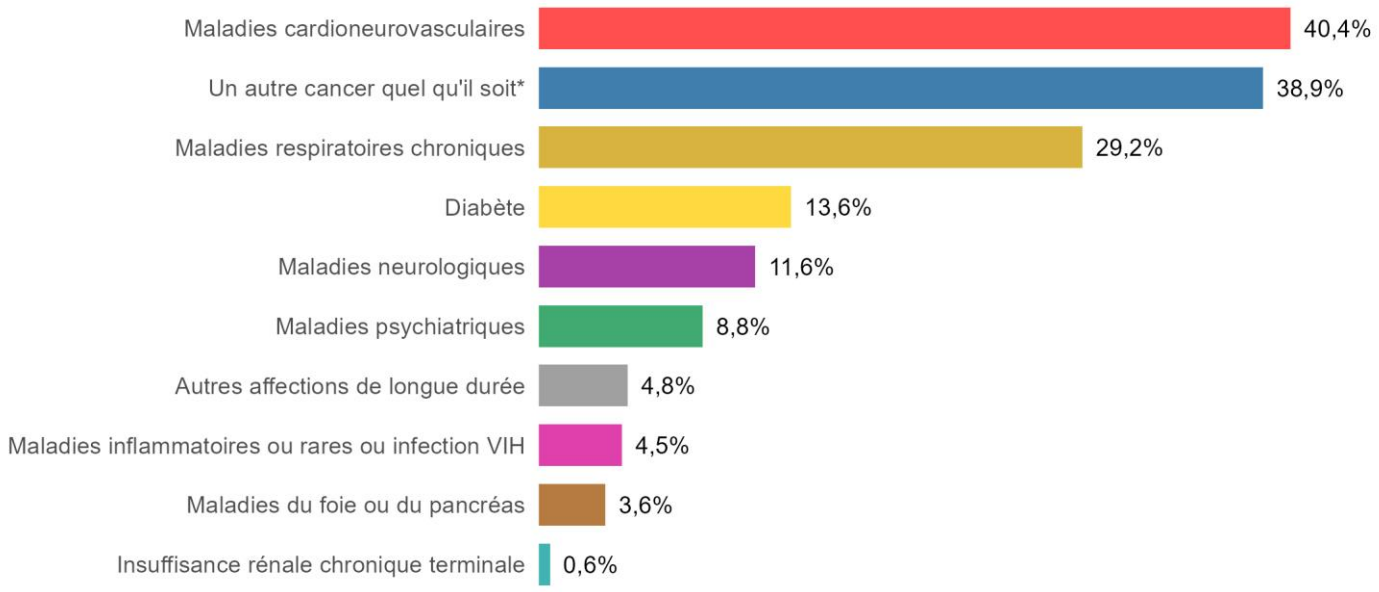

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 9,2% Cancer des voies aérodigestives supérieures (VADS) ; 7,7% Cancers non classés ailleurs ; 4,8% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 3,7% Lymphome non hodgkinien ; 2,8% Cancer du sein de la femme ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	296	78,2	***
Salariés	375	102,2	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

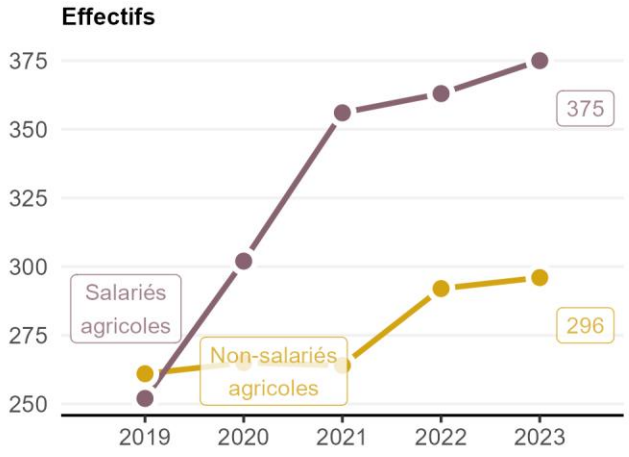

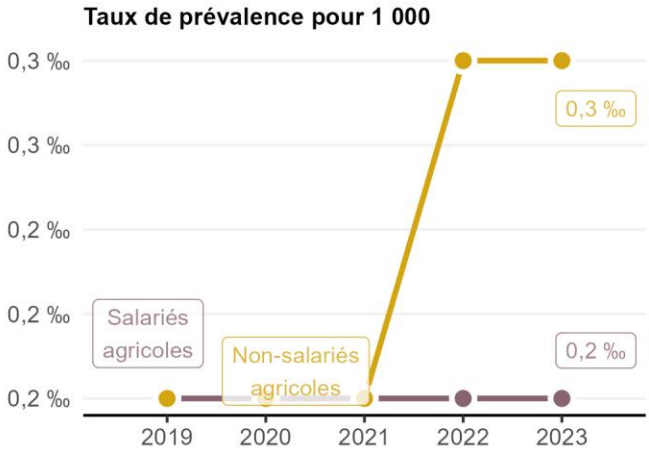

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

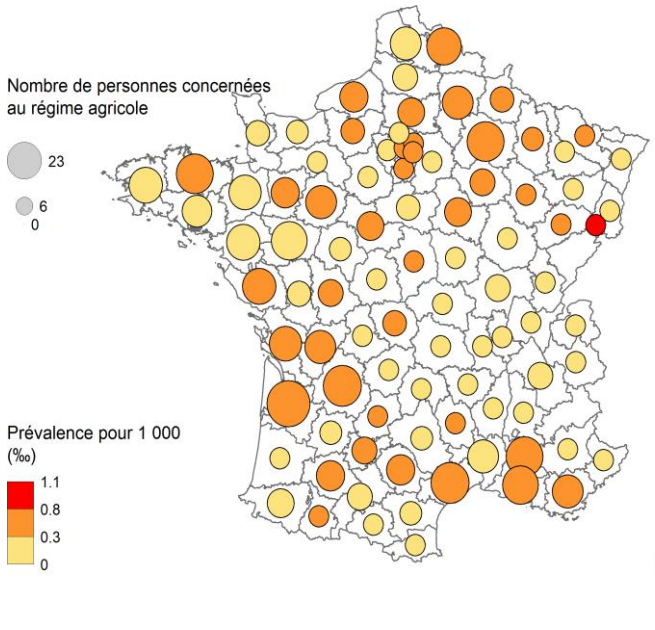

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

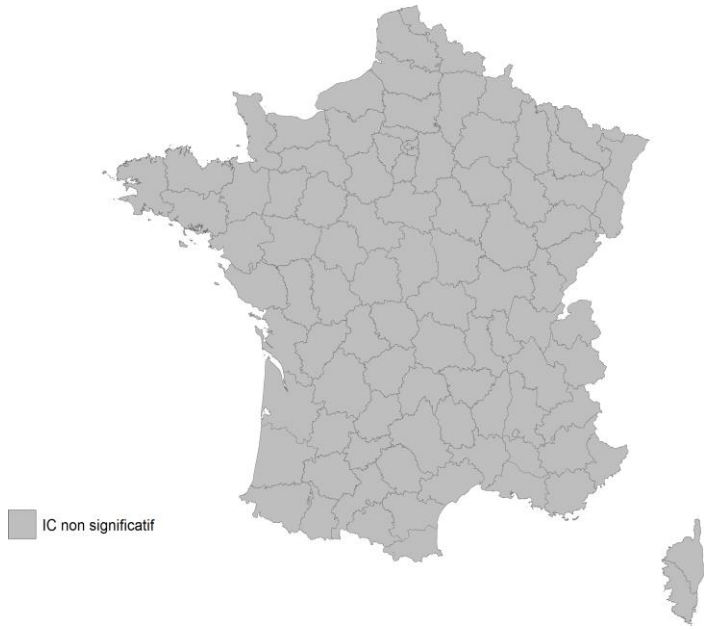

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer de l'appareil respiratoire/thorax sans précision (CAN_RES_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer de l'appareil respiratoire/thorax sans précision active

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 342
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 5,8 %
- Taux de prévalence : 0,1 ‰
- Âge moyen : 68,7 ans – Âge médian : 70 ans
- Répartition hommes/femmes : 69,6 % / 30,4 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 152

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

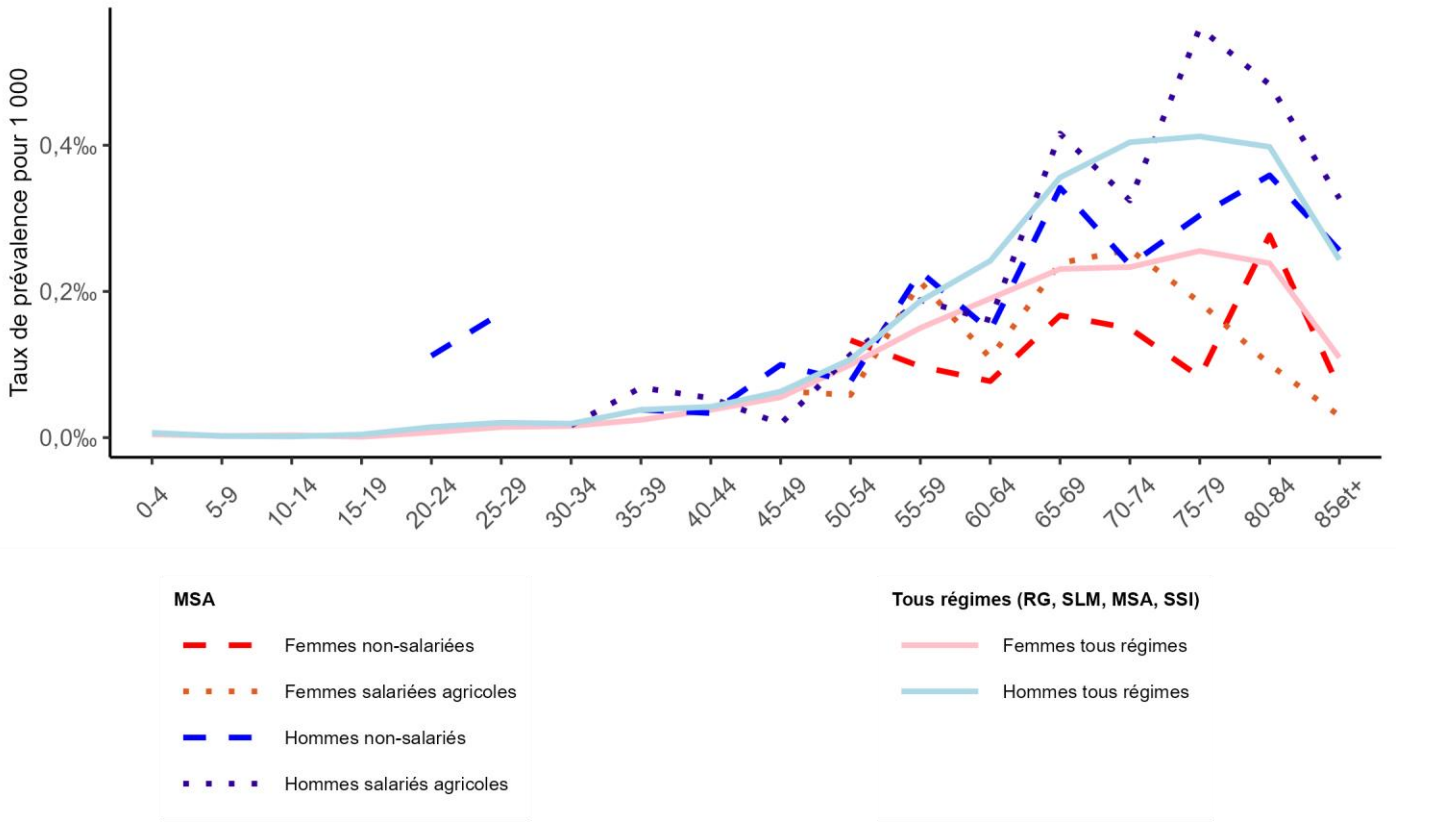

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

81,0 % des assurés pris en charge pour *Cancer de l'appareil respiratoire/thorax sans précision active*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

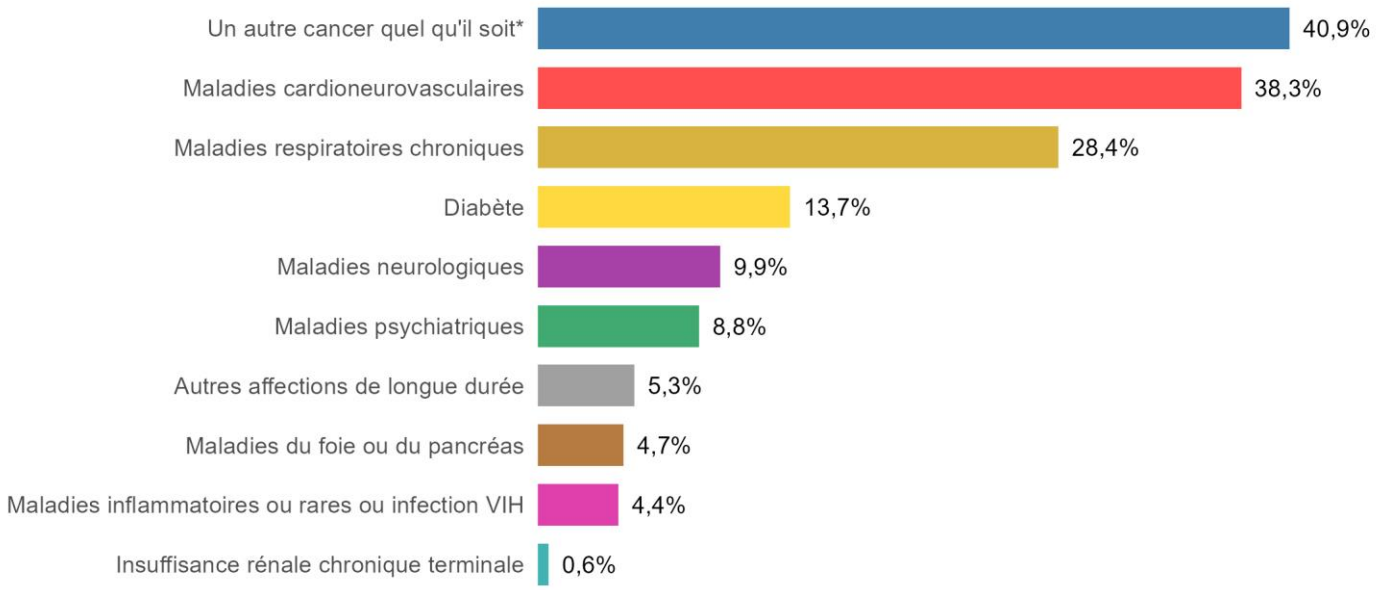

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 9,9% Cancers non classés ailleurs ; 7,3% Cancer des voies aérodigestives supérieures (VADS) ; 4,7% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 3,8% Cancer de la prostate ; 3,2% Cancer colorectal ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	155	80,2	***
Salariés	187	95,6	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

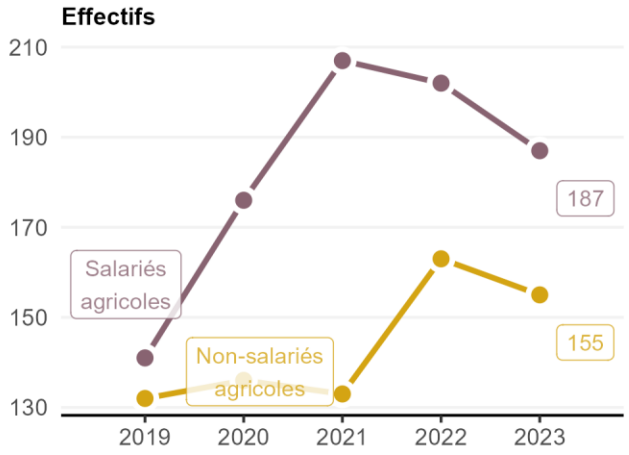

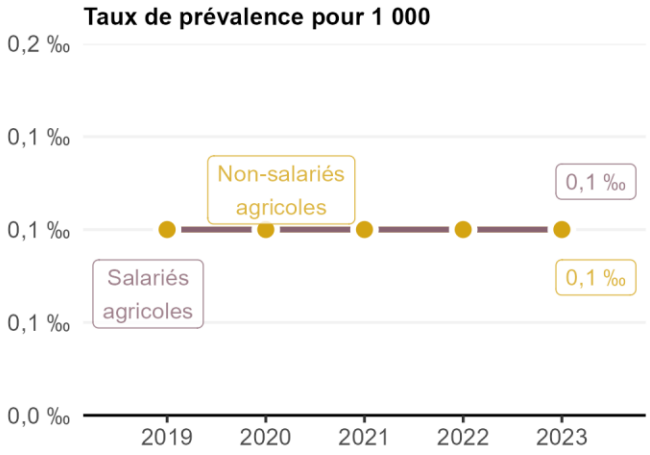

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

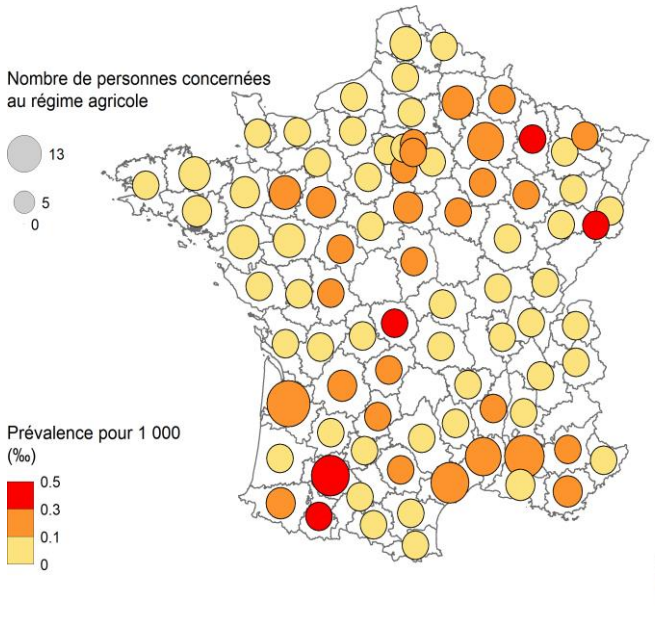

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

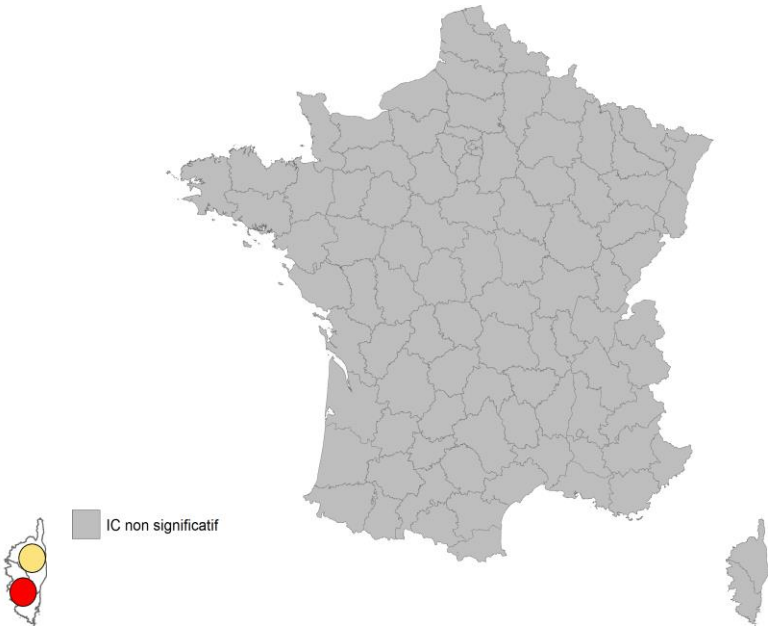

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer de l'appareil respiratoire/thorax sans précision active (CAN_RES_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer de l'appareil respiratoire/thorax sans précision sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 329
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 8,2 %
- Taux de prévalence : 0,1 ‰
- Âge moyen : 70,6 ans – Âge médian : 72 ans
- Répartition hommes/femmes : 65,3 % / 34,7 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 112

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

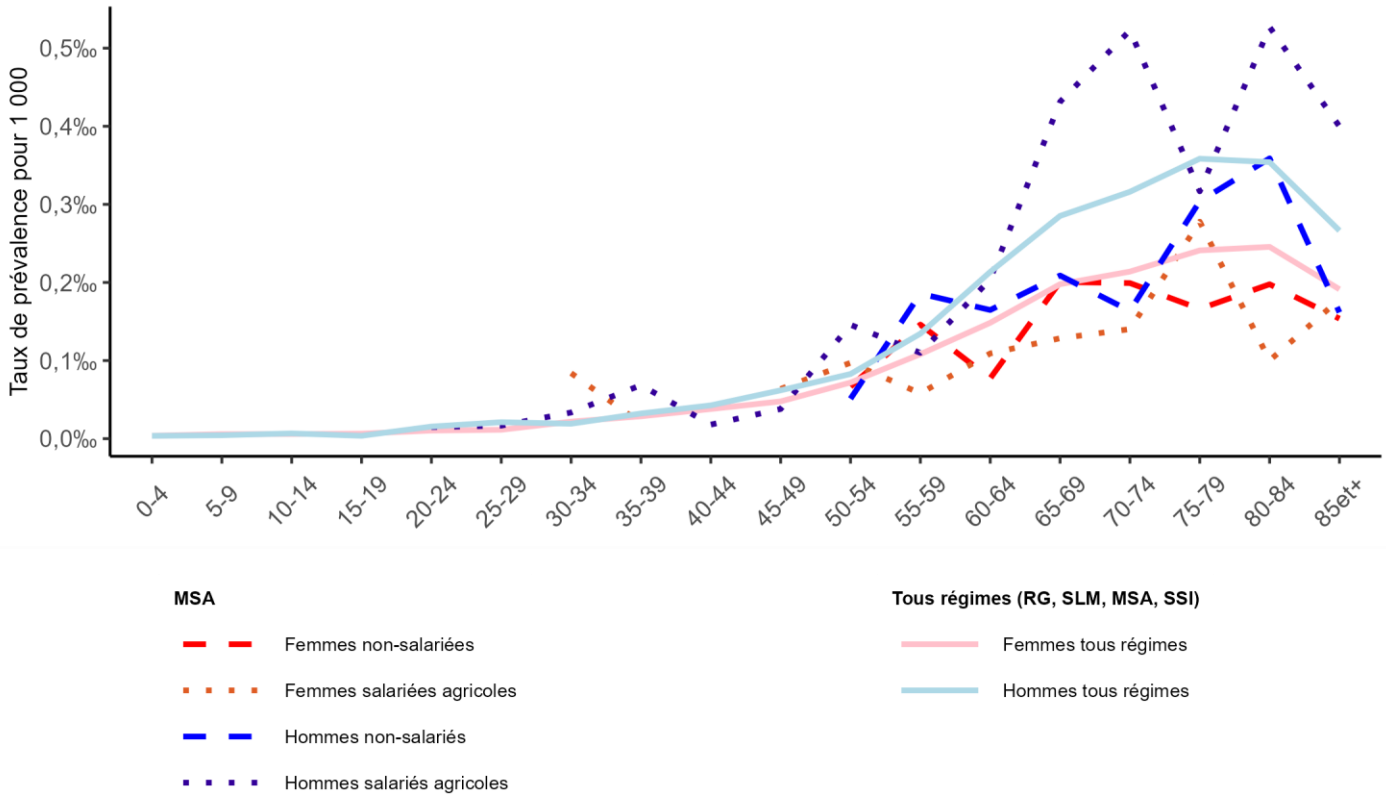

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

82,7 % des assurés pris en charge pour *Cancer de l'appareil respiratoire/thorax sans précision sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

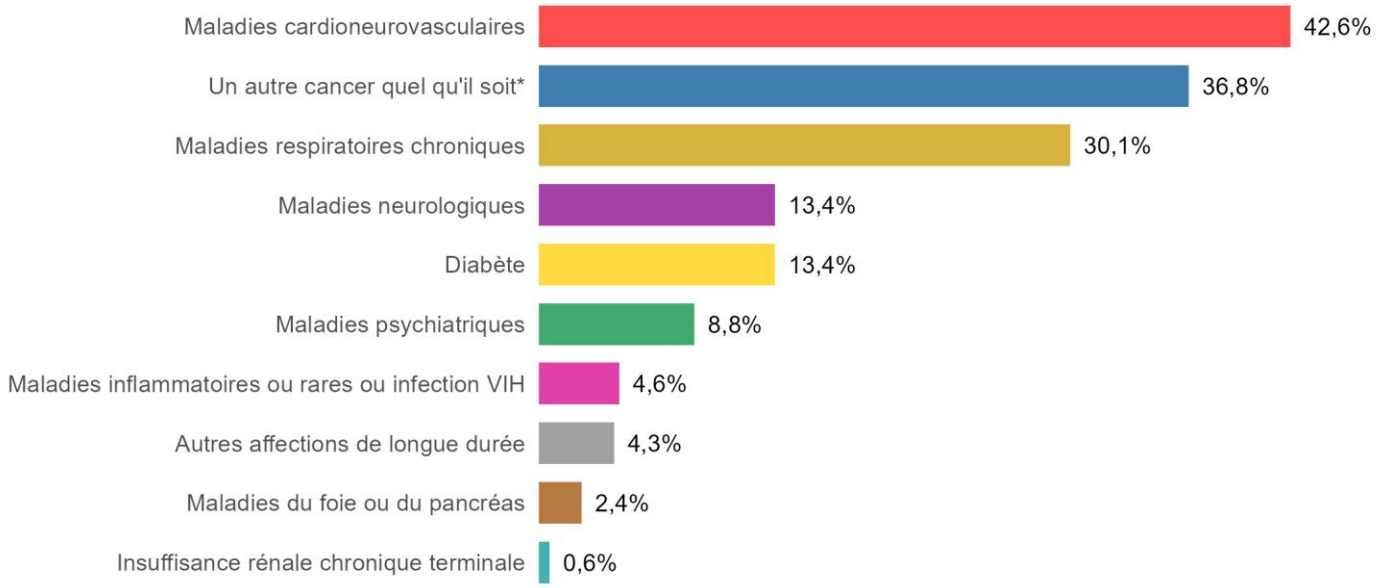

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 11,2% Cancer des voies aérodigestives supérieures (VADS) ; 5,5% Cancers non classés ailleurs ; 4,9% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 4,3% Lymphome non hodgkinien ; 3,0% Cancer du sein de la femme ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	141	76,2	***
Salariés	188	109,7	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

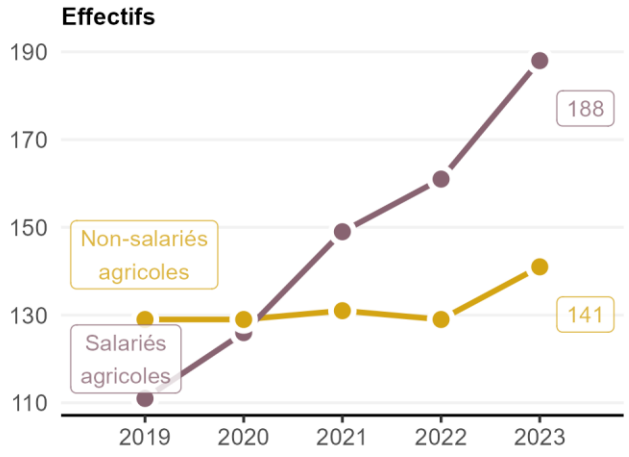

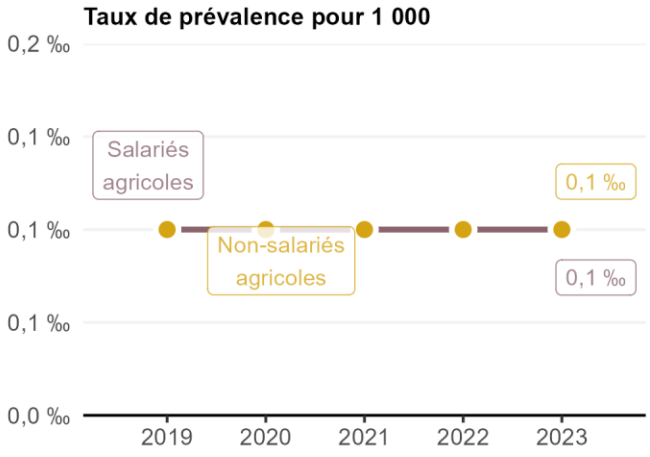

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

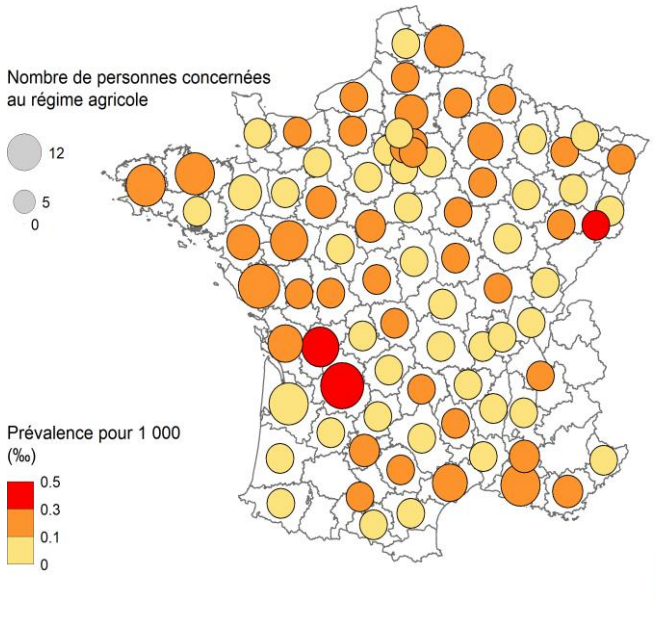

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

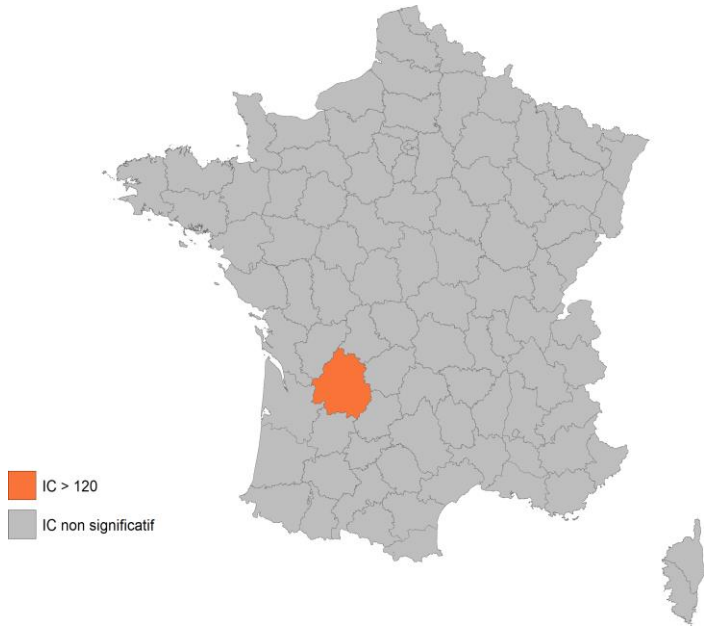

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer de l'appareil respiratoire/thorax sans précision sous surveillance (CAN_RES_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer de l'appareil urinaire sans précision

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 142
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 7,58 %
- Taux de prévalence : 0,1 ‰
- Âge moyen : 74,0 ans – Âge médian : 76 ans
- Répartition hommes/femmes : 69,7 % / 30,3 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 45

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

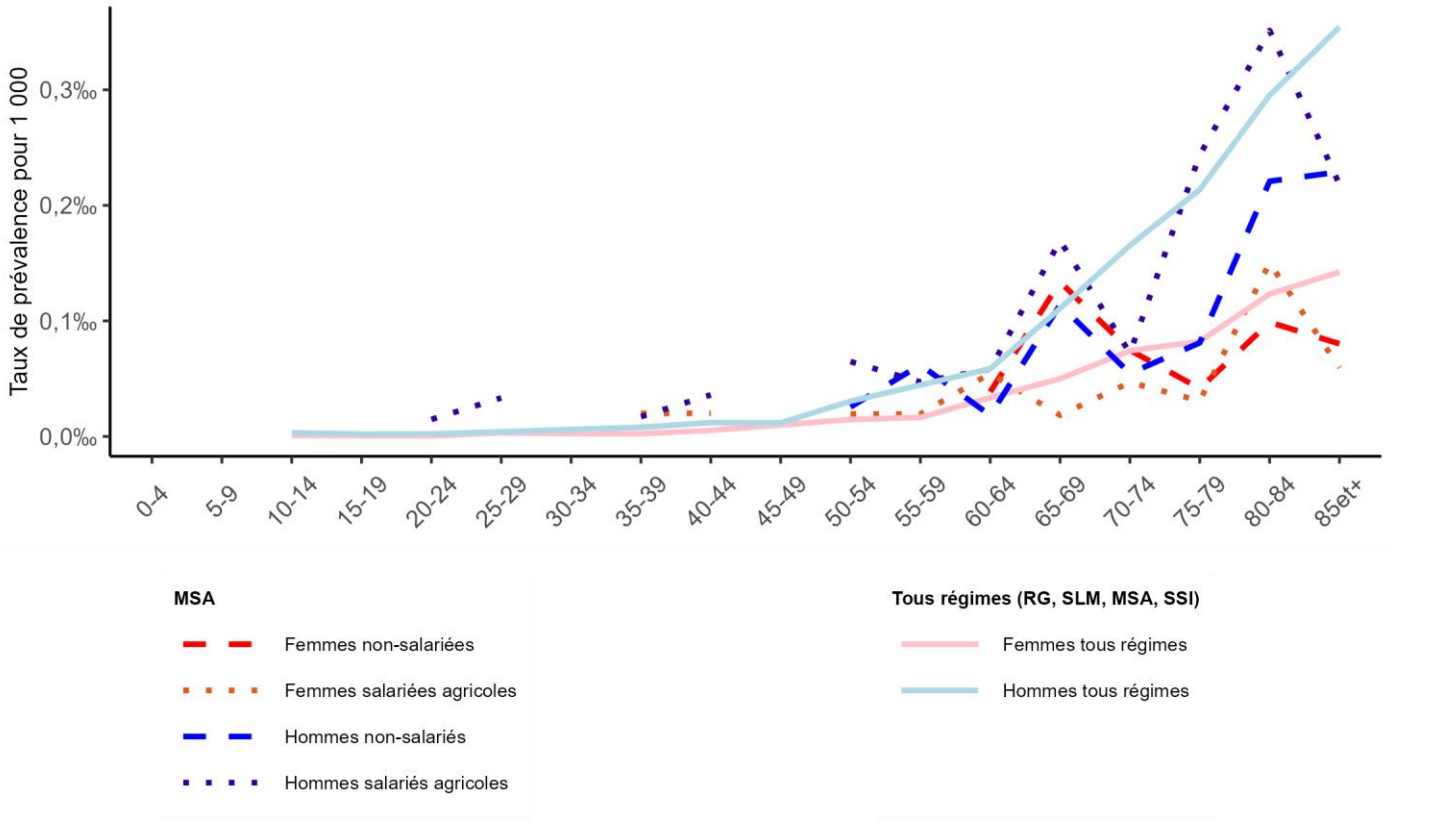

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

81,0 % des assurés pris en charge pour *Cancer de l'appareil urinaire sans précision*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

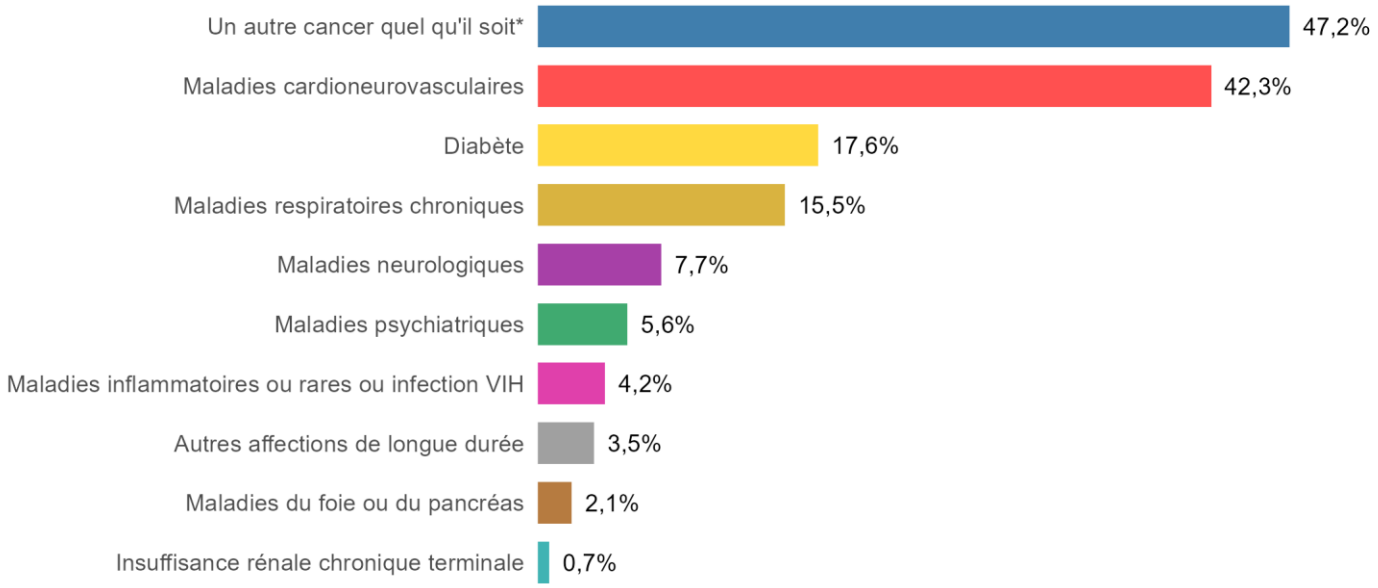

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 24,6% Cancers non classés ailleurs ; 12,7% Cancer de la prostate ; 4,2% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 3,5% Cancer des tissus mous ; 2,8% Mélanome de la peau ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	70	64,9	***
Salariés	72	97,7	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

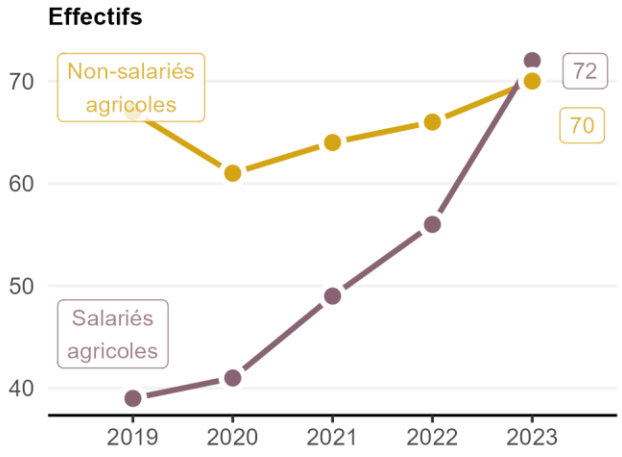

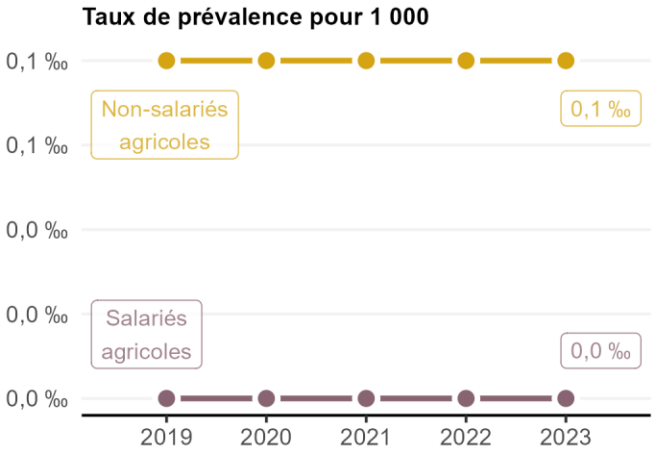

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

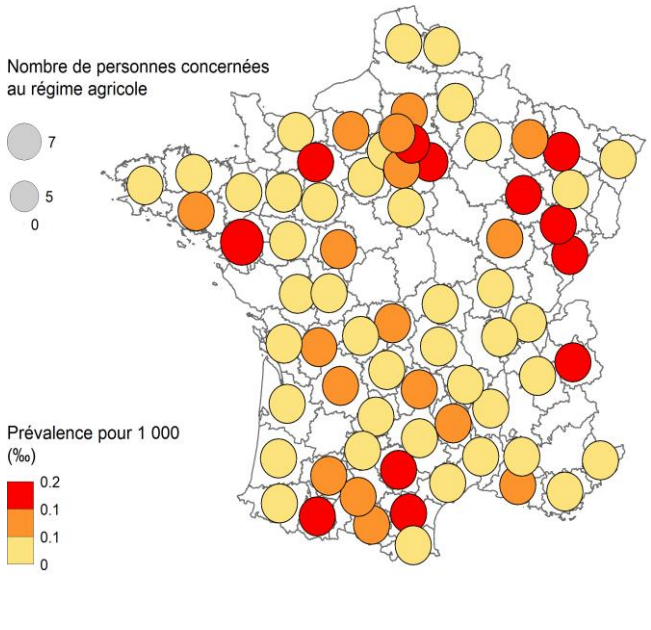

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

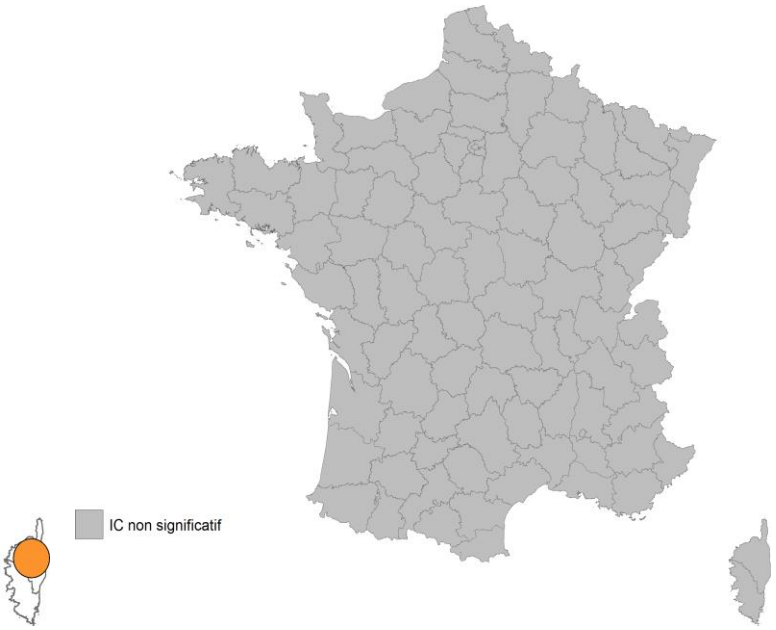

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer de l'appareil urinaire sans précision (CAN_USP_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer de l'appareil urinaire sans précision active

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 36
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 1,44 %
- Taux de prévalence : 0,0 ‰
- Âge moyen : 70,9 ans – Âge médian : 71 ans
- Répartition hommes/femmes : 80,6 % / 19,4 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 26

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

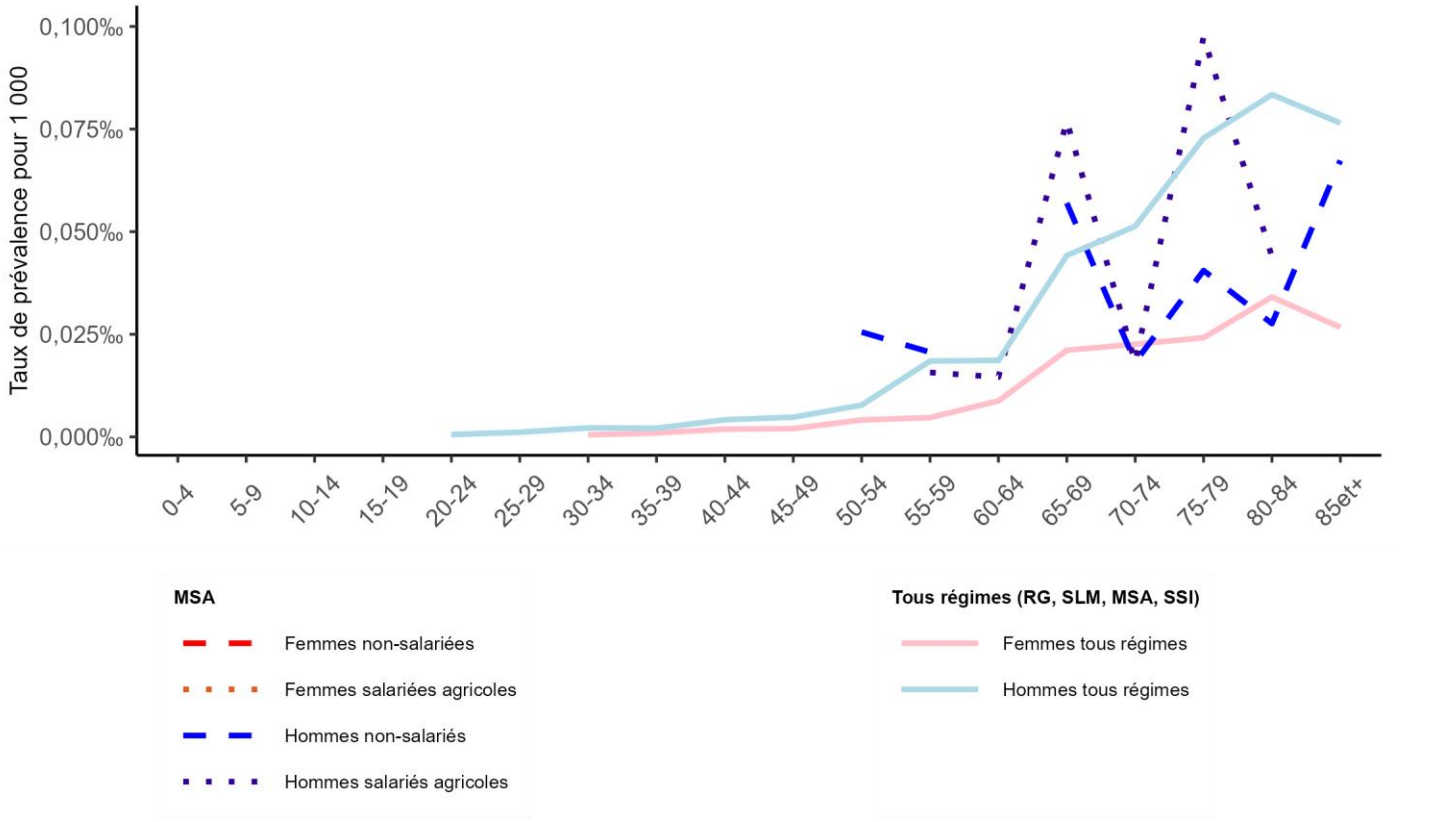

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

86,1 % des assurés pris en charge pour *Cancer de l'appareil urinaire sans précision active*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

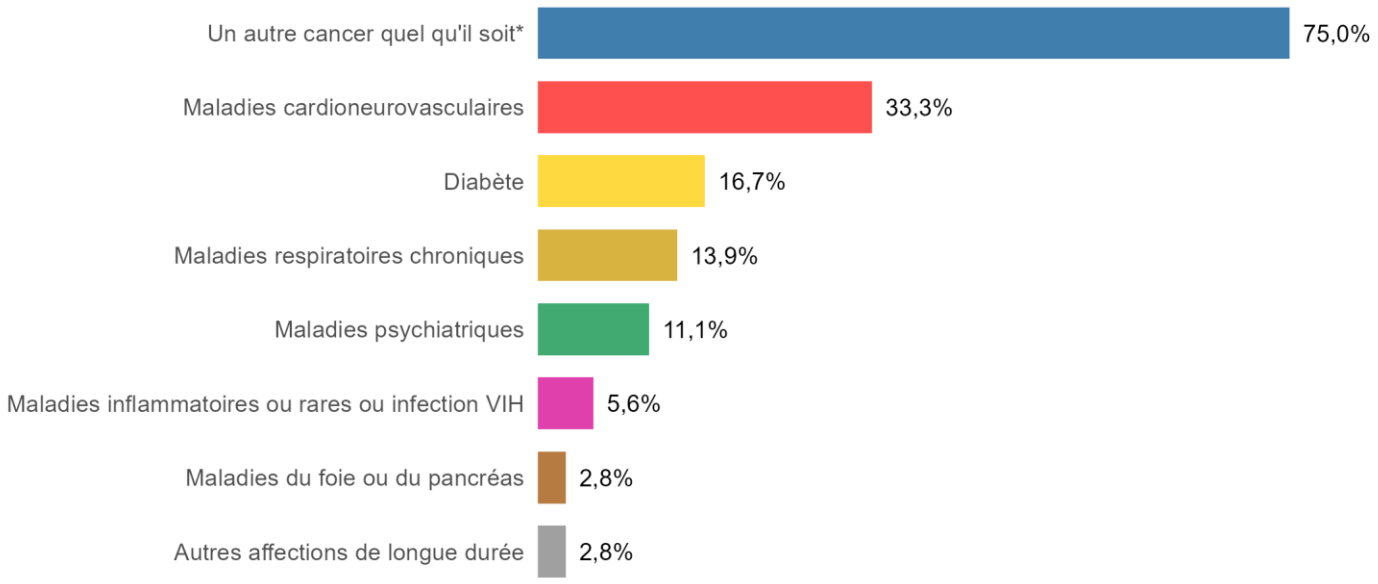

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 50,0% Cancers non classés ailleurs ; 19,4% Cancer de la prostate ; 2,8% Cancer du foie ou des voies biliaires ; 2,8% Cancer de l'os ; 2,8% Lymphome non hodgkinien ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	17	58,8	**
Salariés	19	85,4	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

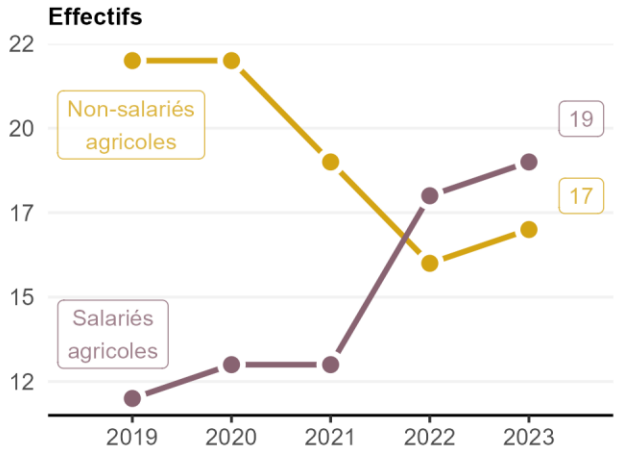

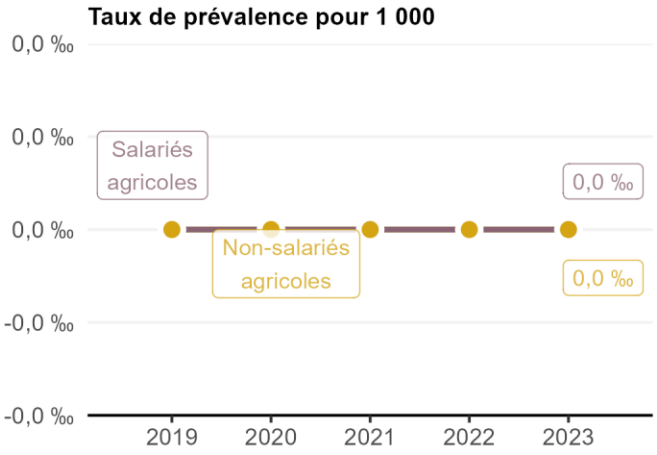

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

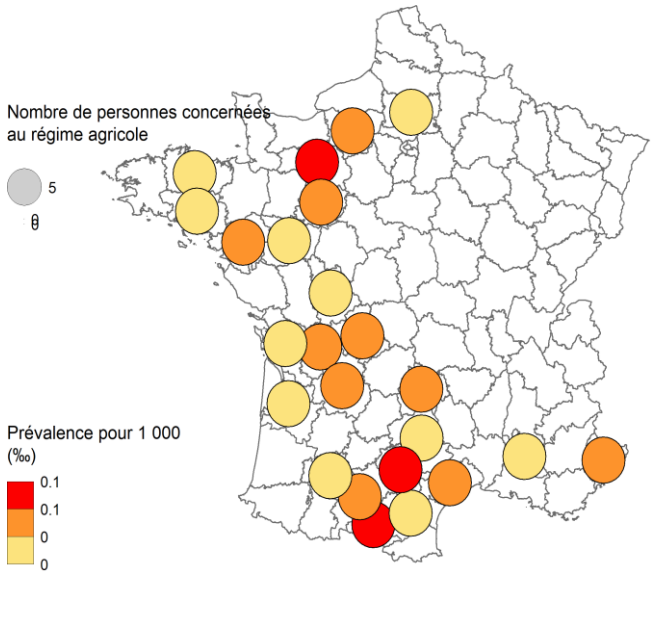

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

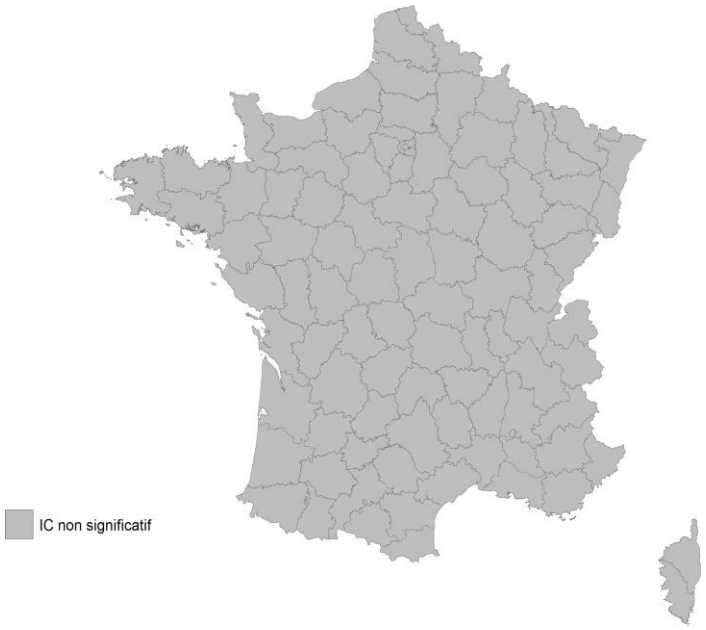

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer de l'appareil urinaire sans précision active (CAN_USP_ACT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Cancer de l'appareil urinaire sans précision sous surveillance

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 106
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 10,15 %
- Taux de prévalence : 0,0 ‰
- Âge moyen : 75,1 ans – Âge médian : 78.5 ans
- Répartition hommes/femmes : 66,0 % / 34,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 35

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

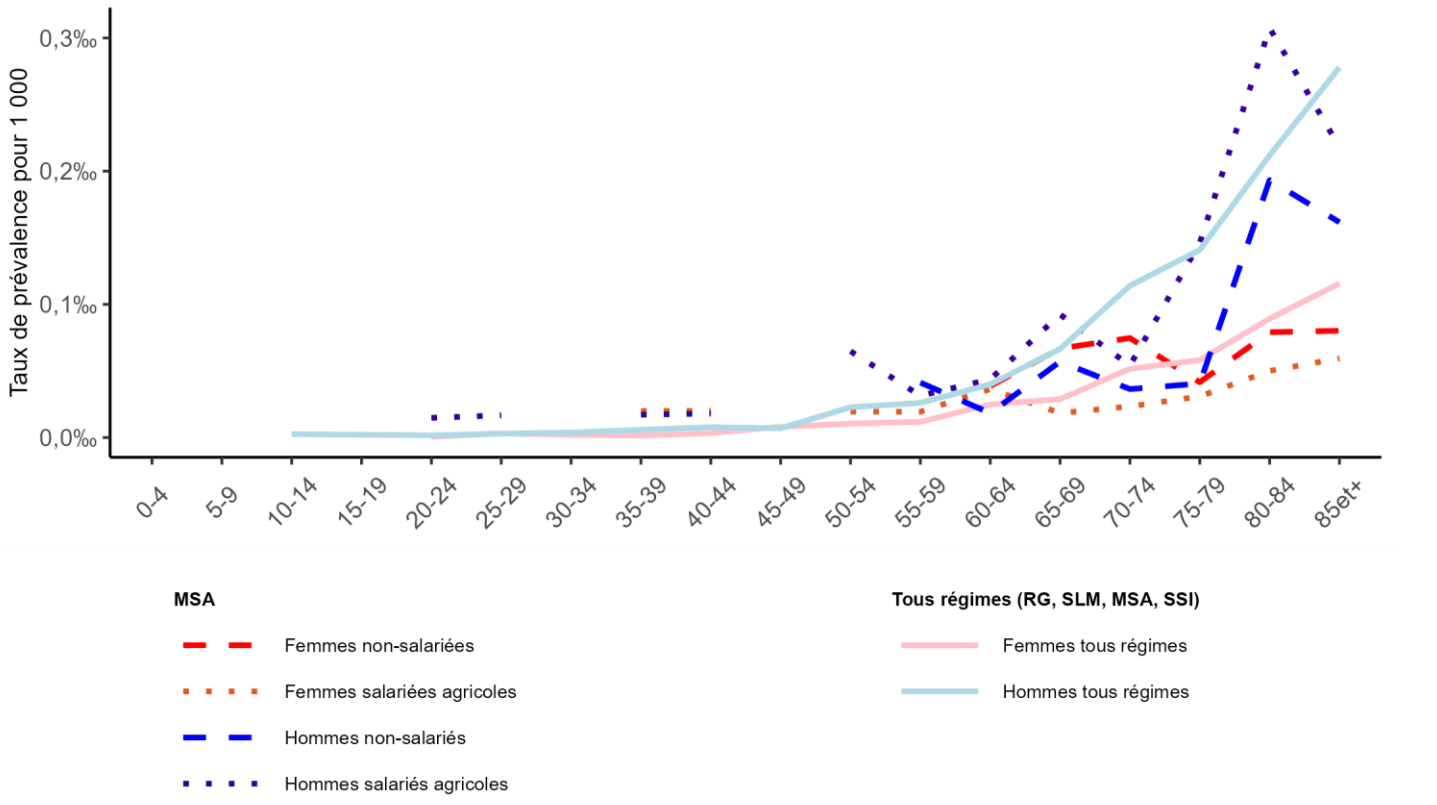

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

79,2 % des assurés pris en charge pour *Cancer de l'appareil urinaire sans précision sous surveillance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

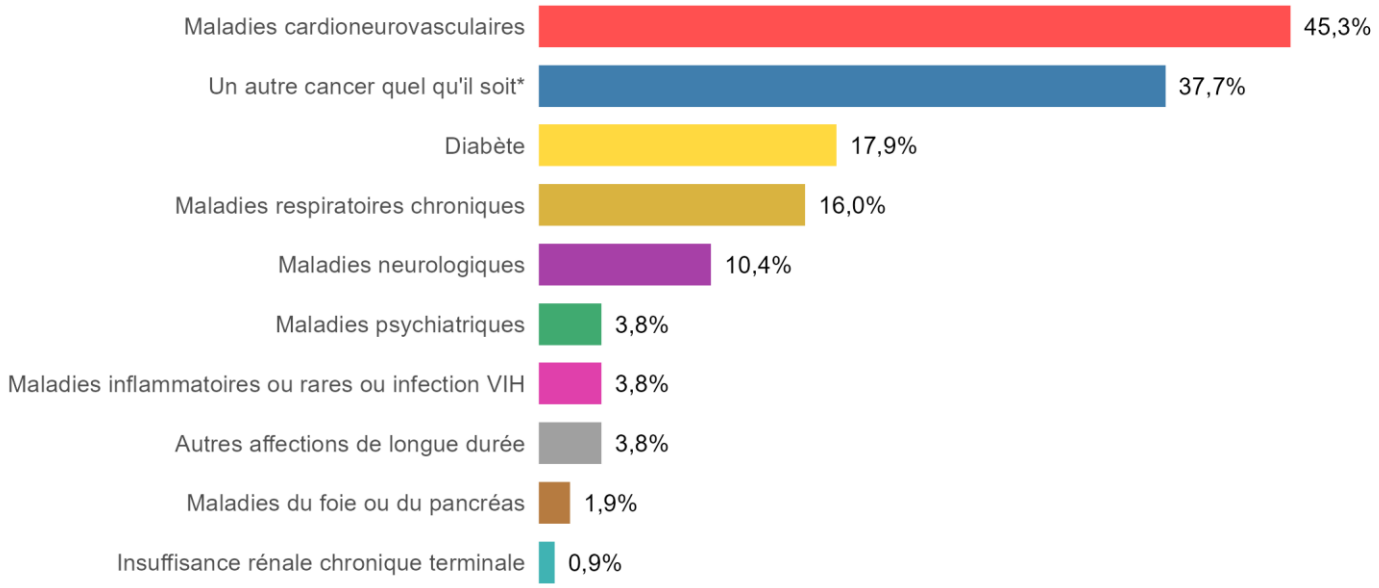

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables) *Source: SNDS*

** dont 16,0% Cancers non classés ailleurs ; 10,4% Cancer de la prostate ; 4,7% Cancer de la peau (hors mélanome) ; 4,7% Cancer des tissus mous ; 2,8% Cancer colorectal ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	53	67,1	***
Salariés	53	103,1	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

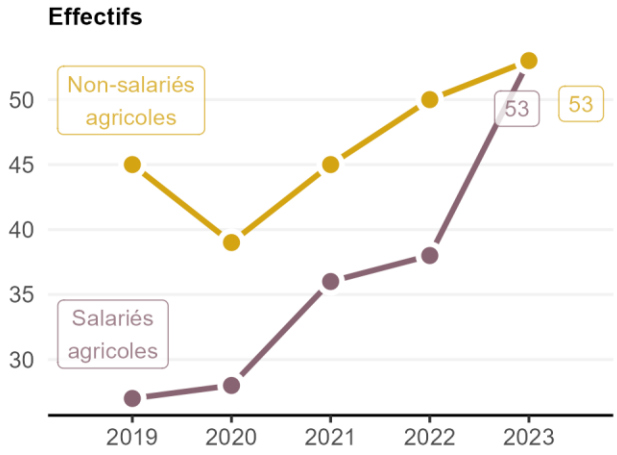

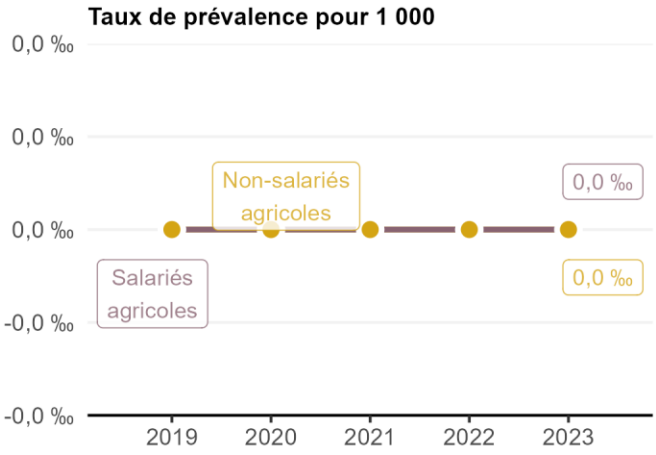

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

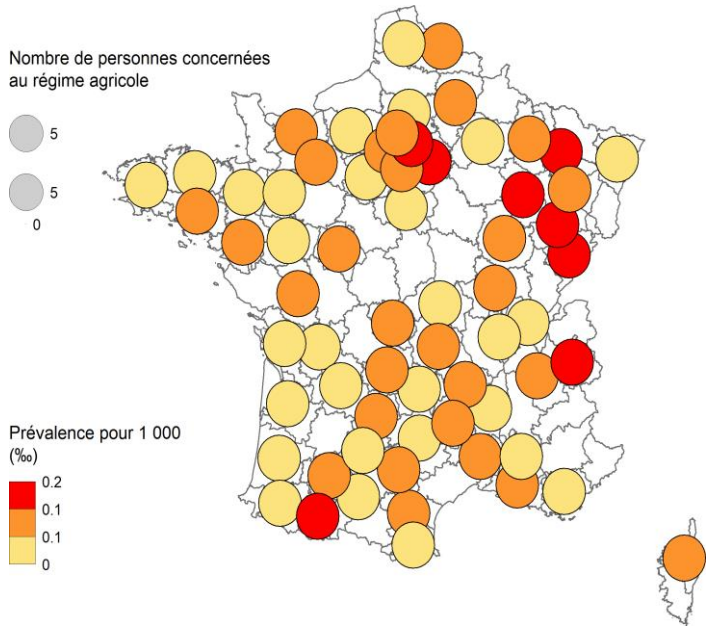

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

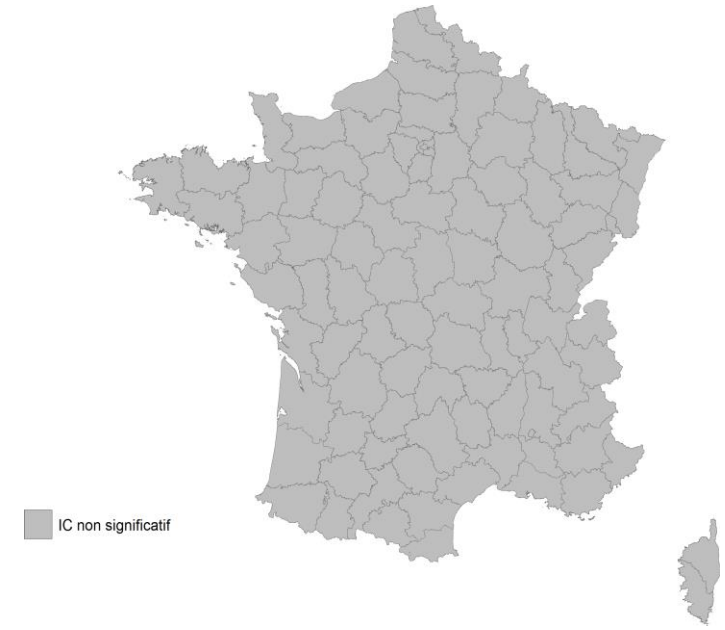

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Cancer de l'appareil urinaire sans précision sous surveillance (CAN_USP_SUR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.